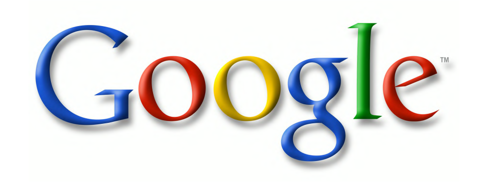




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN,

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
RUE FROIDE, 2

—

1868

III.

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, pour les concours de La Codre et Lair, avant le 1er janvier 1869; pour le prix Le Sauvage, avant le 1er janvier 1870.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus des concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Caen, le 2 avril 1868.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

suffira d'effectuer deux ou trois additions fort simples, pour obtenir approximativement, à toute époque antérieure au 1er janvier 1900, la distance angulaire du Soleil à l'une quelconque des planètes principales de notre Système.

S'il veut ensuite rechercher cette planète sur la sphère céleste, il devra faire usage d'une lunette mobile dans un plan horaire quelconque, ou de tout autre dispositif équivalent, à l'aide duquel il observera successivement le Soleil et la planète dans un même plan horaire, à un intervalle de temps connu d'avance ; comme on peut le voir dans l'Introduction, où l'on a présenté des exemples.

Si la planète passe pendant la nuit au méridien du lieu, les tables font connaître avec une faible erreur l'heure de son passage, ainsi qu'on l'explique à la fin de l'Introduction. L'observateur pourra donc recourir à ce plan, et y attendre la planète.

§ 2. DISPOSITION DES TABLES.

Calendrier décimal.

La table désignée sous ce nom renferme la suite des jours de deux années communes consécutives, groupés par cinq, dix, cinquante et cent: de telle sorte qu'à l'inspection seule de la table, on peut supputer aisément le nombre de jours compris entre deux dates d'une même année ou de deux années consécutives.

A ce nombre il suffit d'ajouter une unité, si le 29 février d'une année bissextile tombe entre les deux dates considérées.

Les années sont bissextiles de quatre en quatre, comme 1868, 1872, 1876, 1880, 1884, 1888, 1892, 1896, qui sont les seules à considérer ici. L'année 1900, par exception, n'est pas bissextile.

Nota. Le jour astronomique commence à midi du jour civil qui porte la même date; les heures s'y comptent de la première à la vingt-quatrième.

Tables relatives à la Terre.

On pourra, le plus souvent, sans recourir à la table I, regarder la Terre comme passant à son périhélie au commencement du 1er janvier de chaque année.

La table II renferme les valeurs de M et de N calculées pour chaque jour, à partir de l'époque du passage de la Terre à son périhélie. Les valeurs de M sont approchées à un demi-degré, soit par excès,

sent, et leur disposition est plus simple que pour les autres planètes, parce que, de 1865 à 1900, Uranus et Neptune ne décrivent qu'une portion de leur orbite, et parce que leur grand éloignement du Soleil permet de ne pas tenir compte des variations de la valeur de K.

La table I fournit, du 1[er] janvier 1865 au 1[er] janvier 1900, les valeurs successives de l'ascension droite héliocentrique, de 75 jours en 75 jours pour Uranus, de 175 jours en 175 jours pour Neptune.

La table II donne la valeur de T qui répond à toute valeur entière de S exprimée en degrés, et comprise de 0° à 180° ou de 180° à 360°.

§ 3. Usage des tables.

Remarque préliminaire.

L'angle T ne dépassant jamais deux angles droits, la planète précède le Soleil dans son mouvement diurne quand l'angle S est compris de 0° à 180° ; — elle le suit quand l'angle S est compris de 180° à 360°.

Comment on détermine, à une époque donnée, l'angle T du plan horaire du Soleil avec le plan horaire de l'une des planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter ou Saturne.

I. On consulte la première table relative à la planète, et l'on calcule, à l'aide du calendrier dé-

dans la colonne répondant à la bonne valeur de K, ou à la plus approchante.

D'ailleurs, si la bonne valeur de K ne se trouve pas dans la table, elle tombe entre deux valeurs de K qui s'y trouvent inscrites ; et alors on obtient une valeur plus exacte de T, au moyen d'une interpolation, comme on le verra plus loin.

Premier exemple : calcul de la distance T de Vénus au Soleil, à l'origine du 15 août 1892.

I. Dans la table I de Vénus, on voit qu'au 1er avril 1892, à 21 heures, Vénus passe à son périhélie pour la dernière fois avant le 15 août de la même année. Or, de la première époque à la seconde, il s'écoule 135 jours et 3 heures.

Dans la table II de Vénus, on trouve, vis-à-vis de la valeur 135 de *t*, le nombre 348 pour Æ, le nombre 86 pour H.

II. Dans la table I de la Terre, on voit qu'au 1er janvier 1892, à 9 heures, la Terre passe à son périhélie pour la dernière fois avant le 15 août de la même année. Or, de la première époque à la seconde, il s'écoule 226 jours et 15 heures.

Dans la table II de la Terre, on trouve, vis-à-vis de la valeur 227 de *t*, le nombre 35 pour M, le nombre 1 pour N.

III. La somme Æ+M est égale à 383 ; diminuée de 360, elle donne 23 pour la valeur de S. La somme H+N, ou K, est égale à 87.

IV. Dans la table III de Vénus, on cherche vis-à-vis du nombre 23 de la colonne intitulée S, et dans la colonne que surmonte la valeur 87 de K; on trouve le nombre 2 h. 49 m., qui représente la valeur de T.

D'ailleurs, la valeur 23 de S est comprise de 0 à 180; ainsi, le 15 août 1892, le plan horaire de Vénus, formant avec celui du Soleil un angle d'environ 2 h. 49 m., précède le Soleil dans son mouvement diurne.

Si donc on veut, ce jour-là, découvrir dans le Zodiaque la planète Vénus, on négligera la variation diurne de T, on fera choix d'un plan horaire quelconque, et l'on y cherchera la planète 2 h. 49 m. avant que le Soleil y passe, ou 21 h. 11 m. après qu'il l'aura traversé.

Deuxième exemple : calcul de la distance T de Mars au Soleil, au 20 juillet 1875.

I. Dans la table I de Mars, on voit qu'au 1er janvier 1875 il y a 411 jours que Mars a passé à son périhélie pour la dernière fois; du 1er janvier au 20 juillet 1875, il s'écoule 200 jours; donc, au 20 juillet 1875, il y a 611 jours que Mars a passé à son périhélie.

Dans la table II de Mars, on trouve :

$$t = 610,\ \text{Æ} = 287,\ H = 11,$$
$$t = 612,\ \text{Æ} = 289,\ H = 11;$$

On en conclut, par interpolation :

$$t = 611,\ \text{Æ} = 288,\ H = 11.$$

II. Au 20 juillet 1875, il y a 200 jours que la

Terre a passé à son périhélie. A cette époque, on a donc M = 61, N = 2.

III. Il en résulte :

$$S = Æ + M = 349, \quad K = H + N = 13.$$

IV. Dans la table III de Mars, on cherche vis-à-vis du nombre 349 de la colonne intitulée S, et dans la colonne pour laquelle K est égal à 13; on y trouve T = 9 h. 26 m.

D'ailleurs, 349 est compris de 180 à 360; ainsi, le 20 juillet 1875, le plan horaire de Mars, formant avec celui du Soleil un angle d'environ 9 h. 26 m., suit le Soleil dans son mouvement diurne : c'est-à-dire que, à un instant quelconque de ce jour, le plan horaire de Mars occupe à peu près la position qu'occupait le plan horaire du Soleil 9 h. 26 m. auparavant.

Troisième exemple : calcul de la distance T de Jupiter au Soleil, au 10 août 1880.

I. Au 1er janvier 1880, il y a 4074 jours que Jupiter a passé à son périhélie (voir la table I de Jupiter); au 10 août 1880, il y a 222 jours de plus : c'est-à-dire, en tout, 4296 jours écoulés depuis le dernier passage.

Dans la table II de Jupiter, on prend pour valeurs de Æ et de H au 10 août 1880, les nombres Æ = 9 et H = 69, placés en regard du nombre $t = 4298$, le plus rapproché de 4296.

II. Au 10 août 1880, il y a 222 jours que la Terre

a passé à son périhélie. On a donc, à cette époque, M = 39, N = 1.

III. Il en résulte : S = 48, K = 70.

IV. Dans la table III de Jupiter, on trouve vis-à-vis du nombre S = 48 :

T = 8 h. 6 m. pour K = 67,
T = 8 h. 11 m. pour K = 72 ;

on en conclut :

T = 8 h. 9 m. pour K = 70,

en admettant que les différences entre les valeurs de T sont proportionnelles aux différences entre les valeurs de K.

Si donc on veut connaître approximativement la position occupée par le plan horaire de Jupiter à un moment quelconque du 10 août 1880, il faut déterminer celle du plan horaire du Soleil 8 h. 9 m. après ce moment, ou 15 h. 51 m. avant.

Comment on détermine, à une époque donnée, l'angle T du plan horaire du Soleil avec celui d'Uranus ou de Neptune.

On consulte la première table de la planète, qui donne approximativement la valeur de Æ répondant à l'époque considérée ; on détermine, pour la même époque et au moyen des tables de la Terre, la valeur de M ; on calcule la somme Æ + M, pour obtenir S ; on cherche enfin, dans la seconde table de la planète, quelle valeur de T répond à la valeur obtenue de S.

§ 4. Construction des tables.

Que l'on considère le triangle ayant pour sommets le Soleil S, la Terre T et la planète P projetés sur le plan de l'équateur. L'angle T de ce triangle est précisément celui dont les tables ont pour objet de déterminer la valeur, puisqu'il mesure l'angle dièdre formé par le plan horaire de la planète avec celui du Soleil.

Cet angle T est déterminé quand on donne, dans le triangle, l'angle PST et les deux côtés SP et ST qui le comprennent; il suffit même d'y connaître, avec l'angle PST, le rapport du côté SP au côté ST.

On pose SP=R, ST=R'; on appelle Æ et Æ' les ascensions droites héliocentriques de la planète et de la Terre ; et l'on est ramené, pour connaître l'angle T, a calculer préalablement Æ et R, Æ' et R'.

Calcul préliminaire pour la planète.

Le mouvement de la planète autour du Soleil étant considéré comme elliptique, et les éléments comme invariables à partir du 1er janvier 1865 ; on détermine, au moyen de ces éléments, l'inclinaison du plan de l'orbite sur le plan de l'équateur céleste, l'ascension droite héliocentrique du nœud de cette orbite avec l'équateur, la distance angulaire héliocentrique de ce nœud au périhélie de la planète, enfin l'époque de passage au périhélie la plus voisine du 1er janvier 1865.

Cela fait, on calcule d'abord, de 1865 à 1900, les époques des passages successifs de la planète à son

Quelle que soit la planète considérée, on sera dispensé de ce dernier calcul, si l'on a formé d'avance une table à deux dimensions, renfermant les valeurs de l'angle T qui répondent, dans un triangle STP quelconque, à toutes les valeurs de l'angle S et du rapport $\frac{SP}{ST}$. Mais, dans la pratique, une pareille table n'est pas réalisable, à cause de l'étendue qu'il faudrait lui donner en longueur et en largeur. Elle le devient, toutefois, si l'on se borne à faire varier le rapport $\frac{SP}{ST}$ entre deux limites assez rapprochées. Or, c'est précisément ce qui arrive, lorsque l'on considère isolément chacune des planètes. Si donc on ne peut former une table unique des valeurs de T qui répondent à toutes valeurs de Ꜳ-Ꜳ' et de $\frac{R}{R'}$, on pourra former, pour chaque planète particulière, une table particulière.

Ainsi, l'époque des passages au périhélie une fois connue, le problème est ramené à construire : 1° pour la Terre, une table des valeurs de Ꜳ' et de R'; 2° pour chaque planète, une table des valeurs de Ꜳ et de R ; 3° pour chaque planète, une table des valeurs de T qui répondent à toutes les valeurs de Ꜳ — Ꜳ' comprises entre — 360 degrés et + 360 degrés, et à toutes les valeurs de $\frac{R}{R'}$ renfermées entre deux limites déterminées, assez voisines d'ailleurs l'une de l'autre.

Mais on aperçoit aisément qu'il y a avantage à modifier la disposition précédente, en calculant: 1° pour

Terre et de la planète, toutes les hypothèses imaginables. Le calcul, en effet, prouve que l'erreur qui en résulte pour T, n'atteint jamais deux minutes de temps s'il s'agit d'Uranus, et une minute s'il s'agit de Neptune.

Il devient inutile, alors, d'inscrire la valeur moyenne de K dans la table des valeurs de T, laquelle n'offre plus ainsi qu'une seule dimension, et dispense par conséquent de faire figurer les valeurs de H dans l'autre table.

Valeurs numériques des éléments.

Nous avons emprunté aux *Annales de l'Observatoire* les valeurs numériques des éléments du mouvement elliptique de la Terre et des planètes, en rapportant au 1er janvier 1865 la longitude du périhélie, la longitude du nœud ascendant et la longitude moyenne de l'époque; nous avons pris pour valeurs des autres éléments celles qui répondent à l'année 1850; nous avons calculé ensuite les époques des passages au périhélie.

Remarques relatives aux variations des éléments et au mouvement de précession.

Les éléments n'étant pas constants et le point équinoxial n'étant pas fixe, les valeurs de Æ-Æ' et de log $\frac{R}{R'}$ calculées dans ces tables, sont affectées d'erreurs, les unes périodiques, les autres séculaires. Ces dernières, toutefois, les seules qui puissent nous

Valeurs de l'angle T au 1er Janvier 1900		
Pour la planète :	Tous les éléments étant supposés constants depuis 1865 :	Le nœud, le périhélie et le point ♈ se déplaçant de 1865 à 1900 :
Mercure	56° 22′	56° 26′
Vénus	36° 43′	36° 40′
Mars	4° 2′	4° 1′
Jupiter	42° 28′	42° 30′

Si l'on compare, pour chaque planète, les nombres des deux colonnes, on voit que les différences sont assez petites pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en préoccuper dans l'emploi de tables aussi peu approchées que les nôtres.

Remarques relatives à l'approximation des tables.

L'approximation des résultats fournis par ces tables est variable d'une époque à l'autre, d'une planète à l'autre; nous n'essaierons pas ici de la déterminer avec précision; dans chaque cas particulier, on sera toujours à même de l'apprécier.

Peut-être, d'ailleurs, l'inspection du tableau suivant donnera-t-elle une idée des erreurs auxquelles on doit le plus généralement s'attendre. Dans ce tableau sont inscrites, à la date du 1er juillet 1865, et pour les différentes planètes, les valeurs de T extraites de nos tables, et en regard, celles que

§ 5. HEURE DU PASSAGE DE LA PLANÈTE AU MÉRIDIEN.

Considérons la valeur de T qui répond à l'origine d'un jour quelconque, c'est-à-dire à midi; supposons cet angle exprimé en heures, et représentons par δT son accroissement dans l'intervalle de 24 heures; il nous sera facile de reconnaître que $\frac{T}{24}\delta T$ représente approximativement l'erreur commise, en plus ou en moins, si l'on prend T pour valeur du temps écoulé entre le passage du Soleil et celui de la planète au méridien.

Or, K ne varie pas d'une manière sensible dans l'intervalle d'un jour; l'accroissement δT résulte donc à peu près uniquement de la variation, en un jour, de S, ou de Æ—Æ'. En un jour, la plus grande variation de Æ—Æ' est d'à peu près six degrés pour Mercure, trois quarts de degré pour Vénus, un demi-degré pour Mars, et un degré pour les autres planètes supérieures. Si l'on part de cette remarque, on trouve que le maximum de l'erreur $\frac{T}{24}\delta T$ est d'environ quatre à cinq minutes de temps pour Mars, deux à trois pour les autres planètes supérieures, et qu'il n'atteint pas une minute pour les planètes inférieures.

On s'écartera donc peu de la vérité en disant qu'il s'écoule un temps T entre le passage du Soleil et celui de la planète au méridien.

CALENDRIER DÉCIMAL.

1 janv.	11 janv.	21 janv.	31 janv.	10 fév.	20 fév.	2 mars	12 mars	22 mars	1 avr
2	12	22	1 fév.	11	21	3	13	23	2
3	13	23	2	12	22	4	14	24	3
4	14	24	3	13	23	5	15	25	4
5	15	25	4	14	24	6	16	26	5
6	16	26	5	15	25	7	17	27	6
7	17	27	6	16	26	8	18	28	7
8	18	28	7	17	27	9	19	29	8
9	19	29	8	18	28	10	20	30	9
10	20	30	9	19	1 mars	11	21	31	10

11 avr.	21 avr.	1 mai	11 mai	21 mai	31 mai	10 juin	20 juin	30 juin	10 jui
12	22	2	12	22	1 juin	11	21	1 juil.	11
13	23	3	13	23	2	12	22	2	12
14	24	4	14	24	3	13	23	3	13
15	25	5	15	25	4	14	24	4	14
16	26	6	16	26	5	15	25	5	15
17	27	7	17	27	6	16	26	6	16
18	28	8	18	28	7	17	27	7	17
19	29	9	19	29	8	18	28	8	18
20	30	10	20	30	9	19	29	9	19

20 juil.	30 juil.	9 août	19 août	29 août	8 sept.	18 sept.	28 sept.	8 oct.	18 oc
21	31	10	20	30	9	19	29	9	19
22	1 août	11	21	31	10	20	30	10	20
23	2	12	22	1 sept.	11	21	1 oct.	11	21
24	3	13	23	2	12	22	2	12	22
25	4	14	24	3	13	23	3	13	23
26	5	15	25	4	14	24	4	14	24
27	6	16	26	5	15	25	5	15	25
28	7	17	27	6	16	26	6	16	26
29	8	18	28	7	17	27	7	17	27

CALENDRIER DÉCIMAL.

1 janv.	11 janv.	21 janv.	31 janv.	10 fév.	20 fév.	2 mars	12 mars	22 mars	1 avr.
2	12	22	1 fév.	11	21	3	13	23	2
3	13	23	2	12	22	4	14	24	3
4	14	24	3	13	23	5	15	25	4
5	15	25	4	14	24	6	16	26	5
6	16	26	5	15	25	7	17	27	6
7	17	27	6	16	26	8	18	28	7
8	18	28	7	17	27	9	19	29	8
9	19	29	8	18	28	10	20	30	9
10	20	30	9	19	1 mars	11	21	31	10

11 avr.	21 avr.	1 mai	11 mai	21 mai	31 mai	10 juin	20 juin	30 juin	10 juil.
12	22	2	12	22	1 juin	11	21	1 juil.	11
13	23	3	13	23	2	12	22	2	12
14	24	4	14	24	3	13	23	3	13
15	25	5	15	25	4	14	24	4	14
16	26	6	16	26	5	15	25	5	15
17	27	7	17	27	6	16	26	6	16
18	28	8	18	28	7	17	27	7	17
19	29	9	19	29	8	18	28	8	18
20	30	10	20	30	9	19	29	9	19

20 juil.	30 juil.	9 août	19 août	29 août	8 sept.	18 sept.	28 sept.	8 oct.	18 oct.
21	31	10	20	30	9	19	29	9	19
22	1 août	11	21	31	10	20	30	10	20
23	2	12	22	1 sept.	11	21	1 oct.	11	21
24	3	13	23	2	12	22	2	12	22
25	4	14	24	3	13	23	3	13	23
26	5	15	25	4	14	24	4	14	24
27	6	16	26	5	15	25	5	15	25
28	7	17	27	6	16	26	6	16	26
29	8	18	28	7	17	27	7	17	27

CALENDRIER DÉCIMAL (*Suite*).

24 août	3 sept.	13 sept.	23 sept.	3 oct.	13 oct.	23 oct.	2 nov.	12 nov.	22 nov.
25	4	14	24	4	14	24	3	13	23
26	5	15	25	5	15	25	4	14	24
27	6	16	26	6	16	26	5	15	25
28	7	17	27	7	17	27	6	16	26
29	8	18	28	8	18	28	7	17	27
30	9	19	29	9	19	29	8	18	28
31	10	20	30	10	20	30	9	19	29
1 sept.	11	21	1 oct.	11	21	31	10	20	30
2	12	22	2	12	22	1 nov.	11	21	1 déc.

2 déc.	12 déc.	22 déc.
3	13	23
4	14	24
5	15	25
6	16	26
7	17	27
8	18	28
9	19	29
10	20	30
11	21	31



LA TERRE. — TABLE I.

Époque des passages successifs de la Terre à son périhélie, à partir du dernier passage antérieur au 1er janvier 1865.

1864	31 déc.	11h	1883	1 janv.	2h
1865	31 déc.	17	1884	1 janv.	8
1867	1 janv.	0	»	31 déc.	14
1868	1 janv.	6	1885	31 déc.	21
»	31 déc.	12	1887	1 janv.	3
1869	31 déc.	18	1888	1 janv.	9
1871	1 janv.	0	»	31 déc.	15
1872	1 janv.	6	1889	31 déc.	21
»	31 déc.	13	1891	1 janv.	3
1873	31 déc.	19	1892	1 janv.	9
1875	1 janv.	1	»	31 déc.	16
1876	1 janv.	7	1893	31 déc.	22
»	31 déc.	13	1895	1 janv.	4
1877	31 déc.	19	1896	1 janv.	10
1879	1 janv.	1	»	31 déc.	16
1880	1 janv.	8	1897	31 déc.	22
»	31 déc.	14	1899	1 janv.	5
1881	31 déc.	20	1900	1 janv.	11

LA TERRE. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N	t	M	N	t	M	N	t	M	N
0 j	258°	4	30 j	226°	3	60 j	197°	1	90 j	170°	0
1	257	4	31	225	3	61	196	1	91	169	0
2	256	4	32	224	3	62	195	1	92	168	0
3	255	4	33	223	2	63	194	1	93	167	0
4	254	4	34	222	2	64	193	1	94	166	0
5	253	4	35	221	2	65	192	1	95	165	0
6	252	4	36	220	2	66	192	0	96	164	0
7	251	4	37	219	2	67	191	0	97	163	0
8	250	4	38	218	2	68	190	0	98	162	0
9	249	4	39	217	2	69	189	0	99	161	0
10	247	4	40	216	2	70	188	0	100	161	0
11	246	4	41	215	2	71	187	0	101	160	0
12	245	4	42	214	2	72	186	0	102	159	0
13	244	4	43	213	2	73	185	0	103	158	0
14	243	4	44	212	2	74	184	0	104	157	0
15	242	4	45	211	2	75	183	0	105	156	0
16	241	4	46	210	2	76	182	0	106	155	1
17	240	4	47	209	1	77	181	0	107	154	1
18	239	4	48	209	1	78	181	0	108	153	1
19	238	3	49	208	1	79	180	0	109	152	1
20	237	3	50	207	1	80	179	0	110	151	1
21	236	3	51	206	1	81	178	0	111	150	1
22	235	3	52	205	1	82	177	0	112	149	1
23	234	3	53	204	1	83	176	0	113	148	1
24	233	3	54	203	1	84	175	0	114	148	1
25	232	3	55	202	1	85	174	0	115	147	1
26	231	3	56	201	1	86	173	0	116	146	1
27	229	3	57	200	1	87	172	0	117	145	1
28	228	3	58	199	1	88	171	0	118	144	1
29	227	3	59	198	1	89	171	0	119	143	1

LA TERRE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N
j 142°	1	
141	1	
140	1	
139	1	
38	1	
37	1	
36	1	
5	2	
4	2	
!	2	
	2	
	2	
	2	
	2	
	2	
	2	
	2	
	2	
	7	
	!	

t	M	N	t	M	N	t	M	N
151 j	111°	3	182 j	79°	3	213 j	48°	2
152	110	3	183	78	3	214	47	1
153	109	3	184	77	3	215	46	1
154	108	3	185	76	3	216	45	1
155	107	3	186	75	3	217	44	1
156	106	3	187	74	3	218	43	1
157	105	3	188	73	3	219	42	1
158	104	3	189	72	3	220	41	1
159	103	3	190	71	3	221	40	1
160	102	3	191	70	3	222	39	1
161	101	3	192	69	3	223	38	1
162	100	3	193	68	3	224	37	1
163	99	3	194	67	2	225	36	1
164	98	3	195	66	2	226	36	1
165	97	3	196	65	2	227	35	1
166	96	3	197	64	2	228	34	1
167	95	3	198	63	2	229	33	1
168	94	3	199	62	2	230	32	1
169	93	3	200	61	2	231	31	1
170	92	3	201	60	2	232	30	1
171	91	3	202	59	2	233	29	0
172	89	3	203	58	2	234	28	0
173	88	3	204	57	2	235	27	0
174	87	3	205	56	2	236	26	0
175	86	3	206	55	2	237	25	0
176	85	3	207	54	2	238	24	0
177	84	3	208	53	2	239	24	0
178	83	3	209	52	2	240	23	0
179	82	3	210	51	2	241	22	0
180	81	3	211	50	2	242	21	0
181	80	3	212	49	2	243	20	0

LA TERRE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	M	N	t	M	N	t	M	N	t	M	N
244 j	19°	0	275 j	351°	0	306 j	322°	2	337 j	290°	4
245	18	0	276	350	0	307	321	2	338	289	4
246	17	0	277	349	0	308	320	2	339	287	4
247	16	0	278	348	0	309	319	2	340	286	4
248	15	0	279	347	0	310	318	2	341	285	4
249	14	0	280	346	0	311	317	2	342	284	4
250	14	0	281	346	0	312	316	2	343	283	4
251	13	0	282	345	0	313	315	2	344	282	4
252	12	0	283	344	0	314	314	2	345	281	4
253	11	0	284	343	0	315	313	3	346	280	4
254	10	0	285	342	1	316	312	3	347	279	4
255	9	0	286	341	1	317	311	3	348	278	4
256	8	0	287	340	1	318	310	3	349	276	4
257	7	0	288	339	1	319	309	3	350	275	4
258	6	0	289	338	1	320	308	3	351	274	4
259	5	0	290	337	1	321	307	3	352	273	4
360	5	0	291	336	1	322	306	3	353	272	4
261	4	0	292	335	1	323	305	3	354	271	4
262	3	0	293	334	1	324	304	3	355	270	4
263	2	0	294	333	1	325	302	3	356	269	4
264	1	0	295	333	1	326	301	3	357	268	4
265	0	0	296	332	1	327	300	3	358	266	4
266	359	0	297	331	1	328	299	3	359	265	4
267	358	0	298	330	1	329	298	4	360	264	4
268	357	0	299	329	1	330	297	4	361	263	4
269	356	0	300	328	1	331	296	4	362	262	4
270	356	0	301	327	2	332	295	4	363	261	4
271	355	0	302	326	2	333	294	4	364	260	4
272	354	0	303	325	2	334	293	4	365	259	4
273	353	0	304	324	2	335	292	4			
274	352	0	305	323	2	336	291	4			

MERCURE. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Mercure à son périhélie.

1864	6 oct.	12h	1872	21 juin	12h	1880	6 mars	12h
1865	2 janv.	11	»	17 sept.	11	»	2 juin	12
»	31 mars	10	»	14 déc.	11	»	29 août	11
»	27 juin	9	1873	12 mars	10	»	25 nov.	10
»	23 sept.	9	»	8 juin	9	1881	21 fév.	10
»	20 déc.	8	»	4 sept.	8	»	20 mai	9
1866	18 mars	7	»	1 déc.	8	»	16 août	8
»	14 juin	7	1874	27 fév.	7	»	12 nov.	7
»	10 sept.	6	»	26 mai	6	1882	8 fév.	7
»	7 déc.	5	»	22 août	5	»	7 mai	6
1867	5 mars	4	»	18 nov.	5	»	3 août	5
»	1 juin	4	1875	14 fév.	4	»	30 oct.	4
»	28 août	3	»	13 mai	3	1883	26 janv.	4
»	24 nov.	2	»	9 août	2	»	24 avr.	3
1868	20 fév.	1	»	5 nov.	2	»	21 juil.	2
»	18 mai	1	1876	1 fév.	1	»	17 oct.	1
»	14 août	0	»	29 avr.	0	1884	13 janv.	1
»	9 nov.	23	»	26 juil.	0	»	10 avr.	0
1869	5 fév.	22	»	21 oct.	23	»	6 juil.	23
»	4 mai	22	1877	17 janv.	22	»	2 oct.	22
»	31 juil.	21	»	15 avr.	21	»	29 déc.	22
»	27 oct.	20	»	12 juil.	21	1885	27 mars	21
1870	23 janv.	19	»	8 oct.	20	»	23 juin	20
»	21 avr.	19	1878	4 janv.	19	»	19 sept.	20
»	18 juil.	18	»	2 avr.	18	»	16 déc.	19
»	14 oct.	17	»	29 juin	18	1886	14 mars	18
1871	10 janv.	17	»	25 sept.	17	»	10 juin	17
»	8 avr.	16	»	22 déc.	16	»	6 sept.	17
»	5 juil.	15	1879	20 mars	15	»	3 déc.	16
»	1 oct.	14	»	16 juin	15	1887	1 mars	15
»	28 déc.	14	»	12 sept.	14	»	28 mai	14
1872	25 mars	13	»	9 déc.	13	»	24 août	14

[illegible] — TABLE I (*Suite*).

[illegible] successifs de Mercure à son périhélie.

[illegible]	[illegible]	13h	1891	25 déc.	0h	1896	28 janv.	12h
[illegible]	[illegible]	13	1892	22 mars	0	»	25 avr.	11
	[illegible]	11	»	17 juin	23	»	22 juil.	10
	[illegible]	11	»	13 sept.	22	»	18 oct.	10
	[illegible]	10	»	10 déc.	21	1897	14 janv.	9
[illegible]	[illegible]	9	1893	8 mars	21	»	12 avr.	8
	1 [illegible]	8	»	4 juin	20	»	9 juil.	7
»	28 juil.	8	»	31 août	19	»	5 oct.	7
»	24 oct.	7	»	27 nov.	18	1898	1 janv.	6
1890	20 janv.	6	1894	23 fév.	18	»	30 mars	5
»	18 avr.	5	»	22 mai	17	»	26 juin	4
»	15 juil.	5	»	18 août	16	»	22 sept.	4
»	11 oct.	4	»	14 nov.	15	»	19 déc.	3
1891	7 janv.	3	1895	10 fév.	15	1899	17 mars	2
»	5 avr.	3	»	9 mai	14	»	13 juin	1
»	2 juil.	2	»	5 août	13	»	9 sept.	1
»	28 sept.	1	»	1 nov.	13	»	6 déc.	0

MERCURE. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 6 heures en 6 heures.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0j. 0h	73°	44	7j. 0h	122°	46	14j. 0h	160°	54	21j. 0h	186°	60
6	75	44	6	123	46	6	161	54	6	187	60
12	77	44	12	125	46	12	162	54	12	188	60
18	79	44	18	127	47	18	163	54	18	189	60
1.0	80	44	8.0	128	47	15.0	164	55	22.0	190	61
6	82	44	6	130	47	6	165	55	6	190	61
12	84	44	12	131	47	12	166	55	12	191	61
18	86	44	18	133	48	18	167	56	18	192	61
2.0	88	44	9.0	134	48	16.0	168	56	23.0	193	61
6	89	44	6	135	48	6	169	56	6	194	61
12	91	44	12	137	48	12	170	56	12	194	61
18	93	44	18	138	49	18	171	57	18	195	61
3.0	95	44	10.0	140	49	17.0	172	57	24.0	196	62
6	96	44	6	141	49	6	173	57	6	197	62
12	98	44	12	142	50	12	174	57	12	197	62
18	100	44	18	144	50	18	175	57	18	198	62
4.0	102	44	11.0	145	50	18.0	176	58	25.0	199	62
6	103	44	6	146	51	6	177	58	6	200	62
12	105	44	12	148	51	12	178	58	12	200	62
18	107	44	18	149	51	18	178	58	18	201	62
5.0	109	44	12.0	150	51	19.0	179	58	26.0	202	62
6	110	44	6	151	52	6	180	59	6	203	62
12	112	45	12	153	52	12	181	59	12	203	63
18	114	45	18	154	52	18	182	59	18	204	63
6.0	115	45	13.0	155	53	20.0	183	59	27.0	205	63
6	117	45	6	156	53	6	184	59	6	206	63
12	119	45	12	157	53	12	185	60	12	206	63
18	120	46	18	158	53	18	185	60	18	207	63

MERCURE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 6 heures en 6 heures.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
28j. 0h	208°	63	35j.12h	229°	64	43j. 0h	251°	62	50j.12h	274°	61
6	209	63	18	230	64	6	251	62	18	274	61
12	209	63	36. 0	230	64	12	252	62	51. 0	275	61
18	210	63	6	231	64	18	253	62	6	276	61
29. 0	211	63	12	232	63	44. 0	254	62	12	277	60
6	211	63	18	233	63	6	254	62	18	278	60
12	212	63	37. 0	233	63	12	255	62	52. 0	279	60
18	213	63	6	234	63	18	256	62	6	279	60
30. 0	214	63	12	235	63	45. 0	257	62	12	280	60
6	214	63	18	235	63	6	257	62	18	281	60
12	215	63	38. 0	236	63	12	258	62	53. 0	282	60
18	216	63	6	237	63	18	259	62	6	283	60
31. 0	216	63	12	237	63	46. 0	260	62	12	283	60
6	217	64	18	238	63	6	260	62	18	284	60
12	218	64	39. 0	239	63	12	261	62	54. 0	285	60
18	218	64	6	240	63	18	262	62	6	286	60
32. 0	219	64	12	240	63	47. 0	263	62	12	287	60
6	220	64	18	241	63	6	263	62	18	288	60
12	221	64	40. 0	242	63	12	264	61	55. 0	288	60
18	221	64	6	243	63	18	265	61	6	289	60
33. 0	222	64	12	243	63	48. 0	266	61	12	290	60
6	223	64	18	244	63	6	267	61	18	291	60
12	223	64	41. 0	245	63	12	267	61	56. 0	292	60
18	224	64	6	245	63	18	268	61	6	293	59
34. 0	225	64	12	246	63	49. 0	269	61	12	294	59
6	225	64	18	247	63	6	270	61	18	294	59
12	226	64	42. 0	248	63	12	270	61	57. 0	295	59
18	227	64	6	248	63	18	271	61	6	296	59
35. 0	228	64	12	249	63	50. 0	272	61	12	297	59
6	228	64	18	250	63	6	273	61	18	298	59

MERCURE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 6 heures en 6 heures.

t	Æ	H	*t*	Æ	H	*t*	Æ	H	*t*	Æ	H
58j. 0h	299°	59	65j.12h	325°	58	73j. 0h	354°	56	80.12h	28°	50
6	300	59	18	326	58	6	355	55	18	30	50
12	300	59	66. 0	327	58	12	356	55	81. 0	31	50
18	301	59	6	328	58	18	357	55	6	32	50
59. 0	302	59	12	329	58	74. 0	359	55	12	34	50
6	303	59	18	330	58	6	0	55	18	35	49
12	304	59	67. 0	331	57	12	1	55	82. 0	36	49
18	305	59	6	332	57	18	2	55	6	38	49
60. 0	306	59	12	333	57	75. 0	3	55	12	39	49
6	307	59	18	334	57	6	4	54	18	41	48
12	307	59	68. 0	335	57	12	5	54	83. 0	42	48
18	308	59	6	336	57	18	6	54	6	43	48
61. 0	309	59	12	337	57	76. 0	7	54	12	45	48
6	310	59	18	338	57	6	8	54	18	46	47
12	311	59	69. 0	339	57	12	9	54	84. 0	48	47
18	312	58	6	340	57	18	10	53	6	49	47
62. 0	313	58	12	341	57	77. 0	12	53	12	51	47
6	314	58	18	342	57	6	13	53	18	52	47
12	315	58	70. 0	342	57	12	14	53	85. 0	54	46
18	315	58	6	343	57	18	15	53	6	56	46
63. 0	316	58	12	344	56	78. 0	16	53	12	57	46
6	317	58	18	345	56	6	17	52	18	59	46
12	318	58	71. 0	346	56	12	19	52	86. 0	60	45
18	319	58	6	347	56	18	20	52	6	62	45
64. 0	320	58	12	348	56	79. 0	21	52	12	64	45
6	321	58	18	349	56	6	22	52	18	65	45
12	322	58	72. 0	350	56	12	23	51	87. 0	67	45
18	323	58	6	351	56	18	25	51	6	69	45
65. 0	324	58	12	352	56	80. 0	26	51	12	70	44
6	325	58	18	353	56	6	27	51	18	72	44

MERCURE. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K.										S
	44	47	50	53	56	59	62	64	66	68	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	360°
2	0. 3	0. 3	0. 4	0. 4	0. 5	0. 5	0. 6	0. 6	0. 7	0. 7	358
4	0. 6	0. 7	0. 7	0. 8	0. 9	0.10	0.11	0.12	0.13	0.15	356
6	0. 9	0.10	0.11	0.12	0.14	0.15	0.17	0.18	0.20	0.22	354
8	0.12	0.13	0.15	0.16	0.18	0.20	0.23	0.24	0.27	0.29	352
10	0.15	0.17	0.18	0.20	0.22	0.25	0.28	0.30	0.33	0.36	350
12	0.18	0.20	0.22	0.24	0.27	0.30	0.33	0.36	0.39	0.42	348
14	0.21	0.23	0.25	0.28	0.31	0.34	0.38	0.42	0.45	0.49	346
16	0.24	0.26	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.47	0.51	0.55	344
18	0.26	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.48	0.52	0.56	1. 1	342
20	0.29	0.32	0.35	0.39	0.43	0.47	0.53	0.57	1. 1	1. 6	340
22	0.32	0.35	0.38	0.42	0.46	0.51	0.57	1. 1	1. 6	1.11	338
24	0.34	0.37	0.41	0.45	0.50	0.55	1. 1	1. 6	1.11	1.16	336
26	0.36	0.40	0.44	0.48	0.53	0.59	1. 5	1.10	1.15	1.21	334
28	0.39	0.42	0.47	0.51	0.56	1. 2	1. 9	1.14	1.19	1.25	332
30	0.41	0.45	0.49	0.54	0.59	1. 5	1.12	1.17	1.23	1.29	330
32	0.43	0.47	0.52	0.57	1. 2	1. 8	1.15	1.21	1.26	1.32	328
34	0.45	0.49	0.54	0.59	1. 5	1.11	1.18	1.24	1.29	1.36	326
36	0.47	0.51	0.56	1. 1	1. 7	1.14	1.21	1.27	1.32	1.39	324
38	0.49	0.53	0.58	1. 4	1.10	1.16	1.24	1.29	1.35	1.41	322
40	0.51	0.55	1. 0	1. 6	1.12	1.18	1.26	1.31	1.37	1.44	320
42	0.52	0.57	1. 2	1. 7	1.14	1.20	1.28	1.34	1.39	1.46	318
44	0.54	0.58	1. 3	1. 9	1.15	1.22	1.30	1.35	1.41	1.48	316
46	0.55	1. 0	1. 5	1.11	1.17	1.24	1.32	1.37	1.43	1.49	314
48	0.56	1. 1	1. 6	1.12	1.18	1.25	1.33	1.38	1.44	1.50	312
50	0.58	1. 2	1. 8	1.13	1.20	1.27	1.34	1.40	1.45	1.52	310
52	0.59	1. 3	1. 9	1.15	1.21	1.28	1.35	1.41	1.46	1.53	308
54	1. 0	1. 4	1.10	1.16	1.22	1.29	1.36	1.42	1.47	1.53	306
56	1. 0	1. 5	1.11	1.16	1.23	1.30	1.37	1.42	1.48	1.54	304
58	1. 1	1. 6	1.11	1.17	1.23	1.30	1.38	1.43	1.48	1.54	302

MERCURE. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	*Valeurs de* K.										S
	44	47	50	53	56	59	62	64	66	68	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
60°	1. 2	1. 7	1.12	1.18	1.24	1.31	1.38	1.43	1.49	1.54	300°
62	1. 2	1. 7	1.13	1.18	1.25	1.31	1.38	1.43	1.49	1.54	298
64	1. 3	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.31	1.39	1.44	1.49	1.54	296
66	1. 3	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.32	1.39	1.43	1.49	1.54	294
68	1. 4	1. 8	1.14	1.19	1.25	1.32	1.38	1.43	1.48	1.54	292
70	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.38	1.43	1.48	1.53	290
72	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.38	1.43	1.47	1.52	288
74	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.25	1.31	1.37	1.42	1.47	1.52	286
76	1. 4	1. 9	1.14	1.19	1.24	1.30	1.37	1.41	1.46	1.51	284
78	1. 4	1. 8	1.13	1.18	1.24	1.30	1.36	1.41	1.45	1.50	282
80	1. 4	1. 8	1.13	1.18	1.24	1.29	1.35	1.40	1.44	1.49	280
82	1. 3	1. 8	1.13	1.18	1.23	1.29	1.35	1.39	1.43	1.48	278
84	1. 3	1. 7	1.12	1.17	1.22	1.28	1.34	1.38	1.42	1.46	276
86	1. 3	1. 7	1.12	1.16	1.22	1.27	1.33	1.37	1.41	1.45	274
88	1. 2	1. 6	1.11	1.16	1.21	1.26	1.32	1.36	1.40	1.44	272
90	1. 2	1. 6	1.10	1.15	1.20	1.25	1.31	1.34	1.38	1.42	270
92	1. 1	1. 5	1. 9	1.14	1.19	1.24	1.29	1.33	1.37	1.41	268
94	1. 0	1. 4	1. 9	1.13	1.18	1.23	1.28	1.32	1.35	1.39	266
96	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.17	1.22	1.27	1.30	1.34	1.38	264
98	0.59	1. 3	1. 7	1.11	1.16	1.20	1.25	1.29	1.32	1.36	262
100	0.58	1. 2	1. 6	1.10	1.14	1.19	1.24	1.27	1.31	1.34	260
102	0.57	1. 1	1. 5	1. 9	1.13	1.18	1.22	1.26	1.29	1.32	258
104	0.56	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.16	1.21	1.24	1.27	1.30	256
106	0.55	0.59	1. 2	1. 6	1.10	1.15	1.19	1.22	1.25	1.28	254
108	0.54	0.58	1. 1	1. 5	1. 9	1.13	1.17	1.20	1.23	1.27	252
110	0.53	0.57	1. 0	1. 4	1. 8	1.12	1.16	1.19	1.22	1.25	250
112	0.52	0.55	0.59	1. 2	1. 6	1.10	1.14	1.17	1.20	1.22	248
114	0.51	0.54	0.57	1. 1	1. 4	1. 8	1.12	1.15	1.18	1.20	246
116	0.50	0.53	0.56	0.59	1. 3	1. 7	1.10	1.13	1.16	1.18	244
118	0.49	0.52	0.55	0.58	1. 1	1. 5	1. 8	1.11	1.14	1.16	242

M… …Suite).

Vale…

S	44			62	64	66	68	S
	h m			h m	h m	h m	h m	
0°	0.			1. 7	1. 9	1.11	1.14	240°
2	0.			1. 5	1. 7	1. 9	1.12	238
4				1. 3	1. 5	1. 7	1.10	236
6				1. 1	1. 3	1. 5	1. 7	234
8				0.59	1. 1	1. 3	1. 5	232
10				0.57	0.59	1. 1	1. 3	230
12			.52	0.54	0.56	0.58	1. 0	228
14			0.50	0.52	0.54	0.56	0.58	226
			0.48	0.50	0.52	0.54	0.56	224
			0.46	0.48	0.50	0.51	0.53	222
			0.44	0.46	0.47	0.49	0.51	220
			0.42	0.44	0.45	0.47	0.48	218
			0.39	0.42	0.43	0.44	0.46	216
			0.37	0.39	0.41	0.42	0.43	214
			0.35	0.37	0.38	0.40	0.41	212
			0.33	0.35	0.36	0.37	0.38	210
			0.31	0.33	0.34	0.35	0.36	208
			0.29	0.30	0.31	0.32	0.33	206
			0.27	0.28	0.29	0.30	0.31	204
		.23	0.24	0.26	0.27	0.27	0.28	202
		.21	0.22	0.23	0.24	0.25	0.26	200
		19	0.20	0.21	0.22	0.22	0.23	198
		.17	0.18	0.19	0.19	0.20	0.21	196
		.15	0.16	0.16	0.17	0.18	0.18	194
		.13	0.13	0.14	0.15	0.15	0.16	192
		.11	0.11	0.12	0.12	0.13	0.13	190
		. 9	0. 9	0. 9	0.10	0.10	0.10	188
		0. 6	0. 7	0. 7	0. 7	0. 8	0. 8	186
		0. 4	0. 4	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	184
		. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 3	0. 3	182

VÉNUS. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Vénus à son périhélie.

1864	26 juil.	8h	1882	29 mai	16h
1865	8 mars	1	1883	9 janv.	9
»	18 oct.	18	»	22 août	2
1866	31 mai	11	1884	2 avr.	19
1867	11 janv.	4	»	13 nov.	11
»	23 août	21	1885	26 juin	4
1868	4 avr.	13	1886	5 fév.	21
»	15 nov.	6	»	18 sept.	14
1869	27 juin	23	1887	1 mai	7
1870	7 fév.	16	»	12 déc.	0
»	20 sept.	9	1888	23 juil.	16
1871	3 mai	1	1889	5 mars	9
»	13 déc.	18	»	16 oct.	2
1872	25 juil.	11	1890	28 mai	19
1873	7 mars	4	1891	8 janv.	12
»	17 oct.	21	»	21 août	4
1874	30 mai	14	1892	1 avr.	21
1875	10 janv.	6	»	12 nov.	14
»	22 août	23	1893	25 juin	7
1876	3 avr.	16	1894	5 fév.	0
»	14 nov.	9	»	17 sept.	17
1877	27 juin	2	1895	30 avr.	9
1878	6 fév.	18	»	11 déc.	2
»	19 sept.	11	1896	22 juil.	19
1879	2 mai	4	1897	4 mars	12
»	12 déc.	21	»	15 oct.	5
1880	24 juil.	14	1898	27 mai	21
1881	6 mars	7	1899	7 janv.	14
»	16 oct.	23	»	20 août	7

… – TABLE II.

… du Soleil, de jour en jour.

t	AR	H	t	AR	H	t	AR	H	t	AR	H
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	86	56 j	218°	85	84 j	264°	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	86	57	220	85	85	266	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	86	58	222	85	86	268	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	181	86	59	223	85	87	269	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	32	183	86	60	225	84	88	271	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	33	184	86	61	226	84	89	273	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	34	186	86	62	228	84	90	275	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	35	187	86	63	229	84	91	276	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	36	189	86	64	231	84	92	278	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	37	190	86	65	233	84	93	280	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	38	192	86	66	234	84	94	282	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	39	193	86	67	236	84	95	283	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	40	194	86	68	237	84	96	285	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	41	196	86	69	239	83	97	287	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	42	197	86	70	241	83	98	289	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	43	199	86	71	242	83	99	290	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	44	200	86	72	244	83	100	292	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	45	202	86	73	246	83	101	294	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	46	203	86	74	247	83	102	295	82
[illegible]	[illegible]	[illegible]	47	205	85	75	249	83	103	297	83
[illegible]	[illegible]	[illegible]	48	206	85	76	251	83	104	299	83
20	[illegible]	[illegible]	49	208	85	77	252	83	105	301	83
21	166	[illegible]	50	209	85	78	254	83	106	302	83
22	168	[illegible]	51	211	85	79	256	83	107	304	83
23	169	83	52	212	85	80	257	82	108	306	83
24	171	83	53	214	85	81	259	82	109	307	83
25	[illegible]	83	54	215	85	82	261	82	110	309	83
26	[illegible]	83	55	217	85	83	263	82	111	311	83
27	175	84									

VÉNUS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de jour en jour.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
112 j	312°	83	141 j	357°	86	170 j	39°	85	199 j	88°	82
113	314	83	142	358	86	171	41	85	200	90	82
114	316	84	143	0	86	172	43	84	201	91	82
115	317	84	144	1	86	173	44	84	202	93	82
116	319	84	145	3	86	174	46	84	203	95	82
117	320	84	146	4	86	175	47	84	204	97	82
118	322	84	147	5	86	176	49	84	205	98	82
119	324	84	148	7	86	177	50	84	206	100	82
120	325	84	149	8	86	178	52	84	207	102	82
121	327	84	150	10	86	179	54	84	208	104	82
122	328	84	151	11	86	180	55	84	209	106	82
123	330	85	152	13	86	181	57	83	210	107	82
124	331	85	153	14	86	182	59	83	211	109	82
125	333	85	154	16	86	183	60	83	212	111	82
126	334	85	155	17	86	184	62	83	213	113	82
127	336	85	156	19	86	185	64	83	214	114	82
128	338	85	157	20	86	186	65	83	215	116	82
129	339	85	158	21	86	187	67	83	216	118	82
130	341	85	159	23	86	188	69	83	217	120	82
131	342	85	160	24	86	189	70	82	218	121	82
132	344	85	161	26	86	190	72	82	219	123	82
133	345	86	162	27	85	191	74	82	220	125	82
134	346	86	163	29	85	192	75	82	221	127	82
135	348	86	164	30	85	193	77	82	222	128	83
136	349	86	165	32	85	194	79	82	223	130	83
137	351	86	166	33	85	195	81	82	224	132	83
138	352	86	167	35	85	196	82	82			
139	354	86	168	36	85	197	84	82			
140	355	86	169	38	85	198	86	82			

VÉNUS. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K.									S
	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	360°
1	0. 8	0. 8	0. 9	0.10	0.11	0.11	0.13	0.14	0.15	359
2	0.16	0.17	0.18	0.19	0.21	0.23	0.25	0.28	0.31	358
3	0.23	0.25	0.27	0.29	0.31	0.34	0.37	0.41	0.45	357
4	0.31	0.33	0.35	0.38	0.41	0.45	0.49	0.54	1. 0	356
5	0.38	0.41	0.44	0.47	0.51	0.56	1. 1	1. 6	1.13	355
6	0.46	0.49	0.52	0.56	1. 1	1. 6	1.12	1.18	1.26	354
7	0.53	0.56	1. 0	1. 5	1.10	1.16	1.22	1.30	1.38	353
8	1. 0	1. 4	1. 8	1.13	1.19	1.25	1.32	1.40	1.50	352
9	1. 6	1.11	1.15	1.21	1.27	1.34	1.41	1.50	2. 0	351
10	1.13	1.17	1.23	1.28	1.35	1.42	1.50	1.59	2. 9	350
11	1.19	1.24	1.29	1.36	1.42	1.50	1.58	2. 8	2.18	349
12	1.25	1.30	1.36	1.42	1.49	1.57	2. 6	2.15	2.26	348
13	1.31	1.36	1.42	1.49	1.56	2. 4	2.13	2.23	2.33	347
14	1.36	1.42	1.48	1.55	2. 2	2.10	2.19	2.29	2.40	346
15	1.41	1.47	1.53	2. 0	2. 8	2.16	2.25	2.35	2.46	345
16	1.46	1.52	1.59	2. 6	2.13	2.22	2.31	2.41	2.51	344
17	1.51	1.57	2. 3	2.11	2.18	2.27	2.36	2.45	2.56	343
18	1.55	2. 1	2. 8	2.15	2.23	2.31	2.40	2.50	3. 0	342
19	1.59	2. 6	2.12	2.20	2.27	2.36	2.45	2.54	3. 4	341
20	2. 3	2.10	2.16	2.24	2.31	2.40	2.48	2.58	3. 8	340
21	2. 7	2.13	2.20	2.27	2.35	2.43	2.52	3. 1	3.11	339
22	2.10	2.17	2.23	2.31	2.38	2.46	2.55	3. 4	3.14	338
23	2.14	2.20	2.27	2.34	2.41	2.49	2.58	3. 7	3.16	337
24	2.17	2.23	2.30	2.37	2.44	2.52	3. 1	3. 9	3.19	336
25	2.19	2.26	2.32	2.39	2.47	2.55	3. 3	3.12	3.21	335
26	2.22	2.28	2.35	2.42	2.49	2.57	3. 5	3.14	3.22	334
27	2.24	2.31	2.37	2.44	2.51	2.59	3. 7	3.15	3.24	333
28	2.27	2.33	2.39	2.46	2.53	3. 1	3. 9	3.17	3.25	332
29	2.29	2.35	2.41	2.48	2.55	3. 3	3.10	3.18	3.26	331

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.									S
	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
30°	2.31	2.37	2.43	2.50	2.57	3. 4	3.11	3.19	3.27	330°
31	2.32	2.39	2.45	2.51	2.58	3. 5	3.13	3.20	3.28	329
32	2.34	2.40	2.46	2.53	2.59	3. 6	3.14	3.21	3.29	328
33	2.36	2.42	2.48	2.54	3. 1	3. 7	3.15	3.22	3.29	327
34	2.37	2.43	2.49	2.55	3. 2	3. 8	3.15	3.22	3.30	326
35	2.38	2.44	2.50	2.56	3. 2	3. 9	3.16	3.23	3.30	325
36	2.39	2.45	2.51	2.57	3. 3	3.10	3.16	3.23	3.30	324
37	2.40	2.46	2.52	2.58	3. 4	3.10	3.17	3.23	3.30	323
38	2.41	2.47	2.52	2.58	3. 4	3.11	3.17	3.24	3.30	322
39	2.42	2.48	2.53	2.59	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	321
40	2.43	2.49	2.54	2.59	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	320
41	2.43	2.49	2.54	3. 0	3. 5	3.11	3.17	3.24	3.30	319
42	2.44	2.49	2.54	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	318
43	2.44	2.49	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	317
44	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.23	3.29	316
45	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 6	3.11	3.17	3.22	3.28	315
46	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.11	3.16	3.22	3.28	314
47	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.11	3.16	3.21	3.27	313
48	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.10	3.15	3.21	3.26	312
49	2.45	2.50	2.55	3. 0	3. 5	3.10	3.15	3.20	3.26	311
50	2.45	2.50	2.55	2.59	3. 4	3. 9	3.14	3.20	3.25	310
51	2.45	2.50	2.54	2.59	3. 4	3. 9	3.14	3.19	3.24	309
52	2.45	2.50	2.54	2.59	3. 3	3. 8	3.13	3.18	3.23	308
53	2.45	2.49	2.54	2.58	3. 3	3. 5	3.12	3.17	3.22	307
54	2.45	2.49	2.53	2.58	3. 2	3. 7	3.12	3.16	3.21	306
55	2.44	2.49	2.53	2.57	3. 2	3. 6	3.11	3.16	3.20	305
56	2.44	2.48	2.52	2.57	3. 1	3. 6	3.10	3.15	3.19	304
57	2.44	2.48	2.52	2.56	3. 0	3. 5	3. 9	3.14	3.18	303
58	2.43	2.47	2.51	2.55	3. 0	3. 4	3. 8	3.13	3.17	302
59	2.43	2.47	2.51	2.55	2.59	3. 3	3. 7	3.12	3.16	301

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 82	84	86	88	90	S
	h m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
60°	2.42	2.50	2.58	3. 6	3.15	300
62	2.41	2.49	2.56	3. 5	3.13	298
64	2.40	2.47	2.55	3. 2	3.10	296
66	2.38	2.45	2.53	3. 0	3. 8	294
68	2.37	2.44	2.51	2.58	3. 5	292
70	2.35	2.42	2.49	2.56	3. 3	290
72	2.33	2.40	2.46	2.53	3. 0	288
74	2.31	2.38	2.44	2.51	2.57	286
76	2.29	2.36	2.42	2.48	2.55	284
78	2.27	2.33	2.39	2.46	2.52	282
80	2.25	2.31	2.37	2.43	2.49	280
82	2.23	2.29	2.34	2.40	2.46	278
84	2.21	2.26	2.32	2.37	2.43	276
86	2.19	2.24	2.29	2.34	2.40	274
88	2.16	2.21	2.26	2.32	2.37	272
90	2.14	2.19	2.24	2.29	2.34	270
92	2.11	2.16	2.21	2.26	2.31	268
94	2. 9	2.13	2.18	2.23	2.28	266
96	2. 6	2.11	2.15	2.20	2.24	264
98	2. 4	2. 8	2.12	2.17	2.21	262
100	2. 1	2. 5	2. 9	2.14	2.18	260
102	1.58	2. 2	2. 7	2.11	2.15	258
104	1.56	2. 0	2. 4	2. 8	2.12	256
106	1.53	1.57	2. 1	2. 4	2. 8	254
108	1.50	1.54	1.58	2. 1	2. 5	252
110	1.47	1.51	1.54	1.58	2. 2	250
112	1.45	1.48	1.51	1.55	1.58	248
114	1.42	1.45	1.48	1.52	1.55	246
116	1.39	1.42	1.45	1.48	1.52	244
118	1.36	1.39	1.42	1.45	1.48	242

VÉNUS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 82	84	86	88	90	S
	h m	h m	h m	h m	h m	
120°	1.33	1.36	1.39	1.42	1.45	240
122	1.30	1.33	1.36	1.39	1.41	238
124	1.27	1.30	1.33	1.35	1.38	236
126	1.24	1.27	1.29	1.32	1.35	234
128	1.21	1.24	1.26	1.29	1.31	232
130	1.18	1.21	1.23	1.25	1.28	230
132	1.15	1.17	1.20	1.22	1.24	228
134	1.12	1.14	1.16	1.19	1.21	226
136	1. 9	1.11	1.13	1.15	1.17	224
138	1. 6	1. 8	1.10	1.12	1.14	222
140	1. 3	1. 5	1. 7	1. 9	1.10	220
142	1. 0	1. 2	1. 3	1. 5	1. 7	218
144	0.57	0.58	1. 0	1. 2	1. 3	216
146	0.54	0.55	0.57	0.58	1. 0	214
148	0.51	0.52	0.54	0.55	0.56	212
150	0.47	0.49	0.50	0.52	0.53	210
152	0.44	0.46	0.47	0.48	0.49	208
154	0.41	0.42	0.44	0.45	0.46	206
156	0.38	0.39	0.40	0.41	0.42	204
158	0.35	0.36	0.37	0.38	0.39	202
160	0.32	0.33	0.34	0.34	0.35	200
162	0.29	0.29	0.30	0.31	0.32	198
164	0.25	0.26	0.27	0.28	0.28	196
166	0.22	0.23	0.24	0.24	0.25	194
168	0.19	0.20	0.20	0.21	0.21	192
170	0.16	0.16	0.17	0.17	0.18	190
172	0.13	0.13	0.13	0.14	0.14	188
174	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	186
176	0. 6	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	184
178	0. 3	0. 3	0. 3	0. 3	0. 4	182

MARS. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Mars à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	194	1883	1 janv.	585
1866	1 janv.	559	»	13 avr. (pass.)	0
»	9 mai (pass.)	0	1884	1 janv.	263
1867	1 janv.	237	1885	1 janv.	629
1868	1 janv.	602	»	28 fév. (pass.)	0
»	26 mars (pass.)	0	1886	1 janv.	307
1869	1 janv.	281	1887	1 janv.	672
1870	1 janv.	646	»	16 janv. (pass.)	0
»	11 fév. (pass.)	0	1888	1 janv.	350
1871	1 janv.	324	»	3 déc. (pass.)	0
»	30 déc. (pass.)	0	1889	1 janv.	29
1872	1 janv.	2	1890	1 janv.	394
1873	1 janv.	368	»	21 oct. (pass.)	0
»	16 nov. (pass.)	0	1891	1 janv.	72
1874	1 janv.	46	1892	1 janv.	437
1875	1 janv.	411	»	7 sept. (pass.)	0
»	4 oct. (pass.)	0	1893	1 janv.	116
1876	1 janv.	89	1894	1 janv.	481
1877	1 janv.	455	»	26 juil. (pass).	0
»	21 août (pass.)	0	1895	1 janv.	159
1878	1 janv.	133	1896	1 janv.	524
1879	1 janv.	498	»	12 juin (pass.)	0
»	9 juil. (pass.)	0	1897	1 janv.	203
1880	1 janv.	176	1898	1 janv.	568
1881	1 janv.	542	»	30 avr. (pass.)	0
»	26 mai (pass.)	0	1899	1 janv.	246
1882	1 janv.	220	1900	1 janv.	611

MARS. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0 j	336°	13	56 j	9°	15	112 j	40°	15	168 j	71°	15
2	337	13	58	10	15	114	41	15	170	72	15
4	339	13	60	11	15	116	42	15	172	73	15
6	340	13	62	12	15	118	43	15	174	74	15
8	341	13	64	13	15	120	44	15	176	75	15
10	342	13	66	14	15	122	45	15	178	76	15
12	343	14	68	15	15	124	46	15	180	77	15
14	344	14	70	16	15	126	47	15	182	78	15
16	346	14	72	17	15	128	48	15	184	79	15
18	347	14	74	19	15	130	50	15	186	81	15
20	348	14	76	20	15	132	51	15	188	82	15
22	349	14	78	21	15	134	52	15	190	83	15
24	350	14	80	22	15	136	53	15	192	84	15
26	351	14	82	23	15	138	54	15	194	85	15
28	353	14	84	24	15	140	55	15	196	86	15
30	354	14	86	25	15	142	56	15	198	87	15
32	355	14	88	26	15	144	57	15	200	88	15
34	356	14	90	27	15	146	58	15	202	89	16
36	357	14	92	28	15	148	60	15	204	90	16
38	358	14	94	30	15	150	61	15	206	91	16
40	359	14	96	31	15	152	62	15	208	92	16
42	1	14	98	32	15	154	63	15	210	94	16
44	2	14	100	33	15	156	64	15	212	95	16
46	3	15	102	34	15	158	65	15	214	96	16
48	4	15	104	35	15	160	66	15	216	97	16
50	5	15	106	36	15	162	67	15	218	98	16
52	6	15	108	37	15	164	68	15	220	99	16
54	7	15	110	38	15	166	70	15	222	100	16

MARS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
224 j	101°	16	282 j	129°	19	340 j	155°	21	398 j	178°	22
226	102	16	284	130	19	342	156	21	400	179	22
228	103	16	286	131	19	344	156	21	402	180	22
230	104	17	288	132	19	346	157	21	404	181	22
232	105	17	290	133	19	348	158	21	406	182	22
234	106	17	292	134	19	350	159	21	408	182	22
236	107	17	294	135	19	352	160	21	410	183	22
238	108	17	296	136	20	354	160	21	412	184	22
240	109	17	298	137	20	356	161	22	414	185	22
242	110	17	300	138	20	358	162	22	416	186	21
244	111	17	302	138	20	360	163	22	418	186	21
246	112	17	304	139	20	362	164	22	420	187	21
248	113	17	306	140	20	364	165	22	422	188	21
250	114	17	308	141	20	366	165	22	424	189	21
252	115	17	310	142	20	368	166	22	426	190	21
254	116	18	312	143	20	370	167	22	428	191	21
256	117	18	314	144	20	372	168	22	430	191	21
258	118	18	316	145	20	374	169	22	432	192	21
260	119	18	318	145	20	376	169	22	434	193	21
262	120	18	320	146	20	378	170	22	436	194	21
264	121	18	322	147	21	380	171	22	438	195	21
266	122	18	324	148	21	382	172	22	440	196	21
268	123	18	326	149	21	384	173	22	442	196	21
270	124	18	328	150	21	386	173	22	444	197	21
272	125	18	330	151	21	388	174	22	446	198	21
274	126	18	332	151	21	390	175	22	448	199	20
276	127	19	334	152	21	392	176	22	450	200	20
278	128	19	336	153	21	394	177	22	452	201	20
280	128	19	338	154	21	396	178	22	454	202	20

MARS. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 2 jours en 2 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
456 j	202°	20	514 j	230°	16	572 j	263°	13	630 j	300°	11
458	203	20	516	231	16	574	264	12	632	302	11
460	204	20	518	232	16	576	265	12	634	303	11
462	205	20	520	233	16	578	267	12	636	304	11
464	206	20	522	234	16	580	268	12	638	305	11
466	207	20	524	235	16	582	269	12	640	307	12
468	208	19	526	236	16	584	270	12	642	308	12
470	209	19	528	237	15	586	272	12	644	309	12
472	210	19	530	238	15	588	273	12	646	311	12
474	210	19	532	239	15	590	274	12	648	312	12
476	211	19	534	241	15	592	276	12	650	313	12
478	212	19	536	242	15	594	277	12	652	314	12
480	213	19	538	243	15	596	278	12	654	316	12
482	214	19	540	244	15	598	279	12	656	317	12
484	215	18	542	245	14	600	281	11	658	318	12
486	216	18	544	246	14	602	282	11	660	320	12
488	217	18	546	247	14	604	283	11	662	321	12
490	218	18	548	249	14	606	285	11	664	322	12
492	219	18	550	250	14	608	286	11	666	323	12
494	220	18	552	251	14	610	287	11	668	325	12
496	221	18	554	252	14	612	289	11	670	326	12
498	222	18	556	253	13	614	290	11	672	327	13
500	223	17	558	254	13	616	291	11	674	328	13
502	224	17	560	256	13	618	292	11	676	330	13
504	225	17	562	257	13	620	294	11	678	331	13
506	226	17	564	258	13	622	295	11	680	332	13
508	227	17	566	259	13	624	296	11	682	333	13
510	228	17	568	260	13	626	298	11	684	334	13
512	229	17	570	262	13	628	299	11			

MARS. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	Valeurs de K. 11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	S
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	12. 0	360°
1	11.42	11.43	11.45	11.45	11.47	11.48	11.49	11.50	11.51	11.51	359
2	11.24	11.27	11.29	11.31	11.34	11.36	11.38	11.40	11.41	11.42	358
3	11. 7	11.11	11.14	11.17	11.21	11.25	11.28	11.30	11.32	11.33	357
4	10.50	10.55	10.59	11. 3	11. 9	11.13	11.17	11.20	11.22	11.25	356
5	10.34	10.39	10.44	10.49	10.56	11. 2	11. 6	11.10	11.13	11.16	355
6	10.18	10.24	10.30	10.35	10.44	10.50	10.56	11. 0	11. 4	11. 7	354
7	10. 2	10.10	10.16	10.22	10.32	10.39	10.45	10.51	10.55	10.58	353
8	9.48	9.56	10. 3	10. 9	10.20	10.28	10.35	10.41	10.46	10.50	352
9	9.34	9.43	9.50	9.57	10. 9	10.18	10.25	10.32	10.37	10.41	351
10	9.21	9.30	9.38	9.45	9.57	10. 7	10.15	10.22	10.28	10.33	350
11	9. 8	9.18	9.26	9.34	9.47	9.57	10. 6	10.13	10.19	10.25	349
12	8.57	9. 6	9.15	9.23	9.36	9.47	9.56	10. 4	10.11	10.16	348
13	8.45	8.55	9. 4	9.12	9.26	9.37	9.47	9.55	10. 2	10. 8	347
14	8.35	8.45	8.54	9. 2	9.16	9.28	9.38	9.47	9.54	10. 0	346
15	8.25	8.35	8.44	8.52	9. 7	9.19	9.29	9.38	9.46	9.53	345
16	8.15	8.25	8.34	8.43	8.57	9.10	9.21	9.30	9.38	9.45	344
17	8. 7	8.16	8.25	8.34	8.49	9. 1	9.12	9.22	9.30	9.37	343
18	7.58	8. 8	8.17	8.25	8.40	8.53	9. 4	9.14	9.22	9.30	342
19	7.50	7.59	8. 8	8.17	8.32	8.45	8.56	9. 6	9.15	9.22	341
20	7.42	7.52	8. 0	8. 9	8.24	8.37	8.48	8.58	9. 7	9.15	340
21	7.35	7.44	7.53	8. 1	8.16	8.29	8.41	8.51	9. 0	9. 8	339
22	7.28	7.37	7.46	7.54	8. 9	8.22	8.33	8.44	8.53	9. 1	338
23	7.21	7.30	7.39	7.47	8. 1	8.14	8.26	8.37	8.46	8.54	337
24	7.15	7.23	7.32	7.40	7.54	8. 7	8.19	8.30	8.39	8.47	336
25	7. 8	7.17	7.25	7.33	7.48	8. 1	8.12	8.23	8.32	8.41	335
26	7. 2	7.11	7.19	7.27	7.41	7.54	8. 6	8.16	8.26	8.34	334
27	6.57	7. 5	7.13	7.21	7.35	7.48	7.59	8.10	8.19	8.28	333
28	6.51	6.59	7. 7	7.15	7.29	7.41	7.53	8. 3	8.13	8.22	332
29	6.46	6.54	7. 1	7. 9	7.23	7.35	7.47	7.57	8. 7	8.15	331

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
30°	6.41	6.49	6.56	7. 3	7.17	7.29	7.41	7.51	8. 1	8. 9	330
31	6.36	6.43	6.51	6.58	7.11	7.24	7.35	7.45	7.55	8. 3	329
32	6.31	6.38	6.46	6.53	7. 6	7.18	7.29	7.39	7.49	7.58	328
33	6.26	6.33	6.41	6.47	7. 0	7.12	7.24	7.34	7.43	7.52	327
34	6.22	6.29	6.36	6.42	6.55	7. 7	7.18	7.28	7.38	7.46	326
35	6.17	6.24	6.31	6.38	6.50	7. 2	7.13	7.23	7.32	7.41	325
36	6.13	6.20	6.26	6.33	6.45	6.57	7. 7	7.17	7.27	7.35	324
37	6. 9	6.15	6.22	6.28	6.40	6.52	7. 2	7.12	7.21	7.30	323
38	6. 4	6.11	6.17	6.24	6.36	6.47	6.57	7. 7	7.16	7.25	322
39	6. 0	6. 7	6.13	6.19	6.31	6.42	6.52	7. 2	7.11	7.20	321
40	5.56	6. 3	6. 9	6.15	6.26	6.37	6.47	6.57	7. 6	7.14	320
41	5.52	5.59	6. 5	6.11	6.22	6.33	6.43	6.52	7. 1	7. 9	319
42	5.49	5.55	6. 1	6. 6	6.18	6.28	6.38	6.47	6.56	7. 5	318
43	5.45	5.51	5.57	6. 2	6.13	6.24	6.33	6.43	6.52	7. 0	317
44	5.41	5.47	5.53	5.58	6. 9	6.19	6.29	6.38	6.47	6.55	316
45	5.38	5.43	5.49	5.54	6. 5	6.15	6.25	6.34	6.42	6.50	315
46	5.34	5.40	5.45	5.51	6. 1	6.11	6.20	6.29	6.38	6.46	314
47	5.31	5.36	5.41	5.47	5.57	6. 7	6.16	6.25	6.33	6.41	313
48	5.27	5.33	5.38	5.43	5.53	6. 3	6.12	6.20	6.29	6.37	312
49	5.24	5.29	5.34	5.39	5.49	5.59	6. 8	6.16	6.24	6.32	311
50	5.20	5.26	5.31	5.36	5.45	5.55	6. 4	6.12	6.20	6.28	310
51	5.17	5.22	5.27	5.32	5.42	5.51	6. 0	6. 8	6.16	6.23	309
52	5.14	5.19	5.24	5.29	5.38	5.47	5.56	6. 4	6.12	6.19	308
53	5.11	5.16	5.20	5.25	5.34	5.43	5.52	6. 0	6. 8	6.15	307
54	5. 8	5.12	5.17	5.22	5.31	5.39	5.48	5.56	6. 3	6.11	306
55	5. 4	5. 9	5.14	5.18	5.27	5.36	5.44	5.52	5.59	6. 7	305
56	5. 1	5. 6	5.10	5.15	5.24	5.32	5.40	5.48	5.56	6. 3	304
57	4.58	5. 3	5. 7	5.12	5.20	5.28	5.36	5.44	5.52	5.59	303
58	4.55	5. 0	5. 4	5. 8	5.17	5.25	5.33	5.40	5.48	5.55	302
59	4.52	4.57	5. 1	5. 5	5.13	5.21	5.29	5.37	5.44	5.51	301

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

Valeurs de K.										S
11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
.49	4.54	4.58	5. 2	5.10	5.18	5.26	5.33	5.40	5.47	300°
.46	4.50	4.55	4.59	5. 7	5.15	5.22	5.29	5.36	5.43	299
.43	4.47	4.52	4.56	5. 3	5.11	5.19	5.26	5.33	5.39	298
40	4.45	4.49	4.52	5. 0	5. 8	5.15	5.22	5.29	5.36	297
38	4.42	4.45	4.49	4.57	5. 4	5.12	5.19	5.25	5.32	296
35	4.39	4.43	4.46	4.54	5. 1	5. 8	5.15	5.22	5.28	295
32	4.36	4.40	4.43	4.51	4.58	5. 5	5.12	5.18	5.24	294
29	4.33	4.37	4.40	4.48	4.55	5. 1	5. 8	5.15	5.21	293
26	4.30	4.34	4.37	4.44	4.51	4.58	5. 5	5.11	5.17	292
24	4.27	4.31	4.34	4.41	4.48	4.55	5. 1	5. 8	5.14	291
21	4.24	4.28	4.31	4.38	4.45	4.52	4.58	5. 4	5.10	290
18	4.22	4.25	4.29	4.35	4.42	4.48	4.55	5. 1	5. 7	289
15	4.19	4.22	4.26	4.32	4.39	4.45	4.51	4.57	5. 3	288
13	4.16	4.19	4.23	4.29	4.36	4.42	4.48	4.54	5. 0	287
10	4.13	4.17	4.20	4.26	4.33	4.39	4.45	4.51	4.56	286
7	4.11	4.14	4.17	4.23	4.30	4.36	4.42	4.47	4.53	285
5	4. 8	4.11	4.14	4.20	4.27	4.33	4.38	4.44	4.50	284
2	4. 5	4. 8	4.11	4.18	4.24	4.30	4.35	4.41	4.46	283
9	4. 2	4. 6	4. 9	4.15	4.21	4.26	4.32	4.38	4.43	282
7	4. 0	4. 3	4. 6	4.12	4.18	4.23	4.29	4.34	4.40	281
4	3.57	4. 0	4. 3	4. 9	4.15	4.20	4.26	4.31	4.36	280
2	3.55	3.57	4. 0	4. 6	4.12	4.17	4.23	4.28	4.33	279
9	3.52	3.55	3.58	4. 3	4. 9	4.14	4.20	4.25	4.30	278
6	3.49	3.52	3.55	4. 1	4. 6	4.11	4.17	4.22	4.27	277
4	3.47	3.49	3.52	3.58	4. 3	4. 8	4.14	4.19	4.24	276
1	3.44	3.47	3.50	3.55	4. 0	4. 5	4.11	4.16	4.20	275
39	3.41	3.44	3.47	3.52	3.57	4. 3	4. 8	4.12	4.17	274
36	3.39	3.42	3.44	3.49	3.55	4. 0	4. 5	4. 9	4.14	273
34	3.36	3.39	3.42	3.47	3.52	3.57	4. 2	4. 6	4.11	272
31	3.34	3.36	3.39	3.44	3.49	3.54	3.59	4. 3	4. 8	271

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	*Valeurs de* K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	*h m*	
90	3.29	3.31	3.34	3.36	3.41	3.46	3.51	3.56	4. 0	4. 5	270
91	3.26	3.29	3.31	3.34	3.39	3.43	3.48	3.53	3.57	4. 2	269
92	3.24	3.26	3.29	3.31	3.36	3.41	3.45	3.50	3.54	3.59	268
93	3.21	3.24	3.26	3.28	3.33	3.38	3.42	3.47	3.51	3.56	267
94	3.19	3.21	3.24	3.26	3.31	3.35	3.40	3.44	3.48	3.53	266
95	3.16	3.19	3.21	3.23	3.28	3.32	3.37	3.41	3.45	3.50	265
96	3.14	3.16	3.18	3.21	3.25	3.30	3.34	3.38	3.43	3.47	264
97	3.11	3.14	3.16	3.18	3.23	3.27	3.31	3.36	3.40	3.44	263
98	3. 9	3.11	3.13	3.16	3.20	3.24	3.29	3.33	3.37	3.41	262
99	3. 7	3. 9	3.11	3.13	3.17	3.22	3.26	3.30	3.34	3.38	261
100	3. 4	3. 6	3. 8	3.11	3.15	3.19	3.23	3.27	3.31	3.35	260
101	3. 2	3. 4	3. 6	3. 8	3.12	3.16	3.20	3.24	3.28	3.32	259
102	2.59	3. 1	3. 3	3. 5	3.10	3.14	3.18	3.21	3.25	3.29	258
103	2.57	2.59	3. 1	3. 3	3. 7	3.11	3.15	3.19	3.22	3.26	257
104	2.54	2.56	2.58	3. 0	3. 4	3. 8	3.12	3.16	3.20	3.23	256
105	2.52	2.54	2.56	2.58	3. 2	3. 6	3. 9	3.13	3.17	3.20	255
106	2.50	2.52	2.54	2.55	2.59	3. 3	3. 7	3.10	3.14	3.17	254
107	2.47	2.49	2.51	2.53	2.57	3. 0	3. 4	3. 8	3.11	3.15	253
108	2.45	2.47	2.49	2.50	2.54	2.58	3. 1	3. 5	3. 8	3.12	252
109	2.43	2.44	2.46	2.48	2.52	2.55	2.59	3. 2	3. 6	3. 9	251
110	2.40	2.42	2.44	2.46	2.49	2.53	2.56	2.59	3. 3	3. 6	250
111	2.38	2.40	2.41	2.43	2.47	2.50	2.53	2.57	3. 0	3. 3	249
112	2.35	2.37	2.39	2.41	2.44	2.47	2.51	2.54	2.57	3. 0	248
113	2.33	2.35	2.36	2.38	2.41	2.45	2.48	2.51	2.54	2.58	247
114	2.31	2.32	2.34	2.36	2.39	2.42	2.45	2.49	2.52	2.55	246
115	2.28	2.30	2.32	2.33	2.36	2.40	2.43	2.46	2.49	2.52	245
116	2.26	2.28	2.29	2.31	2.34	2.37	2.40	2.43	2.46	2.49	244
117	2.24	2.25	2.27	2.28	2.31	2.35	2.38	2.41	2.44	2.46	243
118	2.21	2.23	2.24	2.26	2.29	2.32	2.35	2.38	2.41	2.44	242
119	2.19	2.20	2.22	2.24	2.26	2.29	2.32	2.35	2.38	2.41	241

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.										S
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26	
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	
120°	2.17	2.18	2.20	2.21	2.24	2.27	2.30	2.33	2.35	2.38	240°
121	2.14	2.16	2.17	2.19	2.22	2.24	2.27	2.30	2.33	2.35	239
122	2.12	2.13	2.15	2.16	2.19	2.22	2.25	2.27	2.30	2.33	238
123	2.10	2.11	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	2.25	2.27	2.30	237
124	2. 7	2. 9	2.10	2.11	2.14	2.17	2.19	2.22	2.25	2.27	236
125	2. 5	2. 6	2. 8	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	2.24	235
126	2. 3	2. 4	2. 5	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	2.22	234
127	2. 0	2. 2	2. 3	2. 4	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.17	2.19	233
128	1.58	1.59	2. 1	2. 2	2. 4	2. 7	2. 9	2.12	2.14	2.16	232
129	1.56	1.57	1.58	1.59	2. 2	2. 4	2. 7	2. 9	2.11	2.14	231
130	1.53	1.55	1.56	1.57	1.59	2. 2	2. 4	2. 6	2. 9	2.11	230
131	1.51	1.52	1.53	1.55	1.57	1.59	2. 2	2. 4	2. 6	2. 8	229
132	1.49	1.50	1.51	1.52	1.55	1.57	1.59	2. 1	2. 3	2. 5	228
133	1.47	1.48	1.49	1.50	1.52	1.54	1.56	1.59	2. 1	2. 3	227
134	1.44	1.45	1.46	1.48	1.50	1.52	1.54	1.56	1.58	2. 0	226
135	1.42	1.43	1.44	1.45	1.47	1.49	1.51	1.53	1.55	1.57	225
136	1.40	1.41	1.42	1.43	1.45	1.47	1.49	1.51	1.53	1.55	224
137	1.37	1.38	1.39	1.40	1.42	1.44	1.46	1.48	1.50	1.52	223
138	1.35	1.36	1.37	1.38	1.40	1.42	1.44	1.46	1.48	1.49	222
139	1.33	1.34	1.35	1.36	1.38	1.39	1.41	1.43	1.45	1.47	221
140	1.31	1.31	1.32	1.33	1.35	1.37	1.39	1.41	1.42	1.44	220
141	1.28	1.29	1.30	1.31	1.33	1.35	1.36	1.38	1.40	1.42	219
142	1.26	1.27	1.28	1.29	1.30	1.32	1.34	1.36	1.37	1.39	218
143	1.24	1.25	1.25	1.26	1.28	1.30	1.31	1.33	1.35	1.36	217
144	1.21	1.22	1.23	1.24	1.26	1.27	1.29	1.30	1.32	1.34	216
145	1.19	1.20	1.21	1.22	1.23	1.25	1.26	1.28	1.29	1.31	215
146	1.17	1.18	1.18	1.19	1.21	1.22	1.24	1.25	1.27	1.28	214
147	1.15	1.15	1.16	1.17	1.18	1.20	1.21	1.23	1.24	1.26	213
148	1.12	1.13	1.14	1.14	1.16	1.17	1.19	1.20	1.22	1.23	212
149	1.10	1.11	1.11	1.12	1.14	1.15	1.16	1.18	1.19	1.20	211

MARS. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K.									
	11	12	13	14	16	18	20	22	24	26
	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m	h m
150°	1. 8	1. 8	1. 9	1.10	1.11	1.13	1.14	1.15	1.17	1.18
151	1. 5	1. 6	1. 7	1. 7	1. 9	1.10	1.11	1.13	1.14	1.15
152	1. 3	1. 4	1. 4	1. 5	1. 6	1. 8	1. 9	1.10	1.11	1.13
153	1. 1	1. 2	1. 2	1. 3	1. 4	1. 5	1. 6	1. 8	1. 9	1.10
154	0.59	0.59	1. 0	1. 0	1. 2	1. 3	1. 4	1. 5	1. 6	1. 7
155	0.56	0.57	0.58	0.58	0.59	1. 0	1. 1	1. 3	1. 4	1. 5
156	0.54	0.55	0.55	0.56	0.57	0.58	0.59	1. 0	1. 1	1. 2
157	0.52	0.52	0.53	0.53	0.54	0.56	0.57	0.58	0.59	1. 0
158	0.50	0.50	0.51	0.51	0.52	0.53	0.54	0.55	0.56	0.57
159	0.47	0.48	0.48	0.49	0.50	0.51	0.52	0.53	0.53	0.54
160	0.45	0.46	0.46	0.46	0.47	0.48	0.49	0.50	0.51	0.52
161	0.43	0.43	0.44	0.44	0.45	0.46	0.47	0.48	0.48	0.49
162	0.41	0.41	0.41	0.42	0.43	0.43	0.44	0.45	0.46	0.47
163	0.38	0.39	0.39	0.39	0.40	0.41	0.42	0.42	0.43	0.44
164	0.36	0.36	0.37	0.37	0.38	0.39	0.39	0.40	0.41	0.41
165	0.34	0.34	0.34	0.35	0.35	0.36	0.37	0.37	0.38	0.39
166	0.32	0.32	0.32	0.32	0.33	0.34	0.34	0.35	0.36	0.36
167	0.29	0.30	0.30	0.30	0.31	0.31	0.32	0.32	0.33	0.34
168	0.27	0.27	0.28	0.28	0.28	0.29	0.29	0.30	0.30	0.31
169	0.25	0.25	0.25	0.26	0.26	0.27	0.27	0.27	0.28	0.28
170	0.23	0.23	0.23	0.23	0.24	0.24	0.25	0.25	0.25	0.26
171	0.20	0.20	0.21	0.21	0.21	0.22	0.22	0.22	0.23	0.23
172	0.18	0.18	0.18	0.19	0.19	0.19	0.20	0.20	0.20	0.21
173	0.16	0.16	0.16	0.16	0.17	0.17	0.17	0.17	0.18	0.18
174	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.15	0.15	0.15	0.15
175	0.11	0.11	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.13	0.13
176	0. 9	0. 9	0. 9	0. 9	0. 9	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
177	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 7	0. 8	0. 8
178	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5
179	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 3	0. 3

JUPITER. — TABLE I.

Époque des passages successifs de Jupiter à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	2929	1882	1 janv.	473
1866	1 janv.	3294	1883	1 janv.	838
1867	1 janv.	3659	1884	1 janv.	1203
1868	1 janv.	4024	1885	1 janv.	1569
»	5 nov. (pass.)	0	1886	1 janv.	1934
1869	1 janv.	57	1887	1 janv.	2299
1870	1 janv.	422	1888	1 janv.	2664
1871	1 janv.	787	1889	1 janv.	3030
1872	1 janv.	1152	1890	1 janv.	3395
1873	1 janv.	1518	1891	1 janv.	3760
1874	1 janv.	1883	1892	1 janv.	4125
1875	1 janv.	2248	»	27 juil. (pass.)	0
1876	1 janv.	2613	1893	1 janv.	158
1877	1 janv.	2979	1894	1 janv.	523
1878	1 janv.	3344	1895	1 janv.	888
1879	1 janv.	3709	1896	1 janv.	1253
1880	1 janv.	4074	1897	1 janv.	1619
»	15 sept. (pass.)	0	1898	1 janv.	1984
1881	1 janv.	408	1899	1 janv.	2349

JUPITER. — TABLE II.

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
0 j	12°	69	364 j	43°	68	728 j	77°	67	1092 j	110°	68
14	13	69	378	44	68	742	78	67	1106	111	68
28	14	69	392	46	68	756	79	67	1120	112	69
42	15	69	406	47	68	770	80	67	1134	114	69
56	16	69	420	48	68	784	82	67	1148	115	69
70	18	69	434	49	68	798	83	67	1162	116	69
84	19	69	448	51	68	812	84	67	1176	117	69
98	20	69	462	52	68	826	86	67	1190	119	69
112	21	69	476	53	68	840	87	67	1204	120	69
126	22	69	490	55	68	854	88	67	1218	121	69
140	24	69	504	56	68	868	90	67	1232	122	69
154	25	69	518	57	68	882	91	67	1246	123	69
168	26	69	532	58	68	896	92	67	1260	124	69
182	27	69	546	60	68	910	93	68	1274	126	70
196	28	69	560	61	68	924	95	68	1288	127	70
210	30	69	574	62	67	938	96	68	1302	128	70
224	31	69	588	64	67	952	97	68	1316	129	70
238	32	69	602	65	67	966	99	68	1330	130	70
252	33	69	616	66	67	980	100	68	1344	131	70
266	35	69	630	67	67	994	101	68	1358	133	70
280	36	69	644	69	67	1008	102	68	1372	134	70
294	37	68	658	70	67	1022	104	68	1386	135	70
308	38	68	672	71	67	1036	105	68	1400	136	71
322	39	68	686	73	67	1050	106	68	1414	137	71
336	41	68	700	74	67	1064	107	68	1428	138	71
350	42	68	714	75	67	1078	109	68	1442	139	71

JUPITER. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
1456	140°	71	1820	167°	73	2184	193°	74	2548	219°	72
1470	142	71	1834	168	73	2198	194	74	2562	220	72
1484	143	71	1848	169	73	2212	195	74	2576	221	72
1498	144	71	1862	170	73	2226	196	73	2590	222	72
1512	145	71	1876	171	73	2240	197	73	2604	223	72
1526	146	71	1890	172	73	2254	198	73	2618	224	72
1540	147	72	1904	173	73	2268	199	73	2632	225	72
1554	148	72	1918	174	73	2282	200	73	2646	226	71
1568	149	72	1932	175	73	2296	201	73	2660	228	71
1582	150	72	1946	176	74	2310	202	73	2674	229	71
1596	151	72	1960	177	74	2324	203	73	2688	230	71
1610	152	72	1974	178	74	2338	204	73	2702	231	71
1624	153	72	1988	179	74	2352	205	73	2716	232	71
1638	154	72	2002	180	74	2366	206	73	2730	233	71
1652	135	72	2016	181	74	2380	207	73	2744	234	71
1666	156	72	2030	182	74	2394	208	73	2758	235	71
1680	157	72	2044	183	74	2408	209	73	2772	236	71
1694	158	73	2058	184	74	2422	210	73	2786	237	70
1708	159	73	2072	185	74	2436	211	73	2800	239	70
1722	160	73	2086	186	74	2450	212	73	2814	240	70
1736	161	73	2100	187	74	2464	213	73	2828	241	70
1750	162	73	2114	188	74	2478	214	72	2842	242	70
1764	163	73	2128	189	74	2492	215	72	2856	243	70
1778	164	73	2142	190	74	2506	216	72	2870	244	70
1792	165	73	2156	191	74	2520	217	72	2884	245	70
1806	166	73	2170	192	74	2534	218	72	2898	247	70

JUPITER. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 14 jours en 14 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
2912 j	248°	70	3276 j	280°	68	3640 j	312°	68	4004 j	344°	69
2926	249	70	3290	281	68	3654	314	68	4018	345	69
2940	250	69	3304	282	68	3668	315	68	4032	346	69
2954	251	69	3318	283	68	3682	316	68	4046	348	69
2968	253	69	3332	285	68	3696	317	68	4060	349	69
2982	254	69	3346	286	68	3710	319	68	4074	350	69
2996	255	69	3360	287	68	3724	320	69	4088	351	69
3010	256	69	3374	288	68	3738	321	69	4102	352	69
3024	257	69	3388	290	68	3752	322	69	4116	353	69
3038	259	69	3402	291	68	3766	324	69	4130	355	69
3052	260	69	3416	292	68	3780	325	69	4144	356	69
3066	261	69	3430	294	68	3794	326	69	4158	357	70
3080	262	69	3444	295	68	3808	327	69	4172	358	70
3094	263	69	3458	296	68	3822	328	69	4186	359	70
3108	265	69	3472	297	68	3836	330	69	4200	1	70
3122	266	68	3486	299	68	3850	331	69	4214	2	70
3136	267	68	3500	300	68	3864	332	69	4228	3	70
3150	268	68	3514	301	68	3878	333	69	4242	4	69
3164	270	68	3528	302	68	3892	334	69	4256	5	69
3178	271	68	3542	304	68	3906	336	69	4270	6	69
3192	272	68	3556	305	68	3920	337	69	4284	8	69
3206	273	68	3570	306	68	3934	338	69	4298	9	69
3220	275	68	3584	307	68	3948	339	69	4312	10	69
3234	276	68	3598	309	68	3962	340	69	4326	11	69
3248	277	68	3612	310	68	3976	342	69			
3262	278	68	3626	311	68	3990	343	69			

JUPITER. — TABLE III.

Valeurs de T, dépendantes de S et de K.

S	Valeurs de K. 67	72	78	S	S	Valeurs de K. 67	72	78	S
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	12. 0	360°	30°	9.30	9.34	9.38	330°
1	11.55	11.55	11.55	359	31	9.25	9.29	9.33	329
2	11.50	11.50	11.50	358	32	9.20	9.25	9.29	328
3	11.45	11.45	11.46	357	33	9.16	9.20	9.24	327
4	11.40	11.40	11.41	356	34	9.11	9.15	9.19	326
5	11.35	11.35	11.36	355	35	9. 6	9.10	9.15	325
6	11.29	11.30	11.31	354	36	9. 1	9. 6	9.10	324
7	11.24	11.25	11.26	353	37	8.57	9. 1	9. 6	323
8	11.19	11.21	11.22	352	38	8.52	8.57	9. 1	322
9	11.14	11.16	11.17	351	39	8.47	52	8.57	321
10	11. 9	11.11	11.12	350	40	8.43	8.47	8.52	320
11	11. 4	11. 6	11. 7	349	41	8.38	8.43	8.48	319
12	10.59	11. 1	11. 3	348	42	8.33	8.38	8.43	318
13	10.54	10.56	10.58	347	43	8.29	8.34	8.39	317
14	10.49	10.51	10.53	346	44	8.24	8.29	8.34	316
15	10.44	10.46	10.48	345	45	8.20	8.25	8.30	315
16	10.39	10.41	10.44	344	46	8.15	8.20	8.25	314
17	10.34	10.36	10.39	343	47	8.11	8.16	8.21	313
18	10.29	10.32	10.34	342	48	8. 6	8.11	8.16	312
19	10.24	10.27	10.29	341	49	8. 1	8. 7	8.12	311
20	10.19	10.22	10.25	340	50	7.57	8. 2	8. 8	310
21	10.14	10.17	10.20	339	51	7.53	7.58	8. 3	309
22	10. 9	10.12	10.15	338	52	7.48	7.53	7.59	308
23	10. 4	10. 7	10.10	337	53	7.44	7.49	7.54	307
24	9.59	10. 2	10. 6	336	54	7.39	7.45	7.50	306
25	9.54	9.58	10. 1	335	55	7.35	7.40	7.46	305
26	9.50	9.53	9.56	334	56	7.30	7.36	7.42	304
27	9.45	9.48	9.52	333	57	7.26	7.32	7.37	303
28	9.40	9.43	9.47	332	58	7.22	7.27	7.33	302
29	9.35	9.39	9.42	331	59	7.17	7.23	7.29	301

JUPITER. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	*Valeurs de* K.			S	S	*Valeurs de* K.			S
	67	72	78			67	72	78	
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
60°	7.13	7.19	7.24	300°	90°	5.12	5.17	5.22	270°
61	7. 9	7.14	7.20	299	91	5. 8	5.13	5.18	269
62	7. 5	7.10	7.16	298	92	5. 4	5. 9	5.15	268
63	7. 0	7. 6	7.12	297	93	5. 0	5. 5	5.11	267
64	6.56	7. 2	7. 7	296	94	4.57	5. 2	5. 7	266
65	6.52	6.57	7. 3	295	95	4.53	4.58	5. 3	265
66	6.48	6.53	6.59	294	96	4.49	4.54	4.59	264
67	6.44	6.49	6.55	293	97	4.45	4.50	4.55	263
68	6.39	6.45	6.51	292	98	4.42	4.46	4.51	262
69	6.35	6.41	6.47	291	99	4.38	4.43	4.48	261
70	6.31	6.37	6.42	290	100	4.34	4.39	4.44	260
71	6.27	6.33	6.38	289	101	4.30	4.35	4.40	259
72	6.23	6.28	6.34	288	102	4.27	4.31	4.36	258
73	6.19	6.24	6.30	287	103	4.23	4.28	4.33	257
74	6.15	6.20	6.26	286	104	4.19	4.24	4.29	256
75	6.11	6.16	6.22	285	105	4.16	4.20	4.25	255
76	6. 7	6.12	6.18	284	106	4.12	4.17	4.21	254
77	6. 3	6. 8	6.14	283	107	4. 8	4.13	4.18	253
78	5.59	6. 4	6.10	282	108	4. 5	4. 9	4.14	252
79	5.55	6. 0	6. 6	281	109	4. 1	4. 5	4.10	251
80	5.51	5.56	6. 2	280	110	3.58	4. 2	4. 6	250
81	5.47	5.52	5.58	279	111	3.54	3.58	4. 3	249
82	5.43	5.48	5.54	278	112	3.50	3.55	3.59	248
83	5.39	5.44	5.50	277	113	3.47	3.51	3.55	247
84	5.35	5.40	5.46	276	114	3.43	3.47	3.52	246
85	5.31	5.36	5.42	275	115	3.40	3.44	3.48	245
86	5.27	5.32	5.38	274	116	3.36	3.40	3.44	244
87	5.23	5.28	5.34	273	117	3.33	3.36	3.40	243
88	5.19	5.25	5.30	272	118	3.29	3.33	3.37	242
89	5.16	5.21	5.26	271	119	3.26	3.29	3.33	241

JUPITER. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 67	72	78	S	S	Valeurs de K. 67	72	78	S
	h m	h m	h m			h m	h m	h m	
120°	3.22	3.26	3.30	240°	150°	1.39	1.41	1.43	210°
121	3.19	3.22	3.26	239	151	1.36	1.38	1.40	209
122	3.15	3.19	3.23	238	152	1.33	1.34	1.36	208
123	3.12	3.15	3.19	237	153	1.29	1.31	1.33	207
124	3. 8	3.12	3.15	236	154	1.26	1.28	1.30	206
125	3. 5	3. 8	3.12	235	155	1.23	1.24	1.26	205
126	3. 1	3. 4	3. 8	234	156	1.19	1.21	1.23	204
127	2.58	3. 1	3. 5	233	157	1.16	1.18	1.19	203
128	2.54	2.57	3. 1	232	158	1.13	1.14	1.16	202
129	2.51	2.54	2.57	231	159	1. 9	1.11	1.12	201
130	2.47	2.50	2.54	230	160	1. 6	1. 7	1. 9	200
131	2.44	2.47	2.50	229	161	1. 3	1. 4	1. 5	199
132	2.40	2.43	2.47	228	162	0.59	1. 1	1. 2	198
133	2.37	2.40	2.43	227	163	0.56	0.57	0.58	197
134	2.33	2.36	2.40	226	164	0.53	0.54	0.55	196
135	2.30	2.33	2.36	225	165	0.49	0.50	0.52	195
136	2.27	2.29	2.32	224	166	0.46	0.47	0.48	194
137	2.23	2.26	2.29	223	167	0.43	0.44	0.45	193
138	2.20	2.23	2.25	222	168	0.40	0.40	0.41	192
139	2.16	2.19	2.22	221	169	0.36	0.37	0.38	191
140	2.13	2.16	2.18	220	170	0.33	0.34	0.34	190
141	2.10	2.12	2.15	219	171	0.30	0.30	0.31	189
142	2. 6	2. 9	2.11	218	172	0.26	0.27	0.27	188
143	2. 3	2. 5	2. 8	217	173	0.23	0.24	0.24	187
144	2. 0	2. 2	2. 4	216	174	0.20	0.20	0.21	186
145	1.56	1.58	2. 1	215	175	0.16	0.17	0.17	185
146	1.53	1.55	1.57	214	176	0.13	0.13	0.14	184
147	1.49	1.52	1.54	213	177	0.10	0.10	0.10	183
148	1.46	1.48	1.50	212	178	0. 7	0. 7	0. 7	182
149	1.43	1.45	1.47	211	179	0. 3	0. 3	0. 3	181

SATURNE. — TABLE I.

Passage de Saturne à son périhélie, et nombre de jours écoulés, au commencement de chaque année, depuis le moment du dernier passage.

DATE.		NOMBRE DE JOURS.	DATE.		NOMBRE DE JOURS.
1865	1 janv.	3228	1883	1 janv.	9802
1866	»	3593	1884	»	10167
1867	»	3958	1885	»	10533
1868	»	4323	»	15 août (pass.)	0
1869	»	4689	1886	1 janv.	139
1870	»	5054	1887	»	504
1871	»	5419	1888	»	869
1872	»	5784	1889	»	1235
1873	»	6150	1890	»	1600
1874	»	6515	1891	»	1965
1875	»	6880	1892	»	2330
1876	»	7245	1893	»	2696
1877	»	7611	1894	»	3061
1878	»	7976	1895	»	3426
1879	»	8341	1896	»	3791
1880	»	8706	1897	»	4157
1881	»	9072	1898	»	4522
1882	»	9437	1899	»	4887

SATURNE. — TABLE II (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 30 jours en 30 jours.

t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H	t	Æ	H
7200 j	329°	98	8100 j	356°	98	9000 j	25°	96	9900 j	57°	94
7230	330	98	8130	357	98	9030	26	96	9930	58	94
7260	330	98	8160	358	98	9060	27	96	9960	59	93
7290	331	98	8190	359	98	9090	28	96	9990	60	93
7320	332	98	8220	0	98	9120	29	96	10020	61	93
7350	333	98	8250	1	98	9150	30	96	10050	62	93
7380	334	98	8280	2	98	9180	31	96	10080	63	93
7410	335	98	8310	3	98	9210	32	96	10110	65	93
7440	336	98	8340	4	98	9240	33	96	10140	66	93
7470	337	98	8370	5	98	9270	34	96	10170	67	93
7500	338	98	8400	6	98	9300	35	96	10200	68	93
7530	339	98	8430	7	98	9330	36	95	10230	69	93
7560	340	98	8460	7	98	9360	37	95	10260	70	93
7590	341	98	8490	8	97	9390	38	95	10290	72	93
7620	342	98	8520	9	97	9420	39	95	10320	73	93
7650	342	98	8550	10	97	9450	40	95	10350	74	93
7680	343	98	8580	11	97	9480	41	95	10380	75	92
7710	344	98	8610	12	97	9510	42	95	10410	76	92
7740	345	98	8640	13	97	9540	43	95	10440	78	92
7770	346	98	8670	14	97	9570	44	95	10470	79	92
7800	347	98	8700	15	97	9600	46	95	10500	80	92
7830	348	98	8730	16	97	9630	47	94	10530	81	92
7860	349	98	8760	17	97	9660	48	94	10560	82	92
7890	350	98	8790	18	97	9690	49	94	10590	84	92
7920	351	98	8820	19	97	9720	50	94	10620	85	92
7950	352	98	8850	20	97	9750	51	94	10650	86	92
7980	353	98	8880	21	97	9780	52	94	10680	87	92
8010	354	98	8910	22	97	9810	53	94	10710	88	92
8040	354	98	8940	23	97	9840	54	94	10740	90	92
8070	355	98	8970	24	96	9870	55	94			

SATURNE. — TABLE III.

Valeurs de T, *dépendantes de* S *et de* K.

S	VALEURS DE K. 92	VALEURS DE K. 102	S	S	VALEURS DE K. 92	VALEURS DE K. 102	S	S	VALEURS DE K. 92	VALEURS DE K. 102	S
	h m	h m			h m	h m			h m	h m	
0°	12. 0	12. 0	360°	30°	9.45	9.48	330°	60°	7.35	7.40	300°
1	11.55	11.56	359	31	9.40	9.44	329	61	7.31	7.36	299
2	11.51	11.51	358	32	9.36	9.39	328	62	7.26	7.32	298
3	11.46	11.47	357	33	9.31	9.35	327	63	7.22	7.28	297
4	11.42	11.42	356	34	9.27	9.31	326	64	7.18	7.24	296
5	11.37	11.38	355	35	9.23	9.26	325	65	7.14	7.19	295
6	11.33	11.33	354	36	9.18	9.22	324	66	7.10	7.15	294
7	11.28	11.29	353	37	9.14	9.18	323	67	7. 6	7.11	293
8	11.24	11.25	352	38	9. 9	9.13	322	68	7. 1	7. 7	292
9	11.19	11.20	351	39	9. 5	9. 9	321	69	6.57	7. 3	291
10	11.15	11.16	350	40	9. 1	9. 5	320	70	6.53	6.59	290
11	11.10	11.11	349	41	8.56	9. 1	319	71	6.49	6.55	289
12	11. 6	11. 7	348	42	8.52	8.56	318	72	6.45	6.51	288
13	11. 1	11. 3	347	43	8.47	8.52	317	73	6.41	6.47	287
14	10.56	10.58	346	44	8.43	8.48	316	74	6.37	6.42	286
15	10.52	10.54	345	45	8.39	8.43	315	75	6.33	6.38	285
16	10.47	10.49	344	46	8.34	8.39	314	76	6.29	6.34	284
17	10.43	10.45	343	47	8.30	8.35	313	77	6.25	6.30	283
18	10.38	10.41	342	48	8.26	8.31	312	78	6.20	6.26	282
19	10.34	10.36	341	49	8.21	8.26	311	79	6.16	6.22	281
20	10.29	10.32	340	50	8.17	8.22	310	80	6.12	6.18	280
21	10.25	10.27	339	51	8.13	8.18	309	81	6. 8	6.14	279
22	10.20	10.23	338	52	8. 9	8.14	308	82	6. 4	6.10	278
23	10.16	10.19	337	53	8. 4	8. 9	307	83	6. 0	6. 6	277
24	10.11	10.14	336	54	8. 0	8. 5	306	84	5.56	6. 2	276
25	10. 7	10.10	335	55	7.56	8. 1	305	85	5.52	5.58	275
26	10. 2	10. 6	334	56	7.52	7.57	304	86	5.48	5.54	274
27	9.58	10. 1	333	57	7.47	7.53	303	87	5.44	5.50	273
28	9.54	9.57	332	58	7.43	7.48	302	88	5.40	5.46	272
29	9.49	9.52	331	59	7.39	7.44	301	89	5.37	5.42	271

SATURNE. — TABLE III (*Suite*).

Valeurs de T.

S	Valeurs de K. 92	Valeurs de K. 102	S	S	Valeurs de K. 92	Valeurs de K. 102	S	S	Valeurs de K. 92	Valeurs de K. 102	S
	h m	h m			h m	h m			h m	h m	
90°	5.33	5.38	270°	120°	3.38	3.42	240°	150°	1.48	1.50	210°
91	5.29	5.34	269	121	3.34	3.38	239	151	1.44	1.46	209
92	5.25	5.30	268	122	3.30	3.34	238	152	1.40	1.43	208
93	5.21	5.26	267	123	3.26	3.31	237	153	1.37	1.39	207
94	5.17	5.22	266	124	3.23	3.27	236	154	1.33	1.35	206
95	5.13	5.18	265	125	3.19	3.23	235	155	1.30	1.31	205
96	5. 9	5.15	264	126	3.15	3.19	234	156	1.26	1.28	204
97	5. 5	5.11	263	127	3.12	3.15	233	157	1.22	1.24	203
98	5. 1	5. 7	262	128	3. 8	3.12	232	158	1.19	1.20	202
99	4.57	5. 3	261	129	3. 4	3. 8	231	159	1.15	1.17	201
100	4.54	4.59	260	130	3. 0	3. 4	230	160	1.12	1.13	200
101	4.50	4.55	259	131	2.57	3. 0	229	161	1. 8	1. 9	199
102	4.46	4.51	258	132	2.53	2.57	228	162	1. 4	1. 6	198
103	4.42	4.47	257	133	2.49	2.53	227	163	1. 1	1. 2	197
104	4.38	4.43	256	134	2.46	2.49	226	164	0.57	0.58	196
105	4.34	4.39	255	135	2.42	2.46	225	165	0.54	0.55	195
106	4.30	4.36	254	136	2.38	2.42	224	166	0.50	0.51	194
107	4.27	4.32	253	137	2.35	2.38	223	167	0.46	0.47	193
108	4.23	4.28	252	138	2.31	2.34	222	168	0.43	0.44	192
109	4.19	4.24	251	139	2.27	2.31	221	169	0.39	0.40	191
110	4.15	4.20	250	140	2.24	2.27	220	170	0.36	0.37	190
111	4.11	4.16	249	141	2.20	2.23	219	171	0.32	0.33	189
112	4. 8	4.12	248	142	2.17	2.19	218	172	0.29	0.29	188
113	4. 4	4. 9	247	143	2.13	2.16	217	173	0.25	0.26	187
114	4. 0	4. 5	246	144	2. 9	2.12	216	174	0.21	0.22	186
115	3.56	4. 1	245	145	2. 6	2. 8	215	175	0.18	0.18	185
116	3.53	3.57	244	146	2. 2	2. 5	214	176	0.14	0.15	184
117	3.49	3.53	243	147	1.58	2. 1	213	177	0.11	0.11	183
118	3.45	3.50	242	148	1.55	1.57	212	178	0. 7	0. 7	182
119	3.41	3.46	241	149	1.51	1.54	211	179	0. 4	0. 4	181

URANUS. — TABLE I.

Positions successives autour du Soleil, de 75 jours en 75 jours.

DATE.	Æ	DATE.	Æ	DATE.	Æ
1864 15 juil.	85°	1870 12 sept.	115°	1876 9 nov.	144°
» 28 sept.	86	» 26 nov.	116	1877 23 janv.	145
» 12 déc.	87	1871 9 fév.	117	» 8 avr.	146
1865 25 fév.	88	» 25 avr.	118	» 22 juin	147
» 11 mai	89	» 9 juil.	119	» 5 sept.	148
» 25 juil.	90	» 22 sept.	120	» 19 nov.	149
» 8 oct.	91	» 6 déc.	121	1878 2 fév.	150
» 22 déc.	92	1872 19 fév.	122	» 18 avr.	151
1866 7 mars	93	» 4 mai	123	» 2 juil.	151
» 21 mai	94	» 18 juil.	124	» 15 sept.	152
» 4 août	95	» 1 oct.	125	» 29 nov.	153
» 18 oct.	96	» 15 déc.	126	1879 12 fév.	154
1867 1 janv.	97	1873 28 fév.	127	» 28 avr.	155
» 17 mars	98	» 14 mai	128	» 12 juil.	156
» 31 mai	99	» 28 juil.	129	» 25 sept.	157
» 14 août	100	» 11 oct.	130	» 9 déc.	158
» 28 oct.	101	» 25 déc.	131	1880 22 fév.	159
1868 11 janv.	102	1874 10 mars	132	» 7 mai	160
» 26 mars	103	» 24 mai	133	» 21 juil.	161
» 9 juin	104	» 7 août	134	» 4 oct.	162
» 23 août	105	» 21 oct.	134	» 18 déc.	162
» 6 nov.	106	1875 4 janv.	135	1881 3 mars	163
1869 20 janv.	107	» 20 mars	136	» 17 mai	164
» 5 avr.	108	» 3 juin	137	» 31 juil.	165
» 19 juin	109	» 17 août	138	» 14 oct.	166
» 2 sept.	110	» 31 oct.	139	» 28 déc.	167
» 16 nov.	111	1876 14 janv.	140	1882 13 mars	168
1870 30 janv.	112	» 29 mars	141	» 27 mai	169
» 15 avr.	113	» 12 juin	142	» 10 août	170
» 29 juin	114	» 26 août	143		

URANUS. — TABLE I (*Suite*).

Positions successives autour du Soleil, de 75 jours en 75 jours.

DATE.		♈	DATE.		♈	DATE.		♈
1882	22 août (pass.)	170°	1888	5 août	195°	1894	20 juil.	221°
»	5 nov.	171	»	19 oct.	196	»	3 oct.	222
1883	19 janv.	172	1889	2 janv.	197	»	17 déc.	223
»	4 avr.	172	»	18 mars	198	1895	2 mars	224
»	18 juin	173	»	1 juin	199	»	16 mai	225
»	1 sept.	174	»	15 août	200	»	30 juil.	226
»	15 nov.	175	»	29 oct.	201	»	13 oct.	227
1884	29 janv.	176	1890	12 janv.	202	»	27 déc.	228
»	13 avr.	177	»	28 mars	202	1896	11 mars	229
»	27 juin	178	»	11 juin	203	»	25 mai	230
»	10 sept.	179	»	25 août	204	»	8 août	231
»	24 nov.	179	»	8 nov.	205	»	22 oct.	232
1885	7 fév.	180	1891	22 janv.	206	1897	5 janv.	233
»	23 avr.	181	»	7 avr.	207	»	21 mars	233
»	7 juil.	182	»	21 juin	208	»	4 juin	234
»	20 sept.	183	»	4 sept.	209	»	18 août	235
»	4 déc.	184	»	18 nov.	210	»	1 nov.	236
1886	17 fév.	185	1892	1 fév.	211	1898	15 janv.	237
»	3 mai	186	»	16 avr.	211	»	31 mars	238
»	17 juil.	187	»	30 juin	212	»	14 juin	239
»	30 sept.	187	»	13 sept.	213	»	28 août	240
»	14 déc.	188	»	27 nov.	214	»	11 nov.	241
1887	27 fév.	189	1893	10 fév.	215	1899	25 janv.	242
»	13 mai	190	»	26 avr.	216	»	10 avr.	243
»	27 juil.	191	»	10 juil.	217	»	24 juin	244
»	10 oct.	192	»	23 sept.	218	»	7 sept.	245
»	24 déc.	193	»	7 déc.	219	»	21 nov.	246
1888	8 mars	194	1894	20 fév.	220	1900	4 fév.	247
»	21 mai	194	»	6 mai	221			

URANUS. — TABLE II (*Suite*).

Moyennes valeurs de T.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
90°	5.48	270°	120°	3.50	240°	150°	1.54	210°
91	5.44	269	121	3.46	239	151	1.50	209
92	5.40	268	122	3.42	238	152	1.47	208
93	5.36	267	123	3.38	237	153	1.43	207
94	5.32	266	124	3.34	236	154	1.39	206
95	5.28	265	125	3.31	235	155	1.35	205
96	5.24	264	126	3.27	234	156	1.31	204
97	5.20	263	127	3.23	233	157	1.27	203
98	5.16	262	128	3.19	232	158	1.24	202
99	5.12	261	129	3.15	231	159	1.20	201
100	5. 8	260	130	3.11	230	160	1.16	200
101	5. 4	259	131	3. 7	229	161	1.12	199
102	5. 0	258	132	3. 3	228	162	1. 8	198
103	4.57	257	133	3. 0	227	163	1. 5	197
104	4.53	256	134	2.56	226	164	1. 1	196
105	4.49	255	135	2.52	225	165	0.57	195
106	4.45	254	136	2.48	224	166	0.53	194
107	4.41	253	137	2.44	223	167	0.49	193
108	4.37	252	138	2.40	222	168	0.46	192
109	4.33	251	139	2.36	221	169	0.42	191
110	4.29	250	140	2.33	220	170	0.38	190
111	4.25	249	141	2.29	219	171	0.34	189
112	4.21	248	142	2.25	218	172	0.30	188
113	4.17	247	143	2.21	217	173	0.27	187
114	4.13	246	144	2.17	216	174	0.23	186
115	4. 9	245	145	2.13	215	175	0.19	185
116	4. 6	244	146	2.10	214	176	0.15	184
117	4. 2	243	147	2. 6	213	177	0.11	183
118	3.58	242	148	2. 2	212	178	0. 8	182
119	3.54	241	149	1.58	211	179	0. 4	181

NEPTUNE. — TABLE I.

Positions successives autour du Soleil, de 175 jours en 175 jours.

DATE.	Æ	DATE.	Æ	DATE.	Æ
1864 17 déc.	7°	1877 2 juin	33°	1889 13 mars	60°
1865 10 juin	8	» 24 nov.	34	» 4 sept.	61
» 2 déc.	9	1878 18 mai	35	1890 26 fév.	62
1866 26 mai	10	» 9 nov.	37	» 20 août	63
» 17 nov.	11	1879 3 mai	38	1891 11 fév.	64
1867 11 mai	12	» 25 oct.	39	» 5 août	65
» 2 nov.	13	1880 17 avr.	40	1892 27 janv.	66
1868 25 avr.	14	» 9 oct.	41	» 20 juil.	67
» 17 oct.	15	1881 2 avr.	42	1893 11 janv.	68
1869 10 avr.	16	» 24 sept.	43	» 5 juil.	70
» 2 oct.	17	1882 18 mars	44	» 27 déc.	71
1870 26 mars	18	» 9 sept.	45	1894 20 juin	72
» 17 sept.	19			» 12 déc.	73
1871 11 mars	20	1882 20 déc. (pass.)	46	1895 5 juin	74
» 2 sept.	21	1883 13 juin	47	» 27 nov.	75
1872 24 fév.	22	» 5 déc.	48	1896 20 mai	76
» 17 août	23	1884 28 mai	49	» 11 nov.	77
1873 8 fév.	24	» 19 nov.	50	1897 5 mai	79
» 2 août	25	1885 13 mai	51	» 27 oct.	80
1874 24 janv.	26	» 4 nov.	52	1898 20 avr.	81
» 18 juil.	27	1886 28 avr.	53	» 12 oct.	82
1875 9 janv.	28	» 20 oct.	54	1899 5 avr.	83
» 3 juil.	29	1887 13 avr.	55	» 27 sept.	84
» 25 déc.	30	» 5 oct.	56	1900 21 mars	85
1876 17 juin	31	1888 28 mars	57		
» 9 déc.	32	» 19 sept.	58		

NEPTUNE. — TABLE II.

Moyennes valeurs de T, *dépendantes de* S.

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
0°	12. 0	360°	30°	9.56	330°	60°	7.53	300°
1	11.56	359	31	9.52	329	61	7.49	299
2	11.52	358	32	9.48	328	62	7.45	298
3	11.48	357	33	9.44	327	63	7.41	297
4	11.43	356	34	9.40	326	64	7.37	296
5	11.39	355	35	9.35	325	65	7.33	295
6	11.35	354	36	9.31	324	66	7.29	294
7	11.31	353	37	9.27	323	67	7.25	293
8	11.27	352	38	9.23	322	68	7.21	292
9	11.23	351	39	9.19	321	69	7.17	291
10	11.19	350	40	9.15	320	70	7.13	290
11	11.14	349	41	9.11	319	71	7. 9	289
12	11.10	348	42	9. 7	318	72	7. 5	288
13	11. 6	347	43	9. 3	317	73	7. 1	287
14	11. 2	346	44	8.59	316	74	6.57	286
15	10.58	345	45	8.54	315	75	6.53	285
16	10.54	344	46	8.50	314	76	6.49	284
17	10.50	343	47	8.46	313	77	6.45	283
18	10.46	342	48	8.42	312	78	6.40	282
19	10.41	341	49	8.38	311	79	6.36	281
20	10.37	340	50	8.34	310	80	6.32	280
21	10.33	339	51	8.30	309	81	6.28	279
22	10.29	338	52	8.26	308	82	6.24	278
23	10.25	337	53	8.22	307	83	6.20	277
24	10.21	336	54	8.18	306	84	6.16	276
25	10.17	335	55	8.14	305	85	6.12	275
26	10.13	334	56	8.10	304	86	6. 8	274
27	10. 8	333	57	8. 5	303	87	6. 4	273
28	10. 4	332	58	8. 1	302	88	6. 0	272
29	10. 0	331	59	7.57	301	89	5.56	271

NEPTUNE. — TABLE II (*Suite*).

***Moyennes valeurs de* T.**

S	T	S	S	T	S	S	T	S
	h m			h m			h m	
90°	5.52	270°	120°	3.53	240°	150°	1.56	210°
91	5.48	269	121	3.50	239	151	1.52	209
92	5.44	268	122	3.46	238	152	1.49	208
93	5.40	267	123	3.42	237	153	1.45	207
94	5.36	266	124	3.38	236	154	1.41	206
95	5.32	265	125	3.34	235	155	1.37	205
96	5.28	264	126	3.30	234	156	1.33	204
97	5.24	263	127	3.26	233	157	1.29	203
98	5.20	262	128	3.22	232	158	1.25	202
99	5.17	261	129	3.18	231	159	1.21	201
100	5.13	260	130	3.14	230	160	1.17	200
101	5. 9	259	131	3.10	229	161	1.14	199
102	5. 5	258	132	3. 6	228	162	1.10	198
103	5. 1	257	133	3. 3	227	163	1. 6	197
104	4.57	256	134	2.59	226	164	1. 2	196
105	4.53	255	135	2.55	225	165	0.58	195
106	4.49	254	136	2.51	224	166	0.54	194
107	4.45	253	137	2.47	223	167	0.50	193
108	4.41	252	138	2.43	222	168	0.46	192
109	4.37	251	139	2.39	221	169	0.43	191
110	4.33	250	140	2.35	220	170	0.39	190
111	4.29	249	141	2.31	219	171	0.35	189
112	4.25	248	142	2.27	218	172	0.31	188
113	4.21	247	143	2.24	217	173	0.27	187
114	4.17	246	144	2.20	216	174	0.23	186
115	4.13	245	145	2.16	215	175	0.19	185
116	4. 9	244	146	2.12	214	176	0.15	184
117	4. 5	243	147	2. 8	213	177	0.12	183
118	4. 1	242	148	2. 4	212	178	0. 8	182
119	3.57	241	149	2. 0	211	179	0. 4	181

NIVEAU D'EAU

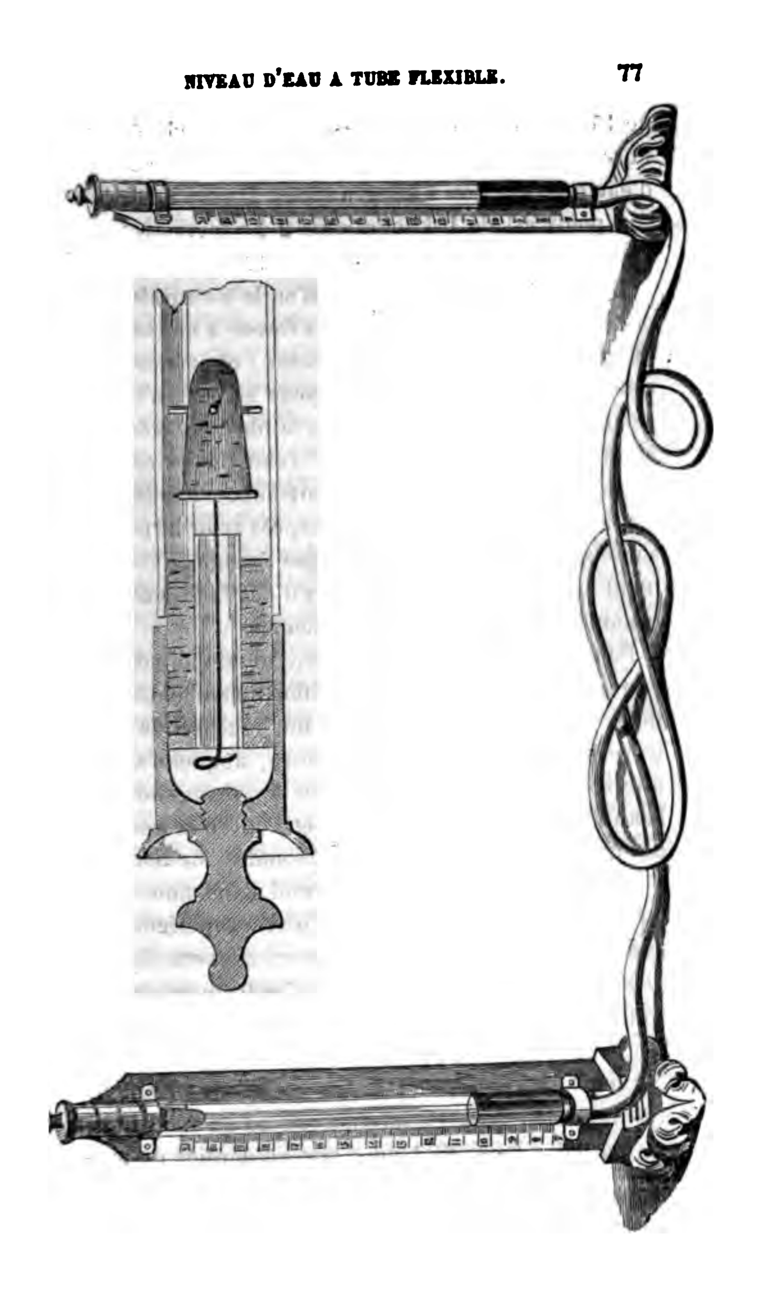
A TUBE FLEXIBLE,

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Le nouvel instrument de précision soumis à l'examen de l'Académie est d'une construction très-simple (V. la page suiv.). Aux deux extrémités d'un tube de caoutchouc, d'une longueur indéterminée, mais le plus ordinairement de 5 mètres, sont adaptées deux fioles en verre, maintenues dans une position verticale au moyen de deux supports en bois, qui se terminent par une base métallique pour leur donner la stabilité nécessaire. Sur chacun de ces supports est appliquée une échelle métrique en cuivre jaune, indiquant exactement la hauteur, à partir du sol, en centimètres et millimètres. Le tube de caoutchouc est rempli d'une eau colorée qui circule dans toute son étendue, et qui s'élève en même temps dans la partie inférieure des deux fioles. La différence de hauteur de l'eau dans chacune des fioles indique, aux deux points opposés, la différence de niveau, qui se lit immédiatement sur les deux échelles métriques.

Pour rendre l'instrument plus portatif, j'ai réduit la hauteur des fioles à 20 centimètres. Cette hauteur permet encore d'apprécier une différence de niveau



de 15 centimètres, ce qui est plus que suffisant pour l'usage ordinaire. Renfermé dans sa boîte, ce niveau d'eau pèse environ 2 kilogrammes. Lorsqu'il est isolé, son poids est de 1 kilogramme 2 hectogrammes, et l'eau renfermée dans le tube pèse 120 grammes.

Lorsqu'on en fait usage et qu'on le transporte d'un endroit à un autre, l'eau peut s'élever à une hauteur différente dans chacune des fioles, et elle pourrait souvent se répandre à l'extérieur si elles n'étaient pas bouchées. D'un autre côté, le libre accès de l'air étant indispensable pour que l'eau puisse circuler librement dans le tube de caoutchouc, il fallait que les fioles fussent débouchées et après avoir été placées sur le sol. On conçoit, dès lors, que l'usage de l'instrument eût été fort incommode, s'il eût fallu à chaque instant ôter et remettre les bouchons.

Pour éviter cet inconvénient, j'ai adopté une fermeture qui présente une disposition nouvelle. Chaque fiole, en effet, est fermée par un bouchon de liége traversé par un petit tube de verre, auquel s'adapte une soupape très-légère, qui se ferme aussitôt que l'eau arrive au haut de la fiole, et s'ouvre de nouveau dès que l'eau commence à redescendre. Ce bouchon à soupape est lui-même renfermé dans une enveloppe métallique, terminée à sa partie supérieure par une vis de pression, qui ferme exactement chaque fiole, lorsqu'on vient à replacer l'instrument dans la boîte, et qui, pendant qu'on en fait usage, permet l'accès de l'air en la faisant tourner en sens contraire.

Avec le niveau d'eau à tube flexible, on obtient une précision plus rigoureuse encore qu'avec le niveau à bulle d'air. Et tandis que ce dernier ne peut

être manié que par des personnes exercées et ayant le coup-d'œil très-juste, l'autre présente un résultat en quelque sorte mécanique. Sous ce rapport, il pourrait être utile aux propriétaires qui voudraient vérifier par eux-mêmes l'exactitude de certains nivellements. Il ne serait pas moins avantageux lorsqu'il s'agirait de poser les tablettes en marbre des cheminées, dont le niveau parfait est indispensable pour assurer la régularité de la marche des pendules. Il est plus que probable qu'il indiquerait quelques légères différences de niveau dans presque tous les billards. Enfin, avec lui on pourrait en peu d'instants tracer autour d'un appartement une ligne de niveau d'une exactitude parfaite, tandis que ce résultat avec un niveau ordinaire présente quelque difficulté; et l'on pourrait également, au moyen des deux fioles opposées l'une à l'autre, trouver un point de repère d'un côté à l'autre d'un mur.

On remarque avec surprise la facilité avec laquelle l'eau circule dans un long tube de caoutchouc, lors même qu'on lui a fait prendre les plus nombreux replis. Toutefois, après que les fioles sont placées sur le sol, il faut attendre quelques instants avant que l'équilibre soit tout-à-fait rétabli entre elles. La rapidité du rétablissement d'équilibre dépend de la grosseur du tube flexible; elle dépend aussi de la nature du liquide employé. Avec le mercure, qui pourrait être substitué à l'eau dans des tubes de plus petite dimension, l'équilibre serait presque instantané. L'huile, au contraire, prendrait son niveau plus lentement que l'eau. Lorsqu'on ajoute à l'eau colorée une petite quantité d'acide sulfurique, en même

temps que cette addition empêche l'altération de la couleur végétale par les moisissures, elle donne lieu à une circulation plus facile que celle de l'eau pure, sans qu'on puisse attribuer ce résultat à la légère différence de poids spécifique. Cette propriété paraît due à la présence de l'acide. Il en est de même, jusqu'à un certain point, de l'encre à écrire; car on sait qu'elle n'est coulante qu'à la condition d'être acide, et c'est précisément la cause de l'altération si prompte des plumes métalliques.

Au reste, si au lieu d'employer de l'eau pure pour remplir l'instrument, comme on pourrait très-bien le faire, on préfère l'eau colorée, mélangée d'un liquide dont le poids spécifique présente une certaine différence, tel que l'acide sulfurique ou l'alcool, il faut que le mélange soit opéré avec le plus grand soin, et que le liquide soit transvasé plusieurs fois de suite avant de le verser dans l'instrument; sans quoi l'on pourrait remarquer souvent entre les deux fioles un défaut de concordance de plusieurs millimètres. L'eau et l'acide sulfurique sont bien loin de se mélanger instantanément, comme on pourrait le croire, et il est essentiel que l'on soit averti de cette cause d'erreur qui pourrait faire douter tout d'abord de la précision du niveau d'eau. Il faut aussi, après que l'eau a été introduite dans le tube, l'agiter pendant un certain temps pour en faire sortir les bulles d'air.

Il serait très-difficile de remplacer, dans la construction de cet instrument, le caoutchouc par une autre matière également flexible, et cependant les tubes de caoutchouc ne sont pas exempts de quelques inconvénients qu'il est bon de signaler:

1° Il suffit que le caoutchouc vulcanisé, le seul qui puisse être employé, soit en contact avec le cuivre, ou même seulement dans son voisinage, pour que ce métal s'altère assez rapidement. La vulcanisation résulte, en effet, principalement de la combinaison du caoutchouc avec le soufre, dont les émanations continuelles produisent avec le cuivre un sulfure de couleur noire. Il est donc indispensable, pour empêcher cette altération, d'appliquer sur l'échelle métrique et sur les autres pièces de cuivre qui entrent dans la construction du niveau, une forte couche de vernis à l'esprit-de-vin.

2° Les tubes de caoutchouc vulcanisé, qui tout d'abord sont très-flexibles, au bout d'un certain temps se fendillent, perdent une partie de leur souplesse, et même deviennent cassants. Il est rare qu'ils puissent se maintenir plus de deux ou trois années sans altération. J'en ai vu plusieurs cependant conserver leurs propriétés pendant plus de dix ans

3° Le caoutchouc vulcanisé, que l'on considère généralement comme imperméable, est réellement poreux et plus ou moins perméable à l'eau. Déjà cette porosité avait été signalée par M. Payen dans la séance de l'Académie des sciences du 24 septembre 1866; et j'ai moi-même eu l'occasion d'en reconnaître l'existence, en remarquant que mes tubes de caoutchouc, après avoir été remplis d'eau et parfaitement bouchés, perdaient au bout d'un certain temps une partie très-notable de cette eau. Dans l'espace de trois mois, un tube renfermant 125 grammes d'eau en a perdu 25, c'est-à-dire la cinquième partie ; un autre, dans le même temps, a perdu près de moitié.

,ES TROYENS

ANGLETERRE,

r M Alexandre BÜCHNER,

Membre titulaire de l'Académie.

SIEURS,

es vieux poètes de l'Angleterre, avant ıucer on rencontre souvent une de ces raditions fabuleuses qui sont si fré- ıoyen-âge et qui possédaient alors un sel, bien que toute base historique leur

ı dont nous allons parler, c'est l'hypo- ıs premiers habitants civilisés de la gne étaient des descendants des Troyens, ement d'Énée et de ses compagnons.

locale de ce mythe est bien connue ; ; dans les légendes conservées chez les celtiques de la Bretagne, depuis des ıoriaux, comme les beaux travaux de emarqué sur les Celtes, et la découverte *on* (1) l'ont prouvé. Affirmer ou nier

mot celtique *Mabinogi*, qui signifie probablement jeunesse. Il en existe deux recueils écrits, l'un du



D'autres, enfin, n'ont éprouvé que des pertes beaucoup moindres. Plus les tubes sont anciens, plus ils deviennent ordinairement perméables à l'eau. Au reste, cet inconvénient est le moindre de tous, puisqu'il suffit d'ajouter un peu d'eau dans les tubes lorsqu'elle vient à diminuer. Seulement il faut avoir soin que l'eau ajoutée soit du même poids spécifique que celle renfermée dans le tube de caoutchouc.

Telles sont les observations dont j'ai cru devoir accompagner la description de mon niveau d'eau, parce qu'elles m'ont paru propres à en faciliter l'usage, et parce qu'on y remarquera peut-être quelques faits nouveaux ou peu connus.

LES TROYENS

EN ANGLETERRE,

Par M Alexandre BÜCHNER,

Membre titulaire de l'Académie.

Messieurs,

En lisant les vieux poètes de l'Angleterre, avant ou après Chaucer on rencontre souvent une de ces singulières traditions fabuleuses qui sont si fréquentes au moyen-âge et qui possédaient alors un crédit universel, bien que toute base historique leur fît défaut.

La tradition dont nous allons parler, c'est l'hypothèse que les premiers habitants civilisés de la Grande-Bretagne étaient des descendants des Troyens, et particulièrement d'Énée et de ses compagnons.

La source locale de ce mythe est bien connue; elle se trouve dans les légendes conservées chez les populations celtiques de la Bretagne, depuis des temps immémoriaux, comme les beaux travaux de M. de La Villemarqué sur les Celtes, et la découverte des *Mabinogion* (1) l'ont prouvé. Affirmer ou nier

(1) Pluriel du mot celtique *Mabinogi*, qui signifie probablement un récit pour la jeunesse. Il en existe deux recueils écrits, l'un du

qu'elles fussent connues en France avant le XII[e] siècle, est également difficile ; cependant le développement excessivement rapide que le cycle épique dit *breton* rencontra chez les trouvères, semble favoriser la première hypothèse.

En Angleterre, on en eut connaissance depuis le commencement du XII[e] siècle. A cette époque, un ecclésiastique anglais, Gauthier, archidiacre d'Oxford, fit un voyage dans la Bretagne armoricaine. Il prit intérêt aux traditions populaires qu'il y rencontra, et rapporta en Angleterre plusieurs manuscrits en langue celtique, dont le contenu ne nous est connu qu'indirectement par la Chronique latine dans laquelle Geoffroy Arthur, archidiacre de Monmouth, réunit, vers 1140, les matériaux trouvés par Gauthier. Ce fut à ce dernier ouvrage que s'inspira le trouvère normand, maître Wace, qui le traduisit en français, le mit en vers et l'amplifia considérablement dans son *Brut d'Angleterre* (1).

Les faits les plus saillants, racontés par les auteurs que je viens de nommer, sont l'arrivée et l'établissement d'Énée en Italie, la naissance de son petit-

XIII[e], l'autre du XIV[e] siècle. Ce dernier a été traduit en anglais par lady Guest : Londres, 1837-49.

Parmi les travaux de M. de La Villemarqué, nous citerons : *Contes populaires des anciens Bretons*, 1842 ; *Bardes bretons du VI[e] siècle*, 1850 ; *Les romans de la Table-Ronde et les contes des anciens Bretons*, 1859 ; *La Légende bretonne*, 1859.

(1) Ce poème important, qui contient en germe une grande partie des sujets de la poésie chevaleresque de la France et de l'Allemagne au moyen-âge, a été édité, commenté et annoté avec le plus grand soin par M. Leroux de Lincy (2 vol. Rouen, 1836, 1837, 1838).

fils Brutus, les expéditions de celui-ci en Grèce, en Afrique, en Espagne et en Bretagne, son arrivée dans l'île qui lui devra son nom de Britannia (1), ses luttes contre les géants autochthones et notamment le combat victorieux du Troyen Corinéus (2) contre le monstrueux Géomagot; —enfin la fondation d'une nouvelle Troie sur les bords de la Tamise (3).

(1) Wace, vers 1207 — 12:

La terre avoit nom d'Albion,
Mais Brutus li canga son nom,
De son nom Bruto nom li mist
Et Bretaigne son nom li fist.
Les Troyens, ses compaignons,
Apela de Bruto Bretons.

(2) Wace, vers 1213 — 18:

Corineus a sa partie,
De la terre à son oes saisie;
Cele partie a apelée
De Corinéo Corinée;
Puis ne sai par quel controvaille
Fu apelée Cornuaille.

Voici ce que Geoffroy de Monmouth dit à ce sujet :

« At Corineus porcionem regni quæ parti suæ cesserat ab appellacione et sui nominis Corineiam vocat.... ; maluit regionem illam quæ nunc *Cornu Britanniæ* vel per corruptionem prædicti nominis *Cornubia* appellatur. »

(3) *Trinovant*, chez Wace; *Troynovant*, chez les vieux poëtes anglais; ce sont deux corruptions des formes *Troja nova* et *Trinovantum* qui se trouvent dans la Chronique latine.

Le changement du nom de la capitale en *London* est attribué au roi Lud, peu antérieur à César, et qui fut enterré dans cette ville qui avait été son séjour de prédilection. Les formes intermédiaires sont : *Ludsgate, Ludoin, Londoyns, Londe*. V. Wace, vers 1269—75; 3816—34.

Après Brutus vient, dans une descendance plus ou moins directe, une longue série de rois glorieux et célébrés depuis par les poètes anglais. Nous n'en indiquons ici que quelques-uns des plus importants : Locrine, un des fils de Brutus ; Hudibras, contemporain de Salomon ; Lear et Gorboduc, héros de Shakspeare et de Sackville ; Lucius, premier prince chrétien, et enfin le grand Arthur.

C'est ce dernier qui, depuis, est devenu, pour ainsi dire, la pierre angulaire de l'épopée chevaleresque et chrétienne. Déjà Wace lui attribue la fondation de la *Table-Ronde* (1), dont la chronique de Geoffroy de Monmouth ne fait pas encore mention. Peu de temps après, les trouvères français combinent ce mythe avec celui du *Saint-Graal*, d'origine probablement arabe (2), qui se répandait en même temps.

Ces bases jetées, le cycle breton eut une extension rapide en France et en Allemagne. La domination universelle du roi Arthur, la gloire de sa Table-

(1) Wace, vers 9994-10,031 :

Par les nobles barons qu'il ot
Dont cascuns mieldre estre quidot :
Cascuns s'en tenoit al millor,
Ne nus n'en savoit le pior,
Fit Artus la Roonde Table
Dont Breton dient mainte fable : etc.

(2) Telle est l'opinion repandue en Allemagne. MM. de La Villemarqué et Renan pensent plutôt que le fond de cette légende appartient à la Bretagne encore païenne : les idées chrétiennes, survenues plus tard, lui auraient donné la forme dans laquelle elle paraît chez les trouvères.

Ronde, les sortiléges de Merlin, les exploits des chevaliers du Saint-Graal, tels que Perceval, les amours de Genièvre et de Lancelot, de Tristan et d'Iseult, devinrent le bien commun des poètes qui rêvaient pour l'avenir la fondation d'un état unique, basé sur le christianisme et sur la chevalerie.

Nées chez une race vaincue et parties d'un des coins les plus inaccessibles de l'Europe d'alors, comment les fables bretonnes ont-elles pu avoir le succès que nous venons de signaler ?

Nous laissons de côté l'hypothèse d'après laquelle le mythe de la guerre de Troie ne serait que l'expression et le souvenir, plus ou moins transformé, d'une antique lutte entre les races aryenne et sémitique, pour se disputer la domination en Asie-Mineure et sur les bords orientaux de la Méditerranée (1). Ce qu'il y a de plus remarquable dans notre sujet, c'est qu'au moyen-âge plus d'une nation naissante rapprocha son origine de l'existence glorieuse des

(1) Benfey, *Les Sémites à Ilion*. — Quant à une interprétation *allégorique* des poèmes d'Homère, cette idée remonte à l'antiquité elle-même.

Chez les modernes, au XVII[e] siècle, cette manière de considérer l'*Iliade* et l'*Odyssée* était aussi fort à la mode. Un Hollandais, Craesius, voyait dans l'*Odyssée* l'histoire des Israélites sous les patriarches, et dans l'*Iliade* la prise de Jéricho.

Voici ce que M. Egger dit de M[me] Dacier :

« Son commentaire abonde en réflexions sur la moralité des fictions du poète, que, selon un vieux préjugé, elle interprète encore par l'allégorie ; en remarques admiratives sur la science profonde qu'il possédait ; en rapprochements plus ou mois hasardés avec l'Écriture sainte. » Il est difficile, dit Rigaut, après avoir lu cette préface, de ne pas voir dans Homère l'élève du roi Salomon.

Troyens, et chercha un titre pour se dire parente des Romains.

Déjà les chroniqueurs des Francs les rattachaient eux-mêmes aux Troyens (1), et les poèmes allemands du moyen-âge répandent cette tradition, notamment le *Annolied*, chant composé en l'honneur d'un archevêque de Cologne mort en 1075. Dès lors, le souvenir et l'éloge des Troyens reparaissent souvent chez les poètes allemands du moyen-âge. Dans le poème que nous venons de citer, les habitants des bords du *Xanten*, affluent du Rhin, ont voulu, par ce nom, rappeler le souvenir du *Xante*, rivière voisine du Scamandre. Dans d'autres poèmes on raconte que l'empereur Constantin, avant de choisir Byzance pour sa résidence, avait songé à rendre sa première importance à la ville de Troie qui, sur certaines cartes géographiques du moyen-âge, figurait comme une des quatre capitales du monde, à côté de Rome, de Babylone et de Jérusalem. Le mythe troyen pénétra jusque dans la partie la plus nationale et la plus populaire de la poésie épique de l'Allemagne, dans le cycle des *Nibelungen*. Le meurtrier de Sigefroi, Hagen, cette figure héroïque qui projette son ombre sinistre sur toute cette partie des mythes scandinaves et germaniques, possède un château du nom de *Tronje* et passe pour être un descendant de Priam (2). Bientôt

(1) K. L. Roth, *Die Trojanersage der Franken*. Braun. *Die Trojaner am Rhein*.

(2) Son nom même est rapproché de celui d'Hector. En effet, la forme la plus ancienne de ce nom, tel qu'il apparait dans les *Edda*, est Hoegni, qui est le frère et non pas, comme dans les *Nibelungen*, le vassal du roi Gunther ou Gunnar.

les poètes allemands se mirent à traiter exprès ces sujets. Herbort de Fritzlar traduisit la *Destruction de Troie*, de Benoit de Sainte-Maure, et cette traduction forme la base de l'*Énéide* de Henri de Veldeke. Dans ces trois poèmes, les coutumes chevaleresques et les fables merveilleuses, venues de l'Orient, se confondent de la façon la plus étrange avec le sujet antique (1).

D'un autre côté, Chrestien de Troie et son Chevalier au Lion furent le point de départ de Wolfram d'Eschenbach, de Gottfried de Strasbourg et des autres poètes allemands qui prenaient leurs sujets dans le cycle breton. Aujourd'hui encore, ce trouvère français est l'objet du plus grand intérêt pour toute une classe d'érudits d'outre Rhin.

A cette époque, la fable troyenne est partout. En Italie, la maison de Frangipani se vantait encore, au XIIIe siècle, de son origine troyenne. D'après la Chro-

(1) Les exemples de ce réalisme, qui transporte en pleine antiquité les usages du moyen-âge, sont très-curieux. Chez Benoit, Turnus est un marquis ; la bannière d'Énée flotte sur le château de Montalban, attaqué par un connétable; les murs de Carthage se trouvent couverts d'une substance magnétique qui ferait prisonniers les guerriers ennemis, attirés par leurs armures, etc. D'après Veldeke, cette ville a cent portes. L'épée forgée par Vulcain, il la compare aux armes célèbres dont l'éloge paraît partout dans la poésie du moyen-âge. Il y a, à Berlin, un manuscrit illustré de son poème. Les personnages y paraissent dans le costume de la fin du XIIe siècle ; le casque de Camille est orné d'une cassette bien fermée, symbole de sa chasteté; la maison de la Sibylle a des colonnes dont les chapiteaux portent des têtes d'animaux fantastiques, propres à l'architecture du moyen-âge ; Énée joue aux échecs, etc. Le poème de Benoit fut aussi traduit par le Hollandais Maerlant, vers 1250.

nique de Geoffroy de Monmouth, la ville de Tours devrait son nom à un neveu de Brutus, Turnus, mort dans une expédition que ces héros auraient entreprise contre l'Aquitaine, après leur débarquement en Bretagne. On voit même les peuples les plus éloignés, et jusqu'aux Turcs, adopter des fables pareilles. Voici, à ce sujet, un curieux passage de Montaigne (II, 36) :

« Qui ne cognoist Hector et Achilles? Non seulement aucunes races particulières, mais la plus part des nations cherchent origine en ses inventions. Mahumed, Second de ce nom, Empereur des Turcs, escrivant à notre Pape Pie Second : « Je m'estonne, dit-il, comment les Italiens se bandent contre moy, attendu que nous avons nostre origine commune des Troyens : et que j'ay comme eux interest de vanger le sang d'Hector sur les Grecs, lesquels ils vont favorisant contre moy (1). »

La cause de cette popularité extrême des Troyens au moyen-âge se trouve, au moins en grande partie, dans l'autorité dont Virgile jouissait alors. Produite au moment où les armes romaines ne rencontraient

(1) Voici ce qu'un historien du XVII[e] siècle, André du Chesne, historiographe de France, dit à ce sujet dans son *Histoire d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande* (Paris, 1666) :

« Au demeurant, quant au troyen Brutus que les Bretons défendent avec tant d'obstination, c'est vrayement grand merveille que chaque Nation, presque d'un commun consentement, s'est estimée fort honorée de tirer son ancien estoc de la Destruction de Troye. En cette manière les Romains ont fait estat d'un Énée pour leur premier parent et autheur, les Francs d'un Francus (*) ou Francion, les Turcs d'un Turcus, les habitants de la mer Adriatique d'un Anténor, et ceux de la Grande-Bretagne d'un Brutus. »

(*) Rousard, *La Franciade*.

plus de résistance sérieuse, l'*Enéide* avait d'abord semblé, aux yeux des vaincus, justifier la supériorité des Romains, issus de cette race troyenne, la plus noble de l'univers; et plus tard, lorsque les nations jeunes furent établies sur les ruines de l'Empire, elles voulurent paraître moins avoir vaincu les maîtres du monde que leur avoir succédé. Leurs princes se disaient volontiers les héritiers de César, dont le nom, légèrement corrompu, désigne encore aujourd'hui le pouvoir suprême sous le nom de *kaiser* (1) en allemand, de *czaar* en russe. Les poètes célébraient volontiers les exploits des Romains; ils représentaient de préférence les Germains comme les alliés les plus dévoués du conquérant de la Gaule.

Une fois entré dans cette voie, on ne s'arrêta plus qu'à la fin, c'est-à-dire à l'origine fabuleuse de la grande capitale, et Virgile, qui avait si bien arrangé et mis d'accord toutes les traditions qui pouvaient s'y rapporter, acquit pour les auteurs de chroniques ou de légendes au moyen-âge, une autorité pareille à celle qu'Aristote exerçait sur ceux qui s'occupaient de philosophie ou d'histoire naturelle. Les papes avaient trouvé leur titre à la domination spirituelle dans les Évangiles : ce fut dans l'*Énéide* que les empereurs trouvèrent l'origine de leur règne sur la

(1) Des témoignages frappants de l'autorité que le nom de César exerçait sur les Germains se trouvent dans un poème légendaire allemand, du commencement du XII[e] siècle, intitulé : *Kaiserchronik*. L'idée fondamentale de ce poème, d'ailleurs plein d'erreurs historiques, est que les empereurs germaniques ne sont que les successeurs légitimes des empereurs romains. Parmi ces derniers, Tarquin-le-Superbe paraît après Néron. Le reste est à l'avenant.

terre. Dès lors, Virgile obtint, au point de vue politique, l'importance qu'il avait déjà dans l'enseignement de la grammaire (1). En même temps, il passait pour posséder tous les secrets des sciences occultes. De son côté, l'Église, loin de s'effrayer de cette réputation de sorcier, ou de repousser le poète de Mantoue comme l'auteur de fables païennes, se plut, au contraire, à lui prêter les qualités d'un prophète et d'un saint, digne d'une inspiration divine qui lui fit pressentir et prédire la naissance du Christ. Ainsi Virgile put devenir le guide qui introduit le plus chrétien des poètes dans les mystères les plus profonds de la foi nouvelle (2).

Lorsqu'on compare tous ces faits, on comprend facilement l'influence immense de Virgile et surtout de l'*Énéide*, sur la poésie du moyen-âge. Partout les esprits se trouvaient préparés à accueillir avec faveur toute fable qui tendait à resserrer les liens de parenté qui, à ce que l'on croyait, rattachaient les jeunes nations aux Troyens par l'intermédiaire des

(1) V. Bernhardi, *Grundriss der roemischen litteratur*, 1862, p. 355.

(2) Ce Virgile imaginaire est depuis longtemps l'objet de la prédilection des érudits français, anglais et allemands. Déjà, au siècle dernier, Warton s'en occupa dans son *Histoire de la poésie anglaise*. Dunlop traite, avec beaucoup de détails, le même sujet dans son *History of Fiction*. Parmi les publications plus récentes, nous ne mentionnons que le travail, si plein de faits, de M. Édelestand Du Méril, *De Virgile l'Enchanteur*, dans ses *Mélanges archéologiques*, Paris, 1850 ; et la monographie excellente du docteur Th. Creizenach, à Francfort, *Die Aeneis, die vierte Ekloge und die Pharsalia im Mittelalter*, Francfort, 1864.

Romains et même sans eux. C'est pourquoi les fables bretonnes, ayant donné un développement très-riche à ces traditions, durent avoir un succès rapide et général.

Quant à l'Angleterre en particulier, nous avons déjà vu quel fut le point de départ des deux érudits qui, les premiers, répandirent ces fables en dehors de leur lieu de naissance. *Le Brut* de maître Wace, né du produit de leurs travaux, y fut accueilli avec le plus grand intérêt. En peu de temps, quatre auteurs le reproduisirent : Robert de Gloucester et Layamon, en anglo-saxon ; Peter Langtoft, un ecclésiastique du Yorkshire, en français ; Robert Mannyng, dit de Brunne, d'après le lieu de sa naissance en Lincolnshire, en anglais.

Le plus important de ces poèmes est celui de Layamon (1). Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit

(1) Le prêtre saxon Layamon amplifia *Le Brut* de Wace dans la langue populaire d'alors, qui tient le milieu entre l'anglo-saxon déjà corrompu et l'anglais naissant. D'après les uns, son poème date de 1189 ; d'après les autres, il ne remonte pas au-delà de 1205. V. Garnett, *Philological Essays* ; London, 1859.

Le développement que Layamon donna à l'original fut considérable. *Le Brut* de Wace ne compte que 15,300 vers ; le sien en a plus de 32,200. Cependant il faut remarquer que le vers *allitérant* des Anglo-Saxons, dont Layamon se sert encore, sans toutefois lui conserver toute la pureté de sa forme, est plus court que celui employé par le trouvère normand.

Voici, d'ailleurs, ce que Layamon dit lui-même de son procédé d'amplification : « Layamon mit devant lui les livres de saint Bède, de saint Albin et de saint Anstin, de même que celui de maître Wace, et en tourna les feuilles avec délices. Que Dieu le bénisse ! De ses doigts il prit une plume et se mit à écrire, à

Cressida. A côté de lui, ce sont Lodge, qui traite le sujet de Marius et Sylla, et Ben Jonson, qui s'empare de Catilina et de Séjan. Après eux, Beaumont et Fletcher mettent en scène Cléopâtre, Valentinien III avec Aëtius, et la reine britannique Bonduca ou Boadicéa avec son vaillant général Caradoc ou Caractacus. Chapman, le traducteur d'Homère, fait une pièce sur César et Pompée, etc.

Pour trouver le premier emploi scénique d'un sujet pris dans la Chronique de Geoffroy de Monmouth, il faut remonter presque aux origines du théâtre anglais. La première pièce originale, régulièrement conçue d'après les modèles anciens, est due, au moins en partie, à Thomas Sackville, lord Buckhurst, grand personnage politique des premiers temps du règne d'Élisabeth. Elle roule sur la discorde entre deux frères, sujet de prédilection des poètes tragiques depuis le théâtre d'Athènes jusqu'à celui de Racine et de Schiller. En voici la fable. Parmi les premiers descendants du Brut, se trouve le roi Gorboduc; il est (soit dit entre parenthèses) l'aïeul de Brennus, ennemi de Rome, que les chroniqueurs revendiquent pour la gloire de la Grande-Bretagne. Gorboduc, sans songer à l'enseignement terrible laissé par un de ses ancêtres, le roi Lear, abdique la couronne et partage le royaume entre ses deux fils, Ferrex et Porrex. Mal conseillés, les jeunes princes, à peine établis dans leurs États, se font la guerre. Ils se rencontrent dans un combat singulier, et le cadet tue l'aîné. Gorboduc se contente de maudire le vainqueur, mais la reine fait mieux : elle assassine Porrex auquel elle avait toujours préféré

son fils ainé. Le couplè royal, resté sans enfants, succombe à la fureur de ses sujets révoltés, et la discorde civile ravagera le royaume pendant cinquante ans.

L'intention de l'auteur de cette pièce intéressante est double. D'un côté, Sackville, érudit, cherche à introduire sur la scène naissante de son pays les formes et la manière des tragiques anciens ; de l'autre, il lui importe d'offrir un enseignement politique et des conseils de concorde à un peuple qui sortait à peine des maux des guerres civiles et religieuses. L'intention de gagner son public par des allusions flatteuses, ne paraît guère ; mais bientôt après elle deviendra un des mobiles pour lesquels les auteurs auront volontiers recours à des sujets de ce genre.

Malgré ses commencements quelque peu classiques, le théâtre anglais prit rapidement un caractère aussi populaire que celui de l'Espagne, et, à ce point de vue, ce sont les deux scènes les plus remarquables de l'Europe moderne. Le genre le plus en vogue auprès du public de Londres était une espèce de mélodrame, assez grossier, auquel Shakspeare sut donner souvent des allures tragiques. Comme la simplicité, dans la construction des théâtres, ne leur permettait pas de flatter les sens du gros du public par des décors féeriques ni par les merveilles dues au machiniste, on les captivait par d'autres moyens. On se servit d'une action riche et variée ; on mit en jeu les passions les plus violentes ; on fit un fréquent emploi du surnaturel et du merveilleux ; on introduisit un peu partout les apparitions, les spectres, les sorcières et les magiciens ; enfin on adressa au

public de nombreux compliments qui pouvaient, comme chez Spenser, se combiner avec des éloges hyperboliques, prodigués à l'auguste souveraine.

Un exemple très-curieux de ce genre se trouve dans une pièce de *Greene*, intitulée ***Histoire des moines Bacon et Bungay.*** Elle est de 1591.

Le poète y met en scène le philosophe naturaliste Roger Bacon, comme un magicien aussi sage qu'habile ; il en fait juste le contraire du Faust, création contemporaine de Marlowe. Après maintes preuves brillantes de son art, qui produisent plus d'un coup de théâtre, le magicien reconnaît la stérilité réelle de ses charmes. Il les abandonne, devient un homme pieux et termine la pièce par une tirade prophétique des plus originales.

« Mon art, y dit-il, me permet de prévoir une époque glorieuse. A cette place, où Brutus a fondé une nouvelle Troie, la plus belle des fleurs épanouira ses feuilles qui projetteront une ombre bienfaisante sur l'île d'Albion. La fleur de Phébus en sera éblouie, l'héliotrope d'Apollon s'inclinera devant elle. L'hyacinthe de Vénus en sera humiliée ; l'œillet de Junon y perdra son éclat ; le laurier de Pallas, si vert qu'il soit, sera flétri, et la splendeur multicolore de Cérès pâlira, — tout se prosternera devant la rose de Diane. »

Une autre pièce du même genre et basée sur la même tradition, est *La Naissance de Merlin*, par Rowley, qu'on aurait voulu, pendant quelque temps, attribuer à Shakspeare. Elle est du commencement du XVII[e] siècle.

L'origine troyenne des Anglais étant devenue pro-

verbiale à cette époque, on considérait les ancêtres de Brutus comme des modèles en toute chose, et surtout dans les exercices qu'on appelait chevaleresques, à tort ou à raison. S'agit-il de faire tomber sous la table un convive, réputé pour son intrépidité devant la bouteille, le personnage comique de la pièce s'écriera :

« Je le griserai, quand ce serait un Troyen ! »

Dans une pièce de Ben Jonson : *Chacun selon son humeur*, imitée des *Adelphi* de Térence, paraît un vieux juge plein de bon sens et de bonne humeur, aimant la joie presque autant que la justice ; en un mot, une espèce de personnification du *Merry old England*. Pour reconnaître son mérite par un éloge énergique, un porteur d'eau l'appelle *le plus honnête vieux Troyen de Londres*.

En considérant ces faits, on peut s'expliquer les bizarreries que Shakspeare a introduites dans son drame, si diversement interprété, de *Troïlus et Cressida*.

Bien qu'à cette époque l'*Iliade*, traduite d'ailleurs par Chapman, fût suffisamment connue en Angleterre, Shakspeare adopte néanmoins les points de vue des fables du moyen-âge. Pour la partie amoureuse de l'action, il s'appuie sur un poème de Boccace, *Filostrato*, l'homme renversé par l'amour. D'après le nouvelliste italien, Chryséïs, dont le nom se corrompt autre part en Cressida et en Griseldis, est la fille du prêtre troyen Calchas. Pour différentes raisons elle est livrée aux Grecs, après avoir eu pour amant le jeune prince Troïlus. Désespéré, le fils de Priam se précipite sur ses ennemis, leur tue mille hommes et ne succombe que sous les coups d'Achille.

A côté de cette action, Shakspeare met en scène la partie la plus importante des faits héroïques de l'*Iliade*, mais en montrant une prévention entière contre les Grecs. On sent comme une espèce de parodie quand on le voit faire d'Ajax un brutal maladroit, de Diomède un fanfaron grossier, d'Achille un vantard insolent et poltron. Hector, au contraire, devient un vrai chevalier, digne de s'asseoir à la Table-Ronde du roi Arthur ; Achille ne parvient à le tuer qu'en le surprenant désarmé, et à l'aide de nombreux Myrmidons.

Même Schlegel, tout Shakspearomane qu'il est, n'a su comment faire pour louer cette pièce singulière. Si l'on se contente de l'expliquer au lieu de la louer, la tâche devient beaucoup moins ardue. Il faut y voir encore une de ces tentatives heureuses des poètes dramatiques de ce temps, de glorifier leur public dans la personne des ancêtres héroïques que lui a créés la fiction.

Le changement radical qui se produisit en Angleterre à la suite de la révolution puritaine, mit tout naturellement fin à la croyance dans une tradition qui ne trouvait pas de justification dans la Bible des Protestants.

Milton, érudit autant que poète, n'ignore point cette fable. Il y fait même allusion dans la pièce fantastique *Comus* (1). Mais il ne la mentionne, ni dans le *Paradis perdu* ni dans le *Paradis reconquis*, aux endroits où elle aurait pu trouver une place convenable.

(1) Virgin, daughter of *Locrine*,
Sprung of old *Anchise's* line.

Dryden qui, tout en protestant de son admiration pour Shakspeare, a refait et corrigé plus d'une de ses pièces, retoucha aussi *Troïlus et Cressida.* Il en fit une tragédie pure, accompagnée d'un traité en faveur des théâtres ancien et français : *On the Grounds of Criticism.*

L'esprit critique des temps suivants écarta bientôt complètement toutes ces fables. Pour n'en donner qu'un exemple, voici les quelques paroles dédaigneuses que Gibbon leur accorde dans son *Histoire de la décadence romaine :* « Les colonies fabuleuses des Égyptiens et des Troyens, des Scandinaves et des Espagnols, dit-il, qui flattaient l'orgueil et amusaient la crédulité de nos ancêtres grossiers, ont peu à peu disparu devant les lumières de la science et de la philosophie. »

Cependant il en est resté, et jusqu'à nos jours, un témoignage curieux. Nous voulons parler de deux statues dans l'hôtel-de-ville de la Cité de Londres, qui présentent le troyen Corinéus et son adversaire, le grand Géomagot. Voici ce qu'un écrivain anglais, donnant une description de ces statues, dit à leur sujet :

« Corinéus et Gog Magog étaient deux braves géants doués de forces prodigieuses, qui défendaient vaillamment l'honneur et la liberté de leur pays. La Cité de Londres, en les plaçant dans *Guildhall,* en voulut faire un emblème pour signifier qu'elle défendait ses priviléges, ses droits et ses franchises avec la force et l'intrépidité des géants. Quelque fantastique que soit leur origine, il est certain, et les archives en font foi, que Corinéus et Gog Magog

ont joué un rôle important dans plusieurs cérémonies. Quand Philippe II d'Espagne et Marie Tudor firent leur entrée dans la capitale, les deux géants, qui étaient alors d'un bois léger, furent portés au-devant du cortége et déposés aux deux côtés du pont de Londres. Au couronnement de la reine Élisabeth, la foule vit, au-dessus de la porte du *Temple-Bar*, les deux statues de Corinéus et de Gog Magog, entre lesquels un immense tableau rappelait les cérémonies dans lesquelles ils avaient déjà figuré. Les géants de Guildhall furent consumés dans le grand incendie de 1666. Le peuple en fut consterné. On s'empressa de leur ériger de nouvelles statues, et cette fois on les fit en pierre. Ces statues ont chacune quinze pieds de haut. »

Un recueil périodique anglais, *L'Écho britannique*, de l'année 1835, les décrit de la manière suivante :

« Les deux géants ont le front couronné de lauriers, de longues barbes, de longues ceintures pendantes, des sandales pour chaussures, une lance à la main et une épée au côté. Tous deux ont une espèce de cotte de mailles et sont barbouillés de jaune, de vert et de bleu. Leurs regards semblent s'abaisser avec une certaine fierté dédaigneuse sur les spectateurs qui les contemplent. La seule différence remarquable entre leurs personnes, c'est que l'un a sur les épaules un arc et un carquois, tandis que l'autre appuie sa main gauche sur un bouclier. »

Ainsi, c'est par l'intermédiaire de ces deux images que le souvenir des Troyens s'est perpétué chez le peuple, à Londres. Seulement la tradition biblique, à laquelle le grand Géomagot doit sans doute son

nom chez les chroniqueurs, a pris tout-à-fait le dessus. La foule désigne maintenant les deux compagnons d'armes par les noms de Gog et de Magog. Le nom et le mérite du vaillant Corinéus ne sont plus connus et appréciés que par les antiquaires.

Les temps les plus récents ont fourni deux preuves remarquables de la popularité dont Gog et Magog jouissent encore.

Dickens, le plus original des romanciers actuels de l'Angleterre, les a introduits dans un de ses ouvrages, *Master Humphrey's Clock*. Après un des dîners annuels, donnés par le Lord Mayor dans la grande salle de banquet de *Guildhall*, un des convives s'endort dans une galerie. Se réveillant au milieu de la nuit, il voit la place éclairée d'une lumière surnaturelle. Les deux géants ont quitté leurs piédestaux et, assis confortablement sur la balustrade de la grande croisée gothique, à l'extrémité ouest de l'édifice, ils conversent sur les temps passés. Leur entretien, moitié burlesque, moitié terrible, renferme un de ces épisodes saisissants, par lesquels Dickens sait si bien augmenter l'intérêt de ses romans.

Plus récemment encore, le *Punch*, ce Charivari de Londres, s'est emparé de Gog et de Magog qu'on venait de redorer pour la réception solennelle du prince de Galles après son mariage.

On sait que la Cité de Londres possède toujours des immunités qui la distinguent des autres parties de la capitale. Entre autres, elle exerce sa police comme elle l'entend et, à ce qu'il paraît, elle s'y entend mal; car, à la fête dont nous parlons, le cortége princier, à peine entré dans l'enceinte sacrée,

faillit y être écrasé par la foule, et l'on eut des malheurs à déplorer. Dès lors, *Punch* habille Gog et Magog en *Policemen*, entourés d'une multitude turbulente qu'ils dominent de toute la hauteur de leurs piédestaux et de leurs tailles. Avec des chapeaux ronds d'aujourd'hui, ceints de leurs vieux lauriers, la tunique de service jointe aux cottes de mailles, les massues et les glaives changés en bâtons de *Constables*, les deux gardiens de la ville produisent un effet fort comique. Les barbes tordues, la bouche entr'ouverte, roulant les yeux, ils s'adressent réciproquement le reproche de leur inutilité, accompagné de grimaces effroyables.

Tel a été le sort définitif de cette fable intéressante de l'origine troyenne des Anglais, sort bizarre, moitié sérieux, moitié risible.

Née chez la race la plus poétique du moyen-âge, accueillie avec faveur par une nation jeune et par conséquent vaine et crédule, exploitée avec plus ou moins d'art par les poètes, oubliée ensuite, ou écartée par la critique, elle devient enfin, pour un romancier, le prétexte de raconter une touchante histoire, et pour le caricaturiste, l'occasion de produire une charge excellente.

ÉTUDES

SUR LES

ANTIQUITÉS JURIDIQUES D'ATHÈNES.

LA RESTITUTION DE LA DOT

A ATHÈNES (1),

Par M. Exupère CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre correspondant.

Le sujet que nous nous proposons d'aborder dans cette nouvelle étude sur les antiquités juridiques d'Athènes a déjà plus d'une fois attiré l'attention des historiens du droit. Est-il possible, en effet, de traiter de l'organisation de la famille athénienne sans rechercher quelle fut, au point de vue pécuniaire, la situation de la femme ou de ses représentants au jour de la dissolution du mariage? — Aussi, sans

(1) Ce mémoire a été lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 16 novembre 1866; mais il a paru trop exclusivement juridique pour être inséré dans le *Recueil des savants étrangers.* L'Académie s'est bornée à faire imprimer, dans les *Comptes-rendus* de ses séances, une analyse soigneusement faite, à l'exactitude de laquelle nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage (*Comptes-rendus des séances de l'année* 1866, p. 375 à 379).

parler des auteurs d'ouvrages généraux sur le droit attique, tels que Samuel Petit (1), Platner (2), Meier (3), de Pastoret (4), Wachsmuth (5) et M. Schœmann (6), M. Van Stégeren (7), M. Jules Cauvet (8), M. Van den Es (9) et M. Albert Desjardins (10), dans leurs dissertations spéciales sur la condition des femmes à Athènes, ont résumé brièvement les règles les plus importantes de la législation sur ce point intéressant.

Mais, dans toutes les monographies que nous venons d'énumérer, la question de la restitution de la dot ne se présentait que comme une question secondaire. — Peut-être n'a-t-elle pas été suffisamment examinée sous toutes ses faces. Quelques points de vue ont été omis; certaines distinctions indispen-

(1) *Leges atticæ*, Ed. Wesseling. Leyde, 1742, p. 548 et suiv.

(2) *Der Process und die Klagen bei den Attikern*, Darmstadt, 1824, *passim*.

(3) *Der attische Process*, Halle, 1824, *passim* et p. 419 à 422.

(4) *Histoire de la Législation*, Paris, t. VI (1824), p. 417 et suiv.

(5) *Hellenische Alterthumskunde*, Halle, t. II (1846), p. 177 à 179.— Pendant que nous rédigions ce mémoire, M. Wachsmuth est mort à Leipzig, le 23 janvier 1866.

(6) *Griechische Alterthümer*, 2e édit. Berlin, 1861, t. I, p. 532 et suiv.

(7) *De conditione civili feminarum atheniensium*, Zwoll, 1839, p. 134 à 139.

(8) *De l'organisation de la famille à Athènes*, Paris, 1845, p. 25 à 31.

(9) *De jure familiarum apud Athenienses*, Leyde, 1864, p. 56 à 63.

(10) *De la condition de la femme dans le Droit civil des Athéniens*, Paris, 1865, p. 11 à 16.

sables pour concilier des textes qui, sans elles, seraient contradictoires, ont été négligées; plusieurs passages des orateurs grecs ont été laissés de côté, et les grammairiens n'ont pas été suffisamment mis à contribution. — Ce sont ces lacunes et ces omissions que nous allons essayer de combler.

Nous croyons être arrivé, sans autre secours que celui des textes, et en laissant de côté les simples conjectures, à rétablir d'une façon suffisamment harmonieuse un corps complet de doctrine sur la restitution de la dot à Athènes. — Preuve nouvelle que la législation de cette illustre république n'était pas aussi imparfaite qu'on le dit quelquefois ! Pour pouvoir discerner aussi nettement qu'elle l'avait fait les différentes nuances et les divers aspects d'un sujet en apparence fort simple, il faut que la science du jurisconsulte soit depuis longtemps sortie de cette période de tâtonnements et d'essais par lesquels elle se forme péniblement.

C'est à raison même du grand nombre de textes par nous recueillis, que nous nous sommes décidé à écrire cette étude : aussi, nous permettra-t-on de nous effacer le plus souvent pour laisser les documents originaux parler à notre place. — Un éminent académicien, qui a fait à nos premiers travaux l'honneur d'une appréciation bienveillante, et dont l'indulgence et les encouragements nous soutiennent dans nos laborieuses recherches, M. Egger, nous a reproché de ne point donner à ces études tous les développements qu'elles peuvent comporter (1). —

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes-rendus pour l'année* 1865, p. 432.

par équivalent, mais comme corps certain et déterminé.

Si la dot se composait de choses fongibles, elle devenait au moment même du mariage la propriété du mari; le droit de la femme se transformait en un droit de créance, protégé par certaines actions, entouré de certaines garanties, que nous étudierons bientôt.

Si, au contraire, la dot était composée de corps certains, sans distinction entre les meubles et les immeubles, la propriété continuait d'appartenir à la femme; le mari avait seulement un droit de jouissance et, au jour de la dissolution du mariage, c'était en nature que la restitution devait se faire, soit à la femme devenue veuve, soit à ses héritiers.

A côté de la dot, il y avait les biens paraphernaux, ceux que la femme n'avait pas constitués en dot : μὴ ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα, et dont la femme conservait tout à la fois la propriété, l'administration et la jouissance. — C'est sur ces biens paraphernaux que la femme pouvait contracter des obligations valables (1). — Il est vrai que sa capacité avait été singulièrement restreinte par la loi, puisqu'on ne lui permettait point de s'obliger au-delà de la valeur d'un médimne de blé (2); mais, dans cette mesure, ses engagements étaient réguliers, et pouvaient s'exécuter sur sa fortune paraphernale. — Il ne saurait être question ici de restitution, la femme étant toujours restée saisie de cette classe de biens.

(1) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, I, p. 532, 533.

(2) Isée, *De Aristarchi hereditate*, § 10, D. 306. — Cf. Aristophane, *Ecclesiazusæ*, v. 1024 et 1025.

Il y avait enfin les biens compris dans les donations en faveur du mariage (ἕνεκα τοῦ γάμου), que des tiers avaient pu faire à la femme. —Si celle-ci n'avait pas eu la précaution de les constituer formellement en dot, ils appartenaient définitivement au mari, qui n'était jamais tenu de les restituer (1).

L'obligation de restituer n'existait donc que pour les biens constitués en dot : ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα : —la dot de corps certains se restituant en nature, la dot de choses fongibles se restituant par équivalent.

II.

Cette distinction que nous venons de présenter, quant aux droits du mari sur la dot, entre les corps certains et les choses fongibles, n'est point admise par M. Desjardins, dans le mémoire qu'il vient de publier sur la condition de la femme d'après le droit civil des Athéniens. — « Tant que dure le mariage, dit-il, la dot appartient au mari ; aussi, se confond-elle avec ses biens.... Quand la fortune du mari est confisquée, la dot de la femme est comprise dans la confiscation. Le mari dispose librement de la dot, puisqu'elle est comprise dans ses biens (2). » Et l'auteur cite immédiatement, comme preuve à l'appui de ses affirmations, l'exemple d'un mari aliénant seul la maison que sa femme avait constituée en dot (3).

Si M. Desjardins n'avait en vue que des dots con-

(1) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 35, D. 254.
(2) *Loc. cit.*, p. 13 et 14.
(3) Isée, *De Dicæogenis hereditate*, § 29. D. 270.

sistant en argent ou en autres choses fongibles, nous aurions déjà quelques critiques à diriger contre les formules qu'il emploie et qui ne nous paraissent pas toutes suffisamment exactes. Nous verrons notamment que la confiscation ne faisait pas échec aux droits de la femme. — Mais la pensée de l'auteur porte tout à la fois, cela est évident, et sur la dot de choses fongibles, et sur la dot de corps certains, puisqu'il mentionne l'hypothèse où la femme avait apporté à son mari une maison. — Or, il nous est impossible d'admettre qu'il y eût translation de la propriété des corps certains de la femme au mari.

Démosthène fournit un imposant argument en faveur de notre opinion. — Evergus et Mnésibule, se prétendant créanciers du client du grand orateur, se rendent chez leur débiteur pour y pratiquer une saisie. Parmi les objets qu'ils veulent emporter, il en est qui ont été constitués en dot par la femme. Celle-ci leur défend d'y toucher. — Qu'ils emmènent les moutons, les esclaves, les bergers de son mari; elle se gardera bien de faire aucune observation. Mais si l'on s'attaque à sa dot : « Laissez ces meubles, dit-elle, et n'emportez rien de ce qui m'appartient. » Τὰ δὲ σκεύη ἐᾶτε, καὶ μηδὲν ΤΩΝ ΕΜΩΝ φέρετε (1).

Et qu'on ne nous dise pas que, dans ce passage, il s'agit de biens paraphernaux, dont nous avons nous-même admis l'existence à Athènes. Les meubles sur lesquels la saisie porte injustement avaient été, le texte nous le dit, constitués en dot par la femme : ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα.

1) *C. Evergum et Mnesibulum*, § 57. R. 1156.

Un texte d'Isée peut nous fournir un second argument dans le même sens. — Le mari de l'épiclère ne devenait pas propriétaire des biens de sa femme. « Aristomène et Apollodore, s'ils eussent épousé leur nièce, n'auraient pas eu, dit l'orateur, un droit de libre disposition sur les choses recueillies par elle dans la succession (1). » — A combien plus forte raison ce droit de libre disposition devait être refusé au mari; au mari dont les droits semblaient moins respectables et moins dignes de faveur que ceux des parents, assez puissants pour rompre une union bien assortie et se substituer à l'époux.

Que répondre cependant au passage d'Isée qu'invoque M. Desjardins? — Nous croyons qu'il n'est rien moins que décisif. L'orateur se place, en effet, dans une hypothèse où la dot avait été constituée en argent: ἐπὶ τετταράκοντα μναῖς. Seulement le débiteur, au lieu de payer en écus, s'était libéré par le moyen d'une dation en paiement: Ἀντὶ δὲ τῆς προικὸς, τὴν οἰκίαν αὐτῷ τὴν ἐν Κεραμεικῷ παρέδωκε (2). — La différence est grande entre ce cas et celui où l'immeuble aurait été constitué directement en dot, et, s'il était besoin de le démontrer à notre collègue, nous le renverrions à l'article 1553 de notre Code Napoléon, d'après lequel la propriété de l'immeuble donné en paiement de la dot constituée en argent appartient au mari et non pas à la femme.

La restitution de la dot de corps certains devait donc se faire en nature et en conservant aux choses

(1) *De Aristarchi hereditate*, § 12, D. 307.
(2) Isée, *De Dicæogenis hereditate*, § 26, D. 270.

leur individualité (1). — Aussi, quand Ménéclès se sépare de sa jeune femme, il lui remet les vêtements et les bijoux qu'elle a apportés, et non point leur valeur : Ὁ Μενεκλῆς... τὰ ἱμάτια, ἃ ἦλθεν ἔχουσα παρ' ἐκεῖνον, καὶ τὰ χρυσίδια, ἃ ἦν, δίδωσιν αὐτῇ (2).

III.

En principe, l'obligation, pour le mari ou pour ses représentants, de restituer la dot constituée au profit de la femme ne prenait naissance qu'au jour où le mariage venait à se dissoudre.— Par exception, elle

(1) Notre honorable collègue, M. Gide, dans son *Étude sur la condition privée de la femme*, Paris, 1867, p. 98, est de l'avis de M. Desjardins. « Pendant le mariage, le mari n'était pas seulement administrateur de la dot, il en était le maître..... » L'auteur, citant M. Bœckh, s'appuie sur ce que le fonds dotal était inscrit au cens sous le nom du mari et non sous celui de la femme. = Nous opposerons d'abord à M. Gide les arguments que nous avons fait valoir contre M. Desjardins ; nous ajouterons ensuite que M. Bœckh lui-même reconnaît que le droit du mari était seulement un droit d'usufruit : « Der Ehegatte erhielt die Mitgift eben desshalb, damit er die Nutzniessung davon hatte » (*Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., Berlin, 1851, t. Ier, p. 666). Nous remarquerons enfin que, si le mari était tenu de payer les impôts, c'est que tout usufruitier doit acquitter les charges qui sont une dette des fruits (*Code Napoléon*, art. 608). — Ce que dit M. Bœckh est donc parfaitement d'accord avec ce que nous avons écrit. — Nous pouvons joindre à son autorité celle d'un professeur de l'Université de Cambridge, M. Whiston : « The portion was not considered the property of the husband himself, but rather of his wife and children » (Smith, *Dictionary of greek antiquities*, 2e édition, p. 436).

(2) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 244.

se formait encore dans une circonstance offrant quelques traits d'analogie avec notre séparation de biens.

La législation athénienne admettait trois causes de dissolution du mariage : l'une, qu'elle avait empruntée au droit naturel et que nul Code ne peut empêcher, c'est-à-dire la mort naturelle de l'un des deux époux ; — les deux autres qui appartenaient au droit positif et que nous ne reconnaissons plus aujourd'hui : la mort civile et le divorce.

Quant à ce que nous appelons la séparation de biens, cette cause de restitution se rencontrait lorsque la fortune du mari avait été confisquée et allait être vendue aux enchères publiques, comme conséquence d'une condamnation prononcée contre l'époux, mais n'enlevant au condamné ni le droit de cité, ni la liberté.

Nous devons toutefois répondre ici à une grave objection. — M. Van den Es, dans son beau travail sur *Le droit de famille à Athènes,* se refuse à admettre cette restitution de la dot antérieure à la dissolution du mariage : « Dos, licet nunquam in dominium ma-« riti cedit, non repetitur nisi matrimonio soluto. » Mais, comme des textes nombreux l'obligent à reconnaître que, lorsque les biens d'un débiteur étaient confisqués (ἀπογραφόμενα δημόσια), la dot devait être restituée, il en conclut que la confiscation était une cause nécessaire de dissolution pour le mariage : « Bonorum publicationem, ignominiæ genus, se-« quitur matrimonii solutio (1). »

Si M. Van den Es se bornait à dire que la *bonorum*

(1) *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 50.

publicatio pouvait être pour la femme une cause légitime de divorce, nous ne verrions nul inconvénient à admettre sa solution. Mais nous ne pouvons nous résigner à reconnaitre qu'elle produisit à Athènes un effet aussi exorbitant que celui de dissoudre de plein droit l'union conjugale.

Sans doute, si la *bonorum publicatio* n'avait été attachée par le législateur qu'à des faits d'une gravité exceptionnelle, on comprendrait à la rigueur que la loi, pour mieux punir le coupable, eût brisé son mariage. — Mais il en était tout autrement. Les débiteurs du fisc se voyaient tous, sans exception, atteints par cette mesure à laquelle on voudrait faire produire de si déplorables conséquences; — non pas seulement ceux qui avaient été, pour leurs crimes, condamnés à des amendes qu'ils ne pouvaient payer; — non pas seulement ceux qui, après avoir géré des fonctions publiques entrainant le maniement des deniers de l'État, se trouvaient, à l'expiration de leur charge, comptables envers le Trésor par infidélité ou par négligence;— mais encore ceux-là qui, présumant trop de leur crédit, s'étaient rendus adjudicataires de biens vendus par le fisc, et ne pouvaient en payer le prix à l'échéance; — bien plus encore, ceux-là même qui, sans être personnellement débiteurs, avaient obéi à un sentiment de généreuse bienveillance en cautionnant un débiteur du fisc: οἱ ἐγγύας ἐγγυήσαντες πρὸς τὸ δημόσιον (1). — Or, comment admettre que ces fautes aient paru assez graves au législateur athénien pour qu'il se soit attribué le

(1) Andocide, *De mysteriis*, § 73, D. 60.

droit de briser, en se fondant uniquement sur elles, un mariage dont la femme eût désiré le maintien : *bene concordans matrimonium*, comme disaient les Romains ?

La *publicatio bonorum* donnait à la femme le droit de réclamer la restitution de sa dot, nous devons en convenir ; mais il ne faut pas en conclure que le mariage était dissous. Il y avait seulement une restitution anticipée, rendue nécessaire par les circonstances et sans laquelle les droits de la femme eussent été sacrifiés à ceux du Trésor public.

Nous admettons donc, en résumé, que quatre circonstances donnaient à la femme ou à ses représentants juridiques le droit d'exiger que la dot fût restituée : la mort naturelle, la mort civile, le divorce et la confiscation des biens du mari.

Nous allons les reprendre successivement, en entrant pour chacune d'elles dans quelques détails.

IV.

La mort naturelle de l'un ou de l'autre des époux mettait fin au mariage ; et la dot, ayant alors rempli sa destination, devait être, en principe, restituée par le mari ou par ses héritiers. Tel est le droit attique dans sa simplicité. Mais, pour être complètement exact, nous devons distinguer certaines hypothèses et bien préciser les dispositions particulières qui régissaient chacune d'elles. — Les règles de la restitution n'étaient pas, en effet, les mêmes pour tous les cas qui pouvaient se présenter, et nous allons

essayer de les ramener, s'il se peut, à une classification méthodique.

La mort du mari peut précéder celle de la femme, de même que la mort de la femme peut précéder celle du mari.

Que le mariage se dissolve par la mort du mari ou par la mort de la femme, l'union peut avoir été stérile, ou bien les enfants qui en étaient issus sont décédés avant leurs parents. — On peut supposer, au contraire, que les époux ont une postérité actuellement existante.

Enfin, dans le cas de décès du mari avant la femme, il est permis de prévoir l'hypothèse où, nonobstant l'inexistence d'enfants survivants, la grossesse de la veuve laisse espérer que le défunt aura un héritier dans la ligne directe descendante.

Comment, dans chacun de ces cas, la restitution devait-elle s'accomplir? — C'est ce que nous allons successivement examiner.

§ 1.—Lorsque le mariage se dissolvait par la mort du mari, la femme, restée veuve avec des enfants issus de l'union dissoute, avait le choix entre deux partis.

Elle pouvait d'abord continuer de demeurer avec ses enfants dans le domicile conjugal; mais elle renonçait par cela même à exiger la restitution de sa dot, qui devenait la propriété des enfants, à la charge par eux de subvenir à tous les besoins de leur mère (1).

(1) Quel était alors le κύριος de la femme? — Voir Van den Es, *De jure familiarum apud Athenienses*, p. 158, et notre *Étude sur*

« Ma mère demeure avec moi, dit l'adversaire de Phénippe; elle vit dans ma maison; elle m'a, il est vrai, apporté sa dot; mais cette dot, je ne la fais pas entrer dans l'inventaire de mon passif, parce que je n'en suis pas comptable et que je ne suis pas obligé de la restituer; j'en suis devenu le maître absolu; je laisse seulement à ma mère la jouissance de tout ce qui m'appartient, car ainsi le veulent les lois (1). »

L'enfant qui négligeait d'obéir aux prescriptions du législateur, et refusait dans cette situation de subvenir aux besoins de sa mère, était exposé à une action publique que le premier citoyen venu avait le droit de mettre en mouvement. Nous voulons parler de la κακώσεως γονέων γραφή (2). — Cette action, qui était de la compétence de l'archonte Éponyme, et qui était privilégiée en ce que le demandeur pouvait donner à sa plaidoirie tous les développements qu'il jugeait nécessaires, ἄνευ ὕδατος (3), si elle était reconnue bien fondée, entraînait contre le coupable la peine de l'atimie; — non point cette atimie complète, qui atteignait tout à la fois la personne et les biens du condamné; — mais une atimie du degré

les Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale. Paris, 1867, p. 20.

(1) Démosthène, *C. Phænippum*, § 27, R. 1047 — Telle était aussi la situation que la loi faisait au fils de la femme épiclère... Κρατεῖν τῶν χρημάτων, τὸν δὲ σῖτον μετρεῖν τῇ μητρί (Démosthène, *C. Stephanum*, II, § 20, R. 1135. — Cf. Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 50, D. 256).

(2) Otto, *De Atheniensium actionibus forensibus publicis*, Dorpat, 1852, p. 51 et suiv.

(3) Harpocration, v° Κακώσεως. Ed. Bekker, p. 105.

ἐκ τῶν πολεμίων εἶναι τὸν λυθέντα, ἐὰν μὴ ἀποδιδῷ τὰ λύτρα (1).

Nous pourrions, il est vrai, mentionner encore quelques autres cas où le même résultat semble s'être produit, notamment celui où un Athénien était condamné à la suite d'une ὑποβολῆς γραφή. — Mais l'authenticité des textes sur lesquels on se fonde, n'étant point admise par tous les commentateurs (2), nous devrions, en les adoptant ici, indiquer les raisons de nos préférences ; ce qui nous écarterait du sujet spécial que nous nous sommes proposé de traiter.

La perte de la liberté entraînant nécessairement la dissolution du mariage, la dot de la femme devait être restituée.

VI.

Le divorce pouvait avoir lieu, à Athènes, soit par la seule volonté du mari, soit par la seule volonté de la femme, soit par un accord mutuel des époux, soit même par la volonté d'un étranger.

§ 1. — La faculté de divorcer pour le mari (ἀπόπεμψις) ne paraît pas avoir été restreinte par le législateur à certains cas limitativement déterminés. — A côté de répudiations qui peuvent se justifier par des causes sérieuses (l'adultère de la femme, particulièrement, orsqu'il avait été juridiquement constaté, rendait

(1) Démosthène, *Adversus Nicostratum*, § 11, R. 1250.

(2) V. notamment Meier, *De bonis damnatorum*, Berlin, 1819, p. 19 à 20.

obligatoire la séparation) (1), nous en trouvons d'autres qu'il serait plus difficile d'expliquer. — C'est Hipponicus qui renvoie sa femme parce qu'il la soupçonne seulement d'avoir des relations tout à la fois adultères et incestueuses avec son frère Alcibiade (2); — c'est Protomachus qui divorce, afin de pouvoir s'enrichir par un mariage avec une opulente épiclère, et qui croit avoir suffisamment pourvu aux intérêts de sa première femme en la faisant épouser par l'un de ses amis (3).

Le seul frein existant à la multiplicité des divorces était précisément, Isée nous l'apprend, dans l'obligation pour le mari de restituer la dot qui lui avait été apportée (4). — Et même, il arrivait quelquefois que la femme, à raison des fautes dont elle s'était rendue coupable envers son mari, par exemple à raison de son inconduite, était privée du droit d'exiger la restitution (5).

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 86, R. 1374.

(2) Lysias, *C. Alcibiadem*, § 28, D. 166.

(3) Démosthène, *C. Eubulidem*, § 41, R. 1311. — Cet exemple nous paraît répondre d'une façon péremptoire à l'observation suivante de M. Desjardins : « Il est probable que, de part et d'autre, une juste cause était nécessaire. Autrement, celui qui, déjà marié, voulait épouser une ἐπίκληρος n'aurait eu qu'à répudier sa femme. » (*Loc. cit.*, p. 10.)

Phrastor, qui avait épousé la fille de Neæra, croyant épouser la fille de Stéphane, divorce : 1° parce qu'il a été trompé sur l'état civil de sa femme; 2° parce qu'elle a des mœurs légères (Démosthène, *C. Neæram*, § 54, R. 1362).

(4) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 28, D. 253.

(5) Nous n'avons ici d'autre autorité que M. Schömann : « Hatte aber die Frau durch ihr Betragen einen gesetzlichen Grund zur

C'était là toutefois l'exception. La restitution, telle était la règle du droit commun. Νόμος κελεύει, ἐὰν ἀποπέμπῃ τὴν γυναῖκα, ἀποδιδόναι τὴν προῖκα (1).

§ 2. — Le divorce, lorsqu'il avait lieu par la volonté de la femme (ἀπόλειψις), devait reposer sur quelque cause plus ou moins sérieuse (2). — On ne s'expliquerait point sans cela la nécessité imposée par la loi à la femme de s'adresser à l'archonte pour obtenir de lui l'autorisation de quitter son mari.

Dans ce cas, aussi bien que dans celui où le divorce avait lieu par la volonté du mari, la femme ne pouvait point exiger la restitution des objets qui lui avaient été donnés en faveur du mariage : ἕνεκα τοῦ γάμου. C'est ce que nous apprend un texte d'Isée (3), dont nous avons plus haut généralisé la solution. — Mais de ce que la loi avait cru devoir s'expliquer sur une certaine nature de biens, il ne faut pas conclure que la dot restait au mari. Elle devait être restituée, et Démosthène nous en fournit la preuve.

Aphobus avait été condamné à indemniser le grand orateur du préjudice qu'il lui avait causé en gérant mal la tutelle qui lui avait été confiée. Démosthène,

Scheidung gegeben, z. B. durch Ehebruch, so war ihr Mitgift verwirkt. » (*Griechische Alterthümer*, 1861, I, p. 533.)

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 52, R. 1362.

(2) « Il n'est point honorable pour une femme de se séparer de son mari. »

. . . . . οὐ γὰρ εὐκλεεῖς ἀπαλλαγαὶ
γυναιξίν. . . . . (Euripide, *Médée*, v. 236-237.)

(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 35, D. 254.

pour obtenir le paiement des dommages et intérêts qui lui étaient dus et qu'il réclamait en vain, fut obligé de pratiquer une saisie sur les biens de son débiteur récalcitrant. Aphobus s'entendit alors avec Onétor, son beau-frère, pour paralyser la procédure que le créancier venait de commencer. « J'ai marié ma sœur à Aphobus, dit Onétor, et je lui ai constitué une dot. Aujourd'hui ma sœur a demandé et a obtenu le divorce... ἀπολελοιπυίας τῆς ἀδελφῆς. Le moment de la restitution est donc arrivé. Mais Aphobus ne se conforme pas à ses obligations et je ne puis recouvrer la dot... τὴν προῖκα... κομίσασθαι δ' οὐ δυνάμενος. L'immeuble sur lequel vous dirigez des poursuites est hypothéqué à la sûreté de notre créance et nous garantit la restitution. Vous ne pouvez donc pas vous faire payer sur lui au détriment de la dot (1). »

Si Démosthène conteste la vérité des faits rappelés par Onétor, il respecte, quant au droit, l'argumentation de son adversaire.

§ 3. — Après les explications qui précèdent, nul ne peut mettre en doute que la restitution se produisît également lorsque le divorce avait lieu par consentement mutuel.

Voici d'ailleurs, s'il en était besoin, le témoignage d'Isée : — Ménéclès, déjà avancé en âge et n'espérant plus avoir d'enfants, ne veut pas condamner sa jeune femme à ignorer plus longtemps les joies de la maternité. Malgré leur affection réciproque, et non sans un vif chagrin, les deux époux se séparent amiable-

(1) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 8, R. 866.

ment. Immédiatement après cette séparation, Ménéclès s'empresse de restituer à son ancienne compagne la dot qu'elle lui avait apportée au moment du mariage. Μενεκλῆς τήν τε προῖκα ἐπιδίδωσιν αὐτῇ... καὶ τὰ ἱμάτια... καὶ τὰ χρυσίδια (1).

§ 4.—Nous avons dit enfin que le divorce pouvait résulter de la seule volonté d'un tiers.

Tantôt ce tiers était le père de la femme. — Polyeucte se brouille avec son gendre Léocrate, et, pour se venger de son nouvel ennemi, il ne trouve rien de mieux que de lui enlever sa femme et de la marier à Spudias. Ἀφελόμενος τὴν θυγατέρα, δίδωσι Σπουδίᾳ (2).

Quelquefois, c'était un simple parent.—Lorsqu'une femme mariée perdait son père, et que, à défaut d'enfants mâles, elle se trouvait appelée à recueillir sa succession, le plus proche parent avait le droit de venir dissoudre le mariage et d'épouser l'épiclère (3).

Mesure que nous ne saurions trop blâmer si nous la jugions au point de vue de notre civilisation ! — Nous avouerons même que toutes les considérations religieuses que l'on invoquait pour la justifier ne nous touchent que fort médiocrement. Il faut que le désir de ne pas voir une famille s'éteindre ait été bien puissant chez les Athéniens, pour qu'ils aient permis à un étranger de désunir deux époux, sans s'in-

(1) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 244.
(2) Démosthène, *C. Spudiam*, § 4, R. 1029.
(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 64, D. 258.

quiéter de leurs protestations ni de leurs résistances. Mieux valait encore, croyons-nous, l'extinction du culte domestique, si respectable qu'il pût être, que sa conservation au prix d'atteintes portées tout à la fois à la liberté privée et à l'intérêt social.

Isée nous révèle, en effet, un trait de mœurs assez curieux, qui prouve que le but de la loi était parfois manqué. Une femme, pour laquelle son mari avait, au su de tous, la plus vive affection, fut appelée à recueillir l'hérédité paternelle. Les plus proches parents se mirent en possession des biens de la succession, au mépris des droits de la fille; et, lorsque, plus tard, le mari, prenant en main les intérêts de sa femme, vint réclamer : « Si vous ne savez pas vous contenter de ce que vous avez déjà, lui fut-il répondu, et s'il vous faut de plus la succession de votre beau-père, nous allons user de notre droit et vous séparer de votre femme » (1). La loi était si formelle que le malheureux époux dut s'incliner devant cette indigne spéculation, et que, pour conserver la femme qu'il aimait, il laissa les usurpateurs jouir paisiblement des biens héréditaires.

L'esprit qui avait présidé à la rédaction de la loi qui nous occupe ne permet pas de supposer qu'on laissât la dot au mari pour le consoler de son veuvage anticipé. — Le plus proche parent pouvait certainement exiger tout à la fois, la restitution de la dot et la restitution de la femme.

(1) Isée, *De Aristarchi hereditate*, § 19, D. 308.

VII.

La restitution de la dot se produisait en dernier lieu, lorsque les biens du mari étaient confisqués pour être vendus au compte du Trésor public. — La femme pouvait alors, comme tout autre créancier, réclamer du fisc le montant de sa dot consistant en choses fongibles. C'est pour cette hypothèse même que l'*Etymologicon magnum* nous dit formellement : Ἐξῆν δὲ τῇ γυναικὶ πρῶτον τὴν ὀφειλομένην προῖκα ζητεῖν (1). « Il était permis à la femme de venir au premier rang réclamer ce qui lui était dû à titre de dot. »

Cette réclamation avait lieu au moyen d'une procédure spéciale que les lexiques désignent sous le nom d'ἐνεπίσκημμα (2). — Cette action, dont la connaissance appartenait aux Σύνδικοι (3), se différenciait des actions ordinaires, en ce que le demandeur (dans notre hypothèse, la femme représentée par son κύριος) devait, au début de l'instance, déposer une somme égale au cinquième de celle qu'elle soutenait lui être due. — L'obligation de faire ce dépôt, connu sous le nom de παρακαταβολή, avait pour

(1) [illegible]

(2) L'un des Lexiques de Seguier, édités par M. Bekker (*Anecdota græca*, t. I, Berlin, 1814, p. 250), définit ainsi l'ἐνεπίσκημμα : [illegible]

(3) Schœmann, *De comitiis Atheniensium*, Greifswald, 1819, p. 31[illegible]

cause le désir d'empêcher des réclamations plus ou moins mal fondées ; car, outre qu'il était quelquefois difficile au créancier de se procurer des écus en quantité suffisante, la παρακαταβολή n'était pas restituée au demandeur lorsque son action ne triomphait point des résistances du Trésor public (1).

Pour justifier sa réclamation, le κύριος de la femme faisait entendre les témoignages, soit des personnes qui avaient assisté à la constitution de dot, soit de celles qui avaient figuré au contrat d'affectation hypothécaire des biens du mari à la garantie de la dot. Il devait même fournir des cautions (ἐγγύης καταβολή) pour assurer au Trésor public la restitution des sommes qui allaient être payées par lui ; précaution prise pour le cas où, plus tard, on découvrirait que les exigences de la femme ne reposaient pas sur des bases sérieuses, et que les juges avaient été induits en erreur par de faux témoignages ! (2)

Malgré la faveur qui s'attachait à la créance de la femme, il arrivait fréquemment que ses demandes, même parfaitement légitimes, n'étaient point accueillies. La dot n'était pas restituée. « Nous sommes dépouillés de la dot qui nous revenait, » s'écrient les clients de Lysias : Ἐστερημένοι δὲ τῆς προικός ἐσμέν (3). C'est ce qui avait lieu le plus souvent, quand la pénurie du Trésor public était grande (4), et le plus sage parti à prendre alors était de se

(1) Harpocration, v° παρακαταβολή, éd. Bekker, p. 146.
(2) *Etymologicum magnum*, 340, 37.
(3) Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 9, D. 179.
(4) Lysias, *De bonis Aristophanis*, § 11.

taire, si l'on ne voulait par ses exigences s'exposer à quelque grave accusation. — Bien plus, même en temps ordinaire, la cause de ceux qui cherchaient à amoindrir les ressources du fisc ne semblait point digne d'encouragement. Aussi n'était-il pas rare de voir le demandeur sacrifier une partie, souvent fort considérable de sa créance, afin de faciliter le recouvrement du surplus (1).

— Nous venons de parler de la dot de choses fongibles. — Quant aux biens dont la femme était demeurée propriétaire et sur lesquels le mari n'avait eu qu'un simple droit d'usufruit, le fisc devait les restituer en nature.

Mais il pouvait arriver qu'ils eussent été compris à tort dans la confiscation. Par quel moyen la femme était-elle remise en possession? Au moyen d'une action privée, désignée sous le nom d'ἀπογραφῆς δίκη (2). — Cette action, sur laquelle nous ne pouvons donner beaucoup de détails, était-elle, comme le dit M. Meier (3), de la compétence des Onze (οἱ Ἕνδεκα)? — Nous hésitons beaucoup à le croire, et il nous semblerait plus rationnel d'en attribuer la connaissance aux Σύνδικοι. — Celui qui était convaincu

(1) Lysias, *De bonis publicis*, §§ 6 et 10, D. 175.

(2) Harpocration, v° ἀπογραφή, n'indique pas, il est vrai, cette hypothèse comme rentrant dans la δίκη ἀπογραφῆς. — Mais nous croyons, avec M. Meier (*De bonis damnatorum*, p. 208), qu'il y a lieu de l'y comprendre : « Hanc actionem... tum quoque locum puto habuisse, cum quis inter bona proscripti, aut errore aut dolo malo, aliquid, quod e suis bonis esset, descriptum esse contendebat. » (*Loc. cit.*, p. 209.)

(3) *De bonis damnatorum*, p. 209.

d'avoir compris à tort les biens de la femme dans la confiscation, était condamné à une amende de mille drachmes, et déchu pour l'avenir du droit d'ἀπογράφειν (1).

VIII.

Nous avons déjà, dans le cours de nos explications, rencontré quelques-unes des garanties que la loi accordait à la femme athénienne pour la restitution de sa dot, notamment la προικὸς δίκη, la σίτου δίκη, la δίκη ἀπογραφῆς et l'ἐνεπίσκημμα. — Il nous reste à parler maintenant d'une sûreté particulière connue sous le nom d'ἀποτίμημα.

La femme mariée ne paraît pas avoir eu, à Athènes, ainsi que cela a lieu dans notre droit français, une hypothèque légale ou tacite sur les biens de son mari (2) ; mais, à défaut de garantie résultant de la loi seule, elle avait le plus souvent une hypothèque conventionnelle, et c'est cette hypothèque que l'on désignait sous le nom d'ἀποτίμημα. Αἱ δὲ πρὸς τὴν προῖκα ὑποθῆκαι, dit Pollux, ἀποτιμήματα ἐκαλεῖτο (3).

(1) Démosthène, *Adv. Nicostratum*, § 1. R. 1246.

(2) M. J. Cauvet (*loc. cit.*, p. 29) émet une opinion contraire. Mais le texte d'Harpocration nous semble formel dans le sens que nous avons adopté : οἱ προσήκοντες εἰώθεσαν αἰτεῖν παρὰ τοῦ ἀνδρὸς ὥσπερ ἐνέχυρόν τι τῆς προικὸς ἄξιον (vº ἀποτιμηταί. — Cf. Suidas.

(3) *Onomasticon*, III, 36. — Cf. VIII, 142. — V. aussi Hesychius : Ἀποτιμήματα· αἱ πρὸς τὰς φερνὰς ὑποθῆκαι ; éd. Alberti, p. 491.

Au moment de la célébration du mariage, le κύριος de la femme, qui faisait au nom de celle-ci la constitution de dot (τίμησις ἐν προικί), devait prévoir le cas où, lors de la dissolution du mariage par l'une des causes que nous avons indiquées, le mari insolvable ne pourrait restituer les sommes par lui reçues. — Pour se prémunir contre cette éventualité dangereuse pour la fortune de la femme, le κύριος exigeait du mari une garantie hypothécaire fournie, soit sur ses propres biens, soit même sur les biens d'un tiers.

Cette affectation, qui (ainsi le voulait la législation hypothécaire d'Athènes) ne pouvait avoir pour objet que des immeubles (οἰκίαν ἢ χωρίον) (1), n'avait pas besoin d'être constatée par des actes écrits; elle se produisait le plus ordinairement en présence de témoins, qui, au jour de la dissolution du mariage, venaient déclarer l'existence de la convention à laquelle ils avaient assisté.

Le législateur athénien, dont la sollicitude fut toujours si grande lorsqu'il s'agissait de porter à la connaissance des tiers les droits réels qui frappaient les immeubles (2), avait laissé la femme sous l'empire du droit commun d'après lequel les hypothèques

(1) Voir cependant M. Cauvet (*loc. cit.*, p. 29). — Mais, indépendamment des textes nombreux relatifs au droit commun que l'on trouvera dans notre *Étude sur le Crédit foncier à Athènes*, p. 12 et suiv., il nous suffit de rappeler ici les expressions employées par Harpocration et Suidas : « ἐνέχυρον οἰκίαν ἢ χωρίον. τῆς προικὸς ἄξιον, disent-ils l'un et l'autre (v° ἀποτιμηταί).

(2) Voir notre *Étude sur le Crédit foncier à Athènes*. Paris, 1866, p. 6 et suiv.

devaient être rendues publiques. — La femme mariée était donc, comme tous les autres créanciers, obligée de révéler son hypothèque conventionnelle par le moyen des ὅροι (1).

Nous possédons encore quelques-uns de ces monuments qui se sont conservés au milieu des ruines de l'Attique. — Ceux qu'il nous a été donné de connaître se différencient des ὅροι ordinaires, en ce que le nom de l'archonte, qui servait à l'application de la maxime : *Prior tempore, potior jure*, ne s'y rencontre pas toujours. Peut-être avait-on pensé que cette énonciation était inutile, les intéressés pouvant toujours arriver à se renseigner par d'autres moyens sur la date précise du mariage.

Il ne serait pas impossible, toutefois, de se fonder sur ce silence des ὅροι pour soutenir que l'hypothèque de la femme était privilégiée et passait avant celle de tous les autres créanciers (2). — A l'appui de cette première argumentation, on pourrait de plus invoquer le témoignage de l'*Etymologicon magnum* : Ἐξῆν δὲ τῇ γυναικὶ πρῶτον τὴν ὀφειλομένην προῖκα ζητεῖν, καὶ ἔπειτα τῷ δανειστῇ (3). « La femme avait le droit de venir au premier rang réclamer ce qui lui était dû à titre de dot ; après elle venaient les créanciers à titre de prêt. »

(1) On en trouve la preuve dans l'*Etude* déjà citée, p. 14, note 2, ainsi que dans l'inscription que nous reproduisons à la fin de notre Mémoire.

(2) Die hypothekarisch versicherte Mitgift durfte nicht durch Privatgläubiger des Ehemanns bei Concursen, und auch nicht bei öffentlicher Gütereinziehung gefährdet werden. » (Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde*, 2e éd., t. II, p. 178-179.)

(3) 340, 44.

Cependant le résultat serait tellement contraire à l'esprit général de la législation d'Athènes que nous croyons devoir le repousser. — A quoi bon, en effet, toutes ces mesures ingénieuses pour assurer le crédit foncier à Athènes, si la rétroactivité de l'hypothèque de la femme pouvait faire tomber les droits les plus solidement établis? — Nous croyons donc que l'hypothèque de la femme datait seulement du jour du mariage, et qu'elle devait s'incliner devant toutes les hypothèques qui avaient été constituées antérieurement (1).

Démosthène, dans son premier plaidoyer contre Onétor, va nous fournir la confirmation de cette proposition. — Onétor marie sa sœur à Aphobus; mais il craint que les biens de celui-ci ne soient hypothéqués au profit de son ex-pupille Démosthène, et, par précaution, il garde le capital de la dot entre ses mains, et se contente d'en payer les intérêts à son beau-frère (2).—N'est-ce pas la meilleure preuve que l'hypothèque de la dot eût dû s'incliner devant l'hypothèque antérieure de la tutelle, et que, par conséquent, elle n'était point privilégiée?

Il est vrai que, plus tard, lorsque Démosthène dirigea des poursuites contre les biens d'Aphobus, Onétor se présenta comme s'il eût réellement payé la dot, et soutint qu'il avait sur l'ancien pupille un droit de préférence (3). — Mais rien ne nous dit que les craintes originaires d'Onétor fussent fondées et

(1) M. J. Cauvet, *loc. cit.*, p. 29.
(2) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 7, R. 866.
(3) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 8, R. 866.

que les créances de Démosthène ne fussent pas de simples créances chirographaires. — D'autre part, quelques-unes des prétentions d'Onétor étaient empreintes d'une si grande mauvaise foi, qu'il serait périlleux de se fonder uniquement sur elles pour en faire sortir un droit de préférence que toute l'économie de la législation athénienne semble condamner. La vérité doit se trouver plutôt dans cette réserve que l'adversaire du grand orateur n'avait cessé de montrer, et qui l'avait décidé à ne point se dessaisir de la dot.

Ainsi donc, la femme n'avait qu'une simple hypothèque conventionnelle, soumise à la condition de la spécialité, et ne pouvant être opposée aux tiers que lorsqu'elle s'était révélée par des inscriptions.

Plus d'un économiste contemporain ne ménagerait point l'éloge à la loi qui modifierait en ce sens notre Code Napoléon, et donnerait par là les satisfactions les plus grandes aux exigences du crédit public.

IX.

La dissolution du mariage, et la confiscation des biens du mari, voilà, nous l'avons dit, quelles étaient les causes qui faisaient naître l'obligation de restituer la dot.

Mais la restitution devait-elle avoir lieu aussitôt que ces causes existaient? — Nous croyons qu'il faut encore distinguer ici entre le cas où la dot comprenait des corps certains et celui où elle était composée de choses fongibles.

Pour la dot de corps certains, la restitution devait être immédiate. Puisque le mari avait dû la conserver en nature, il l'avait à sa disposition, et l'octroi d'un terme, sans offrir aucun avantage, ne présentait que des inconvénients.

Mais il en était autrement lorsque la dot consistait en choses fongibles. Le mari pouvait, en effet, ne pas avoir chez lui des sommes ou des quantités suffisantes pour indemniser la femme. — La sœur de Démosthène, par exemple, avait une dot de deux talents. Eût-il été d'un bon père de famille de garder improductive cette somme représentant plus de quarante mille francs de notre monnaie ? Le mari l'employait à des placements plus ou moins productifs, dont les intérêts permettaient de faire face aux dépenses de la famille. Mais le jour de la dissolution du mariage pouvait ne pas coïncider avec le jour des échéances, et il était convenable de donner au mari le temps de poursuivre les débiteurs qui avaient traité avec lui.

Nous croyons donc que le mari (ou ses héritiers) jouissait d'un délai pour la restitution de la dot de choses fongibles. — Si, immédiatement après le divorce accompli, Ménéclès rembourse les vingt mines qui formaient la dot de sa femme, l'orateur nous fait remarquer que cela tient à une circonstance particulière, son ex-beau-frère ayant à sa disposition de l'argent qu'il venait de recevoir (1).

On n'avait pas voulu, toutefois, que la concession d'un terme au mari fût une cause de préjudice pour

(1) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 9, D. 244.

la femme. Celle-ci avait le droit d'exiger les intérêts de sa dot, et le taux choisi par le législateur était plus élevé que celui des prêts ordinaires. — Les intérêts se calculaient, en effet, sur le pied de neuf oboles par mois (ἐπ' ἐννέ' ὀβόλοις); ils étaient donc de dix-huit pour cent par an (1).

La convention des parties pouvait, il est vrai, alléger l'obligation du mari et diminuer le taux des intérêts. — Nous voyons Timocrate, le premier mari de la femme d'Aphobus, stipuler d'Onétor qu'il ne restituera pas actuellement la dot de sa femme, mais qu'il en paiera les intérêts sur le pied de cinq oboles par mois (dix pour cent par an) (2).

La femme ou ses héritiers ne devaient point, après la dissolution du mariage, rester dans une inaction trop prolongée, s'ils désiraient conserver le droit d'exiger la restitution. La loi athénienne avait en effet soumis à une prescription de vingt ans les actions désignées sous les noms de προικὸς δίκη et de σίτου δίκη (3). — Quant à l'ἐνεπίσκημμα et à la δίκη ἀπογραφῆς, nous avons peine à croire qu'elles fussent recevables pendant un si long espace de temps. La faveur qui s'attachait toujours aux intérêts du fisc avait dû faire abréger le délai à l'expiration duquel la déchéance était encourue.

(1) Démosthène, *C. Neæram*, § 52. R. 1362. — *C. Aphobum*, I, § 17, R. 818.

(2) Démosthène, *C. Onetorem*, I, § 7, R. 866.

(3) Isée, *De Pyrrhi hereditate*, § 9, D. 251.

INSCRIPTION

extraite du *Corpus Inscriptionum Græcarum* de Bœckh, t. II, p. 1037, n° 2261 a.

ΟϹΤΑΙϹΟΙΚΙΑΙϹΤΩΝΑΠΟΤΕΤΙ
ΜΗΜΕΝΩΝΝΙΚΗϹΑΡΕΤΗΕΙϹΤΗ
ΝΠΡΟΙΚΑΚΑΘΙΕΡΩΜΕΝΩΝΚΑΙΑ
ΝΑΚΕΙΜΕΝΩΝΤΗΙΟΥΡΑΝΙΑΙΑ
ΦΡΟΔΙΤΕΙΤΗΙΕΝΑϹΠΙΔΙΥΠΟΝΙ
ΚΗϹΑΡΕΤΗϹΤΗϹΓΥΝΑΙΚΟϹΤ
ΗϹΝΑΥΚΡΑΤΟΥϹΚΑΙΚΑΤΑΤΑϹΔΙ
ΑΘΗΚΑϹΤΑϹΚΕΙΜΕΝΑϹΕΝΤΩΙ
ΙΕΡΩΙΤΗϹΑΦΡΟΔΙΤΗϹΚΑΙΠΑΡΕ
ΥΝΟΜΙΔΕΙΤΩΙΑΡΧΟΝΤΙΚΑΙΠ
ΑΡΑΤΩΙΘΕϹΜΟΘΕΤΕΙΚΤΗϹΙ
ΦΩΝΤΙ.

« Ὅρος ταῖς οἰκίαις τῶν ἀποτετιμημένων Νικηστράτῃ εἰς τὴν προῖκα, καθιερωμένων καὶ ἀνακειμένων τῇ Οὐρανίᾳ Ἀφροδίτῃ τῇ ἐν Ἀσπίδι, ὑπὸ Νικηστράτης τῆς γυναικὸς τῆς Ναυκράτους, καὶ κατὰ τὰς διαθήκας τὰς κειμένας ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀφροδίτης καὶ παρ' Εὐνομίδῃ τῷ ἄρχοντι καὶ παρὰ τῷ θεσμοθέτῃ Κτησιφῶντι.

TRADUCTION.

« Tablette apposée sur les maisons faisant partie des [illegible] pour garantir la restitution de [illegible] de Nicostrate [illegible] femme de Naucratès, [illegible] à Vénus Aphrodite d'Aspis [illegible] de conventions déposées [illegible] temple d'Aphrodite, chez l'archonte Eunomidès, et chez le thesmothète Ctesiphon. »

BOISGUILLEBERT,

Par M. J. DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.

Un jour (c'était en 1697, au plus fort de la guerre que Louis XIV, à cause du désordre de ses finances, soutenait à grand'peine contre Guillaume et contre la Ligue d'Augsbourg), un inconnu se présente chez le contrôleur-général Pontchartrain, « le prie de l'écouter, et tout de suite lui dit qu'il va le prendre pour un fou, qu'ensuite il verra qu'il mérite attention, et qu'à la fin il demeurera content de son système. » Pontchartrain, ajoute Saint-Simon que je ne fais ici que copier, « rebuté de tant de donneurs d'avis qui lui étaient passés par les mains, et qui était tout salpêtre, se mit à rire, lui dit brusquement qu'il s'en tenait au premier (à savoir qu'il le prenait pour un fou), et lui tourna le dos. » C'est ainsi que ce contrôleur-général, qui savait mieux le Code et la Coutume que les finances, et qui, depuis qu'il était au ministère, ne vivait que d'expédients ruineux, éconduisit le seul homme qui, avec Vauban, aimait assez la France pour méditer sérieusement sur les moyens de la tirer de l'abime où elle s'enfonçait ; cet homme était Boisguillebert, petit magistrat de Rouen, le vrai père de l'Économie politique

Non moins légère parfois que Pontchartrain, la

France se montre ingrate pour ses enfants les plus dévoués : c'est ainsi que jusqu'à nos jours elle a laissé dans l'ombre et dans l'oubli le nom de cet inventeur et de cet excellent citoyen. Voltaire lui donne à peine quelques lignes, pleines d'erreurs, dans sa liste des écrivains du XVIIe siècle ; les Dictionnaires et les Biographies ne le connaissent guère mieux. Mais les économistes et les historiens commencent à lui rendre justice ; et peu à peu ce nom obscur reprendra la place qu'il mérite parmi les plus nobles et les plus purs, à côté de celui de Vauban, dont il est inséparable. Boisguillebert me paraît, avec Descartes, l'auteur français du XVIIe siècle qui eut le plus d'invention et d'initiative.

« Son admirable livre du *Détail de la France*, dit Michelet dans sa grande Histoire, précéda de dix ans la *Dîme Royale* de Vauban et les Mémoires que Fénelon envoyait de Cambrai à Versailles. Dans ces mémoires, que voulait Fénelon ? Soulager le peuple en relevant la noblesse, faire le traité des moutons et des loups. Il voulait dans le *Télémaque* pacifier la société en l'immobilisant en castes invariables, dont chacune porterait tel habit ; *Salente* est copiée sur le pensionnat de St-Cyr. Tout cela fut écrit visiblement pour une société de grands seigneurs. Fénelon en est de naissance. C'est à la noblesse qu'il parle. Avec plus de douceur et de désintéressement, ses idées diffèrent peu de celles de Saint-Simon et de Boulainvilliers. Boisguillebert parle au peuple, à tous. C'est là sa première et redoutable originalité. » C'est, en effet, la voix de la nation qui s'élève au milieu de la misère universelle. La noblesse et les privilégiés, qui

commençaient à sentir eux-mêmes le poids d'un despotisme autrefois si brillant, mais ruineux aujourd'hui, murmuraient dans le secret leurs plaintes et leurs espérances. Boisguillebert cria publiquement, et prêta au peuple sa parole hardie, comme Jurieu avait fait dans *Les Soupirs de la France esclave :* le magistrat catholique confirmait par de tristes réalités les sinistres avertissements du ministre protestant. Nous reviendrons plus tard sur le côté révolutionnaire de Boisguillebert, si contraire aux habitudes du XVII[e] siècle. Examinons d'abord ses écrits, principalement son *Détail de la France*, au point de vue de notre histoire et de l'économie sociale.

La guerre durait depuis huit ans (1689-1697) contre la Hollande, l'Angleterre et l'Empire coalisés; nos finances, absurdement conduites, étaient à bout; la misère était générale, et commençait à effrayer parce qu'elle atteignait la noblesse et le roi lui-même. On l'attribuait qui à une cause, qui à une autre. Les uns accusaient les guerres incessantes du règne de Louis XIV; d'autres, les dépenses de ses fêtes et de ses somptueux bâtiments; ceux-ci, l'énormité de l'impôt; ceux-là, l'enlèvement des métaux précieux par l'étranger. Tout cela avait de l'apparence et même quelque vérité. Mais personne ne voyait ou n'osait dire la cause permanente de l'horrible misère qui pesait sur le pays. Boisguillebert l'expliqua en deux mots. La consommation est défendue, la consommation est impossible.

Jamais acte d'accusation plus formidable n'a été dressé contre l'ancien régime; non que Boisguillebert ait contre Louis XIV et ses ministres les préjugés et

la passion de Fénelon, de Saint-Simon et de Boulainvilliers. Il accepte ou paraît accepter la royauté avec le despotisme si étendu et si lourd qui en était sorti par l'œuvre de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, comme si c'était la forme naturelle et normale de la Constitution française ; il n'attaque point la noblesse comme institution ; il peut avoir contre le clergé les préventions et les défiances de la magistrature et du Tiers-État, mais à peine les laisse-t-il échapper en un mot et comme en passant ; magistrat, il est naturellement exempt de la rage et des fureurs de Saint-Simon contre les robins, dont il ne voit peut-être pas la part dans les maux qu'il met si courageusement à nu ; mais cette absence de passions politiques ou personnelles est ce qui donne plus de poids et de force à ses accusations, ce qui en rend la portée plus redoutable. Car, n'attaquant ni telle ou telle personne, ni telle ou telle classe de la société, il s'en prend à la constitution de cette société, telle que l'avaient faite l'erreur et l'ignorance plus encore que le mauvais vouloir. Il a vu par une intuition de génie, ce qu'Aristote seul avait connu parmi les anciens et ce que les modernes ne soupçonnaient pas, le rapport étroit et profond du régime économique et de la justice dans les États ; et le premier il s'est attaché à démontrer qu'une fausse constitution économique est le principe le plus fécond et le plus irrésistible d'iniquité et de ruine. Partant de cette idée toute simple et qui était, à ce qu'il semble, au-dessus de l'esprit de nos ministres des finances, que tous les biens du monde sont inutiles s'ils ne se consomment pas, ou bien que consom-
[illegible]

séquent la ruine de la consommation est la ruine de la production et du revenu, Boisguillebert montre avec la plus saisissante évidence que la taille, telle qu'elle était établie, était une véritable défense de consommer, et que les Aides et les Douanes rendaient la consommation impossible.

La Taille, qui n'était autre chose qu'un impôt sur les biens en général, semble avoir été dans l'origine et dans l'intention de son auteur, universelle et proportionnelle. Au moins Boisguillebert interprète-t-il ainsi cette ordonnance de Charles VII : « Voulons égalité être gardée entre nos sujets ès charges et faix qu'ils ont à supporter, sans que l'un porte ou soit contraint à porter les faix et charges d'un autre, sous ombre de privilége et de cléricature ou autrement (1). » A ces conditions la taille n'aurait pas été un impôt onéreux; et Boisguillebert, qui ne la fait monter qu'à trente-six millions pour 1697, estime qu'elle aurait pu être facilement doublée, triplée et quadruplée sans trop accabler les sujets. Mais le mal, c'est d'abord que cet impôt n'était pas universel. Il n'y avait guère, en effet, que le tiers de la France qui y contribuât ; ensuite, il était si mal réparti qu'il était proportionnel en raison inverse des moyens ou de la richesse. Telle ferme de 4,000 livres de rente payait dix écus, tandis qu'une autre de 400 livres en payait cent ; la première, dix fois plus forte, était dix fois moins imposée ; ce qui

(1) Cette interprétation de Boisguillebert est sans doute erronée. Il ne s'agit pas ici, je pense, des priviléges des nobles ni de ceux de tant de fondations ecclésiastiques, mais de ceux des roturiers qui, à titre de clercs ou à tout autre titre, se prétendaient exempts de l'impôt.

revient à dire que le riche payait cent fois moins que le pauvre.

Ces iniquités s'expliquent par la mécanique de la répartition. Le Conseil fixait la somme à laquelle chaque généralité était imposée, et les intendants celle que devait fournir chaque élection de la généralité et chaque paroisse de l'élection. Or, dès que l'arrêt du Conseil était arrivé, chacun faisait sa cour aux intendants pour que sa paroisse fût favorablement traitée, sans aucun égard aux ressources qu'elle pouvait avoir. Les personnes puissantes et en crédit faisaient soulager leurs paroisses aux dépens des autres, et cela, malgré les efforts de quelques intendants bien intentionnés, mais dont la justice avait dû céder devant la puissance de tel ou tel seigneur. Chaque paroisse imposée en bloc, c'était aux collecteurs à imposer les particuliers. Quand la paroisse avait été bien traitée, il fallait d'abord reconnaître les services du seigneur auprès de l'intendant; car ses services n'étaient pas gratuits, et si la taille n'allait pas dans le Trésor public, elle allait en partie dans son coffre particulier. Dans tous les cas, on épargnait et considérait d'abord les fermiers du seigneur de la paroisse, puis ceux des gentilshommes de quelque considération, puis ceux qui étaient à des personnes de justice, jusqu'aux procureurs et aux sergents. Les collecteurs se faisaient faire la cour comme on l'avait faite aux intendants. Ils se vengeaient de ceux qu'ils n'aimaient pas ou qu'ils jalousaient. Ils ménageaient leurs parents et amis, riches ou pauvres: ils prenaient de l'argent des riches, et la moindre corruption était les bons repas auxquels ils se laissaient inviter. Plus

on était pauvre et sans protection, plus on était chargé. Le fardeau retombait tout entier sur les paysans, sur les artisans et sur les marchands, en un mot sur les personnes qui n'avaient que leurs bras ou leur petite industrie pour vivre, selon que l'on croyait pouvoir en être payé, sans s'inquiéter si on les ruinait de fond en comble.

Toute cette cérémonie de la répartition demandant du temps, et la taille ne rentrant pas, les receveurs qui avaient érigé en revenant-bon et en revenus ordinaires, les courses d'huissiers et les contraintes contre les paroissiens, faute de paiement dans le temps prescrit, ne manquaient pas de jouer leur rôle. Le recouvrement commençait, et les collecteurs, responsables pour leurs paroisses comme les Curiales aux plus mauvais temps de l'Empire romain, se mettaient, non sans trembler, en campagne. Comme il n'y avait pas de corvée plus désagréable et que les collecteurs se sentaient peu rassurés, ils se présentaient tous ensemble, c'est-à-dire sept ou huit par paroisse, chez chaque taillable, et on les voyait battre ainsi le pavé une partie de l'année, au lieu de s'occuper de leurs affaires qui n'en allaient pas mieux, sans presque rien recevoir que des injures et des malédictions. Les contribuables cachaient toute montre d'aisance par la cessation du commerce et de la consommation, et ne payaient que sou par sou après contraintes et exécutions. Malheur à celui qui payait trop bien et trop vite! Il était sûr de voir, l'année d'après, sa charge doubler et tripler et d'être ruiné.

Cependant (car on ne sait lesquels étaient le plus à plaindre, des collecteurs ou de leurs victimes), les malheureux collecteurs étaient accablés de frais par

les receveurs. Pour empêcher les huissiers d'en venir d'abord à des exécutions sur la paroisse, on les régalait et on leur graissait la patte. Si enfin l'argent ne rentrait pas (et cela arrivait souvent), les huissiers faisaient amener tous les bestiaux de la paroisse, sans s'inquiéter si les personnes auxquelles ils appartenaient avaient ou non acquitté leur taille. Il fallait encore de l'argent aux huissiers pour qu'ils n'emmenassent pas les bêtes trop loin et qu'ils ne les fissent pas vendre sans délai.

La plupart du temps, la chose se terminait par l'emprisonnement des collecteurs qui n'avaient pas pu compléter les rentrées. Ou bien ils obtenaient, à force d'argent donné aux huissiers, de n'être détenus que dans quelque hôtellerie ; ou bien, si le geôlier les réclamait et avait quelque crédit auprès des autorités, ils étaient jetés dans les prisons malsaines des villages, payant quatre deniers par jour pour coucher sur la paille et n'étant nourris qu'à leurs frais. Il fallait donc que leurs femmes ou leurs enfants fissent des trois et quatre lieues pour leur apporter des vivres. Ils ne sortaient guère de prison que ruinés de bourse et de santé. Aussi fuyait-on comme la peste cette charge honorifique de collecteur : beaucoup proposaient d'abandonner tous leurs biens aux financiers et à l'État pour échapper à cette corvée : on était assez généreux et assez honnête pour ne pas les écouter, et ils étaient condamnés à ruiner leurs concitoyens en se ruinant eux-mêmes après avoir essuyé toute sorte d'avanies.

Boisguillebert a bien raison de conclure qu'une guerre continuelle serait moins à charge aux peuples qu'un impôt, même modéré, comme il était en France, mais exigé d'une pareille façon. Qu'en résultait-il ?

Outre les animosités et les haines qui exaspéraient les habitants d'une paroisse les uns contre les autres, quiconque avait quelque chose le cachait avec soin afin de ne pas voir ses impôts et ses misères augmenter; on n'osait plus consommer; on évitait d'avoir des bestiaux; on ne mettait plus d'engrais sur les terres; les médiocres étaient abandonnées et demeuraient en friche; les meilleures étaient mal et à demi cultivées; chaque année, faute de consommation et de production, réduisait une partie de la paroisse à la mendicité; le reste n'en était que plus accablé l'année d'après. La ruine multipliait la ruine. Imaginez, dit Boisguillebert, un roulier qui a cent mille livres pesant à transporter de Lyon à Paris, et qui, au lieu de mettre quarante chevaux à sa voiture, n'en mettrait que trois: il les créverait tous les uns après les autres sans arriver au terme de son voyage: c'est l'image de la France et de ses conducteurs.

Les sages, tout en déplorant le mal, nous disent que c'est un mal irrémédiable. Les sages sont des sots. Qu'ils comparent les villes qui ont obtenu un tarif et celles qui n'en ont point. Les dernières périssent. Les autres, quoique n'ayant obtenu qu'à des conditions onéreuses le droit de se taxer elles-mêmes, reprennent vie et fleurissent. Témoin Honfleur, et Pont-Audemer, à qui l'on a imposé, outre l'argent qu'elles donnent au roi, de bâtir chacune un port: ces lieux misérables où on laissait toutes les maisons en ruine, quand ils étaient soumis à la taille ordinaire, n'ont pas plus tôt joui de la concession du tarif, qu'ils ont recouvré l'abondance et la prospérité, et que l'on y a plus bâti en quatre ans que dans les trente

années précédentes. Pourquoi n'accorde-t-on pas le tarif à toutes les villes qui le demandent? C'est que cela ne ferait pas les affaires des traitants, qui ne peuvent s'enrichir qu'autant que les recouvrements sont difficiles, parce que, outre les revenant-bon des contraintes et des exécutions, ils se font faire des remises par le Gouvernement. Ils vont criant partout que le tarif accordé aux villes ruine les campagnes, et on les croit malgré l'expérience.

Je n'ai encore reproduit que la moitié du sombre tableau tracé par Boisguillebert, en en conservant, autant que possible, les traits et les couleurs. Les Aides et les Douanes achevaient ce que Boisguillebert appelle l'œuvre de destruction et d'anéantissement commencée par la Taille.

Les Aides n'étaient autre chose que des droits tant sur les vins ou liqueurs qui se vendaient en détail, que sur ceux qui se vendaient en gros dans les villes ou les bourgs fermés, droits qui avaient varié du 16e, au 12e, au 8e et au 4e denier, c'est-à-dire de 6,25 à 9,30, à 11,50, à 25 pour cent : c'est à ce taux qu'ils étaient, au moins pour la Normandie, à l'époque où écrivait Boisguillebert. Ces droits, qui ne sont guère bien établis encore de nos jours, auraient été supportables et n'auraient point suffi pour arrêter la consommation, s'ils n'avaient pas été poussés plus loin. Mais l'imagination des traitants et partisans était toujours en travail pour perfectionner l'impôt et pour lui faire rendre le plus qu'il pourrait. Le quart en sus et la jauge venant s'ajouter au denier quatre, l'impôt alla bientôt presque au tiers de la marchandise; et comme le débit des vins et liqueurs se faisait prin-

cipalement dans les villes et lieux clos de murs, les droits d'entrée pour le roi, pour les hôpitaux et pour les villes, venant s'ajouter aux précédents, composaient des sommes qui excédaient beaucoup la valeur de la marchandise, surtout pour les petits crûs. Les droits dans le détail étaient vingt fois plus forts, au dire de Boisguillebert, que la valeur de la denrée en gros. Aussi les ouvriers étaient-ils réduits ou à ne boire que de l'eau claire, ce qui anéantissait les vignobles, ou à vendre leurs manufactures (ou objets manufacturés) beaucoup plus cher, ce qui anéantissait le commerce étranger. Les débitants essayaient mille moyens de fraude : nouvelle source de vexations intolérables pour eux. Les fermiers des Aides avaient obtenu des édits et déclarations portant que les procès-verbaux de leurs commis feraient foi en justice. Ces commis, auxquels on laissait le tiers des amendes et confiscations, et qui étaient à la fois juges et parties dans les contestations relatives à l'objet de leur surveillance, tenaient entre leurs mains la fortune de tous les hôteliers de leur district. Ils ne permettaient la vente et le débit des vins qu'à ceux à qui ils les vendaient eux-mêmes. Ils étaient toujours sur les bras des débitants, visitant les caves trois ou quatre fois par jour pour s'assurer de combien les futailles étaient diminuées. Ils exterminaient toutes les hôtelleries et auberges trop éloignées de leur résidence : de sorte qu'on faisait souvent des sept et huit lieues sans trouver où apaiser sa faim et sa soif. Voilà pour les vexations contre les débitants. Quant aux particuliers qui veulent faire eux-mêmes leurs provisions, il leur faut

passer par toute sorte de formalités gênantes : aller chercher leurs déclarations au bureau prochain, prendre une attestation de la quantité de vin en voiture ; si l'on est éloigné, perdre une journée à attendre les commodités du commis. Une fois en route, quand les voituriers arrivent à un lieu clos, ils doivent s'arrêter à la porte, attendre au vent et à la pluie que MM. les commis et jaugeurs aient le temps de faire leur office. Si les jaugeurs ne s'accordent pas avec les lettres de déclaration, présents au commis ou confiscation de la marchandise et de la voiture. Quand on aurait juré d'exterminer de France le commerce des vins, on ne s'y serait pas pris autrement. Aussi les vignerons, ne pouvant plus vendre leurs denrées, arrachent les vignes en maint endroit : et comme le terrain n'est point propre le plus souvent à d'autres cultures, ils le laissent en friche. De cette manière, toute contrée périt, aussi bien celle qui produit des vins que celle qui, produisant d'autres denrées, ne peut les écouler en échangeant son superflu contre ce qui lui manque.

Même résultat si l'on examine les douanes, qui ne permettent à la France de commercer ni avec l'Étranger, ni avec elle-même. La Normandie avait de fort belles fabriques de chapeaux ; on double les droits : les ouvriers passent la plupart à l'étranger et la fabrique est à peu près ruinée. Les cartes à jouer, le papier, les pipes à tabac, les baleines pour vêtement, tous objets dont la France fournissait une partie de l'Europe et de l'Amérique, ont le même sort. Mais le comble de l'absurde, ce sont les douanes intérieures et toutes les entraves qui en

résultent pour le commerce. Elles sont si bien entendues qu'on meurt de faim à quelques lieues d'un endroit où les blés pourrissent ou bien sont prodigués à d'autres usages que la nourriture, faute de pouvoir les exporter. Quels recours pouvait-on avoir contre les fermiers des douanes ou contre ceux des aides ? Ils avaient obtenu des juges particuliers qu'ils choisissaient et nommaient eux-mêmes, au lieu de la justice ordinaire. Aussi, leurs violences étaient-elles inconcevables et ne pourraient se comparer qu'aux rapines de Verrès et autres proconsuls romains. « Sous prétexte des droits du roi, s'écrie Boisguillebert, ils traitent la France en pays ennemi et qu'on ne reverra jamais, dans lequel il n'est pas extraordinaire de démolir une maison de 10,000 écus pour en tirer, en vendant le bois et le plomb, 20 ou 30 pistoles (4 ou 600 francs), que le propriétaire doit au fisc et qu'il ne peut payer. »

Et l'on s'étonne de la langueur du pays, de la misère universelle ! Tous les remèdes qu'on y apporte sont insuffisants ou pernicieux. Qu'a produit la vaisselle d'argent, réduite en monnaie ? Qu'aurait produit toute celle du royaume ? Voyez si les flottes du Pérou remédient à la misère de l'Espagne ! On a donc recours aux moyens extraordinaires, entre autres à de nouvelles créations d'offices. Voilà sur quels misérables et funestes expédients vivent nos ministres, qui ne savent remédier à la pauvreté du roi qu'en élargissant les plaies du royaume. Car les nouveaux offices diminuent le nombre des personnes imposables, et il faut que leur taille retombe sur des malheureux qui n'en peuvent déjà plus et

qu'elle abîme sans ressource. Quant à remonter à la source du mal et à en parler, ce n'est pas un moindre crime, aux yeux de nos ministres, que de discuter la religion en Turquie. Mais il n'est plus temps de se taire : le mal est arrivé aux dernières limites, il faut qu'on sache d'où il peut provenir pour savoir d'où pourra sortir la guérison. Et ici, comme le dit Michelet, « Boisguillebert montre un grand courage. Il dénonce hardiment les financiers et les traitants qui ruinaient le pays pour leur profit et non pour le roi, dont l'intérêt ne peut point se séparer de celui des peuples. Et derrière les traitants il voit, il montre la main des princes et des personnes de cour qui partageaient avec eux. Plus loin encore, en remontant dans le passé, il voit l'Église. Elle a abusé de la piété et du zèle des princes pour se faire donner la plus grande partie du domaine qui jadis dispensait d'impôts. Elle a enlevé la dîme aux rois qui ont été obligés d'y suppléer par la taille : qui dit cela? Le peuple. Dans ces mémoires, s'écrie Boisguillebert, 15,000,000 d'hommes parlent contre trois cents personnes qui s'enrichissent de leur ruine! » Le principal remède, le plus simple, celui qui en quelques heures peut rétablir les millions de bien qu'une administration absurde anéantit, c'est de rendre la taille générale, de l'étendre à tous, princes, nobles, clergé, d'y joindre un impôt uniforme par feux ou par cheminées, de supprimer les aides et les douanes intérieures, et de rendre par là le mouvement au pays, à la France le droit de commercer avec la France.

Boisguillebert n'est pas le seul écrivain, avec Vauban,

qui se soit ému des misères de son temps, et qui ait aspiré à une réforme. Mais nous ne trouvons en général, dans ces réformateurs de la fin du XVIIe siècle, que des déclamations ou des critiques aussi vagues que passionnées du gouvernement de Louis XIV, le tout accompagné de plans politiques plus ou moins mêlés de préjugés et parfois, il faut le dire, d'enfantillages: témoin, la république plus puérile encore qu'idéale de Salente. Il est beaucoup parlé dans ces écrivains d'opposition de la tyrannie des traitants, plus insupportable encore et plus révoltante que celle du roi. Il y a même dans Saint-Simon et dans Duguet, des choses éloquentes sur ces odieux financiers, qui « se nourrissaient de la substance et des larmes du peuple, et qui en exprimaient jusqu'au sang et jusqu'au pus. » Mais rien ne nous fait pénétrer dans cette administration si dévorante et si absurde. Avec Boisguillebert nous voyons, nous touchons tous les ressorts de cette affreuse machine et la nécessité de ses résultats si désastreux pour le peuple ; par la simple analyse des faits, et comme le dit le titre de son livre, par le *Détail de la France*, il nous en apprend plus que les plus éloquentes invectives. C'est là ce qui le distingue de Fénelon, de Duguet, de Boulainvilliers et de Saint-Simon. Sans haine contre Louis XIV qu'il respecte et dont rien ne prouve qu'il ne fût un sujet obéissant et dévoué, sans passion contre ses ministres dont il se plaît à reconnaître les bonnes intentions en déplorant les erreurs auxquelles ils sont presque fatalement condamnés, sans prévention enfin ni pour ni contre aucun ordre de la société, il attaque le système éco-

nomique de la France en lui-même, et s'étonne, non pas qu'il ait produit tant de misères, mais qu'il n'en ait pas produit davantage. On voudrait sans doute que son livre fût moins confus et moins diffus, d'un langage plus net et moins embarrassé, et qu'il eût plus souvent une autre éloquence que celle des faits. Son ouvrage y eût certainement gagné, et aurait eu plus d'effet sur l'opinion. Mais il est incomparable pour la connaissance précise des choses. Tous les écrivains du XVII[e] siècle, qui ont touché aux matières politiques et sociales, s'en tiennent à des idées générales et de convention; dans leur délicatesse littéraire, ils semblent craindre de souiller leur beau langage en s'abaissant au détail, ou plutôt ils ne le voient pas et ils s'enferment dans un idéalisme pompeux et magnifique, qu'il ne faut pas trop sonder, de peur d'y trouver le néant. La *Politique sacrée* de Bossuet ne diffère pas en cela des ouvrages oubliés du P. Lemoyne, de Sénault et de tant d'autres, sur les qualités d'un roi. Au lieu de démonter un à un tous les ressorts de la machine politique, au lieu de faire l'analyse et l'anatomie des fonctions sociales et de leurs rapports, on imagine tout d'abord un prince idéal qu'on surcharge de toutes les vertus, même de celles qui lui seraient le plus inutiles, pour ne pas dire le plus nuisibles: le peuple, ses droits, sa vie laborieuse, ses besoins et ses misères, tout s'éclipse et disparaît devant ce soleil de la royauté. On est ébloui, et rien de plus. Boisguillebert a horreur de la spéculation: les choses de politique et d'administration sont choses pratiques, et la pratique seule peut les éclairer. Un agriculteur, un artisan, un commer-

çant, l'homme qui a interrogé et pratiqué ces différents corps d'état, en sait plus sur les sources de la vie et de la prospérité des peuples, que les ministres et leurs conseillers, gens spéculatifs et qui n'ont jamais vu de près la réalité. Aussi, avec quel mépris et quelle indignation Boisguillebert ne traite-t-il pas la science des financiers, de ces faiseurs de systèmes ou de ces proposeurs d'avis, qui ignorent ou veulent ignorer que la richesse du roi est inséparable de celle des peuples, et qui s'inquiètent peu que tout soit anéanti, pourvu que le trésor du roi se remplisse et qu'ils fassent eux-mêmes fortune à l'ombre des intérêts sacrés du prince ! Avec quelle ironie il parle de ces profonds politiques qui veulent à toute force que le blé soit à bas prix, comme s'il poussait sans travail et sans avances d'argent, ainsi que les champignons ou que les truffes ! C'est à MM. de Chevreuse et de Beauvilliers que s'adresse directement cette dernière attaque de Boisguillebert; mais elle s'adresse aussi indirectement à tous ces spéculatifs improvisés, si nombreux dans le monde, dont l'ignorance voit le suprême bien de l'État dans ce qui fait réellement la ruine de l'agriculture et par suite de l'État tout entier. Nulle part, que je sache, les mots d'observation et d'analyse ne sont prononcés dans les écrits de Boisguillebert ; mais c'est à l'observation et à l'analyse seules qu'il a recours dans ses travaux économiques. Il se sépare en cela de tous les écrivains dogmatiques du XVII[e] siècle, qui procèdent toujours *à priori* et par arguments, à la façon des orateurs.

Que résulte-t-il de cet amour de la pratique et de la réalité, qui conduit à la seule méthode raisonnable

et féconde dans les spéculations politiques? C'est que, même à ne considérer dans Boisguillebert que la partie polémique et critique, il nous fait connaître le XVII[e] siècle sous un jour tout nouveau. Il faut le dire et ne pas craindre de le répéter à satiété, le grand siècle, comme on le nomme, a fait illusion à la plupart des historiens et des moralistes, et cette illusion dure encore. Ce n'est pas seulement sur sa prospérité qu'on se trompe, séduit par les magnificences de la cour et par le luxe de certaines classes, et, je l'avoue, par le mouvement industriel et commercial qui signale les premières années du règne personnel de Louis XIV. On ne s'aperçoit pas, en effet, que ce mouvement ne pouvait durer longtemps et qu'il devait nécessairement faire place à la plus profonde misère, si la prohibition, au lieu d'être une mesure transitoire de quelques années, devenait un système; si la manie de tout réglementer, au lieu de disparaître, prenait tous les jours des proportions plus excessives; si le pays continuait à être divisé de lui-même par des douanes intérieures; si enfin les impôts continuaient à être affermés à des compagnies puissantes contre lesquelles les ordonnances et la probité des ministres échouaient toujours à la longue. Mais on se trompe surtout sur le degré de civilisation de cette époque. Les manières, sans doute, étaient polies, les mœurs galantes, les sentiments fins et délicats, les relations privées pleines de charmes et de douceur; mais le sens de la justice et de l'humanité est absent du gouvernement et de l'administration, parce que l'individu est impitoyablement immolé aux intérêts bien ou mal entendus de l'État, ou plutôt de la royauté

et même de la personne du roi. Il semblait que tout le monde acceptât comme une vérité d'Évangile cette insolente parole de Louis : « L'État, c'est moi. » Si je voulais citer quelques parties de la correspondance de Colbert, particulièrement au sujet de sa fameuse marine à rames de la Méditerranée, ou bien quelques passages des *Larmes* de Chambrun, ministre protestant, on serait étonné qu'une inhumanité si brutale pût subister dans une société si polie et à tant d'égards si éclairée. Mais il n'est pas nécessaire de sortir de notre auteur ni des exemples que j'ai déjà cités. Vous avez payé votre taille ; vous répondrez solidairement pour les gens de la commune qui ne l'ont pas acquittée. Le roi ne peut perdre ses droits, et vos bestiaux seront vendus pêle-mêle avec ceux des autres. Vous avez été nommé collecteur à votre corps défendant : il faut que vous fournissiez aux gens du roi l'argent que vous n'avez pas reçu ; sinon, vous pourrirez sur la paille d'une prison humide, et encore faudra-t-il que vous vous nourrissiez à vos frais, quoique l'État vous prenne et votre temps et votre liberté. Vous ne pouvez apporter le montant de votre taille, cette maison que vous possédez et qui est peut-être tout votre avoir paiera pour vous. Le bois et le plomb qui entrent dans sa construction feront bien la valeur de votre cote. Je ne sais pas si l'on a jamais poussé plus loin l'absurde dans la violation du droit individuel et de l'humanité. Et c'était le bon temps, le grand règne ! Ah ! nous devons nous féliciter que la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution, que les aveugles ne cessent de maudire, aient balayé, pour notre dignité d'hommes comme pour

notre tranquillité, ce régime du droit divin avec ses courtisans, ses courtisanes de haut parage et ses habiles à travailler un royaume en finances !

Mais le *Détail de la France* n'est pas seulement négatif et critique : il est surtout remarquable par l'affirmation et le clair pressentiment de la plupart des principes de la science économique. Nul n'a mieux expliqué que Boisguillebert la fonction de la monnaie dans les échanges, et quelle est son utilité relative. Boisguillebert parle quelquefois comme si l'argent produisait la richesse ; mais il ne faut pas s'y tromper : s'il insiste sur les prodigieux effets que produit l'argent en circulant, il n'ignore pas qu'en lui-même l'argent n'est rien, et que c'est indirectement par le travail qu'il paie et qu'il surexcite, qu'il est le principe de la richesse. Après avoir défini la richesse, une ample jouissance des besoins de la vie, l'économiste normand décrit ainsi le rôle du numéraire : « L'argent n'est absolument d'aucun usage par lui-même, n'étant propre ni à se nourrir, ni à se vêtir, et nul de tous ceux qui le recherchent avec tant d'avidité, et à qui, pour y parvenir, le bien et le mal sont indifférents, n'est porté dans cette poursuite qu'afin de s'en dessaisir aussitôt, pour se procurer les besoins de son état ou de sa subsistance. » L'argent « n'est donc tout au plus et n'a jamais été qu'un moyen de recouvrer les denrées, parce que lui-même n'est acquis que par une vente précédente de denrées, cette intention étant généralement, tant dans ceux qui le reçoivent que dans ceux qui s'en dessaisissent : en sorte que si tous les besoins de la vie se réduisaient à trois ou quatre espèces, l'échange se

faisant immédiatement et troc pour troc, ce qui se pratique même encore en bien des contrées, les métaux, aujourd'hui si précieux, ne seraient d'aucune utilité. » Ce n'est donc que « comme garant tout au plus des échanges et de la tradition réciproque que l'argent a été appelé dans le monde, lorsque la corruption et la politesse eurent multiplié les besoins de la vie, de trois ou quatre espèces, qu'ils étaient dans son enfance, jusqu'à plus de deux cents où ils se trouvent aujourd'hui : ce qui fait que, n'y ayant pas moyen que le commerce et le troc s'en fassent de main en main, comme dans ces temps d'innocence, et le vendeur d'une denrée ne trafiquant pas le plus souvent avec le marchand de celle dont il a actuellement besoin et pour le recouvrement de laquelle il se dessaisirait de la sienne, l'argent alors vient au secours et la recette qu'il en fait de son acheteur lui est une procuration, avec garantie, que son intention sera effectuée en quelque lieu que se trouve le marchand, et cela pour autant et sur un prix courant et proportionné à ce qu'il s'est dessaisi les mains de la denrée dont il était propriétaire ; voilà donc l'unique fonction de l'argent..... Il faut bien faire une réflexion, savoir que cette fonction est si peu singulière à l'argent, quelque idée qui régne au contraire, qu'il n'en fait pas la dixième partie, et même la cinquantième dans les temps d'opulence, qui n'est autre chose qu'un grande consommation, c'est-à-dire une très-grande richesse. Le papier, le parchemin, et même la parole en font, encore une fois, cinquante fois plus que lui ; ainsi, on a grand tort, dans les occasions de misère, de mettre la cause des désor-

de proche en proche les autres propriétés, quelles qu'elles soient, par une sorte de contagion invincible. Un peuple s'imagine qu'en frappant de taxes énormes les marchandises étrangères, il enrichit son propre commerce, et il ne s'aperçoit pas que, s'il n'achète pas aux étrangers, les étrangers à leur tour ne lui achètent plus, et que tout son surplus lui devient non seulement inutile, mais dommageable, parce que les produits de son agriculture et de son industrie, n'ayant point de débouché, perdent de leur valeur; et ainsi l'espèce de proportion qui doit être entre les prix des marchandises, pour que les différents producteurs y trouvent leur compte, venant à se rompre, porte la perturbation dans tout le corps de l'État.

« Il y a encore, dit Boisguillebert, une attention à faire, qui est que ce désordre durera éternellement si ce trafic ou cet échange, si nécessaire et si utile, ne se fait avec un profit réciproque de toutes les parties, c'est-à-dire tant des vendeurs que des acheteurs, soit que le commerce se fasse par le canal de l'argent ou par troc de denrée à denrée; et celui qui prétend faire autrement, non-seulement ruine son correspondant, mais se détruit lui-même. Si le premier laboureur, trafiquant uniquement avec le pasteur, ne lui avait pas voulu donner assez de blé pour se nourrir, pendant qu'il eut exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non-seulement il l'aurait fait mourir de faim, mais il aurait lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul ouvrier de ce besoin si pressant, savoir le vêtement

« Et cette harmonie d'une nécessité, si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cents professions qui composent aujourd'hui le maintien de la France. Le bien et le mal qui arrivent à toutes en particulier est solidaire à toutes les autres, comme la moindre indisposition survenue à l'un des membres du corps humain attaque bientôt tous les autres et fait par suite périr le sujet, si on n'y met ordre incontinent. »

Ainsi, selon Boisguillebert, la condition économique de l'ordre comme de la richesse sociale, c'est l'échange d'homme à homme, de peuple à peuple, sur le pied de l'égalité, de manière que les deux parties contractantes y trouvent leur avantage. Mais comment pourra s'établir et se maintenir cette égalité, l'homme ne cherchant que son intérêt et croyant trouver son profit dans le détriment d'autrui? La nature y a pourvu. Laissez pleine liberté aux échanges, et du choc des intérêts sortira l'équilibre, la justice : « Il est nécessaire, dit Boisguillebert, que chacun, tant en vendant qu'en achetant, trouve également son compte, c'est-à-dire que le profit soit justement partagé entre l'une et l'autre de ces deux situations..... Mais c'est à la nature seule à y mettre cet ordre et à y entretenir la paix ; toute autre autorité gâte tout en voulant s'en mêler, quelque bien intentionnée qu'elle soit. »

Boisguillebert était donc ennemi de ces mille réglements qu'on avait mis autour du commerce français, et qui, au lieu d'être des lisières, comme on l'espérait, pour le soutenir dans sa marche, n'étaient que des entraves qui paralysaient ses mouvements. Aussi,

confondant Colbert avec ses maladroits imitateurs, il le juge en toute circonstance avec une sévérité qui touche à l'injustice. D'ailleurs, les principes au nom desquels il condamne le grand ministre et le système restrictif et probitif qui, à tort ou à raison, paraissait son œuvre, sont aussi vrais qu'ils sont humains. Ils étaient absolument neufs à son époque. Si on les compare à ceux de Duguet et de Fénelon, pour ne pas parler de Saint-Simon et de Boulainvilliers, Boisguillebert paraîtra un homme qui pense au milieu d'enfants qui bégaient. Duguet, quoique d'une imagination fleurie, plutôt que forte et solide, ne va pas jusqu'à donner dans les utopies du *Télémaque*; mais il ne serait pas opposé à quelque bonne loi somptuaire, c'est-à-dire à quelque chose d'aussi chimérique et d'aussi puéril, que ce beau réglement de Mentor (pour n'en citer qu'un seul), qui condamnait comme fripon tout marchand ayant mis dans le commerce plus de la moitié de son bien. C'est ainsi que Fénelon entendait le commerce; pour l'assurer et le rendre honnête, il supprimait tout d'abord le crédit qui en est l'âme. Les docteurs en théologie, qui se mêlaient d'économie comme de tant d'autres choses, se montraient tout aussi éclairés. Je ne veux point rappeler leur étrange décision, rendue en Sorbonne une douzaine d'années après la publication du *Détail de la France*, par laquelle le roi était déclaré propriétaire de tous les biens de ses sujets et, par conséquent, maître d'en user et abuser selon son bon plaisir. Mais nous voyons ces savants docteurs, dans plusieurs assemblées du clergé, condamner de par saint Thomas tout intérêt comme usuraire. C'était aussi

l'opinion de Bossuet, qui a même laissé un petit écrit sur ce sujet. Ces graves théologiens étaient si profondément versés dans les questions d'économie, qu'aucun d'eux ne s'avisait de cette vérité élémentaire, que l'intérêt de l'argent n'est ni plus ni moins *légitime*, ni plus ni moins contraire à la justice et à *l'humanité*, que la rente d'un champ ou d'une maison.

Il est vrai qu'on rencontre dans Fénelon, dans Massillon, comme dans Labruyère, c'est-à-dire dans les écrivains illustres de la fin du XVII[e] siècle, un sentiment qui est trop étranger à leurs prédécesseurs. Les conseils pour la *Direction de la conscience d'un roi* respirent une humanité inconnue à Pascal et à Bossuet. Jamais on n'a écrit de pages plus vivement senties sur la communauté humaine ou sur la solidarité qui unit entre eux les hommes et les peuples. Mais ce qui n'est dans Fénelon qu'un sentiment, est déjà dans Boisguillebert une vérité qui a la valeur d'une donnée et d'une théorie scientifiques.

Les *Conseils pour la direction d'un roi* frappent sensiblement le cœur et l'imagination; et cependant ils laissent la même impression vague que le traité de Nicole *sur la paix parmi les hommes*. De même qu'en lisant l'opuscule de Nicole, nous voyons bien que rien n'est plus désirable que la concorde, mais sans apercevoir les moyens de l'établir, parce que les causes qu'il assigne à nos inimitiés et à nos luttes sont le plus souvent chimériques; de même, tout en nous faisant vivement sentir les liens qui unissent naturellement les hommes et qui ne devraient cesser de les unir, Fénelon laisse subsister la cause éternelle qui nous divise, je veux dire ce faux préjugé

du sens commun, que le bien et le profit de l'un ne peuvent se faire que par le mal et au détriment de l'autre. Or, touchez tant que vous le voudrez les cœurs par de belles paroles de charité et d'amour; il n'y a point de raisons de sentiment, il n'y a point de raisons mystiques qui puissent prévaloir contre ce fatal préjugé. Boisguillebert s'est élevé le premier contre cette erreur universellement répandue ; il a le premier mis en lumière que le commerce n'était essentiellement et par nature qu'un échange où les deux parties contractantes doivent trouver leur compte, mais qu'il ne pouvait être utile à l'un et à l'autre qu'autant qu'il se pratiquait librement; et qu'enfin pour mettre dans les cœurs l'humanité et la concorde, il fallait d'abord laisser la solidarité s'établir entre les intérêts par le cours naturel des choses. Seul il donne un fondement solide à ces sentiments d'humanité qui charmaient l'imagination et le cœur de Fénelon ; ce fondement, c'est la solidarité naturelle des intérêts entre les individus d'une même nation et entre les différents peuples. Il retrouve et il démontre cette vérité que Sully avait entrevue lorsque ce ministre disait à Henri IV, pour s'opposer à l'introduction du mûrier dans notre pays : « En premier lieu, Sire, Votre Majesté doit mettre en considération qu'autant qu'il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point (choses) communes ou pour le moins de telle bonté aux autres lieux, afin que par le commerce et trafic de ces choses, dont

les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaine soient entretenues entre les nations, tant éloignées pussent-elles être les unes des autres, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occidentales en servent de preuve. » Voilà ce qui n'occupait guère la pensée de Balzac, de Pascal et de Bossuet, et ce que ne soupçonnaient pas davantage les génies déjà plus humains de la fin du XVIIe siècle, les Labruyère, les Duguet, les Fénelon et les Saint-Simon. Voilà ce que devaient vulgariser nos économistes français du XVIIIe siècle, que l'on a trop sacrifiés à Adam Smith et à l'école anglaise ; car ils sont les seuls chez qui la science économique soit véritablement est pleinement l'économie politique et non je ne sais quelle routine empirique étrangère à la justice, au bien ou au mal des sociétés. Or, Boisguillebert est incontestablement le devancier et le promoteur des belles conceptions des physiocrates. C'est de lui sans doute que le docteur Quesnai a tiré une partie de ses idées, en leur imprimant plus de profondeur et de précision scientifique et surtout plus de netteté incisive. On ne fait donc que rendre justice à Boisguillebert en disant que cet obscur magistrat de Rouen, à qui Pontchartrain tournait le dos comme à un rêveur et à un fou, est le père de la science économique, à peine soupçonnée de l'antiquité et du moyen-âge.

Notre inventeur, comme il devait bien s'y attendre, prêcha dans le désert, et la paix qui se fit l'année même où fut publié le *Détail de la France* ne changea rien à la situation économique du pays. Cependant, Chamillard, successeur de Pontchartrain

et plus incapable que lui, s'il est possible, montra du moins quelque bonne volonté et sembla penser à mettre sérieusement à l'étude la grave question soulevée par Boisguillebert. Il fit ordonner en 1701 l'établissement d'un conseil général du commerce, composé de quatre conseillers d'État, de deux maîtres des requêtes et de douze des principaux commerçants du royaume.

Les délégués du commerce remirent bientôt au Conseil des mémoires, où sont franchement débattus les avantages et les inconvénients de la liberté commerciale. Nous avons encore neuf de ces mémoires. Un seul, celui des délégués de Rouen, se prononce pour le système prohibitif. Les autres (ceux des délégués de Dunkerque, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, du Languedoc, de Lyon et de Lille) sont hostiles au régime de Colbert, et sans traiter la question générale de la production et des finances comme Boisguillebert, confirment une partie de ses vues. « Il faut, y est-il dit, revenir de la maxime de M. de Colbert, qui prétendait que la France peut se passer de tout le monde. C'est aller contre la nature et contre les décrets de la Providence, qui a distribué des dons différents aux peuples différents pour les obliger à entretenir un commerce réciproque, à se rechercher, à s'entr'aider par un échange mutuel des biens qu'ils possèdent, et à former des relations d'amour au lieu de ces haines qu'entretient la guerre commerciale des tarifs. Voilà l'origine du commerce et ce qui le perfectionne. Ce n'est plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers, et de ne tirer

d'eux que de l'argent. Les étrangers nous renvoient guerre pour guerre. Nous repoussons leurs marchandises, ils repoussent les nôtres, et nos manufactures n'en souffrent pas moins que notre agriculture qui n'a plus de débouchés pour le surplus de ses denrées. C'est la liberté qui est l'âme et l'élément de tout commerce ; c'est le défaut de liberté qui cause l'extrême abaissement où le commerce est actuellement réduit. Qu'on favorise nos produits par des taxes modiques sur ceux des étrangers ; on le conçoit. Mais lorsqu'une manufacture est née viable, qu'elle peut écouler ses produits sur les marchés soit du dedans, soit du dehors, elle n'a pas besoin d'être appuyée par des impositions et de grands droits. Que si elle ne peut s'établir et subsister avec des droits modiques, elle doit être considérée comme voulant s'enrichir aux dépens du public. » Tous les délégués étaient d'ailleurs unanimes pour que les commerçants fussent entourés de plus de considération et moins en butte aux vexations des fermiers de l'État et des gens de justice. Le député de Bordeaux disait à ce sujet que, pour échapper à de telles avanies, tous ceux qui avaient amassé quelque fortune se retiraient des affaires : de sorte que le commerce était fait par des jeunes gens sans fonds, sans crédit, sans expérience, ce qui causait journellement des banqueroutes. Ces députés du commerce auraient sans doute approuvé la pensée de Vauban qui, vers la même époque, proposait « d'accorder la noblesse à tout marchand, lequel en commerce aurait gagné 200,000 écus bien prouvés, à condition de continuer le même commerce, sa vie durant. »

Mais Chamillart et ses commis en savaient sans doute plus long sur le commerce que Vauban, que Boisguillebert, que les principaux commerçants eux-mêmes, et tandis que les hommes les plus entendus réclamaient la liberté, le gouvernement français prohiba l'entrée de la plupart des marchandises anglaises et frappa de droits exorbitants celles dont l'importation était autorisée. Cependant, cette même année 1701, la guerre s'était rallumée à l'occasion de la succession d'Espagne, et bientôt la misère et la détresse devinrent plus générales et plus profondes que dans la guerre précédente. Boisguillebert revint à la charge et lança son *Factum de la France* (1707).

Ce nouveau mémoire avait été précédé de quelques mois par la publication de la *Dîme royale* de Vauban, dont je dirai quelques mots, afin de faire comprendre les circonstances dans lesquels Boisguillebert ne craignit pas de publier son second ouvrage, ainsi que le rapport des travaux économiques du glorieux maréchal et du modeste magistrat, ces deux frères d'armes dans la défense du bien public. Vauban, qui depuis longues années travaillait à sa *Dîme royale*, non-seulement avait pu profiter du livre de Boisguillebert, mais, si nous en croyons Saint-Simon, il avait voulu voir, entretenir l'auteur, et « peu attaché à ses propres vues, il avait retouché et perfectionné son ouvrage sur ceux de l'auteur du *Détail de la France*. » Il le citait avec éloge dans sa Préface. « La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, dit-il, m'ayant donné occasion de voir et visiter plusieurs fois et de plusieurs façons, la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes

domestiques, et tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais du royaume, d'en remarquer l'état et la situation, et celui du peuple, dont la misère ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en a écrit l'auteur du *Détail de la France,* qui a développé et mis au jour fort naturellement les abus et mal-façons qui se pratiquent dans l'imposition et la levée des tailles, des aides et des douanes provinciales. Il serait à souhaiter qu'il en eût fait autant des affaires extraordinaires, de la capitation et du prodigieux nombre d'exempts (ou privilégiés) qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres qu'il nous a si bien dépeints. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès et que si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité d'où il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne et les rues des villes et bourgs étant pleins de mendiants, que la faim et la nudité chassent de chez eux ». Confirmant pleinement le *Détail de la France* pour tout ce qui touche à la critique de l'administration, la *Dîme royale* nous offre cette analyse résumée de la répartition de la richesse dans le royaume. « Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai très-bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a

cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes sont réduites, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques ou laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient de ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre. » Vauban rappelle plutôt qu'il ne développe ce que Boisguillebert dit de la taille, des aides et des douanes. Il s'accorde avec lui sur presque tous les principes économiques, mais en y insistant moins, à savoir : que le travail est le principe de la richesse, et l'agriculture le travail par excellence; que les taxes indirectes nuisent à l'entretien du peuple, au commerce et à la consommation ; que la liberté de l'industrie et du commerce est un bien et que toutes les entraves qu'on y apporte sont un grand mal ; qu'il est insensé de pousser à l'accroissement des classes improductives de la société (prêtres, officiers de justice, etc.) ; et qu'enfin on doit toujours se tenir en-deçà plutôt qu'au-delà des limites que la raison commande à l'impôt. Mais il est

un point sur lequel Vauban est plus net que Boisguillebert lui-même. L'impôt, tel que l'entend celui-ci, doit sans doute être universel et proportionnel. Mais cela n'est énoncé qu'incidemment dans le *Détail de la France*, et comme perdu, noyé dans ce livre diffus. Vauban fait, de cette universalité et de cette proportion, le principe nécessaire de toute justice distributive dans l'État. Il le jette en tête de sa *Dîme royale* et dès la préface; il y revient à tout propos, comme à un axiôme incontestable, comme à la règle suprême de toute équité et de toute bonne administration. C'est, selon lui, « une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions, de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux puisse raisonnablement s'en dispenser, et tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution est injuste et abusif, et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public. » Mais je ne veux point faire l'analyse de la *Dîme royale*; ce qui précède suffit pour faire entendre les rapports de cet ouvrage et du *Détail de la France*.

La Dîme royale fut, de plus, l'occasion de la publication courageuse du second mémoire de Boisguillebert. Ceux qui profitaient des abus furent effrayés du livre de Vauban, surtout à cause de l'autorité que la haute position du général pouvait donner à ses idées. Leurs clameurs émurent les ministres et le roi; Vauban reçut le prix de son patriotisme : il fut disgrâcié. Que les dures paroles que Saint-Simon prête au roi soient vraies ou fausses, que Vauban soit mort du chagrin de sa disgrâce ou de maladie, peu importe. Il est constant que la *Dîme royale* fut prohibée par

un arrêt du Conseil du 14 février 1707, comme contenant plusieurs choses contraires à l'ordre et usage du royaume; arrêt qui fut renouvelé le 19 mars, parce que le livre n'en était que plus recherché.

Boisguillebert aurait pu se tenir pour averti et garder un silence prudent. Mais il parait avoir été une de ces généreuses natures que l'obstacle irrite et que le danger attire. Il ne put se contenir et lança son *Factum de la France* et son *Supplément au Détail*, qui ne tardèrent pas à lui valoir la vengeance d'en haut.

Le *Factum de la France* n'était théoriquement que le *Détail* refondu; mais il en différait au point de vue pratique en ce que l'auteur, sans renoncer à la réforme de la taille et à la suppression des aides et douanes, proposait de remplacer provisoirement ces deux impôts par une capitation générale et perceptible en argent, du dixième du revenu de tous les biens meubles et immeubles. Il en différait surtout par le ton. Quoiqu'on trouve dans le *Détail* de terribles phrases telles que celle-ci : « Dans ces Mémoires, 15,000,000 d'hommes parlent contre trois cents contredisants qui s'enrichissent de leur ruine; » cependant ce premier ouvrage est, en général, écrit avec une certaine mesure qui sent l'homme d'étude et de science, et non le mécontent et le tribun. Mais le *Factum* respire la fureur du désespoir et une âpreté révolutionnaire que le XVIIe siècle n'avait encore vue que dans les pamphlets de Jurieu. « Vous ne lirez rien de si éloquent dans les hommes de 89, dit Michelet, non pas même dans Mirabeau, que la préface du FACTUM de Boisguillebert en 1707. Il y a là à la

fois l'amertume du grand inventeur méconnu, l'esprit désespéré de la Sibylle qui revient une seconde fois à ses oracles : ce sont les menaces de Cassandre, mais avec la sombre menace du temps nouveau qui vient en vengeur. » Voici la substance de cette préface. On s'est ri de mon premier livre et je m'y attendais : « Il y avait encore de l'huile dans la lampe. » Les entrepreneurs d'avis pouvaient encore se payer grassement de leurs maudites inventions et acheter la protection des puissances. « Aujourd'hui, tout a pris fin, faute de matière... Comme la France a la gangrène, ou si l'on veut la pierre dans les reins, il faut, pour la guérison, user d'incisions dans le vif et d'opérations très-violentes dans les parties les plus nobles, les remèdes ordinaires n'étant plus de saison et se trouvant beaucoup au-dessous de la force du mal......... Le peuple, dont je ne suis que l'avocat, propose de fournir à tous les besoins ordinaires ou extraordinaires de l'État, pourvu que la saisie qui est sur ses biens soit levée..... Que l'on suspende un peu l'idée de ridicule et d'extravagance que peut jeter une pareille proposition dans l'esprit d'une infinité de monde. Que l'on songe que le grand saint Augustin et Lactance n'ont pas acquis beaucoup d'honneur à traiter de fou et d'insensé un évêque nommé Virgile, qui, dans leur siècle, vint annoncer les antipodes. Colomb reçut le même traitement de toutes les cours de l'Europe, avant d'être écouté et aidé par quelques particuliers en Espagne. Copernic, au siècle dernier, fut menacé du feu par toute la théologie sur l'exposition de son système, quoique aujourd'hui le plus universellement reçu..... Eh bien ! pour tempérer la

impôt qui excède quatre fois ses forces? Faut-il attendre la paix pour sauver la vie à deux ou trois cent mille victimes qui périssent au moins tous les ans de misère, surtout dans l'enfance...? Faut-il attendre la paix pour mettre le roi en état de payer les officiers à point nommé, afin que ceux-ci soient en pouvoir de faire leurs recrues et de bonne heure? Faut-il attendre la paix pour donner assez de secours au roi, afin que par un engagement considérable on fasse des soldats volontaires et l'on ne mène plus des forçats liés et garrottés à l'armée, comme on fait aux galères et même au gibet? Faut-il attendre la paix pour purger l'État des billets de monnaie qui, par le déconcertement qu'ils apportent dans le commerce, coûtent quatre fois plus par an que la valeur de toutes les sommes pour lesquelles on en a créé, quatre fois plus que la guerre étrangère?... » Sully avait une bien autre guerre sur les bras, et en quelques années il rétablit les finances par des changements plus considérables et plus difficiles que ceux qu'on demande. Mais Sully était Sully; et nos ministres sont entourés de gens qui ont besoin que le feu soit aux quatre coins du royaume, d'incendiaires qui se font amplement payer pour de pareils services.

A cette terrible Philippique, les ministres, même Chamillart qui était bon homme, furent outrés : le *Factum de la France* fut condamné et prohibé par un arrêt du 13 mars 1707, et l'auteur exilé au fond de l'Auvergne. C'était la ruine de Boisguillebert, qui n'avait d'autre bien que sa charge. Saint-Simon et d'autres amis s'employèrent pour parer le coup; ils obtinrent que Boisguillebert fit le voyage d'Auvergne

seulement, pour obéir à un ordre émané qui ne pouvait plus se retenir, et qu'il serait rappelé dès qu'on serait informé de son arrivée au lieu prescrit. Boisguillebert en fut quitte pour une absence de deux mois, pour une verte mercuriale à son retour et pour une suspension de ses fonctions, qui n'eut pas d'effet. Il n'écrivit plus rien, mais il resta convaincu jusqu'à sa mort qu'il n'avait exposé que des idées justes et utiles. Il se contenta de donner, en 1712, une nouvelle édidition de tous ses Mémoires sous le titre de *Testament politique de Vauban*, dans l'espoir que le nom de ce grand homme servirait de passe-port à la vérité.

En effet, il ne faut pas séparer les noms de Boisguillebert et de Vauban : ils sont tous les deux, au XVIIe siècle, les devanciers du XVIIIe et de la Révolution. Tâchons cependant d'assigner à chacun sa place et de montrer en quoi ils diffèrent et se complètent. Quoique convenant en général sur l'ensemble de la réforme qu'ils demandaient, Vauban et Boisguillebert ne font pas précisément la même œuvre. Vauban suppose connu le *Détail de la France* qu'il se contente d'approuver et résumer, et tout son effort est de montrer ce qu'il faudrait faire et comment il le faudrait faire. Sa *Dîme royale* est un véritable projet, avec calculs et devis, à l'adresse du roi. Le *Détail de la France*, le *Factum*, l'opuscule sur les blés, et la dissertation sur la nature de la richesse sont plutôt des critiques violentes, quoique justes, du système de l'administration française, la première protestation de la science ou du bon-sens économique contre l'esprit fiscal. Plus intéressantes et plus instructives que la *Dîme royale*, les œuvres de

Boisguillebert auraient été moins utiles à un ministre qui eût voulu commencer la réforme de notre régime financier ; en contenant plus de principes, elles contiennent moins de notions exactes et précises sur les moyens à prendre pour établir la juste répartition et la facile levée de l'impôt. Voulez-vous connaître l'état économique de la France à la fin du XVIIe siècle, voir les commencements et les premiers principes de la science nouvelle, dont Boisguillebert fut, comme il se nomme lui-même, le Christophe Colomb : prenez le *Détail* et le *Factum de la France.* Voulez-vous, au contraire, vous rendre compte de la possibilité de la réforme demandée par Vauban et par Boisguillebert : lisez la *Dime royale.* La réforme n'y est plus une simple vue spéculative, elle y est toute préparée ; le plan en est tout dressé ; il ne reste qu'à l'appliquer Boisguillebert s'adresse surtout au public, à la nation. Fonctionnaire et tout dévoué au roi comme à la France, Vauban s'adresse surtout au gouvernement. Aussi le ton des deux écrivains est-il fort différent. Vauban reste toujours calme et respectueux ; à peine laisse-t-il échapper quelques fortes paroles contre les traitants et sous-traitants qui, « après mille friponneries punissables, marchent la tête levée dans Paris avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'État. » Boisguillebert, avec le même respect pour la royauté, n'a pas la même retenue ; il essaie en vain de maîtriser son indignation pour ne laisser parler que les faits et la logique. Quoi qu'il fasse, il est plein de passion, ironique, incisif, mordant, souvent même éloquent dans sa diffusion et dans son style plus que négligé. Il a l'accent

âpre d'un mécontent et d'un opposant. Ce qui caractérise Vauban dans ses écrits comme dans sa vie, c'est l'amour de l'ordre, mais de l'ordre fondé sur la justice, avec la plus haute rectitude de jugement. Ce qui caractérise Boisguillebert, c'est la haine vigoureuse du désordre, de l'injustice, de l'absurdité. L'un a l'accent d'un tribun, de l'homme du Tiers-État las de l'oppression ; l'autre, celui d'un conseiller et d'un serviteur dévoué du gouvernement, qui dit la vérité avec fermeté, mais sans passion et uniquement parce que c'est son devoir de la dire.

Ni l'un ni l'autre ne pensent d'ailleurs, comme Fénelon ou Saint-Simon, à modifier la constitution politique de l'État, à limiter en rien l'autorité du roi et la toute-puissance des ministres. Et cependant ils sont autrement révolutionnaires que Saint-Simon, que Fénelon, que Boulainvilliers. Quel changement plus radical pouvait-on introduire dans l'état social de la France, que la suppression des priviléges et l'égalité? C'était là qu'allait l'universalité proportionnelle de l'impôt. Lorsque le comte de Boulainvilliers, sous la Régence, se mêle de questions économiques et financières, lui aussi il cherche à supprimer ou à modifier la taille ; mais il veut pourtant qu'on en conserve un tiers sur les roturiers. Pourquoi? Est-ce parce que c'est juste ou utile? Nullement. C'est afin de rappeler aux roturiers qu'ils « ne sont que les valets de l'État; les nobles seuls sont citoyens. » La taille était la ligne de démarcation la plus profonde entre la noblesse et la roture. Il y avait encore deux peuples dans l'État : la noblesse, exempte de tailles, qui prétendait descendre de la

nation victorieuse et tenir ses priviléges de la conquête, et la roture, riche ou pauvre, mais taillable et corvéable à volonté, qui descendait du peuple vaincu ou des serfs affranchis, à beaux deniers comptant, par la noblesse ou par le roi. Les destructeurs de la féodalité, Louis XI, Richelieu, Louis XIV, l'avaient laissée subsister en partie, et quoi qu'on dise, l'unité de la nation française était loin d'être accomplie. Sans parler de ces douanes intérieures qui séparaient sur chaque point du royaume la France de la France, et qui, par le plus monstrueux assemblage, ajoutaient les maux de la division du moyen-âge à ceux de la centralisation moderne, déjà poussée à l'excès, le roturier, sur qui retombaient toutes les charges, et qui n'avait que son travail ou ses bras, pouvait-il se considérer comme appartenant à la même nation que les privilégiés, qui n'avaient qu'à se laisser vivre sans rien faire en dévorant le travail d'autrui ? Louis XIV avait bien soumis tout le monde à la capitation à cause des nécessités de la guerre, mais il s'était formellement engagé, la guerre une fois terminée, à supprimer cet impôt, qui égalait la roture et la noblesse, comme s'il n'était qu'une suspension indispensable, mais contraire à la justice, des droits et priviléges des seigneurs. Or, le principe qui est, sous tous les projets de Boisguillebert, celui que Vauban met en tête de son ouvrage, comme la simple expression de la justice éternelle, c'est que tout le monde, princes, ducs et pairs, noblesse, haute magistrature et clergé, contribue chacun pour sa part aux besoins de l'État, proportionnellement à ses revenus ou à ses facultés.

Tout privilége est injuste, abusif, et ne peut ni ne doit être toléré. Boisguillebert et Vauban étaient donc, je le répète, révolutionnaires à leur manière; mais tandis que Saint-Simon, Boulainvilliers et Fénelon, ces révolutionnaires à reculons, tentaient de ressusciter ce qu'on pourrait d'un passé cher à leur imagination, Vauban et Boisguillebert lui portaient le dernier coup, en effaçant tout privilége entre les différents citoyens, toute inégalité entre les provinces. Ils achevaient réellement l'œuvre ébauchée par Richelieu et Louis XIV. Aussi, je ne comprends pas ce mot de Saint-Simon : « Il n'y eut que les impuissants et les désintéressés pour Vauban et Boisguillebert, je veux dire l'Église et la noblesse; car, pour les peuples, ils ignorèrent qu'ils avaient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent. » Certes, la noblesse et le clergé, si Saint-Simon ne se trompe pas, étaient bien aveugles ou bien généreux ce jour-là. Quant aux bons bourgeois, s'il ne s'agit que des gens de robe intéressés dans les affaires de finances, ils auraient en effet déploré le salut des peuples qui eussent échappé à leurs rapines. Mais le reste de la bourgeoisie eût applaudi; et la robe elle-même n'eût pas tant tenu à être exempte des impôts, si la taille n'avait pas été comme la marque de la flétrissure et de la servitude. Mais comment le roi ne comprit-il pas que cette universalité et cette proportion de l'impôt, outre sa justice et ses avantages, était le complément logique de tout son règne de vile bourgeoisie, comme l'appelle Saint-Simon? C'est qu'il était le premier des gentilshommes du royaume, le

roi des gentilshommes, et qu'une noblesse sans privilèges n'eût pas été une assez digne décoration de son trône. Si l'égalité dans les charges de l'État eût rabaissé la noblesse au rang de la bourgeoisie, tout le monde étant peuple, Louis n'aurait plus été que le roi de la roture. Son amour du despotisme n'alla pas jusque-là : il ne put effacer dans son cœur et dans son esprit les préjugés du gentilhomme.

Ce fut peut-être un bonheur pour la France. Plusieurs générations, il est vrai, eurent encore à souffrir horriblement du régime fiscal, le plus absurde et le plus odieux qui ait existé depuis les proconsuls romains des derniers jours de la République. L'industrie et l'agriculture continuèrent à languir, tous les germes de prospérité publique à avorter ou plutôt à demeurer en réserve. Mais le mal trouvait sa limite en lui-même ; les prodigalités de la cour s'arrêtaient, faute d'argent. Supposez que l'on eût sincèrement mis en pratique les principes de Boisguillebert, au lieu de les appliquer à demi, comme fit Desmarets, successeur de Chamillart : on eût vu sans aucun doute, comme le proclamait notre économiste, toutes les forces vives du pays, débarrassées enfin des entraves qui les étouffaient, prendre un essor inattendu, le travail se ranimer avec une prodigieuse énergie, toutes les terres rendre tout ce qu'elles pouvaient porter; l'industrie, ravivée tant par le commerce intérieur que par le commerce étranger, atteindre à une hauteur où elle n'était jamais arrivée, même sous les beaux jours si courts du ministère de Colbert. Mais pour qui les arts, les métiers, la terre eussent-ils travaillé, et si j'ose le dire, sué à l'envi!

Toutes les richesses de la nation ne seraient-elles pas restées à la merci d'un homme et de sa cour? Plus le pays eût produit, plus les dépenses improductives et folles se fussent accrues. Tout fût venu se perdre dans ce gouffre sans fond des fantaisies royales, et bientôt ce n'est plus de langueur que la France eût été malade, c'est d'épuisement, à moins d'adopter pour loi fondamentale du royaume, cette proposition extravagante de Saint-Simon, de déclarer les rois éternellement mineurs et les dettes de la royauté éteintes avec la vie du roi. Voilà ce que ne voyait pas Vauban qui, tout patriote qu'il était, confondait un peu trop, comme Louis XIV, le royaume avec la royauté. Boisguillebert semble avoir eu le pressentiment de ce danger, lorsqu'il donne sans cesse en exemple la Hollande et l'Angleterre, où les peuples, selon son expression, disposent d'eux-mêmes. Mais il s'enferme trop dans les questions purement financières et économiques. Aussi, quoiqu'il puisse paraître plus avancé que Voltaire, Montesquieu et Rousseau à certains esprits qui font bon marché des formes politiques, je crois que son œuvre, si l'on regarde la réalité et non la théorie pure, n'a vraiment de prix qu'autant que prévalent les principes politiques de la philosophie du XVIIIe siècle. La liberté industrielle et commerciale, dont il a si bien vu la portée, et dont Montesquieu et Rousseau ne tiennent pas assez de compte, ne peut avoir sa fécondité salutaire, qu'autant que le peuple tient lui-même et tient bien réellement les cordons de la bourse : autrement dit, hors de la liberté politique, elle ne me paraît que la liberté d'arriver plus rapide-

ment et plus savamment à un épuisement complet et irrémédiable. Je n'entends point, par ces réserves, ravir à Boisguillebert l'invention d'une des sciences les plus fécondes et les plus utiles ; je dis seulement, pour terminer, qu'elle ne mérite le grand nom d'économie politique, qu'autant qu'elle s'unit aux principes libéraux de la Révolution.

NOTICE

SUR

LÉON THIESSÉ,

PAR M. BERVILLE,

Membre correspondant.

J'ai connu beaucoup l'homme honorable et bon, le littérateur distingué dont j'entreprends d'esquisser la vie. Mêmes relations sociales, mêmes amitiés, mêmes affiliations, même foi politique et littéraire, fréquente communauté de travaux, tout nous a rapprochés d'abord, tout a par la suite entretenu notre liaison, que durant trente-six ans aucun nuage n'a troublée. Lui donner un souvenir, c'est donc acquitter une dette d'affection en même temps que de justice. Du reste, je n'abuserai point des droits que cette affection pourrait me donner : je ne viens point écrire une histoire, mais tracer un précis sommaire : il suffira, j'ose l'espérer, pour faire apprécier son talent et pour recommander sa mémoire.

Léon Thiessé naquit à Rouen en 1791. Son père, avocat estimé, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunat, où il avait connu mon excellent beau-père Andrieux, portait dans la poli-

tique des idées franchement libérales, dans la société des manières ouvertes et bienveillantes Léon fit de bonnes études au collége de Rouen. A peine venait-il de les terminer que déjà la vocation littéraire se déclarait en lui. Un poème sur les catacombes de Paris, une élégie sur la mort de Jacques Delille, qu'alors des pygmées littéraires n'affectaient pas ridiculement de mépriser, furent en 1813 ses premiers essais. Il fit aussi quelques vers latins et traduisit avec une élégante fidélité une des plus jolies pièces d'Arnault, *La Feuille de chêne.* Venu à Paris pour suivre la carrière des lettres, il y fut accueilli par l'ex-tribun Bailleul, homme obligeant, ancien collègue de son père, et qui faisait alors, avec son frère l'imprimeur, le *Journal du Commerce*, feuille assez peu répandue, et qui pourtant devint pour les deux frères une occasion de fortune. Les journaux alors étaient à la discrétion d'une police arbitraire. Il arriva que le *Constitutionnel*, le seul journal libéral de l'époque et dont le débit avait été immense dès le premier jour de sa publication, se vit supprimer pour quelque peccadille. Il fallut aviser à le faire revivre au moyen d'une métamorphose. On y parvint en achetant, au prix d'une action donnée à chacun des frères Bailleul, le *Journal du Commerce*, qui, héritant des abonnés du *Constitutionnel*, d'inconnu qu'il était, devint en un jour le plus achalandé des journaux de Paris.

Lié avec des journalistes, Thiessé se trouva naturellement attiré vers la presse périodique. A cette époque, des écrivains que gênait la censure imagi-

nèrent, pour l'éluder, de publier des recueils qui, ne paraissant qu'à des époques irrégulières, échappaient aux définitions de la loi. Le signal fut donné par les auteurs du vieux *Mercure de France*, qu'ils rajeunirent sous le titre de *Minerve française*, et qui, grâce à son nouveau mode de publication, put paraître sans être censurée. La récente liberté de ses allures, le talent de ses rédacteurs, entre lesquels on comptait Étienne et Benjamin Constant, lui valurent tout d'abord un succès qui alla croissant de jour en jour. Thiessé suivit leur exemple : il publia les *Lettres normandes*, que d'abord il rédigea presque seul, et qui, sans égaler la *Minerve* en distinction littéraire, méritèrent et reçurent un favorable accueil.

C'est par là que se fit notre connaissance. Vers ce temps, je venais d'obtenir à l'Académie française le prix proposé pour l'éloge de Rollin, et cette heureuse chance avait donné au nom du jeune lauréat une notoriété de quelques jours. Thiessé, qui cherchait à compléter sa rédaction, me proposa d'en faire partie. J'acceptai. Je donnai quelques articles à son recueil. Plus tard, je fus son défenseur en Cour d'assises. A quelle occasion ? Le voici.

Une loi, peu sage, puisque, sous couleur d'honorer un prince infortuné, elle attisait des ressentiments qu'il eût fallu éteindre, établissait une commémoration funèbre, le jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Arrivant le 21 janvier 1820, Thiessé, dans sa feuille, blâma cette loi comme impolitique. L'article, qu'après plus de quarante ans je viens de relire avec des yeux certes bien détachés de toute prévention, n'offrait rien d'offensif ni dans le fond ni

dans la forme. Un fatal incident vint l'empoisonner. A quelques jours de là, le duc de Berry fut assassiné par le fanatique Louvel. A l'instant, la contre-révolution éclata en cris de rage, ardente à saisir ce prétexte d'attaquer un ministre dont la modération lui était odieuse. Tout libéral fut pour elle un complice de Louvel, qui n'avait point de complices; et ce qui la veille était innocent se trouva soudain coupable. L'auteur de l'article et son imprimeur Foulon se virent traduits devant un jury, sous le triple grief d'attaque *formelle* à l'inviolabilité du roi, d'outrage à la morale publique et de provocation à la désobéissance aux lois.

Foulon chargea de sa défense mon confrère et mon ami Blanchet. Thiessé aurait désiré avoir pour défenseur Dupin l'aîné, que plusieurs procès politiques avaient dès lors rendu célèbre. A sa prière, je fis une démarche auprès de l'éminent avocat, qui, cela se comprend, aima mieux réserver son talent et son autorité pour des luttes plus éclatantes. A son défaut, Thiessé remit sa cause entre mes mains. Alors le jury était nommé par le pouvoir, qui savait le composer de manière à ne pas souvent perdre ses procès. Les inculpés furent pourtant absous sur les deux chefs les plus graves, mais ils n'évitèrent pas une condamnation sur le chef de *provocation à la désobéissance aux lois.* Cette condamnation, du reste assez légère, et qui pour Thiessé se réduisit à un mois de prison qu'il obtint de passer dans une maison de santé, ne le rendit pas fort malheureux et n'arrêta point la publication des *Lettres normandes.* Mais, en ces temps de réaction,

leur existence ne pouvait plus guère se prolonger. Une loi survint qui, faisant bon marché des garanties constitutionnelles, rétablissait la censure et l'étendait aux écrits semi-périodiques. En présence de cet arbitraire, la *Minerve* dut renoncer à paraître et les *Lettres normandes* l'accompagnèrent dans la tombe.

En cessant cette publication, Thiessé ne donna point sa démission de journaliste. Il continua d'écrire dans le *Constitutionnel*, qui avait repris son premier titre, lorsque, sous le ministère de Serre, la presse eut quelques jours de liberté, et où je me retrouvai son collaborateur, à côté de M. Barrière, l'élégant et ingénieux collecteur des Mémoires sur la Révolution française. Si mon nom se trouve associé au sien sur le titre de l'ouvrage, c'est par le vœu de M. Barrière, à qui en appartient la pensée et la plus grande part d'exécution. Thiessé concourut aussi à ce travail, ainsi qu'à la collection des Mémoires dramatiques, autre publication de M. Barrière. Il donna également des soins à la collection des classiques français, entreprise par les libraires Baudouin. Lorsque d'autres libraires, Lecointe et Durey, firent paraître à leur tour une collection de *résumés historiques*, il composa pour eux, en 1824 celui de l'histoire de Pologne, en 1825 celui de l'histoire de Normandie, en 1826 celui de l'histoire de la Révolution française, qui comptent parmi les meilleurs. Dans ces travaux, qui auraient pu n'être que mercantiles, Thiessé apportait les aptitudes et la conscience du vrai littérateur. Aussi put-il à bon droit se fonder sur ces titres pour se présenter, en

cette même année 1826, à la Société philotechnique, qui se fit un honneur de l'inscrire au nombre de ses membres. Me sera-t-il permis de rappeler, à titre d'affectueux souvenir, que c'est sur mon rapport que son admission fut prononcée ?

Dans cette Société, qui comptait sur son tableau les noms d'Andrieux, de C. Delavigne, de Pongerville, de Philippe Dupin, Thiessé se fit bientôt une place distinguée. Il y occupa pendant un semestre le fauteuil de la présidence, et lorsque la retraite regrettée du respectable Villenave laissa vacantes les fonctions de secrétaire-perpétuel, c'est à lui qu'elles furent confiées.

Parmi ces préoccupations de la politique, de l'histoire, de la critique littéraire, son goût pour la poésie ne s'était pas éteint. Il s'exerçait à traduire en vers les plus beaux morceaux de la *Pharsale*. Un instant même il se sentit porté vers la littérature dramatique. J'ai souvenir d'avoir, en compagnie de juges plus compétents que moi, d'Andrieux, de Picard, je crois même de Lemercier, assisté chez lui à la lecture d'une tragédie tirée de nos annales. L'auteur reçut de ces maîtres des conseils mêlés d'encouragements. Pourtant, je n'ai pas appris que sa pièce ait été présentée au théâtre. Mais en 1828, il fit jouer à l'Odéon une tragédie des *Francs-Juges*, et si le succès n'en fut pas éclatant, il fut au moins de ceux dont un débutant peut encore s'honorer. On applaudit avec justice un style ferme et pur, des caractères bien dessinés, une situation touchante qui rappelait, sans le répéter, le quatrième acte de *Mahomet*. Je crois néanmoins que l'auteur s'était trompé sur sa

donnée dramatique. Sans doute, l'idée de rendre odieux le sombre et sanglant tribunal qui effraya quelque temps la Germanie est la première qui se présente à l'esprit. Mais il faut se méfier des premières idées, qui ne sont pas toujours les plus fécondes. Dans cette donnée, point de nœud, de suspension, de péripétie; partant point d'intérêt, point de dénouement. Mais qu'en des temps barbares, un puissant oppresseur soit sur le point d'accabler l'innocent sans appui; qu'au moment où le crime va se consommer un mystérieux vengeur vienne frapper le persécuteur et sauver la victime, là je reconnais les conditions du drame; je crains, j'espère, je suis ému. Instruit par des réflexions nouvelles, sans doute, dans un second ouvrage, l'auteur eût fait mieux encore; mais de graves événements politiques vinrent faire diversion aux jeux de la littérature.

1830 était arrivé. N'ayant pu dominer ni corrompre les élections, la royauté était décidément entrée en lutte avec le pays. Des ordonnances venaient de briser la liberté électorale et la liberté de la presse. La liberté résista. Quarante-quatre journalistes protestèrent : Thiessé fut de ce nombre (1). C'était jouer sa tête; la Révolution triomphante l'en récompensa par des fonctions publiques.

La sous-préfecture de Brest, l'une des premières de France, lui fut d'abord offerte. Appelé bientôt à la préfecture des Deux-Sèvres, il administra ensuite le département du Jura et plus tard celui des Basses-Alpes. Dans ces diverses résidences, l'homme se fit

(1) Voir les *Mémoires* de M. Véron.

aimer, le fonctionnaire se fit estimer. Son administration fut partout éclairée et bienveillante. Dans ses rapports, toujours lumineux, la forme littéraire n'ôtait rien à la solidité du fond. Cependant, en 1843, sa mise à la retraite fut prononcée. Quel en fut le motif? Je n'ai pu le savoir. Ce ne fut point un blâme de sa conduite administrative, car la retraite fut accompagnée d'une pension, que le pouvoir n'est pas dans l'usage d'accorder aux fonctionnaires dont il est mécontent. Quelques-uns en ont accusé la trop grande simplicité de ses manières, qui, convenables dans un simple particulier, n'étaient peut-être pas au niveau de ce qu'exigent les nécessités de la représentation dans le premier magistrat d'un département. Rendu à la vie privée, dans des conditions qui lui assuraient l'aisance avec la liberté, Thiessé revint à la littérature, sa vieille amie. Il reparut en 1844 à la Société philotechnique, qui fut heureuse de le revoir après quinze ans d'absence, et qui lui décerna la présidence pour le premier semestre de 1846. Il apporta plus d'une fois d'agréables tributs à ses séances publiques ; il enrichit d'intéressantes communications ses séances particulières, dans lesquelles il récita plusieurs fois des fragments de sa traduction de *Lucain*, doublement remarquables et par un style mâle et ferme, et par un sentiment vrai de l'original. Du reste, Thiessé non plus que son confrère Bignan, qui comme lui s'est exercé sur la *Pharsale*, ne se proposait pas de tout traduire dans cette œuvre d'un génie grand, mais inégal dans sa grandeur. Il comptait s'attacher aux morceaux d'élite et lier ces fragments par une version en prose. Le

temps lui a manqué pour achever ce travail, qui, à juger d'après ce que nous avons entendu, fût devenu son principal titre de gloire.

En 1853 il écrivit, à la prière d'une honorable famille, une élégante biographie d'Étienne, l'académicien et le député. Nous étions loin de penser que cet écrit dût être son dernier ouvrage. L'auteur avait à peine accompli sa soixantième année. Sa santé n'avait point faibli, son esprit n'avait point décliné, son ardeur au travail était toujours la même ; lorsqu'au mois d'avril 1854, atteint par l'épidémie cholérique qui sévissait alors dans Paris, il fut ravi en vingt-quatre heures à sa famille, aux lettres et à l'amitié.

Jeune encore, Thiessé s'était uni à une femme d'une aimable figure et d'un aimable caractère. Il en eut deux enfants : un fils, dont la constitution délicate inspira longtemps des craintes heureusement dissipées aujourd'hui ; une fille qui promettait d'être charmante et qui mourut avant d'avoir atteint l'adolescence.

DES AFFINITÉS

DE

LA LANGUE BASQUE

AVEC LES IDIOMES DU NOUVEAU-MONDE,

PAR M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

M. le docteur Pruner-Bey a déjà donné, dans le *Bulletin* de la Société d'anthropologie, un savant mémoire sur l'affinité de la langue basque avec celles du Nouveau-Monde. Dans le présent travail, composé avant que nous eussions eu connaissance de celui de M. Pruner-Bey, nous nous efforcerons surtout de comparer le Basque aux idiomes du groupe Algique. La question des ressemblances existant entre l'idiome Euskarien et les dialectes américains a plus d'une fois attiré l'attention du monde savant. G. de Humboldt signale un certain nombre de rapports entre les groupes linguistiques, mais il ne les regarde pas comme fort probants. Ils proviennent surtout, dit-il, de ce que les langues se sont arrêtées juste au même point de développement linguistique. Ce seul fait serait déjà assez étrange. Dès les premiers âges de l'humanité, chacune des principales souches linguistiques en est arrivée à un point de dévelop-

pement spécial que toutes les autres ou ont dépassé ou n'ont jamais atteint ; et voici deux groupes d'idiomes qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont conservé une presque identité dans le mode de structure grammaticale. D'ailleurs, les autres familles de langues que nous connaissons n'ont jamais suivi une marche absolument régulière, ni uniforme. L'enfance des idiomes, on peut l'affirmer hardiment, a été aussi diverse de race à race, que peut l'être leur maturité. Les idiomes sémitiques, par exemple, beaucoup en avance sur tous les autres dialectes connus, quant à leur mode de flexion interne des voyelles, laissent bien loin derrière eux, à cet égard, les idiomes indo-européens les plus développés. Au contraire, sous le rapport de la déclinaison, ils se montrent fort en retard et n'atteignent pas au même point que les langues ouraliennes, chez lesquelles le pronom est susceptible de flexion casuelle. Nous sommes donc fondé à croire que la seule similitude de génie grammatical des deux idiomes, lorsqu'elle s'étend à un grand nombre de points et n'est d'ailleurs point contrebalancée par des différences importantes, constitue à elle seule une grave probabilité en faveur de l'unité originelle de ces mêmes idiomes. Du reste, la ressemblance qui existe entre le Basque et certains dialectes américains n'est pas, comme nous l'allons voir, bornée au seul génie grammatical.

On peut affirmer que, parmi toutes les familles américaines, la famille *Algique*, comprenant le Delaware, l'Algonquin, le Chippeway, l'Illinois, l'Abénaki, etc., est celle qui nous offre le plus d'affinité avec le Basque. Cela est un fait important à signaler. Ce

sont précisément les deux groupes de langues parlées sur les côtés opposés de l'Atlantique qui paraissent se rapprocher le plus l'un de l'autre.

D'abord, quant au système phonétique, les langues canadiennes, ainsi que le Basque, ne font point usage du son *F*. Elles répugnent également à toute liaison, les consonnes muettes et liquides, dans laquelle les liquides se trouveraient à la fin d'un mot.

Dans les idiomes canadiens, ainsi qu'en Basque, nous retrouvons généralement la structure agglomérante, l'emploi des postpositions; mais tout cela n'est pas le plus important. Il existe un procédé uniforme dans la manière de former les mots composés, lequel semble à peu près étranger aux autres familles linguistiques de l'Ancien-Monde. Lorsque deux mots s'unissent pour former un composé, souvent la partie radicale de la seconde de ces formations s'efface. Par exemple, en Basque, *hilhun*, crépuscule, pour *hil egun* (litt. *mortua dies)*. — *Hemeretzi*, dix-neuf, pour *hamar* (decem) et *bederatzi* (novem). — *Orzanz*, tonnerre (litt. bruit du nuage), de *ortz*, nuage et *azanz*, bruit. — *Odotsa* (même significat.) de *odeï*, *odoï*, nuage, et *otsa*, bruit. De même en Delaware, *lenapé*, un indigène, un Indien, de *lenni*, indigène, et *apé*, marcher debout; litt., la créature qui se tient debout, l'homme. — *Pilapé*, jeune garçon, de *pilsitt*, castus, et *lenapé*, homme. De même encore dans un très-grand nombre d'idiomes de l'Amérique du Nord. Par ex. : en Dacotah, *tintata*, vers la prairie; de *tinta*, prairie, et *yata*, vers. — En Obbjibeway, *totoshabo*, vin; de *toto*, lait, et *shominabo*, grappe (litt., lait de la grappe). — En Artèque, *camopalli*, couleur

brune, de *camotli*, patate, et *tlapalli*, couleur (litt., couleur de patate).

On trouve des exemples de ce mode de formation dans les langues les plus diverses, mais seulement à l'état de très-rares exceptions, par ex. : en latin *nolo*, pour *non volo; malo*, pour *magis volo;* en français (dans le langage vulgaire), *mamzelle*, pour *mademoiselle;* en grec, ζώγρεω, prendre vivant, pour ζῶον ἀγρεω; en latin encore, *manubrium,* hache, pour une vieille forme, *manus haberium*, ce que l'on tient à la main.—En Allemand, *beim*, *zum*, chez, auprès, pour *bei dem; zu dem.* —En Flamand ou Néerlandais, *vant*, du, pour *van het.* — En Espagnol, *usted*, pour *vuestra merced; ucencia*, pour *vuestra eccelencia.* — En Arabe, *Raçoullah*, prophète de Dieu (pour *Raçoul el Allah*). —En Japonais, *anata*, je, moi; *konata*, tu, toi; *sonata*, il, lui pour *ano kata*, *kono kata*, *sono kata* (litt., cette place; cette place-ci; cette place-là), *koyé*, cabane, pour *ko iyé* (litt., petite maison).

Dans les patois de l'Amérique du Nord, la plupart des mots sont formés ainsi. En Basque, ce procédé d'élimination, quoique moins souvent employé, l'est encore infiniment plus que dans les autres idiomes de l'Ancien-Monde, et s'il n'est pas aussi général qu'en Delaware, cela tient sans doute à l'influence indo-européenne.

Il y a, toutefois, encore une distinction à établir entre l'Eskuara et les langues algiques. Le premier de ces idiomes, n'emploie guère le procédé d'élimination que pour les composés des deux substantifs ou d'un nom et d'un adjectif. Au contraire, les dialectes américains s'en servent pour former des

membres de phrase ou parfois des phrases entières, ou pour unir, comme nous l'avons vu en Dakotah, un substantif à une postposition, par ex. : Lenapé *kitannitowit*, toi qui es l'être suprême ; de *kitchi*, grand ; *manitou*, esprit et *wit*, désinence verbale ; *kitagichgouk*, espèce de serpent qui ne sort que la nuit ; de *kitamen*, craindre, *gichouk*, soleil et *achgouk*, serpent ; *kouligatchiz*, nom d'amitié que l'on donne aux animaux domestiques, aux jeunes chats, aux jeunes chiens ; de *k'*, tu, toi ; *woulit*, joli, jolie ; *achgat*, patte et *chiz*, finale diminutive (litt., toi, la jolie petite patte). Il est vraisemblable, qu'ici encore, le contact avec les peuples indo-européens a dû déterminer les Basques à restreindre l'emploi du procédé en question, tandis que chez les nations barbares du Nouveau-Monde, il a conservé son extension primitive.

Très-probablement, les règles de composition ont été la conséquence du penchant qui porte les sauvages à restreindre le nombre de leurs radicaux, comme s'ils craignaient de charger leur mémoire et par conséquent, à multiplier le nombre des mots composés. Au contraire, les races qui ont toujours vécu dans un état de civilisation relative, ont aussi gardé un nombre considérable, non-seulement de racines, mais encore de radicaux, et se sont bornées à leur joindre des désinences dérivatives. L'usage de procéder par mots composés, rendant le discours prolixe outre toute mesure, on dut chercher un moyen de l'abréger et l'on n'en trouva point de meilleur que d'éliminer une partie de ces mêmes composants. En un mot, tandis que l'homme civilisé

emploie une quantité considérable de mots isolés, susceptibles d'entrer dans toutes les phrases, l'homme sauvage se tient à un certain nombre de combinaisons verbales, susceptibles de rendre les idées les plus usuelles. On remarquera, en effet, que le Basque comme les idiomes américains, est fort pauvre en radicaux, et qu'il supplée volontiers à cette lacune, au moyen de composés. Nombre d'idées, rendues dans les dialectes indo-européens par les dérivés, le sont en Basque au moyen de radicaux combinés, ex. : *belhaun*, genou, de *belhar*, front et *oin*, pied, *yartegi*, banc (litt., demeure où l'on s'asseoit), de *yar*, sedere et *tegi*, domus; *araistegi*, prison, de *har*, *hartu*, capere, captus, et *tegi*, domus.

Les idiomes canadiens admettent comme l'Eskuara la distinction entre le genre *rationnel*, et le genre irrationnel. En Basque, par ex., la désinence inessive *bailthan* est spéciale aux êtres doués de raison ; les désinences *tan*, *ean*, *etan*, le sont aux objets non doués de cette faculté, ou même aux êtres raisonnables, mais alors désignés *in genere*, non *in specie.* Ainsi, l'on pourra dire *gizonetan*, in homine, mais il faudra toujours dire *Yinkoabailthan*, in Deo ; *Mariabailthan*, in Maria.

Dans les langues américaines, comme en Basque, le genre rationnel serait plutôt ce que l'on peut appeler le genre noble, par opposition au genre inanimé ou ignoble, mais il comprend un plus grand nombre de mots qu'en Basque. Tous les objets animés, rationnels ou non, et certains objets inanimés, à raison de leur noblesse ou de leur utilité, sont classés par les Canadiens dans le genre animé. D'autres idiomes

américains se rapprochent plus à cet égard du Basque : ainsi, l'Iroquois classe dans le genre noble, Dieu, les anges et tout ce qui est mâle dans l'espèce humaine seulement.

Une différence à signaler entre les idiomes canadiens et l'Eskuara, c'est que chez les premiers la distinction générique n'a pas lieu pour les noms au singulier. Ceci, du reste, se retrouve dans beaucoup d'autres dialectes du Nouveau-Monde, par ex. : en Dakotah, où les noms du genre noble seuls prennent le signe du pluriel, qui est *pi;* en Quiché, les noms d'objets inanimés ne prennent jamais la finale en *ab, ob, ib, ub*, qui marque le même nombre.

Les idiomes algiques, eux, possèdent une double désinence plurielle, celle en *al*, *ar* ou *an* pour le genre ignoble, et celle en *ak*, *ek* ou *k* pour le genre noble. Ex. : En Lenapé, *tcholens,* oiseau et *tcholensak* oiseaux. Cette finale *ak* ou *ek* est la désinence générale du pluriel en Basque. Par ex. : *gizon,* homme et *gizonak,* les hommes. On pourrait supposer qu'à l'origine, cette finale *ak*, *ek* du pluriel était réservée en Basque aux noms du genre noble.

La déclinaison ne se retrouve guère dans les dialectes américains, tandis qu'elle est très-développée en Basque. Je serais porté à croire que, dans ce dernier idiome, elle n'est pas primitive, quelque extension qu'elle ait prise par la suite. Il ne faut pas oublier qu'en effet, cette déclinaison se fait en grande partie au moyen de l'article *a* final et l'on peut supposer qu'ici il y a eu influence indo-européenne. On sait que le Hongrois a pris du Polonais le

pronom *a* ou *az* et en a fait une sorte d'article dont les autres idiomes finnois sont dépourvus.

Un caractère assez général des langues américaines, c'est de posséder des termes différents pour les degrés de parenté suivant le sexe de la personne qui parle ou dont l'on parle. Ainsi, en Algonkin, *kanis* signifie frère de frère seulement et non frère de sœur; *tikik*, au contraire, signifie exclusivement sœur de la sœur. Ceci se retrouve scrupuleusement conservé en Basque, mais pour un seul cas. Une femme y désigne sa sœur du nom d'*Akispa*; la sœur d'un homme est *Arreba*. Il est vraisemblable qu'à l'origine, ce procédé était plus usité en Eskuara.

Enfin, l'on sait que dans les idiomes algiques, les noms se conjuguent et prennent un grand nombre de flexions qui, dans les idiomes de l'Ancien-Monde, seraient propres au verbe. Ainsi, *Zabie*, Xavier et *Zabieban*, Xavier qui était, Xavier que j'ai connu, mais qui est mort et *Zabiegoban*, feu Xavier que je n'ai pas connu. La plupart des désinences du nom se peuvent également donner au verbe; par ex.: la finale *tok* qui marque doute, possibilité. En Basque, nous retrouvons quelque chose de tout semblable. La finale *tze*, par ex., qui est le signe habituel de l'infinitif. *Laguntzea*, accompagner (de *lagun*, compagnon), se trouve aussi prise comme finale nominale. *Sagarra*, pomme et *Sagartze*, pommier. Le nom prend une finale de futur. Par ex. : *Emazte*, femme et *Emaztegaia*, femme future, fiancée. Le signe de l'imparfait sert exactement, comme en Algonkin, à rendre l'idée de *défunt, feu*, lorsqu'il est uni à un nom. Ex. : *aita*, père; *aitazena*, feu le père, et *zen*, il était,

il fut. De même en algonkin, pour la finale *ban* ; ex. : *Micen,* Michel ; *Miceniban*, défunt Michel ; *ni sakiton*, je l'aime et *ni sakitonaban,* je l'aimais. On sait que dans quelques autres idiomes du Nouveau-Monde, le nom prend régulièrement les signes du passé et du futur (en Guarani, par ex.). Le système de numération canadien rappelle, à plus d'un égard, le système basque. Ainsi, en Etchemin, le nombre 9, *pechkokem,* semble être en relation étroite avec *bechkon*, un, comme en Basque *bat*, un avec *bederatsi*, neuf. Nous aurions peut-être quelques raisons de croire que ce procédé a été dès l'origine suivi par tous les peuples Lenapés.

On a été tenté de retrouver chez les Basques, une tendance au système quinaire, dans ce fait que, à partir de cinq et jusqu'à neuf inclusivement, les noms de nombre sont marqués d'une finale *i* ou *tsi* dont les autres sont dépourvus. On pourrait trouver quelque chose d'analogue en Algonkin, où ces mêmes nombres sont marqués par la finale *8as8i*.

Le système vigésimal, si souvent uni au système quinaire, existe en Basque. Par ex. : *birrogei* 40 (litt., 2 fois 20). —*Birrogei eta hamar*, 50 (litt., 40+10). — *Hirrurogei*, 60, etc. (litt., 3 fois 20). Il existe également dans les idiomes de la famille Maya-Quiché. Par ex. : en Maya, 20, *kal* ou *hunkal;* 80, *cankal* (litt., 4 fois 20) ; *uackal*, 120 (6 fois 20). — Mais comme il se rencontre également en Breton, par ex. : *tri ugent*, 60 (litt., 3 fois 20).—*Nao ugent*, 180 (litt., 9 fois 20) ; qu'on en retrouve des vestiges dans le Français quatre-vingts, quinze-vingts, et que d'un autre côté il manque en Algonkin, où il est remplacé par le système décimal, nous n'osons pas tirer des conclusions de cette coïncidence.

Les pronoms personnels en Basque et en Algonkin offrent, je ne dirai pas une grande ressemblance mais une identité presque absolue. On en pourra juger par le tableau suivant :

	BASQUE.	ALGONKIN.
Je.	*Ni.*	*Ni.*-Lenapé *n'*.-Chippeway, *nin*, etc.
Tu.	*Hi* (pour *Ki*).	*Ki.*-Lenapé *k'*.-Chippeway *kin*, etc.
Il.	*Hau.*	*O.*
Nous.	*Gu.*	*Ki*

Ces affinités existent à un degré plus ou moins prononcé dans toutes les langues algiques. Dans les idiomes du groupe Chichimèque ou Aztèque, la 1re personne est toujours marquée par un *n* initial. Enfin, en Quiché et en Maya, la 1re personne du pluriel est *ku* ou *ca.* Quant à la finale *t*, qui exprime la 1re personne du singulier, nous en parlerons plus loin.

Dans les langues algiques (et généralement dans tous les idiomes américains), les personnes se préposent au verbe comme dans la conjugaison syncopée de l'Eskuara, par ex. : en Lenapé. *n' pendamen,* j'entends ; *k' pendamen*, tu entends ; de même, en Basque *nathor*, je viens ; *hathor* , tu viens ; *noua* je m'en vais ; *houa* , tu t'en vas (conjugaison intransitive syncopée).

Un des caractères des langues canadiennes, c'est d'être exclusivement pronominales ; je m'explique, le Lenapé dira, par ex.: *noch*, mon père ; *koch*, ton père, mais il ne pourrait rendre l'idée de *père* isolée et non accompagnée du pronom. Cela se retrouve dans beaucoup d'autres dialectes de l'Amérique du Nord.

Les missionnaires qui voulurent traduire les prières chrétiennes en langue Huronne, étaient obligés de rendre ainsi le *Gloria Patri ;* gloire à *notre* Père, et à *son* Fils, et à *leur* Saint-Esprit. Les idiomes méridionaux, quoique plus libres dans leur allure, accolent toujours le pronom plus ou moins intimement au nom. En Pokonchi, par ex., le nom est intercalé dans le pronom: *tziquin*, oiseau, et *kitziquintak*, leur oiseau (*ki-tak*, leur).

Le Basque incorpore également le pronom au verbe, au moins à certains temps, par ex.: *zen* ou *zan*, il était et *nintzan*, j'étais. On remarquera qu'en Algonkin, le pronom prend quelquefois comme en Basque, un *n* euphonique, par ex.: Basque, *hintzan*, tu étais, pour *ki zan;* en Algonkin, *nind apinaban*, pour *ni apinaban*. Enfin, à la conjugaison transitive du Basque, le pronom régime direct ne peut pas s'isoler du verbe. L'Eskuara dira bien : *yaten dot ogia*, litt., je le mange, le pain; mais il manque d'une forme propre à rendre notre phrase simple, *je mange le pain*. Les Basques sont si habitués à cette fusion du régime et du verbe, qu'ils la regardent comme exprimée dans les autres idiomes. Un Basque auquel on demande en Français: *as-tu fermé la porte*, vous répondra toujours : *j'ai fermé* et non *je l'ai fermée*.

On reconnaît là cette répugnance des races barbares pour les idées abstraites, cette tendance à ne considérer les objets qu'au point de vue concret, tendance qui parfois s'unit à une richesse excessive dans l'expression des moindres nuances de la pensée.

On s'est plu à voir une distinction radicale entre

le Basque et les idiomes américains, dans ce fait que l'Eskuara fait toute sa conjugaison au moyen de l'auxiliaire *être* et *avoir*, tandis que les dialectes canadiens ne connaissent point le verbe substantif. Aussi, M. Duponceau déclare-t-il n'avoir pu traduire dans aucune langue de cette famille la phrase biblique : « Je suis celui qui suis. » Cette divergence, après examen, semblera peut-être moins tranchée qu'on ne croirait au premier coup-d'œil. Il est douteux qu'il y ait, à proprement parler, des verbes en Basque. *Niz*, que l'on traduit par *je suis*, est le médiatif régulier de *ni*, je ou moi veut dire littéralement *par moi*, *de moi* ; *gure*, nous sommes, n'est, suivant toutes les apparences, que pour *gura* et forme l'allatif de *gu*, nous. Son sens véritable est donc *à nous*, *vers nous*. Il conviendrait, sans doute, de traduire l'expression *ethorten naiz*, je viens, par *in τῶ venire per me*. La présence du radical *iz* dans *izan* semble, il est vrai, contredire cette hypothèse et accuser la présence du radical *être*. Il serait possible d'abord qu'*iz* ne fût qu'une finale prise comme radical. Cet étrange procédé n'est peut-être pas sans exemple en Basque, et le mot *gaï*, *gaïa*, matériaux, ce qui est propre à devenir (par ex. : dans *emaztegaïa*, femme future, fiancée), pourrait bien se rattacher à la flexion *ka*, par, vers. Je ne sais si l'on ne trouverait pas quelque chose d'analogue en Turc pour le verbe substantif, dont certaines formes se rapprochent des suffixes possessives. Si même l'on admet que la syllabe *iz* constitue un radical verbal il est bien difficile de ne le pas rapprocher du radical sanscrit *as* (*asmi*, je suis) et de n'y pas voir un de ces emprunts sans

nombre faits par l'Eskuara aux dialectes indo-européens. Il est donc permis de croire que le système de conjugaison actuelle du Basque n'est pas le système primitif, qu'il a été précédé par un autre tout différent. L'adoption du verbe auxiliaire aurait été de la part des Basques une tentative pour rapprocher leur idiome de ceux des nations voisines. Bancroft nous parle de je ne sais plus quel dialecte des États-Unis, lequel s'est forgé, à l'exemple de l'Anglais, un verbe *être* dont il était à l'origine dépourvu. L'emploi du pronom de la 3e personne, pour former le verbe auxiliaire, n'est sans doute pas dans la langue maya ou yucatèque, plus ancienne que la conquête espagnole. On voit que bien des idiomes (peut-être tous) n'ont pas senti à l'origine le besoin d'exprimer la notion du verbe par excellence. Ils n'en sont arrivés à ce point que par suite d'un perfectionnement plus ou moins lent. Quelques langues américaines, telles que le Péruvien et le Sioux ou Dacotah possédaient d'ailleurs le verbe substantif. Dans ce dernier idiome même, il s'emploie avec le participe pour former une sorte de conjugaison analogue à la conjugaison descriptive du Magyar et du Lapon, ainsi qu'à la conjugaison intransitive du Basque.

Un point de contact très-digne d'être signalé entre l'Eskuara et les dialectes américains, c'est la distinction si tranchée entre les conjugaisons transitive et intransitive, par ex. : en Algonkin, *ni sakidjike*, j'aime, et *ni sakiha,* je l'aime. En Maya, ces deux conjugaisons ont des pronoms différents. Il y a toutefois ceci à remarquer. Chez les peuples du Nouveau-Monde, la conjugaison intransitive renferme tous les verbes

non munis d'un régime direct, qu'ils soient par leur nature actifs ou neutres, ou passifs; en Basque, elle ne contient que les verbes passifs ou neutres.

Quant aux verbes actifs, ils sont toujours forcément accompagnés d'un régime direct et rentrent par conséquent dans la classe transitive.

Enfin, le pronom-régime, soit direct, soit indirect fait dans les deux groupes d'idiomes partie intégrante du verbe; ce qui rend la conjugaison extraordinairement compliquée.

Nous remarquerons que le pronom de la 1re personne incorporé, en Basque, se présente sous une forme toute spéciale. Il consiste en un *t* final; ex.: *dut*, je l'ai; *zaït*, il m'est, il est pour moi. Dans un dialecte du sud des États-Unis, dont nous ne nous rappelons plus le nom (le Chikassais ou le Cherokee, je crois), le *t* initial marque le pronom de la 1re personne. Il a probablement aussi en Basque, existé primitivement sous sa forme isolée.

L'imparfait, nous l'avons déjà dit dans les langues canadiennes, consiste dans la particule finale *ban*, ex.: *ni sakihaban*, je l'aimais, qui signifie également mort, défunt; ex.: *Zabieban*, défunt Xavier. En Basque, la 3e personne du singulier de l'imparfait indicatif est *zen*, *zan* qui a le même son de *feu*, *défunt*, ex.: *aita zena*, défunt le père; *ethorten zen* se rend littéralement par *defunctum*, *in τῳ venire*, il venait. La 1re et la 2e personne du même temps semblent provenir de la fusion du pronom personnel avec ce radical, par ex.: *nintzan*, j'étais pour *niz zan*, litt. *per me defunctum*: le désir d'éviter la réunion des deux sifflantes paraît avoir été la cause de l'inter-

calation de l'*n* dont nous avons cité quelques exemples au sein des langues canadiennes. Quant à la 3[e] personne *zen*, elle nous offre un radical dépourvu de tout pronom. Cette omission du pronom de la 3[e] personne du singulier se retrouve à chaque pas dans les dialectes du Nouveau-Monde, par ex. : en Groenlandais, *angekog*, grand, et il est grand. En Mexicain *tlapia*, un gardien et il garde. En Algonkin, *ni sakidjike*, j'aime, et *sakidjike*, il aime. Du reste, les langues sémitiques et touraniennes nous offrent plus d'un exemple de ce procédé, par ex. : en Turc, *sever*, amans ou amat. En Basque et en Algonkin, la 2[e] et la 3[e] personne du pluriel possèdent un signe spécial qui n'existe pas pour la 1[re] personne du même nombre. Si sur ce point l'accord est remarquable, les désinences toutefois n'offrent point d'analogies, quant au son, dans les deux groupes de langues. Elles sont *te* ou *de* en basque, ex. : *zerate*, vous êtes ; *dira* ou *dirade*, ils sont ; mais *gera*, nous sommes ; *8a* en Algonkin ; ex. : *ki sakitona8a*, vous les aimez ; *o sakitona8a*, ils les aiment ; mais *ni sakitonanan*, nous les aimons.

La finale locative *ko* ou *go* a en Basque une valeur future, ex. : *izango naiz*. futurus sum ; pro τῳ esse sum. Nous trouvons en Chippeway, la syllabe *go* marque du futur, mais intercalée entre le pronom et le verbe, ex. : *ninôndom*, j'entends, et *ningônondom*, j'entendrai. Peut-être, du reste, cette analogie n'est-elle que le fruit du hasard ; le *go* devient *ga* en Algonkin, ex. : *ninga sakiha*, je l'aimerai.

Nous serions bien téméraire sans doute, en prétendant établir la moindre analogie entre la finale

sociative *ki* du Basque qui, quelquefois a une valeur de temps présent, par ex. : *hettziareki erran dut*, il m'a dit en arrivant (litt., avec l'arrivée), et le *ki*, *gi* marque du passé dans les dialectes algiques, par ex. : en Chippeway *nin gi nôndom*, j'ai entendu ; en Algonkin *ni sakiha*, je l'aime, et *nin gi sakiha*, je l'ai aimé. On concevrait cependant que le sociatif puisse assez indifféremment se transformer en signe de présent ou de passé.

L'optatif basque est marqué par la syllabe *za* ou *da* intercalée avec *n* final, par ex. : *yan degu*, nous l'avons mangé et *yan dezagun*, que nous le mangions. L'Algonkin fait usage pour le conditionnel de la syllabe *da*, également intercalée, ex. : *ninda sakiha*, je l'aimerais. Mais je soupçonnerais la forme américaine de se rattacher plus directement à l'optatif du verbe *être* en Basque, marqué par la syllabe *ad*, *di*, intercalée, ex. : *niz*, je suis, et *nadin*, que je sois, *hadin*, que tu sois.

Certaines conjonctions sont unies au verbe sous forme de simples finales dans ces deux groupes de langues, ex. : en Basque, *nizalarik*, tandis que je suis ; *nizolakoz*, parce que je suis ; en Algonkin, *sakihâtch*, s'il l'aime.

En Basque, ainsi qu'en Algonkin, certaines formes verbales peuvent être à la fois transitives et intransitives, par ex. : en Eskuara, *nuzu*, je suis (forme respectueuse), et *nuzu*, vous m'avez (vous singulier et respectueux) ; en Algonkin, *sakiha*, il est aimé et avec le pronom *ni sakiha*, je l'aime. Ceci nous fait voir que les dialectes canadiens pas plus que le Basque n'ont senti bien nettement la distinction entre le

passif et l'actif; *ni sakiha*, se doit rendre littéralement par *moi*, *il est aimé*; c'est-à-dire, *je l'aime.* En Basque, nous trouvons quelque chose de tout-à-fait semblable. Le cas nommé actif et qui le plus généralement est une forme du sujet, peut aussi remplir le rôle d'un véritable ablatif, ex. : *nik egin dut*, je l'ai fait (ego factum habeo) et *nik egina*, ce que j'ai fait (ego factum, per me factum).

On conçoit combien la conjugaison doit être compliquée en Basque et dans les idiomes américains. A tout cet enchevêtrement de personnes accolées au verbe, ils ajoutent une grande variété de mode. L'infinitif, qui en Basque est remplacé par une sorte de nom verbal, ne paraît point exister du tout dans les dialectes canadiens.

Les conjonctions isolées se rencontrent assez rarement dans ces idiomes, souvent elles consistent en désinences ajoutées au verbe ainsi que nous l'avons dit ; quant aux prépositions, elles se placent le plus souvent après le mot et deviennent ainsi de vraies postpositions. Cette règle est plus fidèlement observée dans certains groupes d'idiomes américains que dans les langues algiques.

En Algonkin et dans un grand nombre de dialectes du Nouveau-Monde, l'adjectif précède le nom et ce dernier seul prend la marque du pluriel. Ex. : *matchi animotch*, un mauvais chien et *matchi animotchak*, de mauvais chiens. En Basque, l'adjectif peut, il est vrai, précéder ou suivre le substantif; mais lorsqu'ils sont unis, l'un des deux seul revêt la forme plurielle. Ex. : *gizon guziak*, tous les hommes et non pas *gizonak guziak*. On trouverait cependant à cette

règle, en Basque, quelques exceptions peut-être plus apparentes que réelles. Les langues touraniennes, ou du moins un assez grand nombre d'entre elles, nous offrent la même particularité, mais chez elles, elle s'étend plus loin encore, puisque la désinence du temps ne s'applique qu'au dernier des participes qui se suivent dans une phrase.

Un des caractères les plus étranges de la langue basque, c'est sa faculté de former à l'infini des mots composés ou surcomposés, en ajoutant et combinant l'article final *a* et les désinences du participe en *tu*, de l'infinitif du nom verbal en *tze*; ex. : *errege*, roi; *erregea*, le roi; *erregearen*, du roi; *erregearentze*, devenir celui du roi; de là *erregearentzea*, *erregearentzearena*, etc., et ainsi de suite, nous le répétons, jusqu'à l'infini. L'emploi de l'article final a puissamment contribué à développer ce procédé au sein de la langue, et bien qu'il soit peut-être d'origine argo-européenne, il donne à l'Eskuara une physionomie nullement indo-européenne. On dirait qu'en philologie, comme en chimie, le mélange a parfois pour effet de donner naissance à des composés doués de propriétés différentes de celles que nous rencontrons chez les composants. Les langues américaines, non pourvues de l'article, ne jouissent pas ou du moins ne nous ont pas paru jouir de cette faculté de former des surcomposés; mais elles peuvent, ce qui les rapproche un peu de l'Eskuara, verbiser beaucoup de noms et d'adjectifs surtout, en préfixant un pronom. C'est ce que nous remarquons en Mexicain, en Iroquois, dans les langues algiques. En Algonkin, par exemple, rien de plus facile que de transformer un

paraître douteuses, le plus grand nombre ne l'est point, et le lecteur voudra bien nous pardonner quelques erreurs de détail que l'état encore si peu avancé des études américaines rendait presque inévitables. Passons maintenant aux données fournies par l'ethnographie et la science anthropologique.

La race cuivrée n'offre pas une très-grande fixité ; elle n'est pas, nous disait un savant anthropologiste, aussi nettement caractérisée que la race noire ou la race jaune. Néanmoins, les peuples indigènes du Nouveau-Monde se ressemblent tous en un point : ils ont la chevelure raide, noire, cassante ; la coupe du cheveu examinée au microscope est plus ou moins arrondie, au lieu d'affecter la forme ovale propre aux peuples caucasiques, ou d'être en ellipse allongée comme chez le Nègre. Ce caractère de la chevelure (et on peut, à ce sujet, consulter le mémoire si curieux de M. le docteur Pruner-Bey) se retrouve chez les peuples mongoliques ; mais il existe également chez le Basque. Les habitants des Pyrénées ne s'y trompent point et reconnaissent parfaitement un vrai Basque à sa chevelure toujours un peu raide et cassante. Le cheveu criniforme se retrouve, dit-on, chez un certain nombre d'habitants du Valois que l'on s'accorde à reconnaître comme les descendants des premiers peuples de l'Europe et les frères des Ibères. Nous n'insisterons pas sur quelques autres caractères typiques ; par exemple, la sévérité du regard contrastant avec l'expression gracieuse du bas du visage, chez le Basque comme chez certaines tribus américaines, l'œil fendu en amande et parfois très-légèrement relevé à l'angle antérieur, ainsi que

nous l'avons pu remarquer chez un certain nombre de Labourdins (ce caractère ne paraît point exister dans la Soule. Les Souletins, à en juger par leurs traits physiques, sont des Celtes, bien qu'ils aient adopté l'usage de l'Eskuara. Tous ces caractères, en effet, se retrouvent au sein de trop de races différentes pour offrir beaucoup d'importance.

L'usage de la couvade, en vertu duquel sitôt qu'une femme accouchait, le mari se devait mettre au lit, a existé, nous dit Chaho, dans quelques cantons du pays basque-espagnol où il était sans doute fort ancien. On le retrouva chez les indigènes des Antilles, chez les Brésiliens, où il a le caractère d'une véritable institution religieuse. Malheureusement, on le rencontre, malgré son étrangeté, un peu partout, et dès lors, il perd beaucoup de son importance ethnographique. Les anciens ont signalé son existence chez les Tibaréniens du Caucase, et il n'est pas inconnu, dit-on, aux *Miao-tseu*, les montagnards aborigènes de l'Empire chinois (1).

Je ne crois pas qu'il convienne de s'étayer beaucoup sur certains usages funéraires communs aux aborigènes de l'Europe et aux races américaines; les Brésiliens, par exemple, comme les premiers habitants de la Scandinavie, donnaient, affirme-t-on, au cadavre, en l'ensevelissant, la même posture qu'a le fœtus dans le sein de sa mère.

On sait que, chez les peuples primitifs, l'émigration est la principale cause de la perte de la civilisation. Les Germains, au temps de Tacite, étaient

(1) Voir, à cet égard, les Œuvres du docteur Virey.

sans doute moins avancés que les Argos du XVe siècle avant notre ère. Si nous nous réglons sur ce principe, nous serons fortement tentés de chercher sur les rives de l'Atlantique l'origine des races du Nouveau-Monde. A mesure que l'on s'avance de l'est à l'ouest, les germes de civilisation se montrent de moins en moins développés. On ne retrouve plus, par exemple, chez les peuples habitant à l'ouest des montagnes rocheuses, l'usage des Totems ou signes héraldiques des tribus, les cérémonies d'initiation pour les jeunes gens, ni l'existence d'une double classe de chefs, les uns commandant pendant la paix, les autres pendant la guerre. Ajoutons que les instruments de l'âge de pierre en Europe ressemblent singulièrement à ceux que se fabriquent encore aujourd'hui certaines tribus américaines, et que, sous ce rapport, l'affinité est plus grande entre notre Occident et le Nouveau-Monde qu'elle ne serait par exemple entre l'Afrique ou l'Australie et l'Europe. Nous ne parlerons ici qu'en passant de l'âge de cuivre, qui paraît avoir existé en Europe comme époque intermédiaire entre l'âge de pierre et l'âge de bronze. Cet âge de cuivre se retrouve en Irlande et dans le nord de l'Espagne. Or, les peuples de l'Amérique les plus civilisés ne l'avaient point dépassé, et à l'exception de quelques tribus du Groënland, qui autant que je me rappelle fabriquaient diverses armes au moyen du fer métorite, nul peuple américain n'employait ce dernier métal.

Que l'on ne s'étonne pas, du reste, de voir l'Amérique peuplée au moyen de colons européens de l'âge de pierre ou de cuivre. Toutes les îles de la

Polynésie ont reçu des colonisateurs qui n'étaient pas plus avancés en fait d'industrie. Les Néo-Zélandais, lesquels n'employaient que la pierre, le bois, l'os ou l'arête de poisson, contruisaient bien des pirogues pouvant contenir cinquante personnes. Les aborigènes de l'Europe pouvaient certainement en faire autant. Que l'on suppose une de ces embarcations contenant deux ou trois familles, transportée par les vents jusqu'en Amérique, cela n'a rien d'extraordinaire. Ne savons-nous pas qu'une petite embarcation chargée de vins, qui faisait le commerce entre les diverses îles Canaries fut entraînée par une bourrasque jusqu'à la Trinitad, *bar lo vento*, dans les Antilles, ou l'équipage aborda encore vivant? Ne sait-on pas qu'Alvarès Cabral, parti pour explorer les côtes africaines, fut jeté par la tempête sur les rives brésiliennes dont il fit ainsi la découverte involontaire? Et pour prendre un exemple plus frappant, au milieu du dernier siècle, une barque esquimaude fit naufrage sur la côte d'Écosse, où son propriétaire vécut plusieurs années. On a de bonnes raisons de le croire : ces Indiens dont parle Strabon et qui avaient été jetés par les vents à l'embouchure du Weser, n'étaient sans doute, eux aussi, que des Groënlandais, bien que quelques auteurs se soient plu à y voir des Slaves ou des Vendes.

Ces émigrants arrivant en petit nombre, sans être accompagnés d'animaux domestiques autres que le chien (il est à remarquer du reste que, d'après les recherches les plus récentes, c'était le seul serviteur que possédassent les hommes de l'âge de pierre dans le nord de l'Europe), n'ayant pas songé à

durent
leurs moyens
par conséquent.
revanche, trou-
-fait inhabité.
principal obstacle
ons, c'est-à-dire
sol, ils durent se
pidité sur toute la
en quelques siècles.
se trouva peuplée par
le Labrador jusqu'au
la population chez les
fort rapide, comme
cas. Les espèces ani-
elle-même, en vertu
nature, tendent toujours
vite que l'espace à
able. C'est ainsi qu'au
ages est supérieure dans
à ce qu'elle est dans les
c'est ainsi que tous les
le chiffre de leurs habi-
chaque demi-siècle. C'est
dans un autre ordre
domestiques abandon-
dans les îles et sur quelques
méricain, formaient déjà
très-peu d'années après la

grand continent entouré par
n'abordait guère qu'à la suite

d'accidents ou de naufrages, les premiers arrivants comptent seuls quant à la population.

En effet, avant que de nouvelles embarcations, chargées d'émigrants des deux sexes, aient pu aborder en Amérique, de longs siècles peut-être s'étaient déjà écoulés, et les tribus primitives avaient eu le temps de se répandre un peu partout. L'imperfection des connaissances nautiques chez les anciens ne leur avait pas permis d'entretenir des relations suivies avec le Nouveau-Monde, en admettant, ce qui est probable, que quelques navigateurs grecs ou phéniciens l'aient touché sur divers points. Ils ne pouvaient donc ni y porter de colonies ni y faire d'invasions qui fussent de nature à altérer d'une manière sensible le sang des anciens habitants. Les naufragés qui y furent jetés par la suite s'empressèrent de faire ce que l'on a toujours fait en pareille circonstance : au lieu de se retirer dans les bois pour y vivre à l'écart, ils cherchaient asile chez les tribus les plus voisines : s'ils y étaient bien accueillis, ils se mariaient avec des femmes indigènes, et ne tardaient pas à se fondre complètement avec leurs nouveaux compatriotes. Tout au plus reconnaissaient-ils l'hospitalité reçue en répandant chez ceux qui les avaient accueillis quelques idées nouvelles, quelques germes de civilisation, ou bien se constituaient-ils en castes savantes et sacerdotales. On sait l'histoire de ce naufragé anglais qui, jeté sur la côte d'Australie, s'était constitué chef de la tribu voisine, et lui avait appris à construire avec plus de soin ses huttes et à confectionner des vêtements plus confortables. Autant le contact de la civilisation est funeste au barbare lors-

[illegible] de la race la plus avancée sont [illegible] compacte, autant il lui est avanta[illegible] homme civilisé se présente seul ou [illegible] Nous n'aurions pour notre part, [illegible] à attribuer à quelques naufragés [illegible] japonais, chinois ou indous, une cer[illegible] sur le développement de la civilisation [illegible] y a que quelques années, une jonque [illegible] jetée sur les côtes de la Californie, et le [illegible] s'est produit plus d'une fois depuis la [illegible]

[illegible] probable que les rives de l'Atlantique [illegible] également, mais à une époque fort reculée, [illegible] indo-européens et peut-être même celtes. [illegible] expliquerons volontiers par là la présence de [illegible] radicaux aryaques dans les langues algi[illegible] Breton, *skota*, échauder, brûler; *skout*, [illegible] feu, dans la plupart des idiomes lenapés. — [illegible] aime-le, aimer en Algonkin; *sakya*, amour [illegible] — Lenapé, *wigwam*, maison; Skr. *viç* [illegible] est un radical signifiant habiter, d'où le [illegible] pour [illegible] (forme archaïque); le latin [illegible], etc., etc.

[illegible] plus généralement admise qui fait des[illegible] soit en totalité, soit en partie, les Américains [illegible] asiatiques, nous semble difficilement sou[illegible]. Les idiomes américains n'ont offert jusqu'à [illegible] que de bien faibles analogies avec ceux de [illegible] Orient, tandis que leur génie grammatical [illegible] singulièrement de l'Eskuara. D'un [illegible] l'affinité surprenante qu'au point de vue [illegible] nous présentent les races du Nouveau-

Monde est un indice bien puissant en faveur de leur unité originelle. On conçoit, en effet, qu'un peuple conquérant et civilisé comme les Romains ait pu imposer sa langue à la plupart des nations de l'Occident. On ne s'expliquerait point qu'un tel phénomène ait pu se produire au sein de tribus ennemies, isolées et presque sans contact les unes avec les autres. Si l'influence de la civilisation aztèque n'a pas été assez puissante pour faire disparaître la multitude de dialectes en vigueur sur le plateau de l'Anahuac, comment veut-on que des peuplades grossières et ignorantes aient propagé leurs idiomes chez d'autres peuplades de race asiatique et effacé ainsi tous les vestiges d'une colonisation venue de l'Orient? Si donc les idiomes américains se rattachent à un groupe unique, c'est que les nations chez lesquelles ils sont en vigueur ont, elles aussi, une commune origine. D'ailleurs, les colons asiatiques n'auraient-ils pas apporté avec eux leur système graphique, l'usage de certains animaux domestiques? Mais, dira-t-on, ils venaient de la Sibérie, ont passé par le détroit de Behring et étaient à peu près aussi barbares que les indigènes! Remarquons d'abord qu'il n'existe qu'une seule population commune aux deux continents, ce sont les Tchouktchis pêcheurs, lesquels sont Esquimaux par leur langue, leur type physique et leur manière de vivre. On ne doit pas les confondre avec les Tchouktchis nomades, qui possèdent des troupeaux de rennes comme les autres races de la Sibérie et se rattachent d'ailleurs par leur langage à la souche Touranienne. Les races de l'Amérique, au contraire, n'ont jamais su domestiquer le

que les [illegible]

réunis en groupe [illegible]

ceux lorsque [illegible]

en petits groupes. [illegible]

nulle répugnance à attribuer à [illegible]

bouddhiques, japonais, chinois [illegible]

taine influence sur le développement

mexicaine. Il n'y a que quelques

japonaise fut jetée sur les côtes

même fait s'est produit plus

découverte.

Il est assez probable que [illegible]

ont reçu également, mais [illegible]

des colons indo-européens [illegible]

Nous expliquerons volont[illegible]

quelques radicaux arya[illegible]

ques. Ex. : Breton, [illegible]

skoutai, feu, dans la pl[illegible]

Sakih, aime-le, aime[illegible]

en Sanscrit. — Lena[illegible]

pour *rik*, est un radi[illegible]

grec [illegible] pour [illegible]

ricus, etc., etc. [illegible]

L'opinion plus [illegible]

cendre soit en [illegible]

de colons [illegible]

tenable. Les [illegible]

[illegible] connaissance.

[illegible] l'on ne discerne

la

. La

donc

maitre,

l'intelli-

de l'intelli-

nveauté. Je ne

ment mise en

ent connue de la

quité et des temps

deux exemples, elle

ciens chez les Grecs,

- chez nous.

leurs soins à distinguer

σία, c'est-a-dire la repré-

connaissance, de ce qu'ils

. c'est-à-dire l'assentiment,

; et selon eux, la pensée

ncours de la φαντασία et de la

a son principe au dehors, dans

[illegible] Quels sont ses effets, et, si je puis ainsi dire, ses effets philosophiques?

L'esprit d'exclusion est assurément la maladie la plus ordinaire aux philosophes. La nature des choses a beau les mettre en présence de plusieurs faits, de plusieurs principes, de plusieurs états, de plusieurs caractères, etc., par je ne sais quel aveuglement volontaire, ils ne voient jamais qu'un seul fait, un seul principe, un seul état, un seul caractère. C'est ainsi qu'ils ont toujours réduit, en logique, toutes les méthodes à une seule méthode; en morale, tous les principes d'action, motifs ou mobiles, à un seul principe d'action. C'est ainsi que, dans la question qui nous occupe, ils n'ont presque jamais vu qu'un seul des trois degrés de la faculté de croire, les uns la certitude, les autres l'opinion, les autres le doute.

De là trois systèmes, également exclusifs, également faux. Ceux qui n'ont vu que la certitude, qui pensent que l'esprit humain est assez puissant pour arriver à la certitude sur toutes choses, même les plus élevées, même les plus ardues, ont fondé une doctrine qui tranche tous les problèmes par de hautaines affirmations ou par des négations non moins superbes : c'est le dogmatisme.

Ceux qui n'ont vu que l'opinion, dont la mesure est la probabilité, qui pensent que l'esprit humain, dans son imperfection, ne peut dépasser la sphère du monde des conjectures, qu'il doit mettre une restriction à toutes ses affirmations, à toutes ses négations, ont fondé une doctrine où tous les problèmes [illegible] des solutions, [illegible] des solutions qui ne

sont que plus ou moins vraisemblables : c'est le probabilisme.

Ceux qui n'ont vu que le doute, qui pensent que l'esprit humain, radicalement vicieux, loin de pouvoir légitimement affirmer ou nier, ne peut même pas légitimement conjecturer, ont fondé une doctrine qui écarte tous les problèmes, même les plus simples, comme insolubles : c'est le scepticisme.

Telles sont les trois grandes aberrations où les philosophes ont été conduits en mutilant la faculté de croire, en la réduisant arbitrairement à l'un de ses trois degrés, à l'exclusion des autres.

III

LA CERTITUDE, L'ÉVIDENCE, LE DOGMATISME.

La certitude est la faculté de croire s'exerçant avec sa plus grande intensité ; c'est la croyance à son *maximum*. Certitude veut dire adhésion complète, absolue, inébranlable, foi invincible, conviction à toute épreuve. C'est ainsi que je suis certain de mon existence personnelle, sans que le plus habile sophiste du monde soit capable de me faire hésiter sur ce point, et dire : peut-être je me trompe, peut-être je crois exister et n'existe pas, peut-être je suis une ombre, une chimère un rien. C'est ainsi que je suis certain de l'existence de mon corps et de celle des corps étrangers, sans que tous les raisonnements de Berkeley et des idéalistes de tous les temps et de toutes les espèces puissent m'inspirer la moindre inquiétude et me faire chanceler un seul instant La

digieux progrès des sciences physiques et naturelles ? La manière constante dont se produisent sous nos yeux ses principaux phénomènes. Rien de plus. Lisez les plus profonds traités, vous n'y apprendrez pas ce que c'est que la lumière, ce que c'est que la chaleur, ce que c'est que l'électricité, ce que c'est que le magnétisme : les plus savants n'en savent rien. Ils sont réduits à se payer de mots, absolument comme ceux qui n'ont pas la prétention de savoir quelque chose. Pendant combien de temps nous a-t-on parlé très-sérieusement de fluides impondérables, matériels sans les qualités de la matière ? Ils s'étaient même singulièrement multipliés, ces fluides, et, après avoir pénétré dans notre organisation, pour lui donner la vie, ils n'avaient pas dédaigné de s'insinuer dans l'intérieur de nos meubles les plus modestes, pour leur donner le mouvement, et bientôt la parole. Aujourd'hui, on paraît y avoir renoncé, même pour expliquer l'électricité, la chaleur et la lumière. *Sic transit gloria mundi !* On suppose partout répandu un éther dont la nature est inconnue, qui vibre on ne sait comment, sous l'action ignorée du soleil ou de quelque autre corps, et dont les vibrations, en frappant l'œil, lui font voir la lumière, en frappant la main, lui font sentir la chaleur. Certes, je suis plein de respect pour cette nouvelle hypothèse, dont je vois les physiciens fort contents, je la trouve beaucoup plus belle que l'ancienne ; mais je me répète tout bas le mot de Fontenelle : « Les théories ne sont qu'une manière plus douce d'être ignorant. »

Et si nous sommes si mal instruits de cette nature actuelle, au sein de laquelle nous vivons actuelle-

ment, combien sommes-nous plus ignorants encore de son passé, sur lequel nous faisons de si merveilleuses suppositions, avec l'aide de la géologie et surtout de la paléontologie, science née d'hier, mais qui grandit vite, et que j'ai regret de voir baptisée d'un nom si barbare! Combien nous sommes plus ignorants encore de son avenir, à moins qu'après avoir fait les mondes avec ces flocons de matière nébuleuse qui voyagent dans l'espace, on ne fasse de la matière nébuleuse avec les mondes!

Sommes-nous beaucoup plus avancés sur nous-mêmes, sur l'homme? J'ai bien peur qu'il n'y ait encore là, même là, plus d'une énigme dont le mot n'est pas trouvé, et ne le sera pas de si tôt. Quest-ce que la vie? Un mouvement mécanique? ou la propriété particulière de chaque organe? ou un principe indépendant? ou l'action inconsciente de l'âme? Ces questions sont débattues depuis des siècles, sans jamais recevoir de solution définitive; et naguère encore, Montpellier et Lyon rompaient des lances dans le champ-clos du vitalisme et de l'animisme; Paris regardait; et rien ne se décidait. — Qu'est-ce que la volonté? est-elle toujours libre? La liberté elle-même, qu'est-elle? Comment demeure-t-elle entière sous l'influence toute-puissante du tempérament et du climat? Comment s'éclaire-t-elle des lumières de la raison, sans rien perdre de son autonomie? Et mille autres problèmes, auxquels on répond par des conjectures, lesquelles suscitent des conjectures contraires, dans un combat sans trêve, où le vainqueur de la veille est presque toujours le vaincu du lendemain.

Connaissant si mal la nature, si mal l'homme, comment connaîtrions-nous bien Dieu ? Ah ! sans doute, quelques-uns de ses attributs, surtout ceux qu'on appelle dans l'école intellectuels et moraux, brillent à nos yeux d'un éclat qui fait pâlir le soleil, dans les merveilles de la nature, ou se font profondément sentir au milieu de notre cœur, dans la douleur et la joie, dans une généreuse pensée, dans le commandement de la conscience : Fais cela ! Mais que ces quelques notions sur Dieu sont loin de satisfaire notre esprit, et de répondre aux questions qu'il se pose comme par une nécessité naturelle ! Quelle est la véritable nature de Dieu, et pour ainsi dire, son essence ? Ce n'est pas un corps : est-ce donc un esprit ? Sans doute, mais qui diffère infiniment de l'esprit humain, et par conséquent dont nous n'avons aucune idée, ainsi que l'a remarqué Fénelon. Quand, comment, pourquoi a-t-il créé le monde ? Et qu'est-ce que créer ? faire quelque chose de rien, oui ; mais qui osera dire qu'il comprend cela ? Ce monde, le crée-t-il éternellement, ou pendant un temps ? le crée-t-il infiniment ou entre deux bornes ? le crée-t-il le meilleur possible ou seulement très-bon ? Questions effrayantes, à donner le vertige aux plus fermes esprits ! Combien de fois les ai-je agitées dans ma pensée, et combien de fois me suis-je écrié, dans un indéfinissable tourment d'esprit : Mystère ! mystère ! mystère !

Voilà notre science, voilà la science humaine, et l'on voit combien elle est petite par l'étendue, surtout si on la compare au dogmatisme qui, n'ignorant rien de Dieu, n'ignore rien du monde et a ré-

ponse à tout. Elle est petite, mais elle a du moins cela de bon qu'elle use raisonnablement de la raison, et que si elle ne résout que quelques problèmes à peine, du moins elle les résout d'une manière sensée. Elle a encore un avantage, dont il ne faut pas lui faire un mérite, car il lui vient de Dieu. non de l'homme, mais dont il faut tenir compte, car il en fait le prix : les problèmes qu'elle résout sont précisément ceux que nous avons le plus grand besoin de résoudre.

En effet, je distingue deux catégories de questions: celles qui n'ont qu'un intérêt spéculatif, celles qui ont un intérêt moral. Je ne saurais me passer d'avoir une réponse à ces dernières. Il faut que je sache si mon âme est spirituelle et séparable d'avec mon corps ; il faut que je sache si la vie présente n'est que le prologue d'un drame sublime qui se joue sur un autre théâtre ; il faut que je sache si le monde a une cause, l'homme un juge, l'infortuné un père ; il faut que je sache si je suis destiné à la pourriture et aux vers, ou à la résurrection et à la gloire. Otez-moi ces connaissances, et me voilà dans la vie comme un aveugle dans un labyrinthe aux mille détours, sans un fil pour diriger ses pas, sans une voix pour l'avertir ou pour l'encourager. Donnez-les moi, tout me devient clair et facile, et je m'avance d'un pied sûr, dans un chemin tracé, vers un but connu et désiré. Or, ces questions capitales, vitales, la science humaine, la science raisonnable les résout ; celles qu'elle ne résout pas sont celles qui n'importent pas.

Et, en effet, qu'ai-je besoin de savoir comment Dieu s'y prend pour créer le monde ? S'il a com-

mencé de le créer il y a six mille ans, ou six millions d'années, ou plus encore ? S'il l'a renfermé dans un petit espace, ou répandu sans mesure dans les plaines sans limites d'un vide sans fin ? S'il l'a fait bon, ou très-bon, ou tellement bon qu'il ne pouvait être meilleur ? Qu'ai-je besoin de pénétrer dans les impénétrables profondeurs de son ineffable essence ? Je puis ignorer tout cela, je puis adorer sans comprendre, je puis sacrifier sur l'autel du Dieu inconnu des Athéniens que visita l'Apôtre.

Je trouve un grand enseignement dans le livre de Job. Dieu a permis à l'esprit du mal d'éprouver la vertu de Job, qui habitait la terre de Hus. Job est sur le fumier. Ses amis accourent pour le consoler. Ils lui parlent de la justice de Dieu et des crimes des hommes. Mais Job se proclame innocent, s'indigne de la prospérité des impies, et accuse celui qui dispense les biens et les maux. Tout à coup une voix, qui n'est pas celle d'un homme, se fait entendre du milieu d'un tourbillon : « Quel est ce mortel qui obscurcit la sagesse par des discours insensés ? » Et Job, renouvelé soudain, répond : « Oui, j'ai voulu expliquer des merveilles que je ne comprenais pas, des prodiges qui surpassaient mon intelligence. Pardon, mon Dieu ! C'est moi-même que j'accuse ; je ferai pénitence dans la poussière et la cendre. »

IV.

L'OPINION, LA PROBABILITÉ, LE PROBABILISME.

L'opinion est la faculté de croire, se contenant dans de certaines limites, et donnant ou refusant son adhé-

sion seulement en partie. C'est ainsi que, voyant un objet à une grande distance à travers champs, et ne le voyant que d'une manière confuse, j'ai l'opinion que c'est un arbre, c'est-à-dire je crois que c'est un arbre, avec cette réserve que peut-être ce n'est pas un arbre. C'est ainsi que, lisant l'*Iliade*, et y remarquant des disparates, j'ai l'opinion qu'Homère n'a pas existé, c'est-à-dire je crois qu'Homère n'a pas existé, avec cette réserve que peut-être il a existé. L'opinion, comme il paraît par cette définition et ces exemples, c'est la faculté de croire hésitante, oscillante, s'exerçant et se déterminant dans le vague.

Ce caractère de l'opinion se montre clairement dans les formules par lesquelles elle s'exprime. Ces formules ne sont jamais ni l'affirmation simple, ni la négation simple, mais l'affirmation et la négation mitigées, tempérées, atténuées par des mots qui en restreignent la portée. L'opinion ne dit pas : ceci est un arbre, mais : il y a beaucoup à parier que ceci est un arbre. Elle ne dit pas : Homère n'a pas existé, mais : il y a bien des raisons qui donnent à penser qu'Homère n'a pas existé. Toutes façons de parler où se peint l'inquiétude d'un esprit qui croit, sans pouvoir croire entièrement, complètement, absolument.

Telle est la nature de l'opinion : elle est chancelante, flottante, incapable de se fixer. Platon l'a décrite, non sans exactitude, en l'opposant à la science. Enchantons-nous, en passant, de ce poétique et éloquent parallèle.

« La science, dit-il, est fixe, stable, inébranlable; l'opinion vacillante est toujours sur le point de s'éva-

nouir. On peu comparer l'opinion aux statues de Dédale, qui, mues par un ressort caché, sont toujours en train de s'échapper, si l'on n'a la précaution de les enchaîner. On peut la comparer à l'esclave impatient du joug, et toujours fuyant, si on ne le retient dans des liens solides. L'opinion a la même mobilité, la même instabilité. On peut même dire que c'est là son essence, sans laquelle elle n'est plus. Si on l'enchaîne dans les liens de la causalité et du raisonnement, elle devient fixe et constante, mais elle devient la science.

« Rien de si commun que l'opinion, même vraie; c'est le lot de la foule. Rien de si rare que la science; c'est la propriété des dieux, et, sur la terre, le privilége du très-petit nombre. Ceux que l'opinion satisfait, les amateurs de l'opinion, appelons-les *philodoxes;* ceux qui n'attachent de prix qu'à la science méritent seuls le beau nom de philosophes.

« Quelle différence entre les uns et les autres! Les premiers concentrent toute leur curiosité dans les yeux et les oreilles; ils se plaisent à entendre de belles voix, à voir de belles couleurs, de belles figures, et tous les ouvrages de l'art et de la nature où il entre quelque chose de beau; mais leur âme est incapable de s'élever jusqu'à l'essence du beau et de s'y attacher. Qu'est-ce que la vie d'un homme qui, à la vérité, connaît de belles choses, mais n'a aucune idée de la beauté en elle-même, et n'est pas capable de suivre ceux qui voudraient la lui faire connaître? Est-ce un rêve? Est-ce une réalité?

« Le philosophe, au contraire, ne se laisse séduire ni aux vaines apparences ni aux vains plaisirs. Il n'est

pas de ceux qui semblent avoir loué leurs oreilles pour entendre tous les chœurs, qui courent à toutes les fêtes de Bacchus, inconsolables s'ils en manquaient une seule. Non, il n'a de goût, il n'a de passion que pour la vérité. Il sait se frayer un passage à travers toutes les difficultés, toutes les objections, comme un brave dans la mêlée. Par-delà toutes les choses imparfaitement belles, il atteint à l'éternelle beauté, qui n'a ni décadence ni accroissement; qui n'est point belle dans telle partie, et laide dans telle autre; qui n'a point de forme sensible, un visage, des mains; qui n'est point telle pensée ou telle science particulière; mais qui, absolument identique et invariable par elle-même, est comme la source toujours pleine d'où découlent sans cesse les éphémères beautés de ce monde. Par-delà toutes les choses imparfaitement bonnes, il atteint au bien lui-même; au bien, le roi du monde intelligible, comme le soleil l'est du monde visible; au bien, qui donne son prix à tout ce qui en a; au bien, principe de toute intelligibilité et de toute essence, quoiqu'il soit lui-même infiniment au-dessus de l'essence. Par-delà tout ce qui naît et renaît incessamment, sans exister jamais, il s'élève à la contemplation de l'Être véritable, éternellement immuable, éternellement un; il boit à longs traits, il s'enivre à la coupe de l'existence et de l'unité (1). »

Il y a toutefois dans ce parallèle quelque chose que Platon attribue à l'opinion, et qui ne lui convient

(1) Voir le *Timée*, le *Ménon*, le *Banquet* et la *République*. Pour toute cette théorie de l'Opinion et de la Science, voir mon *Histoire des théories de l'entendement dans l'antiquité*, p. 170-177.

pas. L'opinion ne pénètre pas, selon lui, dans la sphère des choses divines, mais elle règne exclusivement dans celle des choses naturelles et humaines. Or, il n'est pas exact de dire que l'opinion ne pénètre pas dans la sphère des choses divines ; et il ne l'est pas non plus de dire qu'elle règne exclusivement dans celle des choses naturelles et humaines.

J'ai déjà exposé que, dans ma conviction, nous n'avons et ne pouvons avoir sur Dieu qu'un très-petit nombre de connaissances purement rationnelles. Je me demande maintenant si toutes ces connaissances sont accompagnées de certitude. La plupart, oui ; toutes, non. Je connais avec certitude l'existence de Dieu ; et comme cette existence m'est révélée dans ses principaux attributs, je connais avec certitude ses principaux attributs. Je connais avec certitude la Providence, c'est-à-dire le gouvernement du monde par Dieu. Mais lorsque je veux pénétrer dans la nature intime et l'essence des attributs divins, dans la nature intime et l'essence de la Providence divine, alors si la connaissance ne m'abandonne pas, du moins la certitude m'abandonne. Fénelon a écrit sur l'intelligence divine un profond chapitre qu'il a intitulé : *Science de Dieu.* J'ai toujours lu ce chapitre avec admiration ; mais lorsque je m'interroge et me demande : l'explication de Fénelon nous représente-t-elle bien l'intelligence divine telle qu'elle est ? je trouve en moi, non plus la certitude, mais simplement l'opinion. De même pour la liberté divine. Est-ce une liberté d'indifférence ? est-ce une liberté de convenance ? Je ne demeure pas dans le doute entre ces deux points ; je préfère l'un à l'autre, mais

de cette préférence hésitante qui n'est pas la certitude, qui est simplement l'opinion. L'opinion n'est donc pas bannie de la sphère des choses divines.

Elle ne règne pas exclusivement dans la sphère des choses naturelles et humaines. Il faut même dire qu'elle n'y règne pas plus qu'ailleurs. Sans doute, bien des problèmes, dont l'objet est la nature ou l'homme, n'ont encore reçu que des solutions plus ou moins vraisemblables; mais il ne faut rien exagérer, et nous connaissons de la nature et de nous-mêmes une infinité de choses avec une inébranlable certitude. L'existence des corps, leurs qualités générales et particulières, leurs principaux phénomènes et les principales lois de ces phénomènes; la nature spéciale des corps organisés; les différentes espèces vivantes et leurs caractères distinctifs; les astres et leur cours; enfin tout ce qui fait partie des sciences physiques et naturelles, nous le croyons certainement. Beaucoup d'esprits contestent encore à la science de l'homme sa valeur scientifique; il est cependant difficile de nier que nous connaissions certainement notre existence spirituelle, notre qualité d'êtres pensants, d'êtres libres, de personnes morales et d'agents responsables. Il est difficile de nier que nous connaissions certainement ce qui se passe en nous. Celui qui dit: je souffre, trouverait à bon droit ridicule qu'on vînt lui dire: êtes-vous bien sûr de souffrir? Et s'il dit: je souffre cruellement, il aurait fort raison de trouver mauvais qu'on lui répondît: je vous demande bien pardon, vous vous trompez, vous souffrez fort peu. Or, si nous savons certainement les phénomènes qui ont lieu en nous, nous

savons certainement aussi comment ils ont lieu, et par conséquent nous sommes en état de déterminer certainement leurs lois. Voilà bien des certitudes psychologiques. C'est donc une profonde erreur de déclarer que nous ne pouvons avoir que de simples opinions sur l'homme et la nature.

La vérité, la voici. L'opinion est un degré de la faculté de croire qui peut se rencontrer, et qui se rencontre en effet dans toutes les sphères où s'exerce l'esprit humain. Elle se rencontre dans la sphère physique, car nous ne connaissons pas toujours assez bien les corps, et leurs qualités, et leurs phénomènes pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Elle se rencontre dans la sphère morale, car nous ne nous connaissons pas toujours assez bien nous-mêmes, et nos facultés, et leurs manifestations, pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Elle se rencontre dans la sphère métaphysique, car nous ne connaissons pas toujours assez bien l'Être suprême, et ses attributs, et ses rapports à nous et au monde pour atteindre jusqu'à la certitude : nous nous arrêtons alors à l'opinion. Exemples. Les corps sont-ils divisibles à l'infini, comme on le disait au XVII[e] siècle ; ou bien sont-ils formés d'éléments indivisibles, d'atomes, suivant le langage des anciens? Je réponds que j'incline à croire qu'ils sont composés d'atomes. Voilà l'opinion dans la sphère physique. La volonté est-elle également libre, soit qu'elle ait affaire à un motif unique, ou à plusieurs motifs de même ordre, comme deux passions, ou à plusieurs motifs d'ordres différents et opposés, comme l'intérêt et le devoir?

Je réponds que j'incline à croire qu'elle est plus véritablement libre dans le dernier cas que dans les deux premiers. Voilà l'opinion dans la sphère morale. Dieu crée-t-il le monde par un acte éternellement répété, comme le pense Descartes, ou par un acte éternellement unique, comme le veut Leibnitz ? Je réponds que j'incline à croire qu'il le crée par un acte éternellement unique. Voilà l'opinion dans la sphère métaphysique. D'où l'on voit qu'il est très-permis de distinguer une opinion physique, une opinion morale, une opinion métaphysique, comme on a distingué une certitude physique, une certitude morale, une certitude métaphysique.

On conçoit de même que l'opinion est tantôt immédiate et tantôt médiate, selon qu'elle naît à la suite d'une faculté ou d'une opération en exercice. A ce point de vue, comme au précédent, elle se divise encore de la même manière que la certitude. Elle a donc des espèces, et les mêmes espèces.

L'accord ne se borne pas là. Les espèces, dans l'opinion, ainsi que dans la certitude, sont extérieures. Elles n'atteignent pas l'opinion elle-même, qui demeure semblable dans tous les cas. Avoir une opinion, c'est toujours avoir une opinion, qu'il s'agisse de la nature, ou de l'homme, ou de Dieu; que l'on connaisse par une faculté se développant intuitivement, ou par une opération s'exerçant discursivement. Ce qui est différent, c'est l'objet, c'est le travail de l'esprit; ce n'est pas l'opinion. L'opinion est partout et toujours identique.

Mais elle n'est pas égale, et par là elle s'oppose manifestement à la certitude. La certitude n'a pas de

degrés ; l'opinion en a , et en nombre indéfini. Entre une très-ferme opinion, voisine de la certitude, et une opinion très-chancelante, voisine du doute, il y a des intermédiaires innombrables. Il serait impossible de les compter. Mais nous les connaissons parfaitement par notre expérience personnelle, et nous avons mille fois chaque jour senti notre opinion se fortifier et s'affaiblir, monter et descendre dans l'intervalle indéfini qui sépare les deux états extrêmes de la faculté de croire : le doute et la certitude.

En veut-on un exemple familier? Je me promène dans une plaine. J'aperçois bien au-delà de la distance où l'œil humain voit clairement et distinctement, j'aperçois un objet, sans pouvoir même conjecturer quel il est. Est-ce un homme? Est-ce un pommier? Est-ce une charue? Est-ce un cheval? Je n'en sais absolument rien. Je ne formule donc aucun jugement. Je suis dans le doute. Mais je fais quelques pas, et il vient un moment où l'objet me paraît ressembler plutôt à un homme qu'à autre chose : à ce moment-là naît l'opinion. Je fais un pas de plus, je vois un peu mieux, et mon opinion s'affermit. Un nouveau pas, et elle s'affermit encore. Supposez que je fasse cent pas avant de voir avec une clarté et une distinction parfaites, et mon opinion s'affermira cent fois. Enfin, quand l'objet sera près de moi, et que je reconnaîtrai avec la dernière netteté toutes les formes du corps humain, l'opinion cédera la place à la certitude.

Veut-on noter cette marche, ce progrès, ces variations de l'opinion avec une précision toute mathématique? Prenons aux mathématiciens leur exemple

favori. Il y a dans une urne cent boules, dont soixante blanches. Mon opinion est que j'extrairai une boule blanche. Faites qu'il y ait soixante-dix blanches, mon opinion se fortifie dans la même proportion. Faites qu'il y en ait quatre-vingts, elle se fortifie encore ; quatre-vingt-dix, elle se fortifie toujours. Quatre-vingt-dix-neuf, elle est tout ce qu'elle peut être. Cent, ce n'est plus l'opinion, c'est la certitude.

Mais c'est trop insister sur une chose si simple ; et l'on comprend de reste que la variabilité est un caractère inhérent à la nature même de l'opinion.

Telle est l'opinion, considérée en elle-même. Mais d'où vient-elle ? Lorsque nous avons une opinion, pourquoi avons-nous une opinion, et pourquoi avons-nous une opinion plus ou moins ferme ? J'ai déjà répondu à cette question. Lorsque nous avons une opinion, c'est que l'objet de notre connaissance est probable, et si nous avons une opinion plus ou moins ferme, c'est qu'il est plus ou moins probable. La raison et la mesure de l'opinion est dans la probabilité.

Quest-ce que la probabilité ?

Les philosophes et les mathématiciens l'ont également définie : les premiers avec une diffusion qui manque de lumière, les seconds avec une précision qui manque d'étendue.

Voici comment Locke s'exprime :

« La probabilité est la vraisemblance qu'il y a qu'une chose est véritable, ce terme même désignant une proposition pour la confirmation de laquelle il y a des *preuves* propres à la faire passer ou recevoir pour véritable. »

Plus loin, il ajoute que la probabilité « roule toujours sur des propositions que quelques motifs nous portent à recevoir pour véritables, sans que nous connaissions certainement qu'elles le sont. »

Et enfin, plus loin encore : « Une proposition est en elle-même plus ou moins probable, selon que notre connaissance, que la certitude de nos observations, que les expériences constantes et souvent réitérées que nous avons faites, que le nombre et la crédibilité des témoignages conviennent plus ou moins avec elle, ou lui sont plus ou moins contraires. »

Suivant Laplace, la probabilité est « le rapport du nombre des cas favorables à celui de tous les cas possibles. » En sorte que la probabilité se représente parfaitement bien, dans la langue des chiffres, par « une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables, et dont le dénominateur est le nombre de tous les cas possibles. »

Laplace éclaircit ceci par plusieurs exemples. Je choisis le suivant, qui est le plus simple :

« Supposons, dit-il, que l'on projette en l'air une pièce large et très-mince, dont les deux grandes faces opposées, que nous nommerons *croix* et *pile*, soient parfaitement semblables. Cherchons la possibilité d'amener *croix* une fois au moins en deux coups. Il est clair qu'il peut arriver quatre cas également possibles, savoir, *croix* au premier et au second coup ; *croix* au premier coup, et *pile* au second ; *pile* au premier coup, et *croix* au second ; enfin, *pile* aux deux coups. Les trois premiers cas sont favorables à l'événement dont on cherche la probabilité qui, par conséquent,

est égale à 3/4; en sorte qu'il y a trois contre un à parier que *croix* arrivera au moins une fois en deux coups. »

Laplace explique en outre que la probabilité (comme l'évidence) n'est pas dans les choses absolument, mais dans les choses en rapport avec l'esprit, dans les choses connues. Ce qui le prouve, dit-il, c'est qu'elle dépend autant de l'état de l'esprit que de celui des choses. Et il éclaircit encore cela par un exemple.

« Supposons que l'on ait trois urnes A, B, C, dont une ne contienne que des boules noires, tandis que les deux autres ne renferment que des boules blanches; on doit tirer une boule de l'urne C, et l'on demande la probabilité que cette boule sera noire. Si l'on ignore quelle est celle des trois urnes qui ne renferme que des boules noires, en sorte que l'on n'ait aucune raison de croire qu'elle est plutôt C que B ou A, ces trois hypothèses paraîtront également possibles; et comme une boule noire ne peut être extraite que dans la première hypothèse, la probabilité de l'extraire est égale à un tiers. Si l'on sait que l'urne A ne contient que des boules blanches, l'indécision ne porte plus alors que sur les urnes B et C, et la probabilité que la boule extraite de l'urne C sera noire est un demi. Enfin, cette probabilité se change en certitude, si l'on est assuré que les urnes A et B ne contiennent que des boules blanches. »

Certes, ces définitions et explications de Laplace sont autrement précises et exactes que celles de Locke. Mais ne laissent-elles pas cependant quelque

chose à désirer du côté de l'étendue ? Toute probabilité est-elle de nature à s'exprimer par une fraction dont le numérateur est le nombre des cas favorables, et le dénominateur celui des cas possibles ? Cela supposerait deux choses : 1° que l'on connaît toujours exactement le nombre des cas favorables ; 2° que l'on connaît toujours exactement le nombre des cas possibles. Or, si ces deux conditions se réalisent dans les exemples abstraits, comme celui de l'urne et des boules, comme celui de la pièce de monnaie à deux faces lancée en l'air, il n'en est plus de même dans les exemples très-concrets que fournit la vie ordinaire. Voici un navigateur qui met à la voile pour aller explorer dans des mers inconnues, au milieu de périls qu'on ne peut prévoir, quelque île dont on soupçonne l'existence : quelle est la probabilité de son retour ? Comment déterminer tous les cas favorables ? Comment déterminer tous les cas possibles ? Comment poser la fraction ? Il y a là évidemment une sorte de probabilité vague, et qui ne se laisse pas chiffrer. J'imagine que c'est cette seconde espèce de probabilité, négligée par Laplace, que M. Cournot, à l'article *Probabilité* du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, nomme *probabilité philosophique*, en la distinguant de celle qu'il appelle *probabilité mathématique*, dont le propre, dit-il, est de se ramener à une évaluation numérique des chances.

D'un autre côté, Laplace ne parle jamais que d'événements futurs. Or, la probabilité n'est pas concentrée dans ce cercle étroit ; elle se rencontre dans toutes les sphères où s'exerce l'esprit humain. Tel objet entrevu à une grande distance est proba-

blement un cheval. La volonté humaine n'est probablement libre, dans toute l'acception de ce mot, que dans la préférence donnée à un motif sur un autre motif d'ordre totalement différent. La liberté divine est probablement une liberté de convenance. Ces exemples prouvent à la fois que la probabilité ne réside pas seulement dans les faits, mais aussi dans les êtres et leurs propriétés ; et qu'elle pourrait se partager en probabilité physique, probabilité morale, probabilité métaphysique. Il est facile de concevoir qu'on distinguerait également, si on y trouvait quelque intérêt, une probabilité immédiate et une probabilité médiate. Mais ces divisions n'ont aucune importance, ce qui fait qu'on ne les trouve établies nulle part.

Ce qui a de l'importance, et ce qui est établi partout, c'est la variabilité de la probabilité, laquelle nous explique la variabilité de l'opinion. La probabilité, en effet, a mille degrés. Et cela, on peut le rendre parfaitement sensible au moyen du système d'évaluation employé par Laplace. Supposez que le dénominateur de la fraction exprimant la probabilité soit le nombre 100 : il y aura autant de degrés possibles dans la probabilité qu'il y a de fractions différentes depuis $^1/_{100}$ jusqu'à $^{99}/_{100}$. Supposez que le dénominateur de la fraction exprimant la probabilité soit 1000 : il y aura autant de degrés possibles dans la probabilité qu'il y a de fractions différentes depuis $^1/_{1000}$ jusqu'à $^{999}/_{1000}$. La probabilité vague que M. Cournot baptise du nom de probabilité philosophique, d'une façon assez peu polie pour les philosophes, n'est pas moins variable : la seule diffé-

rence, c'est que ses degrés divers demeurent dans le vague comme elle.

Est-il besoin de faire observer que nous retrouvons ici, entre l'opinion et la probabilité, le même parallélisme que nous avons précédemment constaté entre la certitude et l'évidence ? Est-il besoin d'ajouter que la raison de ce parallélisme est la même dans les deux cas, et que l'opinion devait tenir ses divisions et ses caractères de la probabilité, où elle a son origine ?

Faut-il faire remarquer qu'il résulte des considérations ci-dessus exposées que, parmi les choses divines, humaines, naturelles, il en est un grand nombre que l'esprit humain connaît de façon à avoir une opinion, parce qu'elles lui apparaissent avec probabilité, comme il en est un grand nombre qu'il connaît avec certitude, parce qu'elles lui apparaissent avec évidence ? Et ne voit-on pas que, s'il y a tantôt certitude, tantôt opinion dans nos connaissances, parce qu'il y a tantôt évidence et tantôt probabilité dans leurs objets, cela est tout ensemble la condamnation du dogmatisme, que nous jugions à la fin du précédent chapitre, et du probabilisme, que nous allons juger en terminant celui-ci ?

Je n'appelle pas probabilisme la doctrine qui fait sa légitime part à l'opinion et à la probabilité, mais bien celle qui met l'opinion et la probabilité partout, en bannissant la certitude de notre esprit, et l'évidence des objets qu'il aperçoit. Je n'appelle pas probabilisme la doctrine qui dit : il y a des choses probables, comme il y en a d'évidentes; il y a des choses

qu'il faut croire simplement jusqu'à l'opinion, comme il y en a qu'il faut croire avec certitude, mais celle qui dit : rien n'est évident, tout est probable, plus ou moins ; il ne faut rien affirmer ou nier avec certitude, mais s'arrêter toujours à l'opinion avec plus ou moins de confiance.

Sur quoi repose un si étrange système ?

Sur une fausse analyse des objets de nos connaissances, et sur une fausse analyse de notre esprit.

Sur une fausse analyse des objets de nos connaissances. — Selon les probabilistes, les objets que nous apercevons sont de telle nature que nous ne pouvons absolument pas les connaître clairement et distinctement, c'est-à-dire avec évidence. Voici un corps. Un corps, c'est une chose étendue : concevez-vous clairement et distinctement, avec évidence, une chose étendue ? Est-elle composée d'une série de points étendus : alors, chacun de ces points étant lui-même une chose étendue, la même question se pose de nouveau : qu'est-ce qu'une chose étendue ? Est-elle composée d'une série de points inétendus : alors, il faut expliquer comment une réunion de parties inétendues peut former un tout étendu. Cette difficulté, fût-elle seule, suffirait à établir que les corps, par leur nature même, se refusent à être connus avec évidence.

Voici un tas de blé : quoi de plus facile à connaître, et à bien connaître ? allez-vous dire. Pas si facile, réplique le probabiliste. De quoi se compose un tas de blé ? De grains de blé. Mais combien faut-il de grains pour faire un tas ? Il en faut beaucoup. En êtes-vous bien sûr ? Otez à ce tas un grain, y a-t-il

tas encore ? Oui. Otez encore un grain, y a-t-il tas encore ? Oui. Otez toujours un nouveau grain, il viendra un moment où il n'y aura plus tas. Un grain de plus faisait donc le tas. Il suffit donc d'un grain pour faire un tas. Encore une difficulté qui fait bien voir que les corps, par leur nature même, se refusent à être connus avec évidence.

On démontrerait de la même manière, et sans plus d'efforts, que les esprits, humain, divin, et autres, s'il y en a, se refusent à être connus avec évidence. Il ne reste donc plus que la probabilité.

Sur une fausse analyse de notre esprit. — Selon les probabilistes, lorsque l'esprit se juge certain, il se fait tout simplement illusion. Qu'il examine avec soin cette prétendue certitude, et il se verra forcé d'en rabattre. Vous êtes certain que ce corps a telle forme : pourquoi ? parce que les sens vous le montrent avec cette forme. Mais ne peut-il pas se faire que vos sens, dans des circonstances différentes, vous le montrent avec une forme différente ? n'avez-vous pas mille exemples de cette variabilité de vos sens ? Vous êtes certain que le soleil se lèvera demain : pourquoi ? parce que cela s'est trouvé vrai jusqu'ici. Ce qui a été doit-il donc toujours être, par cela seul qu'il a été ? Notre soleil ne s'éteindra-t-il donc jamais ? D'autres soleils n'ont-ils pas déjà cessé d'envoyer la lumière et la chaleur à d'autres terres ? Enfin, quelle que soit la chose dont vous vous disiez : j'en suis certain, n'y a-t-il pas toujours quelque chance pour que vous vous soyez trompé, l'esprit humain étant essentiellement imparfait ? Il n'y a donc pas de certitude véritable. Il ne reste donc plus que l'opinion.

Telle est, sauf les détails et les développements, l'argumentation sur laquelle se fonde le probabilisme. Et l'on voit par là combien cette doctrine est mal assise et chancelante. Toutes ces raisons contre l'évidence et la certitude sont les plus pauvres raisons du monde. Qu'importe que nous sachions ou ne sachions pas quels sont les éléments constitutifs des corps? et en quoi cela empêche-t-il que nous les percevions clairement et distinctement? Qu'importe que nous puissions ou ne puissions pas déterminer précisément le nombre de grains nécessaires pour former un tas de blé? et en quoi cela empêche-t-il que nous ne voyions clairement et distinctement s'il y a tas ou s'il n'y a point tas? Quelles misérables arguties!

Je ne suis pas certain, quoique je pense l'être.— En vérité, il est bien singulier que vous sachiez mieux que moi si je suis certain ou si je ne suis pas certain! Je ne suis pas certain que ce corps ait cette forme, parce que mes sens sont variables.—Oui, mes sens varient, lorsque les circonstances varient, par exemple, la distance, pour les yeux; mais, placés dans les circonstances favorables, ils sont constants à eux-mêmes, et nous montrent toujours les objets avec la même forme, qui est la véritable. Je ne suis pas certain que le soleil se lèvera demain.—Il faut s'entendre. Je ne suis pas certain que le monde existera demain, le monde actuel; mais, supposé qu'il existe, je suis certain que le soleil se lèvera demain. D'une manière générale, on n'est jamais certain, parce qu'il y a toujours quelque chance d'erreur dans nos connaissances, à cause de notre naturelle imperfection. —Je vous demande bien pardon. Lorsque je soulève

avec peine un corps pesant, je connais l'existence de ce corps pesant sans aucune chance d'erreur, et je suis parfaitement certain. Lorsque j'éprouve une vive douleur, un profond chagrin, je connais ma douleur, mon chagrin sans aucune chance d'erreur, et je suis parfaitement certain.

D'ailleurs, lorsque les probabilistes installent l'opinion et la probabilité à la place de la certitude et de l'évidence niées et méconnues, ils ne savent ce qu'ils font. Qu'est-ce que l'opinion, sans la certitude? qu'est-ce que la probabilité, sans l'évidence? deux choses impossibles, deux choses qui ne se peuvent concevoir. En effet, l'opinion n'existe que par son rapport à la certitude; c'est une moindre certitude. La probabilité n'existe que par son rapport à l'évidence; c'est une moindre évidence. Otez la certitude et l'évidence, plus d'opinion et plus de probabilité. Otez la lumière, plus de crépuscule.

Le probabilisme que je viens d'exposer et de discuter est le probabilisme pur ou absolu, qu'on pourrait appeler le probabilisme antique. Mais il existe un probabilisme mitigé, c'est-à-dire qui met la probabilité et l'opinion partout, excepté en un endroit, et c'est le probabilisme moderne. Il naît au XVIII[e] siècle et se développe au XIX[e]. Il bégaie dans les *Éléments de philosophie* de d'Alembert, parle haut et ferme dans l'*Essai philosophique sur les probabilités* de Laplace, et s'exalte dans l'*Essai sur les fondements de nos connaissances* de M. Cournot. Tout outrecuidant et arrogant qu'il est, on peut le renfermer tout entier dans cette simple proposition : la physique, l'histoire, la psychologie, toutes les sciences naturelles, morales,

politiques, se meuvent et roulent dans le cercle des probabilités, sans jamais pouvoir trouver une issue pour en sortir; elles enchaînent des opinions à des opinions, sans jamais pouvoir trouver un degré pour monter plus haut: les seules mathématiques sont en possession de l'évidence et de la certitude.

Quel est le sens de ce privilége réservé exclusivement aux mathématiques? y faut-il voir une sorte d'infatuation des mathématiciens? a-t-il une raison plus sérieuse et plus profonde?

Il ne faut pas se le dissimuler, les sciences aujourd'hui sont fort personnelles, et fort disposées chacune à ramener tout à soi. La philosophie, dans ses livres, dans ses chaires, s'adjuge sans façon la prééminence sur toutes les sciences, qu'elle traite même quelquefois assez cavalièrement. A leur tour, les autres sciences regardent avec quelque dédain la philosophie, qu'elles prétendent régenter. La médecine en fait volontiers une dépendance de la physiologie; l'histoire naturelle, un chapitre de la zoologie; et l'analyse mathématique, une application particulière du calcul des probabilités. La république des sciences est en pleine anarchie; toutes veulent commander, et pas une obéir.

Mais cela ne suffit pas à expliquer pourquoi les mathématiques refusent l'évidence et la certitude à toutes les autres sciences, condamnées par elles à n'être que des tissus de conjectures. Cette exorbitante prétention vient, selon moi, du sens trop étroit donné par les mathématiciens aux mots *évidence* et *certitude*.

En effet, dans les mathématiques, l'évidence et la

certitude ont un caractère particulier, qui ne se retrouve pas ailleurs. Elles se rapportent à des vérités nécessaires. Les axiômes sont des vérités nécessaires, et les théorèmes eux-mêmes, une fois démontrés, sont des vérités nécessaires. Il suit de là que, dans les mathématiques, ce qui est évident n'est pas seulement clair et distinct, mais ne peut pas ne pas être : il suit de là que, dans les mathématiques, lorsque nous sommes certains, non-seulement nous ne doutons ni n'hésitons, mais nous ne pouvons ni douter ni hésiter. Telle est l'évidence des vérités nécessaires, telle est la certitude des vérités nécessaires. Que font les mathématiciens ? Ils prennent cette évidence des vérités nécessaires pour toute l'évidence ; ils prennent cette certitude des vérités nécessaires pour toute la certitude ; et, ne les rencontrant pas dans les autres sciences, qui se composent de vérités contingentes, ils déclarent que l'évidence et la certitude sont le privilége exclusif, le glorieux monopole des sciences exactes ; que, hors de là, il n'y a plus que probabilité dans les choses, et opinion dans l'esprit. Et ils fondent le probabilisme, et ils se font les disciples du bel esprit Carnéade, et ils se trompent.

En effet, est-ce que les vérités contingentes ne sont pas évidentes aussi ? Est-ce que nous n'y adhérons pas aussi de cette adhésion complète et entière qui est la certitude ? Ce corps pourrait ne pas être, sans doute ; mais il est évidemment. Son existence ne m'est pas moins évidente, bien que contingente, que ce théorème, *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*, bien que nécessaire.

Et je ne suis pas moins certain que ce corps existe, tout en concevant qu'il pourrait ne pas exister, que je le suis que *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*, tout en concevant qu'ils ne peuvent pas ne pas leur être égaux. Il y a donc certitude et évidence dans toutes les sciences, quoique les unes soient nécessaires, et les autres contingentes.

Et véritablement, ce serait une étrange chose que l'évidence et la certitude ne se trouvassent point précisément où nous avons le plus besoin de les trouver. Ce n'est pas moi qui médirai des mathématiques : je les admire, malgré l'ennui. Je sais ce qu'elles valent. Mais si elles ont une haute importance spéculative, et même pratique, par leurs applications ; toujours est-il qu'elles sont sans intérêt moral. Au contraire, la science de l'homme, celle de la société, et même celle de la nature dans ses rapports à la société et à l'homme, ont cet intérêt moral au suprême degré. Je prends donc la liberté de les préférer. C'est donc là que j'ai surtout besoin de rencontrer l'évidence et d'atteindre à la certitude. On en pensera ce qu'on voudra ; mais s'il me fallait choisir entre la moindre des vérités morales et toutes les vérités mathématiques, je choisirais sans hésiter la moindre des vérités morales.

V.

LE DOUTE, LA POSSIBILITÉ, LE SCEPTICISME.

Le doute est le contraire de la certitude, à tel point qu'on le nomme encore l'*incertitude*. Or, la

certitude, c'est la faculté de croire à son *maximum* : donc le doute, c'est la faculté de croire à son *minimum*. La certitude, c'est la faculté de croire donnant absolument son adhésion : donc le doute, c'est la faculté de croire refusant absolument son adhésion. En d'autres termes, le doute, c'est la faculté de croire qui, placée entre le pour et le contre, n'incline pas plus vers l'un que vers l'autre, mais demeure en parfait équilibre. Les étoiles sont-elles en nombre pair ou impair? Si je lance cette pièce en l'air, aurai-je croix ou pile? Je ne crois pas plus à l'une de ces alternatives qu'à l'autre, je ne prends pas parti, je doute. Le doute, c'est la croyance qui ne se prononce pas, faute de raison pour se prononcer.

Donc, il ne faut pas confondre, comme on le fait si souvent, le doute avec l'esprit négatif. Douter est une chose, et nier une autre chose. L'athée nie l'existence de Dieu, le matérialiste nie l'existence de l'esprit, le fataliste nie l'existence de la liberté : ni l'athée, ni le matérialiste, ni le fataliste ne doutent. Dans leur pensée, ils sont certains qu'il n'y a pas de Dieu, pas d'esprit, pas de liberté, comme, dans la vôtre, vous êtes certains qu'il y a un Dieu, des esprits, des êtres libres. Toute la différence, c'est que leur certitude est de mauvais aloi, et la vôtre de bon aloi.—De même, ce qu'on appelle en style religieux l'incrédulité n'est pas le doute. L'incrédule déclare faux le dogme que vous déclarez vrai ; il est certain comme vous, quoique en sens contraire ; il ne doute pas. Le protestant ne doute pas plus que le catholique, le mahométan ne doute pas plus que le chré-

tien. Celui-là doute philosophiquement qui, trouvant d'égales difficultés à admettre ou à rejeter la spiritualité de l'âme, ne l'admet ni ne la rejette, et demeure en suspens entre le matérialisme et le spiritualisme. Celui-là doute religieusement qui, considérant tour à tour deux religions, et ne trouvant pas plus de raisons de se ranger à l'une qu'à l'autre, ne se range ni à l'une ni à l'autre, et demeure en suspens entre les deux symboles. Le doute, pour le définir une dernière fois, c'est la croyance qui s'abstient, c'est l'*abstention*, suivant l'expression grecque.

Ce caractère du doute se montre assez dans les formules par lesquelles il s'exprime. Ces formules ne sont ni l'affirmation ni la négation ; elles ne marquent même aucune tendance ni à l'une ni à l'autre. Interrogez un sceptique ; si c'est un Grec, Pyrrhon ou l'un des siens, il vous répondra invariablement : « Pas plus ceci que cela, » ou : « Je ne détermine rien ; » si c'est un moderne, un Français, Montaigne, il vous répondra : « Peut-être ! » « Que sais-je ? » Toutes façons de parler où l'on reconnaît un esprit qui, sollicité à droite et à gauche par des raisons d'égale valeur, ne penche ni à droite, ni à gauche, et demeure immobile, pareil à la balance dont les deux plateaux sont également chargés.

Quoique opposé à la certitude, le doute a cependant quelque chose de commun avec elle. Il est comme elle absolu, invariable. Il a une mesure fixe, et qui ne change pas. Quelles que soient les personnes, quels que soient les cas, il est toujours égal, parce qu'il ne peut ni croître ni décroître. Cela ressort de la définition même du doute. C'est l'équilibre

de la croyance entre le oui et le non : or, l'équilibre est une chose essentiellement fixe, puisqu'il consiste, ici, à occuper une sorte de point mathématique également distant de l'affirmation et de la négation. C'est la croyance qui s'abstient : or, l'on ne s'abstient pas plus ou moins, comme on ne fait pas plus ou moins silence. Il faut donc répéter du doute ce qui a été dit de la certitude : il est ou il n'est pas ; mais, du moment qu'il est, il est sans restriction, sans plus ni moins, il est entier, il est invariable, il est absolu. Si le doute avait des degrés, s'exprimerait-il par les mots de Pyrrhon et de Montaigne ?

Je dirai encore, comme je disais de la certitude : la meilleure preuve que le doute est toujours égal est dans l'observation de soi-même. Sur le point de savoir si les étoiles sont en nombre pair ou impair, sentons-nous notre doute plus grand aujourd'hui qu'hier ? Nous sentons-nous douter davantage d'une chose que d'une autre dont nous doutons aussi ? Sentons-nous le doute grandir ou rapetisser en nous ? Avons-nous d'abord un demi-doute, puis trois-quarts de doute ; puis un doute entier ? ou bién avons-nous d'abord un doute entier, puis trois-quarts de doute, puis un demi-doute ? Ces questions sont ridicules, tant il est vrai que le doute ne varie pas, que le doute n'a pas de degrés.

Si par là il ressemble à la certitude, par là aussi il diffère de l'opinion. Nous savons, en effet, que l'opinion a des degrés en nombre innombrable. Or, quand on y réfléchit, on reconnaît sans peine que, s'il en est ainsi, c'est qu'il en devait être ainsi. En effet, qu'est-ce que la certitude ? le *maximum* de la

croyance. Qu'est-ce que le doute ? le *minimum* de la croyance. Qu'est-ce que l'opinion ? tout l'intervalle qui sépare ces deux extrêmes. Mais deux choses sont évidentes : c'est qu'un *maximum* et un *minimum* ne peuvent absolument pas avoir de degrés ; c'est que l'intervalle qui les sépare doit en comprendre mille. Il était donc également nécessaire et que la certitude et le doute fussent invariables, et que l'opinion fût variable.

Quoi qu'il en soit, le doute n'a pas de degrés. A-t-il des espèces ? Il en aurait, si l'on voulait, et les mêmes que la certitude et l'opinion. On peut douter de la nature d'un corps, de la loi qui régit telle ou telle faculté de l'âme, du caractère de tel ou tel attribut de la Divinité ; rien n'empêcherait donc qu'on ne distinguât un doute physique, un doute moral, un doute métaphysique. On peut douter du résultat obtenu intuitivement par une faculté, comme du résultat obtenu discursivement par une opération ; rien n'empêcherait donc qu'on ne distinguât un doute immédiat ou direct, et un doute médiat ou indirect. Les logiciens n'ont pas plus fait ces distinctions pour le doute que pour l'opinion. Pourquoi ? parce qu'ils ne se sont guère occupés ni du doute ni de l'opinion, tandis qu'ils se sont beaucoup occupés de la certitude. Cette raison est la seule et la vraie. Ces distinctions, qu'il s'agisse de la certitude, ou de l'opinion, ou du doute, sont également fondées. Il faut dire aussi, pour tout dire, qu'elles le sont également peu, et que la certitude, l'opinion et le doute, qu'ils soient physiques, ou moraux, ou métaphysiques, qu'ils soient immédiats ou médiats, directs ou indirects,

sans doute la naïve exclamation. Un Hollandais l'entretenait des particularités de la Hollande ; il lui dit, après plusieurs autres choses, que dans son pays l'eau durcissait quelquefois si fort pendant la saison la plus froide de l'année que les hommes marchaient dessus ; et que cette eau, ainsi durcie, porterait des éléphants, s'il y en avait. « Jusqu'ici, s'écria le roi, j'ai cru les choses extraordinaires que vous m'avez dites, parce que je vous estimais homme d'honneur et de probité ; mais présentement je suis assuré que vous mentez. »

D'Alembert a pris une sorte de malin plaisir à mettre en relief l'aveuglement des hommes, surtout des savants, qui trop souvent oublient combien leur science est petite, grande leur ignorance, et démontrent le mieux du monde, c'est-à-dire le plus ridiculement du monde, l'impossibilité du possible.

« *Question.* — On demande s'il est possible qu'un pépin de fruit, mis en terre, produise, au bout d'un certain nombre d'années, un arbre du même genre que celui d'où le fruit a été tiré.

« *Réponse.*— Il est évident que cela est impossible ; comment le *moins* peut-il produire le *plus ?* a moins qu'on ne veuille donner le démenti à l'axiôme que *le tout est plus grand que sa partie.*

« *Autre question.* — On prétend avoir trouvé le secret d'une petite poudre qui a cette propriété : que, quand il tombe une étincelle dessus, cette poudre éclate avec grand bruit, et peut, quoique en assez petite quantité, renverser par son explosion des édifices considérables. On demande si la chose est possible.

« *Réponse.* — Cela est impossible par tous les principes de la mécanique. Pour qu'une petite masse en renverse une grande, il faut au moins que cette petite masse soit douée d'une vitesse énorme. Et comment une étincelle peut-elle communiquer une si grande vitesse à un amas de grains de poudre en repos? car, d'un côté, cette étincelle est beaucoup moindre que l'amas de grains de poudre, et de l'autre, la vitesse avec laquelle elle tombe sur cet amas de grains est peu considérable. Il faut donc encore renvoyer ce prétendu fait au catalogue des fables. »

Ainsi nous nous faisons souvent illusion, et nous sommes sujets à d'étranges méprises sur la possibilité de fait; mais elle n'en est pas moins ce que nous avons dit, à savoir: *ce qui, n'impliquant pas contradiction, nous paraît être en outre dans la nature des choses.* Nous voilà donc édifiés et sur la possibilité de droit, et sur la possibilité de fait, par conséquent sur la possibilité en général.

Mais ce qui détermine le doute en nous, ce n'est pas la possibilité, c'est la *simple possibilité.* La simple possibilité, c'est la possibilité toute nue, réduite à elle-même. On conçoit en effet qu'une chose probable est à plus forte raison possible, en sorte que dans les choses probables la possibilité se trouve unie à la probabilité. De même une chose évidente est à bien plus forte raison encore possible, en sorte que dans les choses évidentes la possibilité se trouve unie à l'évidence. Or, quand la possibilité est unie à la probabilité, celle-ci fait naître l'opinion; et quand la possibilité est unie à l'évidence, celle-ci fait naître la certitude. Il faut que la possibilité soit seule, sans

mélange, toute simple, pour produire son propre effet, qui est le doute.

Telle est donc la simple possibilité, origine, cause, principe et raison du doute. Maintenant, cette simple possibilité a-t-elle des degrés ? cette simple possibilité a-t-elle des espèces ?

Mon intention n'est pas d'arrêter le lecteur à ces questions peu intéressantes en elles-mêmes, et devenues monotones par la répétition. J'y réponds en deux mots, et je dis :

La simple possibilité n'a pas de degrés et n'en peut pas avoir. Par là, elle ressemble à l'évidence, et diffère de la probabilité.

La simple possibilité pourrait avoir des espèces comme l'évidence, comme la probabilité, et les mêmes. Mais il n'y aurait aucun avantage à marquer ces distinctions, et nous ne les marquerons pas.

Je remarque seulement qu'il y a entre la simple possibilité et le doute le même parallélisme que nous avons déjà observé entre la probabilité et l'opinion, entre l'évidence et la certitude : parallélisme nécessaire, puisque la simple possibilité et le doute, la probabilité et l'opinion, l'évidence et la certitude sont dans la relation de la cause à l'effet ; puisqu'il est dans la nature de toute cause d'engendrer un effet semblable à soi.

Je remarque encore que si le doute est réel, il ne l'est pas plus que l'opinion, réelle aussi, que la certitude, réelle aussi : d'où il suit *a priori* qu'un système qui met le doute partout, sans faire leur légitime part à l'opinion et à la certitude, est un faux système. Voilà le scepticisme condamné.

Je n'entends pas par scepticisme une doctrine qui ne se prononcerait pas sur les choses qui, se montrant à nous comme simplement possibles, sont naturellement l'objet du doute, mais affirmerait et nierait d'ailleurs, avec restriction les choses qui paraissent probables, sans restriction celles qui paraissent évidentes. Une telle doctrine, c'est le bon-sens même, et je n'y pourrais trop applaudir.

J'appelle scepticisme la doctrine désespérée qui, méconnaissant l'excellence de l'esprit humain, déclare tous les problèmes insolubles, refuse de répondre aux questions les plus simples, sous prétexte qu'elles dépassent la portée de notre intelligence, et nous condamne systématiquement à un doute universel et sans remède. J'appelle scepticisme la doctrine d'un Pyrrhon, d'un Enésidème, d'un Sextus, en Grèce; d'un Pascal, au XVII[e] siècle; d'un David Hume, en Angleterre; d'un Emmanuel Kant, en Allemagne. Voilà le scepticisme que je repousse au nom de la raison calomniée, insultée, et sur le compte duquel il importe que chacun soit édifié.

Le scepticisme est double. Je distingue un scepticisme vulgaire et un scepticisme transcendant.

Le scepticisme vulgaire se résume dans les deux thèses que voici :

1° L'esprit humain, considéré en lui-même, est mal organisé ; il est vicieux ;

2° L'esprit humain, comparé à son objet, est sans proportion avec lui ; il est impuissant.

D'abord, l'esprit humain, considéré en lui-même, est mal organisé, et vicieux. En effet, la contradiction s'y montre partout, et sous toutes les formes. Exa-

minez individuellement chacune des facultés particulières dont il est composé, elle se contredit elle-même ; examinez ces facultés dans leurs rapports, elles se contredisent réciproquement.

Les sens se contredisent eux-mêmes. Regardez le même objet à dix pas, et à mille pas, vous le verrez successivement grand et petit, rond et angulaire. Regardez un bâton dans l'air et dans l'eau, vous le verrez droit dans l'air, et brisé dans l'eau. Touchez un corps de faible dimension de l'extrémité de vos deux doigts placés naturellement l'un à côté de l'autre, vous le sentirez unique ; touchez-le de l'extrémité de vos deux doigts entrecroisés, vous le sentirez double.

Le raisonnement se contredit lui-même. A qui n'est-il pas arrivé, en raisonnant, d'aboutir à une certaine conclusion, et puis en raisonnant de nouveau, d'aboutir à la conclusion contraire ? C'est en raisonnant que Carnéade prouvait qu'il y a une justice, et c'est encore en raisonnant qu'il prouvait qu'il n'y a pas de justice. Et tous les jours, dans nos tribunaux, c'est en raisonnant que quelqu'un prouve la culpabilité de l'accusé, en raisonnant que quelqu'un prouve son innocence.

La mémoire se contredit elle-même. Interrogée à deux reprises sur le même événement passé, il n'est pas rare qu'elle nous le représente de deux manières tout-à-fait différentes. Elle varie sur la date, elle varie sur les circonstances, elle varie sur les caractères, et quelquefois sur tout cela en même temps.

Les sens et le raisonnement se contredisent réciproquement. Les sens nous disent que le soleil a un

pied de diamètre, et le raisonnement qu'il est des milliers de fois plus gros que la terre. Les sens nous disent que le soleil tourne autour de la terre immobile, et le raisonnement que la terre se meut autour du soleil en repos. Or, si l'intelligence se contredit de la sorte, par chacune de ses facultés, et par toutes, elle est donc mal organisée, elle est donc vicieuse.

Mais ce n'est pas tout. Comparé à son objet, l'esprit humain est sans proportion avec lui, et impuissant. En effet, quel est l'objet de l'esprit humain? lui-même d'abord ; ensuite tout ce qui l'entoure, c'est-à-dire la nature ; enfin le commun principe de la nature et de l'homme, c'est-à-dire Dieu? Or, quel rapport y a-t-il entre ces deux termes ? et vouloir comprendre un tel objet avec un tel esprit, n'est-ce pas une prétention analogue à celle d'un homme qui voudrait saisir la terre entre ses deux bras ?

Je n'accuse plus l'esprit d'être vicieux, peu m'importe. J'admets au contraire pour un instant qu'il est organisé de manière à ne rien laisser à désirer ; toujours est-il incontestable qu'il est essentiellement limité, qu'il n'a qu'une portée essentiellement restreinte. Comment donc cet esprit embrasserait-il ce monde, qui n'a peut-être pas de bornes, et Dieu qui, certainement, n'en a pas? Comment, avec une vue si courte, étendrait-il ses regards à l'infini? Et s'il ne saisit de son objet qu'une partie infiniment petite, comment ne s'en ferait-il pas une idée défectueuse, ou même absurde? Donc, l'esprit humain est naturellement et nécessairement impuissant.

Vicieux par lui-même, impuissant dans son rapport à un objet infini, quelle peut-être la valeur

des connaissances qu'il nous fournit ? Et quel parti le sage doit-il prendre, si ce n'est de s'abstenir de croire, c'est-à-dire de douter ?

Tel est, en abrégé, le scepticisme vulgaire.

Le scepticisme transcendant consiste en une thèse unique, et cette thèse unique, la voici :

L'esprit humain ne fût-il ni vicieux ni impuissant, serait suspect, sans jamais pouvoir cesser de l'être.

En effet, où est la garantie de l'esprit humain ? Chacune de ses facultés est conséquente à elle-même dans toute la série de ses développements : fort bien ! Ses diverses facultés s'accordent dans une harmonie que rien ne trouble : à la bonne heure ! Il est très-capable de percevoir le monde et de concevoir Dieu : à merveille ! Mais tout cela ne me suffit pas, car tout cela me laisse un soupçon : qui m'assure que cet esprit me représente véritablement les choses telles qu'elles sont ? Qui m'assure qu'il ne me montre pas carré ce qui est rond, rouge ce qui est jaune, bon ce qui est mauvais, vrai ce qui est faux ? que Dieu ne l'a pas constitué de telle sorte que le reflet qu'il reçoit de la réalité soit un reflet infidèle, semblable à celui que projette dans une eau agitée la forme d'un objet qui s'y réfléchit ? Remarquez que je n'ai aucun moyen de me délivrer de ce soupçon, de me démontrer la légitimité, la véracité de mon intelligence. Car, avec quoi ferais-je cette démonstration ? Avec mon intelligence. Or, c'est mon intelligence qui est en cause. Le cercle vicieux est flagrant, comme il est inévitable.

Ainsi donc, je ne sais si mon intelligence est fidèle ou infidèle, vérace ou trompeuse ; je ne puis absolu-

effet, ayant eu l'occasion, vers la même époque, de répéter, en les variant, les expériences d'Itard, il soumettait au jugement de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine ses belles et ingénieuses études sur « *La gymnastique vocale et auditive*, considérée comme moyen d'opérer chez le sourd-muet le développement de l'ouïe et de la voix. » Ce qu'il y avait de tout-à-fait neuf dans cette nouvelle méthode, c'était l'emploi des instruments de musique pour l'éducation de l'oreille. Voici, à cet égard, comment Blanchet expliquait les phénomènes physiques et physiologiques qui en étaient la conséquence :

« Il n'y a pas de son simple dans la nature. Tout son est un composé de vibrations multiples, produites par l'air ou le toucher sur certains corps, repercutées ensuite dans l'atmosphère ambiante et ainsi transmises à l'oreille par une égale succession de vibrations aériennes dites « ondes sonores. » Ces vibrations aériennes, quand le nerf acoustique est frappé d'atonie ou de paralysie, peuvent encore être perçues et transmises au cerveau par l'ébranlement du réseau nerveux épanoui sur toute la surface de l'épiderme. Sont-elles trop peu accentuées pour émouvoir ce réseau, elles deviendront perceptibles, même pour le sourd incurable, au contact immédiat des corps vibrants. Une fois perçues, il en résulte pour le sourd-muet une sensation agréable ou pénible qui, pour n'être pas identique à celle du son recueilli et peut-être modifié par l'appareil auditif, n'en est pas moins l'effet résultant d'une même cause extérieure, et n'en parvient pas moins au cerveau. De là un double phé-

nomène : 1° impression tactile des ondes sonores; 2° perception intellectuelle de ces mêmes ondes. Quand la sensibilité de l'oreille n'est pas complètement abolie, on conçoit qu'indépendamment du traitement médical approprié à la nature des causes qui ont pu engendrer la surdité, des exercices acoustiques, sagement gradués, contribueront d'une manière efficace à fortifier le sens affaibli. Qui ne sait que toutes nos facultés se ruinent par l'inaction et se maintiennent ou grandissent, au contraire, en fonctionnant? »

Telle est la théorie de Blanchet, et, pour en rendre l'application pratique plus facile, il avait inventé le moyen de mesurer avec une précision mathématique le degré de sensibilité auditive du sujet, au début du traitement à la fois médical et gymnastique, et les progrès de cette sensibilité sous l'influence de ce double traitement. Il y avait là le germe de l'étonnante révolution qu'il devait opérer plus tard dans l'éducation des sourds-muets. Or, l'ingénieux et hardi novateur avait tout au plus vingt-quatre ans, et ses traits juvéniles accusaient un âge encore moindre !

Mais Blanchet, s'il avait le don de l'invention, éprouvait, on peut le dire, le besoin de la vulgarisation. Aussi ouvrit-il dans le Quartier-Latin une clinique pour les maladies des yeux et des oreilles, inaugurant ainsi, aux portes mêmes de la Faculté, un cours qui manquait à son programme officiel. L'enseignement du jeune maître, que la mort seule devait interrompre, n'attirait pas seulement les élèves avides de s'instruire; il avait le même attrait pour les vétérans de la science. Quant aux malades qui ve-

naient aussi réclamer ses soins, leur nombre, chaque année, dépassait le chiffre de dix mille.

Et ce n'est pas seulement des conseils gratuits qu'il leur donnait. Il faisait sur place les petites opérations, à domicile les grandes, sans jamais réclamer ni même accepter d'honoraires sous aucune forme. Sous ce rapport, je connais de lui plusieurs traits de désintéressement et de générosité qui prouvent qu'il avait le cœur aussi haut placé que le talent.

C'est au milieu et, on peut le dire, par le fait de ces consultations incessantes, que Blanchet médita et finit par obtenir une des plus importantes réformes qui aient amélioré le sort des aveugles et des sourds-muets. Rappelons-en les principales circonstances :

Par suite des réglements alors en vigueur, n'étaient admis dans les écoles créées pour ces infortunés, que ceux dont l'infirmité était déclarée incurable. Qu'en résultait-il? C'est que des mères amenaient chaque jour à Blanchet leur enfant menacé de perdre la vue ou l'ouïe, non pas pour qu'il tentât de les guérir, mais au contraire pour qu'il attestât par certificat leur incurabilité, seule condition qui pût leur faire ouvrir les portes des internats. D'un autre côté, des élèves de ces mêmes internats, notamment des sourds-muets, lui étaient amenés clandestinement par leurs mères pendant les vacances, afin qu'il leur donnât des soins pour une surdité imparfaite qui n'avait été exagérée que dans le but d'obtenir leur admission, mais qui, par suite de cette prétendue incurabilité, n'était dans l'établissement l'objet d'aucun traitement. Blanchet crut avec raison qu'il était de son devoir d'appeler sur ces faits l'at-

tention de l'autorité. Il demanda qu'on admît dans les écoles spéciales créées pour eux tous ces jeunes infirmes, quel que fût le degré de leur infirmité, afin qu'aucun ne fût privé des bienfaits de l'éducation. Il demanda de plus que, pendant leur séjour dans ces écoles, on s'occupât de guérir ceux qui paraîtraient guérissables, ou de soulager ceux qui paraîtraient susceptibles de soulagement.

Son appel fut entendu, et le ministre de l'intérieur institua, en 1845, une commission chargée de vérifier ses expériences sur la curabilité de certains états regardés jusqu'alors comme incurables. Cette commission, qui comptait dans son sein les hommes les plus compétents, reconnut, après de longues et attentives épreuves, l'efficacité pratique des méthodes employées par Blanchet. C'est à la suite du rapport dans lequel elle consigna ces heureux résultats, que le ministre de l'intérieur créa pour lui la place de chirurgien de l'Institut des sourds-muets, pour le traitement de la surdi-mutité. A la même date, le même ministre lui confia la mission de traiter, à l'Institution des aveugles, tous les enfants susceptibles de guérison ou d'amélioration.

Ce fut presque au lendemain de cette double nomination qu'eut lieu la révolution de Février. Peu de temps après éclata cette terrible insurrection de Juin qui, durant trois jours, ensanglanta la capitale. Placé, on peut le dire, au plus fort de la mêlée et de la fusillade, — il demeurait à cette époque sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et la barricade de la porte St-Denis nécessita, pour être enlevée, un véritable assaut — il s'empressa d'organiser une ambu-

lance, et là, se multipliant à toute heure du jour et de la nuit, il prodigua ses soins à de nombreux blessés, sous quelque drapeau qu'ils eussent combattu. Mais jetons un voile sur ces douloureux souvenirs. Il nous faudrait rappeler, à côté du dévouement dont Blanchet fit preuve, l'ingratitude ou plutôt le mauvais vouloir dont on usa envers lui, et cela parce qu'après la lutte et au moment de l'enquête, il refusa de se montrer homme de parti. Comme si la discrétion à l'égard de ceux qu'il a soignés n'était pas pour le médecin le plus noble des priviléges et le plus sacré des devoirs !

Le 11 décembre 1848, le ministre de l'intérieur, à la demande de Blanchet, soumit à l'appréciation de l'Académie de médecine une série de questions relatives à la surdité. Il s'agissait surtout de faire sanctionner par ce corps savant les expériences sur lesquelles la commission administrative s'était si favorablement prononcée. Mais un point complètement neuf exigeait un examen et un contrôle approfondis, c'était celui-ci : « Y aurait-il avantage à ce que les élèves imparfaitement sourds fussent appelés à recevoir une éducation spéciale donnée exclusivement par des professeurs parlants, lesquels les exerceraient à l'étude de la parole? » C'était, comme on le voit, rompre en visière avec toutes les traditions du passé, et provoquer non plus une innovation, mais une révolution véritable dans les idées aussi bien que dans les méthodes. Cinq commissaires furent nommés ; mais, malgré l'activité dont ils firent preuve, leur travail exigea près de quatre années.

Ce fut en 1852, seulement que le rapporteur,

M. Piorry, en donna lecture à l'Académie et en formula les conclusions, en réponse aux séries de questions posées par le ministre. On ne saurait guère imaginer une approbation plus explicite ni plus nette du système de Blanchet et des moyens nouveaux qu'il proposait pour les rendre plus efficaces. C'est alors que la discussion commença. Ai-je besoin d'ajouter qu'elle fut vive, ardente, passionnée, et que plus d'une fois les questions de personne dominèrent les questions de science? L'Académie pourtant n'était appelée à se prononcer que sur la matérialité de certains faits ; or, ces faits, la commission en témoignait pour les avoir vus et touchés, et, à moins de mettre en doute la probité et la sagacité de pareils témoins, choisis par l'Académie elle-même et pris dans son propre sein, il fallait les en croire et alors les conséquences coulaient de source. Mais se flatter que les choses se passeraient de la sorte, c'eût été compter sans la routine, les amours-propres froissés, les oppositions systématiques et les partis-pris d'avance. Aussi jamais peut-être victoire ne fut achetée au prix de luttes plus orageuses ni plus fertiles en incidents de toute nature.

Parmi ces incidents, quelques-uns, par une heureuse diversion, prouvèrent qu'une plaisanterie de bon goût a quelquefois plus d'effet qu'un argumen . scientifique. Qu'on en juge par le trait suivant:

L'un des adversaires les plus véhéments de Blanchet, le professeur Malgaigne, prit jour avec lu pour constater *de visu* les faits en discussion devant l'Académie. Il fut convenu que le rendez-vous aurait lieu chez notre confrère. Malgaigne arrive à

l'heure dite, mais le domestique lui répond que son maître est sorti, et il le fait entrer dans le salon où se trouvait déjà une autre personne. Ces deux Messieurs ne tardèrent pas à lier conversation, et bientôt celle-ci, de banale qu'elle était d'abord, prit un caractère tout-à-fait intime. Cependant Blanchet rentre et se confond en excuses sur son inexactitude. Mais Malgaigne lui répond avec courtoisie que, grâce à son interlocuteur, le temps ne lui a pas paru long; puis il le prie de le rendre témoin de l'expérience annoncée. — L'expérience ! mais depuis un quart-d'heure vous l'avez sous les yeux. — Comment cela ? — C'est bien simple. La personne avec qui vous venez de vous entretenir avec tant d'intérêt est un sourd-muet de naissance qui entend assez bien par le mouvement de vos lèvres et s'exprime assez nettement par la gymnastique de son gosier, pour que vous-même n'ayez pu soupçonner son infirmité.

C'est ainsi que, par cet innocent artifice, Blanchet triompha d'une opposition que n'avaient pu vaincre ni les témoignages ni les faits les plus probants.

Nous avons dit que quatre années s'écoulèrent depuis le moment où Blanchet soumit ses travaux au jugement de l'Académie, jusqu'à l'époque où celle-ci leur donna sa sanction. Ces quatre années, il les employa à étendre et à perfectionner son œuvre.

Dès 1849, il fondait en faveur des sourds-muets et des aveugles cette *Société d'assistance et de prévoyance* qui a pris en peu d'années, sous sa généreuse impulsion, un si grand développement. Procurer à tous ces malheureux des secours médicaux ou alimen-

taires, du travail à ceux qui sont en état de travailler, l'instruction religieuse, morale et intellectuelle à tous, une profession et un pécule au sortir des écoles, des conseils judiciaires aux familles qui les réclament : tel est le but de cette admirable institution.

A peine commençait-elle à fonctionner que Blanchet reçut du Gouvernement la mission d'aller étudier en Belgique et en Allemagne les écoles de sourds-muets et d'aveugles, le régime, la discipline et les diverses méthodes d'enseignement qui y sont pratiquées. On peut lire dans son *Traité de la surdi-mutité* le rapport si substantiel dans lequel il consigna les résultats de sa mission. Ce traité, qui parut en 1852, fut suivi, à de courts intervalles, de divers mémoires sur *Les moyens de généraliser l'éducation des sourds-muets et des aveugles.* Blanchet, s'appuyant sur l'autorité de faits incontestables, prouva jusqu'à l'évidence qu'au lieu de laisser tant de pauvres infirmes croupir dans l'ignorance et la paresse qu'elle entraîne forcément après elle, il était très-facile au contraire de les instruire. Il démontra également l'utilité de donner aux jeunes sourds-muets des professeurs parlants qui exerceraient, selon les méthodes allemandes, ceux qui auraient de l'aptitude à l'articulation, et apprendraient à tous à lire la parole sur les lèvres. Enfin, au lieu de les condamner à vivre ensemble, loin du monde réel, et à ne s'exprimer qu'à l'aide de signes inconnus du plus grand nombre, il eût voulu les faire vivre de la vie commune au milieu des élèves parlants, et même leur faire ouvrir les écoles primaires.

Écoutons-le lui-même exposer le but et la portée de ces philanthropiques réformes :

« Jusque dans ces derniers temps, les efforts des bienfaiteurs des sourds-muets et des aveugles s'étaient concentrés sur les moyens de leur donner l'éducation à l'aide de divers systèmes et de méthodes plus ou moins ingénieuses d'ailleurs, mais qui toutes avaient le grave inconvénient de les séparer de leurs familles, du milieu dans lequel ils étaient nés, de les placer dans des internats spéciaux, où ils n'avaient de rapports qu'entre eux, ne communiquaient qu'à l'aide de signes de convention, incompris des voyants et des entendants ; de sorte que, malgré le zèle et la capacité des maîtres, ils pouvaient oublier le sentiment de leurs devoirs envers leurs parents, prendre en méfiance cette société dont ils étaient isolés, s'exalter dans le sentiment de leur individualité, pour, le plus souvent, à la sortie de leurs écoles, s'étioler et s'affaisser dans leurs luttes avec les besoins de la vie. Il faut ajouter que ce genre d'éducation est tellement dispendieux que, malgré les libéralités et les sacrifices de l'État, des départements et des communes, un tiers à peine des intéressés est appelé à y participer.

« Un autre inconvénient non moins grave et inévitable des internats spéciaux était de ne s'ouvrir à l'élève qu'à un âge trop avancé, à l'âge où souvent s'achève l'éducation des parlants, et de le laisser livré ainsi trop longtemps, sans règle, sans frein, à tous ses penchants, et privé des moyens de communication intellectuelle et morale, qui seuls auraient pu faire cesser son isolement et remédier à son état exceptionnel. »

Voilà le mal. Il va maintenant en formuler le remède, qui se réduit à ceci :

« Donner l'éducation aux sourds-muets et aux « aveugles en les conservant à leurs familles, afin « d'y maintenir les rapports d'affection et le culte des « devoirs réciproques que la loi naturelle et la loi di- « vine imposent aux parents comme aux enfants ; la « leur donner dans les écoles communales au milieu « des voyants et des entendants, de manière à ne pas « s'exposer à rompre les liens sociaux qui unissent « tous les hommes et les portent à se considérer comme « frères ; la leur donner, par des moyens qui mettent « infirmes, parlants et entendants, en communion « constante ; enfin la leur donner à tous, dès le jeune « âge et en quelque sorte sans frais exceptionnels. »

Blanchet ajoutait :

« Tout sourd-muet intelligent dont l'appareil vocal, « la vue, le toucher, les nerfs sensitifs sont à l'état « normal, peut acquérir la parole (quel que soit le « dialecte) et la faculté de la lire sur les lèvres; de « même tout aveugle doué d'intelligence est suscep- « tible d'éducation ; l'aveugle sourd-muet peut aussi « obtenir ce bienfait, lors même que ses perceptions « sont réduites au tact. »

Telle est la méthode de Blanchet, et il eût été difficile, ce me semble, d'exprimer de meilleures choses en de meilleurs termes. Ne croyez pas du reste que, comme beaucoup de novateurs, il ait tout d'abord imaginé d'emblée un système, puis ensuite se soit efforcé d'y plier les faits, au besoin, en les violentant. Non. Ce furent, au contraire, les faits eux-mêmes qui, à mesure qu'ils se succédèrent, lui permirent d'édifier son système.

Dès 1847, c'est-à-dire avant d'être nommé chirurgien de l'Institution impériale des sourds-muets, il avait commencé sans bruit, dans une modeste école de la rue St-Lazare, l'application ou plutôt l'épreuve de sa méthode d'enseignement mixte. Après quelques tâtonnements, la tentative réussit, et, en 1852, s'ouvrait sous un nouveau maître formé par lui une nouvelle école, laquelle recevait, parmi les enfants voyants, entendants et parlants, les petits aveugles et les petits sourds-muets du quartier. Deux ou trois ans plus tard, quatre écoles primaires fonctionnaient à Paris d'après ce même système. Le problème devait donc être regardé comme résolu, problème essentiellement humanitaire, puisque, en France seulement, c'est par trente et quarante mille qu'il faut compter le nombre de sourds-muets et d'aveugles fatalement voués, d'après les anciennes méthodes qui ont l'internat pour base, à l'ignorance, à l'oisiveté et à la misère. L'expérience, en effet, n'a que trop prouvé que les pensionnaires de ces internats, une fois rendus à la société, ne peuvent tirer aucun parti de l'éducation spéciale qu'ils y ont reçue. Combien pourraient s'écrier avec amertume, comme Ovide exilé chez les Scythes : « Je suis un barbare ici, car personne ne me comprend : »

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

Ces premiers essais, bien que sur une modeste échelle, eurent un immense retentissement, et tout Paris, on peut le dire, s'en émut. Le Conseil municipal nomma une commission pour s'enquérir de leur

exactitude. Or, celle-ci constata, d'une part, que le voisinage des infirmes n'apporte aucun trouble dans l'école et contribue au contraire, de plus d'une manière, aux progrès des voyants et des parlants; et, d'autre part, que les infirmes eux-mêmes y puisent une instruction plus solide et à beaucoup moins de frais, et de plus y apprennent, ce qu'on ne peut apprendre dans les internats, la sociabilité. Aussi, sur le rapport de sa commission où respire une sorte d'enthousiasme, le Conseil éleva-t-il au rang d'écoles municipales les établissements privés qui avaient pris cette utile initiative, et introduisit-il progressivement le nouveau système dans d'autres écoles; mais celles-là subventionnées. Elles fonctionnent aujourd'hui dans Paris au nombre de douze et ont été distribuées de telle sorte qu'aucun enfant aveugle ou sourd-muet ne saurait désormais être privé de ce mode d'éducation. Mais ce n'est pas tout. La Société d'assistance et de prévoyance, fondée par Blanchet, suit avec sollicitude les progrès des élèves, les récompense à la fin de chaque année, et, au sortir de l'école, facilite l'apprentissage et, après l'apprentissage, le placement.

Le Gouvernement comprit que Paris ne pouvait conserver le monopole de ses précieuses innovations. Seulement, avant de prendre les mesures voulues pour les généraliser, il dut faire étudier la marche et les progrès des écoles mixtes qui fonctionnaient ainsi dans les divers quartiers de la capitale. Ce fut seulement après quatre années d'observations incessantes que l'épreuve parut décisive, et peut-être fallut-il, pour qu'on en fît bénéficier les autres

parties de l'Empire, qu'un ancien président du Conseil municipal, M. Delangle, arrivât au ministère. Le ministre exposa, dans une circulaire parfaitement motivée, la simplicité et les avantages du mode d'éducation organisé par Blanchet. Il invita les préfets à solliciter des conseils généraux une allocation destinée à envoyer à Paris, pendant les vacances, quelques instituteurs ou institutrices des écoles normales, pour y étudier la méthode et l'appliquer ensuite dans leurs départements. Cet appel du ministre fut accueilli comme il devait l'être. Bientôt arrivèrent de tous les points de la France des délégués choisis parmi les plus zélés et les plus intelligents, et c'est Blanchet lui-même qui se chargea de leur développer ses idées et sa méthode dans l'école de la rue d'Argenteuil.

Mais l'œuvre de notre éminent confrère, par la nature des services qu'elle était appelée à rendre, était avant tout une œuvre cosmopolite. Aussi l'étranger s'empressa-t-il de l'adopter. La Russie surtout l'accueillit avec une faveur marquée, et les Sœurs de charité, ces saintes et infatigables missionnaires, se chargèrent de la faire pénétrer au cœur même de l'Orient.

Cependant, quelques circonstances particulières avaient retardé en France l'extension de la méthode. Sans doute on ne contestait plus sa valeur, puisque les faits avaient parlé ; mais on reculait devant une sanction publique et officielle. Enfin le grand-maître de l'Université, M. Duruy, dut céder tout à la fois à la pression de l'opinion et à ses propres convictions. Par une circulaire en date du 11 mars 1866,

il signala à tous les recteurs d'Académie, comme un fait d'expérience à l'abri de toute atteinte, le devoir impérieux d'humanité pour le Corps enseignant, de s'approprier les méthodes créées par Blanchet et d'en étendre l'application partout où les besoins l'exigeraient; s'en référant, quant aux moyens d'exécution, à la circulaire de son prédécesseur, M. Delangle.

Voilà donc Blanchet au comble de ses vœux, et il aurait pu s'écrier avec le poète : « *Exegi monumentum!* » Mon monument est achevé! Mais monument bien plus durable que ceux qui reposent sur l'airain ou sur le marbre, car il a pour base le souvenir d'impérissables services rendus à l'humanité.

Nous venons de dire ce qu'était Blanchet comme savant et comme glorieux initiateur de nouvelles méthodes : essayons maintenant de faire connaître l'homme. Et, dans ce but, je ne saurais mieux faire que d'emprunter les lignes suivantes à la notice biographique que lui a consacrée M. Félix Ribeyre :

« On se tromperait si l'on pensait que le travail surhumain, les veilles prolongées, altéraient la sérénité et le caractère aimable et bienveillant du docteur. Ce savant si profond, ce chercheur infatigable était l'homme du monde le plus distingué et le plus courtois, l'ami le plus affectueux. La bonté se lisait dans son regard et l'on peut dire qu'il avait toujours le cœur sur la main et le sourire sur les lèvres.

« Au physique, M. Blanchet, avec son collier de barbe blonde encadrant une physionomie expressive, ses cheveux frisés naturellement, son front large et

intelligent, son œil bleu, ressemblait assez à un Anglais élevé à Paris. Il avait la distinction sans la raideur britannique, la réserve de nos voisins s'unissant chez lui à la cordialité française. Il plaisait à première vue et charmait ses malades avant de les guérir.

« Il connaissait tout Paris et tout Paris le connaissait, et quiconque aurait assisté à une de ses consultations pouvait voir défiler dans son salon les notabilités de la politique, du monde, de la science et de la littérature. Chaque jour son cabinet était littéralement pris d'assaut, et ses amis les plus intimes devaient recourir à mille stratagèmes pour pouvoir lui serrer la main : douce joie qui nous est désormais interdite !

« Les malheureux, les indigents, les ouvriers le trouvaient toujours compatissant et bon. Devant lui les distinctions sociales s'effaçaient; il n'y avait plus que des malades.

« Il aimait les arts et les artistes. Lettré lui-même, il se plaisait dans la société des écrivains. Mais son esprit tout à la fois fin, délicat et sérieux, après les causeries les plus brillantes, revenait toujours par un détour ingénieux à la science et surtout à ses chers sourds-muets, à ses aveugles dont il était le bienfaiteur plus encore que le médecin. C'est ainsi qu'en 1862, Son Exc. le ministre ayant ajouté à ses fonctions la direction générale du service de santé de l'Institut des sourds-muets, le généreux praticien qui, depuis quinze ans, avait fait abandon de ses honoraires au profit de l'Institution, demanda qu'il en fût de même pour les nouvelles fonctions dont il

venait d'être chargé. Son désintéressement égalait son mérite. »

Tel était Blanchet. Bien que tracé par une main amie, ce portrait, j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu, n'est aucunement flatté. La fortune alors semblait épuiser sur lui toutes ses faveurs. Il avait la plus brillante et la plus opulente clientèle de Paris, était officier de la Légion-d'Honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers, et membre de la plupart des Académies ou Sociétés savantes de l'Europe. Et il n'avait pas encore 48 ans !

Oui ; mais tant de travaux et de luttes, bien que sanctionnés par de splendides succès, avaient sourdement miné sa constitution pourtant si robuste. Lui qui avait le coup-d'œil si sûr quand il s'agissait des autres, s'abusa longtemps sur sa propre position, ou peut-être craignit-il de s'éclairer, de peur d'être obligé de prendre un repos auquel il ne croyait pas avoir droit tant qu'il n'aurait pas entièrement accompli son mandat. Ce mandat, savez-vous quel devait en être le couronnement ? Il ne s'était proposé rien moins que de faire pour les aveugles ce qu'il venait de faire pour les sourds-muets, c'est-à-dire de leur restituer la jouissance du sens qu'ils avaient perdu.

L'opération qu'il avait imaginée à cet égard, et dont il entretint l'Académie des sciences par une lettre en date du 16 juin 1866, reçut de lui le nom d'*hélio-prothèse*. Elle n'était applicable qu'aux aveugles chez lesquels la cécité était produite par l'opacité de la cornée transparente et non par la paralysie de la rétine. Voici comment je la lui ai vu pratiquer :

Le patient ayant la tête appuyée sur la poitrine

d'un aide, la paupière supérieure relevée et l'inférieure abaissée, il faisait une ponction à l'œil avec un bistouri droit, à lame étroite. La largeur de l'incision devait être en rapport avec e diamètre du tube conducteur de la lumière. Ce tube n'était autre qu'un petit cylindre en cristal, terminé, à l'une de ses extrémités, par une coque rappelant, autant que possible, les couleurs de l'iris. Je ne puis mieux comparer sa forme qu'à celle d'un clou dont la tête serait mince, large et légèrement concave. C'est ce tube que Blanchet faisait pénétrer, à travers la ponction, presque jusque au contact de la rétine, de telle sorte que son extrémité épanouie, se moulant sur la cornée, était maintenue en place par les paupières et figurait ainsi un œil artificiel.

On comprend tout de suite le but et le mécanisme de ce petit appareil. Le clou de cristal, par sa nature diaphane, avait pour objet de rétablir une libre communication entre la lumière du dehors et l'intérieur de l'œil, communication qu'interceptait la cornée devenue opaque. Il devait donc agir à la manière d'un conducteur pour diriger le rayon solaire jusque sur le nerf optique. Deux cas alors, au moment même de son application, pouvaient se présenter. Ou bien, le nerf étant paralysé, la perception de la lumière était nulle; ou bien, au contraire, le nerf étant encore sensible, le malade pouvait immédiatement apercevoir ou même distinguer les objets. Dans le premier cas, il y avait chance de guérison; dans le second, la cécité devait être regardée comme incurable.

Telle est l'ingénieuse opération imaginée par Blan-

chet. Je la décris avec quelques détails, car je suis un des rares médecins qu'il ait admis à en être témoins. Il voulait attendre, pour la faire entrer dans la pratique, qu'il lui eût donné ses derniers perfectionnements. Mais l'opinion, accoutumée à lui voir faire des miracles, avait applaudi d'avance à un miracle de plus, et on n'a pas oublié l'immense empressement que mit la presse à en répandre la nouvelle. Cela se comprend, si l'on songe qu'il existe, rien qu'en France, plus de trente mille aveugles qui pourraient être appelés à en bénéficier.

Quel sera, en définitive, l'avenir de ce procédé? Il est incontestable que des malades opérés par Blanchet et chez lesquels, depuis de longues années, la vision était complètement perdue, ont pu y voir assez pour se conduire, jouer aux cartes, aux dominos, lire et même écrire. Mais, à côté de ces succès, il y a eu de graves échecs. C'est donc pour moi une question complètement réservée.

Malheureusement celui qui était plus apte que tout autre à la mener à bonne fin dut interrompre son œuvre inachevée, car déjà, on peut le dire, la mort était à son chevet. C'est à peine s'il eut le temps de corriger les dernières épreuves d'un ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps, et qui doit paraître incessamment sous ce titre : *Des Aveugles*, vaste recueil auquel, d'après ce qu'il m'a été donné d'en juger, je n'hésite pas à prédire un long et éclatant succès. Ce fut, en quelque sorte, son testament scientifique. Peu de jours après, le 21 février 1867, il s'éteignait dans la plénitude de ses facultés et de son intelligence.

La nouvelle de sa mort produisit dans Paris une impression d'autant plus vive et plus pénible qu'on y était moins préparé. Comme il avait continué, presque jusqu'à la dernière heure, ses consultations, ses visites et ses opérations tant en ville qu'à l'hôpital, beaucoup ignoraient même qu'il eût été malade; ce fut pour eux un véritable coup de foudre. Mais c'est surtout dans St-Lo, sa ville natale, où, d'après ses désirs, ses restes furent transportés, que la catastrophe fit le plus sensation: la douleur y prit les proportions d'un deuil public. Toute la ville, je puis le dire pour l'avoir vu, assistait à ses funérailles. C'était à qui citerait quelque trait de lui, comme un dernier hommage aux qualités de son esprit et à celles de son cœur. On déplorait sa fin prématurée. On plaignait sa pauvre mère, vénérable octogénaire qui, devenue complétement aveugle il y avait plus de vingt ans par le fait d'une double cataracte, avait été opérée par lui avec tant d'habileté et de succès que, depuis lors, sa vue est restée parfaitement intacte. Enfin on se montrait avide de connaître les moindres particularités relatives à ses derniers moments. Quelle maladie avait donc brisé cette existence encore si pleine d'avenir, et comment avait-il accepté cette suprême et solennelle épreuve qu'on appelle la mort?

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt les détails dans lesquels je suis entré à ce sujet lorsque, sur la demande de sa famille, j'eus le douloureux privilége de prononcer quelques paroles sur sa tombe. J'en extrais donc les passages qu'on va lire :

« Blanchet [illegible] à faire une nouvelle série

d'expérimentations et de recherches, lorsque tout à coup la mort l'a frappé. Je me trompe : elle l'a d'abord averti. Depuis quelque temps nous nous apercevions que sa santé déclinait, sans pouvoir obtenir qu'il retranchât quelque chose de ses incessants labeurs. Cependant il finit par consulter. C'est alors que nous reconnûmes une augmentation considérable dans le volume du foie. A ce degré, la maladie peut encore guérir, si elle est traitée ; mais elle devient presque fatalement mortelle, si au contraire on la néglige : c'est ce que fit Blanchet. Victime d'un sentiment que je n'hésite pas à appeler exagéré du devoir, il continua ses fonctions professionnelles, puisant chaque jour, dans un surcroît d'énergie morale, ce que chaque jour il perdait en force et en vitalité. Mais enfin la lutte ne devint plus possible. Ne me demandez pas les détails de sa longue et douloureuse agonie ; hélas ! c'est bien assez d'en avoir suivi toutes les phases, sans encore vous en retracer le déchirant tableau. Mais ce que je ne saurais taire, c'est que sa mort a été celle d'un chrétien fervent et convaincu. Comme il sentait sa fin approcher, il nous dit avec un calme et une sérénité dont je n'oublierai jamais l'expression : « Mon sacrifice est fait. Il me semble « même voir déjà ma chambre se remplir de per« sonnes agenouillées et qui prient. » Ce furent ses dernières paroles : peu d'instants après, il rendait son âme à Dieu.

« Ainsi s'est éteinte cette douce et sympathique existence. Je ne saurais mieux peindre l'immense douleur qu'a causée dans Paris la nouvelle de sa mort qu'en la comparant à celle que je vois régner

ici sur tous les visages. C'est que Blanchet exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un charme, j'ai presque dit une fascination véritable, et cela à l'aide de deux dons naturels dont l'ascendant est irrésistible : la noblesse du cœur et la délicatesse des sentiments. »

PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES,

PAR M. SORBIER,

Premier président à la Cour impériale d'Agen, membre correspondant (1).

(*Suite.*)

XXX.

« L'homme vit peu de jours, et ce peu de jours est rempli de beaucoup de misères ». Le premier son de sa voix est un cri de douleur ; à peine ses yeux s'ouvrent-ils à la lumière, qu'il en sort des larmes. Le signe auquel les jurisconsultes du moyen-âge reconnaissent que l'enfant a eu vie, c'est qu'il ait pleuré. Les Thraces se répandaient en gémissements aux naissances. Les Scandinaves épargnaient volontiers au nouveau-né une existence pleine de tourments et de souffrances. « Puisqu'il regrette tant d'être au monde, le mieux pour lui, disaient-ils, serait de mourir ; qu'il rentre dans la nuit d'où il vient de sortir ; qu'il se rendorme comme l'homme qui, s'éveillant à demi, se hâte de fermer les yeux,

(1) Voir les volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie en 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867.

se retourne et renoue ses songes ». Quelles étaient cependant les plaintes des mères ? elles seules auraient pu le dire.

Le grand poète romain Lucrèce voit dans l'enfant un pauvre naufragé échoué sur la côte. Le malheur est le roi d'ici-bas ; il entre dans toutes les demeures ; il y pénètre sans heurter ; il y a des larmes dans tout l'Univers. On pleure à Babylone comme à Jérusalem. *Sunt lacrymæ rerum,* a dit, avec un soupir sympathique, Virgile, ce tendre génie à demi chrétien.

Sur cette terre dont on voudrait faire une demeure permanente et le but final de la destinée humaine, l'homme souffre et gémit depuis le berceau jusqu'à la tombe. N'eût-il d'autre cause d'infortune, sa double nature suffirait pour le tourmenter. Semblables à deux époux mal assortis et toujours mécontents l'un de l'autre, l'âme et le corps se querellent tant qu'ils sont réunis. Ce sont deux amis qui ne peuvent vivre ensemble, et deux ennemis qui ne peuvent se quitter.

Ce moi plaintif qui nous obsède se retrouve à tous les âges et sur tous les points du monde. L'histoire de la douleur n'est autre que celle de l'humanité ; et sur ce globe changeant, le mal seul se perpétue et règne toujours.

Le sage, dans l'*Ecclésiaste*, dit que les morts sont plus heureux que les vivants. Le livre de Job n'est-il pas l'évangile de la douleur, la douleur faite homme ? L'agonie n'a pas plus de frissons, la mort n'a pas plus de terreurs que ce poème si plein d'enseignements, qui peint en traits de feu les maux de l'exis-

tence ; mais il finit par une résignation sublime, par une adoration, comme tout doit finir entre l'homme et Dieu. Dans Hésiode, que d'accents lugubres pour déplorer les amertumes de la vie ! Chez les Latins ainsi que chez les Grecs, c'est toujours le même chant lamentable.

Sous la légèreté apparente de quelques-uns de ses poètes, l'antiquité est mêlée d'une tristesse qui s'exhale en plaintes injustes et désespérées. A l'entendre, le premier bonheur est de ne pas naître ; le second, de mourir promptement. Pline s'emporte jusqu'à dire, que le plus grand présent de la nature est le pouvoir de se donner la mort. Pascal qui, avec l'éternelle mélancolie de sa pensée, exagéra peut-être nos misères, les a décrites avec des couleurs moins sombres ; à la peinture de notre faiblesse il a opposé celle de notre grandeur ; s'il nous abaisse, il nous relève, à la différence de Montaigne qui retient l'homme à terre, et veut l'y endormir sur l'*oreiller du doute.*

Il y a pour tous une somme inévitable de douleurs qui est dans l'essence de l'âme humaine ; la maladie, la fatigue, les privations, le désir contrarié, la déception, la vieillesse et la mort, tout ce que le pauvre ressent, le riche le ressent comme lui. Démocrite, se trouvant à la cour de Darius qui était inconsolable de la mort de son fils, promit de le ressusciter si on pouvait lui indiquer trois personnes qui n'eussent pas versé de larmes. Il y a des souffrances en haut et en bas, plus en haut qu'en bas. La sensation de la douleur est en raison directe de l'étendue de l'intelligence. Une simple contrariété

abat l'homme placé dans une situation élevée, l'homme du peuple le sent à peine ; l'éducation développe la sensibilité, ouvre à l'imagination de plus vastes horizons, et donne par là au mal plus de prise sur notre âme.

Quand le malheur et des coups inattendus atteignent les grands et les heureux du monde, ceux du moins qui paraissent tels, ils frappent plus vivement les esprits et ont un plus long retentissement, que si les victimes sortaient des rangs inférieurs de la société ; non point qu'on regarde les pauvres, les hommes d'une condition obscure, comme faits pour souffrir, comme n'ayant guère rien à prendre dans le bonheur d'ici-bas ; c'est à cause de l'éclat du nom, de la hauteur de la situation, et parce que tant de prospérités font croire à une félicité inaltérable, jusqu'au moment où quelque catastrophe subite et sans remède vient prouver que nul n'est assuré d'échapper aux communes douleurs.

La société ne verse pas capricieusement et à son choix sur nous, la maladie, les fléaux et la mort. Une loi souveraine crée la douleur avec ses mille formes, ses pointes acérées, avec sa puissance inéluctable. Qui pourrait soutenir la vue de toutes les souffrances qui l'attendent, si elle était complète, et telle que le génie de Milton nous la fait concevoir, lorsqu'il nous représente l'ange du Seigneur transportant Adam coupable sur une haute montagne et lui déroulant tous les maux de sa race ?

On appelle heureuses les premières années de la vie. Cependant chaque âge a ses tristesses ; l'enfance a ses chagrins ; seulement ils sont passagers. Le

merveilleux ressort de la jeunesse et de l'inexpérience est prompt à se redresser sous la plus dure étreinte ; chez les enfants, le présent n'est jamais dévoré par l'attente : chaque heure prend sa part de jouissances dans leur petite vie ; il n'y a pour eux ni passé ni avenir.

Pour juger de l'intensité des peines, il faut consulter l'âge, le sexe, le tempérament, le climat, les habitudes surtout. Que voit-on sans cesse ? les uns accablés par les moindres soucis, les autres à peine effleurés par les coups les plus rudes. La trempe de quelques âmes est telle, que les traits de la mauvaise fortune s'y émoussent comme les projectiles s'amortissent en tombant sur le sable. Les organisations puissantes des peuples du Nord sont moins accessibles à la douleur physique, que les fibres délicates de l'habitant des zones tempérées. Montesquieu ne dit-il pas qu'il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment ? A Sparte, les enfants, au pied de l'autel de Diane, étaient frappés jusqu'au sang, parfois jusqu'à la mort, sans qu'un seul d'entre eux laissât échapper le moindre gémissement. A Rome, les gladiateurs, tout couverts de blessures, ne faisaient entendre aucune plainte. Quel art dans leur chute même pour en dérober la honte aux yeux du public ! Cette impassibilité venait de la puissance, de l'habitude, de l'éducation, et aussi de leur amour des applaudissements.

En général, la douleur qui se répand au dehors s'atténue par cette diffusion. Il y a un soulagement inouï à raconter ses peines. Tant que nous les ren-

fermons en nous-mêmes, elles grandissent ; nous réunissons devant notre pensée ce qui pourrait survenir, et l'imagination grossit tout, jusqu'à briser le cœur. Craindre un mal qui n'arrive point, c'est le réaliser ; l'avoir craint avant qu'il soit venu, c'est souffrir doublement.

On a remarqué que les profondes douleurs sont muettes ; elles mettent à se communiquer par l'expression une sorte de pudeur mêlée de fierté ; elles craignent l'accueil blessant de l'indifférence ; ce serait une sorte de profanation que de les confier au premier venu. D'ailleurs, des paroles d'intérêt et quelques larmes, c'est tout ce que peut donner la plus tendre amitié, remède qui convient à des chagrins vulgaires.

On aime souvent à se croire plus malheureux qu'on ne l'est réellement. La douleur prend une place immense dans la vie de quelques personnes. Elle absorbe à son profit toutes leurs facultés, se nourrit d'elle-même, et recherche avec avidité les moyens de se perpétuer. Tel est pour certaines âmes le bonheur amer de souffrir, qu'elles s'enivrent de leurs malheurs, veulent boire le calice jusqu'à la lie. L'affliction leur tient lieu de l'ami, de la fortune qu'elles n'ont plus, et il leur semblerait avoir fait une seconde perte, si elles cessaient de souffrir.

Les plus grandes peines peuvent renfermer quelques douceurs secrètes. Il y a des perles, disait Young, dans le torrent de l'affliction. Avec quelle profondeur Platon n'a-t-il pas analysé les rapports intimes du plaisir et de la souffrance? Nous ne goûtons rien de pur, pas même la douleur. Racine

connaissait le cœur humain, quand il fait dire à Phèdre :

« Il fallait bien souvent me priver de mes larmes. »

On se rappelle ces vers d'un autre poète dont le sens est que « le seul doux souvenir qui lui reste au monde, c'est d'avoir quelquefois pleuré. »

Il est donc des idées pénibles auxquelles est attaché l'inconcevable pouvoir d'engendrer un sentiment de plaisir. Ainsi, nous ressentons à un tel point le besoin d'être remués et l'espèce d'inquiétude que produit en nous l'absence d'impressions, qu'au risque d'en recevoir de trop fortes, nous recherchons avec empressement tout ce qui peut nous émouvoir. C'est ce désir qui fait courir le peuple autour de l'échafaud, et les gens du monde au théâtre. En quoi consiste l'intérêt d'un poème, d'un drame, si ce n'est dans les vives émotions que le poète sait exciter en éveillant les sentiments de la terreur et de la pitié ? On éprouve une souffrance réelle au récit ou à la vue de grandes infortunes, de situations affreuses, puisqu'elles nous arrachent des larmes, nous font trembler et pâlir. Cependant nous aimons ces sortes d'impressions qui sauvent de l'ennui, causent le plaisir de la surprise, et en faisant circuler plus vite notre sang, doublent le sentiment de l'existence. Le *suave mari magno* de Lucrèce ne signifie pas qu'on se plaît à voir souffrir les autres ; non, ce n'est pas qu'on applaudisse à l'effusion du sang, aux angoisses de nos semblables ; mais les émotions que produisent de tels

spectacles, ravivent dans nos âmes la conscience du bien-être et de la sécurité personnelle.

La nature a rendu chacun de nous sensible à d'autres infortunes que les siennes. A l'aspect d'un visage inondé de larmes, avant même de connaître le sujet qui les a fait répandre, on sent les yeux devenir humides, et par cet entraînement sympathique qui unit les hommes entre eux, et par suite de l'empire que l'imitation exerce sur nous ; notre cœur se serre au seul récit d'un événement funeste qui s'est passé loin de nous, et dont les victimes nous sont inconnues.

On compatit aisément aux maux que l'on a éprouvés et difficilement à ceux qu'on éprouve encore ; on en est trop absorbé. Les moralistes affirment que, pour avoir le droit d'être écouté de ceux qui souffrent, il faut avoir souffert et essayé, comme Arie, le poignard sur son propre cœur avant de déclarer qu'il ne fait pas de mal. Mais où est l'homme qui n'a jamais versé de larmes sur lui-même et sur quelqu'un des siens ? Quiconque a aimé, a pleuré ! Du reste, la pitié n'est pas seulement l'impression de nos maux passés réveillée par ceux d'autrui ; mais aussi un mouvement instinctif, un élan spontané de l'âme sans aucun retour sur soi. Le spectacle du malheur nous émeut soudainement en dehors de tout calcul, de toute réflexion. On est dans de bonnes conditions pour apaiser le mal de la souffrance, quand on peut dire avec Térence : « Je suis homme, et rien de ce qui intéresse l'humanité ne m'est étranger. »

La plupart de ceux qui ont voulu discourir sur la

douleur, au lieu de la considérer sous ses divers aspects, l'ont envisagée à un point de vue étroit, égoïste; ils n'ont guère cherché qu'à faire connaître leur manière personnelle de sentir; ils ont retracé leur histoire ou celle de leurs amis. L'esprit d'impartialité leur a manqué, parce qu'ils étaient à la fois juges et parties. En raisonnant sur un pareil sujet, il faut ne pas songer à soi, être désintéressé, sans passion, sympathiser avec tout ce qui aime, avec tout ce qui souffre, sans qu'il soit nécessaire, pour connaître la douleur, d'avoir passé par les plus cruelles épreuves de la vie; d'autant plus que de grandes afflictions laissent presque toujours, dans les âmes qu'une foi vive n'éclaire et ne fortifie pas, un levain d'aigreur et d'injustice, qui ôte à l'esprit sa liberté et sa justesse d'appréciation.

Plusieurs écrivains prétendent que l'homme est tout entier dans chaque homme. Cependant les impressions ne se manifestent pas de la même manière, ni avec une égale vivacité. Il est des gens dont la douleur impétueuse et prompte éclate comme un vent d'orage et passe comme lui. Il en est d'autres chez qui les larmes s'amassent lentement; ils ont besoin de s'exhorter à pleurer, et ils ne peuvent s'attendrir sans témoins. On gémit plus haut quand on est entendu. Il est une intempérance d'affliction aussi bien qu'une intempérance de joie.

S'abandonner sans mesure à la souffrance, est le propre d'un esprit faible; mais il y a de l'orgueil et de la dureté à la braver et à en méconnaître les atteintes, à l'exemple de ce sophiste qui, dans le paroxysme de la goutte, s'écriait: « Douleur, tu as

vantable dénûment, l'homme seul, en proie à tous les genres de souffrances? En un mot, pour se consoler un peu de toutes ses peines, il faut penser à toutes celles qu'on n'a pas; mais notre infirmité est telle que nous gémissons, tout en sentant que nous avons tort de gémir.

On se plaint quelquefois d'être écrasé sous le poids de ses chagrins. S'ils n'apparaissaient qu'à de longs intervalles, s'ils étaient toujours légers, s'ils faisaient place trop tôt à la consolation, où serait l'apprentissage de la patience, l'emploi de notre énergie? C'est par ces coups redoublés que notre nature rebelle se façonne et que le néant de notre être est mis à découvert. Ce ne sont pas les biens de ce monde qui nous ont été promis, mais ceux d'une autre vie que n'affligent ni les infirmités, ni les outrages du temps. Après la nuit de la tombe luira le soleil d'une nouvelle existence. L'homme peut trouver la route longue; mais il en sait le terme. Il n'est pas un exilé qui s'éloigne, c'est un voyageur qui revient et que l'on attend dans la patrie.

Pour nous exempter de la résignation, nous prétextons souvent la singularité de nos épreuves, l'excès et le caractère de nos afflictions. Nous pensons toujours que nos croix ne ressemblent pas aux autres; cette idée même de singularité dans nos peines, flatte notre vanité et autorise nos murmures. Nous voudrions que tous les hommes ne fussent occupés que de nos infortunes, comme si nous étions seuls malheureux sur la terre; celui-là se figure qu'il supporterait facilement toute autre souffrance que la sienne, et ne demande qu'à changer de

peine, à l'instar de ce malade qui espère se trouver mieux en changeant d'air et de position. Mais si les hommes pouvaient rassembler en un même lieu tous leurs maux, il y en a plus d'un qui préférerait remporter tous les siens, plutôt que de prendre la moindre portion de l'amas commun des misères humaines.

Le premier pas vers la résignation, c'est d'être convaincu qu'il est nécessaire de beaucoup souffrir. Les vains efforts d'une imagination exaltée ne peuvent tromper les besoins de la nature, ne peuvent donner une douceur vivifiante à l'humide vapeur d'un cachot, ni mettre fin aux battements d'un cœur brisé. Le philosophe, étendu sur sa couche moelleuse, nous dira que le courage dompte aisément tous les obstacles; mais si on peut affronter la mort, si tout homme peut lui faire face, les tourments prolongés sont d'horribles épreuves que peu de gens savent endurer. Sans doute, quand l'homme se redresse et se lève dans sa force sous les coups du malheur, quand il se tourne vers le côté céleste des choses, il triomphe, s'apaise et se console. Mais Dieu a fait du cœur humain le clavier de toutes les douleurs. Ne persuadons pas à notre âme que la pratique du bien est facile, pas plus qu'on ne doit persuader à l'intelligence, que la science est une récréation; — habituons-les, l'une et l'autre à l'effort, pour que l'heure du combat ne les prenne pas au dépourvu.

Si le champ de la douleur est vaste, il dépend de nous de le resserrer par une lutte infatigable dans de plus étroites limites. Il ne suffit pas de résister un jour, deux jours; ne dites point: « Cette guerre sera longue. » Rien n'est long de ce qui finit. Courage

donc! Il est aisé de se croire brave dans la paix; c'est au fort de l'action que paraît la valeur du soldat. Chacun est bon pilote quand la mer est calme.

Ne nous laissons pas abattre par la mauvaise fortune; prenons le parti de souffrir patiemment; la patience n'ôte pas le sentiment de nos maux, mais elle les modère. L'habitude nous familiarise avec les choses les plus pénibles. Il n'est pas de si dure condition où un esprit judicieux ne trouve quelque soulagement. Souvent, l'espace le plus étroit, grâce au talent de l'architecte, a pu s'étendre à plusieurs usages, et une habile ordonnance rend le plus petit coin habitable. N'imitons pas Aladin qui se désespérait, parce qu'il voyait une fenêtre inachevée dans son palais, oubliant les vingt-trois autres qui étaient parfaites.

Lorsque l'âme s'irrite contre ses maux, ses maux s'irritent contre elle. On se punit ainsi soi-même d'une douleur qu'on ne sait pas endurer. On en souffre davantage; de plus, on en fait souffrir les autres, parce qu'on va se décharger sur eux du fardeau qu'on ne peut porter tout seul. On oublie qu'il n'est rien dont on se fatigue aussi vite que de la douleur d'autrui.

La résignation offre cet inestimable avantage, qu'elle puise toute sa force dans le cœur même de l'affligé. Elle n'a pas à subir les raisonnements fastidieux de ces indifférents, de ces consolateurs de profession qui vous offrent des services qu'on ne leur demande pas, et quand ils savent, la plupart du temps, qu'il est impossible de les accepter; ils viennent avec ces consolations banales, qui ne con-

solent pas; les affligés s'y heurtent sans cesse : « Il est mort, que voulez-vous? nous sommes tous mortels; et puis, il était si âgé! ou bien, il souffrait tant! » Peu de personnes nous apportent le baume exquis de ces sympathies qui savent parler et qui savent se taire. Maladresses souvent d'un bon cœur, les consolations prématurées ne font que réveiller la souffrance; on ne doit raisonner avec la douleur, que lorsqu'elle commence à raisonner; mais s'il y en a qui ne veuillent pas être consolées, il n'y en a pas qui ne veuillent être partagées.

Il est des cas où il serait dangereux de lutter directement contre la douleur; nos efforts pour la surmonter seraient une plus grande souffrance. Il faut alors laisser faire Dieu et attendre, en lui disant: « Celui que vous aimez est trop faible; avec vous seul il peut vaincre. » Nul n'aurait la force de résister, si la vivacité des sentiments qu'excitent en nous les premiers coups de l'adversité, ne s'émoussait à la longue. Heureusement, ce destructeur invisible qui fait le vide autour de nous, mais aussi ce consolateur par excellence qui renouvelle, en fuyant, ce mobile univers, le Temps n'enlève pas moins de chagrins qu'il n'en apporte. On ne peut souffrir beaucoup d'une manière durable. La Providence, en mère tendre, ne nous envoie que des peines ou courtes ou supportables. La souffrance et la consolation sont sœurs. Dieu ne laisse jamais sur la terre une faiblesse sans quelque appui, ni un cri de douleur sans écho. Quelque indifférent que soit le monde, Dieu a toujours parmi cette foule bruyante et insoucieuse ses mains aumônières et ses voix compatis-

santes : le moment vient où il sort du nuage et dit à la souffrance, comme à la mer soulevée : « Tu n'iras pas plus loin. » L'immortel auteur du *Génie du Christianisme* ne voit dans cette intervention mystérieuse de la Providence, que le signe de l'indigence et de la misère du cœur humain qui n'a pas de quoi toujours pleurer. Je préfère y reconnaître une preuve sensible de la bonté divine.

Il serait à désirer qu'on pût dépenser ses peines au jour le jour, et économiser ses joies pour le lendemain. Il faudrait aussi avoir le courage de regarder ses afflictions en face. L'ennemi est surtout terrible pour les fuyards ; de même, le mal a plus de prise sur ceux qui cèdent et reculent. Il est de bien meilleure composition pour qui lui tient tête. Il en est de l'âme comme du corps, qui acquiert du nerf et de la vigueur en se raidissant. Il est encore certain qu'on rend souvent la douleur physique légère et peu dangereuse à force de la croire telle. Ne perdons jamais l'espoir de la guérison. La puissance de Dieu est sans bornes. Combien n'y a-t-il pas de maladies où la science humaine est impuissante et qui disparaissent d'elles-mêmes? L'espérance est la plus utile de toutes les affections de l'âme : elle entretient la santé par le repos de l'imagination, et répand dans le sang une douce et vivifiante chaleur. Espérer, c'est jouir. Celui qui donna tout ce qu'il avait et ne se réserva que l'espérance, ne se fit pas un si mauvais lot, puisqu'il garda pour lui tout ce qu'il y a de plus doux dans la vie.

Un remède efficace contre la souffrance, c'est d'abord la prière, si douce au cœur de l'affligé ; elle

le relève, l'apaise et le fortifie. Nous devons nous abreuver de cette rosée céleste qui nous est aussi nécessaire que la pluie aux arbres. Privés d'eau, ils ne portent aucun fruit; et sans le salutaire rafraîchissement de la prière, nos âmes demeurent stériles et mortes aux bonnes œuvres. La prière est un cri d'espérance; si, comme tout le prouve, il y a là-haut un être souverainement bon, un témoin invisible et doux de nos actions, un père dont la clémence égale la justice, il faut nous tourner vers lui dans nos joies, surtout dans nos tristesses, puisant dans ce commerce intime, des forces nouvelles pour porter jusqu'au bout l'épouvantable fardeau de la vie. Qui s'adresse à lui, fût-ce pour la millième fois, toujours reviendra soulagé. Douter de Dieu, ce serait douter de la vie elle-même; on peut délaisser cette croyance à la première ivresse; mais on est heureux de retourner vers elle à la première larme.

Visitons souvent les pauvres, aimons-les surtout: rien ne leur manque autant que l'amour. L'aumône matérielle ne vaut pas cette tendre compassion, ce regard, cette parole qui consolent et encouragent. D'un autre côté, rien ne rafraîchit le sang et ne rassérène l'âme, comme de secourir ceux qui souffrent. On acquiert aussi, bien plus qu'on ne donne: le contact du pauvre enrichit, parce qu'il rend au centuple en foi, ce qu'il prend en charité.

Livrons-nous à de sérieuses lectures où l'on respire un air plus fortifiant, plus pur, et que l'on fait non en esclave qui remplit une tâche, mais en enfant de Dieu qui revient à son père et qui attend tout de sa miséricorde.

Le travail est aussi un puissant moyen pour triompher des torpeurs de la tristesse et de l'aiguillon de la souffrance. Contemporain de l'homme, il a précédé l'introduction du mal dans le monde : il était une loi avant de devenir une expiation ; il commença au moment où l'homme reçut des mains de Dieu l'investiture de sa royauté terrestre. Il y a dans le travail même le plus humble et le plus pénible, quelque chose de calmant et de sanctifiant. L'inerte contemplation de ses douleurs exerce sur l'âme une influence malsaine et dangereuse. Les événements extérieurs nous envoient la souffrance à l'état brut ; c'est à la transformer comme toute autre matière, que nous devons travailler. L'âme se fait son corps, a dit un grand médecin ; on peut dire avec plus de vérité : l'âme se fait sa douleur. Nos défauts et nos imperfections entrent pour beaucoup dans l'amertume de nos plus réelles afflictions.

Il est difficile de persuader à l'homme que ce qui l'attriste puisse jamais tourner à son profit : aussi regarde-t-il la souffrance comme la plus cruelle ennemie du genre humain, comme un tyran impitoyable qui poursuit ses victimes sans relâche, et frappe à toute heure l'enfance et la vieillesse, la faiblesse et la force.

Cependant, n'est-ce pas de la douleur que vient le premier sentiment qui nous fait connaître l'existence? Elle est une sensation utile, le cri de l'organe souffrant ; c'est un gardien vigilant qui signale au cerveau des ennemis internes que les sens ne peuvent apercevoir, et qui menacent incessamment notre existence.

S'il se pouvait que, sans avertissement, à notre insu, le feu désorganisât nos tissus, que le fer pénétrât dans nos chairs, nous n'aurions aucun moyen de nous garantir de la destruction, et l'homme se donnerait quelquefois la mort par inadvertance. C'eût été le condamner à périr que de ne lui laisser de sensibilité que pour le plaisir. Comment remplacer l'aiguillon de la douleur, le frein d'une souffrance aiguë et croissante, par un simple dégoût, par l'attrait d'une jouissance ou par un avertissement qui ne fût pas une torture en même temps qu'un avis? Que de fois, sous peine de mort, il faut s'abstenir, s'arrêter à l'instant même, quand nous sommes poussés en avant par le plaisir? Que de fois la passion ou une simple distraction ne nous empêcherait-elle pas d'écouter les conseils de la raison, même les plus essentiels à notre existence, s'ils n'étaient pas sanctionnés aussitôt par une vive douleur? Il fallait ce ressort énergique, surtout pour les enfants et les êtres chez qui la raison ne joue qu'un rôle secondaire. L'ordre voulait que nous fussions avertis par la preuve immédiate, incontestable, irrésistible du sentiment de ce que nous devons faire pour conserver notre vie.

La souffrance est un moyen de reconnaître si un individu supposé mort est réellement décédé. Combien de gens effrayés de ces récits affreux dont plusieurs sont très-authentiques, de morts vivants ressuscités dans la tombe, recommandent de vive voix à un ami ou prescrivent dans un acte de dernière volonté de leur brûler ou inciser certaines parties du corps, persuadés qu'ils échapperont ainsi à l'horrible possibilité d'être ensevelis vivants!

Les douleurs, lorsqu'elles ont disparu, se transforment souvent, après un temps plus ou moins long, en réminiscences agréables, tandis que le souvenir du bien-être double le mal présent : il n'est pire misère, dit le Dante, qu'un souvenir heureux dans les jours de malheur.

Si donc le plaisir nous donne la conscience du bien-être de la vie, la douleur nous avertit des dangers qui peuvent la compromettre ; l'un nous fait aimer l'existence, l'autre nous donne une salutaire frayeur de la perdre. Ajoutons que le moindre des plaisirs qui ne serait pas senti par l'être constamment heureux, sera goûté avec délices par l'homme infortuné. Quelle n'est pas la joie d'un détenu qui, après avoir subi sa peine, sort d'une prison obscure, revoit la clarté du jour, et recouvre la liberté ? Une femme qui vient d'être mère est d'autant plus heureuse que ses souffrances ont été plus vives.

Ovide trouve Niobé heureuse d'avoir été changée en rocher et d'être devenue insensible par l'excès de ses maux. Cicéron pense avec raison que, dans les peines morales, le comble du malheur est la privation du sentiment. Enlever la connaissance du mal, ce serait enlever celle du bien, et enfin anéantir l'homme. Qui voudrait remplacer par les oscillations d'un pendule les battements de son cœur ?

Quelques philosophes ont prétendu à tort que tous les plaisirs n'étaient qu'une cessation de la douleur. Platon, dans le IX[e] livre de la *République*, énumère un certain nombre de jouissances qu'aucune souffrance n'a précédées. Lorsqu'en effet nos yeux viennent à

s'ouvrir inopinément sur un charmant paysage, lorsque dans le même moment nous respirons un air embaumé des senteurs du printemps, nous éprouvons un doux plaisir, sans avoir senti nécessairement un malaise antérieur.

La souffrance importe sans doute à la vie physique, mais elle n'importe pas moins à la vie intellectuelle et morale; elle est le grand stimulant de l'activité humaine. La douleur de la misère, de la persécution est quelquefois nécessaire pour échauffer le génie, exciter le mérite et les talents paresseux.

Le malheur a souvent développé en nous des sentiments, des lumières et des forces que nous ne savions pas posséder, parce que nous n'en avions pas besoin, et qu'un sort plus propice eût certainement laissés dans l'inaction. Le génie de la douleur est peut-être le plus fécond de tous. N'est-ce pas aux tortures de la captivité, à dix années de martyre, que nous devons le livre des *Prisons de Silvio-Pellico,* livre admirable, qui apprend à souffrir et dispose à une si généreuse indulgence? N'est-ce pas la douleur qui arrache à David, le prince de la lyre sacrée, ces magnifiques accents qui retentissent dans nos églises?

La douleur est utile surtout au point de vue de la vigueur morale et du perfectionnement de l'homme. C'est une des grandes forces de la nature; elle ajoute à ce qu'elle ne détruit pas. La tribulation est à l'âme comme un marteau qui la frappe, et qui, en la battant, la fait briller d'un plus vif éclat. Ainsi encore, le soc de la charrue déchire la terre, mais il la féconde. Ainsi, le nocher s'aguerrit pendant la

tempête; ainsi, le chêne des montagnes se fortifie par les secousses et s'affermit par le temps. L'amour maternel ne grandit-il pas dans les larmes ? Plus la mère a souffert pour son enfant, plus elle a éprouvé d'appréhension et de terreurs, plus elle s'attache à lui; et s'il meurt avant même qu'il ait pu comprendre les caresses de sa mère, elle en concevra un si profond chagrin, que peut-être elle n'aura pas la force de lui survivre ;

> Car, rien n'est plus puissant que ces petits bras morts
> Pour tirer promptement les mères dans la tombe,

dit un poète.

Le malheur donne je ne sais quoi d'achevé qui ajoute aux grandes vertus. Autrefois un lieu frappé de la foudre devenait sacré : emblème sublime du respect que l'on doit au malheur.

La prospérité nous remplit souvent de fausses illusions ; enivré des faveurs du monde, on tombe dans l'oubli de ses fautes, et on s'imagine que Dieu les a pareillement oubliées. Le malheur est le seul maître qui puisse nous reprendre utilement, réveiller dans la conscience le sentiment endormi de la justice divine, et rendre à nos yeux la véritable vue des choses. Il nous porte à réfléchir sur nos égarements, à faire un sérieux retour sur nous-mêmes. Le temps de l'adversité est à l'âme ce que l'hiver est à la terre : la saison où l'on ensemence. Dieu ne nous abandonne pas impuissants et désespérés à l'empire du mal ; il en fait jaillir les eaux vives comme du roc au désert ; sa colère tonne

pour nous prévenir que la foudre peut rencontrer nos têtes; mais, de même que les moissons ont besoin de rosée pour mûrir, de même l'homme a besoin de pleurer pour montrer ce que vaut une âme, le degré de sa constance et de son amour.

Et l'amitié ne doit-elle rien à la douleur? les mêmes afflictions sont un lien puissant entre les hommes. Dans le mélange aussi de leurs larmes, ils éprouvent un grand soulagement : on souffre bien moins quand on souffre en commun; on suspend le cours de ses larmes, en essuyant celles des autres: pleurer ensemble, c'est se consoler. Tout sépare dans le bonheur, tout rapproche dans l'adversité : parlez de ses devoirs à un homme, sans sujet d'affliction, il est sourd à vos conseils; s'il tombe dans l'infortune, il vous recherche, il aime à vous entretenir de ses chagrins, il est sans goût pour les bruyantes distractions auxquelles il se livrait naguère.

La douleur est souveraine pour apaiser les feux de la passion; en même temps qu'elle nous ôte ce qui nous dégrade, elle nous donne ce qui nous ennoblit. L'homme dur ne souffre pas sans se sentir porté vers la compassion, l'homme hautain vers l'humilité, le voluptueux vers la chasteté, l'homme violent vers la douceur. Nul ne sort amoindri de cette grande fournaise des douleurs : l'immense majorité y puise des vertus qu'elle n'avait jamais connues; l'impie devient religieux; l'avare oublie sa fureur insatiable d'amasser; le maître a plus d'égards pour ses serviteurs.

Il y a dans la douleur un principe de force et

de virilité ; mais celui qui court après les plaisirs commence aussitôt à décroitre. Avec l'habitude de céder, il perd jusqu'à la mémoire de l'effort ; avec l'habitude de tomber, jusqu'au pouvoir de se relever. La vitalité et l'énergie des puissances de l'âme, l'élasticité et la force des muscles du corps, tout s'use dans le plaisir, parce qu'il a quelque chose de dissolvant et de corrupteur qui porte en soi une mort silencieuse et cachée. Malheur à qui ne résiste pas à sa voix aussi perfide et aussi douce que celle des antiques sirènes ! L'enfant qui s'y abandonne ne voit pas l'adolescence ; l'adolescent y trouve les cheveux blancs ; les vieillards y trouvent la mort.

L'homme dit sans cesse qu'il n'aime pas la souffrance ; voyez pourtant comme il méprise le guerrier invulnérable ou couvert d'armes enchantées ! Il sent qu'il n'y a pas de mérite là où on ne peut souffrir, et que la véritable grandeur consiste non pas en ce que le fort, l'invincible par nature triomphe du faible, mais en ce que le faible sache trouver dans sa faiblesse même de quoi vaincre et surpasser le fort.

Il n'aime pas la souffrance, et voyez le cas qu'il en fait ! Comme il est fier d'en porter sur sa personne les traces nombreuses ! Il se plaît à montrer à tous les yeux les glorieuses cicatrices de ses blessures et de ses dévouements.

Partout l'homme a rendu un culte aux grandes infortunes. Œdipe est plus grand au jour de son malheur qu'aux jours de sa gloire. Son nom serait ignoré, si la colère divine ne l'avait renversé de

son trône. La mélancolique beauté qui s'attache à la figure de Germanicus lui vient du malheur qui le frappa, et de sa belle mort, loin de sa patrie, et du ciel de Rome. Marius, qui n'est qu'un homme cruel lorsqu'il est élevé par la victoire, devient sublime lorsque sa triste destinée l'oblige à chercher un refuge dans les marais de Minturne (1).

En résumé, je pense que la douleur est un mal, source de grands biens, et je comprends qu'un vieil auteur ait pu dire : « Si Dieu nous eût donné tout à souhait, il faudrait le prier de nous faire l'aumône de l'empêchement. » Le sentiment de la souffrance est plus vif et plus durable que celui du plaisir ; il était nécessaire qu'il en fût ainsi, dans l'intérêt même de notre existence ; il importe plus encore de repousser le mal que de se mettre en possession d'un bien.

Mais ici, j'entends l'éternelle interrogation, la vieille plainte du genre humain : Pourquoi Dieu s'est-il montré si sévère envers sa créature ? Qu'a-t-il besoin de notre sang et de nos larmes ? Ne pouvait-il nous rendre heureux sans nous rendre misérables ? Ces pourquoi de l'âme gémissante ont, dans tous les temps, été l'écueil de la raison; cette grande énigme a tenu en échec toute l'antiquité, et l'a arrêtée comme un sphinx à la porte du temple de la Philosophie.

Chez les Grecs, les stoïciens attribuaient le mal à la fatalité, à la nécessité, à l'imperfection essentielle de la matière. Les épicuriens rejetaient tout

(1) Donoso-Cortès.



sur le hasard, mot vide de sens dont nous couvrons notre ignorance. L'état de souffrance dans lequel viennent au monde les enfants fit dire à Cicéron « qu'ils naissent sous un ciel irrité, pour expier sur la terre quelque crime commis dans une autre vie. »

La philosophie orientale croyait aux luttes éternelles de deux principes ennemis : erreur souvent reproduite par les sophistes de l'Occident. Manès bâtit sur cette opinion un vaste système plein de fictions bizarres. D'après Platon, la Cause première a créé le monde le plus parfait possible pour des êtres imparfaits. Leibnitz, Pope, soutiennent que tout est bien, que ce qu'on appelle le mal, amène souvent des événements heureux. L'adultère de Tarquin chasse les tyrans et ouvre l'ère de la grandeur romaine ; les persécutions sont la gloire des martyrs ; l'Église ne fut jamais plus fervente et plus pure que lorsqu'elle fut plus affligée ; le vice met la vertu en relief, et la tempête fait ressortir l'éclat d'un beau jour.

A la vue du désastre de Lisbonne, en 1755, Voltaire déploie en divers écrits une verve satanique contre les optimistes. J.-J. Rousseau lui adresse une lettre où il propose cet amendement : que tout est bien pour le tout. Cette croyance a survécu et survivra à l'ironie cruelle de l'auteur de *Candide* et aux accents désespérés d'un autre grand poète, lord Byron.

La philosophie, en agitant ces problèmes de la destinée, creuse des abîmes qu'elle est impuissante à combler. La masse de l'humanité n'a ni le temps ni le courage de peser tous ces systèmes, et de s'en-

foncer dans ce travail de beaucoup de peine et de peu de profit, matières d'ailleurs qui soulèvent des questions trop ardues et trop au-dessus des intelligences ordinaires. L'élite même des penseurs ne cherche-t-elle pas, en tâtonnant, le sanctuaire de la philosophie? Descartes ne trouve à admirer dans Platon que sa franchise à déclarer qu'il n'a rien découvert de certain; Jouffroy pense qu'il n'y a aucune vérité reconnue, sans quoi il n'y aurait pas autant de philosophies que de philosophes : il n'y en aurait qu'une; Cousin avoue que la science est encore au maillot, et il rappelle ce mot de Pascal, que « se moquer des philosophes, c'est philosopher. »

La sagesse antique s'était voilé la tête et se perdait en conjectures sur l'origine du mal; cette énigme avait irrité l'orgueil humain jusqu'au blasphème, ainsi qu'on le voit dans Juvénal, dans Pline l'Ancien et dans plusieurs autres écrivains abandonnés à leurs propres lumières. Le révélation seule dit clairement quelle est notre destinée ; seule elle a expliqué le terrible mystère de la douleur.

Sous un Dieu juste, nul ne doit être malheureux qu'il ne l'ait mérité ; or, l'homme est malheureux, il l'a donc mérité. Il est vrai que les animaux souffrent sans avoir commis aucune faute ; mais étant créés pour l'homme, pour ses besoins, pour son utilité et son plaisir, en les frappant, Dieu atteint l'homme dans ses biens matériels, dans ses affections ; c'est lui qui est châtié, éprouvé en eux.

D'un autre côté, l'homme n'a pas de rivaux dans cette vaste arène de la souffrance, qui offre pour lui trois caractères nouveaux : l'intensité, la durée, la

moralité. A l'homme seul la réflexion qui redouble la peine, la cherche dans le passé et dans l'avenir ; à lui seul cette appréhension continue de la mort qui étend comme un voile funèbre sur toute la vie. A l'exemple de Job, l'humanité tout entière pourrait s'écrier : *Domine, mirabiliter me crucias !* Mais l'homme n'est malheureux, entre tous, que parce qu'il est grand entre tous ; et il est grand, parce qu'il se connaît misérable.

La religion chrétienne, qui seule a donné un sens à la douleur, dit à chacun de nous : « Ta souffrance est méritée ; accepte-la de la main de Dieu ; ton juge sera ton consolateur ; souffre pour conquérir une éternelle félicité. » Elle nous apprend que le mal physique et le mal moral sont entrés dans le monde par la faute du premier homme. L'idée que nous sommes déchus, dégénérés, se trouve chez tous les anciens peuples. Le dogme de la rédemption, contre-partie de la chute, n'est pas moins répandu. D'après les traditions universelles, on a toujours confessé cette dégradation primitive, la réversibilité des mérites de l'innocence payant pour le coupable, et le salut par le sang. L'usage des sacrifices, les immolations humaines n'ont été qu'une horrible forme de cette antique croyance. L'homme, jusque dans ses plus redoutables égarements, restait fidèle à une loi mystérieuse qui venait d'en-haut ; et la grande victime du Golgotha nous a été donnée comme le dernier des sacrifices de la terre, comme l'accomplissement divin de tout ce que l'humanité avait pressenti.

La sentence de condamnation dont Adam et, par

suite, toutes les générations ont été frappés, ne s'accorde pas à la première vue avec la justice de Dieu, et surtout avec son inépuisable miséricorde. Mais on comprend que la désobéissance, que la prévarication du premier homme, la plus grande des prévarications, altéra son organisation physique et morale, et qu'il n'a pu transmettre que ce qu'il avait.

> Ainsi, le tronc qui meurt voit mourir ses rameaux,
> Et la source infectée infecte ses ruisseaux.

Dès le jour de la chute, il plut à la bonté divine de promettre un réparateur; de sorte que la rédemption est aussi ancienne que la faute. Si Dieu frappe, il guérit; s'il plonge dans les abîmes, il en retire quand l'heure est venue. L'homme est une énigme dont la désobéissance originelle donne le premier mot, et la rédemption le dernier. Déchéance et réhabilitation sont les deux pôles autour desquels roulent tous les mystères de la nature humaine. Nous ne pouvons pas juger de la justice divine par la nôtre, qui est une justice d'égal à égal, tandis que celle de Dieu est une justice de l'infini au fini, du Créateur à la créature. D'ailleurs, sur cette terre même, n'y a-t-il pas jusqu'à un certain point, entre les fils et les pères, solidarité des fautes et réversibilité des mérites?

Sans la transmission du péché et de la peine, le dogme de la rédemption qui est tout le christianisme, s'écroule, et avec lui tous les autres dogmes. Le monde ne s'unit plus à Dieu par l'homme; toutes les harmonies de la création s'évanouissent, tous les liens se rompent, le chaos est en toutes choses et tout retombe dans le chaos.

nature, Dieu

marque de

de noblesse

avait pas pris

s'il n'était

pas mort pour tous sur une croix, le reptile que j'écrase sous mon pied serait à mes yeux moins méprisable que l'homme, à considérer l'aveuglement de son intelligence, la faiblesse de sa volonté, les honteux mouvements de son cœur, l'ardeur de sa concupiscence, et la perversité de ses inclinations.

Dieu a permis le mal moral ; ce n'est pas la même chose que le vouloir et le faire. Pour l'empêcher, fallait-il qu'il enchaînât notre liberté, qu'il n'eût fait de nous que des automates, se portant au bien comme par nécessité ? Alors où serait le mérite de la vertu ? Nous plaidons toujours les circonstances atténuantes pour nos faiblesses, pour nos misères trop souvent flattées. Nous réclamons la remise de toutes nos dettes, sentant notre impuissance à les payer avec nos propres ressources. Nous aimons à ne voir en Dieu que sa bonté, parce qu'elle nous rassure sur nos désordres ; nous oublions sa justice, parce qu'elle intimide nos passions. Mais la bonté dans Dieu n'est pas une sorte de penchant, d'instinct aveugle, sans lumière et sans règle. Ne séparons pas sa miséricorde de sa sagesse, de sa justice, de son empire souverain sur tout ce qui vit et respire. Dieu doit agir en Dieu. Il ne faut pas seulement envisager sa qualité de père, mais celle de roi de l'univers, de législateur suprême. Dieu qui voulait créer des êtres pour les aimer et pour en être aimé, pouvait-il mieux faire que de leur donner un cœur maître de ses préférences ?

Nous ne considérons que l'instant et le lieu où nous sommes ; il n'y a que le tout qui pût donner la clef des mystères qui nous environnent ; et le tout

est trop vaste pour la petitesse de nos organes. Nous ne comprendrions le rien de rien. Comprendre une religion en ses diverses parties, ce serait le signe certain qu'elle est de fabrique humaine. Dans le ciel même, le mystère de Dieu ne sera jamais épuisé : ce sera une révélation continue, comme le dit si bien dans son nouvel ouvrage, l'*Art de croire*, M. Auguste Nicolas, l'auteur du plus beau livre qui ait paru dans ce siècle sur la religion, de l'aveu de Mgr Dupanloup.

Avec nos murmures et nos blasphèmes au sujet de nos maux, nous ressemblons à l'insecte qui croirait que le globe est bouleversé tout entier, parce qu'une goutte d'eau aurait pénétré jusqu'à sa demeure. L'être infini a des desseins infinis ; l'être éternel travaille pour l'éternité : Dieu seul a les secrets de Dieu. Le propre de l'infini, n'est-ce pas d'être incompréhensible à tout autre qu'à lui-même ? Nous voulons que le souverain maître nous explique ses projets sur l'univers, quand les moindres mouvements de notre corps restent pour l'âme couverts d'un voile impénétrable. La nature a ses obscurités et ses profondeurs : comment la religion n'aurait-elle pas ses mystères ?

Tout être créé est nécessairement borné, par conséquent imparfait. La perfection absolue n'est qu'en Dieu. Des créatures avec des facultés sans limites seraient égales à la divinité. Un homme n'est pas censé bon, à moins qu'il ne fasse tout le bien qu'il peut ; tandis qu'il est impossible que Dieu fasse tout le bien qu'il peut, puisqu'il en peut faire à l'infini. Qui fixera le degré auquel la bonté divine doit s'arrêter ?

Ne prenons pas le bien et le mal dans un sens absolu ; ce sont des termes purement relatifs et vrais seulement par comparaison. Ainsi, un instant de souffrance ne doit pas être séparé d'une existence entière où le bien domine ; ce n'est que l'absence d'une jouissance continuelle. Une douleur légère est préférable à une douleur plus vive ; et l'existence habituellement douce, si elle est coupée par quelques moments de souffrance, constitue un état moins heureux que si le plaisir avait duré constamment. Il n'y a aucun degré de bien qui ne soit un mal par rapport à un degré supérieur. S'ensuit-il, comme le prétend Bayle, le père de l'incrédulité moderne, que Dieu ne soit pas bon parce qu'il ne nous rend pas heureux de la manière dont nous voudrions l'être? Job loue Dieu sur son fumier; Alexandre, maître du monde, n'est pas satisfait; saint Paul se réjouissait dans ses souffrances. Qui prendrons-nous pour juge de la bonté divine?

Nos désirs ne sont pas toujours justes et sages; ce qui est un bien pour nous, devient quelquefois un mal pour d'autres. N'oublions pas que tous les besoins, toutes les souffrances de l'homme sont le principe de ses connaissances, de ses plaisirs, le fondement de la vie sociale et de la civilisation. Nulle volupté sans désirs, et nul désir sans besoins; le plus stupide des peuples serait celui dont toutes les volontés seraient satisfaites sans travail et sans peine.

Si la nature eût tout donné à chacun de nous, il y aurait sans doute égalité; mais chacun, trouvant en soi-même toutes les jouissances, n'ayant rien à

demander à personne, aurait vécu isolé, et dès lors la société n'eût pas été possible, parce qu'elle ne vit que de la différence des rangs et des positions. S'il n'existait pas de pauvres, on ne verrait pas de ces professions utiles et nécessaires qui font toute l'harmonie du corps social. S'il n'y avait que des riches, tout le monde resterait dans l'oisiveté; tout périrait. Le sentiment du besoin que nous avons de nos semblables est le plus fort lien qui nous attache à eux et nous porte à les secourir. Si tout était œil, où serait la bouche, dit saint Paul?

Mais pourquoi celui-ci naît-il dans la misère, celui-là dans l'opulence, sans qu'ils aient rien fait pour justifier cette position? Aux uns, rien ne réussit, à d'autres, tout semble sourire. Puisque Dieu est souverainement bon et juste, il ne peut agir par caprice et avec partialité. Chaque chose se fait avec un but intelligent et a sa raison d'être. Les vicissitudes de la vie ont donc une cause, et cette cause est nécessairement juste. Il n'est point de la sagesse divine de conduire les hommes par les même voies, par les mêmes moyens et de la même manière; mais de diversifier à l'infini les routes par lesquelles ils marchent vers le terme. Sa justice n'est pas astreinte à départir à tous des secours également puissants et abondants; il ne demande compte à chacun, que de ce qu'il lui donne; il ne doit rien à personne.

Qui sommes-nous, pour disputer avec Dieu, la source et le maître de la vie? La terre, dit-elle au potier : « Pourquoi m'as-tu faite ainsi? » Lorsque nous jetons des pierres contre le ciel, elles retombent sur notre tête. D'ailleurs, il ne faut pas regarder la

vie comme une affaire de plaisir : nous vivons dans un monde où éclate la foudre, sur des bords où les chagrins ont fixé leur demeure, où habitent, dit le poète, les pâles maladies et la triste vieillesse.

Ici-bas, chaque lyre a sa corde plaintive (1).

Cependant, n'exagérons point les peines inséparables de l'existence : quand on suppute la somme des biens et des maux, on devrait tenir compte des jouissances dont la durée l'emporte sur la vivacité, comme le plaisir de vivre, de respirer, de se mouvoir, de penser. Tout mis dans la balance, on aime mieux être que n'être pas, abstraction faite de nos immortelles destinées. Nous nous lassons de tout ; l'homme n'est jamais rassasié de vivre ; on aime à murmurer ; il y a du plaisir à se plaindre, mais il y en a plus à exister.

En remontant à la source des maux terrestres, beaucoup sont la conséquence naturelle de la conduite et du caractère de ceux qui les endurent. Combien d'hommes tombent par leur propre faute ! Que de gens ruinés ou misérables par manque d'ordre, de prévoyance ! Que d'unions malheureuses, parce qu'elles sont un calcul d'intérêt ou de vanité, et que le cœur n'y est pour rien ! Que de dissensions, de querelles funestes on aurait évitées avec plus de modération et moins de susceptibilités ! Que de maladies et d'infirmités sont la suite d'excès en tous genres ! Que de parents malheureux dans leurs enfants, parce qu'ils n'ont pas assez combattu les mau-

(1) V. le beau poème de la *Providence*, par M. Vidaillet.

vais penchants, et ont laissé se développer en eux tous les germes de l'orgueil, de l'égoïsme et de la volupté ! Que de paresseux préfèrent être à charge aux autres, plutôt que d'utiliser leurs bras ou leur industrie ! Que de pauvres dont l'intempérance engloutit aussitôt tout ce qu'ils ont ramassé !

Combien de plaintes aussi destituées de tout fondement ! Les heureux, sans le savoir, forment ici-bas les trois quarts des mécontents. Nous sommes de grands fabricants de douleurs : partout et toujours nous en faisons ; nous abusons de tout ; aveuglés par la jouissance, nous ne savons jamais prévenir la satiété : quelques jours d'ennui et de dégoût ont bientôt effacé des années de félicité. Nous sommes si ingrats envers le bonheur qui n'est plus ! Peu satisfait de ce qu'il a, jaloux de ce qu'il n'a pas, l'homme désire encore au sein du plaisir. Il y a toujours dans le bonheur d'autrui quelque chose qui manque au nôtre.

Il est vrai qu'il restera éternellement dans l'humanité une part immense de malheurs à laquelle les meilleurs conseils ne peuvent presque rien. Sans être au nombre des plus disgraciés du sort, on éprouvera bien des souffrances irrémédiables qu'amènent la pratique du monde et les épreuves de la civilisation. Ainsi, ils ne sont que trop réels les maux du père de famille qui, eût-il le nécessaire, se sent, par le manque de fortune, hors d'état de procurer à son fils une éducation convenable, de donner à sa fille le mari qu'elle aime, d'entreprendre le voyage qui rétablirait la santé de sa femme : et que dire des vrais pauvres, de cette incertitude toujours renaissante du pain de

chaque jour, de cette crainte d'une infirmité ruineuse ou d'un chômage désastreux ? Mais soyons plus modérés dans nos souhaits, plus réservés dans nos discours, plus raisonnables dans nos projets, plus sobres, plus tempérants, plus laborieux, plus éloignés des vices qui énervent le corps et l'âme, et, sans prétendre tarir la source de la douleur, nous verrons disparaître un grand nombre des maux que nous souffrons. Nous courons, par nos imprudences, prématurément à notre perte. C'est ce qui a fait dire à un célèbre physiologiste de nos jours : « L'homme ne meurt pas. il se tue. »

Le bonheur n'existe nulle part tout entier ; il est partout avec mesure et partout passager, hors dans son seul auteur. Un jour, en voyant à l'Observatoire des astronomes chercher les secrets du monde planétaire, un rustre s'écria : « Ils ont beau regarder, ces astres ne sont pas moins pour nous que pour eux. » On en peut dire autant du bonheur ; les pauvres qui savent être pauvres, qui ont le courage de l'être, se trouvent, lorsqu'ils sont sages, aussi près de lui que les riches. Il est au dedans de chacun de nous. le malheur est au dehors, et nous l'allons chercher.

Le bonheur terrestre, si court, si incertain, traversé par tant de nuages, n'a pu être le but final de la Providence en nous créant. Il n'y a en cette vie que des commencements et des ébauches de bonheur. Attendre son bien-être de la nature physique ou de la nature morale, de l'impression vivifiante d'une belle journée, des douceurs bourgeoises du foyer domestique, ou du jeu régulier et calme de

[illegible] point se faire le jouet d'une [illegible] Il faut à l'homme un idéal qui [illegible] : il faut qu'il tienne à [illegible] pas lui, qui est plus que lui, [illegible] chancelle, qui reste quand [illegible] dans sa prison, elle ne respire [illegible] son vol vers une sphère plus [illegible] nature sensible ; elle tend [illegible] parfait qui ne se trouvent [illegible] sensibles. L'âme n'est pas faite [illegible] Dieu aussi l'appelle ; Dieu lui [illegible] cœur est plus grand que tout ce [illegible]. Dieu seul est plus grand [illegible] immortel a besoin d'un ali[illegible] éternel que Dieu.

[illegible] saveur de la terre vient se [illegible] jouissances et les corrompre. [illegible] de l'incertitude, une voix [illegible], une sorte d'impuis[illegible] bonheur, une sorte de [illegible] apprendre au cœur de [illegible] actuel, nous ne sommes [illegible] plus haut degré de féli[illegible], accablé du poids [illegible] : Assez, Seigneur, [illegible]

[illegible] on voudrait un fleuve [illegible] : cependant une [illegible] est plus pure. Avoir quelques ressources, et jouir paisiblement du peu qui nous appartient, ne se créer des besoins que dans les limites du possible, prendre chaque jour

comme un présent du ciel, voilà à peu près tous les biens que notre état comporte. La coupe du bonheur est pleine dans les mains de celui qui les possède; tout ce qu'il voudrait y ajouter n'y entre plus. L'homme ne trouve pas de douceurs dans la possession des objets, quand la mesure de ses sens est comblée. Aussi est-il toujours puni de son insatiable avidité : la joie excessive pleure comme le chagrin; poussée trop loin, elle rencontre la douleur, et les sentiments trop exaltés deviennent mortels.

Source sacrée de tout bien, l'Évangile en exhortant à la paix, à la tempérance, apprend le secret d'être heureux. Il nous éclaire par sa parole dans cette nuit obscure de la vie; il allége nos maux par ses promesses d'une existence meilleure. A entendre les gens du monde, on dirait qu'ils n'ont point de tourments et de peines. Ils envisagent d'un œil de pitié la conduite des hommes de bien. Quoi! disent-ils, toujours se contraindre, toujours se raidir contre les inclinations les plus tendres! La vie ne nous a-t-elle été donnée que pour le malheur? Mais ils ne voient que les souffrances des justes, et non les dédommagements qui les rendent légères. Les mêmes afflictions qui désolent et consument les méchants, aguerrissent les bons contre le mal, et font briller leur mérite d'un plus vif éclat. Il y a un feu qui épure et un feu qui dévore,

Les épines de la vertu ont une utilité présente, puisqu'elles nous rendent meilleurs; tandis que les voies du monde et des passions ne font de notre vie qu'un flux et un reflux de haines, de désirs, de jalousies. Rien ne console ceux qui marchent avec la

foule dans la route large de l'indifférence et du vice. Au milieu des épreuves de la vertu, on a la paix du cœur, avec la certitude que nos peines ne sont pas perdues. Il en coûte d'abord à un cœur honnête de régler sa vie, de surmonter ses inclinations les plus chères et les plus entraînantes; mais quand il s'est rendu maître de ses penchants, il trouve dans le sein d'une conscience pure une source inépuisable de jouissances, que nulle puissance humaine ne peut lui ravir.

Il arrive précisément le contraire au méchant, le mal se présente à ses yeux sous les couleurs les plus séduisantes; mais à peine est-il consommé, que le charme trompeur disparaît, et ne laisse après lui que d'affreux tourments. On devient l'esclave du mal pour n'avoir pas voulu être le serviteur du bien.

L'Évangile n'est pas la mort du cœur; il en est la règle; il a la douceur des choses éternelles. C'est lui qui commande d'espérer à ce pauvre infirme étendu sur le grabat où la misère l'a jeté; à ce sage trahi par le hasard ou vaincu par la force; à cette jeune fille condamnée à un travail ingrat, à des privations de tous genres, dans le coin oublié d'une froide mansarde, et dont le cœur bat à la vue des fêtes et des réjouissances; il lui dit: « Tu voudrais aussi orner ta tête de fleurs et te mêler aux joies de la terre: ah! si tu savais combien de douleurs sont cachées sous ces brillantes parures; combien de sanglots sont étouffés sous l'orchestre joyeux, tu préférerais ton état humble et obscur! » Plus le rang est élevé, moins il est facile d'être triste à son aise. Dans les classes de la société qui paraissent si heureuses,

Quand la bouche sourit, bien souvent l'âme pleure.

Vers charmant de la plus gracieuse et la plus chaste muse contemporaine (1).

Ce serait une illusion que de croire échapper à la souffrance, même par la foi et par l'amour de Dieu. Sous leur empire, il est vrai, la douleur se transforme; mais elle ne s'anéantit pas; la religion sanctifie les larmes sans les tarir. Elle ne veut rien d'impossible, et elle n'a jamais nié les droits de la sensibilité humaine. Elle combat bien moins l'excès de l'affliction que cet orgueil plein d'amertume, toujours prêt à protester contre les moindres contrariétés, et dont les plaintes hautaines rappellent quelquefois les paroles de Louis XIV, dans ses dernières années : « Dieu est bien dur pour moi, après tout ce que j'ai fait pour lui! » Comme si l'homme pouvait demander à Dieu un compte de doit et avoir, et traiter avec lui d'égal à égal, de puissance à puissance! Il est des âmes à qui la souffrance cause un étonnement singulier. A son approche, elles éprouvent quelque chose de l'indignation d'un fils de roi sur la pourpre duquel se porterait la main d'un esclave. Elles ne voient qu'un jeu cruel, où d'autres plus humbles reconnaissent l'indispensable épreuve du cœur.

Quand on a une foi vive, éclairée, on ne s'étonne plus des maux que le ciel nous envoie. On les accepte sans murmurer, et on est prêt à tout braver

(1) Mme Anaïs Ségalas.

pour rester fidèle à ses croyances. Combien de martyrs ont supporté avec un admirable courage les plus horribles tortures ! Ils se détachaient de la vie matérielle, et ils s'abîmaient tout entiers dans la contemplation anticipée d'un Dieu rémunérateur. Un seul cri sortait de leur bouche et remplissait leurs bourreaux d'une secrète terreur : « Gloire à Dieu ! »

Nos pieux missionnaires ne vont-ils pas tous les jours dans des contrées lointaines et sauvages, à travers mille morts, répandre partout la lumière évangélique ? S'ils n'agissaient pas sous une inspiration divine, s'ils ne se sentaient pas soutenus par une force surnaturelle, pourraient-ils s'arracher aux douceurs de la famille et de la patrie, pour affronter tant de périls et s'exposer à tant de cruelles privations ? Il est aussi un grand nombre de chrétiens qui, sans avoir besoin du glaive des bourreaux, gagnent la palme des martyrs dans l'obscurité de la vie quotidienne, où la nature s'immole et brûle en silence sur l'autel du devoir et de la religion. Quels prodiges de fermeté et d'abnégation ne produit pas dans le monde l'exemple du Christ, qui voulut endurer toutes les douleurs pour les consoler toutes !

Lors des guerres de la Vendée, on portait à l'ambulance deux officiers blessés ; le jeune se désespérait et exhalait sa douleur ; le vétéran, résigné cherchait à calmer son camarade. « Il fait beau prêcher, dit ce dernier, avec des égratignures.—Voyez, répliqua l'autre, en soulevant le manteau qui recouvrait son corps, dont le canon avait emporté les deux cuisses ! —Eh ! pouvez-vous être ainsi impassible ?—Je pense

à mon roi, mort sur l'échafaud, et à mon Dieu mort sur la croix.

Anne d'Autriche, en visitant un jour l'Hôtel-Dieu, eut des paroles douces et compatissantes pour toutes les infirmités. On lui fermait la porte d'une salle; elle insistait. « Madame, c'est la salle des cancers. » — « Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, en se couvrant le visage de ses deux mains, tout ce qui sera dans votre volonté adorable; mais, dans votre miséricorde, préservez-moi de cette maladie. » Anne mourut d'un cancer. Pendant les douleurs inouïes de cette grande épreuve, la régente de France conserva sa force d'âme et continua ses devoirs de reine. Son visage était toujours serein, sa parole bienveillante. Elle se faisait un trésor caché de sa douleur qu'elle réservait pour les yeux de Dieu, fidèle au conseil que la voix de Bossuet lui adressait du haut de la chaire dans l'église des Carmélites.

Et de nos jours, n'a-t-on pas vu une impératrice, deux fois reine par la grâce et par la beauté, bravant et poursuivant l'épidémie jusque dans ses foyers les plus mortels, faisant partout renaître le courage et l'espérance, et partout opposant au fléau le charme de sa puissance et de sa charité?

Les Grecs et les Romains montraient aussi de l'énergie au sein de leur douleur et de l'adversité; mais leur courage ne respire que l'orgueil, la haute estime d'eux-mêmes, la déification du moi. Ils semblent braver le ciel et le châtiment; ils ne recherchent que l'amour d'une vaine gloire, l'admiration, l'éloge. Ils ne font jamais remonter la louange et l'action de grâces vers l'auteur de tout bien et de tout don par-

fait. Faites descendre du théâtre, où parade leur vertu, ces prétendus héros de la douleur; que voyez-vous? le désespoir, le suicide. « Souviens-toi, dit Cicéron, que les grandes douleurs se terminent par la mort, que les petites ont plusieurs intervalles de repos, et que nous sommes maîtres des médiocres; tant qu'elles seront supportables, nous souffrirons patiemment; si elles ne le sont pas, si la vie nous déplaît, nous en sortirons comme d'un théâtre. »

Aux yeux des païens, il n'y a pas de remède contre les maux de l'existence; ils ne servent à rien et les arrêts du Destin sont inflexibles. Horace loue pompeusement Régulus, le grand martyr de l'histoire romaine; mais n'a-t-il pas haussé son personnage pour faire honneur à sa patrie, et rendre Carthage, sa rivale, plus odieuse par l'atrocité du supplice? Dans l'épître célèbre où Sulpicius engage Cicéron à supporter avec fermeté la mort de sa fille Tullie, il n'y a nul baume capable de guérir une blessure, parce qu'il n'y a pas d'espérance. Ce qui la remplit tout entière, c'est le sentiment de l'orgueil: il ne convient pas que Cicéron perde sa dignité en se livrant à une trop vive affliction. Horace, dans l'ode à Virgile sur la mort de Quintilius, et Virgile dans le cinquième livre de l'*Énéide*, ne proposent qu'un remède aux peines de la vie, la patience; mais leur philosophie les abandonne entièrement lorsqu'ils sont aux prises avec la douleur; c'est que la patience est un don de Dieu, elle n'est pas le fruit de la sagesse humaine; la prière l'obtient, et alors son efficacité est grande. La mort patiente et chrétienne du dernier des mendiants sur la paille, est mille fois plus

belle et surtout plus méritoire. que la mort fastueuse de Caton se perçant le cœur avec son épée.

A part le mot *charitas* UNE FOIS prononcé par Cicéron, quelques passages de Virgile, un vers de Térence; à part deux ou trois lettres de Sénèque, où l'on reconnaît l'influence, si ce n'est l'écho du christianisme naissant, on ne trouve guère chez les anciens de sentiments de compassion pour leurs semblables. Tout dans l'antiquité tendait à écraser les petits et les faibles. Elle avait, pour se défaire d'eux, l'infanticide et l'esclavage. L'humanité était, à ses yeux, une matière inerte sur laquelle on a le droit de tout oser. Les païens bâtissaient des théâtres et des cirques magnifiques; mais ils n'avaient pas un seul asile pour la souffrance. Il n'y a que le Dieu des chrétiens, le père commun des hommes, qui leur ait prescrit de s'aimer les uns les autres. La religion d'un Dieu crucifié a peuplé l'univers de palais pour les infirmes et les déshérités de ce monde. Seule, elle peut répondre à toutes les douleurs de l'âme dans les terribles séparations de la famille et de l'amitié, et soutenir la nature dans les épreuves déchirantes de la vie. Elle seule donne la vertu de la patience et de l'abnégation. Honneur à ces saintes filles, anges visibles des pauvres, qui, dans les refuges ouverts à la misère, savent si bien de leurs douces mains essuyer les pleurs, panser les blessures du corps et de l'âme, qui bravent tous les dangers, surmontent tous les dégoûts, immolent leurs plus belles années et leur existence entière pour servir les malheureux!

On ne saurait trop le répéter, aucune autre religion n'a eu souci des maux corporels de l'homme à



l'égal du Christianisme, qui est cependant fondé sur la douleur, puisqu'il se résume dans une croix. Il a élevé des hôpitaux comme des temples à la chair souffrante, là où la sensuelle antiquité avait dressé des amphithéâtres pour la voir souffrir. Acquérir une haute renommée, vivre dans la postérité, voilà le ciel de ses grands hommes ; ils ne croyaient presque tous qu'au dogme de l'immortalité terrestre ; ceux qui avaient foi dans une autre vie n'y admettaient que des héros, des philosophes, mais pas un seul malheureux, pas un seul esclave.

Il faut à l'âme accablée ce qui manquait aux païens, une ferme espérance en une existence meilleure, la certitude que les angoisses de la terre sont des épreuves passagères qui trouveront ailleurs leur récompense. Pour eux, la religion était une science de formes, non un besoin du cœur ; c'était une pratique extérieure, un ensemble de rites, une œuvre politique, non un corps de traditions et de dogmes, non un sentiment intérieur qui domine l'homme tout entier. Ils ne prenaient leur point d'appui que sur des intérêts humains dont le plus subtil et le plus dangereux est l'idolâtrie de soi.

Il est vrai que les païens n'avaient pas encore vu l'arbre du Calvaire et goûté de son fruit. Entre le monde ancien et le monde moderne, il y a l'Évangile. L'ère de la civilisation ne date ni de Périclès, ni d'Auguste. L'Acropole, pour le bien-être de l'humanité, ne vaut pas Sinaï, et le Capitole s'est incliné devant le Calvaire. L'Évangile a fait voir toutes choses sous un aspect nouveau ; il montre l'âme à travers les sens et l'éternité derrière la vie. Les

autres religions nous appellent au bonheur et nous disent : « jouis. » L'Évangile nous appelle à la résignation, et nous dit : « espère. » Toutes ses récompenses sont dans le ciel ; c'est en y attirant les regards, c'est par la foi et par l'espérance, qu'il a dématérialisé le monde.

Il ne dit pas : « Heureux ceux dont la vie n'est qu'un passe-temps continuel de jeux, de festins, de plaisirs. » Mais il dit : « Heureux ceux qui souffrent, qui pleurent leurs fautes, parce qu'ils seront consolés ; » larmes bénies du repentir, saintes larmes, véritable sang de nos âmes, douleur féconde et généreuse qui, se retournant contre le mal lui-même, l'attaque pour le détruire, à la différence de la plupart des autres douleurs tout-à-fait stériles et sans profit pour nous, uniquement propres à affaiblir nos forces et notre courage.

Sans doute, s'écrier avec sainte Thérèse : « souffrir ou mourir, » et avec Madeleine de Pazzi : « non pas mourir, mais toujours souffrir, » et avec Mme de Montcalm : « je crains l'espoir, il empêche la résignation, » et avec saint Jean de Dieu : « Seigneur, vos épines sont mes roses, » c'est montrer une vertu surnaturelle à laquelle il n'est guère donné d'atteindre ; c'est l'apogée de l'héroïsme chrétien ; la douleur volontaire, aimée, épousée, nourrie avec une vive ardeur, ne peut se rencontrer que dans les âmes prédestinées, trempées plus avant que d'autres dans le sang du Sauveur. Dieu seul règne en elles ; chaque cri, chaque soupir de révolte de la chair contre la loi de l'esprit, est flagellé à la gloire du Christ.

Heureusement, il y a plus d'une région habitée dans le royaume céleste, et plus d'une station dans le chemin du Calvaire. La vertu a ses degrés ; Dieu ne condamne pas les consolations terrestres, ni les jouissances, mais les abus de ces jouissances au préjudice des choses de l'âme. Chacun cherche instinctivement son bien-être. Quiconque sent une épine dans la main, veut s'en délivrer. Dieu convie lui-même le malade à appeler le médecin, et on raconte peu de miracles du Christ, qui n'aient eu pour but le soulagement de l'humanité. Il suffit d'endurer avec résignation les maux qu'on ne peut éviter, sans en augmenter la charge déjà si lourde parfois. Nous avons besoin de toutes nos forces pour accomplir notre mission de travail sur la terre.

Mais fustiger son orgueil, meurtrir son amour-propre, se roidir contre l'injure et la calomnie, supporter le froid, la faim pour réchauffer et nourrir les malheureux, quitter ses boudoirs riches et parfumés pour aller dans la mansarde où tout respire un air fétide et la misère, pleurer avec ceux qui pleurent, se priver de sommeil pour veiller au chevet d'un malade, user sa santé dans la pratique des bonnes œuvres, voilà de la charité par le sacrifice ; voilà le cilice dont les blessures seront comptées.

A la vue de ces actes de dévouement inspirés par la religion, le pauvre est forcé de reconnaître que les joies du monde, que les voluptés souvent énervantes de la fortune, n'ont point desséché les âmes de tous les heureux de la terre. Son cœur se remplit de reconnaissance ; alors il comprend pourquoi le riche est riche ; et il lui pardonne sa prospérité,

parce qu'il l'en juge digne. La charité, mot sublime, qui résume toutes les vertus, si douce au malheureux, plus douce encore au bienfaiteur, la charité est la clef des cieux, est l'ancre éternelle du salut. Il n'y a pas de mérite à être secouru dans ses besoins, et il y en a un très-grand à alléger le poids des maux d'autrui; il faut toujours avoir une main ouverte pour donner, afin de beaucoup recevoir de l'autre.

Napoléon Ier, voulant s'attacher Barthez, lui demanda un jour de quel parti il était. — « Du parti des malades », répondit le célèbre médecin. Dans les questions humanitaires, penchons, comme Barthez, du côté de ceux qui souffrent. On se croit trop souvent dispensé de venir en aide aux malheureux, dès qu'on peut les accuser de leurs revers. Nous avons bientôt trouvé un motif aux maux d'autrui; le bonheur nous semble moins facile à expliquer.

Mais il est clair que, pour resserrer les liens trop relâchés de la grande famille humaine, il ne faut pas sans cesse exciter les convoitises du pauvre, semer dans son cœur des germes d'envie et de haine contre le riche, inoculer en lui le mépris de tout principe religieux, à moins qu'on ne veuille le pousser à la révolte et au désespoir. Qui désespère n'aime pas. Si on attache le pauvre comme une victime à cette vie de pleurs, si on lui ôte le ciel, on le cloue à la terre, et, dans cet isolement de tout ce qui console, comment attendre qu'il supporte en paix la douleur? Il n'a pas la raison de la souffrance. Pourquoi disputer à ce peuple pauvre et gémissant un Dieu pauvre et souffrant comme lui? Ah! que les heureux se permettent de ne rien croire, on peut se rendre compte

de ce délire. Mais où sont-ils, les heureux? Quelle horrible collection de misères que ce monde! Dans les conditions brillantes, que de joies fausses, que de désirs rongeurs, que de plaies sanglantes et cruelles! Si vous exilez de l'univers Dieu et la vie future, quel adoucissement peut rester à des peines toujours renaissantes, surtout parmi cette foule d'indigents pour qui la Providence semble n'avoir balancé le malheur de naître que par l'espérance de mourir? Est-ce donc un si grand bien que d'ajouter à tant de souffrances la certitude de n'avoir rien à espérer?

Si le peuple était laissé à ses instincts, il serait chrétien comme dans les plus beaux jours de la foi; car le christianisme est la religion du peuple; il répond à toutes les fibres de son âme. L'Évangile, charte morale des nations, charte sublime donnée par le ciel à la terre, consacre à chaque pas les prérogatives du pauvre et les priviléges du malheur.

Les causes de nos douleurs sont nombreuses; un pouvoir ombrageux peut nous poursuivre, le mensonge nous calomnier. Les liens d'une société toute factice nous blessent; la destinée nous frappe dans ce que nous chérissons; la vieillesse s'avance vers nous, époque sombre et solennelle où les objets s'obscurcissent et semblent se retirer, et où je ne sais quoi de froid et de terne se répand sur tout ce qui nous entoure. Nous cherchons partout des consolations, et toutes nos consolations sont religieuses. Lorsque le monde nous abandonne, nous formons une alliance au-delà du monde. Lorsque les hommes nous persécutent, nous nous créons un appel par-

delà les hommes. Lorsque nous voyons s'évanouir nos illusions les plus chéries, la justice, la liberté, la patrie, nous nous flattons qu'il existe quelque part un être qui nous saura gré d'avoir été fidèles, malgré notre siècle, à la justice, à la liberté, à la patrie. Quand nous regrettons un objet aimé, nous jetons un pont sur l'abîme, et le traversons par la pensée. Enfin, lorsque la vie nous échappe, nous nous élançons vers une autre vie. Notre âme ne s'enferme pas dans cet univers, dans le monde visible, dans les faits qui se succèdent autour de nous; elle va ailleurs.

Par-delà tous les cieux, le Dieu des cieux réside.

Ainsi, la religion est la compagne fidèle, l'ingénieuse et infatigable amie de l'infortuné; ainsi, le sentiment religieux est le plus noble des priviléges, et le plus inaliénable des titres de notre grandeur; sans doute, les chrétiens pleurent encore ceux qu'ils ont perdus; le catholicisme consacre le deuil humain et fait une obligation du souvenir; mais ce n'est pas un désespoir qui abat; c'est un retour sur le passé qui attendrit et purifie. La raison peut guérir les illusions, elle ne saurait guérir les peines de la vie. Seule, elle n'a jamais séché une larme.

Devant la souffrance, il n'y a que la révolte du Satan biblique, ou la philosophie de la résignation, de la foi, de la nécessité. Toute autre philosophie est menteuse, et ne sert qu'à verser un poison de plus sur les plaies déjà si nombreuses et si cruelles de l'humanité. Le monde est l'œuvre d'une puissance



prendre, c'est
comprenions.
ence. La vérité
saisir, et
allume et que
non vu dans
crépuscule : la
tombeau ; la foi

tout ce
naissons.
divines, rele-
ance :
Qui-
de pos-
prétexte de
de plus
substituer au chris-
progrès, la
s'ali-
avoir
dans

est

pau-
eau
ilit
maux de l'existence.

..es promesses du Dieu des
plus! Jamais rien n'a pu
enseignements. La croix est
.. la civilisation ; sur la croix
de triomphe, l'Évangile a par-
résentant à tous les peuples les
. arbre de vie. Le Christ est toujours
ie et finale des choses, le mot de
..nde. Il régnera sur l'esprit humain,
.ie l'essence des rivières de couler, et
..ler, tant que l'œil fuira les ténèbres et
la lumière, tant qu'il y aura des mal-
..ur la terre, tant que le cœur aura soif
..nce et d'immortalité.

« chœur, du côté de l'évangile. une autre pierre
« tombale sur laquelle on lit :

CY GIST MESSIRE GÉDÉON DAMOUR, ECUYER, SIEUR DE VAUMANOIR, SEIGNEUR DE VIENNE ET DU MANOIR QUI DÉCÉDA LE SEPT DE NOVEMBRE 1733 AGÉ DE 74 ANS.

« Les fonts, pédiculés caliciformes, portent le « millésime 1663.

« L'église de Maisy est sous l'invocation de saint « Germain. Le patronage était laïque; le chapitre « de la cathédrale percevait les 2/3 des dîmes, le « curé l'autre tiers. »

Comme on le voit par cette description émanée d'un archéologue dont la compétence est reconnue par tous et dont les ouvrages sont devenus classiques, l'église de Maisy possède, au point de vue de l'art et de l'archéologie, une importance exceptionnelle.

Cette importance, comme nous l'avons déjà dit, provenait de sa situation à l'embouchure de la Vire, dont le point de jonction avec la mer forme une baie spacieuse, désignée naturellement comme un centre actif à la navigation.

Dans les premiers siècles du moyen-âge, Grandcamp et Isigny n'avaient pas encore le privilége d'offrir un abri à cette flotille de bâtiments légers qui journellement, comme des volées de mouettes, tracent leur sillage sur les eaux de la Manche; c'était vers Maisy, alors appelé *Maisium* et *Maisiacum*, que le navigateur qui voulait aborder par ce point la deuxième Lyonnaise, dirigeait la proue de son esquif.

Aussi, lorsque quittant le ciel brumeux de la

Scandinavie pour aller se réchauffer aux rayons d'un soleil plus clément, les Barbares du Nord commencèrent à s'abattre sur les côtes de la Neustrie, d'où les repoussait la terreur inspirée par le nom de Charlemagne, ce fut à Maisy, croit-on, que débarqua, en 846, Biern, surnommé Côte-de-Fer, avec sa troupe de barbares norwégiens.

Ce fut de ces grèves que les pirates du Nord aperçurent, comme un appât irrésistible, et les plantureux pâturages se déroulant devant leurs yeux, et les tours des riches *moutiers* dont les trésors tentaient leur pauvreté. C'est donc à Maisy qu'aurait eu lieu le premier acte de ce grand drame qui, débutant par la destruction du prieuré mérovingien de Deux-Jumeaux, eut pour second acte le sac de Bayeux, le meurtre de son évêque, et enfin, pour épilogue, le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Le résultat fut d'arracher du bandeau royal du faible et impuissant successeur de Charlemagne, un de ses plus riches fleurons pour en faire une couronne ducale au chef des coureurs danois, à Rollon, l'heureux époux de Giselle, adouci, comme Clovis, par l'eau civilisatrice du baptême.

Une localité aussi considérable que Maisy ne devait pas rester sans importance dans la vie politique de la province, et, comme l'a dit un vieux jurisconsulte (1), *pas de terre sans seigneur*, la seigneurie de ce bourg offrait trop d'avantages pour demeurer sans maître. Aussi, dans la première moitié du XI[e] siècle, Maisy eut un maître dont la puissance

(1) Loyseau.

et le renom s'étendaient dans tout le Bessin et jusque dans le Cotentin ; c'était Hamon-le-Dentu, baron de Creully, d'Evrecy, de Thorigny et de Maisy.

Ce Hamon, premier baron de Creully, que les vieilles chroniques nomment *Hains-az-Dentz*, est une de ces grandes figures dont la tradition a perpétué le long et dramatique souvenir.

Issu du conquérant (1) de la Normandie, et appartenant ainsi à la race ducale, possesseur de vastes domaines, son gonfanon portait *d'azur au lion d'or rampant*, et offrait ainsi avec les armoiries ducales une certaine ressemblance attestant une commune origine. C'est de ce rude guerrier que sont descendues les plus nobles et les plus illustres familles normandes (2).

Maître Wace, dans son *Roman de Rou*, cette Iliade de la conquête d'Angleterre, lui a consacré plusieurs vers qui projettent, sur l'existence de Maisy, quelques rayons de la couronne de gloire qui entoure cette rude figure historique.

« Hains-az-Dentz etoit un normant
« De *fié* et *d'homes* bien puissant,
« Sire etoit de Torigny
« Et de Mizie et de Croilly. »

Avec cette richesse et cette puissance. secondant un caractère entreprenant et audacieux, dit M. Pezet, on ne peut douter que Hamon-az-Dentz, que les historiens appellent Hamon-le-Hardi et le Dentu, ne fût

(1) Il descendait d'un bâtard de Rollon.

(2) Pezet, *Histoire des barons de Creully*.

l'un des premiers à élever dans ses domaines des forteresses ou des châteaux, pour y assurer sa domination.

Si l'on attribue à Hamon-le-Dentu la fondation de la forteresse de Creully, on peut, avec autant de raison, penser que, s'il eut la précaution de créer un élément de force dans celle de ses baronnies que traversait le cours paisible de la Seulle, il ne dut point dédaigner de s'entourer des mêmes garanties de sécurité dans celui de ses fiefs, que son voisinage des bords de la mer et sa proximité des côtes du Cotentin exposaient journellement à des incursions ennemies.

Aujourd'hui le temps et les hommes ont rasé le manoir sur le donjon duquel le puissant baron déployait son orgueilleuse bannière ; mais les vestiges en subsistent encore et on les aperçoit du côté des dunes, à 900 mètres environ de l'église, qui, plus heureuse que le monument féodal, continue d'attirer, à bon droit, l'attention de l'archéologue et du touriste.

Un jour de l'année 1047, les habitants, qui étaient demeurés à l'ombre paisible de l'édifice sacré, entendirent avec effroi la cloche sonner le glas de la mort. Ses tintements funèbres annonçaient un grand événement. En effet, le sire de Maisy n'était plus de ce monde. Le puissant baron qui promenait sa bannière en maître sur tant de terres normandes, ce fier vassal qui marchait presque l'égal de son suzerain, avait un jour eu l'idée de contester au fils de Robert-le-Magnifique, la couronne de Normandie, avec Renouf de Briquesart, Regnault, du Cotentin, Néel, vicomte du Bessin, et Grimoult du Plessis. La rébellion, dont les chefs étaient Néel et le sire de Maisy, était si re-

doutable, que le *Bâtard* fut réduit à implorer l'assistance du roi de France.

Écrasée à la bataille du Val-des-Dunes par l'armée française, l'insurrection normande ne fut pas vaincue sans gloire. Le sire de Maisy, dont le cri de guerre : *Saint-Amand!* avait plus d'une fois jeté l'épouvante dans les rangs ennemis, fit voir que le sang des hommes du Nord n'avait pas dégénéré. Son épée traça un large sillon de carnage autour de lui. Avant de tomber pour ne plus se relever, il put, s'il en faut croire une tradition, éprouver l'orgueilleuse satisfaction d'abattre à ses pieds le roi de France, que sauva seule la solidité de son haubert. Hamon mourut glorieux dans sa défaite et fut enseveli devant l'église d'Esquay, près de Caen.

Impitoyable pour Néel et pour les autres fauteurs de la révolte, Guillaume, après la victoire, se montra miséricordieux pour les enfants du baron, dont la lance avait couché sur la poussière le roi de France. Il ne leur enleva point leurs domaines, et le fief de Maisy continua de rester dans la puissante famille de Hamon-le-Dentu, dont le fils aîné, Robert-Fitz-Hamon, rachetant envers le Bâtard, les torts de son père, se montra, à la conquête, l'un des plus fidèles lieutenants du Duc. Il reçut, pour prix de ses exploits et de sa fidélité, les comtés et seigneuries de Glocester et de Bristol, tandis que, pour sa part de la curée royale, Richard, le fils puîné, obtenait en dotation des châteaux, des seigneuries, et les comtés de Cornouailles et de Birmingham.

Nous avons raconté d'une manière bien sommaire comment Maisy, point d'arrivée des hommes du

Nord, admis dans la grande famille civilisée par le traité de St-Clair-sur-Epte, devint le berceau d'une des illustres familles qui prirent une large part aux événements destinés, dans le XIe siècle, à changer la face de la Normandie et de l'Angleterre.

Nous ne suivrons pas l'existence de cette seigneurie dans la famille de Hamon-le-Dentu, dont les membres se trouvèrent mêlés aux luttes sanglantes de la Normandie, par suite des dissensions survenues, après la mort de leur père, parmi les fils du Conquérant.

Si le fief de Maisy ne resta pas en leur possession, une autre suzeraineté y a laissé d'autres souvenirs de gloire, d'une gloire toute française, et dont le mobile ne fut jamais autre que l'amour le plus pur du pays.

Le château de Maisy devint la propriété de messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, le vaillant frère d'armes de Clisson, le loyal chevalier, dont l'épée était le boulevard de la France contre l'invasion anglaise.

Messire Bertrand du Guesclin n'exerça pas sur Maisy une suzeraineté purement nominale, et le grand capitaine, plus d'une fois, se reposa dans le manoir de Hamon, des rudes labeurs de la guerre (1),

Si l'affection de ses vassaux de Maisy ne dut pas faire défaut au pieux enfant de la Bretagne, la respectueuse déférence à laquelle lui donnaient droit son caractère et ses exploits, ne lui manqua pas non plus dans la contrée où se trouvait la terre dont il était le possesseur.

(1) Nous remercions ici un savant modeste, notre ami, M. Georges Villers, adjoint à Bayeux, qui nous a donné le fruit de ses remarquables travaux.

Un jour qu'il était allé faire ses dévotions à l'abbaye de Mondaye, en 1375, les bourgeois de Bayeux présentèrent « à noble et puissant seigneur messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, une pipe de vin de Beaune et un demi-cent de cire ouvrée (1). » —Le connétable ayant définitivement fixé sa résidence à Maisy, la bonne ville de Bayeux lui fit de nouveau présent de « deux pipes de Beaune et d'un demi-cent de cire ouvrée, » pour obtenir ses bonnes grâces (2) en l'année 1377.

L'un des grands fiefs de la couronne ducale, possédé par d'illustres seigneurs, tels que Hamon-le-Dentu, Bertrand du Guesclin, le fief de Maisy eut nécessairement une haute-justice élevée à l'ombre du donjon féodal. Cette haute-justice relevait de la baronnie de Varanguebec, en Cotentin (3). On en montre encore la prison. Centre d'un marché qui avait lieu le samedi, le bourg possédait aussi des halles dont la construction ne doit pas être antérieure au XVIIe siècle.

Avant la Révolution de 1789, la seigneurie de Maisy, considérablement amoindrie par des démembrements, appartenait à la famille de Petiville. A l'est de l'église, on distingue un château qui a du style, et paraît appartenir au siècle de Louis XIV : c'est le fief de la Tonnellerie.

Aujourd'hui, réduit par les vicissitudes des temps au rôle modeste de simple commune rurale, Maisy

(1) Comptes de l'abbaye de Mondaye, déposés à la très-curieuse bibliothèque du chapitre de l'évêché de Bayeux.

(2) F. Pluquet, *Histoire de Bayeux.*

(3) Ed. Lambert, *Bayeux et son arrondissement.*

n'en a pas moins droit au respect de l'archéologue et à la sollicitude de l'État. De glorieux souvenirs se rattachent à son existence passée : la noble et vieille église, assise paisiblement au-dessus des grèves, doit être conservée ; un grand souvenir, un sérieux intérêt le commandent. En effet, construction monumentale, elle est un des édifices remarquables du pays ; et, sous le rapport de la navigation, elle est un point de repère très-utile aux navires qui s'engagent dans la baie des Veys, et se préparent à doubler cette presqu'île du Cotentin qui s'avance dans une mer féconde en naufrages.

Depuis du Guesclin jusqu'au XVIIe siècle, nous ne trouvons plus rien sur Maisy ; mais, à partir de cette dernière époque, grâce à l'obligeance de la famille de Petiville, qui a bien voulu nous donner les notes de son chartrier, nous pouvons continuer jusqu'à nos jours la généalogie des possesseurs de la terre seigneuriale.

Du reste, nous engageons l'antiquaire et le touriste à parcourir ce pays pittoresque semé de souvenirs.

C'est en traversant le Grand-Vey, près d'Isigny, que Guillaume-le-Bâtard échappa à ses assassins. C'est au Grand-Vey que mouilla la flotte danoise, conduite par le roi Harold, à l'aide du jeune duc Richard-sans-Peur. C'est à Geffosses, près de Grandcamp, qu'après le triomphe de Richard, une partie de l'armée danoise abjura ses dieux et demanda à passer sous les lois normandes. C'est là que le duc leur distribua des terres et qu'il épousa Gonnor.

Au mois d'août, à l'époque où les régates de Grandcamp attirent la foule, il faut gagner, par le



chemin du Vigney-de-Formigny, la route qui longe la mer. En quittant la borne élevée par les soins de M. de Caumont, pour marquer le lieu où se livra cette bataille de Formigny qui chassa les Anglais de la Normandie, on passe devant une suite de manoirs, débris des anciens temps. Divers styles y figurent, depuis la féodalité jusqu'à Louis XIII.

Ici, c'est le château de Vierville avec sa tourelle au long toit, où le confesseur de Louis XVI, l'abbé Edgeworth de Firmont, trouva un refuge et une barque pour l'Étranger, et où s'échangeaient les correspondances de M. de Frotté et des émigrés (1). Plus loin, c'est le château des seigneurs d'Englesqueville, passé par alliance aux mains de la famille de Faudoas.

En descendant jusqu'à la mer, où se groupent coquettement les maisons bigarrées de Grandcamp, on aperçoit les côtes de la Pernelle et de St-Pierre-Église, et enfin les lignes indécises de Barfleur, surmontées d'une forme gigantesque qui s'appelle Montaigu.

Grandcamp, renommé pour ses bains qui attirent les étrangers, se trouve à trois lieues de la gare de Neuilly-Isigny. Sa plage, du plus facile accès, est animée par une nombreuse flottille de bateaux toujours en mouvement, qui pêchent pour près d'un million de poisson par année. Le pays, avec ses

(1) Beauchamp, *Hist. de la Vendée*. — Ce château appartient aujourd'hui à M. de Lepesse, descendant de la famille de Marguerie de Vierville.

grands herbages, son fouillis d'arbres, de fleurs et de fruits, offre le plus délicieux aspect.

A droite, c'est St-Pierre-du-Mont, aux falaises escarpées, aux rochers amoncelés, qui font un saisissant effet.

A gauche, à un kilomètre, c'est notre Maisy, auquel nous voulons revenir encore pour lui dire adieu. De Grandcamp, vous y arrivez par une allée de parc, en passant devant une ligne de manoirs qui rappellent encore par quelques machicoulis, quelques poternes, cette domination anglaise qui avait si profondément empreint sa griffe sur le pays. C'est le château de la Tonnellerie, où figure, sculpté sur la pierre du portail, le cimier, le casque du chevalier avec son blason chevronné, deux coquilles en chef, une en pointe. Une partie des autres manoirs remonte, par le trèfle et l'ogive, à l'époque féodale, tandis que certaines portions, par les croisillons, les cheminées tubulées, rappellent les époques d'Henri III et de Louis XIII. Enfin se dresse, hardie et légère, cette élégante flèche de l'église que nous avons décrite. Sur la grève, un épaulement gazonné entoure un ancien fort armé d'une batterie pendant les guerres de l'Empire, et qui pourrait facilement être remis en état; c'est le fort Samson. Non loin, dans les joncs, se dressent quelques pans de murs d'une épaisseur, d'une solidité extraordinaires. On trouve encore sous les chardons bénits, les jusquiames et les cristes-marines, d'imposants débris. De grands anneaux de fer scellés dans les murs *amarraient* les barques flottant sur un canal alimenté par la mer tout autour du château, et le châtelain, comme à

Venise, s'embarquait par la *porte-d'eau*. Ces anneaux existent, et quelques voûtes des portes basses sont encore béantes. Le *vieux château* n'est plus visité aujourd'hui que par la mouette et le livergin, et la chronique prétend qu'il fut brûlé par l'Anglais, et que, près de périr, le dernier seigneur jeta dans un puits son or, ses bijoux, sa vaisselle plate. Mais on en ignore l'endroit, et aucune baguette divinatoire ne l'a encore révélé. Il y a peu d'années, une tourelle, un grenier du château, se tenait encore debout; mais ce lieu était banté par un lutin, par un *han*. Si l'on disait au valet de jeter du grenier douze bottes de foin, il en tombait six; vous lui en demandiez six, il en tombait douze .... Le grenier s'est écroulé, le han, le gnome, le farfadet s'est envolé..... Mais on prétend que son esprit d'opposition, son esprit de lutin n'a pas encore complètement quitté le pays.



APPENDICE.

Nous terminerons ce travail, en donnant les renseignements que nous avons recueillis sur les possesseurs de Maisy, à partir du XVIIe siècle.

Au commencement du XVIIe siècle, la seigneurie de Maisy était possédée par la famille d'Alègre.

Cinquante ans plus tard, un aveu rendu à la seigneurie de Varanguebecq nous apprend qu'elle appartenait à « hault « et puissant seigneur messire Philippe de Béthune, à cause « de haulte et puissante dame Marie d'Alègre, son espouse. »

Dans un acte du 2 août 1667 « par-devant les garde-notes « du Châtelet de Paris » à l'hôtel même de *Monseigneur de Colbert*, rue Neuve-des-Petits-Champs, nous voyons que : « Hault et puissant seigneur messire *Jean-Baptiste Col-* « *bert*, chevalier, marquis de Seignelay et d'Alègre (1)..... « vend... pour la somme de six vingt mille livres payée « comptant en bons deniers d'or et d'argent.................. « ..... à messire Louis-François *Lefèvre de Caumartin*, « chevalier, seigneur audit lieu, d'Argouges, Boissy et autres « lieux, conseiller ordinaire du Roy, demeurant à Paris, « rue Saint-Avoye. . . . . le fief noble, chastellenie, « terre et seigneurie de Maizy (*sic*) sur mer, le chef de « laquelle est assis en la paroisse dudict Maizy, sur lequel il « il y a *un chasteau de présent ruiné en la plus grande* « *partie, anciennement clos de murs et fossés plains* « (sic) *d'eau*, basses-cours et collombier, plus les fiefs du « Hâble et de la Cambe, lesquels avec celui dudict Maizy « s'étendent aux paroisses dudict Maizy, La Cambe, Lestan- « ville, Criqueville, Grandcamp, St-Pierre-du-Mont et autres « circonvoisines.... plus..... droit de patronage et présen- « tation à la cure..... et aux *chapelles fondées de St-Esloy* « *et de St-Nicolas*, droit de four à ban auquel sont tenus « les hommes et vassaux de la dicte terre..... *droit d'hos-* « *tage* au hault de la dune à Grandcamp (sans aucune « garantie, *attendu que ledict droit est litigieux entre* « *lesdicts seigneur et dame de Seignelay et le seigneur* « *de Beaumont*)..... droits de justice sur les hommes et « vassaux, d'assemblées, de marché le jour de samedy de « chaque semaine au bourg de Maisy... mesurage du bled et « de coutume, au dict marché... cognoissance du brut des « poids, marc et mesure d'icelui..... de laquelle chastellenie « de Maizy dépend et relève aussi le fief de Longueville... géné- « rallement tous autres droicts seigneuriaux et féodaux, etc. »

(1) Fils du grand Colbert.

…enise, s'embarquait par la *porte-*…
existent, et quelques voûtes des
encore béantes. Le *vieux chât*…
aujourd'hui que par la mouett…
chronique prétend qu'il fut l…
que, près de périr, le derni…
puits son or, ses bijoux, sa…
ignore l'endroit, et aucu…
a encore révélé. Il y a…
un grenier du château.
ce lieu était hanté pa…
disait au valet de j…
…, il en tombait…
…en tombait dou…
…, le gnome.
prétend que s…
…n'a pas…

… seigneu-
… la roi, a
… faite,
…gneurie de
…, en date du
…au *sieur Lefèvre*

…umartin, après une
…cède la seigneurie de
…tentin. Ce fait résulte
…notaires du Châtelet, le
:

…t des maisons et affaires
…aussi procureur de *illus-*
…gneur monseigneur Jean-
…aumartin, conseiller du
…vend, etc... à messire *Tho-*
…de Callandré, mareschal
…Roy, chevalier et comman-
…ilitaire de St-Louis, conseiller
…dame Marguerite-Catherine-Made-
…*d'Argenson*, son épouse.....
…, etc... de Maisy....., etc. »
…, par un second acte, Monsei-
…endit par le prix de 82,000 livres,
…au Parlement de Paris, le petit
…eurs autres héritages tombés en
…de Maisy, etc.
…a seigneurie de Maisy devenait la
…seigneur ; au maréchal des camps
…d'infanterie :
…*andre de Bruny*, chevalier de
…de St-Louis, capitaine au régiment

…siècle, aux termes de plusieurs

[redacted] ᐧt à Bayeux qu'à La
tous ses droits à

[redacted] ...ul, *écuyer*, *sieur*
néralité de Caen.
ait deux enfants :

épousa, en 1730, *Louis-Her-*
...etiville.
[redacted] ...es-Michel avait succédé à son père
...sorier de France, et recueillait, quel-
tard, avec sa succession, la seigneurie

...u 1782, sans avoir contracté d'alliance.
...ge de sa sœur avec Louis-Hercule-Gabriel *Tardif*
...ille (1), conseiller secrétaire du roi, mort le 2 février
était issu entr'autres :
...ean-Jacques Tardif de Petiville, capitaine au régiment
...e Poitou, chevalier de St-Louis, lequel recueillit dans la
succession de son oncle la seigneurie de Maisy.

En 1806, à la mort de Jean-Jacques Tardif de Petiville, ci-dessus, la terre et ancienne seigneurie de Maisy s'est divisée entre les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Antoinette-Élisabeth Jehannot de Beaumont, savoir :

1° Louis-Charles Tardif de Petiville ;

2° Charles-Louis Tardif de Petiville ;

3° Marie-Anne Tardif de Petiville, dame de Rugy ;

4° Mme Madeleine Tardif de Petiville, baronne douairière de Beine.

(1) Les armes de cette famille sont : « Écartelé, au 1er et au 4e, « d'azur à la croix d'or cantonnée de deux roses en chef et de deux « coquilles en pointe de l'écu ;

« Au 2e et au 3e, d'argent au lion de gueules accompagné de « trois roses de même, posées deux en chef et une en pointe de « l'écu.

« Devise : *Tardif haste-toy.* »

. :VIR DE COLLÉGE,

-ar M. A. THÉRY,

Membre titulaire.

Messieurs,

... accueilli avec bienveillance des souve-
... qui m'ont permis de vous introduire
... de quelques patrons de ma jeunesse,
... hommes dont la renommée littéraire
... donner de l'intérêt aux détails les plus fami-
...

...ourd'hui, je forme un dessein plus téméraire,
... de vous intéresser à un personnage anonyme,
... compagnon d'études, qui m'a voué, pendant
... années, une sincère, mais inquiète amitié;
... esprit original, puissant, d'une sève exubé-
...rante, touchant presque au génie et presque à la
..., ces deux sommets qui se rejoignent, si nous
...vons en croire l'affirmation cruelle d'un très-savant
médecin.

Ne nous arrive-t-il pas à tous de rencontrer quel-
quefois, dans les confiantes années de la jeunesse,
dans la camaraderie du collége, de ces natures ex-
ceptionnelles qui posent devant nous leur énigme,
et que nous ne réussissons pas toujours à dé-
chiffrer ?

Incomplets, mais déjà dominateurs, possédant une

force que ne règle pas la maturité, laissant entrevoir comme également possibles un avenir de gloire ou une chute profonde, ces esprits orageux exercent une attraction qui fatigue, mais qui emporte. Je me souviens qu'en descendant le revers abrupt du Grand-St-Bernard, du côté de l'Italie, la main dans la main d'un guide, j'avais la conscience d'un mouvement irrésistible, et je sentais bien que cet homme, fidèle ou infidèle, m'entraînait, sans résistance possible, à une route sûre ou à l'abîme.

Peut-être n'est-il pas indifférent à la science de l'homme de regarder de près ces natures singulières, afin d'en tirer quelques sujets de réflexion, quelques règles de conduite au besoin.

Je m'efforcerai d'être court, parce que j'aurai un modeste rôle dans mon récit, parce que mon héros s'appelle l'homme sans nom, et que sa vie, volontairement obscure, n'a pour vous, Messieurs, que le mérite d'un thème d'observation.

De 1811 à 1816, je terminais mes études dans un pensionnat du faubourg St-Antoine, qui suivait les cours du lycée Charlemagne.

J'avais là des condisciples qui ont marqué, soit par leurs ouvrages, soit par leur position sociale. C'étaient Damiron, esprit sage et méthodique, qui s'est fait un nom dans l'enseignement de la philosophie; Boucly, vrai magistrat par la pénétration et la gravité des mœurs, que j'ai retrouvé premier président à la Cour impériale de Rennes et qui siége aujourd'hui à la Cour de cassation; Lorain, ancien recteur de l'Académie de Lyon, écrivain spirituel, que M. Guizot avait jugé digne d'élever son fils Guillaume, recom-

ture de son esprit le portait à considérer surtout, et presque exclusivement, les moyens de succès. Une foi robuste le soutenait, et je ne sais si, dans le dictionnaire qu'il méditait, il eût trouvé une place pour le mot : *impossible.*

Il avait cependant quelquefois conscience de son inexpérience de rhétoricien, et, un jour que je l'avais rencontré les mains appuyées sur son front, méditant avec tristesse : *Hélas !* me dit-il tout à coup, avec un accent de douleur sincère, *je sens que je ne suis pas encore assez mûr !*

Ces découragements ne duraient pas. La flamme intérieure vivait toujours ; la volonté même d'Ambroise, moins forte encore que son enthousiasme, n'eût pas suffi pour l'éteindre.

Je lui promis avec candeur de contribuer à la rédaction d'un vocabulaire, dont tous les mots devaient être nouveaux, peignant les objets, et, autant que possible, les idées abstraites, par des sons imitatifs ou analogues, par la mesure vive ou majestueuse des mots, par une sorte de musique rationnelle du langage.

Nous ne devions nous occuper que plus tard des moyens de faire bénéficier le genre humain de cette découverte, mais Ambroise ne doutait pas du bienfait.

Il s'était réservé la grammaire, et je crois bien me souvenir que, au fond, je ne fus pas fâché de laisser sur ses fortes épaules ce lourd fardeau.

Quant au vocabulaire, j'ai encore quelques débris du travail assez considérable que je fis alors, dans la première fièvre de la pensée. Ces débris dorment

légitimement dans un carton où je ne troublerai certainement pas leur sommeil.

Mais cette première confidence fut bientôt suivie d'une autre plus grandiose et plus ambitieuse. Ambroise avait résolu de fonder un Ordre de Chevalerie religieuse et militaire, comme celui des Templiers, mais d'une allure plus indépendante. Il en serait tout naturellement le Grand-Maître, et il m'offrait généreusement la seconde dignité, celle de Chancelier. Nous devions recruter avec prudence des adhérents, d'abord parmi nos condisciples, puis au dehors.

L'Ordre aurait ses réglements, ses cérémonies, ses emblèmes. L'if, toujours vert, serait son arbre symbolique; l'arc, arme silencieuse et à longue portée, occuperait le centre de son blason. L'Ordre lui-même prendrait le nom assez barbare d'*Arcarite*. A si longue distance, je n'ai plus la clef de toutes ces allégories. Je me contente de les reproduire littéralement.

Le but de l'*Ordre Arcarite* était double. D'abord, il devait être comme un corps armé en faveur de toutes les vérités morales, capable de les faire triompher, soit par la persuasion, soit même par la force, sur tous les points du globe où elles seraient méconnues. Il aurait ses vaisseaux, ses finances, ses relations diplomatiques. Comment? .. c'était le secret de l'avenir; mais, encore une fois, Ambroise ne doutait jamais.

En attendant que la langue universelle fût établie et acceptée, il fut convenu que la correspondance aurait lieu en latin, moyen assuré de se faire entendre partout, du moins en Europe. Je possède

encore des fragments de lettres où la langue, plus ou moins heureusement employée, de Cicéron, nous servait à exprimer des idées dignes de Cyrano de Bergerac.

Le second but de l'Ordre était politique. L'Europe nous paraissait bien vieille. Il s'agissait de nous transporter dans le Nouveau-Monde, et d'y fonder une république modèle. Nous prenions les devants sur l'Icarie, moins les dangereuses absurdités du communisme. Cette jeunesse de 1815 comprenait beaucoup de républicains mitigés, amoureux de la théorie, ennemis de toute pratique violente, mais qui composaient invariablement une tragédie, en faisant leur rhétorique, et qui, célébrant la chute des trente tyrans ou la mort de Lucrèce, se croyaient fièrement Grecs ou Romains.

La propagande commença, non sans succès. Le grand-maître et le chancelier rivalisaient de zèle. Ambroise, toujours isolé en apparence, se prodiguait et se multipliait en secret.

Nous eûmes bientôt, soit dans le pensionnat, soit au dehors, dans les autres lycés de Paris, une quarantaine de chevaliers. C'était, nous n'en doutions pas, le commencement d'une armée de quarante mille hommes.

Parmi ceux dont nous fîmes la conquête, et dont plusieurs occupent encore aujourd'hui des positions honorées, je puis en citer un, parce qu'il a disparu de la scène du monde, où il a laissé sa trace, le grand peintre Eugène Delacroix.

Pour vous donner une idée, Messieurs, du sérieux de bonne foi que nous apportions à nos étranges illu-

sions de jeunesse, j'esquisserai en quelques lignes la cérémonie mystérieuse dans laquelle je fus reçu membre de l'Ordre, et investi de ma haute dignité de Chancelier.

Notre pensionnat était médiocrement surveillé de jour, et même de nuit. On y travaillait beaucoup, mais l'initiative personnelle y était peu gênée par la discipline. Il ne s'y commettait point de désordre, mais il y régnait une large et complaisante liberté.

Le Grand-Maître choisit une nuit pour ma réception solennelle. Vers minuit, nous descendîmes de nos dortoirs, nous deux et une quinzaine d'initiés, sans que personne, maître ou surveillant quelconque, eût l'indiscrétion de s'en apercevoir. Nous nous rendîmes au centre d'un grand jardin, qui faisait suite à la cour d'entrée. Un magnifique clair de lune nous favorisait. Ambroise traça un cercle autour duquel on se rangea en silence, avec une gravité qui éloignait tout soupçon d'enfantillage. Nous portions tous une branche de l'if sacré. Un arc, dessiné sur une bannière, plantée au centre, rappelait le titre de l'Ordre. Le Grand-Maître prononça un discours plein d'une verve qui n'avait rien de factice. C'était, à coup sûr, son meilleur de l'année. Je répondis de mon mieux, sous l'empire d'une émotion vraie, quoique peu vraisemblable. Ambroise me donna gravement l'accolade; tous me serrèrent la main et me promirent obéissance comme au second de leurs chefs. Pas un sourire, pas un mot prononcé à la dérobée. Une conviction unanime, une confiance illimitée dans le génie d'Ambroise, une résolution

ferme de ne pas reconnaître d'obstacle invincible à la réalisation de nos désirs.

Puis, redevenus écoliers comme devant, nous remontâmes dans nos dortoirs, pour y goûter le sommeil des bonnes consciences, avant de reprendre avec simplicité de cœur la version ou la rédaction du lendemain.

Si je me le rappelle bien, ce qui commença à désorganiser une association où le sublime touchait au burlesque, ce fut un incident politique.

Quoique Ambroise fût beaucoup plus occupé d'idées générales et de projets gigantesques que des intérêts du jour, il se laissa persuader qu'avant de faire le bonheur de l'Europe et du monde, nous pouvions bien songer un peu à la France.

Il n'y a guère de société secrète qui n'éprouve une petite velléité de conspiration. Quelques-uns étaient plus frappés des malheurs de la guerre et des dangers d'un pouvoir sans limites que du génie d'un grand homme trahi par la fortune et des immenses services qu'il avait rendus à la France. Ils avaient eu, comme moi, pour condisciple, le fils de cet audacieux général Malet qui mit un moment en péril, quelques années auparavant, dans la désastreuse année 1812, le trône du premier Napoléon. Ce jeune homme, d'un esprit fin et de manières élégantes, étranger sans doute aux projets, mais non aux idées de son père, avait contribué à semer parmi nous des dispositions peu monarchiques

Ceux dont je parle redoutaient aussi le retour d'une dynastie qui ne connaissait pas la génération nouvelle, et qu'avait déjà emportée la tempête d'une

révolution. Ils voulurent donner à notre chevalerie une couleur plus tranchée, un caractère plus agressif.

D'autres, et je confesse que j'étais du nombre, pressentirent que nos rêves, cessant d'être inoffensifs dans leur généralité vague, deviendraient illicites et dangereux ; qu'une conjuration d'écoliers prêterait au ridicule, et nous nous opposâmes énergiquement à cette transformation.

De là, un malaise dans les relations, un ralentissement soudain dans les projets d'avenir, et, lorsque nous nous séparâmes, après la rhétorique, en août 1816, il ne restait plus guère de toute cette flamme que des cendres, agitées et dispersées d'heure en heure par le vent de l'oubli.

Pour moi, je ne me bornai pas à oublier. Je compris, par une intuition d'une clarté parfaite, combien nous avions perdu de temps et d'efforts à la poursuite de quelques chimères, et mon imagination, surexcitée jusqu'alors, calmée tout à coup par l'évidence, rentra, comme je l'avais pressenti, sous l'empire salutaire de la raison.

Ambroise, lui, ne se rendit pas.

Les projets de notre parti d'action ne lui avaient pas souri d'abord; mais, une fois décidé, il ne reculait jamais. Resté seul, abandonné même de son Chancelier, qui ne voulait plus être que son affectueux camarade, il se replia sur lui-même, rentra sous sa tente, et vécut dans le monde de ses pensées. Le jeu fébrile de sa physionomie trahissait seul le drame intérieur.

Il m'avait cependant conservé sa sympathie, mais

il se montrait affecté de voir Pylade devenu si peu digne d'Oreste.

Sortis de pension, lui pour chercher une carrière indépendante, moi pour entrer modestement à l'École normale, nous correspondîmes quelque temps encore, d'abord en latin, notre idiome vivant, notre langue universelle provisoire; puis, à mesure que les souvenirs s'affaiblissaient, en français, dans cette langue morte, que murmurait autour de nous une race vieillie.

Les épîtres d'Ambroise, d'une éloquence rude et sauvage, se composaient de reproches et d'espérances. Les miennes, de plus en plus accentuées dans le sens conservateur et prosaïque, ne pouvaient plus lui laisser d'illusions sur mon refus de concours.

Un jour, je le vois arriver au parloir, le visage enflammé, la parole brève, mais encore affectueuse. Il m'apprend que son activité avait cherché et trouvé un nouvel aliment. Juif d'origine, catholique de naissance, il venait de se faire protestant. Il me prêcha en fort bons termes sa nouvelle croyance, et conclut en m'exhortant vivement à l'imiter.

Cette proposition me fit sourire. Le temps de l'attraction inévitable était passé sans retour. Je lui répondis sans hésiter que je respectais sa conviction actuelle, mais que je comptais vivre et mourir dans la communion où j'étais né.

Ce fut, hélas! comme la dernière affusion d'eau froide sur le foyer de cette liaison si vive autrefois. Évidemment, il n'y avait plus entre nous de pensées communes. Je voulais rester l'ami désintéressé d'Ambroise, mais je n'avais plus rien du disciple, et ce



qu'il fallait à cet esprit ardent, c'était un disciple dans un ami.

Il se leva gravement, me serra la main sans mot dire, et me quitta... pour ne plus me revoir.

J'ai entendu affirmer qu'il était devenu, sur un point extrême de la France, un personnage important, et qu'il y était, naguère encore, entouré d'estime et de respect.

Existe-t-il aujourd'hui ? Je n'ai pu m'en assurer, et cependant les amitiés de jeunesse poussent de telles racines que cette ignorance m'a pesé souvent.

Quoique ce récit ne soit pas une fable, il y a peut-être lieu d'en déduire une moralité. Je vous en laisse le soin, Messieurs; votre bon jugement vous la dicte; je n'ai pas besoin de vous la suggérer.

J'ai voulu seulement, au risque d'éprouver votre patience, rappeler ici quelques traits d'un caractère qui a dû vous paraître bizarre, mais qui n'avait rien de banal, ni d'artificiel; qui était celui d'un jeune homme au cœur chaud, à l'imagination démesurée. Il a échoué devant des fantômes; un peu d'esprit pratique l'aurait mené au port.

BIOGRAPHIE

DE

M. OCTAVE SCELLES DE MONTDÉZERT,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CAEN,

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Lorsque, dans un âge avancé, la mort vient frapper un habile médecin, dont l'existence avait été consacrée tout entière au soulagement de ses semblables, des regrets unanimes l'accompagnent au tombeau, et, toutefois, ces sentiments douloureux sont modérés par la pensée qu'il avait atteint les bornes de la vie humaine.

Mais, lorsqu'un jeune homme plein d'ardeur pour l'étude, après avoir débuté sous d'heureux auspices dans la carrière médicale et s'être fait connaître par d'intéressantes publications, est enlevé à ses parents et à ses amis, au moment où tout semblait lui promettre un long et brillant avenir, sa mort prématurée nous affecte d'une manière plus pénible; et, en déplorant sa triste destinée, nous songeons en même temps aux œuvres inachevées dont aurait pu profiter la science s'il eût plus longtemps vécu.

Tels sont les sentiments qu'a fait éprouver à tous ceux qui l'ont connu la mort de M. Octave Scelles de



Montdézert, docteur en médecine, professeur d'hygiène de l'Association polytechnique de Paris et membre associé correspondant de l'Académie de Caen.

Conformément à l'usage adopté dans cette académie, vous m'avez désigné pour écrire la biographie de notre jeune confrère, avec lequel j'avais entretenu des relations d'estime et d'amitié ; je m'empresse donc aujourd'hui de payer à sa mémoire ce dernier tribut.

Né à Carentan, le 31 mars 1835, au sein d'une famille honorable, il fut exposé, pendant son enfance, aux attaques de la fièvre paludéenne, si fréquente dans cette partie du département de la Manche ; et peut-être n'eût-il pas échappé à ses pernicieuses influences sans les soins assidus de son père, médecin distingué, qui s'est livré à de savantes recherches sur la nature de cette maladie, et qui, le premier, a attiré l'attention sur l'emploi à haute dose du sel marin, comme moyen de la combattre avec efficacité. Tant que la santé de son fils ne fut pas complètement affermie, M. de Montdézert voulut le conserver auprès de lui ; il s'occupa presque exclusivement du développement de ses forces physiques, se bornant à l'envoyer comme externe à l'École supérieure de Carentan, dont les cours élémentaires lui laissaient assez de liberté pour pratiquer habituellement les exercices salutaires de la gymnastique. Ce ne fut que vers l'âge de seize ans qu'il fut placé par sa famille au collége de St-Lo et qu'il commença à se livrer à des études sérieuses. Le jeune Octave de Montdézert était doué d'une heureuse mémoire et d'une imagination active ; il était animé, en même

…eux
…es,
…tiles.
…e par
…ins cas,
…ates dont
de notre
articulations
…le, et, comme
…mpression qui
… S'il envahit le
. il occasionne une
…tée, et qui souvent
s'accumule sur les
dont le principe par
celui de la goutte. Mais,
…rmation de l'acide urique
attribue à une altération de
…ltération résulte de la nature
…t on fait usage. L'acide urique
…a proportion des aliments plas-
…de par rapport aux aliments res-
que les aliments respiratoires ne
du carbone et de l'hydrogène, et
…quement destinés à entretenir le jeu
…on ; ce sont principalement les graisses,
… sucre. Les aliments plastiques au con-

duite dans les poumons dispose aux congestions de cet organe. Cependant, quoique ses partisans conviennent eux-mêmes qu'il ne peut faire aucun bien, son usage n'en est pas moins devenu général. Les hommes, ainsi que l'a dit M. Flourens, ne meurent pas, ils se tuent. Combien d'autres dangers la connaissance de l'hygiène ne pourrait-elle pas nous faire éviter? Elle nous apprendrait à quel point l'air concentré et chargé d'acide carbonique qu'on respire dans toutes les grandes réunions, est pernicieux pour la santé. Nous saurions par elle que l'usage, si fréquent en Normandie, des boissons acides ne peut que débiliter l'estomac au lieu de le fortifier; qu'il faut éviter d'habiter des appartements humides ou exposés au nord; enfin, que les odeurs elles-mêmes ne sont pas indifférentes, puisque les émanations des fleurs très-odorantes peuvent, dans un local étroit, déterminer l'asphyxie, tandis que celles de l'éther et du goudron végétal peuvent être très-favorables. Mais je me borne à ce simple aperçu, qui doit suffire pour donner une idée de l'utilité de cette science.

Ce fut peu de temps après avoir été reçu docteur en médecine que M. de Montdézert obtint, au concours, la place de professeur d'hygiène de l'Association polytechnique; et ses leçons, qui furent imprimées successivement dans le journal hebdomadaire *La Science pour tous*, obtinrent un succès légitime. Peu de temps avant sa mort, il les avait réunies dans un traité qui devait être publié en plusieurs volumes, dont le premier seulement a paru. Dans cet ouvrage, que j'ai entre les mains, on trouve autant de physiologie que d'hygiène. Avant d'indiquer ce qui est le plus



favorable à la santé, il ... d'abord quelques notions sur ... de nos organes. Du reste, ... à en présenter une analyse qui ... dans de trop longs détails, et je me ... à en faire un éloge général. Sans doute, il existait déjà un certain nombre de traités sur cette matière ; mais, comme les autres branches de la médecine, l'hygiène s'enrichit chaque jour de nouvelles observations ; et, dans son ouvrage, l'auteur a le mérite d'avoir exposé d'une manière claire et méthodique ce qui constitue l'état actuel d'une science qu'il a su mettre à la portée de tous. Or, vulgariser l'hygiène, et par elle indiquer les moyens les plus sûrs de conserver la santé, n'est-ce pas contribuer au bonheur de l'humanité ?

M. de Montdézert a, en outre, publié un mémoire sur l'ozone ou oxygène électrisé, dont les propriétés excitantes pourraient, d'après lui, être employées avec avantage dans le traitement de la goutte et du diabète sucré, puisque ces maladies ont souvent pour principe un défaut d'oxygénation. D'un autre côté, comme l'ozone a pour effet de neutraliser les miasmes et de purifier l'air, il pourrait encore recevoir une heureuse application en assainissant les salles des malades dans les hôpitaux. Sur le rapport présenté par M. ..., ce mémoire fut favorablement accueilli par l'Académie de médecine de Paris, ... encourage ... à poursuivre ... [illegible]

M... [illegible]

[illegible]

[illegible]

rent le plus à le faire connaître, et qui bientôt lui procurèrent une riche et nombreuse clientèle. Elles lui offrirent, en même temps, l'occasion de faire un heureux mariage. Il avait donné des soins à M. Morisot, honorable négociant retiré des affaires, qui, depuis longtemps, souffrait cruellement de cette maladie, et il était parvenu à lui procurer une guérison complète. Bientôt des relations intimes s'établirent entre eux. Ses qualités aimables, son caractère affable et l'avantage qu'il avait d'appartenir à une excellente famille, trouvèrent dans M. Morisot un juste appréciateur ; et à l'honneur d'une cure difficile, il ne tarda pas à joindre un succès plus précieux en obtenant la main de la fille unique de son malade reconnaissant. Depuis son mariage, tout en ayant son domicile à Paris, il demeurait habituellement, pendant la belle saison, à Choisy-le-Roi, chez son beau-père, qui y possédait une magnifique habitation où se trouvaient réunis tous les agréments de la campagne. Mais il ne négligeait pas pour cela l'exercice de sa profession. La proximité d'un chemin de fer lui permettait de venir chaque jour à la ville passer le temps nécessaire pour visiter ses malades et donner des consultations. Dans ce concours favorable de circonstances, il possédait réellement tous les avantages qui peuvent le plus contribuer au bonheur. Mais, hélas! il ne devait pas profiter longtemps de cette douce existence. Tout en jouissant habituellement d'une bonne santé, M. de Montdézert n'était pas de ceux qui peuvent impunément commettre une imprudence. Un bain de mer trop prolongé occasionna chez lui un refroidissement dangereux, et dé-

termina une maladie de poitrine à laquelle il ne devait pas échapper, malgré tous les soins dont il fut constamment entouré, à Carentan, par sa famille, ainsi que par sa jeune épouse, qui avait pour lui une tendre affection. Au milieu de ses souffrances et des regrets que devait lui inspirer une cruelle séparation, il manifesta jusqu'à la fin une grande résignation; et, le 7 janvier 1867, il termina par une mort chrétienne, à l'âge de trente-et-un ans, une vie trop courte, mais déjà signalée par d'utiles travaux.

UN

ROMAN MORAL

EN L'AN DE GRACE 1868.

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.

Tout le monde a lu le nouveau récit de M. Feydeau : *La comtesse de Chalis*. On peut le parcourir en trois heures; cependant il me paraît mériter qu'on s'y arrête, car il est de ceux auxquels peut s'appliquer une expression devenue banale : c'est vraiment un des signes du temps.

Ou nous nous trompons fort, ou le succès n'a pas répondu à toutes les espérances de l'auteur. Le gros du public n'a vu là tout d'abord qu'une œuvre immorale, il a trouvé surtout dans l'héroïne une candeur de vice révoltante. D'autres, habitués à chercher dans tout roman une aventure et des personnages auxquels ils puissent s'intéresser, ont éprouvé une déception. Il en a été de même pour certains lecteurs, qui ont espéré inutilement y rencontrer la page de haut goût qui les avait affriandés dans une première œuvre. L'auteur, j'imagine, sans se soucier de l'indignation des uns, ni du dérangement d'habitudes des autres, ou du refroidissement de certains enthousiasmes qu'il n'avait pas désirés, leur dirait qu'il avait bien d'autres visées.

Il est évident, en effet, que le roman moderne entre de plus en plus dans des voies nouvelles. Le romancier du XIXe siècle n'est plus « ce qu'un vain peuple pense ; » ce qu'il était autrefois, avant tout un conteur, chargé d'amuser les désœuvrés. Le roman du temps jadis, proche parent de la *nouvelle,* était quelque histoire de cœur agréable et touchante. Il s'emparait de l'intérêt du drame avec plus de familiarité et d'abandon, avec quelque chose de plus intime, avec un détail plus complaisant des caractères, de la vie, des mœurs, des ressorts secrets. Aujourd'hui il a des prétentions plus hautes : il ne veut plus relever de l'imagination, mais de l'observation, de la science, nous dit-il : il ne tient pas à être attachant, ou beau, mais *vrai.* Et en même temps il a pris charge d'âmes.

L'auteur de *La comtesse de Chalis* est avant tout un moraliste et un moraliste satirique, une sorte de Juvénal en prose. En effet, la poésie languit aujourd'hui, et, le vers semblant n'être plus qu'une forme du passé, un moule de plus en plus abandonné, à l'usage de quelques curieux qui composent encore des poèmes, comme on fait des meubles de Boule et des faïences de Palissy; le roman remplace l'ancienne satire, parce que le roman est la forme la plus populaire, celle qui appelle le plus de lecteurs. Et comme tout honnête moraliste prenant son rôle au sérieux, aux critiques il joint les conseils. Le romancier n'est plus un poète, c'est un médecin, un médecin qui commence par l'anatomie, et qui finit par les prescriptions.

Tel est incontestablement le rôle que s'est donné M. Feydeau dans son nouveau roman; il croit la

société malade, et il veut essayer de la traiter. Il ne se contente pas d'être un moraliste observateur, consciencieux, exact, sans faiblesse et sans flatterie, mais en même temps il dogmatise et il prêche. Il ne veut pas qu'on se trompe sur ses intentions. S'il nous retrace cette histoire, ne croyez pas qu'il cherche le scandale ; non, il entend nous instruire, il nous le dit expressément. Le héros de l'aventure, qui se confesse avec une pleine franchise, n'était pas libre de ne pas nous la dire : son récit est une pénitence, qu'il accomplit consciencieusement. C'est la condition qu'a mise à son pardon le mari qu'il a trompé, trompé selon le monde, mais en réalité trompé aussi peu que possible, car il s'est depuis longtemps désintéressé de son ménage, et se tient strictement en dehors des événements ; mari sans préjugés et d'une longanimité tout humanitaire, qui veut que la faute d'un seul et l'outrage fait à son nom tourne au profit de tous. Ce mari, qui va mourir dans quinze jours (la date est précise), atteint d'une phthisie bien caractérisée, avec un détachement que peut seul pratiquer un homme qui est aussi peu de ce monde, a pardonné au coupable, parce que, en dépit de sa faute, » il a vu en lui un honnête homme. » « Vous allez, lui dit-il, me prouver que je ne me suis pas trompé. Vous publierez, sans rien déguiser ni rien retrancher, tout ce que vous connaissez de l'existence de la comtesse de Chulis : ce sera votre expiation. Et si, par cet exemple que j'ai fait, quelqu'une de ces femmes qui ne sont ni épouses, ni mères, ni femmes, peut réfléchir et s'arrêter à temps dans sa folie, vous et moi nous aurons du moins accompli quelque chose d'utile. »

La première des originalités du roman est d'avoir chargé de cette confession un jeune universitaire. En vérité, la publicité a fait depuis quelque temps à l'Université un rôle qui est en droit de faire sourire bien des gens, et surtout ceux de ses membres à qui leur âge et leur situation de famille permettent de se ranger parmi les spectateurs. Jadis le professeur, dans la littérature romantique, n'avait rien à envier au médecin de Molière. Laid, mal tenu, mal lavé, vêtu de noir, peu familier avec le peigne et la brosse, ayant peu de chose à démêler avec le parfumeur en renom, ne sachant pas même où logeait Dusautoy, hérissé de grec et de latin, il était l'horreur des jeunes garçons, l'effroi légitime de leurs charmantes sœurs. Qu'on se rappelle seulement l'horrible et rancuneux portrait que Victor Hugo a fait du proviseur dans une pièce bien connue. Quel changement! Le voilà appelé à jouer les jeunes premiers. Il va détrôner l'ingénieur et le jeune chimiste qui depuis quelques années étaient seuls en possession de faire battre les cœurs des héritières, ou le grand artiste qui avait à un moment partagé avec eux les tendresses des romanciers et des vaudevillistes, ou le grand poète incompris et chevelu qui les avait précédés tous.

Mais ici le choix même du héros est un signe du caractère que l'auteur voulait donner à son œuvre. Il lui fallait un personnage qui, tout en cédant aux entraînements du temps, sentît sa faute et fût capable, à l'occasion, de dire au siècle ses vérités; qui, né « avec une âme propre », comme dit l'auteur, avec une nouveauté d'expression plus hardie qu'heureuse, eût été préparé par une éducation assez forte pour

que, tout en se laissant emporter, il ne perdit jamais de vue la lumière morale qui le condamne avec éclat. C'est même la une des plus saisissantes démonstrations des dangers signalés par l'auteur, et de l'état, selon lui, désespéré de nos mœurs, que de voir ceux dont l'âme a été trempée par les plus fortes études, que le goût des plus nobles spéculations, que l'austérité de leurs habitudes et de leur profession, que l'engagement d'une vie réglée, pris vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis du public, en pleine connaissance et en pleine liberté, devraient retenir, se laisser aller à l'abime, qu'ils voient ouvert, et ne garder de leur vertu première que les remords et l'ardeur a flétrir leur propre faute. Chacune des capitulations du héros avec son honneur, chacune de ses lâchetés est une condamnation de l'état social qui mène de telles âmes à de pareilles chutes.

Charles Kerouan est un jeune universitaire de la plus belle espérance. Il annonce le plus riche talent, et ce talent ne reste pas un instant sans récompense. Il marche dans sa carrière à pas de géant. Du reste, la vie de l'enseignement est pour lui pleine de douceurs. Il est l'hôte habituel des plus riches salons, le familier de l'ambassade d'Angleterre. C'est là que l'attend le drame de sa vie, là que, dans une fête d'été, il reçoit le coup de foudre. Il était minuit, il se disposait à se retirer, quand ses pieds s'embarrassent dans la traîne d'une robe. On ne sait pas assez combien une traîne peut être un piége redoutable. Tandis que le malheureux essaie de réparer sa maladresse et s'excuse, celle qui en a été la victime se retourne irritée. Il nous a dit que, tout

enfant, il avait donné des marques d'une passion et d'une sensibilité peu communes ; il en offre bien ici la preuve : « Je ressentis, nous dit-il, tout à coup « au cœur comme un choc. Je puis dire sans hyper- « bole qu'il suffit d'un regard pour me foudroyer. « Mon cœur, ma vie, toutes mes pensées, tout « appartint à cette femme ; elle avait tout pris avec « elle, elle emportait tout derrière elle dans les plis « ondoyants de sa jupe déchirée. » Et comme dernier et irrécusable symptôme, il ajoute un peu plus loin qu'à partir de ce moment tout dans les salons « prit pour lui des proportions augustes. » Sa passion est telle qu'il ne songe pas un instant à la distance que la fortune a mise entre *elle* et *lui*, et à se dire avec le poëte aimé de M. Feydeau :

Qu'il n'est qu'un ver de terre amoureux d'une étoile.

Cependant le jeune foudroyé n'a pas voulu être présenté à la belle comtesse. Il ne veut pas qu'il y ait rien de banal entr'eux. Il se réserve d'apparaître tout-à-coup dans quelque circonstance solennelle. Cette circonstance ne tarde pas à se présenter. Il l'a suivie partout et jusqu'à Aix où l'appelait la santé de l'un de ses enfants. Il va se loger près d'elle, et là bientôt le hasard lui livre le secret de la vie de M[me] de Chalis. Se croyant seule, elle a une explication orageuse et d'un ton médiocrement aristocratique avec un certain prince Titiane que Kerouan détestait d'instinct. Elle lui réclame des lettres qui peuvent la perdre, et dont le prince ne veut pas se dessaisir. Kerouan a tout entendu : quand le prince s'est éloigné, il se présente

à la comtesse au désespoir. Ces lettres qu'elle pleure si amèrement, il jure de les lui rendre : il trouvera un moyen, il ne sait pas lequel, mais il le trouvera.

Il le trouve, en effet. Triste invention et qu'il convient de noter ! Car cela menace de devenir un lieu commun du roman et du drame de ce temps-ci, et cela me semble indiquer une fâcheuse déviation ou tout au moins une singulière mollesse de la conscience publique. S'il est un mot qui soit une intolérable insulte, s'il est un soupçon qui n'ose pas même approcher d'un honnête homme, c'est celui d'un vol. Et cependant, par une rencontre malheureuse, au moment où les vices bas se multiplient, où, les attentats à la vie diminuant, les vols augmentent, la comédie et le roman semblent vouloir réclamer pour lui notre indulgence, en se faisant un jeu de ces accusations. Le vol devient un *ressort* du roman et de la comédie. Désormais l'art de forcer les serrures devra faire partie des talents obligés, des séductions du jeune premier, comme jadis le beau langage, comme la pâleur et la tristesse fatale il y a trente ans. A l'échelle de cordes d'autrefois il substitue un rossignol. Un personnage embarrassé, en danger de compromettre celle qu'il aime, se tire galamment d'affaire en se faisant passer pour voleur ! Nous avons vu cela dans *Nos bons Villageois* : pour sauver l'honneur de la comtesse de Chalis, M. Kerouan démonte une serrure, et vole des lettres dans un nécessaire.

Prenez garde, ô poëte, cela est grave. Comment ne sentez-vous pas que non-seulement un honnête homme ne peut pas consentir à endosser un pareil soupçon, mais que l'idée même ne lui en viendra ja-

mais ; qu'il y a quelque chose d'aussi sacré qu'une réputation de femme ou de jeune fille innocente : c'est la rectitude de la conscience. Il y avait dans notre vieille langue un beau mot. L'homme comme il faut s'appelait alors l'honnête homme. Cela tout seul était une profession de foi : cela voulait dire que, pour appartenir au monde élégant, il fallait avant tout être en règle avec le vieil honneur français. Il était, je ne dis pas seulement des actes, mais des possibilités d'actes incompatibles avec cette idée. Aurions-nous donc perdu cette fleur d'honneur ? Le public devrait se soulever indigné contre ces jeunes amoureux qui en font si bon marché. Que nos écrivains y fassent attention. Il n'est jamais bon de diminuer la légitime horreur ou plutôt le dégoût de certaines choses. Il ne faut pas familiariser la foule, et l'apprivoiser pour ainsi dire à l'infamie.

Cependant la comtesse n'a pas résisté à cette preuve délicate de dévouement. Le jeune homme passe à Aix un mois d'enivrement. Il est possédé tout entier. Il refuse la main d'une jeune fille, parée de toutes les grâces, dont son père lui avait préparé l'alliance. Il la refuse non sans regret. Car il faut reconnaître que dans le roman moderne les héros sont pleins de respect pour le mariage. Ils proclament, en général, que le bonheur n'est que là. Il est vrai que non moins généralement, avec une modestie touchante, ils refusent ce bonheur qui s'offre à eux en déclarant qu'ils n'en sont pas dignes. Ainsi fait le jeune M. Kerouan. L'histoire de ses amours n'est désormais que l'histoire de ses fautes et de ses chutes.

Il est revenu à Paris, tout entier à sa passion, lancé

tout-à-fait dans la belle vie et quelque peu honteux de sa gloire. Mais, tout en sentant le vide de cette existence,« tout en s'écriant de temps en temps : c'est « trop ! et en éprouvant des nausées », il s'est laissé prendre dans l'engrenage du gandinisme.

Cependant il lui faut bientôt s'apercevoir qu'en dépit de tous nos progrès, il y a incompatibilité entre les succès universitaires et ceux de la « high life. » Et au moment où, pour faire figure au bois et au baccarat des *Petits crevés,* il vient de dévorer le dernier écu de l'héritage maternel, il reçoit un pli d'aspect vénérable qui le place entre un exil honorable en province ou sa démission. Il s'empresse d'opter pour la démission. Sacrifice mal payé ! Car, lasse de ses conseils, la comtesse se détache de lui et se précipite dans toutes les folies. Avec la démission est venue la misère, puis les dettes. Un jour enfin mourant de faim, surpris par la comtesse, il est réduit à lui confesser son affreuse situation, et il commet une horrible lâcheté. Il accepte, que dis-je ? il implore de sa maîtresse un morceau de pain ; il la supplie de le prendre à ses gages : il deviendra le précepteur de ses enfants. Lui, qui se prétend si pénétré des plus purs et des plus virils enseignements de l'histoire, il n'a pas senti tout de suite l'indignité de cette situation, complice des désordres de la mère, et réclamant les respects des enfants. En vérité, si le roman fait encore à l'Université l'honneur de lui emprunter des héros, elle devra le supplier de lui rendre ses railleries d'autrefois. Mieux valait l'honnête pédantisme du passé que ces *Victoires et conquêtes*, payées de semblables déchéances.

Le précepteur nouveau n'a pas plus que la comtesse songé aux suites de cette résolution. Ils ne tardent pas à reconnaître en quel enfer ils se sont enfermés, elle s'étant donné un surveillant, un critique de tous les instants, lui un supplice incessant par la vue des égarements de la comtesse. Un châtiment plus terrible encore l'attend. M. de Chalis est revenu. Le jeune homme va vivre en un continuel remords, un continuel déchirement de conscience. Et, pour l'achever, ce mari lui donne toute sa confiance, lui raconte sa vie, lui dit pourquoi il a dû se séparer de sa femme; et, forcé de s'éloigner de nouveau, il demande au précepteur de ses enfants de l'avertir si, dans cette folle demeure, l'honneur de son nom était en péril. Charles promet avec une horrible souffrance. Puis, le mari parti, il se laisse arracher le secret qui lui a été confié. Ainsi, toujours honteux de lui-même, complice de toutes les fautes, et cependant donnant des conseils qui ne servent qu'à le faire haïr, toujours ressaisi par une passion dont il rougit, un jour enfin chassé par la comtesse, blessé et presque tué par Titiane, sans pouvoir échapper encore à l'influence funeste, ce n'est que devant une révélation dernière de la plus complète infamie de sa maîtresse, qu'il s'enfuit épouvanté et court chercher auprès de son père un lieu de sûreté, où les contre-coups seront pour lui moins redoutables. C'est là qu'il apprend que toutes ces hontes ont trouvé enfin un châtiment, que M. de Chalis averti est revenu; que, comme un franc-juge du moyen-âge, il a fait justice lui-même, il a tué, surpris dans une orgie, le misérable au-

teur de la perte de sa femme, et jeté celle-ci dans une maison de santé, où la folie le vengera.

Quant au jeune M. Kerouan, épargné, nous l'avons vu, par la clémence du mari, son père achèvera de le relever. Il a refusé encore une fois, il est vrai, « l'ange » qui lui est offert; mais, rassurez-vous, certainement il l'épousera. Déjà il échappe au marasme qui l'avait envahi : il fait des conférences, il est sauvé !

On le voit, dans ce petit mélodrame, égayé de Pétrone, et relevé de longs sermons, le roman proprement dit tient peu de place, l'intrigue est médiocrement saisissante ; l'auteur évidemment y attache peu d'importance, ou plutôt il a voulu qu'il en fût ainsi, afin que l'intérêt du lecteur ne pût s'égarer et s'attacher aux faits, tandis qu'il le voulait retenir tout entier pour l'étude morale. Le héros ne tombe que pour l'édification du lecteur. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de cette vague leçon. Du haut de chacune de ses fautes, le jeune M. Kerouan moralise. Après le vol obligeant des lettres et ce qui s'en est suivi, dans une conférence pour la comtesse seule, mais dont l'auteur veut bien nous faire bénéficier, il prend pour thème la disparition des mœurs françaises dans l'invasion de l'univers, l'effacement de l'esprit de Paris, devenu un caravansérail et la capitale du plaisir; ailleurs, il disserte sur le triste caractère de nos divertissements, sur la curiosité fâcheuse des honnêtes femmes pour le mauvais monde. Plus loin, il traite de l'éducation des femmes ; c'est le chapitre indispensable en ce moment, la marque de l'année. Il veut refaire l'instruction de la

ment laborieuse ils s'étudient à se faire pardonner leur oisiveté ; qu'ils ne prétendent pas régner et corrompre. Ce serait un spectacle singulier et lamentable que celui d'une démocratie vivant par des vertus viriles, et ayant pour couronnement et pour récompense les vices et les folies des aristocraties en décadence.

Soit donc ! si une partie de notre société est réellement telle que vous le dites, faites-lui la guerre et flétrissez-la, rien de mieux.

Nous donnerons donc acte à l'auteur de ses intentions. M. Feydeau me paraît un esprit sérieux et convaincu, une âme droite et saine. Mais, en mettant à part son honnêteté, la question littéraire et morale (il convient de ne pas les séparer ici) demeure tout entière. Je ne crois pas qu'il convienne d'encourager de telles tentatives. De pareilles œuvres ne sont bonnes ni pour la morale ni pour la littérature. Ce que je vois de plus fâcheux pour la morale publique, ce n'est même pas le danger de certains tableaux, ce n'est pas que le livre ait raison dans certaines de ses accusations, ce serait cette dépravation du jugement moral qui permettrait à la littérature de croire qu'elle fait, par de semblables compositions, une œuvre utile et salutaire.

D'abord, la prédication va mal au roman. On est toujours tenté de lui demander comme ce mari : Ah ! Monsieur, qui vous y obligeait ? Tout ce qu'on attend de lui, c'est de ne pas outrager l'honnêteté, ce n'est pas d'en donner leçon. Il ne convient pas au romancier de faire double emploi avec le prédicateur. La morale et le roman y perdent tous deux.

La morale (j'entends la morale en sentences et en sermons) gâte le roman, et le roman à coup sûr gâte la morale. Le lecteur aime à trouver chaque chose en son lieu, et non à être comme pris au piége. Il ne veut pas des étiquettes trompeuses. Si vous prétendez l'instruire, dites-le-lui et faites un livre d'instruction. Il n'y a que les tout petits enfants pour lesquels il soit bon de mettre une médecine dans un bonbon. Les pharmaciens qui les vendent assurent que cela fait des bonbons exquis; mais le moindre risque est de faire des médecines trop douces ou des bonbons trop médicinaux. L'impression du livre est confuse et difficilement démêlée par le lecteur.

D'ailleurs, le roman n'a pas caractère pour enseigner : cette prétention va mal avec ses peintures. Pour avoir le droit de faire la leçon aux autres il faut être sans tache. Votre héros a mauvaise grâce à prêcher du fond de sa complicité. On se fait difficilement une chaire de l'alcove d'autrui. Quand le sermon moralise, la société est toujours en droit de lui dire, comme Mme de Chalis à Charles Kerouan : « Qui êtes-vous, pour me faire la leçon ? »

C'est bien pis si votre morale se fait satirique. En morale on ne fait rien de bon par le mépris, ce n'est pas ainsi qu'on peut fortifier ou relever les âmes. La moralité humaine est chose délicate, elle a une fleur qu'il faut craindre de lui enlever. Ce n'est pas en nous faisant vivre familièrement avec la honte qu'on inspire le respect de l'honneur. Si, comme vous le faites entendre, vous voulez venir en aide à l'honnêteté publique, inventez quelque belle et grande œuvre, une

œuvre non pas fadement innocente, mais virilement morale, que votre talent saura imposer à l'attention publique, et qui, au lieu de flétrir seulement le mal, donne la passion du bien ; mais le spectacle continu de l'ignominie ne peut qu'abaisser et flétrir. On répétait volontiers jadis que les Lacédémoniens, pour inspirer à leurs enfants l'horreur de l'ivrognerie, leur montraient de temps en temps un ilote ivre. J'imagine que cela souillait plus les regards que cela ne faisait d'hommes sobres : leur sobriété tenait à l'esprit général de la constitution plutôt qu'à cet ignoble enseignement. Et d'ailleurs, si l'on veut des leçons de délicatesse morale, ce n'est pas dans ce haras militaire de Sparte qu'il faut les aller chercher. La vieille satire, toute passée de mode qu'elle est, avait au moins cet avantage qu'elle ne présentait pas d'équivoque possible, les satiriques étaient des prédicateurs laïques : elle allait droit au mal pour le châtier et ne l'enveloppait pas, et la forme poétique qu'ils donnaient à leur pensée en faisait œuvre d'art.

Cependant il est des gens qui sauront gré à ce livre d'être ainsi. Est-ce donc là, en effet, le roman de l'avenir ? Sommes-nous désormais condamnés à la *littérature brutale?* Je ne sais pas d'autre nom pour désigner ces tendances. Faut-il croire que ces compositions auxquelles nous nous intéressions il y a quelques années à peine, comme *Le marquis de Villemer*, que ces touchantes histoires de cœur ne sont déjà plus que le roman du passé ? Il est des critiques qui le croient et qui pensent que ce roman-là n'est point assez viril ni assez savant, et qu'il est trop poétique. Nous avons vraiment trop de prétentions scientifiques. Il y a des

époques qui ont adoré la beauté ; c'est de là qu'est sortie la renaissance italienne artistique et littéraire. Pour nous, nous faisons profession de n'aimer que la vérité, une vérité qui de plus en plus devient la négation de l'idéal. L'idéal est cependant aussi nécessaire aux sociétés que le vrai. C'est une vérité d'un degré supérieur. Par égard pour la vérité, nous enlaidissons l'histoire ; il y a toute une école qui, semblable à ce dénicheur de saints du XVII[e] siècle, s'est vouée à la destruction des grands hommes. Ne bannissons pas la poésie du seul petit coin qui lui reste. Ce qui donne à la tendance du livre nouveau plus de gravité, ce qui me trouble et m'inquiète quelque peu, c'est qu'elle offre une certaine concordance avec une opinion professée récemment par deux hommes de grande autorité en ces matières, et qui, partis de points opposés, arrivent à une même conclusion. M. de Sacy, sénateur, et, comme on sait, fort admirateur du XVII[e] siècle, dans une œuvre officielle (1), ce qui donne plus d'importance à ses paroles, déclare solennellement que « la littérature classique est finie. » Et il a soin de bien marquer qu'il n'entend pas par là la littérature du passé, mais celle en général, qui s'attache à la perfection, qui veut satisfaire les délicatesses du goût. « Essentiellement aristocratique de sa nature, dit-il, elle n'est plus de notre époque. » Et M. Sainte-Beuve de son côté, dans ses libres *Causeries*, assure que les littératures dites classiques ne seront dans l'avenir goûtées que d'une

(1) Rapport sur les progrès des Sciences et des Lettres, Discours préliminaire.

rare élite. Est-il donc vrai que, de par la démocratie, nous soyons menacés de voir disparaître à jamais toutes les délicatesses, et l'art lui-même, que nous ne devions plus attendre que des œuvres violentes? On pourra trouver que ce n'est pas là un moyen de recommander la démocratie. J'ai la plus vive sympathie et le plus grand respect pour le talent de M. Sainte-Beuve et celui de M. de Sacy; mais il me semble qu'il est permis d'en appeler de leur jugement. Je ne vois pas, l'histoire en main, que les démocraties aient été à ce point ennemies de l'art. On en rencontre qui ont fait dans l'histoire des arts, dans l'histoire du goût et de la délicatesse assez bonne figure. Sans doute un grand changement s'est opéré. Le suffrage universel veut se faire sa place en littérature comme en politique. On a remarqué avec raison que les voies ferrées amenant aux théâtres des multitudes, que les fortunes rapides créées par l'agiotage portant aux premiers rangs de la société des gens de médiocre culture intellectuelle, les juges de l'esprit n'étaient plus la fine élite d'autrefois, que le public désormais s'appelait légion. Des écrivains ont dû être tentés de se mettre à la portée de cette foule qui leur venait de toutes parts, et qui était encore à demi illettrée. Mais à la portée ne veut pas dire au niveau. Si la foule est encore si bas, les écrivains ne doivent pas descendre jusqu'à elle, mais l'élever jusqu'à eux. D'ailleurs, à mesure que cette société va se rasseoir, elle aura des besoins nouveaux, on verra reparaître les conditions natives du génie français. Il est naturellement ami des élégances. Chez nous toutes les conditions se ressemblent en cela. C'est à

tort que, par la grossièreté, vous croyez flatter le peuple et entrer en ses goûts. Le peuple bien consulté vous répondrait qu'il n'aime les sordidités, ni au physique, ni au moral, ni dans les sentiments, ni dans le costume. Voyez comme l'ouvrier se plaît à s'endimancher. Quand la République prit pour livrée les haillons, le bonnet gras et les sabots, elle inspira le dégoût même à la foule; les terroristes faisaient peur, les sans-culottes furent aussi grotesques qu'odieux. Il en est de même au moral. La foule n'a pas le goût que vous lui supposez pour les choses basses, pour les tableaux grossiers. Loin de là, ce qui la fait vibrer, ce qui lui arrache les applaudissements les plus enthousiastes, ce sont les grandes pensées qui, à force d'être grandes et reconnues telles, s'appellent des lieux communs. Et ce qui le prouve bien, c'est que les œuvres comme celles que nous étudions choquent surtout la foule, et qu'elles ne trouvent des approbateurs que chez les lettrés de profession, chez les curieux de l'esprit. Laissez le temps faire son œuvre; ces ignorants rougiront de leur ignorance, ils auront soif à leur tour de toutes les jouissances délicates. En tout cas, quand même cette décadence du goût solennellement acceptée par des juges académiciens devrait persister, ce serait encore le devoir de la critique de protester jusqu'au bout.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE LA CODRE.

Messieurs,

Un de nos honorés collègues, M. de La Codre, comme pour augmenter le regret que nous éprouvons de ne le jamais voir au milieu de nous, a bien voulu mettre, il y a environ deux ans, à la disposition de l'Académie, une médaille d'or de la valeur de 300 francs pour être décernée, en 1867, au meilleur écrit traitant la question suivante :

« Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être utile au perfectionnement et au bonheur des hommes ? »

Le concours pour ce prix, ouvert en novembre 1865, imposait pour condition aux prétendants de faire parvenir leurs mémoires, dans les formes accoutumées, à M. Julien Travers, Secrétaire de l'Académie, avant le 1er décembre 1866.

Quatre manuscrits ont été remis au Secrétariat : le premier, le 17 avril ; le second, le 27 ; le troisième, le 17 novembre ; le quatrième, le 28, et soumis à la Commission d'impression, qui s'est adjoint, pour l'examen qu'elle avait à en faire, M. Denis, profes-

seur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres, et M. Charma, professeur de philosophie et doyen à la même Faculté.

Trois de ces manuscrits, les n°s 1, 2 et 4, portant la signature ostensible de leurs auteurs qui se mettaient par cela même hors de concours, la Commission n'a pas eu à les juger. Elle croit toutefois, pour que l'Académie ne soit pas tentée de craindre que cet oubli d'une formalité si élémentaire dans les choses de ce genre ne l'ait pu priver du plaisir de couronner un travail méritoire, devoir la rassurer en lui déclarant qu'aucun des trois n'aurait obtenu ni le prix, ni même une mention.

Restait le n° 3 qui, ayant seul réuni toutes les conditions requises, devait seul être l'objet de son étude et du compte qu'elle aurait à rendre de sa mission.

Le manuscrit dont je viens, Messieurs, vous entretenir en son nom comprend 209 pages petit in-4° d'une écriture tremblée, mais très-nette et parfaitement lisible.

Il porte en épigraphe cette phrase de M. Jules Simon : « Le progrès et le progrès indéfini est la loi de la philosophie. »

Il se partage en vingt-huit chapitres dont chacun traite un des points de vue spéciaux sous lesquels l'auteur a envisagé la question, à l'exception de quelques-uns qui pourraient s'intituler : *Suite du chapitre précédent*, et qu'on n'aurait pas dû détacher de ceux qu'ils continuent et complètent. A part ce léger défaut, si c'en est un, on remarque partout, dans ces vingt-huit chapitres, un esprit d'ordre et de méthode qui, joint à la précision et à la clarté du

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE LA CODI

Messieurs,

Un de nos honorés collègues, M.
comme pour augmenter le regret que n
de ne le jamais voir au milieu de nous
mettre, il y a environ deux ans, à l
l'Académie, une médaille d'or d
500 francs pour être décernée, en 1
écrit traitant la question suivante :

« Dans quelle mesure la philo
et pourra-t-elle être utile au perf
bonheur des hommes ? »

Le concours pour ce prix
bre 1865, imposait pour cond
de faire parvenir leurs mém
accoutumées, à M. Julien
l'Académie, avant le 1er déce

Quatre manuscrits ont été
premier, le 17 avril ; le sec
le 17 novembre ; le quatriè
Commission d'impression
l'examen qu'elle avait à

Tout gêné qu'il était dans son expansion instinctive aux diverses époques où il s'est manifesté comme il l'a pu, il a cependant contribué puissamment aux améliorations lentement progressives de l'état social chez les différents peuples, et c'est à lui que les nations doivent les quelques institutions libérales qui se sont péniblement substituées chez elles aux législations plus ou moins despotiques dont elles ont si longtemps souffert. Que sera-ce donc maintenant qu'il n'a pour ainsi dire presque plus rien à détruire, qu'il n'a plus en quelque sorte qu'à fonder et à établir? L'auteur ne doute pas que cette philosophie rationnelle qu'il identifie avec ce qu'il appelle le *véritable christianisme*, s'appuyant, comme il le dit, sur la croyance au Dieu unique et à la justice ainsi qu'à la vérité immuable et éternelle, sur la souveraineté de la conscience et l'égalité morale des hommes, ne conduise notre espèce au but que la Providence lui assigne, c'est-à-dire à toute la perfection dont sa nature est capable et à tout le bonheur dont sur cette terre même elle est appelée à jouir.

Tel est, Messieurs, en substance, le travail que votre Commission avait à apprécier; cette appréciation, elle est implicitement contenue dans l'exposé que je viens de vous soumettre; il ne me reste qu'à l'en dégager.

Le mémoire n° 3 est de ceux qu'une Académie doit se féliciter d'avoir provoqué et fait éclore; il est de ceux, par conséquent, qu'elle ne peut pas ne pas récompenser.

Votre Commission vous propose donc, Messieurs, à une grande majorité, de lui décerner la médaille d'or dont vous pouvez disposer.

Mais, tout en lui accordant ce témoignage d'estime, la Commission fait ses réserves sur un point important. La thèse soutenue par l'écrivain accuse partout, sans aigreur, il est vrai, et en termes adoucis autant que possible, toutes les religions positives d'enchaîner les libres développements de la raison et par là de mettre obstacle aux progrès de l'esprit humain; une thèse ainsi présentée, ainsi soutenue, ne peut être acceptée par l'Académie. Elle en laissera donc, si l'opinion de sa Commission lui agrée, la responsabilité pleine et entière à son auteur. Elle n'imprimera pas son œuvre. Elle ira plus loin encore. Elle ne permettra au lauréat de la publier qu'à la condition expresse de reproduire textuellement, sinon ce rapport tout entier, du moins le paragraphe qui le termine.

Pour la Commission,

Le rapporteur nommé par elle,

A. CHARMA,

Doyen et professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen.

Caen, 24 mai 1867.

L'auteur du Mémoire auquel l'Académie a décerné la médaille de 500 francs, offerte par M. de La Codre, est M. Anquetin, docteur en médecine, à Valmont (Seine-Inférieure).

(*Note du Secrétaire de l'Académie*.)

POÉSIES.

LA CHANSON DE LA CHEMISE,

IMITÉE DE TH. HOOD (1),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Une femme au sexe douteux,
Couverte de haillons sales, spectre hideux,
La paupière pesante et rouge,
Les doigts usés, la voix rauque, l'accent viril,
Était assise dans son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil.

« Travaille, travaille, travaille,
A ton lit sur la dure ajoute un peu de paille,
Travaille sans trève, sans fin;
Car le maître commande et la tâche est promise. »
— Et, dans la fièvre de la faim,
Sa bouche murmurait le chant de la chemise.

(1) Cette pièce est très-populaire en Amérique. Il en existe un essai de traduction dans notre langue, par Albert Montemont. Un des couplets de l'original anglais a servi de sujet pour une statue en pied, envoyée des États-Unis à l'Exposition universelle de 1867. On pense bien que ce marbre nous a fort intéressé. Nous cherchions sous le ciseau du sculpteur le génie du poète alors que la foule, sollicitée par sa curiosité et fatiguée par la profusion des œuvres, passait indifférente à nos côtés. Que n'avons-nous pu serrer la main de l'artiste, et nous entretenir avec lui du talent vigoureux de Th. Hood! Th. Hood nous aurait unis dès l'abord par le tout-puissant lien d'une admiration commune.

LA CHANSON DE LA CHEMISE,

IMITÉE DE TH. HOOD (1),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Une femme au sexe douteux,
Couverte de haillons sales, spectre hideux,
La paupière pesante et rouge,
Les doigts usés, la voix rauque, l'accent viril,
Était assise dans son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil.

« Travaille, travaille, travaille,
A ton lit sur la dure ajoute un peu de paille,
Travaille sans trêve, sans fin ;
Car le maître commande et la tâche est promise. »
— Et, dans la fièvre de la faim,
Sa bouche murmurait le chant de la chemise.

(1) Cette pièce est très-populaire en Amérique. Il en existe un essai de traduction dans notre langue, par Albert Montemont. Un des couplets de l'original anglais a servi de sujet pour une statue en pied, envoyée des États-Unis à l'Exposition universelle de 1867. On pense bien que ce marbre nous a fort intéressé. Nous cherchions sous le ciseau du sculpteur le génie du poète alors que la foule, sollicitée par sa curiosité et fatiguée par la profusion des œuvres, passait indifférente à nos côtés. Que n'avons-nous pu serrer la main de l'artiste, et nous entretenir avec lui du talent vigoureux de Th. Hood! Th. Hood nous aurait unis dès l'abord par le tout-puissant lien d'une admiration commune.

LA CHANSON DE LA CHEMISE,

IMITÉE DE TH. HOOD (1),

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Une femme au sexe douteux,
Couverte de haillons sales, spectre hideux,
La paupière pesante et rouge,
Les doigts usés, la voix rauque, l'accent viril,
Était assise dans son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil.

« Travaille, travaille, travaille,
A ton lit sur la dure ajoute un peu de paille,
Travaille sans trêve, sans fin;
Car le maître commande et la tâche est promise. »
— Et, dans la fièvre de la faim,
Sa bouche murmurait le chant de la chemise.

(1) Cette pièce est très-populaire en Amérique. Il en existe un essai de traduction dans notre langue, par Albert Montemont. Un des couplets de l'original anglais a servi de sujet pour une statue en pied, envoyée des États-Unis à l'Exposition universelle de 1867. On pense bien que ce marbre nous a fort intéressé. Nous cherchions sous le ciseau du sculpteur le génie du poète alors que la foule, sollicitée par sa curiosité et fatiguée par la profusion des œuvres, passait indifférente à nos côtés. Que n'avons-nous pu serrer la main de l'artiste, et nous entretenir avec lui du talent vigoureux de Th. Hood! Th. Hood nous aurait unis dès l'abord par le tout-puissant lien d'une admiration commune.

Écoutez ce chant inégal,
Hymne de la douleur, sublime et trivial.

* *
*

« Travaille, travaille, travaille
Pendant que le coq chante au poulailler voisin ;
Travaille, travaille, travaille
Du matin jusqu'au soir, du soir jusqu'au matin.
Oh ! chez les Turcs, qu'est l'esclavage,
De leurs femmes jaloux et stupides gardiens ?
Qu'est-il près de l'affreux servage
Qui nous broie et nous tue, ici, chez des Chrétiens ?

« Travaille, travaille, travaille
Jusqu'à l'épuisement, sans relâche, toujours ;
Travaille, travaille, travaille
Jusqu'à ce que tes yeux nagent troubles et lourds.
Fais l'ourlet, le col, la ceinture,
Et, tombant de sommeil sur le bouton final,
Achève l'atroce couture,
Comme si tu cousais en un rêve infernal.

« Vous dont le bonheur ne se voile
Jamais d'aucun nuage, ô vous, hommes blasés,
Vous croyez n'user qu'une toile...
C'est de la vie humaine encor que vous usez !
Travaille, travaille, travaille
Pour apaiser ta faim dans ton hideux chenil ;
Travaille, travaille, travaille,
Couds aussi ton suaire avec ce même fil.

« Mais que parlé-je de suaire ?
Puis-je donc redouter le spectre de la Mort ?
Je lui ressemble en ma misère :
Qu'elle achève mes maux et je bénis mon sort.

La faim !... grand Dieu ! quelle torture !
Quand le pain est si cher, nul cœur n'en est touché,
Et d'une pauvre créature
L'âme, le sang, la chair sont à si bon marché !

« L'homme des champs a pour sa tâche
Et met en ses greniers le fruit de ses moissons ;
J'ai pour mon labeur sans relâche
Un morceau de pain noir, de l'eau, quelques haillons,
Un sol troué sous un toit sombre,
Une table boiteuse, une chaise en débris,
Un mur si nu que, quand mon ombre
Sur lui passe, je crois être à deux... je souris !

« Travaille, travaille, travaille,
Courbe ton faible corps à la tâche enchaîné ;
Travaille, travaille, travaille,
Comme le criminel au bagne condamné.
Fais l'ourlet, le col, la ceinture ;
Travaille, fais le col, la ceinture et l'ourlet,
Et, luttant contre la nature,
Va tomber, sous l'effort, mourante à ton chevet.

« Travaille, travaille, travaille
Quand décembre en sa brume enveloppe le jour.
Travaille, travaille, travaille
Quand mai de ses clartés amène le retour,
Quand l'hirondelle rajeunie
Coupe l'air en son vol, s'enivre de ses chants,
Et rasant, comme une ironie,
Nos taudis délabrés, annonce le printemps.

« Le beau printemps, saison de fête !
A l'éclat de ses fleurs ses parfums mariés !
Le ciel étendu sur ma tête !
Des tapis de gazon étendus sous mes pieds !

Oh ! que ne puis-je une heure encore,
Comme en mes jeunes ans, jouir de ses bonheurs,
Tuer le mal qui me dévore,
Tuer l'affreuse angoisse et la faim dont je meurs !

« Oh ! que ne puis-je une heure encore
Aimer dans l'espérance, espérer dans l'amour !
Mais c'en est fait ! et chaque aurore
Pour un tourment nouveau fait naître un nouveau jour.
Si des pleurs je goûtais les charmes ?..
Non !.. point de pleurs !.. il faut un courage viril :
Arrêtons, arrêtons les larmes ;
Elles entraveraient mon aiguille et mon fil. »

* *
*

La paupière pesante et rouge,
Elle chante, navrée : un riche entendra-t-il
Cette femme assise en son bouge,
Jour et nuit fatiguant son aiguille et son fil ?

L'INDIGENT,

Par Mme Lucie COUEFFIN,

Correspondante de l'Académie.

Au vieillard malheureux qui cherche une retraite,
De vos pompeux festins accordez une miette :
En marchant tout le jour j'ai broyé sous ma dent
L'ortie aux sucs amers et le maigre chiendent.
A vos bals, à vos jeux, les plaisirs vont en troupe;
Galopez-vous aux bois, ils vous suivent en croupe;
Moi, triste, c'est la peur qui me prend au collet,
Dans ce sentier désert où danse un feu-follet.

Ouvrez la porte hospitalière :
Votre bonheur sera plus doux
Si l'humble accent de la misère
Aux cieux charmés monte pour vous.
Donnez; c'est ainsi qu'on amasse
Le divin trésor qui remplace
Coupe d'or et dais de velours.
Hélas! mortels, qui pourrait dire
Que toujours naîtra le sourire,
Que vous serez heureux toujours?

Donnez donc, pour que Dieu vous aime,
Pour qu'au temps des calamités
La Vierge Marie elle-même
Lave vos pieds ensanglantés,
Pour que tous les anges fidèles
De vous n'écartent point leurs ailes

Lorsque vers nous ils descendront.
Quand, au milieu de son ivresse,
Un vieillard bénit la jeunesse,
C'est une auréole à son front.

Le regard attaché sur les vitraux splendides,
Le pauvre frissonnait sous ses lambeaux humides.
Aux valets, tout à coup: « Ouvrez », dit une voix,
Et les pesants verroux glissèrent à la fois.
Le vieillard, introduit dans les salles chauffées,
Croyait voir resplendir la demeure des fées;
Les beautés de la nuit, surprises un moment,
Contemplaient l'hôte étrange avec empressement;
Mais le jeune baron interrompit la danse;
De la joie au bonheur comprenant la distance,
Il sentit qu'à ses yeux luisait un nouveau jour;
Le passé, l'avenir, l'agitaient tour à tour;
Abjurant du plaisir les illusions folles,
Un moment il resta, tout pensif, sans paroles;
Puis courut au vieillard, et lui prenant la main,
Vers la place d'honneur il le guida soudain,
Et, plaçant dans ses mains la coupe hospitalière,
D'une voix basse et tendre il le nomma : mon père !

A UNE AMIE,

Par la Même.

Un crêpe voile encor l'or de tes beaux cheveux,
Jeune femme, et déjà de l'heure des adieux
S'efface par degrés la fugitive image;
Déjà je vois paraître auprès de ton veuvage
Un être, un de ces fats, apprentis séducteurs;
Il sourit, il soupire, il t'apporte des fleurs.
Et toi, naguère encor, si tendre en tes jours tristes,
A prendre son langage à peine tu résistes;
Tu laisses pressentir à ce pâle orgueilleux
Que ton volage cœur écoutera ses vœux,
Et qu'au nom révéré qui te demeure encore
Il peut substituer le sien, qu'il déshonore:
O ma meilleure amie, est-ce vrai tout cela?
Toi qu'un coup si cruel pour jamais accabla;
Toi qui voulais traîner les jours d'une recluse,
Tu souris aujourd'hui, tu l'attends, il t'amuse!
Ah! cet enfant si beau qui grandit près de toi,
Ce précieux trésor, gage saint de ta foi,
S'il ne peut plus remplir ton âme tout entière,
S'il faut qu'un étranger devienne un jour son père,
Arrête, réfléchis, qu'un choix plus éclairé
Devienne pour tous deux un asile assuré.
Lui qui ne t'entend pas, qui te connaît à peine,
Tant de devoirs nouveaux, crois-tu qu'il les comprenne?
Le succès lui sourit, son orgueil est flatté;
Ta richesse lui plaît autant que ta beauté.

Mais si par tes serments tu couronnes sa flamme,
Il te fera bientôt, oui, demain, toi, sa femme,
Plus veuve qu'aujourd'hui, livrée aux vains regrets;
Il te laissera seule, esclave pour jamais.
Tu pleures!... mais ton front qui devant moi s'incline,
Se relève soudain, de bonheur s'illumine !...
Écoutons! sur le seuil passe un pied triomphant...
O pauvre jeune mère, ô déplorable enfant !

MON ANNIVERSAIRE,

Par la Même.

Salut! bonjour, anniversaire,
Fils d'un mai triste et pluvieux!
Tu viens sans rayons, sans chimère;
Mon pauvre ami, nous sommes vieux.

Jadis c'était bien autres choses!
Tu balbutiais des chansons,
Tes mains portaient lauriers et roses;
Mais, adieu les grands horizons!

De l'âge que pour moi tu sonnes
Le chiffre n'entre plus en vers.
J'arrive au déclin des automnes;
Aurais-je donc peur des hivers?

Oh, non! dernier anniversaire,
Compte parmi les bienvenus;
Trois cœurs, pleins d'amitié sincère,
Aujourd'hui se sont souvenus.

Leurs fleurs embaument ton passage,
Leur regard me croit jeune encor,
Et leur tendresse pure et sage,
De prières m'offre un trésor.

Si le temps dépouille mes ailes,
N'ai-je pas deux enfants chéris
Qui me tressent des immortelles,
Comme on en cueille en paradis?

A quelques jours de là, l'on apprit du nouveau :
Il invitait quasi la ville tout entière
A venir déguster les vins de son caveau ;
Et ce festin-là fut comme un coup de tonnerre
Dont le bruit importun vint, à son grand regret,
Désoler le gourmet
Qui, par sa faute et sa très-grande faute,
Se trouvait seul mis à la côte,
Condamné sans pitié,
(Quand au banquet chacun s'apprête,)
Au maigre tête-à-tête
De sa chère moitié !!

Toi qu'on voyait naguère,
Gastronome émérite, expert en bonne chère,
Aux premiers rangs siéger
Parmi ceux qui savent manger ;
Toi dont on attendait les arrêts en silence,
Laissant à ton omnipotence
Le soin de décider si tes mets favoris
Étaient plus ou moins réussis;
Citoyen de Cocagne,
Qui sais comment on doit faire cuire un turbot,
Et qui ne goûtes le champagne
Qu'autant qu'il vient de madame Cliquot,
Te consoleras-tu ? C'est un dîner de prince
Que tu viens de manquer, et tel qu'en ta province
On n'avait encor vu rien d'aussi merveilleux !
Chez Lucullus tu n'as pas ton assiette !
Au monde des viveurs, allons, fais tes adieux,
Et brise ta fourchette!

LE LIÈVRE ET LE MULOT,

FABLE,

Par M. A. GUÉNARD.

Un lièvre, en déjeûnant au bord d'un vert sainfoin,
Vit un mulot blotti tristement dans un coin.
« Qu'as-tu donc, mon petit? Tu me parais tout sombre.
« Voyons, souvent on se fait peur d'une ombre;
« Conte ton mal; déjà tu le sentiras moins,
« Et puis je te dirai si cela vaut qu'on pleure. »
— « J'avais là, dans ce champ, ma petite demeure, »
Dit le mulot; « j'avais pris mille soins
« Pour vivre, dans mon domicile,
« Commodément, surtout en sûreté.
« Dans ce grand blé j'étais tranquille;
« Mais voilà le blé récolté,
« Et François, avec sa charrue,
« D'un bout du champ à l'autre bout,
« Passe et repasse et bouleverse tout.
« Je quitte, il le faut bien, ma maison disparue,
« Et maintenant, il ne me reste rien. »
— « Tout cela, dit le lièvre, est très-fâcheux sans doute.
« Pourtant, puisque je passe sur ta route,
« Compare un peu ton sort avec le mien.
« Moi, je couche, en vrai bohémien,
« Au hasard, n'importe où, dans une touffe d'herbe.
« Je n'ai pas peur pour ma maison;
« Mais quand les moissonneurs, avec une chanson,
« Emportent la dernière gerbe,

« Sans trembler pour mes jours je ne puis faire un pas.
« Va, travaille, et ne te plains pas. »
Et le lièvre, au galop, regagna son herbage.
Le mulot, resté seul, se mit à son ouvrage,
Tout occupé du lièvre et le plaignant bien fort.
« Que de mal, disait-il, il faudra qu'il se donne
« Pour vivre encore à la fin de l'automne !
« Longues-oreilles n'a pas tort ;
« Les lièvres, ici-bas, ont un bien triste sort ! »
Puis écoutant à la fenêtre,
S'il entendait les chiens : « on le poursuit peut-être, »
Disait-il. Tirait-on ? il disait : « il est mort ! »
De son côté, le lièvre solitaire,
L'oreille basse, à tout moment pensait
À son mulot, et se disait :
« Chaque bête a son caractère,
« Jusqu'à ce qu'il ait fait tous ses trous dans la terre,
« Ce petit casanier ne sera pas content.
« Pourvu qu'il soit assez prudent
« Et n'aille pas se faire prendre !
Le chat est à l'affût et pourrait le surprendre.
« Allons le voir. » Il arriva
Quand le mulot sortait, suivant son habitude.
Ils causèrent longtemps de leur inquiétude.
Au bout du compte, il se trouva
Que chaque animal, dans son gîte,
N'avait songé qu'à l'autre et s'était oublié.
Tel est l'effet de la pitié.
J'en tire ma morale et me sauve au plus vite.
Dans le malheur, on est encore heureux
Quand on peut souffrir deux à deux.
Vous prenez mon chagrin ; je me charge du vôtre :
Notre fardeau n'est pas plus pesant de moitié ;
Mais seulement, chacun porte celui de l'autre,
Et, dans l'échange, on gagne l'amitié.

LE PETIT POUCET ET LE BOEUF,

FABLE,

Par le Même.

Vous connaissez petit Poucet?
Près d'un char embourbé ce cher enfant passait.
Un pauvre bœuf, qui traînait la voiture,
Tirait, suait, sans avancer d'un pas,
Et, comme c'est l'usage en pareille aventure,
Le conducteur jurait, frappait et n'aidait pas.
Petit Poucet vite s'arrête.
« Attends un peu, dit-il, ma pauvre bête! »
Il se mit à pousser à la roue, et voilà
Que tout à coup le char roula.
Déjà longtemps après, bien loin de sa chaumière,
Petit Poucet, perdu dans l'herbe, sous les fleurs,
Voyait venir la nuit et versait de gros pleurs.
Le bœuf passa, cahotant dans l'ornière
Son rude char rempli de vert sainfoin.
Il vit petit Poucet ramassé dans son coin:
« Paresseux, dit le bœuf, as-tu fait un bon somme? »
—« Non, dit l'enfant, mais je ne puis marcher. »
— « Monte donc sur mon dos, sans façon, mon bonhomme.
« Et je te porterai tout près de ton verger.
« Je suis content de pouvoir t'obliger.
« Lorsque j'étais au bord du précipice,
« Dans les fondrières du bois,
« Jadis, tu t'en souviens, tu m'as rendu service. »
—« Oh si peu! » dit l'enfant.—« Bien plus que tu ne crois.

« Lorsque de si grand cœur tu poussais à la roue
« Pour me tirer de la maudite boue,
« En voyant un ami, je me sentis plus fort,
« Et je fis un si grand effort
« Que le char roula sur la route.
« Tu fis peu de chose, sans doute;
« Qu'importe ? un ami veut nous tirer d'embarras;
« Eh ! que me fait son impuissance !
« Il s'agit de reconnaissance?
« Je vois son cœur et non son bras. »

LA VEILLÉE DU ROSSIGNOL,

Par M. Paul BLIEB,

Membre correspondant.

« Entre les blés tapie,
L'alouette assoupie
Fait trève à sa chanson,
Tandis qu'au pied des hêtres,
Las de gaités champêtres,
Dort l'alerte pinson.
Jusqu'à l'aube vermeille
Tout se tait, tout sommeille :
La pervenche et l'abeille,
Le nid et le buisson.

« Tout le jour taciturne,
C'est à l'heure nocturne
Que mon cœur prend l'essor.
Au milieu du silence
Vibre, éclate et s'élance
Mon hymne aux ailes d'or, —
Hymne où l'on sent une âme
Que l'infini réclame,
Et qui d'amour se pâme
Et veut aimer encor !

« O douceurs infinies
Des eaux, des vents, des bois !
Nuit aux ombres bénies,
Toutes tes harmonies
Frémissent dans ma voix !

« O nuit, d'astres semée !
Ciel pur ! rose embaumée !
Lac d'ombre, aux blancs remous !
Splendeur, parfum, murmure
De l'immense nature,
Flottez autour de nous !
Et vous, vallons et cimes,
Mêlez vos bruits sublimes
Aux extases intimes
De ces jeunes époux.

« O douceurs infinies
Des eaux, des vents, des bois !
Nuit, aux ombres bénies,
Toutes tes harmonies
Frémissent dans ma voix ! »

Messagers de mystère, ô navires-fantômes !
Quels hôtes portez-vous à ces lointains royaumes
D'où nul jamais n'est revenu ?
Et vous, îles d'azur aux magiques ombrages,
Qui donc abritez-vous sur vos heureux rivages
Que bat le flot de l'Inconnu ?

— Mais les cieux sont muets ; et de plus en plus sombre,
Bientôt l'ardent mirage a, sous les vagues d'ombre,
Éteint son éclat décroissant...
Il est nuit. La veilleuse à la cloison tremblote :
Et de mes compagnons la discussion flotte
Des fonds romains au trois pour cent.

II.

Il est nuit. L'ombre creuse enveloppe et déforme
Les objets confondus sous sa teinte uniforme.
Comme un voleur qui coupe et dérobe un tableau,
Furtive, elle a roulé, laissant leur cadre vide,
Les grands bois, les prés verts où fuit une eau limpide,
Et la ferme riante adossée au coteau.

Privé de son éclat et de ses bruits sans nombre,
Le paysage éteint forme une tache d'ombre ;
Mais son cadre d'azur est de feux diapré,
Et l'on dirait — à voir scintiller les étoiles —
Des milliers de flambeaux, entrevus sous les toiles
Du pavillon nocturne où Dieu s'est retiré !

Il est nuit. Le réseau des fils télégraphiques
Suspend le long des rails ses courbes symétriques,
Où l'idéal éclate en dépit du réel ;
Et les poteaux, garnis de leur blanche armature,
Se dessinent, pareils aux barres de mesure
D'une immense portée inscrite sur le ciel.

Des cinq fils de métal, où leur vol étincelle,
Les astres parcourant l'harmonieuse échelle,
Semblent les notes d'or du concert de la nuit;
Je les vois tour à tour fuir, monter et descendre,
Et de leurs mille feux l'éclat sublime et tendre
Forme un chant radieux que le rêveur traduit.

III.

Lève tes yeux, lève ton âme!
Vers les hauteurs prends ton essor!
Dit le chant aux strophes de flamme,
Dit le chœur des étoiles d'or.
Poète, à la pensée austère,
Que la soif du Divin altère,
Ne te courbe point vers la terre:
Ce n'est pas là qu'est ton trésor.

Ouvre enfin ton aile, et secoue
La poudre vile des chemins!
L'or convoité luit dans la boue:
Garde-toi d'y salir tes mains!
Reste libre, reste exemplaire!
Le bouffon qui chante pour plaire
A droit d'exiger un salaire; —
Mais toi, qu'attends-tu des humains?

La gloire peut-être! — Eh! qu'importe
Au mort fameux ce vain flambeau,
Dont l'éclat s'arrête à la porte
Aveugle et morne du tombeau?
Quand du corps, dissous fibre à fibre,
S'envole et fuit l'âme enfin libre,
Qu'importe ce clairon qui vibre
Au sourd dormeur du noir caveau?..

Place plus haut ton espérance !
Vers l'absolu, vers l'éternel
Gravis en bravant la souffrance,
Monte en dédaignant le réel !
De la création entière
Sois la voix, et sois la prière !
Ivre d'espace et de lumière,
Sois comme l'encens sur l'autel !

Laisse les hommes à leurs joies
Non moins tristes que leurs douleurs ;
Et, sans les suivre dans leurs voies,
Marche les yeux fixés ailleurs !
Résiste au flot qui les entraîne :
Ému d'une pitié sereine,
Réponds par l'amour à la haine,
Et par des chants à leurs clameurs !

Sois à la fois austère et tendre
— La sympathie est un devoir — :
Aime, ô penseur, pour mieux comprendre ;
Plane, ô poète, pour mieux voir !
Pour qui voit tout, tout se transforme :
Le beau transparaît sous l'informe,
Et le mal n'est plus qu'une forme
Du bien faussé par son miroir.

Sois le verbe de la nature !
Mêle en tout temps, mêle en tout lieu,
Mêle ton âme ardente et pure
Aux flots, aux grands bois, au ciel bleu !
Comme les cieux, la terre et l'onde,
Rayonne, fleuris et féconde,
Et vis avec eux loin du monde,
Dans la communion de Dieu !

IV.

Une immense nuée éteignit sous ses voiles
Dans le ciel envahi la chanson des étoiles...

Et je me retrouvai dans l'ombre du wagon,
L'œil ébloui, pareil à ce dormeur du conte,
Qui cherche un plafond d'or, et ne trouve (ô mécompte !)
Que les chevrons fumeux de sa pauvre maison.

C'en est fait de mon rêve. — Au divin intermède
Des astres de la nuit un long fracas succède.
Le fer heurté du fer, et sur le fer grinçant
Réplique à la vapeur, cheval de l'industrie;
Et les noirs concertants battent avec furie
La marche du progrès d'un rhythme assourdissant.



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Anquetin (N.-P.). De l'assistance publique et du service de santé dans les communes rurales. — Des fosses d'aisance et des meilleurs moyens d'en appliquer la vidange.

Baudement (Th.). Les Rabelais de Huet.

Bellin (A.-G.). L'Exposition universelle, poème didactique en quinze chants.

Berville. Notice sur Léon Thiessé. — Du prétendu suicide de J.-J. Rousseau.

Boivin-Champeaux. Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure.

Boucher de Perthes. Exposition publique des produits de l'industrie. Le président de la Société d'émulation (d'Abbeville) aux ouvriers.

Boullée (A.). Histoire de Démosthène, 2[e] éd.

Buchner (Alexandre). Les Troyens en Angleterre.

Burke (Peter). Transactions of the national Association for the promotion of social science. Manchester meeting 1866.

Caillemer (Exupère). Le crédit foncier à Athènes. La restitution de la dot.

Chauvet (Emmanuel). Esquisses psychologiques. I. La faculté de croire. — L'éducation.

Chrétien (Henri). Essai sur les limites de l'action de l'État, traduit de l'allemand, de Guillaume de Humboldt.

Cialdi (Alexandre). Les ports-canaux, article extrait de l'ouvrage sur le mouvement des ondes sur les

courants de la mer et spécialement sur les courants littoraux, traduit de l'italien sous les yeux de l'auteur. —Sul moto ondoso del mare e su le correnti di esso specialmente su quelle littorali.

Cougny (E.) De Prodico Ceio, Socratis magistro et antecessore.—Le parti républicain sous Henri III, d'après des documents nouveaux.

Crimotel. Le médecin consolateur.—De l'épreuve galvanique, ou bioscopie électrique.

De Bouis. Assemblée des notables, tenue à Rouen en 1617.

De Caumont. Exposition universelle. Les fabriques du Parc, par M. le baron J. de Verneilh. — Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 1868.

De Charencey. Des affinités de la langue basque avec les idiomes du Nouveau-Monde.

Decorde (A.). Les importations anglaises.—Notice sur le droit, revendiqué par les avocats au Parlement de Normandie, de se faire exempter du logement des gens de guerre.

De La Codre. L'opinion publique et l'extinction de la guerre.

De La Sicotière (Léon). Notes pour servir à l'histoire des jardins et de l'arboriculture dans le département de l'Orne.

Delisle (Léopold). Notice sur le psautier d'Ingeburge. — Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8,084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale. — Aurigny (1513). — Notice sur un papyrus de la bibliothèque de lord Ashburnham. — Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives.

DENIS (J.). Notice sur Boisguillebert.

DENIS-DUMONT. Le choléra dans le département du Calvados en 1855 et 1866.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (E.). Les faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle.

DE SAINTE-BEUVE. Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal. Étude d'histoire privée contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme.

EUDES-DESLONGCHAMPS (Eugène). Études sur les étages jurassiques inférieurs de la Normandie. — Recherches sur l'organisation du manteau chez les brachiopodes articulés et principalement sur les spicules calcaires contenus dans son intérieur. — Les époques de la nature. — Observations sur quelques dauphins appartenant à la section des zyphidés, et description de la tête d'une espèce de cette section nouvelle pour la Faune française. — Le naturaliste. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 15 nov. 1866.

FALLUE (Léon). Casques gaulois du musée de Falaise et médaille en plomb inédite. — De l'art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule. — Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire.

FAYEL-DESLONGRAIS. Biographie de M. Seminel.

FÉLIX. Cour impériale de Montpellier. Audience solennelle de rentrée du 3 nov. 1863. Discours. — Cour impériale de Caen. Audience solennelle de rentrée. Discours sur la réforme judiciaire tentée par le chancelier de Maupeou.

Fierville (Ch.). Notice sur le cartulaire de Quimper, ou l'église de Cornouaille du XIIIe au XVIe siècle.

Flammarion (Camille). Changement arrivé sur la lune. Le cratère de Linné.

Girault (Ch.). Indicateur planétaire, ou recueil de tables calculées dans l'hypothèse du mouvement elliptique, et fournissant, du 1er janvier 1865 au 1er janvier 1900, la distance angulaire du soleil aux planètes principales, évaluée en ascension droite.

Guldberg et Waage. Études sur les affinités chimiques.

James (Constantin). Blanchet. Notice biographique.

Joly. Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres, de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, le 15 nov. 1867.

Lartigue. Études sur les mouvements de l'air à la surface terrestre et dans les régions supérieures de l'atmosphère, suivies d'un résumé des lois qui régissent les tempêtes et les ouragans.

Lebeurier (l'abbé). Annuaire de l'Eure, 1867.

Le Breton (Charles). Le traître Germain. — Le château du Diable, légende.—Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XIe siècle.

Le Brun (Isidore). Miscellanées maritimes et littéraires.

Lecadre. Le choléra-morbus épidémique au Havre et dans l'arrondissement, en 1865 et 1866.

Loysel. Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg, en 1864.

Marchand (Eugène). Composition des cendres végétales.

MAREY (E.-J.). Du mouvement dans les fonctions de la vie. Leçons faites au Collége de France.

MICHAUX (Clovis). L'art de plaire. Ébauche d'un poème.

MILLET-SAINT-PIERRE. Guillaume Haudent, poète normand du XVI[e] siècle.

MORIÈRE. Note sur quelques mytilidées fossiles trouvées dans le Calvados. — De l'industrie beurrière dans le département du Calvados, son importance en 1866. — Notice biographique sur le docteur Perrier.

OLIVIER (Edmond). De l'autorité et des droits du père de famille. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Limoges, le 3 novembre 1866.

PERSONNAT (Camille). Le ver à soie du chêne, à l'Exposition universelle de 1867.

PUISEUX. Entrée triomphale de Charles VII à Caen, en 1550. Notice historique.

REBOULLEAU. Essai de topographie médicale de la ville de Constantine.

RENARD. Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction du patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 24 frimaire an III, réédités sous les auspices de M. Émile Egger, de l'Institut, par un bibliophile normand.

REYNALD (H.). Faculté d'Aix. Cours de littérature française. Discours d'ouverture prononcé le 5 décembre 1867.

REYNARD. Leçons sur les lois et les effets du mouvement.

ROBINOT-BERTRAND. La légende rustique, poème. —

Rapport de la Commission des prix sur le concours de l'année 1866.

ROUSSET (Alexis). Anges et démons, poème.

SAUVAGE (H.). La bataille de Tinchebray. — Le camaldule Guillaume Auvray et l'ermitage de Notre-Dame-des-Anges, de la forêt de St-Sever. — Une sentence à la peine de mort, prononcée et exécutée à Mortain, en 1572. — La corporation des barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes de Mortain. — Bibliographie normande. Le Mont-St-Michel. — Le graveur Joseph Dubois.

TARDIEU (Jules). Les extrêmes, légende.

THÉRY. Étude sur Jean-Petit de Salisbury (XII[e] siècle). — Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres, de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, le 15 novembre 1867.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 39[e] année (1867). — Gerbes glanées (9[e] Gerbe).

VINGTRINIER. Rapport sur le prix Dumanoir. — De l'état sanitaire du département de la Seine-Inférieure, en 1866, et particulièrement de l'épidémie du choléra.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.
Athénée des arts, à Paris.
Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'Histoire de France, à Paris.
Société de la morale chrétienne, à Paris.
Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société impériale d'émulation d'Abbeville.
Société imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Acad. des sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sc. hist. et natur. de l'Yonne, à Auxerre.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.
Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société des sciences physiques et nat. de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Societé Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences natur. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.

Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc. de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société impériale des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.

Soc. cent. d'agr., du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr. etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr. etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de la Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Soc. d'émul. du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnisberg.
Société des sciences naturelles de Brünn.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St-Louis.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.

RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

ART. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

ART. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Toutefois ils ont le droit : 1° de constater leur présence par leur signature sur le registre ; 2° de prendre part au vote pour l'élection des membres associés-correspondants.

Art. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

Art. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la

majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires élus composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le Président, le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

Art. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI.—Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres

présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII.—Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII.—L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV.—L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance

de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

N. B. *L'Académie laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.*

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er AVRIL 1868.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1867-1868.

MM.

OLIVIER, 1er président, *président.*
OLIVIER, ingénieur en chef, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

OLIVIER, TRAVERS, PUISEUX,	membres de droit.
CAUVET, DES ESSARS, JOLY, DANSIN, MORIÈRE; OLIVIER.	membres élus.

Membres honoraires.

MM.

DAN DELAVAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BONNAIRE, profr. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
DE LA CODRE, notaire honoraire.

Membres titulaires de droit.

MM.

OLIVIER (Edmond), premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LECERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, membre du Corps législatif.
4. TRAVERS, profr. honoraire à la Fac. des lettres.
5. DES ESSARS, président de chambre.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. CHARMA, doyen de la Faculté des lettres.
8. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
9. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
10. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
11. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
12. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
13. LE BOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.
14. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
15. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
16. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
17. CAUVET, professeur à l'École de droit.
18. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
19. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
20. THÉRY, recteur de l'Académie.
21. CHATEL, archiviste du Calvados.
22. OLIVIER, ingénieur en chef.
23. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
24. MELON, président du Consistoire.
25. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
26. COURTY, de la Société des antiq. de Normandie.
27. LEFÈVRE, ancien chef du génie à Caen.
28. COLLAS, conseiller.
29. BUCHNER, prof[r] de lit. étr. à la Fac. des lettres.
30. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
31. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
32. RENAULT, conseiller.
33. DUPRAY DE LAMAHÉRIE, conseiller.
34. LIÉGARD, professeur à l'École de médecine.
35. BOIVIN-CHAMPEAUX, 1[er] avocat-général.
36. CONNELLY, procureur-général.

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
PIQUET, conseiller.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
DENIS-DUMONT, professeur à l'École de médecine.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.
FÉLIX, avocat-général.
E. DESLONGCHAMPS, prof[r] à la Faculté des sciences.
CHRÉTIEN, docteur en droit.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
DIEN, peintre, id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.

DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal du collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, antiquaire, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon,
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr à la Faculté des lettres de Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROSMALEN, profr d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, de la Soc. acad. de Cherbourg.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, laur. de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.

SORBIER, 1er président de la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil d'Évreux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Dieppe.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Strasbourg.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur de musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), magistrat, à Bourges.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec, de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
WRIGHT (Thomas), corresp. de l'Institut, à Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, 1er avocat-général à la Cour de cassation.
LEPELLETIER, substitut à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du Tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Le Louroux-Béconnais.
MITTERMAIER, à Hilderberg (duché de Bade).

DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président honor. à la Cour imp. de Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect. gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr. d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.

... historien, à Milan.
... homme de lettres, à Paris.
... membre de plusieurs Soc. savantes, id.
... correspondant de l'Institut, à Fromentin.
... (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
... prof., à la Faculté des lettres, à Rennes.
M... CAREY, poète anglais, à Brixham.
L... sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
L...IR (Jules), de l'École des chartes, id.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, inspecteur de l'Académie, à Versailles.
VASTEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.

DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Pierre), sergeant-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, au Havre.
HERBERT, prof[r] de rhétorique à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, procureur impérial, à Vire.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
FALLUE (Léon), lauréat de l'Institut, à Paris.
QUENAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur impérial, à Dijon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), prof[r] de phil. à Mont-de-Marsan.
CURMER (Léon), homme de lettres, à Paris.

VILADE (Léon de), juge au Tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, à Paris.
DE SAINT-VENANT, id., à Paris.
GUÉRARD (A.), à Paris.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur-général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Fac. des lettres d'Aix.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
DEMIAU DE CROUZILHAC, ancien conseiller.
FRÈRE (Ed.), membre de plusieurs Soc. sav. à Rouen.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible]

[illegible]

CAEN, TYP. F. LE BLANC-HARDEL.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1869

PRÉFACE

L'Académie perdait, le 27 mai 1868, l'un de ses membres honoraires, M. Pierre-Auguste Dan de Lavauterie, né à Caen, le 31 janvier 1779. Ce docteur aimable et vénérable, dont le mérite était relevé encore par le caractère, a laissé en mourant un témoignage de son estime pour notre Compagnie. Par un codicile, en date du 15 avril 1867, il lui a légué une somme de deux mille francs.

« Je donne, y dit-il, et légue à l'Académie
« impériale des sciences, arts et belles-lettres
« de Caen, la somme de deux mille francs,
« qui lui sera versée dans les six mois qui
« suivront mon décès, et dont les intérêts
« accumulés pendant deux, trois, quatre ou
« cinq ans, selon la convenance, formeront
« la valeur d'une médaille d'or qui sera don-
« née en prix à l'auteur du meilleur mémoire
« sur un sujet choisi dans le domaine des
« sciences physiques et naturelles.

« Ce legs est fait dans l'intérêt des sciences
« que j'ai le plus aimées, et comme témoi-

« gnage de mon respectueux attachement pour
« la savante Compagnie à laquelle j'ai l'hon-
« neur d'appartenir depuis son rétablissement,
« au commencement de ce siècle. »

Toutes les formalités exigées par la loi ayant été remplies, le décret suivant a été rendu, le 23 décembre 1868 :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

« A tous présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique ;

« Vu le testament, en date du 15 avril 1867, par lequel le sieur Pierre-Auguste Dan de Lavauterie a légué à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen une somme de deux mille francs dont les intérêts accumulés pendant plusieurs années, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or à décerner en prix sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles ;

« Vu l'acte de décès du testateur ;

« Vu les renseignements sur sa succession et sur la position de fortune de son unique fille et héritière ;

« Vu le consentement de celle-ci à la délivrance du legs ;

« Vu le décret du 10 août 1853, qui a déclaré d'utilité publique l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ;

« Vu l'acceptation provisoire de cette Académie, en date du 26 juin 1868 ;

« Vu l'avis du Préfet du Calvados, en date du 8 septembre 1868 ;

« Vu les Statuts de l'Académie ;

« Vu l'art. 910 du Code Napoléon ;

« La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes de notre Conseil d'État entendue ;

« AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER.

« L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, reconnue comme établissement d'utilité publique par notre décret du 10 août 1853, est autorisée à accepter le legs fait en sa faveur par le sieur Pierre-Auguste Dan de Lavauterie, suivant son testament du 15 avril 1867, d'une somme de deux mille francs, aux conditions y énoncées.

« ART. 2.

« Ladite somme sera placée en rente sur l'État. — Mention sera faite sur l'inscription de la destination des arrérages.

« ART. 3.

« Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais des Tuileries, le 23 décembre 1868.

« Signé : NAPOLÉON. »

« Pour ampliation :

« *Le Conseiller d'État, Secrétaire-général*,

« Signé : Charles ROBERT. »

« Pour copie conforme :

Le Secrétaire-général,

Signé : FLANDIN. »

Les deux mille francs ont été versés par

Mme veuve Pellerin, fille de M. Dan de Lavauterie ; mais avant de s'occuper de l'objet du legs, l'Académie a dû acquitter les droits de succession avec les deniers de la somme léguée, et comme il ne restait disponible, après libération, que les fonds nécessaires à l'achat de soixante et quelques francs de rente, il a été décidé que le trésorier achèterait quatre-vingts francs de rente 3 °/₀ et que les arrérages en seraient consacrés d'abord à combler le déficit. En conséquence, le premier concours pour le prix Dan de Lavauterie ne sera pas ouvert avant l'année 1871.

Grâce à la munificence de M. De La Codre, un nouveau prix de philosophie morale est proposé pour 1870. Nous en donnons ci-après le programme, ainsi que le dernier appel aux concurrents pour le prix Le Sauvage. (*Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes*).

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

PRIX LE SAUVAGE.

NOUVEAU CONCOURS.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.



PRIX DE LA CODRE.

SUJET DU PRIX.

Une *médaille d'or* de la valeur de CINQ CENTS FRANCS, mise à la disposition de l'Académie impériale des

sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. De La Codre, l'un de ses membres honoraires, sera décernée, en 1870, au meilleur écrit discutant la proposition suivante :

Là où est le mal, c'est la vérité qui manque.

L'Académie désire, sans en faire une loi du concours, que l'examen de cette assertion soit développé au point de vue historique comme au point de vue philosophique.

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie : pour le prix Le Sauvage, avant le 1er janvier 1870 ; pour le prix De La Codre, avant le 1er mars de la même année.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus des deux concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

ORT

LAIR.

nous a légué l'honneur
, d'en choisir les sujets
queurs; M. Lair qui, dans
ommande « d'avoir toujours
et l'honneur du nom nor-
grandes passions de cet homme
qui, de son vivant, ouvrait la lice
pour remettre en lumière des hommes
dans le Calvados, eût applaudi vive-
ujet du présent concours. Le cadre des
es qu'il préférait s'adapte parfaitement à
de Brieux. Moisant de Brieux, né à Caen
l'année 1614, mort en 1674, emporta dans la
mbe une grande partie de sa renommée; c'est une
ces célébrités pâlissantes, dont une époque loue
le mérite, dont une ou deux générations gardent le
souvenir, et qui, au bout d'un siècle, sont effacées

[illegible] connaissons,
[illegible]-Cheval, parce
[illegible] notre cité; mais
[illegible] qu'il habitait
[illegible] ignorent aujourd'hui
[illegible] entendu parler du
[illegible] des volumes et des
[illegible]graphiques estimées et re-
[illegible] à donner la gloire.
[illegible] jours d'éclat, il compta
[illegible] centre d'une société litté-
[illegible] Académie; ses productions
[illegible] franchirent les limites de la
[illegible] considérait comme « le meil-
[illegible] qui fût en France. » On ne saurait
[illegible] l'étude d'un tel homme eût souri à
[illegible] nous, Messieurs, elle était une
[illegible] subsistante après la biographie publiée
[illegible], il y a vingt-cinq ans.

[illegible] acquittée par le concours dont nous avons
[illegible] compte? Nous ne le croyons pas, et nous
[illegible] qu'il ne se soit pas trouvé parmi les
[illegible] un écrivain, à la fois judicieux et bril-
[illegible], étudiant les salons de notre ville et toutes ses
[illegible] au milieu du XVII[e] siècle, traitant le sujet
dans toute son étendue, un écrivain, dis-je, normand
de cœur, sinon de patrie, nous laissant un tableau
modèle qui fit revivre le Caen de 1650 à 1675, ce
Caen littéraire, érudit, guindé, courtisan, dévot,
controversiste, passionné pour les jeux de l'arque-
buse, et avant tout frondeur et satirique. Peut-être
a-t-on eu peur de nous blesser : les concurrents sont

des solliciteurs, et les solliciteurs sont timides ; ils craignent les faux-pas, même sur un terrain ferme.

Les deux champions qui sont entrés en lice ont donc été sur la réserve, et sans doute aussi dans l'ignorance des mœurs de la noblesse et de la bourgeoisie à Caen du temps de Moisant de Brieux. Le premier les a peintes comme un reflet de la capitale : mieux eût valu nous apprendre en quoi elles s'en distinguaient. Le caractère des salons, à Caen, différait de celui de Paris. La province avait un cachet propre et reconnaissable alors que les moindres distances étaient des barrières. — Le second n'a vu la société que parmi les lettrés ; il n'a dit que les relations de Moisant de Brieux avec les savants de son époque, et pas assez au point de vue normand.

Mais, à défaut des peintures saisissantes et vraies pour lesquelles il est difficile de retrouver la physionomie des originaux, voyons ce qu'on a substitué à l'idéal que nous attendions ; disons les efforts accomplis vers le but, le travail consciencieux des deux seuls concurrents qui se soient présentés et les raisons qui ont fait ajourner le prix.

L'auteur du nº 1er est méthodique dans ses divisions : il semble avoir lu dans l'énoncé du sujet l'indication d'une marche que nous n'avons point tracée. Aucun de nous n'a cru que la vie, les relations, les œuvres de Moisant de Brieux dussent se traiter successivement et séparément. Tout se mêle dans une existence humaine, et c'est l'harmonie de l'ensemble qui constitue la personne et lui assigne un caractère. C'est aussi de cette fusion nécessaire que naît le style du biographe, peu élevé sans doute, peu éclatant

[illegible] de littérateurs gens
[illegible] de Brieux, mais soutenu
[illegible]
[illegible] nouvelle trop didactiquement
[illegible] inégalités qu'on ne saurait
[illegible] dont beaucoup appartiennent
[illegible] mais que l'auteur était tenu
[illegible] par respect de soi-même, par respect de
[illegible] concurrent doit avoir plus de scrupules.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

On s'est imaginé peut-être qu'en donnant le sujet du concours, l'Académie souhaitait qu'on surfît Moisant de Brieux, qu'on lui assignât une place qu'il ne peut obtenir. On s'est trompé. L'Académie n'a pas même désiré qu'on justifiât le jugement de Bayle sur son fondateur, comme poète latin. Non, Messieurs, le savant qui a donné le volume encore estimé des parémiographes, « Les Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, » l'ami de Montausier, le poète improvisateur qui rimait facilement, trop facilement tant de madrigaux entremêlés d'élans pieux, qui ouvrit sa maison à ceux qui partageaient ses goûts littéraires ; Moisant de Brieux, dans notre pensée, attendait des appréciateurs, non des panégyristes, et c'est une vue fausse que de lui prêter des intentions qu'il n'eut pas, qu'il ne put avoir. Non, il n'a pas créé

notre Compagnie pour faire contrepoids à la centralisation parisienne; et tous ceux qui ont fondé en province des Sociétés savantes au XVIIe et au XVIIIe siècles, l'ont fait sans idée de lutte, sans la moindre intention d'une rivalité ridicule. Ils ne voulaient que rallier les amis des sciences et des belles-lettres, à une époque où des talents d'un ordre très-distingué, des érudits, des naturalistes, des historiens, des orateurs, des poètes travaillaient, loin de Paris, avec un désintéressement qui a pu diminuer depuis, mais non s'éteindre. Ces esprits d'élite aimaient la littérature et la science pour les jouissances qu'elles procurent, pour l'élévation qu'elles donnent à la pensée, pour la dignité de l'âme dont elles alimentent le foyer; ils les aimaient, comme il convient de les aimer, pour elles-mêmes; et ce que nous admirons dans Moisant de Brieux, c'est cette abnégation qui lui fait abandonner, après deux ans, sa charge de conseiller au parlement de Metz, pour revenir dans sa ville natale, se livrer entièrement à la culture de son esprit, à la composition de pièces qui ne lui survivront pas, à l'impression de livres qui seront oubliés. Moisant de Brieux est un type devenu rare : s'il flatta les grands, c'est qu'il était flatté d'être leur ami, et jamais il ne les sollicita que pour les autres; jamais non plus il n'eut un grand amour-propre; il sut à propos s'effacer devant ses amis, et leur estime paya suffisamment, à ses yeux, et ses bons conseils et sa cordiale hospitalité.

De même que nous blâmons les éloges exagérés, nous n'admettons pas que des madrigaux en faveur

lorsqu'il ne raconte que des vies de littérat
du monde, comme Moisant de Brieux, [illegible]
dans le ton et sans disparates.

Si la marche du n° 1er morcelle trop d [illegible]
le fond, son style a des inégalités q [illegible]
admettre, des fautes dont beaucou [illegible]
sans doute au copiste, mais que l [illegible]
de corriger. Par respect de soi-mê [illegible] les
ses juges, un concurrent doit avo [illegible] la cin-
. . . . [illegible] d'une
. . . . [illegible] que Moi-
. . . . [illegible] : l'induction
. . . . [illegible] plus honorables
. . . .
. . . . [illegible] avez des longueurs

On s'est imaginé pe [illegible] qui atteste du travail
du concours, l'Acad [illegible] aurait lieu à bien des
Moisant de Brieux, q [illegible] rait plus agréable de
ne peut obtenir. O [illegible] ie vous le prouver en
pas même désiré q [illegible] ossibilité de remplir un
sur son fondateur [illegible] chever en conscience la
sieurs, le savan [illegible] aire.
timé des paréu [illegible]
coutumes an [illegible] paru bien supérieur à son
triviales, » [illegible] plaisir qu'en le lisant nous
sateur qui [illegible] simple et tempéré des biogra-
madrigau [illegible] des faits dans la correspondance
maison [illegible] Brieux, bien scrutée, bien étudiée.
Moisan [illegible] détail peuvent être rectifiées
appré [illegible] ; mais la composition, chose im-
vue [illegible] lieu à quelques critiques.
n'e [illegible] la Commission a trouvé le début

ivains latins du XVIIe
Moisant de Brieux
le lettres pro-
uence de
ainsi que
graphie minu-
our, a paru in-
age et suivie de
es ; tout cela plus ou
d'être corrigé, a fait sus-
couronner immédiatement
plus d'un titre, et dont une
eaux efforts peuvent faire un
e, mais honorable à la fois pour
ux, pour l'Académie de Caen et pour
onné.

uteur rentre dans la lice, ainsi qu'on doit
endre, nous lui conseillerons, comme à tous
oncurrents qui pourront se présenter, de se bien
pénétrer du but que se propose l'Académie. Elle désire perpétuer la mémoire de son fondateur en le faisant connaître par sa vie et par ses œuvres. Moisant de Brieux a été le centre d'une société fréquentée par des savants d'une érudition qui n'a peut-être été jamais surpassée, et par des gens du monde qui aimaient les lettres et les cultivaient la plupart avec succès. Quel temps ! et quels hommes ! L'Académie était alors rarement au complet dans ses séances ; presque toujours elle avait des membres parcourant les diverses parties de l'Europe, en quête de manuscrits, de médailles et d'inscriptions antiques, ou faisant échange de découvertes avec

les hommes de mérite qu'ils visitaient, et avec lesquels ils restaient en correspondance le reste de leur vie. Les lettres qu'ils recevaient, les ouvrages qu'ils composaient, qu'ils communiquaient à l'Académie en provoquant ses minutieuses critiques, qu'ils publiaient à Caen où s'imprimaient des livres grecs chez les Cavelier; le bruit qui se faisait autour d'écrits des genres les plus divers, de pièces de circonstance en grec, en latin, en français, en vers, en prose, à chaque cérémonie publique, à chaque anniversaire, à chaque entrée de grand personnage; l'animation que donnaient les controverses en pleine église entre des curés catholiques et des ministres protestants; les fréquentes querelles qu'avaient entre eux tantôt les régents des divers colléges, tantôt les membres des communautés religieuses, querelles ardentes qui se traduisaient en pamphlets peu charitables; et puis, à côté de ces grandes pièces, les petites, je veux dire les madrigaux galants en l'honneur des dames qui ouvraient à deux battants les portes de leurs salons à l'aristocratie de naissance et les entre-bâillaient à celle du talent; enfin les pamphlétaires en plein vent, je veux dire les bourgeois curieux, indiscrets et caustiques, répétant les propos tenus, ou non tenus, dans l'hôtel de M. de Brieux, de Mme de Tilly ou de Mme de Grosmesnil : tout cela, tout ce mélange travaillé par l'esprit de la réforme, contenu par le respect de la hiérarchie, peut revivre, non dans une simple biographie de notre fondateur, mais dans le tableau dont l'Académie indique le sujet, laissant toute liberté pour le choix des couleurs et pour la dimension de la toile.

La Commission, qui trouverait considérable une récompense de 800 fr. pour une biographie de Moisant de Brieux, n'hésite pas à demander que le prix soit porté à 1,000 fr. et que les concurrents se conforment à l'esprit du programme, qui est de bien faire connaître, sans partialité, sans exagération dans l'éloge, le fondateur de l'Académie de Caen C'est à Caen surtout qu'a vécu Moisant de Brieux, érudit et poète, homme de lettres et homme du monde; c'est à Caen qu'il faut le peindre, et c'est aussi Caen qu'il faut peindre. Notre humble héros sera mieux connu si l'on nous montre le théâtre où il vécut, les personnages avec lesquels il fut lié, les savants auxquels il adressa ses dissertations, les femmes en l'honneur desquelles il fit des vers galants, aussi ingénieux que froids. Nous demandons que tout, dans le travail des concurrents, se rapporte à Moisant de Brieux, né dans notre pays, vivant et composant ses œuvres dans notre pays, se faisant l'âme d'une société remarquable et digne des recherches auxquelles nous convions. Il faut qu'on le sache : c'est un sujet normand que nous proposons, et c'est surtout le point de vue normand qui nous préoccupe. Un tel patriotisme ne peut paraître étroit quand il s'agit de notre fondateur.

L'Académie, après avoir entendu le rapport qui précède, en a adopté les conclusions. En conséquence, le sujet du prix Lair, proposé en 1867, est remis au concours pour 1870. En voici le programme :

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remet au concours le sujet suivant :

MOISANT DE BRIEUX

Sa vie, ses œuvres et ses relations avec la société lettrée de son temps.

Le prix est de MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er mars 1870.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

RECHERCHES

SUR

LES PRODUITS ALCOOLIQUES

DE LA DISTILLATION DES BETTERAVES;

Par MM. Isidore PIERRE,

Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, membre titulaire de l'Académie,

Et Ed. PUCHOT,

Préparateur de sciences physiques à la même Faculté.

PREMIÈRE PARTIE.

(Mars 1868.)

I.

Au quadruple point de vue scientifique, agricole, hygiénique et fiscal, des recherches sur les alcools s'attaquent, directement ou indirectement, à une foule de questions d'une importance considérable, et cette importance même justifiera le temps fort long que nous avons consacré aux études dont nous présentons aujourd'hui le résumé.

On a dit, tour à tour, tant de bien et tant de mal de la distillation de la betterave; on a attribué aux produits qu'elle fournit une si grande part dans les désordres observés chez les consommateurs émérites, chaque jour plus nombreux, de liqueurs alcooliques;

le produit dont il s'agit constitue actuellement la source d'un appoint si important dans les profits de l'agriculture et dans les revenus de l'État, que tout ce qui touche à cette question, que tout ce qui peut conduire à modifier la nature ou la qualité des produits, prend nécessairement une grande importance, par les conséquences qui en peuvent résulter.

1.—Objet des études entreprises sur ce sujet.

Les alcools que livrent au commerce les distillateurs de betteraves contiennent-ils d'autres substances que *l'esprit de vin* proprement dit?

En cas d'affirmative, quelle est la nature de ces substances, et quelles en sont les propriétés principales?

Ces matières étrangères y sont-elles généralement abondantes, et pourrait-on en fixer approximativement les proportions?

Existent-elles dans tous les produits alcooliques de la betterave. ou se trouvent-elles accumulées plus particulièrement dans quelques-uns d'entre eux?

Serait-il possible de les séparer sans trop de frais ni de main-d'œuvre, ou de les faire disparaître en les transformant dans l'alcool même, sans faire subir à celui-ci des modifications nuisibles ou désavantageuses?

Il suffit de poser ces questions, auxquelles il serait encore facile d'en ajouter d'autres, pour en faire immédiatement saisir l'importance :

1° Pour le producteur et pour le négociant, dont

les produits normaux sont, dans l'état actuel des choses, plus ou moins dépréciés par la présence de ces substances étrangères ;

2° Pour le consommateur, dont la santé peut souffrir, dans une mesure inconnue, de l'action physiologique spéciale de ces mêmes substances.

Tout en restreignant d'abord ce programme, nous avons bien vite reconnu que les efforts simultanés et réunis de deux expérimentateurs trouveraient amplement à s'exercer, et les faits n'ont que trop justifié cette prévision, puisque, après trois années d'études non interrompues, nous n'avons encore rempli qu'une partie de notre tâche.

2.—Idée des difficultés du sujet, marche suivie.

Pour conduire à bonne fin des recherches de cette nature, où l'inconnu, et souvent l'imprévu, peuvent jouer un assez grand rôle, il était indispensable d'avoir à proximité une ou plusieurs usines dirigées par des industriels intelligents et complaisants, assez intelligents pour comprendre l'importance de pareilles recherches, et assez complaisants pour vouloir bien s'y prêter en se soumettant à une foule de petites exigences nécessaires pour amener les produits qu'on leur demandait à l'état où leur étude pouvait être entreprise avec le plus de chances de succès.

A ce double point de vue, nous avons trouvé dan M. Pagny, distillateur à Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), tout ce qu'il nous était possible de désirer.

ous ne devons pas oublier d'y associer
éposé en chef de l'octroi de Caen,
ussi dégrever ces mêmes produits
'roi.

étrangères que contiennent
aves, les unes sont plus volatiles
que qui en fait le produit principal
s autres sont moins volatiles que lui;
e que les unes peuvent entrer en ébullition
uller au-dessous de 78°,5, tandis que les autres
xigent une température plus élevée.

La pensée qui se présente alors tout naturellement à l'esprit, pour séparer ces diverses substances sans les dénaturer, et pour opérer cette séparation dans des conditions que puisse réaliser ensuite l'industrie, c'est de fractionner les produits de la rectification.

Mais le succès de cette méthode, si simple à première vue et si souvent employée dans nos laboratoires, présente ici des difficultés pratiques réelles, dont l'étude nous a pris beaucoup de temps, malgré la précaution que nous avions prise de faire faire au préalable à l'usine un premier fractionnement dans de bonnes conditions.

Lorsqu'on soumet ainsi à la distillation un mélange de deux substances diversement volatiles, n'ayant l'une pour l'autre qu'une faible affinité à la température de leur ébullition, on sait que la plus volatile tend à se séparer la première.

Mais cette séparation ne se fait presque jamais d'une manière nette et précise, sans que la sub-

M. Pa… … une pro-
organis… produit le
gens … la première
cole, … du mélange
notr… proportion très-
int…
or… assez longtemps,
r… des deux vapeurs,
… refroidissant suffisam-
… temps successifs de
… à proportions variables
… mélanges contiendront une
… grande du liquide le plus
… recueillis plus tôt; ils con-
… d'autant plus grande du
… qu'ils auront été recueillis

… ensuite tous ces produits divers au
… richesse que le premier recueilli,
… substance la plus volatile, il faudra
… successivement à tous ces produits
… distillations fractionnées semblables à la
… ces reprises devront être répétées un
… fois d'autant plus grand qu'il s'agira d'un
… éloigné dans la division primitive.

… lorsqu'on aura ainsi amené, au prix de
…up de temps et de soins, toutes ces subdi-
… primitives au même degré de richesse que la
…mière, on sera souvent encore bien éloigné du
…, et il faudra répéter encore plusieurs séries
analogues de distillations fractionnées, en suivant
presque toujours, faute d'indices déterminants, des

subdivisions plus ou moins arbitraires, qui ne sont pas toujours les plus propres à conduire rapidement au but, lorsqu'il s'agit de la recherche et de la séparation d'une substance inconnue ou mal connue jusqu'alors.

3. — Influence des masses et du mélange des vapeurs.

Lorsqu'on soumet ainsi à la distillation un mélange de deux substances diversement volatiles, dans lequel domine beaucoup la substance la moins volatile, si faible que soit l'affinité réciproque des deux substances, cette affinité doit avoir pour effet inévitable de retarder le dégagement du produit le plus volatil. C'est ainsi qu'un mélange d'aldéhyde bouillant à 22° et d'alcool vinique bouillant à 78°,5, peut n'entrer en ébullition, et ne commencer à distiller un peu abondamment que vers 75° ou 76° ou même à 77° seulement, si l'alcool est 40 ou 50 fois plus abondant que l'aldéhyde.

Lorsqu'on porte ainsi à des températures graduellement croissantes un mélange de deux liquides, chacun d'eux émet des vapeurs pour son compte, avec ou sans influence de la part de l'autre, et l'ébullition commencera lorsque l'action combinée de ces vapeurs sera devenue capable de vaincre la pression atmosphérique; c'est alors un mélange de ces deux vapeurs qui tend à distiller, mélange dans lequel sera d'autant plus abondante celle du liquide le moins volatil, que la température initiale d'ébullition du mélange sera plus élevée.

On comprendra sans peine que la difficulté de séparation sera plus grande encore si le mélange est plus complexe, et renferme trois ou quatre substances différentes.

Si, au lieu de n'exercer l'un sur l'autre qu'une action à peine sensible, les deux liquides ont l'un pour l'autre une affinité assez prononcée, ce qui est le cas le plus ordinaire, et si cette affinité est encore sensible entre leurs vapeurs, la séparation offrira des difficultés en rapport avec cette affinité.

C'est principalement à l'influence de ces divers obstacles qu'il faut attribuer les difficultés en présence desquelles on s'est trouvé, jusqu'à ce jour, dans la séparation industrielle de ces différents produits.

Nous verrons bientôt que ces difficultés ne sont pas les seules qu'on ait à surmonter.

4.—Méthode de séparation par rétrogradation.

Nous avons eu l'idée d'appeler à notre secours la *rétrogradation* qui, en même temps qu'elle nous conduisait plus rapidement au but, nous permettait encore de séparer dans un état de pureté plus complète les substances qu'il s'agissait d'isoler.

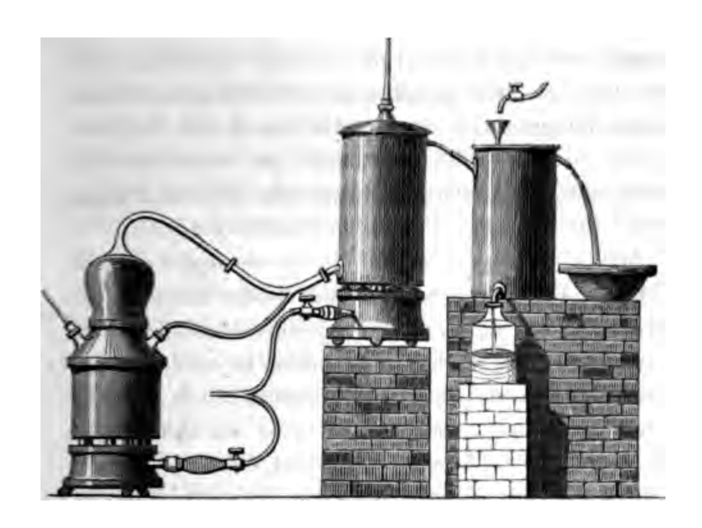
Voici, d'ailleurs, en quoi consiste le principe de cette méthode :

Lorsqu'on fait bouillir un mélange de deux liquides diversement volatils et qu'on fait passer les vapeurs qui en proviennent dans un canal maintenu à une température plus basse que celle de l'ébullition du mélange, la vapeur du liquide le moins volatil

pourra se liquéfier abondamment, tandis que celle du plus volatil pourra persister et parcourir le canal dans toute sa longueur, sans subir de condensation notable, pourvu toutefois que l'écart de température ne soit pas trop considérable.

Si le canal dont il est ici question est incliné vers la source d'où se dégage le mélange des vapeurs, le liquide le moins volatil, constamment condensé à mesure qu'il se vaporise, *rétrograde* constamment vers la chaudière, tandis que le liquide le plus volatil s'en dégage constamment sans retour.

La figure ci-jointe fera comprendre aisément la



disposition et le mode de fonctionnement d'un appareil avec lequel on peut réaliser simplement ces conditions.

La chaudière C d'un alambic est mise en communication avec la partie *inférieure* d'un premier serpentin S maintenu à une température constante et convenablement réglée, en ayant la précaution d'adapter au-dessous du tube qui conduit au serpentin les vapeurs de la chaudière, un petit tube *t* destiné à ramener dans cette dernière les vapeurs liquéfiées dans le serpentin.

Un second serpentin T, constamment refroidi et faisant suite au premier, mais parcouru en sens inverse par la vapeur qui se dégage du premier, condense ensuite séparément cette vapeur.

En observant avec soin la température du liquide de la chaudière et celle du bain qui entoure le serpentin rétrogradateur, on reconnaît bien vite qu'il est généralement possible de maintenir entre ces deux températures un écart d'autant plus considérable que les deux substances qui constituent le mélange présentent une plus grande différence dans leurs températures d'ébullition respectives.

Mais si l'on opère sur un liquide *homogène*, il est difficile, à moins de chauffer violemment l'alambic, de maintenir une différence de plusieurs degrés entre la température du liquide en ébullition et celle du bain qui entoure le serpentin dans lequel circule la vapeur, tandis que nous avons pu maintenir des différences de plus de 20°, lorsqu'il s'agissait de certains mélanges naturels d'alcool vinique et d'aldéhyde.

Conduite méthodiquement, la rétrogradation peut donc *souvent* permettre de reconnaître avec probabilité si l'on a sous la main un mélange de deux liquides séparables ou un liquide homogène.

C'est donc, entre des mains un peu exercées, un excellent moyen d'essai qui peut rendre des services du même ordre que la méthode des dissolvants successifs dont M. Chevreul a su tirer un si heureux parti.

Si la séparation qu'on se propose d'effectuer devait porter exclusivement sur un mélange de deux substances connues et dont les températures d'ébullition respectives auraient été antérieurement bien précisées, la difficulté de la séparation serait assez limitée; mais la question se complique assez vite, lorsque le mélange devient plus complexe; lorsqu'au lieu de deux substances seulement, il en renferme trois, quatre, cinq, six, ou un plus grand nombre encore, et surtout si ces substances sont ou inconnues, ou peu connues, et qu'on ignore l'expression exacte de leur température d'ébullition.

C'est là une des plus grandes difficultés que nous ayons rencontrées dans le cours de nos recherches.

Voici ce qui nous a le mieux réussi, dans ce cas, après de longs tâtonnements. Nous avons opéré d'abord un fractionnement entre des limites successives de température un peu étendues, par intervalles de 6 à 8°, par exemple, et nous soumettions ensuite à une rétrogradation méthodique chacune des subdivisions, en notant avec soin les circonstances dans lesquelles nous obtenions le plus grand écart entre la température de la chaudière et celle du bain de rétrogradation, parce qu'il correspondait à un mélange; et, d'autre part, les circonstances où un écart sensible devenait difficile à

maintenir sans arrêter tout-à-fait la distillation, parce qu'on avait là l'indice ou d'une plus grande homogénéité dans la substance en ébullition, ou de la présence, dans le mélange, d'une substance bouillant à une température peu différente de celle à laquelle on se trouvait alors.

Si un premier traitement par rétrogradation conduit généralement plus près du but qu'une distillation simple, il est encore loin de suffire, et il faut appliquer à cette méthode ce que nous disions plus haut des fractionnements successifs, en parlant de la distillation simple.

A l'aide de cette méthode, nous avons pu, dans un cas déterminé, effectuer, en moins d'un mois de travail, pendant la campagne de 1867-1868, une séparation d'aldéhyde qui nous demandait, dans les campagnes de 1865-1866 et de 1866-1867, un temps trois ou quatre fois plus considérable, en suivant la méthode de séparation successive par distillation simple. Il serait actuellement possible d'arriver au même résultat en quelques jours, avec des appareils convenablement appropriés.

Nous avons déjà pu séparer ainsi, dans les trois-six de betteraves, des produits différents, bouillant à 22°, à 78°,5, vers 98°, vers 108° et vers 130°.

Disons tout de suite également, pour ceux qui, après nous, voudraient suivre la même voie, en profitant de notre expérience, que les deux conditions fondamentales de succès doivent toujours être la patience et le temps.

Ainsi, dans nos dernières recherches pour la séparation de l'aldéhyde, en opérant sur un produit brut,

enrichi déjà par le fractionnement, à l'usine, et bouillant vers 79 ou 80°, nous en avons d'abord séparé, par la rétrogradation, un produit bouillant vers 76 à 77°.

Une seconde opération, faite sur ce dernier, nous a fourni un nouveau produit bouillant vers 65°.

Une troisième reprise a donné un produit bouillant vers 45°.

Une quatrième reprise a donné un produit bouillant vers 24°.

Enfin, par une cinquième reprise, on a séparé complètement l'aldéhyde bouillant à 22°.

En d'autres termes, nous avons dû appliquer cinq fois de suite la rétrogradation avant d'arriver au résultat définitif; et, cependant, il s'agissait ici d'un produit déjà connu, bien caractérisé, dont nous avions constaté la présence et opéré la séparation dans des séries antérieures de recherches, en 1865-1866 et en 1866-1867.

On devrait naturellement s'attendre à de plus grandes difficultés, s'il s'agissait d'une substance inconnue ou peu connue, et dont la température d'ébullition s'éloignerait moins de celle des substances avec lesquelles elle se trouverait en mélange.

II.

Revenons maintenant aux opérations usuelles de l'industrie, et à l'exposé sommaire des principaux résultats auxquels nous ont déjà conduits nos études.

Lorsqu'on suit attentivement, dans une usine, une rectification ordinaire de *flegmes* de betteraves, on constate facilement que les premiers produits qui distillent ont une odeur désagréable, très-pénétrante et suffocante.

On reconnaît, de plus, que ces produits ont souvent l'inconvénient de donner des trois-six susceptibles de se colorer spontanément, au bout d'un certain temps, même dans des vases de verre bouchés à l'émeri.

Ces trois-six de mauvais goût, s'ils ne sont recueillis à part, sont, pour le reste du produit, une cause sérieuse de dépréciation, alors même qu'ils ne s'y trouveraient qu'en très-minimes proportions.

En examinant les produits qui arrivent successivement à l'éprouvette, on constate, au bout d'un temps plus ou moins long, l'arrivée d'un alcool qui, pour le dégustateur, ne présente que très-peu ou ne représente plus de traces de goût étranger à celui de l'esprit de vin normal.

Plus tard, un peu avant la fin de l'opération, apparaissent des indices d'un mauvais goût d'une autre nature, d'abord à peine perceptibles, puis de plus en plus sensibles, et enfin tellement désagréables que le produit ainsi obtenu n'est plus propre qu'à certaines industries spéciales.

Tout-à-fait à la fin de la rectification, on recueille un liquide presque entièrement insoluble dans l'eau sur laquelle il surnage, après l'avoir rendue laiteuse par son mélange avec elle. Souvent désigné sous le nom d'huile de betteraves, ce liquide est composé principalement d'alcool amylique identique avec

celui que fournit la distillation de la pomme de terre.

C'est donc surtout dans les produits recueillis au commencement de la rectification, et dans ceux qui passent vers la fin, que paraissent se trouver accumulées les substances étrangères dont la présence en trop grande abondance est une cause de dépréciation commerciale, et dont la présence, même en petites quantités dans les trois-six ordinaires, peut leur communiquer des propriétés physiologiques spéciales qu'il serait très-important de connaître.

M. Pagny a bien voulu, à notre prière, recueillir à part, et séparément, des quantités assez considérables de ces produits alcooliques mauvais goût du commencement d'une rectification, et de ceux qu'on obtient à la fin ; nous ne saurions trop reconnaître cette complaisance qui a simplifié notre tâche et nous a économisé beaucoup de temps.

1.—Examen des produits mauvais goût du commencement des rectifications.

Ces produits alcooliques, doués d'une odeur très-désagréable, suffocante, avaient une légère teinte jaune-verdâtre, comparable à celle d'une dissolution faible de chlore.

Comme nous avions reconnu, par l'examen de produits analogues des campagnes de 1865-1866 et de 1866-1867, que l'aldéhyde était une des principales causes de leur mauvais goût, nous nous sommes attachés, dans l'examen des produits de la campagne 1867-1868, à séparer cette substance, en essayant

d'en déterminer approximativement la proportion. Nous avons employé, pour y parvenir, la méthode du fractionnement combiné avec la rétrogradation.

Nous avons d'abord constaté que l'*aldéhyde, bien que bouillant à 22°, pouvait encore être retenu en proportions appréciables, tant que le résidu alcoolique dont on cherchait à l'extraire n'avait pas atteint la température de* 78°,5.

Lorsque, par des rectifications successives avec rétrogradation, nous eûmes obtenu un produit bouillant vers 70 à 72°, la séparation de l'aldéhyde se fit bien plus facilement, et il n'était pas difficile de maintenir alors, dans l'appareil à rétrogradation, un écart de 10 à 12° entre la température de la chaudière et celle du bain de rétrogradation ; cet écart pouvait même s'élever jusqu'à 25 ou 26°, lorsqu'on opérait sur un liquide assez enrichi d'aldéhyde pour entrer en ébullition vers 50°.

Il nous serait encore impossible, aujourd'hui, d'établir une relation bien définie entre l'abondance de l'aldéhyde dans le produit séparé, et sa coloration en jaune-verdâtre ; le seul fait qui nous ait paru assez bien établi, c'est que la plus grande intensité de coloration paraît correspondre à un mélange de substances entrant en ébullition vers 70 ou 75°. Ce mélange, nous nous en sommes assurés, contient autre chose que de l'aldéhyde et de l'alcool, et nous comptons y revenir très-prochainement. Ce qui est déjà établi pour nous dès maintenant, c'est que le produit condensé n'est plus sensiblement coloré, dès que la température d'ébullition du liquide dont il provient ne dépasse plus 60°.

Il est toujours prudent, lorsqu'on exécute une série d'opérations de cette nature, ayant pour but de séparer l'aldéhyde, de terminer l'appareil rectificateur par un flacon entouré d'un mélange réfrigérant maintenu à 8 ou 10° au-dessous de zéro ; on arrête ainsi les vapeurs d'aldéhyde qui pourraient être une cause de gêne pour l'opérateur dont elles irritent violemment les organes respiratoires, et une source de danger, à cause de leur volatilité et de leur inflammabilité. D'ailleurs, cette précaution a pour conséquence inévitable une augmentation sensible dans le rendement.

Dans la dernière opération de ce genre à laquelle nous nous sommes livrés, nous avons pu séparer de 60 litres d'alcool mauvais goût de la nature de ceux qui nous occupent en ce moment, environ un litre et demi d'aldéhyde bouillant à 22°, et nous estimons à plus d'un demi-litre l'aldéhyde contenu encore dans divers produits moins purs destinés à des études ultérieures.

Il résulterait donc de là que le produit obtenu à l'usine, dans des conditions que nous venons de rappeler tout à l'heure, contenait *plus de trois pour cent de son volume d'aldéhyde*, sans compter ce qui a dû s'en perdre par évaporation, dans des manipulations si multipliées.

Lorsqu'on soumet à la rectification, en évitant les pertes autant que possible, un produit alcoolique de la nature de ceux qui nous ont servi, et provenant du mauvais goût du commencement des rectifications faites industriellement, on trouve que *la richesse alcoolique accusée par l'alcoomètre de Gay-Lussac augmente*

sensiblement dans le produit lorsqu'il a été plus ou moins complètement purgé d'aldéhyde; en d'autres termes, si, par exemple, le mélange brut primitif marquait à l'alcoomètre 75° centésimaux, il pourra en marquer 78 ou 80 après la séparation de la majeure partie de l'aldéhyde.

La présence de cette dernière substance dans l'alcool tend donc à en affaiblir le degré, à en masquer partiellement la richesse alcoolique, en augmentant la densité.

Si la densité de l'aldéhyde était supérieure à celle de l'alcool, on comprendrait facilement que l'addition de l'aldéhyde en simple mélange produisît un accroissement plus ou moins sensible dans la densité moyenne du mélange des deux liquides; mais la densité (0,8055) à 0° de l'aldéhyde est inférieure à celle de l'alcool (0,815). L'aldéhyde et l'alcool ne sont donc pas ici en simple mélange, ce qu'il était d'ailleurs permis de conclure de la difficulté avec laquelle s'opère la séparation des deux substances, même à une température bien supérieure à celle à laquelle l'aldéhyde est en pleine ébullition.

Il doit donc exister, entre ces deux substances, une affinité assez énergique, et, dès lors, il est aisé de comprendre qu'il puisse se produire une condensation qui, en augmentant la densité du mélange, diminue les indications alcoométriques qui varient en sens inverse de la densité.

Mais toutes les fois qu'en mélangeant deux liquides il se produit un accroissement sensible dans leur densité moyenne, il y a en même temps dégagement

de chaleur et c'est ce qui arrive effectivement dans le cas actuel.

Ce dégagement de chaleur se manifeste quelquefois dans des circonstances assez singulières et assez exceptionnelles qui méritent d'être signalées.

Lorsqu'on vient de recueillir par distillation des produits alcooliques plus ou moins chargés d'aldéhyde et bouillant entre 65 et 75°, si l'on abandonne ces produits à eux-mêmes pendant quelque temps, ils éprouvent habituellement un *réchauffement spontané* qui se traduit par une élévation de température pouvant aller jusqu'à 15 ou 20°, ou même jusqu'à 25°. L'agitation du liquide peut activer ce réchauffement spontané. Nous l'avons même observé quelquefois dans des produits condensés dans de la glace ou dans un mélange réfrigérant.

On a souvent rappelé, dans les traités de chimie, la facile altération spontanée de l'aldéhyde; nous devons signaler, à ce sujet, un fait qui vient prouver que l'état de pureté d'une substance peut avoir une grande influence sur la durée de sa conservation. L'un de nous conserve encore, depuis le commencement de 1844, c'est-à-dire depuis plus de 24 ans, un échantillon d'aldéhyde vinique offrant les caractères de sa pureté primitive, et l'aldéhyde que nous avons séparé, il y a environ dix-huit mois, des trois-six de betteraves mauvais goût, n'offre encore aucun indice appréciable d'altération.

En résumé, c'est principalement à la présence de l'aldéhyde vinique et à celle des dérivés de cette substance, qu'il convient d'attribuer la plus grande part dans les causes de dépréciation des trois-six re-

cueillis industriellement au commencement des rectifications.

2.—Examen des produits mauvais goût recueillis vers la fin des rectifications industrielles.

Lorsqu'on soumet à la distillation simple le liquide alcoolique brut recueilli vers la fin d'une rectification faite à l'usine dans des conditions ordinaires, on trouve que la température d'ébullition du produit est habituellement comprise, au départ, entre 80 et 85°, suivant la quantité de liquide recueillie à part à la fin de l'opération.

En appliquant un très-grand nombre de fois à ce produit brut, après l'avoir déshydraté par le carbonate de potasse, la méthode des rétrogradations fractionnées successives, dont nous avons essayé précédemment de faire comprendre les avantages, nous sommes parvenus à en séparer :

de l'alcool vinique ordinaire,
de l'alcool propylique ou propionique,
de l'alcool butylique,
et de l'alcool amylique ;

et nous devons dire tout de suite, que c'est principalement à la présence de cette dernière substance, que les produits alcooliques de la fin d'une rectification doivent leur mauvais goût.

Nous avons bien souvent constaté la présence d'autres substances étrangères douées d'un goût très-différent de celui de l'alcool vinique, mais nous n'avons pas encore obtenu ces substances dans un état de pureté satisfaisant, tandis que nous avons

pu séparer les alcools propylique, butylique et amylique dans un état de pureté remarquable et en quantités relativement considérables, ce qui, à notre connaissance, n'avait encore été réalisé sur une aussi grande échelle, que pour l'alcool amylique, le plus abondant des trois.

Nous reviendrons plus en détail, dans la suite de ce travail, sur ce qui concerne chacun de ces trois alcools en particulier, mais nous croyons devoir insister, dès à présent, sur les difficultés spéciales que présente leur séparation, parce que l'examen de ces difficultés pourra expliquer, dans une certaine mesure, l'insuccès des tentatives faites avant les nôtres.

Lorsqu'on soumet à la distillation simple le produit *brut* dont il est ici question, contenant tout à la fois de l'*alcool vinique,* de l'*eau*, de l'*alcool amylique* et les alcools *butylique* et *propylique*, le premier produit condensé est d'abord très-riche en alcool vinique et la température de la chaudière de l'alambic reste alors voisine de 80° centigrades. La température s'élève ensuite avec une extrême lenteur jusque vers 86° où elle reste assez longtemps presque stationnaire pour s'élever ensuite un peu plus rapidement jusqu'à 96 ou 98°.

On observe souvent alors, si l'alcool amylique et l'eau se trouvent en assez grand excès, ce qui arrive habituellement, que la température d'ébullition reste longtemps stationnaire, et le liquide condensé par la distillation se compose alors de deux couches distinctes, l'une, inférieure, composée presque exclusivement d'eau, l'autre, supérieure, composée presque exclusi-

vement d'alcool amylique. La couche d'eau représente à très-peu de chose près les deux cinquièmes du volume total, et ces proportions relatives des deux substances restent invariables tant que la chaudière de l'alambic renferme tout à la fois de l'eau et de l'alcool amylique. Lorsque, par suite de la diminution progressive de la proportion d'eau dans l'alambic, le produit condensé cesse d'être spontanément séparable en deux couches, la température de la chaudière s'élève assez rapidement, pour monter jusqu'à 130° ou même plus haut.

Si l'on traite séparément chacun des produits successivement condensés, par une quantité convenable d'eau saturée de sel, et qu'on agite, on reconnaît : 1° que tout produit recueilli au-dessous de 82° donne lieu à une mousse abondante et à un dépôt de sel ; 2° qu'en faisant subir le même traitement aux produits bouillant à une température supérieure à 82°, la mousse et le dépôt de sel deviennent de moins en moins abondants à mesure que s'élève la température d'ébullition du liquide soumis à l'essai.

Lorsque le mélange cesse de mousser par l'agitation, il donne lieu par le repos à la séparation d'une couche plus ou moins abondante d'un liquide d'aspect oléagineux qui surnage.

Dès que la température d'ébullition du liquide à essayer ainsi, atteint 85° environ, le volume de la couche oléagineuse, séparée sous l'influence de l'eau salée peut égaler celui du liquide soumis à l'essai.

La reprise par distillation simple des produits recueillis au-dessous de 85 à 86° permet d'en séparer assez facilement une nouvelle quantité d'alcool vinique

à peu près pur ; mais lorsqu'on soumet à la distillation le produit qui bout vers 85 ou 86°, le produit qui distille ne varie presque plus dans sa température d'ébullition.

Nous avons donc été ainsi conduits tout d'abord à penser qu'il devait exister, dans la série des produits successifs provenant du produit brut de l'usine, une substance bouillant vers 85 ou 86° ; nous avons conservé longtemps cette conviction, fortifiée par l'abondance relative avec laquelle nous pouvions séparer cette matière. Mais il s'agissait de savoir si ce produit était une substance bien définie, une espèce chimique, ou un mélange plus ou moins intime, à proportions définies, de plusieurs substances distinctes séparables.

Nous avions d'abord pensé que cette substance pouvait être l'alcool propylique auquel M. Berthelot attribue comme température d'ébullition 86° centigrades ; mais sa transformation en iodure, sous l'influence de l'action simultanée de l'iode et du phosphore, nous a montré qu'il n'en était rien, et que nous devions avoir affaire à un mélange.

D'un autre côté, l'analyse centésimale ne pouvait guère nous permettre de conclure avec certitude et de trancher la question, puisque la composition de l'alcool propylique peut être représentée par celle d'un mélange d'alcool vinique et d'alcool butylique, comme l'indique la formule

$$2C_6H_8O_2 = C_4H_6O_2 + C_8H_{10}O_2$$

Alcool propylique. Alcool vinique. Alcool butylique.

La composition de l'alcool propylique peut encore

être représentée par celle d'un mélange d'alcool vinique et d'alcool amylique, ainsi qu'on en peut juger par la formule

$$3C_6H_8O_2 = 2C_4H_6O_2 + C_{10}H_{12}O_2$$

Alcool propylique. Alcool vinique. Alcool amylique.

Elle peut être représentée encore par celle d'un mélange d'eau, d'alcool butylique et d'alcool amylique ainsi que l'exprime la formule

$$3C_6H_8O_2 = 2HO + C_8H_{10}O_2 + C_{10}H_{12}O_2$$

Alcool propylique. Eau. Alcool butylique. Alcool amylique.

Cette composition peut être représentée encore par celle de l'eau, de l'alcool vinique et de l'alcool amylique; en effet

$$9C_6H_8O_2 = 6HO + C_4H_6O_2 + 5C_{10}H_{12}O_2$$

Alcool propylique. Eau. Alcool vinique. Alcool amylique.

Enfin, et c'est par cette dernière citation que nous terminerons l'énumération des nombreux cas possibles, la composition centésimale de l'alcool propylique pourrait être représentée par celle d'un mélange d'eau, d'alcool vinique, d'alcool butylique et d'alcool amylique dans les proportions indiquées par la formule

$$12C_6H_8O_2 = 8HO + C_4H_6O_2 + C_8H_{10}O_2 + 6C_{10}H_{12}O_2$$

Alcool propylique. Eau. Alcool vinique. Alcool butylique. Alcool amylique.

Il restait donc à chercher un procédé de séparation efficace, en nous imposant, toutefois, l'obligation de nous éloigner le moins possible des procédés susceptibles d'une application industrielle assez facile

à réaliser. Nous tenions, d'ailleurs, à respecter le plus possible la nature des produits à séparer, en employant pour cet objet des moyens peu énergiques.

L'agitation de ce mélange inconnu avec du sel marin en poudre nous a d'abord permis d'y constater en proportions assez considérables, la présence de l'eau qui s'en séparait en dissolvant le sel et venait occuper la partie inférieure des flacons.

L'examen du liquide surnageant nous a bientôt montré qu'il s'y trouvait encore de l'alcool vinique et de l'alcool amylique. La séparation si facile de l'eau, sous l'influence du sel marin, et la présence de l'alcool vinique, devaient nous faire craindre que le sel ne fût insuffisant pour déshydrater le mélange, et nous eûmes recours au carbonate de potasse desséché, qu'on renouvela jusqu'à ce qu'après de fréquentes agitations, suivies d'un repos de douze à quinze heures, le carbonate cessât de s'humecter d'eau.

En opérant la déshydratation sur un volume connu de ce mélange, nous avons trouvé qu'il peut abandonner au carbonate de potasse environ 16 pour 0/0 d'eau.

C'est en soumettant à une série de distillations fractionnées successives le produit déshydraté, que nous parvînmes enfin à en séparer de l'alcool vinique, de l'alcool propylique, de l'alcool butylique et de l'alcool amylique.

Eclairés par l'expérience, nous pûmes, dans une nouvelle série de traitements des produits mauvais goût de la rectification des flegmes de betteraves,

obtenir plus tard, en beaucoup moins de temps, plusieurs litres d'alcool propylique et d'alcool butylique, dans un état de pureté presque absolue.

En ayant la précaution de déshydrater par le carbonate de potasse nos matières premières brutes, nous n'observâmes plus aucun indice de stabilité vers 86°. Tous les produits bouillant vers cette température se sont constamment dédoublés, par la rétrogradation, et avec facilité, en alcool vinique et en produits supérieurs, parmi lesquels se trouvait de l'alcool propylique bouillant, non pas à 86°, mais vers 98° centigrades.

On se demandera peut-être comment à pu passer sans peine à la distillation simple, vers 86°, un mélange de cinq substances, dont quatre bouillent à une température beaucoup plus élevée. Prenons d'abord le cas le plus simple, celui d'un mélange d'eau qui bout à 100°, et d'alcool amylique bouillant vers 130°.

Lorsqu'on soumet un pareil mélange à la distillation, il est aisé de constater, nous en avons déjà fait l'observation, qu'il bout *régulièrement* vers 96°, et qu'il passe à la distillation, en *proportions constantes*, de l'eau et de l'alcool amylique, 2/5 de la première substance, contre 3/5 de la seconde.

Dans cette expérience, l'alcool amylique distille donc abondamment à 34° au-dessous de sa température normale d'ébullition, sans que la pression extérieure intervienne d'une manière spéciale dans cet abaissement. La pression atmosphérique se trouve ici vaincue par la *résultante* des forces élastiques des deux vapeurs mélangées ou partiellement combinées.

Si nous agissons sur un mélange plus complexe, et qu'aux deux liquides précédents nous en ajoutions d'autres, ces derniers émettent, avant leurs températures d'ébullition respectives, comme l'eau et comme l'alcool amylique, des vapeurs en plus ou moins grande abondance. Combinées avec les forces élastiques des vapeurs des deux premiers liquides, celles des derniers pourront donner une force élastique résultante capable de faire équilibre à la pression atmosphérique à une température plus basse encore, c'est-à-dire inférieure à 96°, bien que chacune des substances constituant le mélange, considérée isolément, n'entre en ébullition qu'au-dessus de 96°.

Nous avons montré précédemment, par de nombreux exemples, que l'analyse élémentaire pouvait souvent être impuissante à définir la pureté d'une substance et à bien établir sa nature comme espèce chimique, surtout lorsqu'il s'agit, comme dans le cas actuel, de substances qu'on ne peut obtenir sous forme cristalline, c'est-à-dire sous une forme qui permette d'en constater sans peine l'homogénéité.

Si nous considérons comme insuffisantes les données fournies par l'analyse élémentaire, nous devons dire sur quelles bases nous avons pu asseoir notre opinion, à l'égard des substances que nous avons séparées, pour nous croire en droit de les considérer comme pures, comme espèces chimiques distinctes.

Il est maintenant bien établi que chacune des substances désignées sous le nom d'*alcool* peut donner naissance, dans des conditions convenables, à une série de corps dérivés bien définis et tellement

nombreux que M. Dumas a pu dire, avec raison, que la découverte d'un nouvel alcool peut être assimilée, par son importance, à la découverte d'un nouveau métal.

C'est donc à la formation normale de ces composés dérivés que nous avons eu recours pour vérifier la nature et la pureté des deux substances que nous considérions comme devant être l'alcool propylique et l'alcool butylique. Les résultats ont été d'une netteté tellement remarquable qu'il ne nous est pas permis de conserver le moindre doute à cet égard.

En résumé, nous avons déjà séparé des produits mauvais goût de la rectification des flegmes de betteraves

de l'aldéhyde,
de l'alcool propylique,
de l'alcool butylique,
et de l'alcool amylique.

L'étude plus circonstanciée de ces diverses substances, la détermination des limites entre lesquelles peuvent être comprises leurs proportions, dans les produits bruts de la distillation industrielle, la production et l'étude de leurs principaux dérivés, feront l'objet d'un second mémoire dont nous possédons déjà en partie les matériaux.

NOTICE

SUR LES ANIMAUX FOSSILES

DE LA

FAMILLE DES TÉLÉOSAURIENS

RECUEILLIS EN NORMANDIE;

Par M. Eugène DESLONGCHAMPS,

Membre associé-résidant.

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie est, en grande partie, le résumé d'études incessantes que mon père avait faites pendant une grande partie de sa vie si laborieuse, si bien remplie.

C'était, en effet, avec une prédilection marquée qu'il se livrait à un gigantesque travail sur les Téléosauriens fossiles ; c'était ce qu'il considérait comme son œuvre capitale, œuvre qu'une longue et douloureuse maladie n'avait pas eu le pouvoir d'interrompre.

Devenu presque aveugle, souffrant de suffocations continuelles, il y travaillait encore avec un esprit d'une lucidité complète, qui n'avait rien perdu de sa vivacité. Quelques jours avant de mourir, il me faisait part de ses idées à ce sujet, et trois jours seulement avant l'événement funeste qui devait l'enlever à la science et aux siens, alors que sa vue était à peu près éteinte, que sa voix n'articulait plus que

des paroles entrecoupées, sa main essayait encore, avec un crayon, de tracer quelques mots, de compléter des observations commencées.

Au mois d'août 1866, la maladie avait un peu cédé; mon père en profita pour rédiger quelques notes sur les Téléosauriens, en me recommandant de publier, s'il lui arrivait malheur, le grand travail dont cette notice est une sorte de résumé. Les mois de septembre, d'octobre et de novembre furent employés avec fruit. Je pus avoir, grâce à l'extrême complaisance de l'administration du Muséum de Paris et particulièrement de MM. Milne Edwards, Serres et d'Archiac, communication des pièces qui avaient servi de types à Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire et de Blanville, les étudier, les dessiner et les comparer rigoureusement avec celles que nous possédions soit dans notre collection, soit dans celle de la Faculté des sciences.

La communication de ces documents fut, pour nous, bien précieuse; elle nous permit de généraliser nos études et de perfectionner les détails.

Mon père fit alors quelques modifications au Prodrome qu'il avait commencé de rédiger. Il publia en novembre 1866, dans le *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie (1er volume de la 2e série), la description de la tête de trois espèces de Téléosauriens qui rentraient entièrement dans le type *Teleosaurus*, tel que Geoffroy Saint-Hilaire l'avait compris. Il distribua les autres espèces dans cinq sections et commença leur description ; mais la maladie empirait, il dut laisser encore inachevé même ce résumé. Toutefois, nous espérions encore que le

mal céderait à un traitement régulier; je lui parlais d'avenir, de son travail à compléter: mais il ne s'y trompait pas. tout en me donnant ses idées sur la manière de mener à bonne fin sa grande Monographie des Téléosauriens :

« Mon ami, me disait-il avec un sourire triste et « affectueux, votre amitié vous trompe tous sur mon « état; vous vous méprenez sur la portée de mon « mal, je ne verrai pas l'année nouvelle. Je ne « pourrai terminer mon travail : c'est un héritage « que je te laisse, si tu peux ou si tu veux t'en « charger. »

En effet, la cécité et les autres symptômes morbides prirent de plus en plus des caractères inquiétants; enfin, les froids rigoureux du commencement de janvier 1867 eurent une influence désastreuse sur cette constitution si robuste. Tous les jours cependant il me parlait de son travail, des modifications à y apporter. Ses derniers désirs, à ce sujet, furent qu'il serait heureux que sa Monographie des Téléosauriens parût sous le patronage de la Société géologique de Londres, dont il était depuis longtemps membre honoraire. Enfin, il expira le 17 janvier.

La Société géologique de Londres accueillit avec reconnaissance ses dernières volontés. C'est donc sous le patronage de cette illustre Compagnie que paraîtra le grand travail dont ce Prodrome n'est qu'un avant-coureur.

Voici presque textuellement l'introduction au Prodrome, telle que mon père l'avait écrite en août et en septembre 1866.

« Le but de mon premier mémoire sur les Téléo-

« sauriens de l'époque jurassique du département du « Calvados, publié en 1863, dans le XII[e] volume des « *Mémoires* de la Société Linnéenne de Normandie, « était particulièrement de mettre en évidence les ca- « ractères qui distinguent les *Téléosauriens* des *Cro-* « *codiliens*. J'y joignis la description détaillée d'une « espèce du lias supérieur, *Teleosaurus temporalis*, « dont je possédais un exemplaire presque complet « et des têtes désarticulées, dont les pièces osseuses « me servirent de type.

« Depuis lors, de nombreux matériaux me sont « parvenus et me permettent d'établir les différences « spécifiques de plusieurs espèces qu'il m'eût été im- « possible de faire ressortir avec les seules pièces que « je possédais alors, et qui, je l'espère, seront main- « tenant établies d'une manière assurée et définitive.

« Grâce à la complaisance de MM. les administra- « teurs du Muséum de Paris, qui ont permis à mon « fils de dessiner les principales pièces calvado- « siennes de la collection du Muséum et notamment « celles sur lesquelles Cuvier avait établi ses croco- « diles ou *Gavials d'Honfleur*, et de Blainville son « *Crocodilus superciliosus*; grâce à de nouvelles pièces « fort importantes, découvertes dans les environs « de Caen, d'autres léguées par M. Bréville au musée « de la Ville, d'un certain nombre recueillies dans « les argiles kimméridgiennes, du cap la Hève, près « le Havre, et communiquées généreusement par « M. G. Lennier, conservateur du musée du Havre, « je puis donner à la description des espèces et à « leur détermination spécifique une précision à la- « quelle je n'aurais pu atteindre auparavant.

« J'ai fait les dessins de tous ces nouveaux maté-
« riaux, tous de grandeur naturelle, la plupart au
« trait.

« Malheureusement pour moi, le triste état de ma
« vue, qui ne me permet plus de lire et d'écrire
« que très-difficilement, me met dans l'impossibilité
« d'employer *in extenso* les matériaux que je possède.
« Afin que mes dessins ne deviennent difficilement
« applicables et même indéchiffrables, malgré les
« signes explicatifs dont je les ai accompagnés, je
« me vois forcé de réduire mon travail à un simple
« *Prodrome.* Mon fils, qui m'a beaucoup aidé dans la
« préparation de ces éléments les publiera plus
« tard ; j'avertis même que ce *Prodrome* peut être
« regardé comme un travail fait en commun.

« Je donnerai l'arrangement des espèces, fondé
« sur des caractères faciles à saisir, leur position
« stratigraphique, enfin, une description succincte
« de leurs principaux caractères tirés surtout de
« leurs têtes.

« Sous le point de vue des diverses parties re-
« cueillies de chacune de ces espèces, on comprend
« aisément que toutes n'ont pas le même degré
« d'importance et la même valeur.

« Il en est quelques-unes qui sont représentées
« par des exemplaires presque au complet, d'autres
« seulement par leurs parties essentielles et caracté-
« ristiques, d'autres qui ne sont que des indications
« d'espèces particulières ; le complément de ces der-
« nières est l'affaire du temps et des circonstances
« favorables. En attendant, leur place est marquée.

« J'avais pensé d'abord et d'après l'observation

« que la situation stratigraphique des Téléosauriens « jurassiques était le moyen le plus facile à saisir « pour les réunir par groupes ; mais, comme on le « verra plus loin, il souffre quelques exceptions.

« Il faut donc le chercher ce moyen dans des « caractères anatomiques ; ceux qui se tirent de la « tête sont les meilleurs, non pas de l'ensemble « de ses formes ni même indifféremment de toutes « ses parties, mais particulièrement des régions « frontale et nasale, et surtout des sutures des os « de ces régions qu'il est indispensable de bien « mettre à découvert.

« Il est souvent assez difficile d'y parvenir sans « les briser ou les altérer plus ou moins : tantôt c'est « la gangue qui est fort dure, tantôt les sutures sont « masquées par des coquilles adhérentes ; mais ce « qui rend l'opération plus difficile et plus délicate, « c'est la présence d'enduits plus ou moins épais de « fer sulfuré tout-à-fait rebelles aux burins et aux « petits ciseaux à froid. Il vaut mieux se servir de « petits marteaux pointus aux deux bouts, semblables « à ceux qu'emploient les meuniers pour piquer « leurs meules. Avec du temps, de la patience et un « peu d'adresse, on atteint son but. Il ne faut pas « chercher à abréger la besogne ; en allant trop vite « et en frappant de grands coups, les os s'éclateraient « autour des sutures et celles-ci seraient déformées.

« En recourant aux détails des autres pièces « osseuses, on trouve des différences ; mais elles sont « moins frappantes, et ces différences se groupent « diversement, comme on le verra dans la descrip- « tion des espèces.

« En procédant ainsi par comparaison des diverses « pièces osseuses de la tête, nous pouvons tout « d'abord reconnaître deux grandes sections.

« La moins nombreuse en espèces et qui n'a pas « besoin d'être subdivisée, a déjà été indiquée dans « une note sur un groupe de vertèbres provenant « des argiles kimméridgiennes du cap la Hève (1). « Celle des espèces appartenant à cette section, qui « est la mieux connue et dont nous possédons le plus « de débris, est le *Crocodilus superciliosus* de Blainville, « mon *Teleosaurus superciliosus* de la note déjà « citée (2).

« Elle peut être ainsi définie :

1re SECTION.

« *Téléosauriens dont le frontal antérieur est très-« grand, les os propres du nez très-larges, les orbites « non circulaires, protégées en dessus et vers la moitié « antérieure par une saillie formée par le frontal an-« térieur, qui est très-développé et rejeté de côté comme « un auvent au-dessus de l'orbite (3). Ces orbites sont « entièrement dirigées de côté, et le trou sous-orbitaire « grand ou très-grand, situé au fond d'un sillon pro-« fond, qui se prolonge en dessous de l'orbite.*

« Quatre espèces connues, toutes appartenant aux

(1) Voir *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie, 2e série, t. I, p. 146.

(2) *Loc. cit.*, p. 149.

(3) D'où le nom si caractéristique que j'avais employé, en les désignant sous le nom de *Superciliosi*.

« systèmes oolithiques moyen et supérieur, depuis » l'étage callovien jusqu'au kimméridgien inclusive- « ment.

« TELEOSAURUS BLAINVILLEI (E. Desl.). Callovien.
« — SUPERCILIOSUS (de Blainv.). Oxford. inf.
« — BRACHYRHYNCHUS (E. Desl.). Oxford sup.
« — HASTIFER (E. Desl.). Kimm.

« La seconde section est beaucoup plus nom- « breuse en espèces ; elle est susceptible d'être « scindée en quatre subdivisions. L'une des formes « les plus connues est celle du *Teleosaurus Cado-* « *mensis*, déjà décrit par Cuvier et Geoffroy Saint- « Hilaire ; mais elle en comprend d'autres, telles que « les *Sténéosaures* du dernier de ces auteurs ; elle « peut être ainsi définie :

2e SECTION.

« *Téléosauriens dont le frontal antérieur est très-* « *petit et dont le trou sous-arbitraire se voit à la face* « *supérieure du museau. Orbites presque circulaires et* « *tournées plus ou moins en dessus.*

« Treize espèces connues, répandues depuis le lias « supérieur (couches à *Ammonites serpentinus* inclusi- « vement), jusqu'au coral-rag inférieur (couches à « *Cidaris florigemma* inclusivement).

« TELEOSAURUS TEMPORALIS (de Blainv.). } L. sup
« — OPLITES (E. Desl.). }

« TELEOSAURUS ATELESTATUS (E. Desl.). Ool. inf.
« — CADOMENSIS (Geof. St-H.). } Fuller.
« — GLADIUS (E. Desl.).
« — GEOFFROYI (E. Desl.).
« — MEGISTORHYNCHUS (Geof. St-H.)
« — LARTETI (E. Desl).
« — CALVADOSI (E. Desl.).
« — BOUTILIERI (E. Desl.). Gr. Ool.
« — EDWARDSI (E. Desl.). } Oxford.
« — ROISSYI (E. Desl.).
« — BLUMEMBACHI (E. Desl.). Coral-rag. »

A partir de ce point, nous sommes convenus, mon père et moi, de faire quelques petites modifications à son manuscrit au sujet des sections qu'il avait établies dès le principe. Le reste de ce travail préliminaire sera donc complété par des observations que j'ai eu l'occasion de faire depuis. Toutefois, je dois dire que cette nouvelle rédaction ne s'éloignera que très-peu de la première, au moins pour les points essentiels.

1re SUBDIVISION.

Museau très-long, très-aplati et par conséquent très-faible, à bords alvéolaires irréguliers et comme crénelés. Dents très-nombreuses, très-longues; mais excessivement grêles et faibles, arquées, suivant les crénelures des bords alvéolaires et ne formant pas de séries linéaires; dirigées extérieurement de côté et en dehors, se croisant et se dépassant à chaque mâchoire. Museau tronqué et élargi à l'extrémité des mâchoires, surtout de la supérieure. Crâne à peu près carré, se déprimant

presque subitement comme dans le Gavial du Gange. Orbites circulaires, entièrement dirigées en dessus. Fosses temporales grandes et carrées. Frontal principal très-étroit, largement excavé et creusé de fossettes.

Cette première subdivision comprend trois espèces très-voisines, qui se distinguent nettement de tous les autres Téléosauriens par leurs caractères propres : par la tète très-petite, relativement aux autres parties du corps, et qui semble hors de proportion, surtout avec les vertèbres dorsales et le système dermique ; par les membres antérieurs rudimentaires contrastant aussi avec les postérieurs, qui sont très-développés ; enfin, par un long museau, entièrement plat, flanqué de chaque côté de dents longues, grêles, dirigées absolument en dehors comme un bataillon de baïonnettes. Ces divers caractères donnent à ces espèces un aspect tout-à-fait étrange, que n'ont pas les autres Téléosauriens.

Trois espèces, dont l'une est depuis longtemps connue et citée par les paléontologistes sous le nom de Crocodile de Caen, composent cette subdivision. Ce sont les :

TELEOSAURUS	CADOMENSIS (G. St-H.).	Fuller's-earth.
—	GEOFFROYI (Eud.-Desl.).	id.
—	GLADIUS (Eud.-Desl.).	id.

2e SUBDIVISION.

Museau très-grand, plus ou moins allongé, cylindrique en avant, s'applatissant peu à peu en approchant de la

région frontale. Bords alvéolaires rectilignes, non ondulés. Dents très-nombreuses, assez fortes, implantées presque perpendiculairement, striées, ayant deux carènes opposées. Extrémité de la mâchoire élargie. Crâne déprimé, ayant la forme d'un carré allongé. Orbites circulaires, petites, entièrement dirigées en dessus. Cloison fronto-pariétale très-étroite. Fosses temporales très-grandes et allongées. Frontal principal étroit, un peu excavé et marqué de légères fossettes. Région mastoïdienne très-élargie.

Cette deuxième subdivision, la plus nombreuse, comprend huit espèces, répandues depuis le lias supérieur jusqu'au coral-rag. Elles se distinguent surtout par les proportions de la tête, relativement à celle du corps, beaucoup plus normales et ressemblant davantage à celle des Crocodiliens actuels. C'est à quelques-unes de ces espèces que Geoffroy Saint-Hilaire avait principalement appliqué le nom de *Steneosaurus*. Peut-être pourra-t-on, par la suite, y distinguer une ou plusieurs subdivisions. Les espèces recueillies dans le Calvados sont les suivantes :

TELEOSAURUS ? OPLITES (Eud.-Desl.). L. sup.
— ? ATELESTATUS (Eud.-Desl.). Ool. inf.
— MEGISTORHYNCHUS (Geoff. St-H.). Fuller.
— LARTETI (Eud.-Desl.). Fuller's-earth.
— BOUTILIERI (Eud.-Desl.). Gr. ool.
— EDWARDSI (Eud.-Desl.). Oxford.
— ROISSYI (Eud.-Desl.). Oxford.
— BLUMEMBACHI (Eud.-Desl.). Coral-rag.

3e SUBDIVISION.

Museau arrondi, d'une longueur médiocre ou proportionnellement court. Bord alvéolaire rectiligne, assez obliquement dirigé en dehors. Dents faibles, moins nombreuses que dans les autres sections, finement striées, à peine carénées. Museau se rétrécissant, mais sans s'aplatir, au niveau des orbites, épais en arrière, presque semi-cylindrique en avant. Fosses temporales grandes, presque carrées. Orbites médiocres, dirigées obliquement en dehors. Frontal principal large, aplati et criblé de fossettes.

Cette subdivision n'admet qu'une seule espèce, c'est celle dont la description occupe la plus grande partie du premier Mémoire de mon père, sur les Téléosauriens.

TELEOSAURUS TEMPORALIS (*de Blainv.*). L. sup.

4e SUBDIVISION.

Museau déprimé, d'une longueur médiocre et proportionnellement court. Tête forte, museau non élargi, comme comprimé à son extrémité antérieure. Bord alvéolaire rectiligne assez obliquement dirigé en dehors; dents fortes, moins nombreuses que dans les autres sections, finement striées, à peine carénées. Museau se rétrécissant et se déprimant au niveau des orbites, épais en arrière, presque semi-cylindrique en avant. Fosses

temporales grandes, presque carrées. Orbites médiocres, dirigées obliquement et un peu en dehors. Frontal principal très-large, aplati et creusé de nombreuses fossettes.

Cette subdivision n'admet également qu'une seule espèce. Par la largeur du frontal principal à laquelle se joint la disposition assez oblique des orbites, et leur forme déjà un peu sinueuse, l'espèce qui la compose et que mon père a décrite dans le X[e] volume du *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie, quoique appartenant encore à notre seconde section par tous ses autres caractères, est celle qui se rapproche le plus des Téléosauriens *superciliosi* ou de la première section. Cette espèce est le :

TELEOSAURUS CALVADOSI (*Eudes-Desl.*). Fuller's-earth.

Telles étaient les idées exactes de mon père au sujet des Téléosauriens qui se trouvent, comme on voit, partagés ainsi en deux grandes sections, dont la dernière se subdivise elle-même en quatre autres. Ainsi conçus, les Téléosauriens forment une sorte de GRAND GENRE LINNÉEN, genres qui, comme on le sait, dans les classifications actuelles, prennent à peu près le rang de famille.

Tout en ne subdivisant pas ses Téléosauriens en plusieurs coupes génériques, mon père les avait considérés comme formant une grande famille à part dans l'ordre des Crocodiliens, tels qu'il sont considérés par Rich. Owen, et la plupart des paléontologistes de notre époque. Je crois donc qu'il est néces

3e SUBDIVISION.

Museau arrondi, d'une longueur
tionnellement court. Bord alvéolo
obliquement dirigé en dehors.
nombreuses que dans les autres s
à peine carénées. Museau s
s'aplatir, au niveau des orbi
que semi-cylindrique en
grandes, presque carrées.
obliquement en dehors.
et criblé de fossettes.

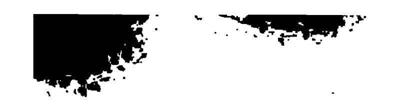
Cette subdivision
c'est celle dont la
partie du premi
Téléosauriens.

TELEOSAU

Museau
tionnell
comm
alvéo
deu
tio

dans
ons,
on
ons.
aurais
uveaux
vent bien
modernes,
s. ont déjà
e *Teleosaurus*.
part du temps,
s. de sorte qu'il
imable et comme
d'animaux fossiles
aux venus ne com-
ent fait les autres,
s les mots de *Teleo-*
rus, *Macrospondylus*,
s choses la plupart du

ogistes n'ont pas été a
e sont surtout les auteurs
avec le plus de légèreté au
ensemble dont le travail de
et pour toujours, fixé les
les incertitudes.
nous avons eu l'avantage inap-
juger d'après les pièces mêmes
vier, Geoffroy Saint-Hilaire et à de
que les autres auteurs n'avaient pu
des figures souvent inexactes et
tout-à-fait hasardées ; de Blainville,



vers la fin de sa vie com-
le Cuvier et de Geoffroy

uds. ils n'ont jamais (1)
tres : aussi, leurs juge-
ous entachés d'erreurs et
sières. Il faut ajouter aussi
de Boll et d'Aldtorf sont bien
la conservation remarquable de
adosiennes. On sait, en effet, que si
s du Wurtemberg et d'autres parties
gne sont magnifiques, en ce qu'ils pré-
es animaux tout entiers, en revanche, les
le la tête sont presque impossibles à déchiffrer,
ession ayant fait chevaucher toutes les pièces,
asé les plus délicates, dénaturé complètement
les formes. C'est à tel point que, même en m'aidant pour cette comparaison de nos magnifiques matériaux, je n'ai pu encore arriver à reconnaître les rapports exacts des os d'une tête de Boll, que je possède dans ma collection et qui est certainement, je ne dis pas la mieux, mais la moins mal conservée peut-être, qui existe, de ce que l'on appelle *Mystriosaurus*. J'avoue même que, n'ayant pas rencontré dans nos contrées les grandes espèces du lias supérieur du Wurtemberg, ni mon père ni moi n'avons

(1) J'en excepte M. Quenstedt qui, beaucoup moins affirmatif que les autres, a laissé les divisions du genre et même des espèces allemandes dans une sage incertitude ; discrétion que n'ont pas malheureusement toujours partagé MM. Kaup, Bronn, Wagner et autres, qui avaient prétendu juger Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire et s'étaient eux-mêmes trompés de la manière la plus manifeste.

pu avoir encore d'opinion définitive sur le genre *Mystriosaurus*, ni savoir s'il doit être conservé, ou rayé de la nomenclature. C'est, à coup sûr, ce que les travaux entrepris en ce moment par sir Rich. Owen, sur les Téléosauriens d'Angleterre, mettront en lumière ; car les échantillons de *Teleosaurus Chapmanni* de Withby et localités d'Angleterre qui sont évidemment les mêmes que les *Mystriosaurus* de Boll, offrent pour l'étude une conservation précieuse et que n'ont pas les échantillons de l'Allemagne.

1° HISTORIQUE ET OPINIONS DIVERSES DES AUTEURS AU SUJET DES TÉLÉOSAURIENS.

On trouve, dans le grand travail de Cuvier sur les ossements fossiles, la première mention qui ait été faite de nos Téléosauriens. Elle a pour objet cinq espèces que notre grand anatomiste ne sépara pas tout d'abord des crocodiles, bien qu'il eût déjà remarqué quelques grandes différences avec ces derniers, et notamment la position des arrière-narines ; il les a décrites et figurées sous les noms de *Gavials de Caen* et d'*Honfleur* (1).

Pour la description des crocodiles de Caen (2), Cuvier eut à sa disposition des débris importants appartenant à deux espèces fort différentes. Les premiers sont désignés comme ayant été trouvés

(1) Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, t. V, 2e partie, p. 127 et suivantes.

(2) Cuvier, *loc. cit.* (Sect. VIII. *Sur les ossem. foss. des Crocodiles*, article 3, p. 127.

au village d'Allemagne et au faubourg de Vaucelles. Les autres sont inscrits sous le nom de crocodiles de Cuilly (1). Malgré l'énorme différence de taille présentée par ces deux êtres, puisque celui de Quilly était au moins quatre fois plus grand, Cuvier crut avoir affaire à une seule et même espèce dont le crocodile d'Allemagne eût été le jeune, celui de Quilly l'adulte. On peut voir toutefois en les comparant ensemble, combien ces espèces étaient différentes et même disparates.

Cette méprise devint plus grave encore par ce fait, que Cuvier a voulu restaurer la forme de la tête de ce qu'il appelait son *Crocodile de Caen*; pour cela il a adapté le museau du Crocodile de Quilly au crâne de celui de Caen, et il a représenté au trait, pl. VI, fig. 16 de l'ouvrage cité, cette malheureuse restauration, que de Blainville, dans une de ses lettres à mon père, appelle un *monstre anatomique*.

Cette méprise produisit déjà un bien fâcheux résultat et mit dans la science une grande confusion que, E. Geoffroy Saint-Hilaire tenta de dissiper, ce qui n'empêche pas beaucoup d'auteurs de regarder encore maintenant les crocodiles de Caen comme ne formant qu'une seule espèce qu'ils n'ont jamais, à la vérité, retrouvée ailleurs; et cela est facile à comprendre : la restauration de Cuvier raboutait un museau d'un genre sur le crâne d'un autre genre; on comprend que la nature ne commet pas de pareils produits !

Cuvier fut bien moins heureux encore dans ce

(1) C'est Quilly qu'il faut écrire.

qu'il appelle ses Crocodiles ou *Gavials d'Honfleur* (1). Cette simple désignation a fait croire généralement que les ossements en question provenaient de l'argile d'Honfleur, c'est-à-dire des assises kimméridgiennes ; or, dans l'assemblage hétéroclyte de pièces que Cuvier avait à examiner, il s'est trouvé à la fois : des vertèbres et divers ossements des assises kimméridgiennes inférieures du cap la Hève, près le Havre ; d'autres qui provenaient certainement d'assises kimméridgiennes, mais supérieures aux premières, et connues, d'une part, sous le nom de marnes à ptérocères ; de l'autre, sous celui d'argiles de Criquebeuf. Quant aux têtes et portions de museau, presque toutes provenaient des assises oxfordiennes de Villers, de Dives et d'autres localités du Calvados.

Cuvier chercha ensuite à se reconnaître au milieu de tous ces débris ; il eut beaucoup de peine, comme il le dit lui-même, et il avoue n'être pas sûr des rapprochements qu'il fait entre les têtes et les vertèbres ; s'il n'y avait que cela ! mais Cuvier nous présente une restauration plus malheureuse peut-être encore que la première. Après avoir reconnu qu'il y a des museaux allongés et d'autres courts, par conséquent deux espèces, Cuvier cherche à reconnaître à quels crânes devaient se rapporter les museaux. Trompé par de fausses apparences, il rapproche encore la mâchoire d'un *Sténéosaure* (2), à la vérité très-mal conservée, de la région frontale d'un in-

(1) Cuvier (*Oss. foss.*), *loc. cit.*, article 4, p. 143.

(2) Du *Steneosaurus Edwardsii*, que nous décrirons plus loin.



dividu de grande taille appartenant au genre *Metriorhynchus* (1), et pour terminer il ajoute à cette région frontale l'arrière-crâne d'un individu, il est vrai, de la même espèce, mais d'une taille moindre. Tel est le SECOND MONSTRE ANATOMIQUE qui est représenté pl. X, fig. 1, 2 et 3, des recherches sur les ossements fossiles.

Le crâne du Gavial à museau court a donc été ajouté aux mâchoires du Gavial à museau allongé ; aussi n'est-il pas étonnant que Cuvier n'ait pas trouvé de crâne pour son museau court (2).

Mais ce n'est pas tout. Préoccupé de cette idée qu'il n'y avait que deux espèces parmi les crocodiles d'Honfleur, Cuvier rapporta à son crocodile à museau allongé des vertèbres dont les extrémités étaient concaves, et au crocodile à museau court d'autres vertèbres bien différentes des premières et qui montraient, comme dans les Crocodiliens actuels, l'un des côtés concave et l'autre convexe, avec cette différence toutefois, que dans les Crocodiliens actuels, la partie antérieure est concave et la postérieure convexe, et c'est précisément le contraire qui a lieu dans les vertèbres rapportées par Cuvier à son museau court.

(1) Voir plus loin la description du *Metriorhynchus superciliosus*.

(2) On trouvera peut-être que je suis bien affirmatif et qu'il y a présomption de ma part à signaler ainsi des erreurs chez un homme de génie tel que Cuvier. Élevé par mon père dans une école qui admire, avec raison, notre grand anatomiste, il faut que je sois forcé par la nécessité pour relever des erreurs. Ce n'est pas légèrement que je le fais ; c'est après avoir étudié longuement et avec grand soin les pièces mêmes de Cuvier, que l'Administration du Muséum m'a généreusement communiquées.

qu'il appelle ses Crocodiles ou G [illegible] bres appar-
Cette simple désignation a fa [illegible] qui forme
que les ossements en quest [illegible] son ordre
gile d'Honfleur, c'est-à-d [illegible] nom de
giennes ; or, dans l'asse [illegible]
que Cuvier avait à [illegible] elle étude
fois : des vertèbres [illegible] une suite
kimméridgiennes [illegible] *ales des*
le Havre ; d'au [illegible] *ires* du
d'assises kim [illegible] umineuse
premières, [illegible] ce dernier lui
marnes à [illegible] que Cuvier n'avait
Criquebo [illegible] mais ce grand naturaliste
presq [illegible] partie de ses travaux, et la
de [illegible] profiter de ses observations qui sont
v [illegible] dans sa correspondance avec mon père
[illegible] espère publier plus tard. Préoccupé d'idées
[illegible] ques, il entreprit des travaux d'un tout
[illegible] ordre qu'il a consignés dans ses *Études pro-*
[illegible] d'un naturaliste.

Quoi qu'il en soit, Geoffroy Saint-Hilaire reconnut bien que les crocodiles de Caen et d'Honfleur étaient des animaux tout différents de nos Crocodiliens actuels; il créa donc le genre *Teleosaurus* pour l'un d'eux, le *Teleosaurus Cadomensis*. Quant au crocodile

(1) Owen, *Palæontology*, p. 209.

(2) Geoff. Saint-Hilaire, *Annales des sciences naturelles*, t. XXIII. 1831.

(2) Recherches sur de grands Sauriens trouvés à l'état fossile vers les confins maritimes de la Basse-Normandie, etc. Cinq mémoires lus à l'Académie des Sciences depuis octobre 1830 jusqu'au 29 août 1831.

'.. Quilly (1), qu'il nomme Sténéosaure aux longs
'llaires ou *Megistorhynchus* et au crocodile à
allongé d'Honfleur, il les comprit dans une
·e générique caractérisée par la forme de
lu museau coupé brusquement d'une
·, et à laquelle il donne le nom de
·éa même une autre coupe sous le
· mais il n'alla pas plus loin, et il
·ble de savoir ce qu'il entendait
·erait-ce pour le crocodile à mu-
· Honfleur.

·uteurs allemands avaient devancé même
·ier, en faisant connaître un certain nombre de crocodiles fossiles. Ils ont aussi depuis décrit les restes de Téléosauriens découverts dans le lias supérieur du Wurtemberg.

MM. Bronn et Kaup (2) créèrent trois genres : *Mystriosaurus*, qui, jusqu'à nouvel ordre, me paraît faire double emploi avec les *Steneosaurus* de Geoffroy; *Pelagosaurus*, qui se rapporte à l'espèce décrite par Monard, aussi comme un nouveau genre, sous le

(1) Quelques auteurs s'étant imaginé, je ne sais pourquoi, que Geoffroy Saint-Hilaire avait en vue le crocodile à museau court d'Honfleur quand il créa le genre *Steneosaurus*, ont donné ce nom aux espèces que je désignerai sous le nom de *Metriorhynchus*, d'après Hermann de Meyer. Il y a, à la vérité, assez d'obscurité dans le passage de Geoffroy Saint-Hilaire à ce sujet; mais c'est surtout au grand crocodile de Quilly, à son *Sténéosaure aux longs maxillaires* ou *Megistorhynchus*, que s'applique le nom de *Steneosaurus*, comme la correspondance avec mon père en fait foi.

(2) *Abhandlungen über die Gavial-artigen rep. der lias formation*. In-f° avec 11 planches. Stuttgard, 1842.

Il a été reconnu depuis, que ces v… que de
tiennent à un animal tout différ… …ralis.
pour M. Owen, une tribu particul… enfin le
des Crocodiliens, et à laquelle … …actères
Prosthocœliens (1). …inable,
Étienne Geoffroy Saint-H… détérioré
des crocodiles de Caen et d… …tièrement
de mémoires imprimés … de plus une
sciences naturelles (2) … …position des ar-
Muséum (3). Il eut à … en prenant pour
correspondance av… … autre chose qu'un
fournit une foule … …panique (4). Partant de
pas eus à sa d… …urent prétendre que les
ne publia qu'… …e sujet étaient erronées;
science ne p… … de Geoffroy Saint-Hilaire
consigné… …ant aux autres genres, par
et que j… …s, la meilleure preuve qu'ils
philos… …, c'est que M. Bronn, dans le
autr…
q…

… …aractères anatomiques d'une tête fossile
… du voisin du genre Crocodile; in-8°, 3 plan-

… … et lettres adressées à M. Deslongchamps sur les
…ants et fossiles (tome IX des *Mémoires* de la Société
… Normandie, p. 115).

… …gchamps, premier mémoire sur les Téléosauriens; in-4°
… …, extrait du XII° volume des *Mémoires* de la Société
… de Normandie, p. 115).

… à ce sujet, *loc. cit.*, les lettres de MM. de Blainville et
… Deslongchamps sur les crocodiles vivants et fossiles, et le
… de M. Owen, *On the communication bethwen the cavity of
… tympanum and the palate*, etc., dans les *Transactions philoso-
…* …, années 1850, où l'illustre anatomiste anglais met la question
… de doute.

"age déjà cité, vient nous donner le ' à museau plus allongé d'Honfleur ıême que son *Mystriosaurus Lau-* · de la bonne volonté pour faire !.

'I inséré dans les *Mémoires* ne donne rien de bien ıplaire très-complet sous · *Münsteri*, dont il méconnait ıeres les plus spéciaux, tirés de ıre-narines. Il établit encore, sur ombre de fragments, des espèces au douteuses, et figure deux mauvais fragde museau d'un genre nominal (2) créé par de Meyer, et dont les caractères sont aussi indéterminables (3) que le nom est barbare. Le *Glaphyrorhynchus* est à joindre sous ces deux rapports avec l'*Engyommasaurus* de M. Bronn.

(1) *Die fossilen ueberreste Gavial-artiger Saurier aus der lias formation*; in-4° avec 8 planches. Munich, 1850.

(2) *Leon. and Bronns* (*Neues jahr.*), 1842, p. 303, et 1845, p. 282.

Le musée de la Faculté des sciences de Caen possède un modèle en plâtre de cette portion de museau ; les alvéoles des dents sont beaucoup plus rapprochées que dans les autres Téléosauriens du lias allemand ; elles sont également beaucoup plus petites ; le museau me paraît se rapporter au genre *Teleosaurus* proprement dit. Voir plus loin l'article du *Teleosaurus Cadomensis*.

(3) Je comprends qu'on décrive une espèce d'après un échantillon imparfait. C'est alors une pierre d'attente ; mais créer un genre, dans de pareilles conditions, ne peut être admissible. C'est cette malheureuse manie de faire ainsi des genres sur des fragments indéterminables qui a encombré la science de tant de noms inutiles et barbares qu'on ne sait à quoi appliquer.

... saurien̈s, surtout dans ... *Handbuch* (1) et son *Der* ... combat les opinions er- ... Kaup ; mais il va trop loin ... toutes les espèces dans une ... était elle-même à peine distincte ... il décrit également une espèce ... *minimus*, d'après une tête ... mieux conservée que ne le sont habituelle- ... téléosauriens du lias allemand. Il s'élève ... contre l'opinion de Burmeister qui, dans ... de Boll. 1854, tout en ne partageant pas ... les idées de MM. Bronn et Kaup au sujet de la position des arrière-narines, donne un dessin de cette partie d'après ses idées (tab. VIII, fig. 4). Ce dessin, en opposition complète avec l'opinion de M. Quenstedt, lui paraît être le résultat d'analogies avec les êtres vivants plutôt que celui d'une observation directe faite sur des restes fossiles. Ce qui prouve une fois de plus, dit fort judicieusement M. Quenstedt, *qu'il faut savoir contrôler l'imagination, la décision en pareil cas ne dépendant pas de la faculté des combinaisons, mais du ciseau dirigé par une main habile.*

M. Pictet, dans le premier volume de son *Traité de paléontologie* (3), donne un résumé très-précis des changements proposés par divers auteurs allemands

(1) Quenstedt (*Handbuch der Petrefaktenkunde*), 2 vol. in-8°, dont un de texte et l'autre de planches, p. 101, Pl. VI.

(2) Quenstedt (*Der Jura*), p. 214, Pl. XXV.

(3) Pictet, *Traité de paléontologie*, 2e édit., 1853, 1er vol., p. 490.

dans la nomenclature des deux Gavials de Honfleur, de Cuvier. Voici ce que le savant paléontologiste dit à ce sujet :

« En 1830, M. Hermann de Meyer associa les mu-« seaux longs aux vertèbres convexo-concaves, et « les museaux courts aux vertèbres bi-concaves; il « nomma les premières *Streptospondylus* et les autres « *Metriorhynchus*. En 1837, M. Bronn, dans la pre-« mière édition de la *Lethea geognostica,* adopta l'opi-« nion de Cuvier et ne conserva pas le nom de *Strep-« tospondylus* pour le Gavial à long museau, car ce « nom impliquait l'existence de vertèbres convexo-« concaves. M. Bronn le changea contre celui de « *Leptocranius* et conserva celui de *Metriorhynchus*. « M. Owen, en 1841, proposa pour ce dernier de re-« venir au nom de *Steneosaurus*, et il associa les ver-« tèbres et les crânes comme Cuvier. En 1847, M. H. « de Meyer, dans l'*Index palæontologicus,* revint à « cette dernière opinion, et alors il transporta le « nom de *Streptospondylus* aux museaux courts et « donna celui de *Steneosaurus* aux museaux longs. « Enfin, dans la troisième édition de la *Lethea*, « M. Bronn propose, vu les rapports évidents des « museaux longs avec les *Mystriosaurus*, de les « placer dans ce genre, et de laisser aux courts le « nom de *Metriorhynchus*. En résumé, on voit que « les Crocodiliens à long museau du Havre et d'Hon-« fleur ont été des *Streptospondylus* pour M. H. de « Meyer en 1830, des *Leptocranius* pour M. Bronn « en 1837, des *Steneosaurus* pour M. H. de Meyer « en 1847, et des *Mystriosaurus* pour M. Bronn « en 1851. Les Crocodiliens à museau court ont été,

« en 1830, des *Metriorhynchus* pour H. de Meyer;
« en 1841, des *Steneosaurus*, Owen; en 1847, des
« *Streptospondylus*, H. de Meyer; en 1851, ils sont re-
« devenus des *Metriorhynchus* pour M. Bronn. »

Plus loin M. Pictet, p. 491, propose de nommer *Teleosaurus longirostris* le Gavial à museau long de Cuvier, c'est-à-dire ce qu'il suppose être le *Steneosaurus megistorynchus* de Geoffroy.

J'ai dit plus haut ce qu'était le Crocodile à museau allongé de Cuvier, le museau seul appartient au même genre que le *Steneosaurus megistorhynchus* de Geoffroy. Quant au crâne, c'est celui d'un autre genre, celui du museau court. Nous n'avons donc plus à nous occuper de ce Gavial à museau allongé, si ce n'est pour rétablir les rapports du museau avec un autre arrière-crâne, qui cette fois sera le sien. Nous en traiterons en décrivant le *Steneosaurus Edwardsi*, dont nous avons pu observer une très-belle tête dans la collection du Muséum de Paris.

Voyons maintenant quelle est l'opinion de M. Pictet relativement aux *Steneosaurus:*

M. Pictet, p. 491 de son *Traité de paléontologie*, décrit les Crocodiliens à vertèbres convexo-concaves, les *Prosthocœliens* de M. Owen.

Il y fait entrer les vertèbres concavo-convexes, qu'il donne comme étant celles du Gavial à museau court d'Honfleur. Il n'y a pas ici sujet à erreur. Le museau du musée de Genève a été figuré par Cuvier; c'est bien le même que celui du prétendu Gavial à museau court d'Honfleur, par conséquent c'est l'espèce oxfordienne des Vaches-Noires, à laquelle de Blainville a donné le nom de *Crocodilus superciliosus.* Quant

aux vertèbres de cette espèce, elles sont absolument constituées comme celles des autres Téléosauriens, c'est-à-dire concaves des deux côtés ; j'ai pu vérifier le fait sur trois espèces, dont deux oxfordiennes et une kimméridgienne.

Il faut donc retrancher ces museaux courts des Crocodiliens prosthocœliens et les replacer parmi les amphicœliens. C'est d'ailleurs ce qui a été déjà fait par l'illustre paléontologiste anglais sir Rich. Owen, dans la dernière édition de sa *Paléontologie* (1), qui a rétabli pour ces vertèbres le nom de *Streptospondylus* donné par H. de Meyer ; mais jusqu'ici la tête de cet animal est inconnue.

Reste à donner un nom à ces Téléosauriens de la division du museau court d'Honfleur ; je ne vois aucun inconvénient à leur imposer celui de *Metriorhynchus* de H. de Meyer, avec la restriction toutefois, qu'il faudra en retrancher les vertèbres concavo-convexes et leur restituer les vertèbres amphicœliennes qui leur appartiennent.

Nous voici donc enfin sortis, je l'espère du moins, de cet affreux cahos, et nous pouvons donner des noms déjà connus à toutes les sections que mon père avait établies parmi les Téléosauriens du Calvados, sauf une seule, pour laquelle il nous faudra créer un nom nouveau.

La 1re section de mon père formera le genre *Metriorhynchus* de H. de Meyer, type *Metriorhynchus superciliosus* de Blainv.), sp.

La 2e section, le genre *Teleosaurus* de Geoffroy Saint-Hilaire.

(1) Owen, *Palæontology*, seconde édition, p. 299.

[illegible] le sous-genre *Teleo-* [illegible] type *Teleosaurus Cadomensis* [illegible]).

[illegible] le sous-genre *Pelagosaurus* [illegible] *typus* (Bronn).

[illegible] forme le sous-genre nouveau [illegible] (1) (E. Desl.), type *Teleidosaurus Cal-* [illegible] (E. Desl.).

[illegible] genres *Mystriosaurus* (Kaup), *Engyom-* [illegible] (Bronn), *Glaphyrorhynchus* (Bronn), *Ma-* [illegible] (Mey.), *Geosaurus* (Jäger), *Leptocranius* (Bronn), nous les relèguerons, au moins provisoi[illegible], dans la synonymie. Je pense toutefois qu'on devra conserver le genre *Aelodon*, de H. de Meyer, pour une espèce coralienne dont nous n'avons pas jusqu'ici trouvé de représentant en Normandie, et qui me paraît être la même que M. Jourdan a recueillie dans les schistes lithographiques du Cirin, et qu'il a nommée, mais non décrite, *Crocodileimus*. Elle est surtout remarquable par la grande complication de son squelette dermique. C'est, sans contredit, le mieux cuirassé de tous les Téléosauriens jusqu'ici connus.

III.—DISTRIBUTION ZOOLOGIQUE ET STRATIGRAPHIQUE DES ESPÈCES.

Les Téléosauriens forment, avons-nous déjà dit, une grande famille dans l'ordre des Crocodiliens, et

(1) *De Teleosaurus* et εἶδος, apparence.

nous adoptons les idées émises à ce sujet par S.-Rich. Owen, qui les caractérise ainsi.

ORDRE DES CROCODILIENS.

EMYDOSAURIENS (*de Blainv.*).

Dents disposées sur une rangée unique, implantées dans des alvéoles distinctes. Narines extérieures simples, terminales ou subterminales. Tronc antérieur des vertèbres avec parapophyses et diapophyses et côtes bifurquées. Deux vertèbres sacrées. Peau habituellement protégée, par parties, par des plaques osseuses couvertes de fossettes.

Cet ordre comprend trois grandes familles très-faciles à reconnaître d'après la forme des vertèbres, que nous rangerons ainsi par ordre de date d'apparition sur le globe, en remontant des plus récentes aux plus anciennes.

1re FAMILLE. CROCODILIENS PROPREMENT DITS.

PROCOELIENS (*Owen*).

Corps des vertèbres terminés en avant par une surface concave, en arrière par une surface convexe.

Espèces actuellement vivantes ou éteintes. Ces dernières ayant vécu principalement pendant la période tertiaire. Quelques-unes cependant paraissent

avoir existé au moment du dépôt des assises les plus récentes (1) de la période secondaire.

Genres : *Gavialis*, *Crocodilus*, *Alligator*, *Caïman*.

2e FAMILLE. STREPTOSPONDYLIENS.

PROSTHOCŒLIENS (*Owen*).

Corps des vertèbres terminés en avant par une surface convexe, en arrière par une surface concave.

Espèces toutes éteintes, de la période jurassique et crétacée.

Genres : *Streptospondylus*, *Cetiosaurus*.

3e FAMILLE. TELEOSAURIENS.

AMPHICŒLIENS (*Owen*).

Corps des vertèbres terminés en avant et en arrière par deux surfaces planes ou concaves.

Espèces toutes éteintes, ayant vécu exclusivement pendant la période secondaire jurassique et crétacée.

Genres : *Teleosaurus Metriorhynchus*.

C'est uniquement des animaux de cette famille, et, ainsi que nous l'avons dit, de ceux seulement dont

(1) La craie blanche et la craie supérieure, et les dépôts analogues de la craie de Maëstricht (Hollande), et du green sand du New.-Jersey (Amérique).

les débris ont été recueillis en Normandie, que nous avons maintenant à nous occuper.

Précisons tout d'abord les caractères de deux genres *Teleosaurus* et *Metriorhynchus*, et des sections ou sous-genres qu'ils peuvent comporter. Nous nous bornerons, ainsi que nous l'avons annoncé, à l'étude de la tête, qui nous suffira pour caractériser les genres et les espèces, comme les vertèbres nous avaient suffi pour caractériser les familles. Nous renverrons l'étude du reste du squelette à la grande monographie des Téléosauriens.

1° GENRE TELEOSAURUS.

Pl. X, fig. 1...3.

Museau plus ou moins allongé, quelquefois très-grêle, atteignant souvent une grande longueur, arrondi ou déprimé en dessus, offrant toujours en dessous une forme plane ou plus ou moins convexe. Os intermaxillaire A *court, renflé, souvent dilaté à son extrémité antérieure, coupé antérieurement en brusque biseau. Naseaux* C *assez grands, terminés en pointe en avant, où ils sont en rapport seulement avec les os maxillaires, et séparés des intermaxillaires par un espace considérable, arrêtés en arrière par le développement des lacrymaux. Frontaux antérieurs petits, non prolongés en dessus et sur les côtés de l'orbite. Frontal principal* E *peu étendu, dont le bord externe forme une grande partie du contour de l'orbite montrant à sa face supérieure des fossettes plus ou moins irrégulières, profondes et nombreuses. Lacrymans* G *très-développés, formant en*

grande partie le bord antérieur des orbites. Orbites II *à contours arrondis, sans aucune sinuosité, tournés en dessus ou obliquement de côté, de manière à être très-visibles par la face supérieure. Voûte palatine* D *aplatie, ou un peu bombée, surtout en arrière. Fosses temporales* III *de formes variables, arrondies, carrées ou oblongues d'avant en arrière. Fosses palatines* VII *ou trouspalatins postérieurs médiocres.*

Observations. — En observant la longue série des espèces du genre *Teleosaurus*, on voit que ses caractères les plus constants et les plus saillants, ce qui ne varie pas en un mot, c'est la position du lacrymal, la forme des orbites toujours arrondis et disposés en dessus. On peut y joindre un caractère qui semble, au premier abord, devoir être de peu de valeur, mais qui, par sa constance, devient important et peut même suffire pour faire reconnaître le plus petit fragment de mâchoire supérieure. Ce caractère, c'est la forme toujours plane ou convexe de la portion inférieure du museau, située entre les deux rangées d'alvéoles (Voir pl. X, fig. 3 *a* et 3 *b*). Les autres caractères sont très-variables. Les espèces sont nombreuses et nous montrent entre elles assez de différences pour permettre d'y établir quatre sous-genres bien définis. Le genre *Teleosaurus* semble donc être beaucoup moins naturel que celui des *Metriorhynchus*, qui, comme nous le verrons, n'admet aucune division. Ce qui varie le plus dans les Téléosaures, c'est la longueur relative du museau, qui se modifie dans de très-grandes limites, la forme des fosses temporales, la disposi-

tion des palatins et des fosses palatines, et quelques autres parties dont nous aurons à nous occuper en décrivant les espèces.

En étudiant attentivement les formes extérieures des têtes, on ne peut se défendre d'y voir une certaine parenté avec des êtres plus anciennement créés, et d'y reconnaître au contraire une grande dissemblance avec les formes actuellement vivantes appartenant au type Crocodilien. En effet, les Téléosaures, quoique appartenant à une série bien définie d'êtres, c'est-à-dire aux *Amphicœliens* de l'ordre des *Crocodiliens*, nous montrent des caractères indiquant une tendance manifeste à se rapprocher des *Phytosaurus*, des *Nothosaurus* et autres reptiles des périodes triasique et liasique, dont les continuateurs immédiats, c'est-à-dire les *Plesiosaures*, sont venus vivre côte à côte avec les Téléosauriens.

Il semblerait que le type reptile, d'abord unique, se fût partagé dès lors en deux séries, partant par exemple du type *Nothosaurus*, pour former deux embranchements qui seraient venus en définitive, à l'époque actuelle, aboutir d'une part aux *Crocodiles*, de l'autre aux *Tortues*. Une série d'êtres à caractères d'abord confus et mal déterminés, auraient produit d'un côté ces bizarres animaux, connus sous le nom de *Plesiosaures*, bientôt complétement détruits, de l'autre, ces extravagants reptiles *Galesaurus*, dont la tête se raccourcit peu à peu; puis les *Dicynodon*, dont la dentition ne consiste plus qu'en deux grosses défenses. Viennent ensuite les *Ptychognatus*, où ces défenses, en se réduisant, nous montrent l'apparence d'une véritable tortue avec deux dents canines;

les *Oudenodon*, où les canines n'existent déjà plus, mais qui ne sont pourtant pas encore des Chélonées ; enfin nos tortues actuelles, terme extrême de cette singulière filiation.

On dirait donc que la nature, cherchant les éléments d'un type Crocodile qu'elle aurait eu en vue, l'aurait tout d'abord emprunté à un organisme plus anciennement créé, qu'elle se serait contentée ensuite de modifier pour l'approprier à de nouveaux besoins. Ces idées sont très-près de la transmutation des espèces ; je m'arrête ici, de peur d'effrayer les timides.

Relat. géol. — Le genre *Teleosaurus* semble avoir précédé les *Metriorhynchus* à la surface du globe et être disparu avant l'extinction des ces derniers. En effet, autant que nos connaissances actuelles peuvent préciser leur première apparition, nous trouvons des Téléosaures dès les assises les plus inférieures du système oolitique inférieur, tel que nous l'avons compris, c'est-à-dire dans les schistes à possydonomyes, appelées comme on sait Lias supérieur par un certain nombre d'auteurs ; on rencontre leurs débris dans toutes les assises du système oolitique inférieur et moyen, jusqu'aux couches les plus inférieures du coral-rag (assises à *Cidaris Blumembachi*). Leur maximum de développement aurait eu lieu au moment du dépôt du fullers'earth.

Du reste, il ne faut pas considérer ces limites comme absolues, et il peut fort bien arriver que des découvertes nouvelles viennent plus tard les changer. Et, en effet, d'abord nos observations ne peuvent s'étendre qu'à la Normandie, et encore qu'à

un très-petit nombre de localités. Combien de dépouilles d'animaux nous restent encore à connaître, qui sont maintenant enfouies dans le sol ; il serait donc téméraire de donner une pareille distribution stratigraphique comme exempte de toute chances d'erreur. Le temps seul et des observations multipliées pourront confirmer ou infirmer ces conclusions que je ne donne que sous toutes réserves.

1. SOUS-GENRE TELEOSAURUS propr. dit (*Et. Geoffroy Saint-Hilaire*, 1831).

Museau très-long, très-aplati, par conséquent très-faible, à bords irréguliers et comme festonnés ou crénelés. Dents très-nombreuses, très-longues, non carénées sur les côtés, excessivement faibles et grêles, arquées, suivant les crénelures du bord alvéolaire, chacune des crénelures comprenant trois ou quatre de ces dents, dirigées extérieurement de côté, se croisant et se dépassant à chaque mâchoire. Museau tronqué obliquement et élargi à son extrémité, surtout à la mâchoire supérieure ; région intermaxillaire excessivement courte ; région maxillaire toute d'une venue, à côtés entièrement parallèles d'un bout à l'autre, naissant presque brusquement au niveau des orbites et se portant, sans s'amincir, jusqu'à l'extrémité. Région des orbites aplatie et se dilatant brusquement. Os nasaux petits et allongés. Orbites entièrement circulaires et tout-à-fait dirigées en dessus. Frontal principal très-étroit, largement excavé, creusé de fossettes profondes. Crâne à peu près carré, se déprimant et s'amin-

cissant presque subitement à la naissance des os maxillaires, immédiatement au-devant des orbites. Fosses temporales grandes, larges et carrées. Partie inférieure de la région maxillaire supérieure plane dans toute sa longueur, à peine bombée en s'approchant des palatins. Palatins peu développés. Fosses palatines petites. Ouverture postérieure des narines très-grande, plus large que longue, entièrement arrondie.

Ce premier sous-genre est très-distinct des autres par une foule de caractères spéciaux. Par la forme du museau se rétrécissant brusquement dès le niveau des orbites, il s'éloigne des autres téléosauriens et rappelle plutôt l'aspect de la tête du gavial du Gange. Ses mâchoires longues, très-faibles, armées d'une multitude de dents grêles et allongées, projetées au dehors et non plus dirigées en dedans de l'ouverture de la gueule, lui donne un aspect étrange qui devient plus remarquable encore par la petitesse excessive de cette tête comparée au reste du corps. C'est, d'ailleurs, le mieux connu de nos téléosauriens, et nous pourrons en donner une restauration complète et fidèle, car c'est à peine s'il nous manque, pour la description, quelques os des membres, surtout des pieds, l'atlas et les deux premières fausses côtes cervicales. Aussi est-ce pour cette raison, et parce que nous pouvons donner une ostéologie complète de cet animal, que nous l'avons pris pour type. C'est, en réalité, une forme exceptionnelle dans le grand genre *Teleosaurus*; si nous voulions prendre le type le plus répandu, celui qui peut le mieux représenter l'être téléosaurien pen-

dant la période jurassique, ce serait évidemment le sous-genre Sténéosaure. Le sous-genre *Teleosaurus* ne se rencontre en Normandie que dans les assises du fuller's-earth, où il est représenté par trois espèces : les *Teleosaurus Cadomensis* (E. Geoff. Saint-Hilaire), *Tel. gladius* (Eud.-Deslong.), *Tel. Geoffroyi* (Eud.-Deslong.).

2° Sous-genre STENEOSAURUS (*E. Geoff. Saint-Hilaire*, 1831).

Museau de longueur très-variable, quelquefois excessivement allongé, d'autres fois relativement court, plus ou moins arrondi et cylindrique en avant, s'aplatissant peu à peu en s'approchant de la région frontale ; bords alvéolaires rectilignes et non onduleux. Dents très-nombreuses, plus ou moins fortes, striées, montrant deux carènes opposées, implantées à peu près verticalement, non rejetées en dehors. Museau tronqué obliquement, élargi et renflé en une sorte de boule à l'extrémité de la mâchoire supérieure. Région intermaxillaire très-courte. Région maxillaire cylindrique en avant, s'élargissant et se déprimant de plus en plus en approchant de la région frontale. Région des orbites toujours aplatie et plus ou moins dilatée. Os nasaux assez étendus, allongés. Frontaux antérieurs et lacrymaux petits. Orbites circulaires, dirigées presque complètement en dessus ; mais avec une légère tendance, dans quelques espèces, à se porter obliquement. Frontal principal étroit, plus ou moins excavé, creusé de fossettes profondes. Crâne déprimé, ayant la forme d'un quadrilatère plus ou moins allongé, ou mieux

d'un trapèze dont la grande base serait la région mastoïdienne et occipitale, continuant par une pente presque insensible la région nasale et maxillaire. Fosses temporales très-grandes, quelquefois très-allongées. Partie inférieure de la région maxillaire supérieure légèrement convexe dans toute sa longueur, la convexité s'accentuant un peu plus en s'approchant des palatins. Palatins très-grands, très-larges et très-développés. Fosses palatines petites. Ouverture postérieure des narines grande, arrondie, à peu près aussi large que longue.

Obs. Le sous-genre Steneosaurus peut être considéré, ainsi que nous venons de le dire, comme le type le plus répandu des Téléosauriens. Les nombreuses espèces que nous connaissons et qui certainement ne sont pas les seules qui le composent, ont des formes moins bizarres et se rapprochant beaucoup plus de celles de nos gavials actuels : la plupart atteignent une grande taille. En ne consultant que la forme de la tête et surtout du museau, les espèces devaient paraître dissemblables et même disparates ; les unes, en effet, se présentaient avec un museau bien autrement effilé et allongé que celui de nos gavials actuels ; d'autres, au contraire, avec une tête beaucoup plus courte ; mais si on considère les caractères anatomiques et les relations des parties osseuses de la tête, on voit qu'il n'y a pas de caractères appréciables pour pouvoir y distinguer plusieurs sous-genres; tout au plus pourra-t-on y trouver des sections artificielles, mais qui ne se traduisent que par un peu de plus ou un peu de moins dans la grandeur et la force du museau, dans celle des dents et surtout des fosses temporales.

Les téléosauriens des schistes à possydonomies (1), pour lesquels MM. Bron et Kaup avaient créé le genre *Mystriosaurus*, par conséquent les *Mys. Egertoni*, *M. Laurillardi*, *Münsteri*, etc., etc., me paraissent, autant qu'on peut en juger par des crânes aplatis et disloqués, découverts dans le Wurtemberg et la Franconie, devoir rentrer dans le sous-genre *Steneosaurus*. Je n'ai pu, d'ailleurs, me rendre bien exactement compte des différences que les auteurs allemands voyaient entre ces soi-disant espèces. Tout cela me paraît être bien voisin, sinon identique, avec le *Steneosaurus Chapmanni* (Owen, sp.).

Le sous-genre *Steneosaurus* est aussi celui de tous les téléosauriens dont la distribution stratigraphique paraît être la plus étendue, au moins en Normandie. Nous les trouvons, en effet, dès les assises les plus inférieures du système oolithique inférieur, et nous voyons les espèces se succéder dans tous les étages jusqu'au coral-rag inférieur (couches à *Cidaris florigemma*) : tels sont les *Steneosaurus oplites* dans les marnes infra-oolithiques, *St. atelestatus* dans l'oolithe inférieure, *St. megistorhgnchus* et *Larteti* dans le fuller's-earth, *St. Boutilieri* dans la grande oolithe. J'ai trouvé plusieurs dents appartenant à ce genre dans les diverses assises calloviennes. Nous le retrouvons représenté par deux espèces : le *St. Edwardsi* et *St. Roissyi* dans les assises oxfordiennes. Enfin le *St. Blumembachi* a été recueilli tout-à-fait à la base du coral-rag.

(1) Marnes infra-oolithiques inférieures. Lias supérieur de beaucoup d'auteurs.

3e Sous-genre PELAGOSAURUS (*Bronn*, 1842).

Museau peu allongé, aplati antérieurement, s'élevant progressivement en approchant des orbites, faisant suite au frontal, sans dépression sensible. Dents assez espacées, relativement faibles, légèrement striées, implantées verticalement. Extrémité du museau et région intermaxillaire connue seulement par des individus dont cette partie est écrasée. Région maxillaire s'élargissant peu à peu en s'approchant de la région frontale. Os nasaux très-étendus, larges en arrière, marqués de fossettes assez profondes. Frontaux antérieurs médiocres. Lacrymaux assez grands et allongés, dirigés obliquement. Orbites circulaires, dirigées obliquement et presque entièrement de côté. Frontal principal très-grand et large, criblé de profondes fossettes. Crâne étroit dans le sens transversal. Arcade fronto-mastoïdienne ou temporale, large et très-forte, couverte de fossettes irrégulières. Fosses temporales ovales et assez allongées. Partie inférieure de la région maxillaire supérieure légèrement et régulièrement convexe, s'accentuant de plus en plus en s'approchant des palatins. Palatins étroits, mais allongés et bien développés. Fosses palatines assez grandes, commençant en pointe en avant et arrondies en arrière. Ouverture postérieure des narines grande, profonde, ovale-allongée, s'avançant entre les palatins où elle se termine en pointe.

Obs. Le sous-genre *Pelagosaurus*, bien caractérisé par la forme renflée de la région fronto-nasale et surtout par la forme et la disposition des arcades

temporales, offre aussi une disposition d'orbites différente de ce qu'on voit généralement dans le genre *Teleosaurus*, puisque dans ces derniers elles sont ouvertes et dirigées en dessus, tandis que dans les *Pelagosaurus*, elles sont de côté comme dans les *Metriorynchus*. La forme de ces orbites est d'ailleurs bien différente, puisqu'elle est tout-à-fait circulaire, tandis que dans les *Metriorynchus* elle est sinueuse, grâce à la disposition des frontaux antérieurs qui forment alors une sorte d'auvent au-dessus de ces orbites. La forme allongée des arrière-narines est aussi bien différente des autres et suffirait peut-être pour en faire un véritable genre, d'autant plus que la région intermaxillaire semble, autant qu'on peut en juger par les exemplaires écrasés recueillis en Allemagne, être bien plus allongée que dans les *Teleosaurus*; mais, en l'absence de données certaines à ce sujet, nous pensons qu'il vaut mieux suspendre notre jugement, en le considérant toutefois comme un sous-genre très-distinct.

Nous ne connaissons jusqu'ici qu'une seule espèce de *Pelagosaurus*, le *Pel. typus*, de Bronn, déjà décrit et figuré dans un certain nombre d'ouvrages, et que de Blainville a nommé *Crocodilus temporalis*. Ce n'est que depuis le premier mémoire de mon père que nous avons pu, en étudiant attentivement une tête provenant du Wurtemberg, nous assurer que le *Pelagosaurus typus* de M. Bronn était identique avec le *Teleosaurus temporalis* (Desl.), ce que la figure donnée par M. Bronn ne pouvait nous faire supposer.

Les exemplaires du *Pelagosaurus typus*, seule espèce du sous-genre, sont nombreux et ont été recueillis

sur un grand nombre de points en Angleterre, en France et en Allemagne. C'est même, parmi les téléosauriens, l'espèce qui nous paraît la plus répandue. C'est aussi l'une des plus anciennes, puisqu'elle vivait au moment du dépôt des schistes de Boll, de nos marnes infra-oolithiques.

4° SOUS-GENRE TELEIDOSAURUS (*Eug. Deslongchamps*, 1867).

Museau court, robuste et fort, plus ou moins déprimé dans toute sa longueur et surtout en s'approchant de la région frontale ; bords alvéolaires rectilignes. Dents peu nombreuses, mais très-fortes, striées, montrant deux carènes opposées, implantées à peu près verticalement. Museau tronqué obliquement et brusquement ; mais non élargi et renflé à l'extrémité de la mâchoire supérieure, cette partie s'y atténuant et offrant une forme triangulaire. Région intermaxillaire très-courte. Région maxillaire s'élargissant peu à peu et se déprimant de plus en plus en approchant de la région frontale. Région des orbites assez élevée, mais en même temps dilatée. Os nasaux étendus, triangulaires. Frontaux antérieurs et lacrymaux assez développés. Orbites dirigées obliquement de côté, non entièrement circulaires, offrant vers le frontal antérieur une tendance sinueuse. Frontal principal court et large, aplati, creusé de fossettes profondes, irrégulières et nombreuses. Crâne court. Arcades fronto-mastoïdiennes assez fortes, sans fossettes. Fosses temporales courtes, mais très-larges, arrondies en avant, carrées en arrière. Partie inférieure de la région maxillaire supérieure plane, mais offrant deux très-légères

gouttières qui s'accentuent davantage en approchant des palatins. Palatins assez grands, très-développés et assez fortement bombés. Fosses palatines petites. Ouverture postérieure des narines inconnue.

Obs. Le sous-genre *Teleidosaurus*, quoique allié de très-près au *Steneosaurus*, montre un certain nombre de caractères, différentiels des plus importants, qui semblent former une sorte de transition avec les *Metriorynchus.*

Le premier de ces caractères est la forme générale de la tête bien plus raccourcie que dans tous les autres. La forme de la région intermaxillaire du museau, tout en restant courte et oblique, est déjà plus allongée que dans les sténéosaures ; elle n'est plus dilatée, mais au contraire plus comprimée encore que dans les *Metriorhynchus.* Les os nasaux et le frontal principal montrent également un développement presque aussi considérable que dans les *Metriorhynchus ;* mais la disposition des lacrymaux et frontaux antérieurs reste semblable à celle de ces mêmes os dans le *Steneosaurus.* Le caractère le plus remarquable est tiré des orbites, qui ne sont plus dirigées en dessus, mais de côté ; qui ne sont plus entièrement circulaires, mais montrent, au contraire, une tendance manifeste à devenir sinueux en dessus, sans toutefois former une sorte d'arcade sourcilière, qui est le caractère le plus apparent des *Metriorhynchus.* Enfin, il n'est pas jusqu'à la partie inférieure des maxillaires supérieurs qui ne présente aussi une tendance vers le type *Metriorhynchus*, dans ces deux rigoles superficielles qui, quoique simplement indi-

quées dans les *Teleidosaurus*, n'en sont pas moins assez apparentes pour faire distinguer facilement, et du premier coup-d'œil, un fragment de mâchoire de ce dernier sous-genre de tous les autres *Teleosaurus*.

Les *Teleidosaurus* sont donc, en définitive, un des chaînons qui relient entre eux les deux types de téléosauriens, tout en restant plus rapprochés du premier de ces types, c'est-à-dire du type *Teleosaurus*. Je ne connais jusqu'à présent qu'une seule espèce présentant ces caractères de transition : c'est le *Teleidosaurus Calvadosi*, assez répandu dans les couches du calcaire de Caen ou fuller's-earth de la Normandie, et dont nous connaissons des débris importants recueillis à Allemagne, à Quilly et à Aubigny (Calvados), et à Bazoches, dans le département de l'Orne.

GENRE METRIORHYNCHUS (*H. de Meyer*, 1830).

Museau, quoique souvent allongé, n'atteignant jamais une très-grande longueur, arrondi en dessus, offrant toujours en-dessous une sorte de gouttière qui se bifurque en arrière de chaque côté jusque dans les palatins. Os intermaxillaires A *allongés, ce qui détermine un museau déprimé et non élargi à son extrémité antérieure. Région maxillaire* B *tout d'une venue, continuant insensiblement la ligne frontale. Nasaux* CC *très-grands, terminés en pointe, où ils sont en rapport avec les os maxillaires* B, *atteignant même quelquefois l'intermaxillaire, se prolongeant en arrière et sur les côtés, jusque dans la large gouttière où le lacrymal est entièrement caché. Frontal antérieur* F *très-grand, pro-*

longé en dessus et sur les côtés de l'orbite comme une sorte d'auvent. Trou sous-orbitaire très-grand, situé au fond d'une gouttière qui sépare les orbites du bord alvéolaire. Orbites II *à contours irréguliers et sinueux en avant et en dessus, entièrement tournés de côté, à peine visibles par la face supérieure. Frontal principal* E *très-large, dont le bord externe ne forme qu'une petite partie du contour de l'orbite, montrant à sa face supérieure des fossettes peu nombreuses, peu profondes ou nulles. Fosses temporales* III *à peu près carrées. Voûte palatine* DD *déprimée en avant, devenant de plus en plus saillante au milieu et presque carénée vers sa partie postérieure. Deux gouttières faisant suite aux trous palatins antérieurs longues et très-prononcées. Fosses palatines* VII *ou trous palatins postérieurs très-grands. Ouverture postérieure des arrière-narines ovales-allongées dans le sens longitudinal.*

Obs. Le genre *Metriorhynchus* est très-distinct du genre *Teleosaurus* par les divers caractères que nous avons déjà énoncés, et dont le plus important est celui du frontal antérieur, formant une espèce d'arcade sourcilière. La forme du museau est toujours bien plus ramassée et dilatée que dans les autres téléosauriens, et on voit une tendance manifeste à se rapprocher de la forme écrasée et dilatée de nos *caïmans* et *alligators* actuels. En effet, quoique restant encore téléosaurien, le genre *Metriorhynchus*, plus récent que le *Teleosaurus*, est aussi une forme plus rapprochée des crocodiles actuels : il semble être un nouveau type qui s'éloigne des reptiles précédemment créés, et qui tendait peu à peu à se rapprocher

des êtres de la nature actuelle. C'est, ainsi que nous voyons, réalisé dans une des espèces de *Metriorhynchus*, un caractère ici exceptionnel, mais qui, au contraire, est l'état normal dans le genre *Crocodilus :* je veux parler des os nasaux, dont l'extrême pointe vient rencontrer et même dépasser la jonction de l'os intermaxillaire et du maxillaire supérieur.

Cette arcade sourcilière elle-même se retrouve aussi dans certains caïmans et crocodiles, et bien qu'elle soit due à la combinaison d'os différents, ce n'est pas moins une tendance remarquable vers l'idée de réalisation d'un nouveau type ; enfin, si nous considérons la partie inférieure de la tête, bien que l'ouverture des arrière-narines soit tout-à-fait téléosaurienne, la forme des palatins, l'allongement de leurs branches postérieures, l'allongement des fosses palatines, tout cela nous offre des caractères bien plus semblables à ceux de nos crocodiles actuels.

Les assises jurassiques les plus inférieures, c'est-à-dire toutes celles qui dépendent des séries liasique et oolithique inférieure, sont dépourvues de *Metriorhynchus* qui commencent à se produire dans les couches calloviennes. On les retrouve nombreux dans les diverses assises oxfordiennes. et leur maximum de développement semble avoir lieu dans les assises kimméridgiennes supérieures et portlandiennes. Nous n'en avons pas encore trouvé trace en Normandie dans les couches coralliennes ; mais ce n'est, sans doute, qu'une exception locale et à laquelle nous ne devons attacher que peu d'importance.

Toutes les espèces appartenant à ce genre sont

très-voisines les unes des autres ; il n'y a donc pas lieu d'y établir de sous-genres, comme dans les *Teleosaurus ;* les espèces de Normandie que nous aurons à décrire sont les suivantes : *Metriorhynchus Blainvillei* du callovien ; *Met. superciliosus* (de Blainv.) et *brachyrhynchus* (E. Desl.) de l'oxfordien ; *Met. hastifer* du kimméridgien.

Tels sont les genres et les espèces que nous avons jusqu'ici constatés dans les divers niveaux jurassiques de la Normandie. Ce total de dix-huit espèces forme déjà un contingent respectable, qui s'augmentera encore probablement par la suite ; cela devait former une armée formidable de dévastateurs terriblement armés, dont les plus forts détruisaient, sans aucun doute, une quantité énorme de poissons et même d'autres reptiles, dont les plus faibles et les plus petits faisaient une guerre acharnée aux grands mollusques mous et particulièrement aux céphalopodes qui pullulaient dans ces mers.

La plupart de ces espèces sont représentées dans nos collections par un nombre assez considérable de pièces, pour quelques-unes au moins, telles que le *Teleosaurus cadomensis*, le *Pelagosaurus typus*, le *Steneosaurus Larteti*, et nous pourrons restaurer l'animal presque dans son entier. Il y aura plus de difficultés à vaincre pour la restauration des *Metriorhynchus :* la première, c'est que nous n'avons guère l'occasion de rencontrer pour ces espèces que des pièces isolées recueillies par les douaniers ou les pêcheurs de la côte ; et, comme il existe quatre espèces de Téléosauriens dans les argiles et calcaires marneux, plus

ou moins semblables d'aspect, qui constituent les assises oxfordiennes des falaises de notre littoral, on conçoit toute la difficulté à vaincre pour rapporter bien exactement à chaque espèce les pièces qu'on rencontre isolément, et qui présentent entre elles des différences bien plus difficiles à constater que pour les têtes. Heureusement nous avons un point de repère précieux dans le *Metriorhynchus hastifer* des assises kimméridgiennes de la Hève ; jusqu'ici, je n'y ai encore vu aucune autre espèce, et si effectivement elle y est seule, il n'y aura aucune chance d'erreur dans la restauration. J'avoue même que je serais fort désappointé si on venait à y recueillir une ou plusieurs autres espèces nouvelles : cela viendrait singulièrement contrarier mes plans.

J'appelle aussi de tous mes vœux la découverte, dans nos contrées, de la tête du grand *Steneosaurus Champmanni* : nous avons recueilli, dans nos assises à poissons de Curcy, une faible portion d'un Téléosaurien, dont la taille serait à peu près celle de cette espèce ; mais cela se borne à quelques vertèbres et à un groupe d'écailles très-fortes qu'on ne peut, dans l'état actuel des choses, déterminer que d'une manière très-approximative. Mon père donna à ce groupe d'écailles le nom de *Teleosaurus oplites*, faisant allusion à la forte cuirasse dont il était revêtu ; mais on conçoit que cette détermination n'est que transitoire ; il est même très-probable qu'elle rentrera dans quelqu'une des espèces décrites par les auteurs allemands, quand on connaîtra mieux ses caractères.

Les *Teleosaurus Geoffroyi*, *Steneosaurus atelestatus*,

Roissyi et *Blumembachi* ne sont aussi connus que par des fragments de bien peu d'importance; j'appelle donc spécialement l'attention des personnes qui rencontreront ces précieux détails sur ces espèces dont nous n'avons encore, on peut le dire, qu'une simple indication d'existence, et dont nous ne pouvons préjuger les caractères.

Les relations géologiques de ces diverses espèces seront faciles à saisir par le tableau suivant :

			Infra. ool.	Ool. inf.	Fullers.	Grand. ool.	Callov.	Oxford.	Corall.	Kim.
1	Teleosaurus	Cadomensis (Geoff. s. h.)	......	......	...*					
2	—	gladius (E. Desl.)	......	......	...*					
3	—	geoffroyi (E. Desl).	......	......	...*					
4	Steneosaurus	oplites (E. Desl.)	...*							
5	—	atelestatus (E. Desl.)	......	...*						
6	—	megistorhynchus(Geofl.s.h.)	......	......	...*					
7	—	Larteti (E. Desl.)	......	......	...*					
8	—	Boutilieri (E. Desl.)	......	......	......	...*				
9	—	Sp. ind.	......	......	......	......	...*			
10	—	Edwardsi (E. Desl.)	......	......	......	......	......	...*		
11	—	Roissyi (E. Desl.)	......	......	......	......	......	...*		
12	—	Blumembachi (E. Desl.)	......	......	......	......	......	......	...*	
13	Pelagosaurus	typus (Bronn.)	...*							
14	Teleidosaurus	Calvadosi (E. Desl.)	......	......	...*					
15	Metriorhynchus	Blainvillei (E. Desl.)	......	......	......	......	...*			
16	—	superciliosus (de Blainv.)	......	......	......	......	......	...*		
17	—	brachyrhynchus (E. Desl.)	......	......	......	......	......	...*		
18	—	hastifer (E. Desl.)	......	......	......	......	......	......	......	...*

LE PRONOM PERSONNEL

DANS LES IDIOMES

DE LA FAMILLE TAPACHULANE-HAUSTÈQUE,

PAR M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.



Les idiomes du Nouveau-Monde n'ont été encore que peu étudiés au point de vue de la philologie comparée. Cette branche de la linguistique ne paraît pas cependant devoir être, moins que les autres, féconde en résultats. Nous ne pouvons, en effet, espérer soulever le voile qui cache les origines américaines, et déterminer les affinités qui peuvent exister entre les dialectes des deux continents, qu'après avoir établi les rapports qui unissent les unes aux autres les diverses langues américaines, et soumis ces dernières à un système de classification rigoureux. Tel est le motif qui nous décide à offrir ce présent travail au public savant. Nous nous efforcerons d'y donner une théorie aussi complète que possible du pronom personnel dans plusieurs des langues de la famille Tapachulane-Huastèque.

Ces langues, en vigueur dans une partie du Mexique et de l'Amérique centrale, paraissent former un groupe aussi nettement tranché que les idiomes Letto-Slaves en Europe. Comme ces derniers, elles

se divisent en deux groupes bien distincts : le groupe Tapachulan, le plus ancien de formes et qui joue, vis-à-vis des dialectes congénères, un rôle analogue à celui que remplit le Lithuanien par rapport au groupe Slave proprement dit. Il ne renferme, à notre connaissance, ou plutôt ne renfermait qu'un seul idiome, le Zaklohpakap, improprement appelé Mam par M. Pimentel. Jadis en vigueur dans le territoire de la cité de Tapachula, le Zaklohpakap paraît avoir, depuis longtemps déjà, été remplacé par l'Espagnol. Dans le second groupe, que nous désignerons sous le nom de Quiché-Huastèque, se doivent ranger le Quiché avec ses dialectes, le Cakchiquel et le Zutuhil ; le Pokome parlé sous deux formes assez voisines, le Pokomam et le Pokomchi ; le Zotzil divisé en Zotzil propre et en Tzendale ou Tzeldale ; le Yucatèque, qui a pour dialecte principal le Maya, mais auquel se rattachent également le Chol, le Lacandon, le Chorti, etc. ; enfin le Huastèque, le plus septentrional de tous ces idiomes. Le Mam ou Mem, le Cakgi, le Chagnabal doivent, suivant toutes les apparences, être rangés dans le groupe Quiché-Huastèque, mais nous n'avons pu encore les étudier d'une manière suffisante.

Ire PARTIE.

1° *Considérations générales.* — Le Zaklohpakap, ainsi que nous l'avons dit, paraît le plus ancien de formes parmi tous ces idiomes. Son génie est, en effet, infiniment plus empreint de polysynthétisme que celui du Quiché ou du Maya. Chez ces derniers

se manifeste une tendance à l'analyse, assez semblable à celle que nous rencontrons dans les idiomes romans, si nous les comparons au latin. Toutefois, les traces du polysynthétisme primitif sont loin d'avoir complétement disparu. En Zaklohpakap, par exemple, le pronom isolé est toujours accompagné d'un *a* préfixe, lequel n'est autre que le pronom démonstratif *a*, celui, celui-ci du Quiché. L'on a ainsi en Zaklohpakap, *ain*, *ego*, pour *a-in*; litt. ille ego; *ahu*, il, lui, pour *a-hu*; litt. ille iste. L'union de ces formatives est tellement étroite, qu'au besoin on leur intercale un *i* euphonique, par ex.: *aia*, tu (primitivement *aiat*) pour *A-a*, *a-at*; litt. ille tu. Si le pronom est uni à une préposition, ces deux parties du discours s'amalgamant ensemble, l'*a* préfixe tombera, par ex.: *tehu*, à lui, pour *tihu*, qui lui-même est pour *ti-ahu*. La complexité n'est pas moindre pour le pronom uni au verbe; tantôt il se postpose, par ex.: *tzum xtalem a*, tu aimes; litt. nunc amare tu; tantôt il s'intercale, par ex.: *tzum ko xtalem ho*, amamus; litt. nunc nos amare nos. D'autres fois enfin, mais rarement, nous le rencontrons sous sa forme purement radicale, par ex.: *In abenelem*, je serai.

Dans les autres idiomes, plus analytiques de formes, ainsi que nous l'avons déjà dit, le pronom se trouve généralement employé sous sa forme radicale et perd la préfixe démonstrative. Cette dernière se retrouve très-exceptionnellement dans le Quiché *aré*, il, celui-ci, pour *a-ré*; dans le Zotzil *Alumi*, ille, etc.

D'autres traces incontestables de polysynthétisme continuent à se manifester, par ex.: dans le pronom

verbal du Pokomchi, *vilkin*, *vilkat*, *villi*, *vilkoh*, sum, es, est, sumus (*vil*, esse, et *k* marque du présent); dans l'intercalation du Maya, par ex. : *nacal-in-cah*, je monte ; litt. ascendere ego esse ; dans l'usage où sont le Quiché et le Pokomchi, de préfixer au pronom sujet, le signe du temps, par ex.: en Quiché, *chi-nu-logoh*, amavi ; litt. ex meo amare ; Pokomchi, *in-ru-locoh*, il aime, et de préfixer également au même pronom, le régime pronominal, ex. : en Pokomchi, *k-in-a-locoh*, tu m'aimes : litt. nunc me tu amare ; Quiché, *m-in-a-rapuh*, ne me bats pas ; litt. non me tu verberare.

Nous parlerons plus loin de l'intercalation qui parfois caractérise le pronom pluriel.

Dans tous ces idiomes, le pronom sujet a fréquemment une forme spéciale, suivant que le verbe est ou non uni à un pronom régime. On pourra, du reste, se rendre facilement compte de ces variations par l'inspection du tableau. Par ex. : en Zaklohpakap, *ui xtalim a*, tu as aimé, et *uti xtali a*, tu l'as aimé ; en Quiché, *qu' i tziban*, tu écris, et *ca v'oyobeh*, je l'attends ; en Maya, *nacal a cah*, tu montes, et *t' ech cambezic*, tu l'enseignes, etc.

Ces idiomes, sauf le Huastèque, admettent un changement plus ou moins complet de forme dans le pronom, spécialement dans le pronom possessif, suivant que ce dernier précède un nom à consonne ou à voyelle initiale. Le Zaklohpakap ne procède, ainsi que nous faisons en français, qu'en élidant la voyelle finale du pronom, ex.: *kakum*, notre travail (*k-akum*) ; *ketlebil*, notre coutume (*ko-etlebil*).

D'autres dialectes, tels que le Maya et le Quiché ont en outre l'usage d'ajouter une demi-voyelle finale à la 2e personne sing., ex. : en Quiché, *a logom*, tu l'aimas ; *av oyobem*, tu l'attendis ; *ka mun*, notre esclave, et *koyoual* (*ka oyoual*), notre colère. Le Maya n'emploie guère la forme vocalique que devant le nom. La plupart des verbes intransitifs, à voyelle initiale, réclament l'usage de la forme consonnante intercalée, par ex. : *o-kol-in-cah*, je pleure ; litt. lacrymare ego facere, et non *u-okol*, qui signifierait meæ lacrymæ. On trouve cependant *uohel*, je sais ; *auohel*, tu sais, etc.

Il est assez vraisemblable que le nombre pluriel du pronom s'est formé, comme cela a lieu dans la majorité des langues Touraniennes et dans beaucoup d'idiomes du Nouveau-Monde, au moyen d'une sorte de flexion du singulier, aujourd'hui à peine reconnaissable. Par ex. : en Zaklohpakap, *aia*, toi et *ae*, vous. — En Maya, *en*, ego et *on*, nos ; *ech*, tu et *ex*, vos. — Quiché, *at*, tu et *yx*, vos (1). Toutefois, nous n'oserions rien affirmer à cet égard d'une manière absolue. Cependant, le démonstratif du Quiché nous offre un exemple de flexion analogue ; par ex. : *a*, ille, hic et *e* ou *he*, ci, isti.

Ce démonstratif pluriel s'intercale parfois en Zaklohpakap pour marquer le nombre ; par ex. : *ahu*, ille et *aehu*, illi ; *aoie*, nos, pour *aiee*. Cet *e* sert, ainsi que l'on sait, à former le pluriel des noms en Zaklohpakap, en Quiché et en Pokomchi.

(1) Il serait possible que la forme Maya *en* fut pour *a-in* (*a*, démonstr.), — *ech* pour *a-yx* (*yx*, vous en Quiché).

En général, sauf en Huastèque et en Zaklohpahap, pour la 3[e] personne où ce genre d'intercalation n'a jamais lieu, et en Zotzil où, au contraire, il s'applique aux trois personnes du pluriel (par ex. : *gh-paz*, je fais et *gh-paz-tic*, nous faisons ; *z-paz*, il fait et *z-paz-tic*, ils font), les deux dernières personnes du pluriel se font par intercalation ; par ex. : en Pokomchi, *ki-tziquin*, son oiseau, et *ki-tziquin-tak*, leur oiseau ; en Maya, *au-ohel*, tu sais et *au-ohel-ex*, vous savez.

Nous parlerons plus loin de la gutturale initiale, considérée comme marque du pluriel, spécialement à la 1[re] personne. Le nom auquel se rapporte le pronom, s'il est lui-même au pluriel, prend seul la marque de ce nombre. C'est comme si nous disions en français *notre pères* pour *nos pères*. Quant au pronom, il reste invariable dans tous ces idiomes ; par ex. : Quiché, *ka mun*, notre esclave et *ka munib*, nos esclaves ; sauf en Zaklohpakap, où il diffère quelque peu du singulier ; par ex. : *ketlebil*, notre coutume et *kietlebile*, nos coutumes.

2° *Du pronom en Tapachulan.* — Cet idiome diffère assez de ceux du groupe voisin pour que nous devions l'examiner à part. Il applique l'écho vocalique dont on trouve tant d'exemples en Maya, même au pronom possessif. A plusieurs personnes du moins, la voyelle finale de ce pronom doit être identique à celle qui fait partie de la syllabe initiale du mot auquel il se rapporte ; par ex. : *nu-chu*, ma mère et *na-banil*, ma bonté ; *ku-kuxomal*, notre jeunesse. Nous verrons plus loin que cette particularité ne nous empêche pas, dans la plupart des cas, de reconnaître quelle était la voyelle primitive du pronom.

Peut-être, mais cela reste encore bien douteux, est-ce à l'influence de quelque ancien écho vocalique que nous devons les formes *ka*, nous, du Quiché, *ca* du Maya, par opposition au *ko* ou *o* du Zaklohpakap (par ex. : *o-abenel-o*, nous serons ; *tzum-ko-xtalem-o*, nous aimons) et du Pokomchi (par ex. : *vil-k-oh*, sumus ; litt. esse nunc nos). Serait-ce encore une trace de cet écho que nous rencontrons dans le *y*, pronom possessif de la 3e personne du Maya, devant une voyelle ; par ex. : *y-al*, sa fille ; par opposition à *u*, pour les mots à consonne initiale ; ex. : *u-yum*, son père ?

Un second caractère propre à l'idiome Zaklohpakap, c'est qu'il semble n'avoir point de pronom possessif. Ce dernier est remplacé par le pronom personnel, auquel on accole une préposition. M. Pimentel nous donne des exemples de trois de ces particules, ce sont : *te*, de ; *tih*, en, para, et *tum*, par, de. Au pluriel, la dentale initiale de ces particules se transforme en gutturale et nous obtenons ainsi l'exemple bizarre d'une préposition modifiable suivant le nombre du mot qu'elle régit. Du reste, l'origine de ladite gutturale est fort obscure. Peut-être est-elle le dernier vestige d'une ancienne forme plurielle qui ne s'est plus maintenue qu'avec le pronom possessif. Comparez au *ko* ou *o*, nous, notre du Zaklohpakap, le *ca* et *ka*, nous, notre du Maya et du Quiché. Voici le tableau aussi complet que nous avons pu nous le procurer de la déclinaison pronominale en Tapachulan. La plupart des formes du pronom de la 1re personne singulier sont anormales et nous en reparlerons plus loin.

	1re pers	2e pers.	3e pers.
		SINGULIER.	
Forme radic.	*In.*	*A.*	*Hu (ahu).*
Génitif.	*Vu, vua, vue, vui, vuo.* et *na, ne, ni, no, nu.*	*Te-a.*	*Te-hu, te-hi, te-ha.*
Datif.	*Vuih.*	*Tih-a.*	*Tih-u.*
Causatif.	*Vuxm.*	*Tum-a.*	*Tum-hi.*
		PLURIEL.	
Forme radic.	*O (ao).*	*E (ae, aei-c)*	*Achu, achi.*
Génitif.	*Ka, ke, ki, ki-e, ko, ku.*	*Ke, ki, kic.*	*Kchu, kichu.*
Datif.	*Kih-o.*	*Kih-ae.*	*Kih-achu.*
Causatif.	*Kum-o.*	*Kum-e.*	*Kum-hu.*

Dans les formes *vuih* et *vuxm*, la préposition paraît s'être incorporée au pronom par ce procédé de brisure, habituel à tant de langues du Nouveau-Monde et transformée en postposition. *Vuih* serait donc pour *tih vu* et *vuxm* pour *tum vu.* Quant à la forme possessive *vu*, à laquelle nous trouvons des analogues en Quiché et en Maya, elle est, suivant bien des probalités, pour *in u* ou *in hu*, mien (litt. de moi, le sien). Nous en parlerons, du reste, plus loin.

3° *Du pronom dans les langues du groupe Quiché-Huastèque.* — Dans les idiomes de ce groupe, le Huastèque excepté, le pronom personnel se présente sous deux formes principales : la première, que nous appellerons cas direct, est usitée lorsque le pronom se trouve isolé, qu'il remplace le verbe être ; par ex. : en Maya, *ahmiatz ech*, tu es un savant (litt. tu doctus), qu'il est uni à ce même verbe substantif ; par ex. :

en Quiché, *in qolic,* je suis, ou à un verbe intransitif, c'est-à-dire non suivi d'un régime direct, par ex. : en Quiché, *oh logoninak*, nous avons aimé, ou que ledit pronom est lui-même régime ; par ex. : en Pokomchi, *k-in-a-locoh*, tu m'aimes. Notons, en passant, que le Quiché supprime ce pronom devant le verbe, à la 3ᵉ personne du singulier ; ex. : *logoninak*, il a aimé ; *logoxinak*, il a été aimé.

On a, au contraire, recours à la seconde forme, que nous qualifierons de cas oblique, lorsque le pronom est possessif, ex. : en Zotzil, *ghnaa,* ma chair, *znaa,* sa chair, et en outre, toutes les fois que le pronom est sujet d'un verbe transitif, c'est-à-dire accompagné d'un régime direct ; par ex. : en Pokomchi, *in-k-ivireh*, nous l'entendons (litt. nunc nostrum audire). Ceci nous prouve que les idiomes en question ont très-faiblement senti la distinction existant entre le verbe et le nom, qu'ils considèrent le verbe suivi de son régime, comme un nom véritable. Il y a néanmoins quelques exceptions à l'emploi réciproque de ces deux formes. Le Maya, par exemple, offre cette particularité, qu'il n'emploie le cas direct pour le verbe intransitif qu'à partir du parfait de l'indicatif inclusivement et non compris, bien entendu, l'infinitif ni les participes. Une autre forme du cas direct, spéciale au Maya, consiste dans l'emploi d'un *t*, suivi ou non d'une voyelle et préfixé au pronom ; par ex. : *t-en* pour *en* (ego) ; *teex* pour *ex* (vos) ; *tuon* ou *toon* pour *on* (nos). Elle s'applique au présent et à l'imparfait de l'indicatif du verbe transitif ; par ex. : *teech cambezic* ou *cambzic*, tu l'instruis. Suivie du cas oblique, elle est également en usage pour le présent

du subjonctif du même verbe ; par ex. ; *toon ca cambez*, que nous les enseignions, que nous les instruisions. Enfin, l'emploi de cette forme est encore facultatif au prétérit et au futur de la conjugaison transitive ; par ex. : *ten bin yacuntic*, je l'aimerai ; *ten cambezi*, je l'instruisis. Dans ce dernier cas, l'*ah* final du prétérit s'est changé en *i*.

L'origine de ce *t* préfixe paraît se retrouver dans le *tun*, alors, du Cakchiquel, *taan* du Maya ; ex. : *taan in xoc*, je lis actuellement.

En Huastèque, le verbe transitif peut, à volonté, admettre ou rejeter la forme oblique, ce qui tient à ce qu'elle est généralement accompagnée de la forme directe et ne sert qu'à donner plus d'énergie à la phrase ; par ex. : *nânâ tahjal*, *nânâ utahjal* ou *nânâ tahjal*, je fais. Le verbe intransitif lui-même se postpose souvent les cas direct et oblique ; par ex. : *itnetz* ou *netzitz*, tu vas ; *nâ quinnâtz* ou *quinnâtz nâ*, j'irai. Ceci, du reste, n'a jamais lieu lorsque le pronom est redoublé.

Le Huastèque forme, en effet, son pronom direct d'une façon assez originale. Il laisse tomber la voyelle initiale, ajoute à la consonne qui le suit un *a* final, lequel n'est peut-être autre chose que le démonstratif du Zaklohpakap et du Quiché, et parfois redouble cette forme ; ainsi le *in* (ego) du Quiché devient, en Huastèque, *nâ* ou *nânâ* ; le *at* (tu), du même idiome, *tâ* ou *tâtâ*. Il existe, au reste, d'autres formes plus simples que nous examinerons dans le cours du présent travail.

Quant au dialecte Maya parlé aujourd'hui, il a subi à un tel point l'influence espagnole, s'est telle-

ment éloigné, sous beaucoup de rapports, des autres idiomes de la même famille, que nous serons obligés de lui consacrer un chapitre spécial.

IIe PARTIE

1re personne.

SINGULIER. — *Cas direct.* Zaklohpakap, *ain; a* démonstr. et *in* radic. pronom. — Quiché *in* ou *i*. Cette dernière forme employée seulement devant le verbe à consonne init. et précédée du signe de temps *qu* ou *x*. Ex. : *qu-i logon*, j'aime (litt. nunc ego amo) ; *x-i qohe,* je fus ; *x-qu-i qohe*, je serai. Dans toutes les autres circonstances, on emploie *in*, par ex. : *In beyom*, je suis un marchand (litt. ego mercator) ; *x-in ul*, j'arrivai ; *x-in ux*, je fus. — Pokomchi, *in* — Maya *en,* avec adoucissement de l'*i* primitif en *e*, comme dans *ex*, vous, au lieu du Quiché *yx*, et *t-en*, avec la forme transitive. Peut-être *en* est-il pour la forme Zaklohpakap *ain.* — Zotzil, *hon.* Dans cet idiome, l'on rencontre fréquemment le *h* init. ajouté et la mutation de la voyelle ténue en *o;* le *at* toi du Quiché, par ex. y devient *hot* — Huastèque *nâ* (préposé ou postposé.); *nânâ*, *nana* (avec transposition et redoublement).

Cas oblique. Zaklohpakap. se présente sous deux formes assez distinctes ; *vu* et *vua*, *vue*, *vui, vuo* et *na*, *ne*, *ni*, *no, nu* (avec les variations exigées par l'écho vocalique). — Quiché et Pokomchi, *nu* dev. une consonne ; *v* dev. une voyelle. Ex. : Quiché, *nu metz*, mon sourcil, et *v-ahau*, mon seigneur; Pokomchi

u-acum, mon fils. Nous n'avons encore rencontré dans aucun texte, le *nav* donné par M. l'abbé Brasseur, comme l'une des formes obliques employées en Quiché devant une voyelle. Peut-être est-ce un archaïsme. En tous cas, elle paraît moins employée de beaucoup que la forme *u* ou *v*. — Maya : *in* dev. une consonne ; ex. : *In tzicah*, je lui ai obéi ; *u* dev. une voyelle, par ex. : *u-ak*, ma langue.—Zotzil : *c* dev. *a*, *o* et *u* ; *qu* dev. *e*, *i*, *y* ; *gh* dev. une consonne, ex. : *c-oronton*, mon cœur ; *qu-ixlel*, ma sœur cadette ; *gh-paz*, je fais. — Huasteq. *in*, *u*, *v*, ex. : *nânâ intahal* ; nânâ, *utahjal*, je fais ; *vyxal*, ma femme.

Nous avons déjà parlé à l'occasion de l'idiome Zaklohpakap, de l'origine qu'il convient d'attribuer à ces formes en *u* ou *v*. Il nous semble qu'elles ne désignent en réalité que la 3e personne et le pronom réfléchi. C'est par lui, en effet, que tous ces dialectes rendent l'idée possessive ; par ex. : en Maya, *u poc Pedro*, le chapeau de Pierre (litt. Pierre son chapeau). Rien d'étonnant donc qu'ils aient tourné la phrase *meus servus* par *mei servus ejus*.

Le Quiché *nu mun*, mon esclave, est évidemment pour *in u mun* ; le Zaklohpakap *na* pour *in a*. D'abord l'on aura laissé tomber le *n* final, signe de la 1re personne, et le réfléchi aura rempli le rôle de ce pronom.

De là, les formes *vu*, *vua* du Zaklohpakap, *u*, *v* du Quiché, du Maya, du Pokomchi, du Huastèque. Quant à la gutturale du Zotzil, elle correspond au *k* ou *c* qui, dans tous ces idiomes, marque le pronom pluriel de la 1re personne. Le Zotzil n'est pas, du reste, la

seule langue où l'on ait cherché à prévenir la répétition du pronom *je* par l'emploi du pronom *nous* (1).

PLURIEL.—*Cas direct.* Zaklohpakap *ao*, *aoio* (pour *aeio*), *a* pronom démonstr. *o* final, racine pronomin. ; *i* lettre euphoniq. : le 1er *o* est, suivant les exigences de l'écho vocaliq. pour *e*, pronom et signe de pluriel. — Quiché et Pokomchi *oh* — Maya *on*. Le *n* final Maya représente souvent un *h* final du Quiché, par ex. : Maya, *bolon g* ; Quiché *beleh*. Avec le *t* préfixe, le Maya donne, suivant les lois de l'écho vocalique, *tuon* ou *toon* (prob. pour *ta-on* ou *tan-on*). —Zotzil, *hotic ;* euphoniq. pour *hontic ; hon* — ego ; *tic* finale plurielle qui se retrouve dans le Quiché *tak* signifiant *branche*, *rameau*, *chose superposée* et, par extension, *plusieurs*, *beaucoup ;* ex. : *pa tak huyub*, entre plusieurs montagnes, entre des montagnes et sans doute aussi dans le *chac*, bien, beaucoup, tout du Maya, ainsi que dans la désinence plurielle *chik* du Huastèque, par ex. : *atik*, filius et *atikchik*, filii. —Huastèq. *huâ huâ, hua hua*, de la forme Quiché. - Pokomchi *oh*, avec transposit. et redoubl. Il est probable que la forme *ao*, *aoio* du Zaklohpakap, est, par suite d'une inexactitude de transcription, pour *aoh*, *aoioh*.

Cas oblique. — Zaklohpakap, *ka*, *ke*, *ki*, *ki-e*, *ko*, *ku*, formes variables suivant les lois de l'écho vocalique, *k* devant une voyelle ; ex. : *k-akum*, notre travail ; *k-etlebil*, notre coutume. Nous avons vu que

(1) Ceci a notamment lieu en Esthonien, voy. *Esthnische Sprachlehre* par A. W. Hupel, p. 32.

[illegible] paraît avoir une valeur plurielle. — Quiché et [illegible], in devant une consonne, par ex. : Qui[illegible], [illegible], notre esclave ; *k* devant une voyelle, ex. Pokomchi, *in-k-ivireh*, nous l'entendons. — Maya, [illegible], toujours invariable. — Zotzil, *gh-tic* ; ex. : *[illegible]*, je fais et *gh-paz-tic*, nous faisons. — Huastèque, *hui*, *hua*, *yâ*, *ya*, *huâhuâ*, *huahua*, avec redoublement et transposition ; ex. : *huâhuâ huâ[illegible]*, nous faisons. Le *ya* ou *yâ* n'est ici qu'une altération du pronom de la 3e personne. *Yâyâ*, il, lui, et l'on dit litt. : *Nos ille facere* pour *facimus.*

2e personne.

SINGULIER. — *Cas direct.* — Zahlohpakap, *aia.* *A* final, radical du pronom ; *i* euphon ; *a* init. est le démonstratif. Cette forme est, sans aucun doute, pour *aiat.* — Quiché, *at* ; c'est la forme radicale primitive que nous trouvons, bien qu'un peu modifiée, en Zotzil et en Huastèque. — Pokomchi, *ti*, forme prob. retournée. — Maya, *ech* et *t-ech.* Il est vraisemblable, ainsi que nous le verrons plus loin, que ce sont les formes du pluriel légèrement modifiées et appliquées au singulier. — Zotzil, *ot* ; c'est le *at* Quiché avec mutat. de la voyelle claire en *o.* — Huastèque *tâ*, *tâtâ*, avec transposit. et redoubl.

Cas oblique.—Zaklohpakap, *tea*, déjà expliquée.— Quiché, Pokomchi et Zotzil, *a* devant une consonne ; *av* devant une voyelle, ex. : *a* en Zotzil, *naa*, chair et *anaa* ta chair ; *avixlel*, ta sœur cadette. En Zotzil, la 2e personne verbale, singulier et pluriel, prend au présent et au futur un *x* préfixe dont les autres per-

sonnes sont dépourvues ; ex. : *gh-paz*, je fais, et *x-a-paz*, tu fais. Nous pouvons, je crois, reconnaître dans cette consonne l'adoucissement du *qu* ou *c* Quiché, lequel est également, mais à toutes les personnes, le préfixe du présent et du futur ; ex. : *qu-i logon*, je l'aime. Remarquons, par parenthèse, que le signe du présent pour le verbe transitif en Pokomchi, est *n*, à la 2e personne singulier et pluriel, tandis qu'elle est *in* pour les autres personnes, ex. : *in-r-ivireh*, il l'entend (litt., nunc ille audire), mais *n-av-ivireh*, tu l'entends. — Maya, *a*, employé dans les mêmes cas où l'on emploierait *in* pour la 1re personne, et *au* dans ceux où l'on aurait recours à *u* pour cette même 1re personne. — Huastèque, *á*, *â*, *ana*, *ânâ*, devant un nom ; ex. : *ayxal* ou *ânâyxal*, ta femme ; *â*, *ânâ* ou *it* (prob. adouci pour *at*) devant un verbe ; ex. : *âtahjal*, *âtajal*, *tâtâ*, *ataghal* ou *ittahjal*, tu fais ; *tâ quinnatz* ou *quinnatz tâ*, tu iras. Observons que dans la forme *it* l'on serait tenté de voir l'adoucissement de la voyelle déjà signalé dans le *ti* du Pokomchi, et dans la forme *ânâ*, le *n* euphonique du même idiome.

PLURIEL. — *Cas direct.* Zaklohpakap *ae aeie ; a* démonstr. *e* final, pluriel du *a* racine de la 2e personne, avec flexion ; le premier *e* signe de pluriel déjà étudié ; *i* lettre euphoniq. — Quiché *yx*, d'origine assez obscure ; rapprochez-en le *it* du Huastèque, le *ech*, toi du Maya. — Pokomchi, *ti-ta* (avec intercalat. du nom ou du verbe) ; ex. ; *ti-locoh-ta*, vous êtes aimés ; *ta* abrév. pour *tak*, signe de pluriel déjà expliqué. — Maya *ex* et *teex*, très-rapproché du *yx*

Quiché. Nous avons vu, par l'étude de la 1re personne, la tendance du Maya à transformer en *e* la voyelle sibilante du Quiché. Nous avons dit également que le *ech* du singulier semble dériver de la forme plurielle. Ce singulier était peut-être à l'origine un pronom respectueux, comme le *vous* français avec un singulier. Dans *teex* pour *tà-ex* , il y a l'influence exercée par l'écho vocaliq. comme dans *tuon*, *toon*, nous.—Zotzil, *oxuc;* le *y* Quiché est régulièrement devenu *o*. La désinence *uc* pourrait bien être pour *tic*, avec chûte du *t* par suite de la précession du *x*, et assombrissement de l'*i* en *u*, par suite des exigences de l'écho vocalique.—Huastèq. *xâ* et *xâxâ* (pour *ex.*) avec transposit. et redoubl.

Cas oblique.—Zaklohpakap, *ke*, *ki*, *kie*, *ko*, *ku*, suivant les règles de l'écho vocalique.—Quiché, *y* devant une consonne, *yv* devant une voyelle, par ex : *y munib*, vos esclaves ; *yv-oyoual*, votre colère. —Pokomchi *a-ta* devant une consonne ; *av-ta* devant une voyelle, ex : *a-tat-ta*, votre père ; *av-acum-ta*, votre fils.—Maya, *a-ex* devant une consonne ; *au-ex* devant une voyelle. C'est le *a* tu suivi du *ex* vous. La formation est analogue à celle du *tuivos* de l'Espagnol Créole, dont elle n'a pourtant pas le sens méprisant. —Zotzil *a-tic*, c'est le cas oblique du singulier, suivi du signe du pluriel, avec incorporation du verbe ou du nom ; par ex. : *x-a-paz-tic*, vous faites. Quant au *x* préfixe, voyez le singulier. — Huastèque *it*, *à*, les mêmes qu'au singulier et *yâ*, signe de la 3e personne prise pour la 2e ; ex. : *xâxâ yâtahjal*, vous faites (litt. vos ille facere). Le Huastèque emploie *xâxâ*, comme singulier respectueux, là où en français nous

prendrions le *vous* singulier. On peut toujours remplacer *xâxâ* par *yâyá*. C'est à peu près comme en allemand, où l'on dit, à la 3e personne, *sie sind* pour *vous êtes*.

Il nous reste à parler d'une sorte de pronom respectueux du Quiché, analogue au *usted* Espagnol. C'est *lal* (pour *lail*) avec la finale dénominative, au cas direct, par ex. : *lal nu cahau* (usted *es* mi padre), et *la* au cas oblique, ex : *in alcual la*, yo *soy* hijo *de* usted. Ce pronom ne paraît être autre chose que l'adverbe démonstratif *la*, lequel, par une bizarrerie assez remarquable, a le même sens que le français *là*, *là-bas*. Rien d'étonnant à ce que cette particule ait été prise comme signe de respect.

3e personne.

SINGULIER. *Cas direct.* — Zaklohpakap, *ahu*, *ahi*; *a* démonstr., *hu* et *hi*, racine pronom. — Quiché, *aré*; *a* démonstr. comme dans l'idiome précédent; *ré*, racine, pronom. Ce pronom ne s'emploie pas avec le verbe, si ce n'est avec *ux*, être; par ex. : *aré ux*, il est, mais *qolic*, être ou il est; *x-logon*, avoir aimé ou il a aimé. — Pokomchi, ne s'emploie point non plus avec le verbe. *In-loconhi*, il est aimé (litt. nunc amatur ou nunc amari). Nous n'avons point rencontré la forme isolée. — Maya, *lay* s'emploie pour la 3e personne là où l'on emploie *ten* pour la 1re et *tech* pour la 2e et *laylo*, alors qu'on se sert de *en* pour la 1re et *ech* pour la 2e. Remarquons, toutefois, que la forme *laylo* se supprime toujours devant un verbe; il se remplace par certaines désinences dont nous par-

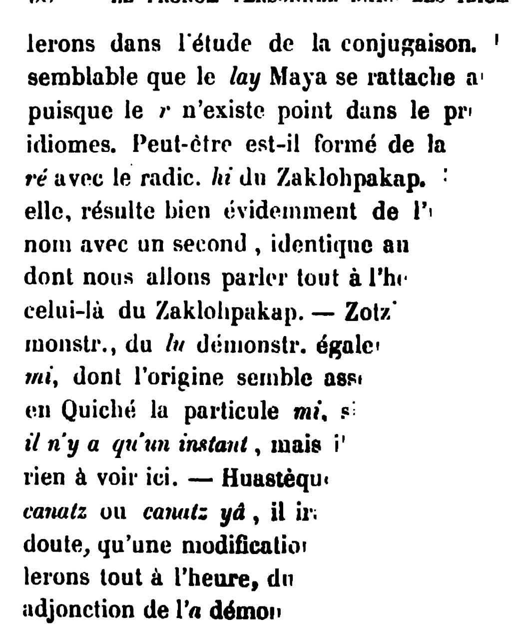
lerons dans l'étude de la conjugaison. Il est vraisemblable que le *lay* Maya se rattache au *ré* Quiché, puisque le *r* n'existe point dans le premier de ces idiomes. Peut-être est-il formé de la réunion de ce *ré* avec le radic. *hi* du Zaklohpakap. La forme *laylo*, elle, résulte bien évidemment de l'union dudit pronom avec un second, identique au *ru* du Pokomchi, dont nous allons parler tout à l'heure, et au *lu*, ce, celui-là du Zaklohpakap. — Zotzil, *alumi*, du *a* démonstr., du *lu* démonstr. également et d'une finale *mi*, dont l'origine semble assez obscure. On trouve en Quiché la particule *mi*, signifiant *tout à l'heure*, *il n'y a qu'un instant*, mais il est douteux qu'elle ait rien à voir ici. — Huastèque, *yâ* ou *yâyâ* ; ex. : *yâyâ canatz* ou *canatz yâ*, il ira. Cette forme n'est, sans doute, qu'une modification du *y* Maya dont nous parlerons tout à l'heure, du *hi* Zaklohpakap, mais avec adjonction de l'*a* démonstr. et redoubl.

Cas oblique. — Zaklohpakap, *teha*, *tehu*, *tehi*, suivant les lois de l'écho vocalique déjà expliqué plus haut. — Quiché, *u* devant une consonne ; ex. : *u-mun*, son esclave ; *r* devant une voyelle ; ex. : *r-oyoual*, sa colère. Le Pokomchi nous donnera l'explication de ces deux formes. — Pokomchi, *ru* devant une consonne ; ex. : *rutat*, son père ; *r* devant une voyelle ; ex. : *racun*, son fils. *Ru* est très-probablement pour *re* (rapproch. du *aré* Quiché) et *u* ; litt. *de lui le sien*, pour *son*. — Maya, *u* devant une consonne ; *y* devant une voyelle. Toutefois, dans ce dernier cas, on trouve quelquefois *u*, comme dans l'exemple précité *uoklal*, mes pleurs. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons



déjà vu, le cas oblique n'est pas régulièrement employé avec le verbe transitif. — Zotzil, *z*, dont l'origine est fort obscure. Ex. : *z-naa*, sa chair; *z-paz*, il fait. — Huastèque, *in*; ex. : *innum*, sa mère; *yâyâ inlahjal*, il fait; *inyxal*, sa femme. Rapprochez cet *i* init. du *y* Maya. Quant au *n*, il doit être ici purement euphonique, ce qui nous fait penser qu'il en pourrait être de même pour la forme *ânâ* de la 2[e] personne (Voyez plus haut).

Pluriel. *Cas direct.* — Zaklohpakap, *aehu*, *aehi*, (déjà expliqués). — Quiché *e* ou *he*; ex. : *e* ou *he ux*, ils sont. Après une préfixe de temps, on emploie toujours *e*; ex. : *qu-e qohe*, ils sont (litt., nunc illi esse). C'est le pluriel du démonstr. *a*, résultant d'une sorte de flexion. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, dans plusieurs idiomes du Nouveau-Monde, comme dans les langues touraniennes, il se manifeste comme une tendance à la flexion. C'est généralement par le pronom qu'elle commence à se faire sentir, cette partie du discours pouvant être considérée, d'une manière générale, comme l'agent du développement linguistique. — Pokomchi, *ki-tak* devant une consonne et *k-tak* devant une voyelle, ex. : *ki-loconhi-tak*, ils sont aimés (litt., illi amati). — Maya, *ob*, signe habituel du pluriel, tient lieu du pronom, là où le singulier *laylo* est, soit exprimé, soit sous-entendu, et *loob* dans les autres cas. Il y a même ceci de remarquable, que *loob* s'emploie quelquefois comme cas oblique, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Nous avons déjà, du reste, expliqué l'origine des formes *lo* et *ob*. — Zotzil, *alumi*,



lerons dans l'étude de la conjugaison. '
semblable que le *lay* Maya se rattache a
puisque le *r* n'existe point dans le pr
idiomes. Peut-être est-il formé de la
ré avec le radic. *hi* du Zaklohpakap.
elle, résulte bien évidemment de l'
nom avec un second, identique au
dont nous allons parler tout à l'he
celui-là du Zaklohpakap. — Zotz
monstr., du *lu* démonstr. égale
mi, dont l'origine semble ass
en Quiché la particule *mi*, s
il n'y a qu'un instant, mais i
rien à voir ici. — Huastèqu
canatz ou *canatz yâ*, il ir
doute, qu'une modificatio
lerons tout à l'heure, du
adjonction de l'*a* démon

Cas oblique. — Za
vant les lois de l'é
haut. — Quiché, *u*
son esclave ; *r* de
colère. Le Poko
ces deux form ... dialectes congé-
sonne ; ex. : ... petit à petit absorbés
ex. : *racun*, ... maintenir en vigueur
re (rapproc ... devenu la langue usuelle,
pour *son*. – ... race plus ou moins blanche.
une voy ... sans subir de graves altérations.
trouve ... aujourd'hui il est, par rapport à la
uoklal, ... au moment de la conquête, ce qu'est

le comparons au voca-
. certain nombre de
esque le même ;
es altérations.
tels que le
rsités lexi-
près le
n et
ou
ble de
n'avons
les princi-
noins quant à
nel. Le pronom
e, et si on l'em-
me verbe auxiliaire.
gnes de temps et de
est ici évidente. Le Maya
erbe *être* dont il était dé-
son *Histoire des États-Unis*,
out semblable d'un dialecte de
e le contact avec les colons Yan-
se créer ce même verbe, qui lui
rigine. Enfin, le verbe *être* du Basque
me qu'un pronom, et il est plus que pro-
il a été aussi adopté à l'imitation de ce
it lieu dans les dialectes Aryens. C'est un
ple remarquable de la pression exercée par les
omes à organisation plus parfaite, sur ceux qui
leur sont physiologiquement inférieurs. Quoi qu'il en
soit, les pronoms *lay* et *laylo* sont généralement
remplacés par l'article *leti* ou *letile ;* au pluriel *letiob*

ou *letileob*. Nous examinerons dans un autre travail l'origine et la formation de cet article pronom. Les cas directs et obliques du pronom pluriel de la 1re personne, *toon* et *la*, se sont fondus ensemble en *ctoon* ou *ctoonex*. Enfin, pour mieux imiter l'Espagnol, le Maya a adopté, ce qui est tout-à-fait contraire au génie primitif de ces idiomes, des formes féminines pour le pronom pluriel et la 3e personne du singulier. Il dit, par ex. : *leti*, aquel et *xleti*, aquella — *ctoonex*, nosotros et *xtoonex*, nosotras — *teex*, *teexe*, vosotros et *xteexe*, vosotras—*letioob*, aquellos et *xletioob*, aquellas. Cet *x* préfixe est, comme l'on sait, un signe du féminin en Quiché et en Maya, mais autrefois on ne l'employait que devant un nom. Enfin, les cas direct et oblique du pronom réunis ensemble paraissent s'employer aujourd'hui à tous les temps et modes des verbes, sans distinction de transitifs ou d'intransitifs. Seulement, le cas direct précède le cas oblique, ex. : *ten in zahtic*, je crains. Le pronom est, comme nous le verrons par la suite, moins incorporé au verbe, et la conjugaison a fait un pas considérable dans la voie de l'analyse. Avec le verbe auxiliaire *yan* avoir, le pronom n'est pas répété, et l'on se borne à employer le cas direct ; ex. : *ten yan*, j'ai ; *tech yan*, tu as, etc.

Voici le tableau de la déclinaison du pronom personnel dans les idiomes du groupe Quiché-Huastèque :



SINGULIER.

		1re pers.	2e pers.	3e pers.
Quiché.	cas direct.	*in, i*	*at*	*aré*
	c. obliq. consonn.	*nu*	*a*	*u*
	c. obliq. vocaliq.	*nuv, v*	*av*	*r*
Pokomchi.	c. direct.	*in*	*ti*	inconnu
	c. obliq. cons.	*nu*	*a*	*ru*
	c. obliq. voc.	*v*	*av*	*r*
Maya.	c. direct.	*en, ten*	*ech, teech*	*lay, laylo*
	c. obliq. cons.	*in*	*a*	*u*
	c. obliq. voc.	*u*	*au*	*y, u*
Zotzil.	c. direct.	*hon*	*ot*	*alumi*
	c. obliq. cons.	*gh*	*a*	*z*
	c. obliq. voc.	*c. qu.*	*av*	
Huastèque.	c. direct.	*nâ, nânâ*	*tâ, tâtâ*	*yâ, yâyâ*
	c. obliq. cons.	*in, u*	*â, ânâ, it*	*in*
	c. obliq. voc.	*u, v*		

PLURIEL.

		1re pers.	2e pers.	3e pers.
Quiché.	c. direct.	*oh*	*yx*	*e, he*
	c. obliq. cons.	*ka*	*y*	*que*
	c. obliq. voc.	*k*	*yv*	*c*
Pokomchi.	c. direct.	*oh*	*ti-ta*	*ki-tak* dev. une cons.
	c. obliq. cons.	*ka*	*a-ta*	*k-tak* dev. une voyelle
	c. obliq. voc.	*k*	*av-ta*	comme au cas direct.
Maya.	c. direct.	*on, taon, tuon*	*ex, teex*	*ob, loob*
	c. oblique.	*ca* (invariable)	*a-ex* dev. une cons. *au-ex* dev. une voy.	*u-ob* dev. une cons. *y-ob* dev. une voyelle
Zotzil.	c. direct.	*hotic*	*oxuc*	*alumi*
	c. oblique.	*gh-tic*	*a-tic*	*z-tic*
Huastèque.	c. direct.	*huâ, huâhuâ*	*xâ, xâxâ*	*bâbâ*
	c. oblique.	*huâ, huâhuâ* *yâ, yâyâ*	*xâxâ, yâyâ*	*ut*

LE

CARACTÈRE DE LOUIS XV,

D'APRÈS LES DERNIERS DOCUMENTS,

PAR M. DANSIN,

Membre titulaire.

Si la critique historique, qui, pendant la première moitié du XIXe siècle, a donné naissance à tant de publications remarquables, ne produit plus autant d'œuvres originales et neuves qu'il y a quelques années, il s'en faut de beaucoup cependant que sa curiosité se soit ralentie. Seulement, cette curiosité a quelque peu changé de direction et d'objet. Au lieu de rechercher les sujets qui n'ont pas encore été explorés, elle aime à repasser par les chemins précédemment tracés, à reprendre les œuvres des devanciers, à soumettre leurs opinions à des enquêtes nouvelles, et à s'assurer si les jugements qu'ils ont portés doivent rester acquis à l'histoire. Comme ces pionniers du Nouveau-Monde qui, venus sur les terrains aurifères après les explorateurs des premières années, ont dû s'attacher à chercher dans ce sol ainsi fouillé de toutes parts, les métaux plus humbles dédaignés avant eux, cette critique se préoccupe tout particulièrement, je le répète, de re-

prendre et de reviser les travaux des devanciers, à la lumière des documents nouveaux dont elle peut disposer. L'école actuelle est, de la sorte, une école qui remplace les grandes vues par les vues de détails, qui substitue aux grandes considérations les études et les enquêtes biographiques, et qui met avant tout son ambition à porter dans ses travaux une rigueur de démonstration qui ne laisse aucune place à la fantaisie et au caprice.

Ces tendances seraient des plus louables, si elles n'étaient traversées trop souvent par des préoccupations étrangères à la science. Nous avons sans doute la prétention de considérer le passé d'un regard plus élevé et plus impartial qu'on ne l'a fait jusqu'ici; mais cette prétention n'est pas toujours justifiée, et il ne faut pas une étude bien attentive des travaux de la critique contemporaine, pour reconnaître que, pas plus que celle de nos devanciers, elle n'échappe au reproche de refléter l'esprit du temps, les passions qui nous mènent, et les intérêts qui nous préoccupent. S'il est une étude qui, par son antiquité, semble au premier abord étrangère aux préoccupations de cette nature, c'est à coup sûr l'histoire romaine. Elle n'y a guère échappé, cependant ! On n'a jamais autant écrit sur l'histoire romaine que depuis vingt-cinq ans, et jamais on n'a moins écrit l'histoire romaine pour l'histoire romaine. Comme si les annales du peuple le plus batailleur qui ait jamais existé, ne pouvaient être interrogées sans qu'il dût en sortir un bruit d'armes et comme une provocation de combats, cette histoire est devenue comme un champ de bataille où, sous des noms romains, se sont rencontrés et heurtés

les opinions contemporaines et les systèmes qui nous préoccupent et qui nous divisent. Pour n'en citer qu'un exemple, que n'a-t-on pas écrit contre Auguste et en faveur d'Auguste ? N'a-t-il pas été dans le même temps exalté comme un des plus grands génies de l'histoire, dédaigné et ravalé comme une des intelligences les plus médiocres, comme un des caractères les plus odieux qu'elle ait vus paraître ? Contradiction singulière au premier abord, moins singulière quand on y réfléchit, et qu'on sait que sous des noms romains, c'est du présent qu'il est ainsi question dans le passé. Sans doute, nous nous défendons bien de les mêler de la sorte, et nous croyons même sincèrement que le regard que nous portons sur ces vieux temps est tout désintéressé ; mais que nous le sachions ou non, nous finissons toujours par prendre parti pour ou contre, et quand nous arrivons à Pharsale, nous sommes toujours d'avance du côté de Pompée ou du côté de César, ce qui n'est pas précisément la plus sûre manière de donner à notre témoignagne le caractère de haute impartialité que nous affectons dans nos narrations et dans nos jugements !

Dans les travaux qui, par leur caractère, excluent les préoccupations de cette nature, la critique moderne pèche fréquemment par un autre excès. C'est celui qui consiste, dans l'étude d'un règne ou d'une époque, à donner trop facilement à tel aperçu encore ignoré, à tel document jusqu'ici inconnu, une importance exagérée, parce que cet aperçu nous appartient, et que c'est notre sagacité d'érudit qui a mis au jour ce document. On n'a pas pendant de

longues journées pâli sur des textes, on n'a pas respiré pendant de longues veilles la poussière du passé, pour tenir dans l'ombre les découvertes qu'on en a fait surgir, et loin de les cacher, on est bien plutôt disposé à en exagérer l'importance et le prix. A force de les tourner et de les retourner sous toutes leurs faces, on leur prête une importance excessive : un caillou un peu brillant devient facilement une pierre précieuse, un humble débris de verre, un fragment de la Sainte-Ampoule ; et l'on monte, et l'on enchasse tout cela, et de ce petit point qu'on fait scintiller de la sorte, on prétend faire jaillir des lumières infinies. Ce document, qui n'a que dix lignes, en dit plus sur tel homme et tel règne, que ce qui avait été consigné jusqu'ici dans d'épais volumes. Les historiens s'étaient trompés, les contemporains s'étaient trompés également ; avec ces dix lignes, on se fait fort de changer de fond en comble toutes les opinions reçues, et ici encore nos jugements se teignent de nos impressions personnelles, quelque impartialité que nous prétendions porter dans des études au premier abord si impersonnelles et si désintéressées !

I.

En parlant de cette propension si ordinaire à grossir la valeur de ses découvertes, nous pensons à une publication qui a récemment paru, et qui a pour titre : *Correspondance secrète inédite de Louis XV.* Cette publication, bien digne d'ailleurs de la plus grande estime par le soin avec lequel les matériaux en ont été réunis, et par la savante introduction qui en ex-

[illegible] dire, la substance, a été faite dans un double but. Elle a voulu d'abord mettre en lumière des papiers inédits concernant le gouvernement de ce prince ; elle a voulu, en second lieu, faire sortir de ces papiers une image de Louis XV assez différente de la figure qui, depuis un siècle, est gravée dans la mémoire de tout le monde. Ce n'est pas une réhabilitation de Louis XV que se propose l'auteur : il le dit et le répète nettement dans plusieurs passages de son introduction. Il ne provoque donc pas une réhabilitation ; seulement, il se présente avec un supplément d'enquête, et ce supplément d'enquête à la main, il se croit en droit de réclamer pour Louis XV ce qu'il appelle le bénéfice des circonstances atténuantes. Ce prince, si universellement décrié, lui semble être resté la victime d'une appréciation trop sévère ; il a eu des qualités qu'on a à peine soupçonnées, et que révèle précisément cette correspondance inédite, et l'auteur voudrait que, dans un jugement définitif sur son caractère, on fît désormais de ces qualités l'estime et le cas qu'elles méritent. Ce n'est donc pas, encore une fois, une justification qu'on essaie, c'est une atténuation de sévérité qu'on réclame..... La thèse ainsi posée mérite bien qu'on s'y arrête un instant. Quelles peuvent donc être ces qualités encore inaperçues dans un prince qui a régné cinquante-neuf ans, et d'abord quel est sur ce souverain le jugement qu'on a trouvé si sévère et dont on demande la révision? J'essaierai de le dire rapidement, persuadé qu'à la lumière de ces renseignements, il nous sera facile d'assigner aux documents nouveaux la juste part qui doit leur être faite dans un jugement définitif sur Louis XV.

Dans les Mémoires si précieux qu'il nous a laissés, le marquis d'Argenson s'est arrêté à plusieurs reprises devant la figure de ce prince ; il l'a considéré avec une profonde attention, j'allais dire une profonde anxiété, et comme impression définitive il lui échappe de dire « qu'il est un homme indéfinissable. » Même remarque et même conclusion de la part du duc de Luynes, dans ses Mémoires sur la même époque : « Le roi, dit-il, est un homme impénétrable. » Il semblerait, après cela, qu'il dût être bien difficile et même impossible de se faire une idée juste du caractère de Louis XV. Mais, d'autre part, y a-t-il réellement des caractères impénétrables, des caractères indéfinissables, et les caractères qui semblent tels, ne seraient-ils pas simplement des caractères mobiles, ondoyants et contradictoires que modifient incessamment les impressions extérieures, au point de présenter successivement plusieurs hommes dans le même être moral ? Ce qui a fait l'erreur de d'Argenson et de Luynes, c'est qu'ils n'ont pas remarqué qu'en effet, le caractère de Louis XV n'a pas été toujours le même ; qu'il s'est profondément modifié avec le temps, et qu'il y a eu en lui comme deux hommes assez différents, celui d'avant la trentième année, et celui de la maturité et de la vieillesse. Le Louis XV de la jeunesse, le Louis XV d'avant la luxure, est un prince qui ne diffère pas beaucoup des autres princes ; qui n'est pas au-dessus, mais qui n'est pas sensiblement au-dessous de la moyenne des hommes et des souverains. S'il n'est pas un homme d'une intelligence remarquable, il n'est pas non plus un

esprit inerte et sans moyens; il a de la sagacité, il est capable d'observation et de finesse, et c'est un causeur qui a ses heures d'abandon, de verve et d'esprit. Ces heures sont rares, il est vrai, car une insurmontable timidité le paralyse presque constamment; il éprouve une gêne extrême à se communiquer, et cette défiance est si grande qu'elle lui fait chercher constamment la solitude, et le tient pendant des jours entiers taciturne et muet. Il semblerait cependant au premier abord que la décision du caractère devrait être en raison même de l'autorité qu'on exerce; que craindre en effet des autres, quand on n'a qu'à faire un signe pour être obéi? Mais il n'en est pas toujours ainsi, et il n'en était pas ainsi de Louis XV qui, né avec un caractère défiant et timide, était empêché par cette défiance même, de s'affirmer à ses propres yeux, et de se prévaloir énergiquement de ce qu'il était. Mais en ces années de la jeunesse, cette absence de décision et de fermeté était un défaut qui ne paraissait pas encore bien grave, et qui n'obscurcissait pas complétement l'éclat de quelques qualités heureuses. Il était faible, mais il avait, ou du moins il paraissait avoir cette bonté qui accompagne souvent la faiblesse. Il n'avait pas la hauteur du rang : il était simple, facile aux inférieurs, et moins irritable que Louis XIV, dont la ponctualité était si exigeante et si tyrannique; il avait cette patience qui est peut-être la forme de la bonté que les inférieurs apprécient le plus dans ceux qui commandent. A son foyer, il n'était non plus ni un père trop rude, ni un époux exigeant. Les premières années de son union avec Maria Leckzinska

avaient été des années de confiance réciproque et de bonheur mutuel. S'il garde au foyer cette taciturnité qui l'abandonnait d'ailleurs si rarement, il aimait à entendre parler cette jeune femme dont la conversation était du reste pleine de charmes, et pendant plusieurs années, dans cette Cour pleine de tant de séductions, il ne voulut voir qu'elle, au point d'affirmer qu'il était impossible qu'il y eût une femme plus digne d'être aimée !.. Et le souverain ne paraissait pas plus au-dessous de ses devoirs publics que l'homme au-dessous de ses devoirs privés. Entre la vingtième et la trentième année, à cet âge où fermentent tout particulièrement la passion du pouvoir et le sentiment de la gloire, il laissait, il est vrai, l'autorité à un vieillard presque octogénaire ; mais il était permis de voir là tout aussi bien la déférence de la jeunesse pour un ministre expérimenté, que l'inertie d'un jeune homme qui n'aime du pouvoir que ses pompes et ses honneurs, et il semblait à de certains signes que quand il voudrait se saisir de cette autorité, il l'exercerait virilement. On l'entendait quelquefois parler de la guerre, au point de donner à penser qu'il serait heureux d'y faire son devoir l'épée à la main, et le mot de gloire n'était pas prononcé sans exciter sa langueur et faire passer un éclair dans ses yeux mélancoliques !... Voilà sous quel aspect se présentait Louis XV dans le plein développement de la jeunesse : nature indécise et molle, caractère trop peu énergique et vigoureux, mais paraissant racheter ces défauts par quelques qualités intellectuelles et morales. S'il était au-dessous des espérances que l'on mettait trop facilement en lui, il ne montrait pas de

ces vices qui flétrissent l'homme en ravalant le souverain, et à cette date de sa vie, s'il faisait craindre pour l'avenir les faiblesses de la volonté, il ne donnait pas à ceux qui l'étudiaient le droit de redouter la corruption du cœur...

Mais quand vous le considérez à quinze années de là, dans la pleine maturité de l'âge, c'est sous un aspect assez différent qu'il vous apparaît ! Les bonnes semences n'ont pas germé, et, comme une folle ivraie, les mauvaises ont envahi cette nature morale et l'ont gagnée tout entière. Regardez-le vers la quarante-cinquième année : vous croiriez avoir un vieillard devant les yeux ! Ces traits si délicats et si beaux dans la jeunesse, et qui faisaient de ce prince la personne royale non pas la plus imposante, mais la plus séduisante peut-être qui eût encore paru sur le trône, ces traits se sont affaissés. L'œil est terne et morne, et le visage énervé porte l'empreinte d'une insupportable fatigue. Le moindre effort intellectuel semble lui coûter immensément ! Sa réserve naturelle s'est encore accrue, au point de devenir une insurmontable taciturnité, et quand par hasard il sort de ces longs et mornes silences, ce n'est guère que pour entremêler aux propos les plus libres les réflexions les plus sombres et les plus funèbres, pour raconter les scandales que la violation du secret des lettres lui révèle, ou pour s'entretenir de l'enfer et de la mort ! Il signe avec autant d'indifférence et d'une main aussi machinale les lettres de disgrâce que les lettres de faveur des personnes qu'il aime, et il se contente de dire qu'il ne désirait pas leur chute, mais qu'on lui a forcé la

main et qu'il n'a pu résister. On dit bien que de temps à autre il s'enferme dans son cabinet avec quelques personnes de confiance, et que dans ce huis-clos, il lit ou dicte des dépêches et paraît faire œuvre de roi ; mais on est réduit là-dessus à des conjectures, et l'on est d'autant moins disposé à croire ces occupations sérieuses et graves, que ce travail clandestin n'a jamais la moindre influence sur la marche des affaires. Ce sont les favorites qui décident de tout, qui conduisent tout, et dans l'apathique indifférence où elles l'ont plongé, elles ont fait de lui comme un de ces dieux du système d'Épicure, contemplant du haut de l'Olympe le mouvement et le bruit du monde dans une imbécile immobilité !

II.

Une apathie qui répugne à tout effort; une indolence que rien ne peut intéresser et émouvoir ; l'engourdissement d'un roi fainéant du sixième siècle chez un souverain du dix-huitième, tel paraissait donc avoir été le fond du caractère de Louis XV ; et cette opinion semblait l'opinion définitive de l'histoire , quand la publication à laquelle j'ai fait allusion est venue tout à coup s'inscrire en faux contre cet arrêt. Ce prince qu'on s'obstine à représenter comme un homme profondément indifférent à ses devoirs d'homme et de souverain, ce prince n'a été rien moins qu'un roi fainéant ! Des grands événements qui agitèrent l'Europe pendant son règne, et qui semblaient avoir passé sous ses yeux inertes sans même émouvoir un

instant sa curiosité, — de ces grands événements il n'en est pas un seul qui n'ait attiré son attention et provoqué chez lui de longues et patriotiques anxiétés ! Il a été au courant de toutes les questions, il en a connu tous les détails et tous les aspects, et dans cette cour où on le croyait l'homme le plus étranger à ce qui se passait en Europe, il n'y a eu personne qui ait été aussi bien informé que lui, par la raison qu'il puisait ses informations à deux sources : celle de la diplomatie ouverte, et celle d'une diplomatie occulte qui n'agissait que pour lui !...

Une circonstance qui est, en effet, hors de doute, c'est que Louis XV entretint pendant de longues années, auprès de plusieurs des cabinets de l'Europe, un certain nombre de représentants secrets chargés de le renseigner sur tout ce qui pouvait avoir quelque intérêt pour sa personne et son gouvernement. Ces confidents, choisis en général parmi les attachés d'ambassade, ou des personnes d'un rang social également fort élevé, comme l'indique la liste des noms qui a été publiée, étaient tenus de transmettre aussi fréquemment que possible, à Versailles, le résultat de leurs informations. Ces documents ne devaient pas être adressés directement au roi. Il voulait sur ces communications un silence absolu, qui n'eût pas été longtemps gardé si cette correspondance avait été seulement soupçonnée, et pour obtenir ce secret, il avait constitué un véritable ministère occulte entre les mains duquel toutes ces pièces venaient aboutir. Des hommes considérables, en qui il avait la plus grande confiance, étaient à la tête de ce ministère secret : tels furent, d'abord, le prince de Conti et,

plus tard, le comte de Broglie. Les pièces de la correspondance, envoyées et reçues avec les précautions les plus minutieuses, étaient immédiatement transmises au roi, que le chef du cabinet secret venait trouver personnellement à ce sujet. La lecture faite, le roi donnait de vive voix sa réponse, ou bien il prenait la plume, et, séance tenante, il traçait l'une de ces lettres, dont la récente découverte a motivé la publication qui nous occupe. Ces réponses étaient expédiées au-dehors, avec les mêmes précautions que celles qui entouraient l'arrivée des dépêches étrangères, et le roi ne trouvait jamais les précautions assez multipliées et assez minutieuses. C'était là son secret le plus précieux, et il ne voulait le compromettre à aucun prix. Il ne le voulait pas, d'abord, par cet esprit de défiance qui lui était propre; ensuite et surtout, à cause des conséquences si graves que cette découverte aurait pu avoir sur ses relations avec les cabinets étrangers. Car les instructions de la diplomatie secrète n'étaient pas précisément les mêmes que celles de la diplomatie ordinaire. Elles en étaient même presque toujours le contrepied. Le ministère officiel venait d'envoyer telle recommandation à ses agents du dehors; aussitôt le ministère secret expédiait aux siens les instructions les plus opposées! Le ministère officiel avait ordonné à tel agent du Gouvernement de rentrer en France; le ministère secret lui intimait l'ordre de rester! La diplomatie officielle annonçait à ses représentants auprès de telle cour qu'elle avait pris telle décision; une note de la diplomatie secrète adressait aux agents secrets l'avis exactement opposé!

Celle-ci soulevait en même temps une foule de questions que l'autre n'avait même pas la mission de poser et de débattre. En vue d'hostilités avec l'Angleterre, on avait imaginé d'aller chercher cette nation dans son île, et l'on avait songé pour cela à s'enquérir minutieusement des conditions et des chances d'un débarquement : c'étaient là des informations dont la diplomatie secrète avait été exclusivement chargée à l'insu de notre ambassadeur à Londres. En vue des événements dont la Pologne était le théâtre et qui intéressaient dejà de la manière la plus grave l'équilibre de l'Europe, on avait voulu savoir s'il n'y aurait pas moyen de conjurer ces agitations menaçantes par l'établissement d'une dynastie française dans ce pays : c'était encore par le ministère occulte qu'on avait essayé d'aller au-devant des renseignements que demandait une affaire de cette gravité. Je cite deux des questions les plus importantes qui occupèrent la diplomatie secrète : j'en pourrais citer beaucoup d'autres... On comprend sans peine l'importance exceptionnelle que le roi attachait au secret de cette correspondance, qu'il ne voulut jamais laisser pénétrer, même par les personnes qui semblaient avoir sur sa volonté débile l'empire le plus absolu. Que de fois Mme de Pompadour, et après elle Mme Dubarry, préoccupées, inquiètes de ces allées et venues et de ces pourparlers à huis-clos, auxquels ces affaires donnaient lieu dans le cabinet du roi, n'essayèrent-elles pas de surprendre un secret d'autant plus précieux à leurs yeux qu'il était plus obstinément gardé ! Ce fut peine inutile, et le roi aima mieux, comme il fit pour le comte de Broglie, frapper d'une apparente dis-

grâce les agents qui lui servaient d'intermédiaires, quand le rôle qu'ils remplissaient auprès de lui était soupçonné, que de livrer le terrible secret. Il paraît cependant qu'aux derniers jours du règne, en dépit des précautions les plus minutieuses, quelque chose finit par transpirer; mais il paraît aussi que l'émotion que le souverain en ressentit fut si grande, qu'elle aurait contribué à précipiter le dénouement si rapide de la crise terrible qui l'emporta!

III.

Telle est donc la thèse de la publication nonvelle sur Louis XV. Au lieu d'avoir été le roi fainéant qu'on a prétendu, Louis XV aurait été, au contraire, un souverain relativement actif et laborieux, et qui, sous l'apparence de l'apathie et de l'indifférence, n'aurait pas souffert qu'aucun des grands intérêts de la politique de son pays et de son temps lui restât étranger.

Avant de répondre à cette assertion, qui veut prendre le caractère d'une sorte de découverte historique, nous avons une observation à faire : c'est que l'existence et la nature de cette correspondance secrète de Louis XV avaient été signalées bien avant la publication qui a paru, il y a quelques mois. Elles avaient été signalées et appréciées, il y a plus d'un demi-siècle, par le savant auteur de l'histoire générale de la diplomatie française, M. de Flassan, qui, dans les documents dont il s'était entouré pour écrire son histoire, avait trouvé des traces multiples de la

correspondance secrète. La publication récente ne serait ainsi que le développement de la découverte de M. de Flassan ; ce qui ne veut pas dire, sans doute, que son point de vue ne soit pas juste, mais ce qui ne laisse pas de lui enlever le mérite de la nouveauté.

Mais le point de vue est-il juste? Est-il juste de dire que le portrait moral de Louis XV doive être retouché et presque refait en entier à la lumière des documents produits par la correspondance secrète? Nous ferons d'abord remarquer qu'une indolence pareille à celle que l'histoire a jusqu'ici attribuée à Louis XV, n'est nullement exclusive d'une certaine curiosité. L'apathie morale peut prendre plusieurs formes : elle peut être comme une paralysie générale de la vigueur et de la volonté, ou bien elle peut laisser subsister une certaine curiosité inquiète et fébrile, qui essaie de se rendre compte de ce qui se passe, mais qui n'a jamais la force d'agir sur ce qu'elle voit, et qui s'arrête toujours à la limite de l'acte. D'Argenson a dit quelque part qu'il y avait chez ce prince apathique et ennuyé, « *une volubilité de mouvement* » qui l'empêchait de se tenir longtemps à la même place, et qui avait besoin de se dépenser en voyages et en exercices de chasse. Eh bien! cette *volubilité de mouvement* paraît s'être communiquée quelquefois à l'esprit, de façon à y provoquer les élans d'une curiosité avide et malsaine : témoin cette violation permanente des secrets de la poste, qui faisait passer régulièrement sous l'œil du souverain les mystères les plus cachés de la correspondance des familles. Le cabinet noir, avec une habileté qui éloignait tout soupçon, dépouillait tous les jours cette correspon-

dance, et à jour fixe, l'intendant des postes, ce fonctionnaire dont l'économiste Quesnay disait, dans sa probité indignée, qu'il aimerait mieux souper avec le bourreau qu'avec lui, venait régulièrement livrer un extrait de ces lettres à la curiosité impatiente du souverain. L'indolence de Louis XV n'a donc pas été incompatible avec je ne sais quelle démangeaison inquiète de savoir, qui ne secouait, il est vrai, son ennui, que pour le laisser l'instant d'après retomber dans son apathie !

Une curiosité toute pareille semble bien avoir été l'origine de cet autre système d'informations occultes dont nous avons montré le mystérieux mécanisme. Le roi est bien aise de savoir ce qui se passe à l'étranger ; d'abord pour le savoir, ensuite par cet esprit de défiance qui lui était propre, et qui l'inclinait toujours à croire qu'on le servait mal et qu'on le trahissait souvent. L'indolence native avait beau le détourner de tout ce qui était un effort et une fatigue, elle n'empêchait pas la défiance de veiller toujours, et de cette lutte de la défiance et de l'apathie, était née ce que j'appellerai une curiosité inerte qui désirait savoir, mais qui n'avait jamais la force d'agir... Il ne faudrait pas croire, du reste, que cet échange de lettres ait coûté de bien grands efforts au royal correspondant. L'édition qui contient cette correspondance est en deux volumes ; mais les lettres de Louis XV n'occupent guère que les deux tiers du premier volume ; le reste de l'ouvrage est rempli par une longue et savante introduction et par la transcription de mémoires et de pièces adressées de divers côtés au souverain. Les lettres du roi n'oc-

cupent donc, je le répète, qu'une partie de l'ouvrage, et une étude attentive de ces lettres nous donne à penser qu'il en est un certain nombre, les plus longues et les plus importantes, qui ne sont pas de la plume du roi. Il se peut que dans les manuscrits l'écriture de toutes les lettres soit identique; mais on n'ignore pas que, sous l'ancien régime, il y eut toujours à la Cour une ou plusieurs personnes qui *avaient la plume,* comme on disait, c'est-à-dire qui écrivaient pour le roi d'une écriture toute semblable à la sienne, et en parcourant récemment la correspondance du cardinal de Bernis et du duc de Choiseul, nous y trouvions la preuve que, pendant son ministère, M. de Bernis rédigeait à tout instant les missives que Louis XV était censé composer lui-même... Il est cependant dans la correspondance secrète un certain nombre de lettres qui sont bien positivement du roi. Ce sont pour la plupart des billets de quelques lignes écrits avec la rapidité de plume d'un homme qui ne tient à donner aucun développement à sa pensée. Ce que la forme perd ainsi du côté de l'abondance, elle ne le retrouve guère du côté de l'élégance et de la beauté de l'expression, et contrairement à l'impression de l'éditeur, nous avouons n'y avoir aperçu aucun de ces traits, aucune de ces expressions rencontrées qui font image et qui illuminent par un éclair toute une idée! Au contraire, c'est une sécheresse, c'est une indigence constante de la forme, et, pour achever l'impression, un oubli trop fréquent des règles de la grammaire, comme si elle avait perdu, au dix-huitième siècle, le droit qu'elle avait au dix-septième de régenter jusqu'aux rois. De la cor-

respondance de Henri IV, on a pu faire jaillir l'image d'un écrivain plein d'originalité, de sensibilité et d'esprit; dans les mémoires et les lettres de Louis XIV, on a pu montrer également la plume d'un écrivain, je veux dire un style juste, sérieux, élevé, et vraiment digne des sujets qu'il a revêtus. La correspondance de Louis XV ne donnera jamais l'idée de chercher en lui un écrivain, ou si on l'essayait, cette tentative ne pourrait servir qu'à montrer une fois de plus combien la nature morale de l'homme, qu'il le veuille ou non, se reflète dans tout ce qu'il écrit!

Nous ne saurions donc nous associer aux impressions de l'éditeur de la correspondance secrète de Louis XV, en consentant à trouver dans cette correspondance la preuve que l'histoire a été trop sévère à l'égard de ce prince, qui n'aurait manqué ni d'activité, ni de bonne volonté, ni de lumières. Il eût fallu pour cela que cette activité se fût manifestée par des actes, qu'elle se fût fait sentir sur la direction des affaires, et nous ne connaissons aucune décision qu'elle ait fait prendre, aucun acte un peu important qu'elle ait déterminé. Cette curiosité du souverain n'a pas été autre chose que la curiosité d'un particulier qui demande à des archives tel renseignement encore ignoré sur une question d'histoire ou d'archéologie, sans autre souci que de se satisfaire lui-même, et sans que le renseignement obtenu puisse intéresser en aucune façon la marche des affaires. Louis XV s'enquiert, il désire savoir, il désire aussi faire savoir ce qu'il pense; mais ces informations reçues ou données ne se traduisent par

aucun acte, et il laisse aller les choses absolument comme s'il ne les regardait pas. L'activité qui ne se traduit pas en actes n'est pas de l'activité, c'est tout au plus de la velléité ; et dans les meilleurs moments il n'y a eu, en effet, que des velléités dans Louis XV.

Nous voulons bien cependant, avec l'éditeur de la correspondance, qu'il ait été doué pour les affaires de plus d'aptitudes qu'on n'est habitué à lui en reconnaître; mais nous ne saurions voir dans ce fait un motif d'invoquer en sa faveur les circonstances atténuantes. A une plus grande somme de lumière correspond toujours une plus grande part de responsabilité, et, devant toutes les juridictions du monde, l'atténuation des fautes et des crimes sera toujours en raison inverse des lumières de l'accusé. Né sans intelligence, Louis XV pourrait trouver à la rigueur une excuse dans cette disgrâce de la nature. Né intelligent, capable de discerner avec sagacité et même avec finesse, son apathie est inexcusable, et loin de lui mériter les circonstances atténuantes que l'on réclame, ces qualités intellectuelles dont on lui fait honneur ne peuvent, à notre sens, qu'ajouter encore à sa responsabilité !

La publication qui nous occupe nous paraît donc avoir poursuivi un trop vaste dessein. Intéressante, utile même à beaucoup d'égards par les détails qu'elle contient, elle a trop présumé de l'importance relative des renseignements qu'elle produit, et elle aura probablement le mécompte d'avoir voulu dessiner pour l'avenir une figure de Louis XV assez différente de celle que nous gardons dans nos sou-

venirs, et de n'y avoir pas réussi. Cette assertion, que Louis XV a été « *un Télémaque à qui il n'a manqué qu'un Mentor*, » aura probablement le sort des assertions de même nature, qu'on voit surgir de temps à autre en vue de réhabiliter tel personnage historique, et dont le plus long succès, nous le voyons à chaque instant, n'est guère qu'une surprise de quelques heures. Un jour, c'est le cardinal Dubois dont on veut faire un homme d'État doué de qualités presque aussi éminentes que Richelieu ; un autre jour, c'est Mme de Pompadour qui aurait été une femme d'une bien autre valeur politique qu'on l'a prétendu ; plus près de nous, ce sont Robespierre et Saint-Just qui auraient été des hommes d'État fort différents de ceux qui ont gravé en nous une si sanglante image ! Par des procédés ingénieux, en faisant poser de profil les figures qu'on avait dessinées de face jusqu'ici, on parvient quelquefois à surprendre l'opinion, mais, encore une fois, ce n'est que pour quelques instants, et vous la voyez presque immédiatement se remettre à penser que quand, par son caractère public et ses actes, un homme a été en spectacle à une génération pendant des années, l'opinion que la conscience publique a prise ainsi de lui ne peut être que son jugement définitif... C'est ce qui nous fait désirer que, dans ce travail de révision des anciens arrêts qu'affectionne tant l'érudition moderne, elle se prenne un peu moins d'enthousiasme pour les causes déjà jugées et déjà perdues. Dieu merci, le passé tient encore ouvert à son activité désintéressée et sincère un assez vaste champ d'exploration, pour qu'elle n'ait pas besoin d'appeler l'at-

[illegible] sur elle par des coups de surprise et par des paradoxes. Dans l'histoire, comme ailleurs, il y a des causes dont il ne faut pas même entreprendre la défense, parce qu'on ne peut pas, parce qu'on ne doit pas les gagner !

POLITIQUE DE FÉNELON

PAR M. DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.

Les trente dernières années du règne de Louis XIV offrent avec les premières le contraste le plus frappant et le plus instructif. Ce ne sont d'abord que des cris d'espérance, de joie, d'enthousiasme et d'adoration. Toutes les plumes travaillent à célébrer le monarque grand dans la guerre, grand dans la paix, le plus roi des rois, comme l'appelle encore Leibniz, quand son astre commençait pourtant à baisser. Les académies, les théâtres, la chaire chrétienne, la prose et les vers ne retentissent que de sa gloire. Mais ensuite, quoique les admirations officielles n'aient jamais cessé, l'enthousiasme vrai va s'éteignant de plus en plus, à mesure que le despotisme tombe de faute en faute, de revers en revers, jusqu'au fond du plus terrible abîme d'humiliations et de misères. On s'aperçoit que ce gouvernement si célébré, qui semblait avoir donné une vie nouvelle à la France parce qu'il en avait tendu tous les ressorts outre mesure, était un fléau mortel pour le pays, et qu'il n'est jamais bon pour les peuples de s'en remettre entièrement de leur conduite et de leur destinée à la sagesse d'un seul homme. L'histoire, il est vrai, si l'on excepte l'insurrection des Cé-

...ques rares séditions ...sitôt éteintes dans le ...e plainte est étouffée ou ... fond des cœurs, et l'on ... de servitude et de mi-... la force de se plaindre du ...

...pposition germait sourdement dans ...asses, surtout dans les plus hautes; et ... pied même du trône, dans la salle d'études ... fils du roi, qu'elle commença à murmurer ... autres maximes que celles qui régnaient depuis trente ans et qui accablaient le royaume. Placé en 1689 comme précepteur des enfants de France, Fenelon, désespérant du présent dont il sentait tout le poids, songea d'abord à préparer un meilleur avenir. Toutes les leçons qu'il donnait au duc de Bourgogne ne lui parlaient que de ses devoirs futurs, que du bien public, que des droits des peuples à être humainement gouvernés, que du malheur tant des princes qui s'abandonnent à la pente fatale du pouvoir absolu, que des nations qui tombent sous la conduite de pareils maîtres. Disgracié en 1697 pour l'affaire du Quiétisme, il garda toujours son empire sur l'esprit de son élève. Il continuait à l'instruire, à le diriger du fond de son exil de Cambrai; et Louis XIV, en sentant avec étonnement un censeur secret et presque un ennemi dans son petit-fils, put s'apercevoir que l'esprit de Fénelon n'était pas éloigné de la cour, et que Mentor était resté tout entier dans l'âme de Télémaque. Fénelon avait dans les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers deux intermédiaires sûrs pour faire arriver sa pensée au duc

de Bourgogne, et il n'épargnait ni lettres, ni mémoires sur les affaires générales ou particulières, ni plans de réforme et de gouvernement. Autour de ce groupe principal se rangent Saint-Simon, Fleury, Boulainvilliers, écrivant, eux aussi, des mémoires ou des conseils de gouvernement pour l'héritier de la couronne, tandis que l'abbé de Saint-Pierre, aumônier de Madame, commençait dans Versailles même ses rêves de la polysynodie et de la paix perpétuelle. Tous, malgré des divergences de détail assez considérables, sont d'accord pour détruire l'œuvre politique de Louis XIV et pour donner aux sujets plus de garanties et de liberté. Une tendance semblable se retrouve dans l'*Institution d'un prince* du janséniste Duguet. Mais l'acte d'accusation le plus formidable du grand règne, c'est la *Dîme royale* de Vauban et les écrits économiques de Boisguillebert. Ainsi un prince, héritier présomptif de la couronne, un maréchal de France, un magistrat, les nobles Saint-Simon et Boulainvilliers, le moliniste Fénelon, le janséniste Duguet, le gallican Fleury, l'utopiste très-libertin de Saint-Pierre, tous ces hommes, si différents de condition et d'esprit, s'unissent pour exprimer les plaintes de la France et ses vœux ardents de réforme. Une telle unanimité doit, ce semble, donner à réfléchir.

M. de Cambrai, disait Louis XIV, est le plus bel esprit et le plus chimérique de mon royaume. Était-il plus chimérique que le grand roi lui-même, lequel, avec un sérieux qui étonne, joua jusqu'au bout le rôle de Dieu parmi les mortels? Utopiste dans le détail de ses innovations, comme cela arrive presque

toujours aux mécontents et aux faiseurs de projets, Fénelon n'est que trop vrai en général dans son âpre critique de la monarchie, telle que Louis XIV l'avait entendue et pratiquée; et s'il rêve, quand il veut faire de l'Évangile la loi des États, ou quand il prétend ressusciter les institutions antiques les plus opposées aux mœurs et aux besoins modernes, il faut être ou endurci dans la royauté comme Louis XIV, ou singulièrement infatué de la grandeur menteuse d'un homme, pour le taxer de chimère, lorsqu'il rappelle si vivement la liberté, la justice et l'humanité, sans lesquelles les gouvernements ne sont que des machines d'oppression, de dégradation et de ruine. Dans tous les cas, on doit dire et reconnaître qu'il fut chimérique avec tous ses contemporains de quelque valeur et de quelque indépendance. Je conçois que le Télémaque, quand il parut en 1699, ait fort déplu au roi, qui n'y vit qu'un roman, signe du mauvais cœur de M. de Cambrai, tandis que Bossuet n'y voyait qu'un livre peu sérieux et indigne d'un évêque. C'était une censure trop vive du pouvoir arbitraire de Louis XIV, un écrit conçu dans un esprit trop libre et trop différent de celui de Bossuet, pour être approuvé par l'un ou par l'autre. Pour nous, qui mettons volontiers de côté ce qu'il y a de romanesque dans ce livre, nous ne pouvons nous empêcher d'y admirer et d'y aimer la première protestation un peu éclatante contre le régime oriental, que Louis avait intronisé, que Bossuet avait érigé en idéal, que tout le monde avait chanté et qu'on encensait encore au milieu de l'accablement universel dont il était cause. Le Télé-

maque, quelques *Dialogues des morts*, les *Plans de gouvernement*, l'*Examen de la conscience d'un roi*, quels que soient les préjugés religieux et nobiliaires qui s'y rencontrent et qui s'y mêlent, étaient des œuvres généreuses, et à ce titre, elles ne cesseront d'être chères aux amis du droit et de l'humanité !

Ce qui domine dans le Télémaque et dans les autres écrits de Fénelon, ce qui reste le plus vrai et le plus vivant, c'est l'opposition ou le côté critique. On aurait tort pourtant de croire que l'auteur s'est proposé une satire préméditée du caractère de Louis XIV. Écrivant le Télémaque dans un temps « où il était le plus comblé par le roi, » dit-il dans une lettre à Letellier, « il eût été non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, d'y vouloir faire des portraits satiriques et insolents. Il est vrai, ajoute-t-il, que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine ; mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ou caractère. Plus on lira cet ouvrage, plus on verra que j'ai voulu dire tout sans peindre personne de suite. » Chargé par Louis XIV de l'éducation de son petit-fils, Fénelon, qui ne pouvait s'empêcher de voir les défauts du roi et de son gouvernement, mais bien plus encore ceux de son gouvernement que ceux de sa personne, crut qu'il devait plus à la France et à la vérité qu'à l'aïeul de son élève. Il se proposa donc de former, s'il était possible, un bon roi, dût ce bon roi devenir, par le contraste, la plus sanglante satire de celui que tout le monde vantait comme le modèle des monarques, en

gémissant sous un joug qui ne faisait que s'appesantir avec l'âge et avec le malheur. Principes et exemples, tout devait naturellement tourner au contraste et à la censure, plus par la faute des devoirs que Fénelon croyait avoir à remplir, que par celle de sa volonté ou d'une prévention amère et maligne. Il avait à opposer sans cesse les bons princes et les mauvais; et du moment qu'il les peignait sous la figure de personnages fictifs, il était bien difficile qu'il ne touchât par quelque endroit à la réalité, afin de parler plus vivement à l'imagination du jeune prince. Il fallait frapper juste et fort; car le caractère du duc de Bourgogne faisait craindre quelque chose de pis que son aïeul, présentant le même orgueil, la même sécheresse dédaigneuse et sensuelle, le même mépris et la même dureté pour les hommes, avec des emportements et des violences que Louis n'avait jamais laissé éclater; et plus l'enfant royal avait d'esprit (or il en avait comme son maître à faire peur), plus ces défauts étaient redoutables, s'ils n'étaient point extirpés. Fénelon s'appliqua à les combattre sans relâche, et comme le prince, tout enfant qu'il était, montrait un esprit raisonneur et une vive imagination, le maître se servit de ces qualités précoces pour mater tout doucement sa nature violente et superbe. Qu'il l'ait trop matée peut-être, ce n'est point la question. Il ne s'agit que des moyens employés dans cette éducation difficile. Or Fénelon ne cessa de raisonner avec son élève et de mêler à ses raisonnements les sensibles peintures des rois bons et des rois méchants, pour l'effrayer sur les excès de la toute-puissance et pour lui faire aimer les vrais de-

voirs de la royauté. Il parvint à son but, et le duc de Bourgogne paraissait un prince accompli, un nouveau saint Louis, quand il fut si brusquement enlevé aux espérances du pays. Tant pis, s'il rejaillissait des utiles et nobles leçons que le maître avait données à son élève, quelque censure indirecte de l'orgueil, de l'ambition, de la sécheresse égoïste et de l'autorité fastueuse et sans mesure du grand Roi. Il y avait là plus de clairvoyance et d'amour du bien public, que d'ingratitude et de mauvais cœur, ou que de fausseté inquiète et maligne d'esprit. Vauban, certes, n'était pas un rêveur; il était dévoué au roi non-seulement par devoir, mais encore de cœur; et pourtant sa *Dîme royale* est, sans le vouloir, une condamnation bien plus sanglante du gouvernement de Louis XIV, que les peintures les plus vives du Télémaque. Faut-il donc tout sacrifier à une idolâtrie puérile pour Louis XIV, et ne voir avec lui dans ceux qui sentaient les maux de la France et qui en cherchaient le remède, que « des insensés pour l'amour du public », que « des criminels qui attentaient à l'autorité de ses ministres et par conséquent à la sienne ? »

Fénelon eut donc le tort, selon quelques-uns, le courage et le mérite, selon nous, de présenter à son élève, dans le Télémaque, toutes les variétés bonnes ou mauvaises de la royauté, et de dire, sous le voile d'agréables fictions, ce qu'il croyait utile et nécessaire pour imprimer au duc de Bourgogne la crainte et la défiance d'un pouvoir sans borne et sans frein, le sentiment de ses devoirs envers les hommes, l'aversion des flatteurs, cette peste des cours, la passion de la vérité, l'horreur du faste, de la pro-

digalité, de la fausse grandeur, des violences, des injustices et de la guerre, l'amour de la paix, de la justice, de l'ordre, de la modération, de la bonne foi, et d'une vraie grandeur toute fondée sur le bien public.

Il avait déjà commencé cette œuvre dans ses *Dialogues des morts.* Nous y voyons le roi bouillant et impétueux dans Achille; le roi violent dans Romulus opposé à Numa; le roi fastueux dans Xerxès opposé à Léonidas; le roi conquérant, affamé de sang et de gloire, dans Alexandre; le roi enivré et fou de sa puissance dans Caligula et Néron; le roi mou et sans caractère dans Richard II; le roi cruel, artificieux, inquiet, tout personnel, dans Louis XI; le roi pompeux et boursoufflé dans François Ier; le roi faible, rusé et bigot, dans Henri III; le bon et le grand roi dans Louis XII et Henri IV. Par ces dialogues imaginaires, aboutissant tous à une même moralité et tout semés de lumineuses maximes politiques qui ne respirent que l'humanité et la justice, Fénelon faisait pénétrer peu à peu, jusqu'au fond de l'âme de son élève, les principes et les sentiments les plus propres à lui inspirer les vertus royales et à l'écarter des fautes et des vices qui semblent être le triste privilége du trône. Il rassembla, il étendit, il idéalisa dans le Télémaque tout ce qu'il avait jeté çà et là dans les dialogues. C'est toujours le même but : il veut faire sentir à son élève le bonheur et la gloire des rois vraiment grands, parce qu'ils sont bons; la misère, l'infirmité et l'infamie des princes qui, ne s'attachant qu'à leur propre grandeur, sont vraiment petits et bas, parce qu'ils manquent d'en-

trailles et de cette vaste bonté qui s'étend sur tout un peuple. Sésostris et Bocchoris, Pygmalion et Baléazar, Aristodème et Adraste donnent tour à tour des leçons vivantes à Télémaque, c'est-à-dire au duc de Bourgogne. Ainsi l'Égypte, tranquille, soumise et heureuse sous le gouvernement ferme et paternel de Sésostris, est poussée par la misère à la révolte sous son fils Bocchoris, qui, né avec de grandes qualités, mais emporté par la jeunesse, s'abandonne aux flatteurs et à ses passions. Ainsi Tyr, morne, désolée, abandonnée du commerce des étrangers sous le sceptre ombrageux et avare de Pygmalion, se ranime tout à coup par l'administration de Baléazar qui, dans sa conduite, ne suit que les lois et que les conseils des gens de bien. Les supplices des mauvais rois dans le Tartare et le bonheur des bons rois dans les Champs-Élysées donnent à Télémaque les mêmes leçons. Une furie vengeresse présente aux rois qui ont abusé de leur puissance un miroir qui leur montre toute la difformité de leurs vices : « Là ils voyaient et ne pouvaient s'empêcher de voir leur vanité grossière et avide des plus ridicules louanges, leur dureté pour les hommes dont ils auraient dû faire la félicité, leur insensibilité pour la vertu, leur crainte d'entendre la vérité, leur inclination pour les hommes lâches et flatteurs, leur inapplication, leur mollesse, leur indolence, leur défiance déplacée, leur faste et leur excessive magnificence fondée sur la ruine des peuples, leur ambition pour acheter un peu de vaine gloire par le sang de leurs concitoyens, enfin leur cruauté qui cherchait chaque jour de nouvelles délices parmi les

larmes et le désespoir de tant de malheureux. » Écoutez ces reproches qu'un père et un fils s'adressent mutuellement : « Ne vous avais-je pas recommandé souvent, pendant ma vieillesse et avant ma mort, de réparer les maux que j'avais faits par ma négligence ? « Le fils répondait : » O malheureux père, c'est vous qui m'avez perdu ; c'est votre exemple qui m'a accoutumé au faste, à l'orgueil, à la volupté, à la dureté pour les hommes..... J'ai cru que le reste des hommes était à l'égard des rois ce que les chevaux et les autres bêtes de charge sont à l'égard des hommes, c'est-à-dire des animaux dont on ne fait cas qu'autant qu'ils rendent de services et qu'ils donnent de commodités. »

Cette critique de la royauté ou plutôt des rois vient se résumer dans le caractère d'Idoménée, caractère si vrai et composé de traits si précis, que le modèle a évidemment posé devant les yeux du peintre. Tout le monde crut y reconnaître Louis XIV lui-même ; et Fénelon sentait si bien les traits nombreux de ressemblance entre le roi fictif et le roi réel, qu'il semble avoir voulu prévenir les jugements téméraires et le mépris qui pouvaient s'élever dans le cœur du duc de Bourgogne contre son aïeul. « Télémaque ne put s'empêcher de témoigner à Mentor quelque surprise et même quelque mépris pour la conduite d'Idoménée. Mentor l'en reprit d'un ton sévère : Êtes-vous étonné, lui dit-il, que les hommes les plus estimables soient encore hommes et montrent encore quelques restes des faiblesses de l'humanité, parmi les piéges innombrables et les embarras inséparables de la royauté ? Idoménée, il est vrai, a été

nourri dans des idées de faste et de hauteur ; mais quel philosophe pourrait se défendre de la flatterie, s'il avait été en sa place ? » Tout en peignant sans ménagement Idoménée-Louis XIV, Fénelon semble avoir pour lui une certaine compassion indulgente qu'il montre, du reste, en toute circonstance pour les rois, plus faibles que méchants, plus aveuglés par leur place même et par leur entourage que mus de mauvaises intentions. Il lui reconnaît donc toute sorte de grandes qualités : « Il est naturellement sincère, droit, équitable, libéral, bienfaisant ; sa valeur est parfaite ; il déteste la fraude quand il la connaît et qu'il suit véritablement la pente de son cœur. Tous ses talents extérieurs sont grands et proportionnés à sa place. » Mais, en même temps, Fénelon le représente comme gâté par son éducation, par sa haute fortune, par la flatterie, soutenant par la hauteur les torts qu'il a pu avoir, tombant dans les fautes les plus graves par inapplication et par trop d'abandon à ses ministres, confondant l'obstination avec la force, le faste avec la grandeur, et, par une magnificence mal entendue, ne s'occupant que du superflu dans une ville naissante qui n'a point le nécessaire. « Il me semblait, fait-il dire à ce roi, que toute la grandeur des princes consistait à se faire craindre et que le reste des hommes était fait pour eux » : — Fausse et terrible maxime sur laquelle Mentor revient souvent. Car Mentor ou Fénelon savait qu'elle n'était que trop conforme au naturel fier et impétueux de son élève. Grâce aux sentiments de hauteur ou de fierté qu'avait développés une première éducation mauvaise, Télémaque ou

le duc de Bourgogne « se regardait comme étant d'une autre nature que le reste des hommes; les autres ne lui semblaient mis sur la terre par les Dieux que pour lui plaire, pour le servir, pour prévenir tous ses désirs, et pour rapporter tout à lui comme à une Divinité. Le bonheur de le servir était, selon lui, une assez haute récompense pour ceux qui le servaient. Il ne fallait rien trouver d'impossible quand il s'agissait de le contenter, et les moindres retardements irritaient son naturel ardent. »

Tous les défauts et toutes les fausses maximes des rois qui, avec de belles et grandes qualités, n'ont aucune idée de la fin véritable et des devoirs de la royauté, sont mis à nu avec une analyse impitoyable dans la peinture d'Idoménée et de son gouvernement. Mais il y a certains points sur lesquels Fénelon insiste plus particulièrement et qui reviennent sans cesse dans le Télémaque comme dans ses autres écrits : 1° l'inhumanité et la fausse politique qui portent à appauvrir le peuple; 2° l'amour des conquêtes et de la vaine gloire; 3° la crainte des gens de bien et l'abandon à ceux qui flattent et qui servent les passions du maître; 4° la jalousie du pouvoir et le danger d'une autorité sans bornes.

Louis XIV croyait naïvement être le propriétaire de tous les biens de ses sujets; maître dans sa pensée d'en user et abuser à son gré, il lui semblait qu'il leur faisait don et octroi de tout ce qu'il ne leur prenait pas, et que par conséquent les artisans, les marchands et les laboureurs, au lieu de se plaindre, devaient se tenir pour très-honorés, quand il leur demandait une partie des fruits de leur travail pour les

besoins de sa gloire et de l'État. « Quelle horrible inhumanité, s'écrie Fénelon, que de leur arracher, pour des desseins pleins de faste et d'ambition, les doux fruits de la terre qu'ils ne tiennent que de la libérale nature et de la sueur de leurs fronts! » Il fallait de l'argent au roi et les traitants se chargeaient de le trouver. Mais par quels procédés? Fénelon l'indique, et trop brièvement, selon nous, en accusant à tort les rois qui ne se donnaient pas la peine de descendre dans ce détail et qui ne voyaient qu'une chose, le vide ou l'abondance de leur trésor. « Les princes avides et sans prévoyance, dit-il, ne songent qu'à charger d'impôts ceux de leurs sujets qui sont les plus vigilants et les plus industrieux pour faire valoir leurs biens..... (tandis qu'ils) chargent moins ceux que la paresse rend plus misérables. » Avec quelle éloquence ne s'élève-t-il pas contre des maximes qui passaient pour de la profonde politique, parce qu'elles permettaient tout aux princes auxquels elles conseillaient de tenir les peuples abattus et dans la misère, afin d'assurer leur sujétion et leur obéissance? « Si vous mettez les peuples dans l'abondance, disaient les flatteurs, ils ne travailleront plus; ils deviendront fiers, indociles, et seront toujours prêts à se révolter; il n'y a que la faiblesse et la misère qui les rendent souples et qui les empêchent de résister à l'autorité..... En voulant soulager les peuples, vous rabaissez la puissance royale, et par là vous faites au peuple un tort irréparable; car il a besoin qu'on le tienne bas pour son propre repos. » Ce sophisme qu'on lit déjà avec regret dans le *Testament politique* de Richelieu, con-

venait sans doute à l'esprit dur, altier, étroit et sans scrupules de Louvois; je ne sais s'il se fit jamais entendre dans les conseils de Louis XIV; mais on pourrait croire, à n'examiner que les faits, qu'il présida à la plupart des décisions, où le fatal génie de Louvois prévalut presque toujours sur la modération et le bon sens patriotique de Colbert. Quoi qu'il en soit, il reparut encore après Louis XIV dans les écrits économiques et politiques que Boulainvilliers élucubra et publia sous la Régence ; et je n'assurerais pas qu'il ne vécût encore dans beaucoup d'esprits qui se croient de profonds politiques, parce qu'ils sont des sots malhonnêtes. « Eh quoi ! s'écrie Fénelon, ne saurait-on soumettre un peuple sans le faire mourir de faim ! Quelle inhumanité ! quelle politique brutale !... Ce qui cause les révoltes, c'est l'ambition et l'inquiétude des grands d'un État ; c'est la multitude des grands et des petits qui vivent dans la mollesse, dans le luxe et dans l'oisiveté ; c'est la trop grande abondance d'hommes adonnés à la guerre, qui ont négligé toutes les occupations utiles qu'il faut prendre dans les temps de paix; c'est le désespoir des peuples maltraités ; c'est la dureté, la hauteur des rois et leur mollesse, qui les rend incapables de veiller sur tous les membres de l'État pour prévoir les troubles. Voilà ce qui cause les révoltes, et non pas le pain qu'on laisse manger en paix au laboureur, après qu'il l'a gagné à la sueur de son visage ! »

Je laisse de côté les critiques qui remplissent tous les écrits de Fénelon sur l'amour désastreux de la guerre, des conquêtes et de la vaine gloire. J'arrive à ce qu'il dit du trait le plus saillant et le plus essen-

tiel du gouvernement de Louis XIV, je veux dire cette autorité sacrosainte que s'attribuait la royauté de droit divin. Un pareil pouvoir, qui se plante tout d'abord au plus haut des nues, bien au-dessus des choses humaines et des lois, est naturellement impatient de toute opposition : c'est violer sa majesté surhumaine que d'avoir raison contre lui. Les remontrances paraissent un outrage et sont interdites ; les simples avis qui ne sont pas des flatteries irritent comme des empiétements sur la puissance souveraine ; les murmures des populations réduites au désespoir sont des révoltes et presque des sacrilèges qu'il faut réprimer par les derniers supplices; tous les droits des sujets se réduisent à obéir, à se taire respectueusement ou à flatter. Cette jalousie, cette susceptibilité, et, si je puis le dire, cette délicatesse chatouilleuse du pouvoir n'a point échappé aux critiques de Fénelon ; mais il traite en général ce sujet en homme de cour qui voit plutôt les petitesses et les travers d'une autorité infatuée d'elle-même, que les désastreuses conséquences qui en résultent pour les sujets. Il est vrai qu'il peint et déplore vivement l'impossibilité de tout conseil sincère et généreux : « Ne voyez-vous pas, dit-il, que les princes gâtés par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu ? Ils vont même jusqu'à s'imaginer qu'on n'est point zélé pour leur service et qu'on n'aime point leur autorité, dès qu'on n'a point l'âme servile et qu'on n'est pas prêt à les flatter dans l'usage le plus injuste de leur puissance. Toute parole libre et généreuse leur paraît hautaine, critique et séditieuse. Ils deviennent si délicats, que tout ce qui

n'est point flatteur les blesse et les irrite. » Il est vrai qu'il reproche sans cesse au pouvoir absolu soit son aversion et son dégoût pour la vérité, soit sa haine des gens de bien et sa préférence des adulateurs bas et serviles, soit son abandon à des ministres complaisants ou même à de vils domestiques qui couvrent leurs vexations et leurs excès de l'autorité du maître. Mais cette critique ne va pas au fond des choses et ne laisse même pas soupçonner jusqu'à quel point cette jalousie de l'autorité avait pénétré dans tous les agents du gouvernement, même les plus subalternes. Pour s'en faire une idée, il faudrait avoir présente à l'esprit l'histoire quotidienne des gouverneurs, des intendants et de leurs commis. Un seul exemple suffira pour me faire comprendre ; je l'emprunte à la correspondance de Mme de Sévigné. Jeter des pierres dans les fenêtres de M. de Chaulnes, appeler fort impoliment, je l'avoue, *gros cochon* M. le gouverneur, c'était un attentat inexpiable contre la majesté souveraine du roi ; et les emprisonnements, les supplices, les pendaisons ne finissaient plus. Et pourtant M. de Chaulnes, cet ami de Mme de Sévigné, n'était pas celui des gouverneurs qui eût l'éducation la moins polie et les moins belles manières; il ne devait pas avoir la hauteur rogue et féroce de la plupart des intendants, choisis presque tous parmi les gens de robe, c'est-à-dire dans la classe la moins traitable et la plus à cheval sur l'autorité. Fénelon qui a relevé si sévèrement tant d'autres excès, n'indique ceux-là que superficiellement, en gros et en termes trop généraux et trop vagues pour les flétrir comme ils le méritent. Mais il

met autant de finesse et de pénétration implacable que Saint-Simon à développer les défauts que cache ce pouvoir si jaloux de lui-même. Au lieu de l'autorité véritable, c'est l'humeur, c'est l'insensibilité pour les peines et les misères des hommes, pourvu qu'elles ne soient point présentes à vos regards, c'est la faiblesse à résister aux sollicitations et aux importunités, et à voir de près des visages tristes et mécontents, c'est l'habitude plus que le goût et l'estime pour les personnes, c'est l'ennui de voir de nouvelles figures, c'est un orgueil farouche et inaccessible à la plupart des sujets, c'est un abandon singulier aux flatteurs et aux domestiques qu'on voit habituellement, c'est la défiance, le mépris et l'ignorance des hommes, qui s'asseoient sur le trône avec les rois absolus. « Ils sont jaloux de ne point paraître « gouvernés et ils le sont toujours..... Craignant « toujours d'être trompés, ils le sont toujours iné- « vitablement et méritent de l'être. Car dès qu'on « ne parle qu'à un petit nombre de gens, on s'en- « gage à recevoir toutes leurs passions et tous leurs « préjugés. »

Que nous voilà loin de la politique théocratique de Bossuet ! Bossuet adore presque les rois comme des dieux terrestres ; Fénelon, en honorant leur ministère divin, ne voit en eux que des personnes faibles et passionnées comme le reste des hommes qui lui paraissent bien malheureux de n'être gouvernés que par leurs semblables si imparfaits. Bossuet suppose dans les princes des inspirations d'en haut, des secours célestes, des qualités plus qu'humaines ; Fénelon ne sait que trop qu'ils sont sujets

non-seulement aux défauts communs de l'humanité, mais encore à des défauts particuliers qui naissent de leur position. Bossuet ne parle que de ce qu'on leur doit, Fénelon que de ce qu'ils doivent à leurs sujets. Où l'un montre une confiance poussée jusqu'à l'idolâtrie, l'autre montre une défiance qui touche à l'opposition et à l'hostilité. Selon le premier, plus le pouvoir est absolu, plus il est conforme à ses sublimes fonctions et en quelque sorte dans sa vérité et dans son essence; selon le second, plus il est absolu, plus il est corrupteur pour celui qui l'exerce, désastreux pour ceux qui le subissent, contraire à la nature humaine qui abuse toujours lorsqu'elle sent que rien ne la limite, et par conséquent destructif de lui-même, parce que rien de violent ne saurait durer. Le prestige du despotisme qui avait ébloui et comme fasciné Bossuet, commençait à baisser quand Fénelon se mit à écrire, et était complétement tombé quand il fit ses derniers écrits. C'est là et non dans le tour de leur esprit ou de leur caractère, qu'il faut chercher la raison des différences qui séparent leurs idées politiques. Tous deux précepteurs de princes et n'écrivant leurs pensées sur le gouvernement que pour l'instruction de leurs élèves, l'un forme le continuateur d'une politique qui était alors dans tout l'éclat des prospérités les plus inouïes que la France eût encore vues; l'autre aspire à former le réparateur des fautes et des misères où cette politique toute personnelle et sans frein avait plongé le pays. Aussi n'est-il pas étonnant que l'un censure et rabaisse ce que l'autre ne sait que glorifier et exalter jusqu'aux nues.

L'écrit le plus vif et le plus âpre de Fénelon es

l'*Examen sur les devoirs de la royauté*, qu'il fit pour la direction de la conscience du duc de Bourgogne, lorsque la disgrâce eut séparé le maître et le disciple. Il semble moins fait pour la confession du jeune prince que pour celle de son aïeul. Vie privée, cour, choix des ministres, justice, finances, domaine et relations du domaine avec les sujets, guerre et politique extérieure, tout est prévu, ou plutôt l'auteur ne semble que se ressouvenir des excès du gouvernement de Louis XIV pour mettre en garde son petit-fils. C'est là, bien plus que dans le Télémaque, qu'il paraît un censeur sévère jusqu'à la dureté et à l'amertume : malheureusement, cette sévérité n'était que trop justifiée. Il est fort difficile d'analyser ce questionnaire politique, dressé pour le jeune prince par son directeur, afin que sans cesse il s'examinât sur cette règle de conscience; les idées et les faits s'y pressent non pas au hasard, mais sans trop de suite logique et sans déduction bien apparente. Il faut pourtant marquer le caractère qu'il présente, l'esprit qui y domine, les abus les plus criants qui étaient passés en usage et que Fénelon signale rapidement. Fénelon dans le Télémaque suit encore la méthode universellement en usage au XVII[e] siècle parmi les écrivains qui se sont occupés des choses politiques. Il trace un double idéal, l'idéal du bon roi orné de toutes les vertus, l'idéal du mauvais roi chargé de tous les vices, et le Télémaque n'est guère d'un bout à l'autre que l'opposition de ces deux idées typiques. En somme, il parle plus du roi ou paternel ou absolu et partant tyrannique, que des ressorts essentiels du gouvernement. S'il emprunte à la réalité présente de

nombreux traits pour peindre le moral des rois, s'il peut se vanter par la bouche de Mentor d'avoir montré à son élève « par des expériences sensibles les vraies et les fausses maximes par lesquelles on peut régner », tout n'en demeure pas moins dans une telle généralité, que les abus dont il parle, comme les qualités et les bienfaits qu'il attache à son gouvernement parfait, n'appartiennent en propre à aucun gouvernement particulier. Dans l'Examen, l'idéal, comme la fiction, disparaît. Il n'y a que des faits nets, précis, actuels; même les maximes ou les principes, qui sont l'âme de ces questions toutes pratiques adressées par le confesseur politique à son royal, mais humble disciple, sont sous-entendus pour ne laisser paraître que des faits palpables et grossiers qui devaient frapper tous les yeux, même les moins attentifs. Il n'est plus question ici des vices du gouvernement en général, mais des défauts du gouvernement de la France, tel que le long règne de Louis XIV l'avait fait, tel qu'il était sorti d'une tradition de despotisme déjà vieille et de la nouvelle institution des intendants. Chaque trait porte coup, et la confession du petit-fils est un véritable acte d'accusation non plus de la personne, mais du gouvernement de l'aïeul. Au lieu de la gracieuse simplicité des dialogues et de l'élégance un peu molle et un peu traînante du Télémaque, il règne dans l'Examen une netteté incisive, une précision âpre et mordante et je ne sais quelle sécheresse impérieuse que la critique littéraire a trop peu remarquée dans le *doux* Fénelon. On peut voir là, si l'on veut, l'autorité du confesseur; mais j'y reconnais ce désenchantement

complet et poussé jusqu'à l'injustice, cet esprit de critique, de dénigrement et d'hostilité, qui dicta les violents *Mémoires* de Saint-Simon. Les désastres et les humiliations de la guerre de la succession d'Espagne semblaient avoir jugé le grand règne et le régime politique du grand roi. Le langage de Fénelon, dans l'Examen, porte certainement l'empreinte des événements qui avaient mis le royaume à deux doigts de sa perte ; peut-être laisse-t-il aussi deviner quelque chose de l'amer ressentiment de la disgrâce.

L'Examen n'en est pas moins un document historique du plus grand prix, qui est complété et confirmé par le *Détail* de Boisguillebert et par la *Dime royale* de Vauban, mais qui à son tour confirme et sur beaucoup de points complète ces deux ouvrages.

La cour était une des pièces essentielles de la machine monarchique, montée ou perfectionnée par Louis XIV. Il s'en était servi pour mettre la noblesse dans la dépendance. Quiconque ne montrait pas assidument son visage à Versailles, fût-il un Montmorency, restait dans le néant; quiconque sollicitait sans cesse les regards ou quelque parole du maitre, fût-il le plus mince des gentilshommes, fût-il la nullité même, comme Lafeuillade ou Villeroi, était aussitôt comblé de faveurs et pouvait aspirer aux emplois les plus relevés. Mais le but avait été dépassé. On n'avait pas seulement réduit la noblesse à une juste dépendance: on l'avait asservie, avilie, et si je puis le dire domestiquée. A ce titre seul, la cour devait être odieuse à Fénelon, noble des pieds jusqu'à la tête et tout pétri jusqu'au fond du cœur de préjugés nobiliaires. Mais la cour ne choquait pas moins son

sens moral que son esprit aristocratique. Il voulait donc en réformer et en réduire le personnel, afin de diminuer autant que possible ce foyer de corruption. Les dames d'honneur formaient une sorte de harem où la passion toujours excitée du maître jetait le mouchoir à son gré. Fénelon proposait d'en réduire le nombre à ce qui était strictement nécessaire pour la dignité de la reine et des princesses, et de les choisir d'un certain âge comme d'une vertu éprouvée.

Les nobles encombraient Versailles où, bientôt ruinés, ils devenaient forcément des créatures du roi et se consumaient à faire le métier de courtisan. Le nouveau roi, s'il voulait en croire son Mentor, devait écarter peu à peu cette cohue intrigante et besogneuse. Il devait donner l'exemple de la simplicité dans ses habits, dans ses équipages et dans tout le reste, afin d'arrêter, s'il était possible, la contagion du luxe. Quant aux valets intérieurs qui firent de si belles fortunes et eurent une influence occulte si considérable sous le dernier règne, Fénelon prescrit de ne point les accoutumer à une dépense au-dessus de leur condition. Ce sont là de bien grandes pauvretés, je l'avoue; je sais gré pourtant à Fénelon d'être descendu jusque-là. On ne dira jamais assez le mal que la cour fit à la monarchie et surtout à la France qu'elle dévorait.

Passant de la cour à l'administration, Fénelon exige qu'on ne mette dans le ministère et dans les emplois que les plus dignes, et non ceux qui se font fort d'augmenter l'autorité ou les revenus du roi. Mais il est bien difficile de choisir les plus dignes; on consultera l'opinion. Seulement, l'auteur de l'Examen

oublie de nous dire où était l'opinion, comment on pouvait la connaître du temps de Louis XIV, et comment on l'eût connue sous son successeur. Mais il a raison de poser les questions suivantes : « N'avez-vous point donné ou laissé prendre à vos ministres des profits excessifs que leurs services n'avaient point mérités,... et qui étaient disproportionnés aux forces présentes de l'État? N'avez-vous point entassé trop d'emplois sur la tête d'un seul homme, soit pour contenter son ambition, soit pour vous épargner la peine d'avoir beaucoup de gens à qui vous soyez obligé de parler? On ne veut point, ajoute Fénelon avec un grand sens, avoir à compter avec tant de gens. Pour en voir moins et pour n'être pas observé de près par tant de personnes, on fait faire par un seul homme ce que quatre auraient grand'peine à bien faire. Le public en souffre; les expéditions languissent; les surprises et les injustices sont plus fréquentes et plus irrémédiables. L'homme est accablé et serait bién fâché de ne l'être pas; il n'a le temps ni de penser, ni d'approfondir, ni de faire des plans, ni d'étudier les hommes dont il se sert; il est toujours entraîné au jour la journée par un travail de détails à expédier. » Ce n'est pas tout de bien choisir les ministres et de les tenir dans le devoir; il faut que la vigilance royale s'étende jusque sur les commis. On pourra se faire quelque idée de ce que devait être l'ancienne administration, si l'on se donne la peine de pénétrer quelque peu le sens de ces questions. « Avez-vous donné à tous les commis des bureaux de vos ministres et aux autres personnes qui remplissent des emplois subalternes des appointe-

ments raisonnables pour pouvoir subsister honnêtement et sans rien prendre des expéditions? En même temps avez-vous réprimé le luxe et l'ambition de ces gens-là? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes coupable de toutes leurs exactions.... Vous êtes-vous informé de leur administration? Avez-vous donné à entendre que vous étiez prêt à écouter les plaintes contre eux et à en faire bonne justice? »

Vauban regrettait que Boisguillebert n'eût point traité la matière des *charges et offices*, comme il avait traité celle de la *taille*. Fénelon qui avait pu lire la *Dîme royale*, où ce regret est exprimé, ne traite pas davantage cette matière à fond. Mais il indique vivement l'inconvénient de ces expédients financiers. « N'avez-vous point multiplié les charges et offices pour tirer de nouvelles sommes de leur création? Ce sont des impôts déguisés et pires que de simples impôts, parce que les charges sont perpétuelles, parce que ceux qui achètent les offices veulent retrouver au plus tôt leur argent avec usure, parce que cette multiplication ruine la bonne police de l'État, enfin parce qu'on réduit ainsi tous les arts et toutes les fonctions à des monopoles qui gâtent et abâtardissent tout. » Ces créations d'offices, aux yeux de Fénelon étaient surtout funestes dans l'ordre judiciaire: elles rendaient la justice de plus en plus vénale et sa réforme de plus en plus impraticable. Je ne parcourrai pas toutes les questions qu'il pose au sujet de la justice. Lorsqu'il exige du roi qu'il s'instruise des lois, usages et coutumes du royaume, qu'il juge les peuples et veille sur tous les autres juges, qu'il redresse les magistrats qui ignorent les lois, il nous paraît obéir à

ce qu'il avait de chimérique dans l'esprit et demander l'impossible. Ce n'est point la surveillance d'un homme qui peut forcer les juges à la justice, surtout dans un grand royaume, c'est la publicité et le contrôle jaloux et incessant de l'opinion publique, c'est-à-dire, ce qui n'existait pas au XVII[e] siècle, ce que Fénelon ne demande pas. Mais il s'inquiétait et avec raison de certains abus qui paraissaient très-naturels et dont se préoccupent trop peu les histoires. Je me sens peu porté à sourire comme certains lettrés et à taxer Fénelon de minutie chagrine et taquine, lorsque je lui entends dire à l'héritier du trône : « Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le temps réglé par la justice pour sa punition? L'état de ces hommes est affreux ; rien n'est plus inhumain que de le prolonger au-delà du terme. Ne dites point qu'on manquerait d'hommes pour la chiourme, si on observait cette justice ; la justice est préférable à la chiourme. » On ne trouve point une telle question superflue, lorsqu'on a lu certaines pièces de la correspondance de Colbert, où il demande aux intendants des galériens pour sa marine a rames, et la réponse des intendants qui ont tout l'air de promettre qu'ils lui en fourniront quand même. Il est d'ailleurs dans les principes les plus élémentaires de la justice pénale, que chacun ne fasse que la peine à laquelle il est condamné, et rien n'était moins rare que de manquer à ces principes.

Mais les deux points sur lesquels Fénelon insiste le plus et multiplie impitoyablement ses questions, sont les finances et la guerre, sous lesquelles ployait en effet le peuple. Selon lui, on ne doit prendre sur

les peuples que ce qu'exigent les vrais besoins de l'État, au lieu de mettre sans cesse de nouvelles charges sur les sujets pour soutenir des dépenses superflues et fastueuses : luxe des tables, des meubles, des équipages, embellissement des jardins et des palais royaux, grâces excessives prodiguées à des favoris. Puis venant a quelque chose de plus particulier, Fénelon pose à son élève ces deux questions, qui rappellent les désordres les plus criants de notre régime financier : « N'avez-vous point accordé aux traitants pour hausser leurs fermes, des édits ou déclarations ou arrêts avec des termes ambigus pour étendre vos droits aux dépens du commerce et même pour tendre des pièges aux marchands et pour confisquer leurs marchandises, ou tout au moins pour les fatiguer, les gêner dans leurs travaux, afin qu'ils se rachètent par quelque somme ? — N'avez-vous pas été trop facile pour des courtisans qui, sous prétexte d'épargner vos finances dans les récompenses qu'ils vous demandaient, vous ont proposé ce qu'on appelle des affaires ? Ces affaires sont toujours des impôts déguisés (Fénelon ne dit pas assez ; il aurait dû écrire des vols déguisés) qui accablent le public. Renvoyez vos courtisans passer quelques années dans leurs terres pour y raccommoder leurs affaires dérangées par la dissipation. Par là vous leur ferez plus de bien (sans qu'il en coûte rien au public) que si vous leur prodiguiez tous les trésors de l'État. » Puis indiquant une source d'abus, qui a échappé à Boisguillebert et à Vauban, Fénelon poursuit au sujet du Domaine le cours de ses interrogations fort insolentes et malsonnantes aux oreilles

de Louis XIV, s'il les eût entendues, lui qui se considérait comme l'unique propriétaire de tous les biens meubles et immeubles du royaume dont il daignait laisser l'usufruit aux sujets, comme à des fermiers ou à des tenanciers : « N'avez-vous jamais toléré ou voulu ignorer que vos ministres aient pris le bien des particuliers pour votre usage sans le payer sa juste valeur?. .. C'est ainsi que des ministres prennent les maisons des particuliers pour les enfermer dans les parcs du roi ou dans leurs fortifications. C'est ainsi qu'on dépossède les propriétaires de leurs seigneuries, ou fiefs, ou héritages, pour les mettre dans des parcs. C'est ainsi qu'on établit des capitaineries de chasse, où les capitaines accrédités auprès du prince ôtent la chasse aux seigneurs dans leurs propres terres, jusqu'à la porte de leurs châteaux, et font mille vexations au pays..... Dans les conventions que vous faites avec des particuliers, êtes-vous juste, comme si vous étiez égal à celui avec qui vous traitez ? N'aime-t-il pas mieux souvent perdre pour se racheter et se délivrer de vexations, que de soutenir son droit? Ne lui donnez-vous pas des dédommagements illusoires qui peuvent le ruiner sous votre successeur? »

Fénelon a précédé l'abbé de Saint-Pierre dans son horreur pour la guerre et dans son amour pour la paix perpétuelle. L'Examen n'est pas moins explicite et moins vif que le Télémaque, a ce sujet. Mais au lieu de se borner à des thèses générales, il entre dans des détails que le Télémaque ne pouvait admettre. On a beaucoup vanté Louis XIV et singulièrement surfait le brutal Louvois pour l'ordre qu'ils

avaient introduit dans les armées. Fénelon peut nous aider à voir clair dans cette matière et à ne point nous laisser tromper par des historiens beaucoup trop complaisants pour la royauté et ses ministres. Je sais qu'il écrivait dans un temps où toutes les forces de la France étaient désorganisées et qu'il serait injuste de juger Louvois sur tous les désordres que l'Examen signale. Mais avant les désordres de la dernière guerre de Louis XIV, et dans le meilleur moment de son règne, je crois et j'ai la certitude que les questions suivantes n'auraient pas été déplacées et hors de saison. « N'avez-vous point toléré des enrôlements qui ne fussent véritablement libres ? Laisser prendre des hommes sans choix et malgré eux, faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée de son chef, arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix ans, quinze ans, dans le service où il périt souvent de misère dans des hôpitaux dépourvus des secours nécessaires, lui casser la tête ou lui couper le nez, s'il déserte, c'est ce que rien ne peut excuser ni devant Dieu ni devant les hommes. » Je ne nie pas que Louvois ne soit l'auteur principal de la discipline de nos troupes. Mais on aurait pu souvent lui dire à lui et à son maître : « Donnez-vous à vos troupes la paie nécessaire pour vivre sans piller ? » Le désordre s'est aggravé avec les revers, et ce n'est qu'à la dernière moitié du règne de Louis XIV que peut s'appliquer cette dure critique : « Quelle discipline et quel ordre y a-t-il à espérer dans des troupes où les officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les sujets du roi, qu'en violant à toute heure ses ordonnances, où les soldats mour-

raient de faim, s'ils ne méritaient pas tous les jours d'être pendus ! »

Ce n'est point tout de tenir l'armée dans une exacte discipline, de suivre dans les enrôlements les lois, la justice et l'humanité ; le principal est de ne point abuser de sa force, soit pour entreprendre la guerre à tout propos et pour les motifs les plus légers ou les plus injustes, soit pour imposer à l'étranger des traités désavantageux et insupportables, soit pour éluder et violer les conventions par des interprétations hypocrites qui permettent de s'emparer du pays des autres. Un roi ne doit faire la guerre que dans les cas extrêmes et pour le salut de l'État. Celui qui ne la fait que pour les intérêts de son ambition, de sa vanité et de sa gloire, n'est qu'un voleur et un assassin en grand. Les hostilités commencées, il faut encore respecter les droits de la guerre, comme capitulations, cartels, etc., qui sont un reste de justice et d'humanité au milieu de l'inhumanité la plus énorme et la plus violente. Se rappelant les horreurs commandées par Louvois et par le roi dans le Palatinat, Fénelon ajoute : « N'avez-vous point fait des maux inutiles à vos ennemis ? N'avez-vous point inventé et introduit à pure perte et par passion ou par hauteur de nouveaux genres d'hostilités ? N'avez-vous point autorisé des ravages, des incendies, des sacriléges, des massacres qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous pouviez défendre votre cause, et malgré lesquels (Fénelon aurait pu dire : et à cause desquels) vos ennemis ont également continué leurs efforts contre vous ? »

Je ne trouve rien dans l'*Examen* qui touche à l'une

des plaies les plus profondes de la France. Par suite de la révocation de l'édit de Nantes, il y avait plus d'un million de Français qui n'avaient plus d'état civil, et qui non-seulement étaient étrangers dans leur propre patrie, mais qui n'y jouissaient plus pour les successions, pour les contrats civils, ni pour la liberté personnelle, de ces garanties que des étrangers trouvent, en général, dans les pays civilisés. Ils n'avaient plus de mariages légitimes, et leurs enfants étaient tenus pour des bâtards. Fénelon et son élève, s'ils fussent arrivés au pouvoir, auraient-ils laissé subsister cet état de choses? Il faut l'avouer, rien ne prouve qu'ils aient jamais pensé à le changer. On vante beaucoup la tolérance de Fénelon, et l'on cite souvent ces paroles : « Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance humaine ne peut jamais forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience ce que Dieu souffre et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.» Ces paroles, tirées de la *Vie de Fénelon* par Ramsai, sont bien du style de Fénelon, et l'on ne peut guère douter qu'elles ne soient de lui à peu près textuellement; car elles répondent à d'autres toutes pareilles qu'on lit dans le discours du sacre de l'archevêque de Cologne. Mais dans ce sermon, comme dans les conversations entre Fénelon et le fils de Jacques II, recueillies

par Ramsai, remarquons que Fénelon s'adresse à des princes étrangers et dont le pays regorgeait de protestants. Quant aux réformés de France, quant aux victimes de la persécution et des lois de Louis XIV, il n'en est rien dit dans aucun des écrits de Fénelon, adressés au duc de Bourgogne pour la conduite de son futur gouvernement; et lorsqu'on voit Fénelon caresser sans cesse Letellier et les chefs du parti jésuitique et ultramontain, en même temps que pousser obstinément à l'extermination du jansénisme, on est en droit de croire que ces conseils au prétendant et à l'archevêque-prince de Cologne étaient des conseils purement politiques, qu'ils n'étaient point faits d'ailleurs pour le gouvernement de la France, et qu'on s'est généralement trompé en faisant de l'archevêque de Cambrai un apôtre de la tolérance.

Quoi qu'il en soit, la critique qui ressort tant de l'*Examen* que du *Télémaque* et des *Dialogues*, est la plus vive et la plus complète de toutes celles qui ont été faites de Louis XIV et de son gouvernement. Manquant parfois de profondeur, elle est à beaucoup d'égards inférieure à celle qu'on pourrait extraire de Vauban, de Boisguillebert et de Saint-Simon; mais elle embrasse plus d'objets et présente un plus vaste ensemble. Elle atteint et la personne du roi et son gouvernement, elle touche à la morale, à la politique, à l'économie, à tout ce qui peut intéresser le bien de l'homme et de l'État. C'est que Fénelon prétendait, s'il arrivait jamais au pouvoir avec son élève, substituer une autre forme de gouvernement à celle que les derniers règnes avaient peu à peu établie. Ce qui existait choquait ses senti-

ments de justice et d'humanité, ainsi que ses préjugés de gentilhomme et d'adorateur de l'antiquité. Il voulait donc, sinon le renverser, au moins le changer profondément.

Il ne faudrait pas toutefois le faire plus révolutionnaire qu'il n'était réellement, et comme les philosophes du XVIII[e] siècle qui l'ont trop tiré à eux, le transformer en une manière de philanthrope et de démocrate. Si on lui eût demandé ce qu'il pensait du droit divin des rois, il aurait probablement répondu comme Bossuet. Si on l'eût interrogé sur l'autorité absolue de la royauté, il eût fait sans doute, comme l'auteur de *la Politique sacrée*, la vaine distinction du pouvoir arbitraire et du pouvoir absolu, aucun pouvoir légitime ne devant jamais être arbitraire, tandis que tout pouvoir est de son essence absolu. A part les protestants opprimés et persécutés, telle est la pensée politique de tout le XVII[e] siècle. Le pouvoir des rois est divin, le pouvoir des rois est absolu : cela ne fait aucune difficulté. L'*Essai sur le gouvernement civil* où le jacobite Ramsai prétend avoir donné la pensée de Fénelon n'est pas moins catégorique sur ce point que la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Or, quoique Ramsai, qui a toujours en vue l'usurpation du prince d'Orange et les droits du prétendant, ait peut-être plus appuyé que Fénelon sur le droit divin ou la légitimité inviolable des souverains, je crois pourtant qu'il ne lui a rien prêté et qu'il exprime bien ses véritables opinions. Mais d'un autre côté si l'on fait attention à l'extrême défiance de Fénelon contre l'autorité royale et aux précautions qu'il prend contre elle, aux bornes qu'il veut lui

donner, il est plus voisin par cet endroit de Jurieu que de Bossuet. Il aurait eu horreur, je l'avoue, des principes républicains de Jurieu, et pourtant il n'est pas moins vif contre le despotisme que l'auteur des *Soupirs de la France esclave.* Il menace même les royautés arbitraires de révolutions, suite et châtiment inévitables de toute tyrannie ou de toute autorité qui ne sait point se borner. Car une révolution peut seule ramener violemment dans son cours naturel cette puissance débordée ; et les rois ne doivent pas ignorer qu'ils peuvent tomber et périr dans ce retour violent au droit et à la loi primordiale des sociétés qui fait les rois pour les peuples et non pas les peuples pour les rois. Mais ces révolutions, juste châtiment des mauvais princes, sont-elles légitimes ? Les peuples ont-ils le droit de se sauver eux-mêmes ? Nullement : les révolutions ne sont pas l'exercice terrible d'un droit, elles ne sont que les conséquences nécessaires des excès de l'autorité, et Dieu les déchaine dans sa colère pour punir le monarque qui abuse de sa puissance, mais sans autoriser ceux qui les font. Aux yeux de Fénelon, comme à ceux de Bossuet, les rois ne sont justiciables que de Dieu ; seulement, Bossuet en les menaçant de la vengeance divine, semble la remettre à l'autre vie ; Fénelon a déjà assez perdu le respect des rois pour les menacer d'une vengeance temporelle et plus présente. Mais il s'arrête là ; jamais il ne va jusqu'au bout de ses idées, et sa politique est loin d'avoir la liaison et la consistance de celle de Bossuet ou de celle de Jurieu ; elle flotte de l'une à l'autre ; et si vous mettez à part cet esprit d'humanité, de tendresse, de charité pour

le peuple et pour les petits, qui anime tous ses écrits politiques, elle peut se résumer dans cette contradiction : Un pouvoir absolu, mais borné. On sent qu'elle est chez lui plutôt une affaire de sentiment qu'une théorie fondée sur des principes fortement liés ; et ce que je dis de Fénelon peut s'appliquer à Saint-Simon, à Duguet, à Fleury, à tous ceux qui, en France, écrivirent alors sur le gouvernement. Tous sont ennemis du despotisme dont ils ont senti, dont ils voient sous leurs yeux les déplorables effets ; tous cependant posent en principe le despotisme, mais en prétendant le borner, le modérer, lui ôter ses emportements et sa férocité.

Ce qui me reste à exposer des doctrines et des utopies politiques de Fénelon n'est guère que le développement de cette contradiction. Seulement, comme je l'ai déjà indiqué, ce qui domine chez lui, c'est la défiance du pouvoir. Le pouvoir sans bornes lui paraît une frénésie qui ruine la propre autorité des rois. De plus, il considère le despotisme ou la tyrannie comme un attentat sur les droits de la fraternité humaine. C'est renverser la grande et sage loi de la nature qui nous commande de nous aimer et de nous traiter comme des frères, loi dont les souverains ne doivent être que les conservateurs en établissant, en maintenant la paix et la concorde entre les hommes. Le despotisme de la multitude ne lui semble pas moins mauvais que celui d'un seul : « Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable des tyrans ; ainsi l'anarchie n'est le comble des maux qu'à cause qu'elle est le plus extrême despotisme : la populace soulevée contre les lois est le plus insolent des mai-

tres. » Mais on peut, en conservant la subordination des rangs, concilier la liberté du peuple avec l'obéissance due au souverain, et rendre les hommes tout ensemble bons citoyens et fidèles sujets, soumis sans être esclaves, et libres sans être effrénés. Mais comment ?

Fénelon répète sans cesse que ce n'est point l'homme qui doit régner, mais la loi; que le roi ne doit jamais faire sentir à ses sujets qu'il est leur maître; mais qu'eux et lui, ils doivent céder à la raison et à la justice; que s'il prend la royauté pour lui seul, il la gâte et se perd lui-même, et qu'il ne peut légitimement l'exercer que pour le maintien des lois et le bien des peuples. Mais que sont ces lois dont Fénelon parle sans cesse? D'où viennent-elles ? Préexistent-elles à l'autorité du prince qui tient d'elles tout son pouvoir? Ou bien l'autorité du prince préexiste-t-elle aux lois, qui ne seraient que des émanations du pouvoir établi ? Et alors d'où vient cette autorité? De la force, de Dieu ou du peuple? Fénelon ne s'est point posé ces questions, et il parle un peu à l'aventure, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Ainsi je lis dans le *Télémaque* : « Après les Dieux, de qui les bonnes lois viennent, rien ne doit être plus sacré aux hommes que les lois destinées à les rendre bons, sages et heureux. Ceux qui ont dans leurs mains les lois pour gouverner les peuples, doivent toujours se laisser gouverner par les lois. C'est la loi et non pas l'homme qui doit régner. » On pourrait croire que les rois ne tiennent leur pouvoir que des lois et qu'ils en relèvent, quoiqu'il y ait bien de l'incertitude dans cette phrase : « Ceux qui ont

[illegible] les lois pour gouverner les peuples, [illegible] toujours se laisser gouverner eux-mêmes par [illegible]. Cela veut-il dire simplement qu'ils doivent [illegible] premiers se soumettre aux ordonnances qu'ils ont [illegible], ou bien que ces lois sont antérieures à leur puissance dont elles sont le fondement et la règle? Rien n'est moins net, ni moins décisif. Je pencherais vers le dernier sens en lisant ce passage des *Dialogues des morts* : « Celui qui gouverne doit être le plus obéissant à la loi. Sa personne détachée de la loi n'est rien ; et elle n'est consacrée qu'autant qu'il est lui-même, sans intérêt et sans passion, la loi vivante donnée pour le bien des hommes. » Les mots si expressifs « sa personne détachée de la loi n'est rien, etc., » semblent indiquer qu'il y a des lois fondamentales d'après lesquelles les souverains sont souverains sans être rien par eux-mêmes. Mais que sont et d'où viennent ces lois fondamentales ? Qui les a faites ? Si c'est le prince, ne peut-il donc pas les changer ? S'il n'a pas le droit de les changer, c'est donc que la souveraineté réside primitivement ailleurs qu'en lui ? Réside-t-elle dans le corps de la nation ? Oui, mais, à ce qu'il semble, seulement dans les républiques. Car c'est par la bouche de Socrate, c'est des républiques anciennes que Fénelon a dit : « Il faut qu'un peuple ait des lois écrites, toujours constantes et consacrées par toute la nation, qu'elles soient au-dessus de tout, que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles, qu'ils puissent tout pour le bien selon les lois, qu'ils ne puissent rien contre les lois pour autoriser le mal. » Je vois ici très-nettement que l'autorité de toutes les

magistratures vient des lois et que les lois viennent elles-mêmes de la nation qui les a faites et consacrées. Mais en est-il de même des monarchies? On pourrait le croire. Car, opposant les peuples qui abusent de la liberté et ceux qui se montrent dociles et soumis jusqu'à la servitude, Fénelon ajoute, dans le *Dialogue* que je viens de citer : « Les uns, comme les Athéniens, renversent les lois de peur de donner trop d'autorité aux magistrats par qui les lois devraient régner; et les autres, comme les Perses, par un respect superstitieux des lois, se mettent dans un tel esclavage sous ceux qui devraient faire régner les lois, que ceux-ci règnent eux-mêmes et qu'il n'y a plus de loi réelle que leur volonté absolue. Ainsi les uns et les autres s'éloignent du but qui est une liberté modérée par la seule autorité des lois, dont ceux qui règnent ne devraient être que les simples défenseurs. » Si le but de la politique est une liberté modérée par la seule autorité des lois, et si les souverains comme les magistrats des républiques ne sont que les défenseurs des lois, il est évident que les lois sont antérieures et supérieures aux souverains eux-mêmes, que la souveraineté véritable ne réside qu'en elles, et partant que dans la nation qui les a faites et consacrées. Mais n'oublions pas que c'est Socrate qui parle et qu'il le fait naturellement en grec et en républicain. Fénelon est beaucoup moins décisif, beaucoup moins ferme sur ce principe. Il semble toujours dire le oui et le non. Écoutons-le : « L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général de la société est la loi immuable et universelle des souverains. Cette loi est antérieure à tout contrat; elle est fondée

11

sur la nature même; elle est la source et la règle sûre de toutes les autres lois. Celui qui gouverne doit être le premier et le plus obéissant à cette loi primitive. Il peut tout sur les peuples, mais cette loi doit tout pouvoir sur lui; le père commun de la grande famille ne lui a confié ses enfants que pour les rendre heureux. Il veut qu'un seul homme serve par sa sagesse à la félicité de tant d'hommes, et non que tant d'hommes servent par leur misère à flatter l'orgueil d'un seul. Ce n'est point pour lui-même que Dieu l'a fait roi; il ne l'est que pour être l'homme des peuples. » En retranchant ce qui n'est que pur sentiment ou que souvenir théologique dans ce discours, j'y vois deux doctrines très-différentes: ou bien le roi est roi de droit divin, ou bien il l'est par contrat, et dans les deux cas il doit observer et garder le premier, dans sa conduite, la grande loi que la nature même impose à tout gouvernement, à la république comme à la monarchie, je veux dire l'obligation immuable et universelle de procurer le bien général de la société. Mais il y a de graves différences, selon qu'on se place dans l'une ou dans l'autre hypothèse. Si c'est Dieu qui, je ne sais comment, fait les rois, leur pouvoir est absolument indépendant, du moins du côté des hommes : que le roi viole ou non la loi primitive, il n'en est comptable qu'à Dieu. Mais si les souverains, comme les magistrats des républiques, ne le sont que par une loi positive ou par un contrat, il y a donc dans la société même une souveraineté antérieure à leur pouvoir et qui les a faits ce qu'ils sont; et si la société les a faits ce qu'ils sont pour gouverner et donner des lois

conformément à la loi primitive du bien public ou de l'intérêt général, ou de la raison et de la justice, il est évident que, lorsqu'ils viennent à manquer à leur fonction, et non-seulement à y manquer, mais à faire tout le contraire de ce que réclame le bien public, la société qui les a faits peut les défaire et les abattre. Mais Fénelon n'avoue point, ne veut point avouer cette conséquence, et nous voyons par l'*Essai* de Ramsai qu'il n'était pas moins opposé à la souveraineté du peuple que Bossuet lui-même.

Donc, sans nier les aspirations généreuses et libérales qui mettent une si grande différence entre l'auteur du *Télémaque* et celui de la *Politique sacrée*, on ne peut s'empêcher de dire que tous les discours de Fénelon sur les principes mêmes de la politique ne forment qu'un tissu de contradictions, et qu'il ne s'y rencontre pas une seule ligne qui ne soit renversée par une autre. Voyez Télémaque interrogeant un vieillard crétois et la réponse de ce vieillard : « Je lui demandai en quoi consiste l'autorité du roi. Il me répondit : Il peut tout sur le peuple, mais les lois peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, et les mains liées dès qu'il veut faire le mal. » Comment les lois peuvent-elles tout sur le roi qui peut tout sur le peuple ? Les lois sont-elles donc autre chose que des abstractions ? Sont-elles confiées comme un dépôt à la garde et à la vigilance ou d'une assemblée ou du peuple ? Qu'est-ce qui lie les mains au prince quand il veut faire le mal, tandis qu'il a une pleine puissance pour faire le bien ? Y a-t-il quelque chose de réel et d'effectif au-dessus du roi et qui le domine assez souverainement pour l'ar-

rêter? Il le faut, à moins que la phrase « il a les mains liées quand il veut faire le mal, » ne soit une simple phrase sans conséquence. Fénelon ne s'explique point; aussi peut-on appliquer à ce discours comme aux précédents ce mot de Cicéron : *Hæc sunt optantis, non docentis ;* ce sont là des vœux, ce n'est pas une doctrine.

Fénelon n'en avait pas moins un plan de gouvernement très-arrêté, au moins dans ses lignes principales. Pensant que la monarchie française s'était écartée des vrais principes, il entendait revenir « aux lois fondamentales et aux coutumes constantes qui avaient eu force de loi pour le gouvernement général de la nation, et rendre au royaume sa vraie forme. » Il croyait moins détruire que réparer et rétablir; mais sa réforme était constamment toute une révolution qui renversait de fond en comble le régime monarchique tel qu'il était sorti des derniers règnes. « Vous savez, disait-il déjà dans l'*Examen*, que le roi ne pouvait rien sur les peuples par sa seule autorité. C'était le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise? De nos jours, on voyait encore les Parlements, qui sont des compagnies infiniment inférieures aux (anciens) Parlements ou États de la nation, faire des remontrances pour n'enregistrer pas les édits bursaux. » Ces lignes de l'*Examen* indiquent vaguement le point capital des projets de gouvernement que Fénelon arrêta à Chaulnes avec le duc de Chevreuse,

et qu'il fit parvenir au duc de Bourgogne, devenu dauphin en 1711. Il voulait rétablir les États-généraux, à quoi il faut ajouter les États particuliers ou de province et les Conseils. Par les États-généraux, il mettait une borne à l'étendue excessive du pouvoir royal; par les États provinciaux, il faisait disparaître les abus des financiers ou partisans; par les Conseils, il limitait l'autorité des ministres et de leurs bureaux, s'il ne la supprimait pas.

Mais quelle était la composition des États-généraux? Seraient-ils réunis périodiquement ou selon la volonté et le bon plaisir du roi? Quelle devait être leur part d'autorité? Voici ce que nous lisons dans les *Tables de Chaulnes*: « Composition des États-généraux: de l'évêque de chaque diocèse, d'un seigneur d'ancienne et haute noblesse élu par les nobles, d'un homme considérable du tiers-état élu par le tiers-état; élection libre, nulle recommandation du roi qui tournerait en ordre; nul député perpétuel, mais capable d'être continué. » Les États devaient être convoqués non pas annuellement, mais tous les trois ans, au lieu qu'à partir de la troisième race de nos rois, ils n'étaient convoqués que lorsque cela plaisait au roi, c'est-à-dire dans les besoins extrêmes d'argent. Le temps de leur session n'était point limité; les États pouvaient continuer leurs délibérations aussi longtemps qu'ils le jugeraient nécessaire. S'ils ne formaient pas, à proprement parler, une assemblée législative, mais un corps de remontrants qui présentaient au souverain leurs observations sans que le souverain y fût assujéti, les objets auxquels s'étendait leur examen étaient d'une telle

importance, que le contrôle du gouvernement tout entier leur était attribué. Non-seulement « les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires » étaient soumis à leurs délibérations, mais encore toutes les réformes des abus, toutes les matières de justice, de police, de finances, d'agriculture, de commerce, même de guerre, d'alliances et de négociations de paix. Par une telle institution, il est clair que Fénelon voulait assurer à la nation une intervention sérieuse dans toutes ses affaires et poser une limite, donner un contre-poids à la volonté unique du monarque, tout en conservant à celui-ci la décision suprême, c'est-à-dire la vraie souveraineté. Mais enfin, ces États étaient moins un pouvoir législatif qu'une chambre consultative, sans autorité réelle, sans décision véritable, si ce n'est, je pense, quand il s'agissait de subsides extraordinaires qui, levés sur la nation, devaient être accordés par la nation. Les Conseils devaient compléter cette institution. Au lieu de décider seul avec ses ministres, le roi consulterait un certain nombre de Conseils, établis en permanence à côté de lui, puis il déciderait ce qu'il jugeait à propos. Il n'était nullement enchaîné par l'opinion des Conseils. Mais il entendrait plusieurs voix, il péserait les avis, il s'éclairerait des lumières de ces conseillers désintéressés, tandis que, travaillant seul avec un ministre, il était exposé à ne voir et à ne faire que ce que voudrait ce ministre. Par là cessait le règne des secrétaires d'État et des maîtres des requêtes, ces instruments du despotisme de Louis XIV. Les États particuliers n'avaient pas moins d'importance; peut-être même en avaient-

ils une plus réelle que les Conseils et que les États-généraux, parce qu'ils étaient en effet plus libres dans leur sphère plus limitée d'action. C'étaient eux qui étaient chargés de répartir l'impôt, de nommer des commissaires pour le lever, de s'administrer eux-mêmes ou pour leurs propres affaires; et par là disparaissaient intendants, fermiers-généraux, maltôtiers, trésoriers de France, élus, en un mot, toute la centralisation. Ainsi était démembré et dissous le système d'administration, qui concentrait avec tant d'énergie toutes les ressources et toutes les forces du royaume entre les mains de la royauté, et qui était une si puissante machine de servitude. Quoiqu'il y ait au fond de ces plans de gouvernement la même contradiction fondamentale que dans les idées générales de Fénelon sur l'autorité, puisqu'il veut à la fois et que la royauté soit absolue, les États n'étant que consultatifs, et que son action soit limitée, il n'est pas moins vrai que c'était toute une révolution, et que si ce régime eût été appliqué par un homme parfaitement honnête, ami de la justice comme des peuples, tel qu'était le nouveau dauphin, il aurait pu servir de transition à un régime plus large et plus libéral, au vrai régime représentatif dont nous n'avons ici que l'ombre. Je ne sais pourquoi Fénelon trouvait ce dernier système impossible, si nous en croyons Ramsai. Car tout son plan de gouvernement n'est que le régime représentatif inconséquent et ayant peur de lui-même. Fatalement il eût conduit au système parlementaire, ou bien le pays fût retombé comme de son propre poids dans le despotisme qu'on avait tant à cœur d'éviter.

Fénelon avait porté ses vues sur toutes les branches du gouvernement et de l'administration, sur toutes les parties de la société. Justice, finances, industrie, commerce, l'Église et l'État, guerres et relations internationales, partout il voulait introduire la réforme. C'est ici que le vrai est tellement mêlé de faux et de romanesque qu'on peut se demander, dans le cas où il eût été premier ministre avec son élève roi, s'il n'aurait pas fait plus de mal que de bien avec tout son esprit et toute sa vertu. Là est la chimère, mais non point dans son aversion et son amère critique du gouvernement tout personnel et despotique de Louis XIV, ni dans ses aspirations générales qui vont toutes à la liberté et à la justice. Ses censures montrent presque toujours un esprit net et positif qui n'est point rare dans les rêveurs, tant qu'ils ne font que blâmer ce qui est; ses aspirations générales sont les seules qu'une âme droite et qu'une raison libre puisse avouer; ses principes sur la loi, l'autorité et le pouvoir sont plutôt d'un esprit agile, mais inconséquent, que d'un esprit chimérique. La contradiction y abonde, mais non le rêve. Ajoutons que la seule chimère qui se trouve au fond de ses plans de gouvernement, c'est l'espérance imperturbable que de tels plans pussent remédier au mal qu'il déplorait et produire le bien auquel aspirait son âme généreuse. Ils pèchent plus d'ailleurs par la timidité et par les préjugés historiques que par un excès d'audace et d'imagination. Mais si Fénelon voit admirablement le mal qu'il fallait détruire à tout prix, et le but qu'il fallait atteindre, toute sa sagacité l'abandonne dans le détail, lorsqu'il s'agit des voies et moyens pour arriver

à la fin désirée et entrevue. Son imagination le trompe : il se fait un faux idéal, l'aimable simplicité du monde naissant ; et quand même cette simplicité, sur laquelle il y aurait beaucoup à redire, serait un idéal vrai, un bien dont nous sommes déchus et qu'il faudrait regretter, il y aurait eu encore de la chimère à prétendre y ramener une société aussi complexe et aussi raffinée que celle de la fin du XVII[e] siècle.

« Peu de lois, peu de juges » : voilà un des aphorismes favoris de Fénelon. On le trouve déjà dans les *Dialogues des Morts ;* il reparaît dans les *Plans de gouvernement.* Fénelon veut-il dire simplement qu'il y avait trop de lois et de coutumes différentes ou contradictoires, de procédures et de juridictions diverses? C'était là, en effet, une de ses pensées ; il demandait l'abréviation de la procédure, la correction et la réduction des coutumes, la rédaction d'un bon code qui rendît la justice uniforme dans tout le royaume. Cela était possible, était désirable, ainsi que la suppression des épices, cette honte de l'ancienne justice française, et l'abolition de la vénalité des charges qui rendait les épices nécessaires. C'était une vue d'avenir, parfaitement conforme à l'État et aux tendances unitaires de la France ; et l'ennemi de la centralisation, s'il eût pu mettre ce dessein à exécution, eût, malgré lui et sans s'en apercevoir, achevé l'œuvre ébauchée de Richelieu, de Colbert et de Louis XIV. Mais j'ai peur que ces petits mots : « peu de lois, peu de juges » n'aient encore un autre sens dans cet esprit amoureux de la simplicité. Je lis dans un dialogue entre Solon et Justinien : « Pour la mul-

titude de vos lois que vous vantez tant, c'est ce qui me fait croire que vous n'en avez pas eu de bonnes ou que vous n'avez pas su les conserver dans leur simplicité. Pour bien gouverner un peuple, il faut peu de juges et peu de lois. Il y a peu d hommes capables d'être juges; la multitude des juges corrompt tout. La multitude des lois n'est pas moins pernicieuse : on ne les entend plus, on ne les garde plus. Dès qu'il y en a tant, on s'accoutume à les révérer en apparence et à les violer sous de beaux prétextes... On s'en joue par la subtilité des sophistes qui les expliquent comme chacun le veut pour son argent : de là naît la chicane, qui est un monstre né pour dévorer le genre humain..... Les lois ne me paraissent bonnes que dans les pays où l'on ne plaide point, et où des lois simples et courtes ont évité toutes les questions. Je ne voudrais ni dispositions par testament, ni adoptions, ni exhérédations, ni emprunts, ni ventes, ni échanges. Je ne voudrais qu'une étendue très-bornée de terre dans chaque famille, que ce bien fût inaliénable et que le magistrat le partageât également aux enfants, selon la loi, à la mort du père. Quand les familles se multiplieraient trop à proportion de l'étendue des terres, j'enverrais une partie du peuple faire une colonie dans quelque île déserte. Moyennant cette règle courte et simple, je me passerais de tout votre fatras de lois, et je ne songerais qu'à régler les mœurs, qu'à élever la jeunesse à la sobriété, au travail, à la patience, au mépris de la mollesse, au courage contre les douleurs et la mort. Cela vaudrait mieux que de subtiliser sur les contrats ou les tutelles. » J'ai cité tout

au long ce morceau des *Dialogues*, parce qu'il montre d'une manière éclatante comment on peut déraisonner avec apparence et avec esprit. Fénelon croit ne suivre que la raison ; il voyage à plein vol, sur les traces de l'auteur de la *République*, dans la région des nues et de l'utopie.

Quoiqu'on ait souvent cité cette pensée de Platon « que la multiplicité des lois est la pire maladie pour un État », je ne suis rien moins que convaincu de la vérité de cette assertion. Qu'on jette les yeux sur les organismes naturels : plus ils sont imparfaits, plus ils sont pauvres et simples. Au contraire, plus vous vous élevez dans l'échelle des êtres animés, plus leur organisation devient riche et compliquée. Il en est de même, je crois, des sociétés. Dans leur enfance, elles ont peu de lois ; pourquoi ? Est-ce parce qu'elles sont plus sages et plus parfaites ? C'est le contraire, ce me semble, qu'il faudrait dire. Comme la vie sociale est très-peu développée, les rapports sont aussi fort peu nombreux ; et, par suite, tout se réduit à un petit nombre de lois et de coutumes grossières. Dans une tribu de pasteurs nomades, là où il n'y a point de propriété foncière, là où toute la famille est dans le père, maître absolu de sa femme et de ses enfants comme de ses esclaves, le code est merveilleusement simple. Qu'on ne tue point, qu'on ne batte point, qu'on ne prenne point les instruments ou le bétail qui appartient au voisin, qu'on ne suborne point sa femme, qu'on ne viole point sa fille, et tout est dit, tout est réglé. Mais il n'y a là que l'embryon d'une société. Or, c'est quelque chose d'analogue à cette société rudimentaire que rêve

titude de ... ...ées et inaliénables, me fait ... pourrait, à tout prendre, ou ... ...ges, n'y ayant ni testa- ... ventes, ni échanges, mais ... sans que tout soit aussitôt ... qu'il faut avoir recours à des ... plutôt à des exils forcés sous le ... colonies. Voilà ce qu'on appelle une ... simple, qui dispense du fatras infini

... ...mère, mais pleine de contradictions, sur ... ...ure, l'industrie et le commerce. Fénelon ... que l'on favorise l'agriculture, parce qu'elle ... seule les richesses véritables ou les biens na- ...rels, propres à la satisfaction des besoins néces- saires. Rien de mieux. Mais fera-t-il comme Mentor à Salente ? Prendra-t-il les artisans des villes, ceux qui n'exercent, selon lui, que des arts superflus ou de luxe, pour les répandre, bon gré mal gré, dans les campagnes ? C'est là ce que semble dire le duc de Bourgogne, fidèle disciple du maître, et c'est là que nous touchons du doigt, que nous voyons pleine- ment combien ce régime libéral eût été volontiers contraire à la liberté. « Certaines gens, dit le jeune prince, prétendent que le luxe est utile dans les États. Il faut savoir ce que l'on entend par luxe. Si l'on veut dire qu'il est utile que ceux qui possèdent des espèces les fassent circuler, au lieu de les garder dans leurs coffres, cela est vrai. Mais si l'on entend qu'il est à propos que les grands fassent des dépenses qui excèdent de moitié leurs revenus, que le peuple imite les grands et que toutes les conditions s'obé-

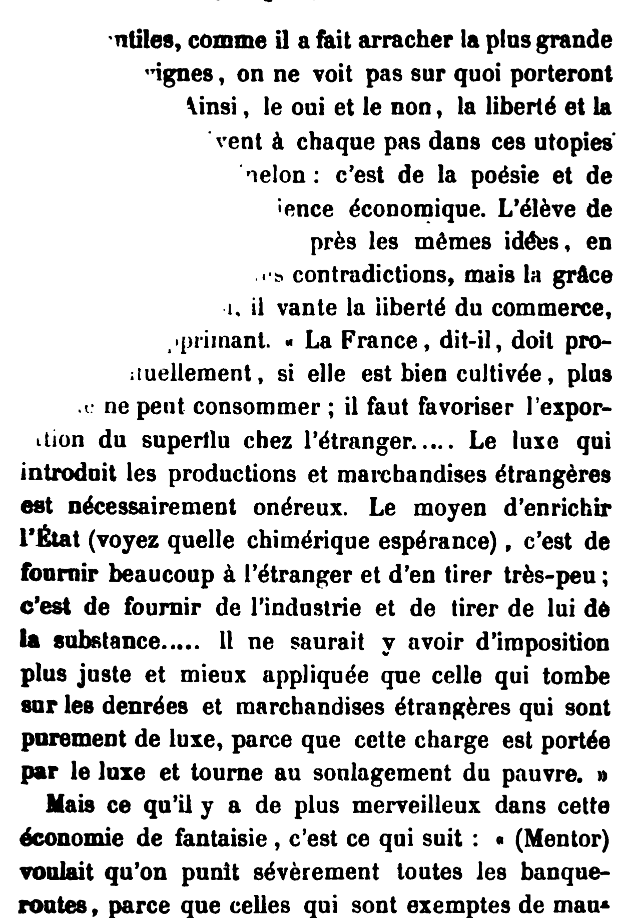
rent, c'est un principe faux et ruineux pour un État. » Peut-être, mais comment arrêter ce mal? Le prince se proposait « de ne point souffrir que les grandes villes se remplissent d'une multitude d'hommes désœuvrés et sans état, qui, après s'y être consumés avec leur fortune par un libertinage scandaleux, sont réduits à désirer le désordre général de l'État, comme une ressource dans le désordre particulier de leurs affaires. » Quoi donc! Au lieu de l'inquisition religieuse, telle qu'elle florissait en Espagne, aurait-on vu une inquisition civile et politique, comme à Sparte? « Je ne voudrais pas, ajoute l'élève de Mentor, que l'on s'appliquât, comme font certaines nations, à perfectionner des objets frivoles et de pur luxe, qui sont proscrits dans le pays, pour les faire passer aux autres peuples. Les artisans seraient employés bien plus utilement à la culture des terres, au défrichement des landes. » On se plaignait, et avec raison, que le gouvernement de Louis XIV se fût mêlé de trop de choses et que Colbert, par ses réglements minutieux et tracassiers, eût gêné le commerce. Et voici maintenant que, sous prétexte de réforme, on veut mettre la main jusque dans le choix des métiers, approuvant les uns, proscrivant les autres, et que l'on se charge d'enseigner aux particuliers quels moyens ils auront à employer pour se procurer leur subsistance.

Cependant le commerce sera libre, nous dit-on. Libre de quoi? « Liberté de commerce à l'intérieur et avec l'étranger, règle constante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter l'achat à un prix modéré », telle est la for-

Fénelon avec ses propriétés bo [illegible] rait-il
avec son État si parfait qu'on [illegible] eut
s'y passer de lois et de ju [illegible]
ments, ni emprunts, ni v [illegible]
qui ne peut multiplier [illegible]
dérangé, de manière [illegible]
expatriations ou plut [illegible]
beau nom de colon [illegible]
règle courte et sim [illegible]
des lois!

Même chimér [illegible] a la
l'agriculture, [illegible] par ce
veut que l' [illegible]. Vous croiriez
fournit seul [illegible] nerce était absolue
turels, pr [illegible] a Idoménée : « Surtout,
saires. [illegible] gêner le commerce pour le
à Salen [illegible] vues. Il faut que le prince ne
qui n' [illegible], de peur de le gêner, et qu'il en
de l [illegible] profit à ses sujets qui en ont la peine...
ca [illegible] est comme certaines sources : si vous
p [illegible] détourner le cours, vous le faites tarir. Il
[illegible] profit et la commodité qui attirent les
[illegible] chez vous ; si vous leur rendez le com-
[illegible] moins commode et moins utile, ils se retirent
[illegible] blement et ne reviennent plus, parce que d'au-
[illegible] peuples, profitant de votre imprudence, les
[illegible] ent chez eux et les accoutument à se passer de
[illegible] » La liberté du commerce était donc entière
à Salente, si l'on en croit l'auteur. Malheureusement,
il ajoute presque aussitôt que Mentor défendit toutes
les marchandises des pays étrangers qui pouvaient
introduire le luxe et la mollesse, et comme le réfor-
mateur a supprimé tous les artisans qui lui parais-





...utiles, comme il a fait arracher la plus grande ...vignes, on ne voit pas sur quoi porteront ...Ainsi, le oui et le non, la liberté et la ...vent à chaque pas dans ces utopies ...nelon : c'est de la poésie et de ...ience économique. L'élève de ...près les mêmes idées, en ...es contradictions, mais la grâce ...n, il vante la liberté du commerce, ...primant. « La France, dit-il, doit pro...tuellement, si elle est bien cultivée, plus ...e ne peut consommer ; il faut favoriser l'exportation du superflu chez l'étranger..... Le luxe qui introduit les productions et marchandises étrangères est nécessairement onéreux. Le moyen d'enrichir l'État (voyez quelle chimérique espérance), c'est de fournir beaucoup à l'étranger et d'en tirer très-peu ; c'est de fournir de l'industrie et de tirer de lui de la substance..... Il ne saurait y avoir d'imposition plus juste et mieux appliquée que celle qui tombe sur les denrées et marchandises étrangères qui sont purement de luxe, parce que cette charge est portée par le luxe et tourne au soulagement du pauvre. »

Mais ce qu'il y a de plus merveilleux dans cette économie de fantaisie, c'est ce qui suit : « (Mentor) voulait qu'on punît sévèrement toutes les banqueroutes, parce que celles qui sont exemptes de mauvaise foi ne le sont presque jamais de témérité. En même temps il fit des règles pour faire en sorte qu'il fût aisé de ne faire jamais banqueroute. Il établit des magistrats à qui les marchands rendaient compte de leurs effets, de leurs profits, de leur dépense et

mule des *Plans de gouv* [illegible] permis
donc le prédécesseur des [illegible] même
dire seulement deux ch [illegible] prêt
les barrières intérieur [illegible] int
de commercer avec [illegible]
prend point que [illegible]
2° qu'il fallait ôter [illegible]
sur les marchan [illegible] omme
celles dont l'en [illegible] se pres-
une singuliè [illegible] ier, permettre
prohibition [illegible] erce? Je passe les
morceau s [illegible] ur l'argent qui ne lui
d'abord [illegible] soutenir des guerres iné-
dans ce [illegible] les produits de l'étranger :
n'ent [illegible] qui lui semble si funeste n'était pas
tour [illegible] une certaine proportion et par suite
s'en [illegible] justice entre ceux qui font des échan-
ha [illegible] soient indigènes ou étrangers. Mais ce
[illegible] de l'économie politique de Fénelon, ce sont
[illegible] somptuaires.

[illegible] l'ennemi juré du luxe, comme du despo-
[illegible] « Comme la trop grande autorité, dit-il, empoi-
[illegible] les rois, le luxe empoisonne toute une nation. [illegible] dit que le luxe sert à nourrir les pauvres aux dépens des riches : comme si les pauvres ne pouvaient pas gagner leur vie plus utilement, en multipliant les fruits de la terre, sans amollir les riches par les raffinements de la volupté. Toute une nation s'accoutume à regarder comme nécessités de la vie les choses les plus superflues ; ce sont tous les jours de nouvelles nécessités qu'on invente, et l'on ne peut plus se passer des choses que l'on ne connaissait

…ente ans auparavant. Ce luxe s'appelle bon …fection des arts et politesse. Ce vice répand … depuis le roi jusqu'aux derniers de la …t par une émulation de dépenses, …se ruine; toutes les conditions …nelon voulait donc « des lois …chez les Romains », sans con… était possible à Rome, renfermée …e de ses murailles, l'était également …aste pays comme la France, si même ces …mptuaires à Rome n'avaient pas vexé inutile…ment les particuliers, sans jamais rien arrêter. Outre sa passion contre tout ce qui lui paraissait à la fois superflu et corrupteur, Fénelon en avait une autre marquée par cette phrase : « Toutes les conditions se confondent. » Noble, il avait une prévention et un faible extrême pour la noblesse. « Lois somptuaires pour chaque condition, disent les *Tables de Chaulnes.* On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe; on corrompt par le luxe les mœurs de toute la nation; ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile. » Donc, on réglera d'abord les conditions par la naissance, en mettant au premier rang ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. Donc, on aura quelque chose d'analogue à cette plaisante imagination de Salente : les hommes du premier rang étaient vêtus de blanc, avec une frange d'or au bas; ceux du deuxième, de bleu, avec frange d'argent; ceux de la troisième classe, de vert, sans frange; la quatrième, de jaune aurore; la cinquième, de rouge pâle ou de rose; la sixième, de gris de lin; la septième, de blanc et jaune; et la

...aves), de gris-brun ; et tout ...e vanité nobiliaire et quelle ... : Voilà un gouvernement oc-...ts, les meubles, la grandeur et ...aisons, et jusqu'à la cuisine des ... les conditions différentes. Et ce ne ...mples idées poétiques, mais des prin-...ipes de gouvernement et d'administration. ...ous avons vu que sous le règne du duc de ...gne et de son maître, il devait y avoir pour ...aque condition des lois somptuaires.

... *Tables de Chaulnes* ajoutent, au sujet de la no-...lesse, que « l'état des honneurs et des preuves cer-...aines de chaque famille sera constaté ; qu'il sera défendu aux deux sexes de se mésallier ; qu'on établira des majorats ; qu'il y aura une éducation spéciale pour les enfants nobles ; qu'on ne fera ducs que des hommes de haute naissance ; qu'à mérite égal, on donnera la préférence aux nobles pour les emplois militaires et même pour les places de président et de conseiller ; qu'il y aura des juges d'épée, etc. » Quel bouleversement dans la société déjà si égalitaire du XVIIe siècle ! Quelle injure à la bourgeoisie, et surtout à la haute bourgeoisie parlementaire, qui, depuis Henri IV, était la partie la plus solide et la plus vraiment illustre de la nation ! A force de tout régler, le nouveau régime eût tout inquiété, tout brouillé.

Laissons ces puérilités, vraiment affligeantes dans un si noble esprit. La politique extérieure de Fénelon, dont le duc de Bourgogne partageait pleinement les idées, était toute de modération, de bonne foi, de

justice et de paix. Elle était fondée sur les plus hautes considérations. Nous lisons déjà dans les *Dialogues* : « De même qu'un chef de famille ne doit jamais s'entêter pour la grandeur de sa maison jusqu'à troubler la paix publique de tout le peuple, dont lui et sa famille ne sont qu'un membre ; de même, c'est une conduite insensée, brutale et pernicieuse que le chef d'une nation mette sa gloire à augmenter la puissance de son peuple, en troublant le repos et la tranquillité des peuples voisins. Un peuple n'est pas moins un membre du genre humain, qui est la société générale, qu'une famille n'est un membre d'une société particulière. Chacun doit infiniment plus au genre humain, qui est la grande patrie, qu'à la patrie particulière dans laquelle il est né ; il est donc infiniment plus pernicieux de blesser la justice de peuple à peuple que de la blesser de famille à famille..... La guerre est un mal qui déshonore le genre humain..... Toutes les guerres sont civiles ; car, c'est toujours l'homme contre l'homme, qui répand son propre sang, qui déchire ses propres entrailles... » Le Télémaque répète les mêmes maximes : « Tout le genre humain n'est qu'une famille dispersée sur la face de toute la terre. Tous les peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels. Malheur à ces impies qui cherchent une gloire cruelle dans le sang de leurs frères, qui est leur propre sang ! » L'*Examen* tient exactement le même langage, et je pourrais citer telle page du duc de Bourgogne où l'on verrait combien ces idées de justice, de modération et d'humanité avaient pénétré dans l'âme du jeune prince.

Que d'aspirations généreuses ; mais aussi, à côté de quelques vues saines et vraiment libérales, que de chimères dans toute cette politique spéculative de Fénelon ! Et surtout, que de chimères dangereuses dans tout ce qui touche à la politique ou à la réforme immédiate de la France ! Et la plus dangereuse de toutes, celle qui est supposée par toutes les autres et que j'ai à peine indiquée jusqu'ici, c'est cette prétention que le prince ou le gouvernement est chargé de la moralité de la nation. Car, où commence, où finit la moralité d'un peuple ? Et si l'on ne peut la définir, quelle entreprise dangereuse autant qu'impossible de vouloir faire régner cette moralité autrement que par l'exemple ! Et combien une telle entreprise n'était-elle pas à redouter encore davantage d'un prince qui y aurait cru sa conscience engagée, et qui, né violent et extrême (la nature peut se diriger, mais elle ne se corrige guère), aurait porté dans cette tentative son caractère ardent et passionné ! Il avait la fièvre du bien ; n'en eût-il pas eu la frénésie, si des obstacles fussent venus l'irriter? On ne peut que répéter ici avec Saint-Simon : « On pense avec angoisse que le ministère ne sera plus séparable de la théologie, que tout deviendra point de conscience et de religion, et l'on jette tristement les yeux sur les derniers princes de la maison d'Autriche qui ont porté la couronne d'Espagne ! » Peut-être a-t-il mieux valu, je ne dis pas seulement pour la France, qui était menacée de ce que Michelet appelle si justement le règne des saints, mais encore pour Fénelon et pour le duc de Bourgogne, que ce dernier n'ait pas été roi. Leur honneur éternel sera d'avoir eu de la bonne

volonté et d'avoir profondément aimé la France et le bien public. La pratique n'est point venue contrister et flétrir la gloire de leurs généreux et chimériques desseins.

DU

SORT DES ALIÉNÉS

EN NORMANDIE

Avant 1789 (1);

PAR M. A. JOLY,

Membre titulaire.

On s'est beaucoup préoccupé, dans ces derniers temps, de tout ce qui touche aux aliénés, des meilleures conditions du traitement à leur donner, des progrès réalisés sur ce point à l'étranger, en Belgique, en Angleterre, du régime auquel ils sont soumis, etc. De nombreuses critiques ont été adressées à la loi de 1838, qui régit la matière. Cette loi, qui, à son apparition, marqua un pas immense fait en avant, qui fut le fruit des méditations de tant de graves esprits, qui donna lieu à une discussion si longue, si savante, si approfondie, paraît aujourd'hui à plusieurs tout-à-fait insuffisante. La question enfin a été portée au Sénat et au Corps

(1) Ce travail est le complément naturel de celui que nous avons publié naguères sur les *Lettres de cachet dans la généralité de Caen* (Paris, Imprimerie impériale, 1864).

législatif, et y a été l'objet de longs et sérieux débats. Dans ces conditions, il peut être intéressant de rechercher quel était en France, il y a moins d'un siècle, sous le régime du bon plaisir, le sort des aliénés. On sait comment les choses se passaient à Paris. Aujourd'hui que l'histoire provinciale sollicite de plus en plus l'attention, il peut y avoir quelque profit à voir ce qu'il en était dans une de nos provinces les plus riches et les plus civilisées, une de celles qui, plus voisines de Paris, étaient en communication plus fréquente avec lui, où les intendants ont été presque toujours des hommes distingués, et où la bonne volonté de l'administration ne s'est jamais démentie, à voir comment la Normandie, au XVIIIe siècle, traitait les aliénés.

Quand on parle d'aliénés, une grave question se présente tout d'abord, qui vient compliquer la question médicale : c'est la question du respect pour la liberté individuelle. La liberté humaine est chose si précieuse et si sainte que, pour permettre de porter la main sur elle, même chez un être privé de raison, deux conditions semblent désormais nécessaires, indispensables, tout-à-fait élémentaires. La première, c'est que la folie soit bien et régulièrement constatée par les deux autorités seules compétentes en pareil cas, la science et la justice, par le médecin et le magistrat ; le premier reconnaissant la maladie, le second usant du droit, qu'il a seul, de suspendre la liberté de l'individu, quand cette liberté devient dangereuse à la société. La seconde condition, c'est que la société, qui a confisqué provisoirement la liberté de l'insensé, promette en échange de faire tout ce

qui sera en son pouvoir pour abréger sa détention, de l'entourer des soins les plus attentifs pour retenir, s'il est possible, cette raison prête à s'égarer ; pour la rappeler au plus tôt, si déjà elle s'est enfuie. Il nous semble à tous que la .société serait coupable de sa folie si elle ne mettait tout le zèle possible à la faire disparaître.

Aucune de ces conditions n'était observée dans l'ancienne société (1), et on ne saurait voir sans une pitié profonde le sort qu'elle réservait à ces infortunés, et où la Justice était autant outragée que la Charité ; quand il est question d'eux, on remarque à la fois le mépris le plus complet de la liberté humaine, une précipitation extrême à déclarer qu'ils sont fous, l'absence de toute précaution contre les confusions possibles, enfin l'abandon complet de l'insensé, la société ne songeant pas à le guérir, mais à le retrancher.

Ce qui frappe tout d'abord quand on fouille les Archives des Intendances de la Normandie au XVIII[e] siècle, celles de Caen par exemple, auxquelles je veux emprunter mes citations, et qu'on examine

(1) Elle était sans pitié pour ces infortunés. On se faisait du fou un divertissement. Un exemple entre mille : la grande Mademoiselle, en visite à Fontevrault, où elle a une tante abbesse, commence à s'y ennuyer dès le premier instant. On ne trouve d'autre moyen, pour la divertir, que de lui montrer une folle enfermée dans un cachot. « Je pris ma course vers ce cachot, dit-elle (V. ses *Mémoires)*, et je n'en sortis que pour souper. » Le lendemain, on la régale d'une seconde folle ; comme il n'y en avait plus pour un autre jour, l'ennui la prend, et elle s'en va malgré les instances de sa tante.

les traces qu'y ont laissées les gens enfermés pour cause de folie, c'est que la constatation de cette folie n'est entourée d'aucune garantie, qu'elle n'est pas même requise, que nulle part on ne rencontre une déclaration médicale légalement vérifiée, que parmi les innombrables ordonnances dont les fous sont l'objet, il n'en manque qu'une seule, celle qu'on y chercherait tout d'abord, l'ordonnance du médecin (1) ; enfin, que le plus petit nombre a été enfermé en vertu d'une ordonnance judiciaire. Pour enlever ces malheureux et les condamner à un emprisonnement sans fin et aux horribles tortures physiques et morales dont nous aurons le spectacle tout à l'heure, il suffit d'un Ordre du roi, quelquefois de moins encore, et, pour motiver cet ordre, c'est assez que la famille le demande et que, sans donner d'autre explication, elle déclare le personnage fou et dangereux. L'administration, quand elle est le plus exigeante, se contente de faire joindre à la signature des parents, celle de quelques notables habitants du lieu, ou l'attestation du curé, ou la déclaration de la notoriété publique.

Le Ministre a bien, par moments, quelques scrupules de cet enlèvement arbitraire. M. Bertin écrit à un intendant de Rouen : « Il serait plus régulier et « plus sûr de s'adresser à la justice qui, après avoir « pris les informations nécessaires, peut ordonner « l'interdiction et la détention de la personne dont « la démence est prouvée.. .. Si l'on a besoin d'or- « dres pour le faire mettre dans une maison de

(1) Dans les soixante-six demandes que j'ai rencontrées, une seule est accompagnée d'un certificat de chirurgien à l'appui.

« force, lorsque la justice aura prononcé, je propo-
« serai volontiers à Sa Majesté de les donner. ». Mais ce n'est qu'une intention à propos d'un fait particulier, une intention passagère. On voit, par les termes de l'avis donné, qu'en théorie, le Ministère ne regarde pas ces précautions comme absolument obligatoires, et, dans la pratique, on s'en passe sans cesse.

La signature du roi n'est pas même nécessaire. L'intendant accorde volontiers ces ordres de lui-même et sans consulter le Ministre ; et, à l'exemple de l'intendant, le maire de Caen délivre des ordres d'arrestation : cela est passé en loi. Les Archives de l'Hôtel-de-Ville contiennent encore un très-grand nombre de ces pièces. Il arrive à la mairie une lettre couverte de plus ou moins de signatures déclarant, au nom d'une famille, qu'elle a un de ses membres d'esprit dérangé et de conduite peu régulière ; elle a appris qu'il y avait *une place vacante* dans le lieu spécialement destiné à renfermer les insensés ; elle s'est réunie pour la *solliciter des bontés du maire* et des échevins. Et, sans autres informations, le maire donne sa signature et l'enlèvement s'accomplit. Les plus heureux à certains égards, ce sont les insensés qui n'ont pas de famille ; il est vrai qu'ils ne sont pas soignés, mais personne ne l'est, et ils y gagnent du moins d'échapper à une affreuse captivité. Cependant, ce n'est pas toujours une garantie absolue, et, à défaut de parents, des voisins parfois que le prétendu fou incommode, interviennent et sollicitent son emprisonnement. Je trouve à cet égard une réclamation curieuse par sa naïveté : c'est une lettre

du 14 juin 1782, où maître Milésius Macparlan, professeur royal de théologie et principal de collége, demande, comme une complaisance et une preuve d'amitié, l'incarcération d'une pauvre folle. « Je prie « M. le comte de Faudoas de vouloir bien faire « donner une place à la Tour à la fille L***, qui est « folle depuis quelques jours, qui fait grand pitié, « mais qui incommode de jour et de nuit mon quar- « tier, et surtout moy, étant logé dans une chambre « sur le devant de mon collége ; il obligera son amy « et serviteur. » Et le lendemain, un ordre est donné en conséquence (1).

(1) Il peut être intéressant de voir quels sont les divers cas de folie mentionnés par ces requêtes. Nous avons signalé le vague de la plupart des allégations ; il en est quelques-unes pourtant dans lesquelles on est entré en plus de détails. Chez plusieurs, la folie se témoigne par une irrésistible tendance à mettre le feu. Ici, c'est un fou méchant, dont la paroisse de Vauxelles réclame la réclusion, qui garde dans sa folie une certaine lucidité ; il a fait scandale dans l'église, brisant des chaises, un crucifix ; il a tiré son couteau contre le bedeau, il jette des pierres aux portes, il menace et maltraite tout le monde ; mais il se vante que s'il tue quelqu'un, il n'a rien à craindre, parce qu'on le traite de fou. Un autre est possédé de la manie du suicide : il a voulu se tuer d'un coup de couteau, se pendre. Les sœurs déclarent *que la Tour doit être naturellement son partage*. Il en est d'autres dont la folie est innocente et semble être de celles dont un traitement intelligent et attentif eût pu triompher. Tel est ce pauvre diable de menuisier qui, ayant emprunté pour payer sa maîtrise, a fait de mauvaises affaires ; sa raison s'est perdue, il s'imagine qu'il est riche, qu'il possède de gros biens ; il ne veut plus travailler et reste enfermé dans sa chambre, vêtu de son habit le plus propre. Un autre, ô profanation des plus poétiques images, ô souvenir d'Ophélia ! court la campagne ayant toutes sortes de fleurs autour de la tête.

Dans ces conditions, on ne s'étonne pas de voir que parfois des ordres étaient surpris et que des êtres en pleine possession de leur raison étaient jetés dans ces horribles lieux. « Il m'a été secrètement « confié, écrit un subdélégué, que M[lle] P*** ne doit « pas être regardée comme folle, et qu'elle est la « victime d'une préférence que sa mère a pour ses « autres enfants. »

On rencontre, du reste, dans les Archives de Caen, une pièce pleine, à cet égard, d'instructives révélations. C'est le procès-verbal d'une visite faite, en 1766, à la tour Châtimoine, dont nous parlerons tout à l'heure. Nous y apprenons à la fois quel en était le personnel ordinaire et combien il s'y commettait d'erreurs, erreurs effroyables quand on en considère le résultat. Suivons, en effet, pas à pas le rapporteur. La première personne qu'il rencontre est un individu des plus fous. Mais la seconde est un malheureux qui, un jour de fête, quand tout le monde était en liesse, buvant dans un cabaret, et déjà ivre, a mis dans sa poche une tasse d'argent. Il l'a rendue dès qu'il a retrouvé son bon sens ; et cependant, il est là depuis dix-sept ans, et le rapporteur déclare ingénument « *que le crime est expié et que le malheureux « mérite qu'on ait des égards pour lui.* » La troisième est une femme « qui jouit de toute sa raison, qu'on a « mise là pour rendre service à sa famille, parce « qu'on la croit une friponne. » Plus loin, c'est « une « femme D***, *non insensée*, dit le rapport, et trois « hommes non fous, détenus en vertu de lettres de « cachet » ; plus une cinquième, sur laquelle on ne nous donne pas de détails. Ailleurs, à côté de huit

fous dont la folie est bien avérée, un neuvième, à propos duquel le rapport marque expressément qu'il ne l'est pas. Enfin, au plus profond de la prison, avec deux fous reconnus, on trouve trois autres individus qui ne le sont pas. L'un, jeune encore, est le fils d'un marchand de Caen qu'on avait d'abord fait entrer à l'Hôpital, puis qu'on avait provisoirement déposé à la Tour, en attendant que sa famille lui eût trouvé une place. Le rapport ajoute avec une placidité qui fait frémir : « On a oublié cet homme qui « n'est pas fou et qui pourrait le devenir. » Semblable est l'histoire des deux derniers détenus ; l'un d'eux a servi honorablement pendant huit années et il a eu son congé, mais *il a alarmé sa famille en mangeant du bien !* Leurs parents avaient demandé pour eux un *asile* pendant quelque temps ; « ils les *ont* « *oubliés*, ajoute le rapport : *à examiner.* »

Voici donc, tout compte fait, dans cette maison de fous, vingt-deux personnes retenues, sur lesquelles onze seulement sont de véritables insensés ; et sur ces onze, quelques-uns peut-être à leur entrée étaient dans la situation de celui dont parlait tout à l'heure le rapport, et que la prison a rendu fou. En effet, les basses passions qui avaient trompé la religion du Ministre étaient alors bientôt satisfaites ; la folie ne tardait pas à venir et à donner raison aux persécuteurs. On trouve ainsi, en 1789, un sieur M. de La M., appartenant à la classe des premiers bourgeois de Rennes, détenu sur la demande de sa famille. « Dans « les premiers temps, dit le subdélégué, *il jouissait* « *de toute sa raison ;* mais il ne tarda pas à donner « des preuves de son altération d'esprit ; il est de-

« puis parvenu au dernier degré de démence... le « physique n'est pas en meilleur état et m'a paru « faire craindre une mort prochaine. » Tel avait été le sort d'un pauvre jeune homme de vingt-sept ans, qu'un ordre du roi avait fait enfermer, parce qu'il était soupçonné d'avoir chansonné Sa Majesté. Jeté dans un cachot malsain, il n'avait pas tardé à devenir fou, d'une folie douce, passant son temps à chanter et à jouer de la flûte.

De telles erreurs étaient inévitables avec les procédés arbitraires de l'administration, son insouciance pour la vérité, sa confiance aveugle dans les déclarations qui lui étaient faites.

Et l'horreur redouble quand on voit le sort réservé aux malheureux ainsi frappés au hasard, l'abandon où ils vont se trouver, les supplices même qui les attendent. A chaque instant, on acquiert la preuve qu'ils sont considérés seulement comme des êtres dangereux contre lesquels la société a le droit de prendre toutes ses sûretés. Elle seule est tenue pour quelque chose; quant au fou, il ne compte plus. L'intelligence étant absente, on ne veut plus voir en lui qu'un corps dont on s'assure, dont on prévient les violences possibles, et un corps, à ce qu'on paraît croire, insensible. On ne se demande pas un moment s'il ne serait pas possible de les ramener à la raison.

On aurait tort pourtant de dire qu'autrefois on ne faisait rien pour eux. On trouve dans les Mémoires de Mme de La Guette l'histoire d'un pauvre malheureux qui devient fou par les chemins. « On fut obligé, « dit la narratrice, de le lier sur une charrette de

« bagages ; et même on lui donna le fouet à plusieurs « reprises, ce qui lui fit tous les biens du monde, « étant un souverain remède pour ceux qui tiennent « de la folie. » On ne peut pas trop plaindre ces pauvres gens de l'abandon où on les laisse en certains endroits quand on voit ce qu'étaient les soins.

Une seule fois ici je rencontre la mention d'un père qui réclame son fils, parce qu'il a appris qu'il s'est fondé à Paris une maison où l'on espère guérir ces maladies.

En Normandie rien de semblable. L'intendant de Rouen déclare « qu'il n'y a dans sa généralité aucune « maison destinée à recevoir les personnes attaquées « de folie. » L'Intendance de Caen n'est pas plus heureuse. Il y a des prisons où on les enferme ; il n'y a pas de maisons où on cherche à les guérir. On s'en remet de ce soin à la Providence. Une des requêtes présentées au maire de Caen le constate naïvement. Un femme y déclare qu'on a fait enfermer son mari à la Tour Châtimoine, jusqu'à ce *qu'il plaise à Dieu de lui rendre l'esprit sain* (1772) (1).

On ne savait évidemment que faire des aliénés. Parfois, on les abandonnait à la discrétion de leur famille.

(1) Il faut cependant signaler deux exceptions heureuses : deux couvents, l'un d'hommes et l'autre de femmes, où les insensés sont mieux traités ; mais ce ne sont pas là des établissements ouverts à tous, on n'y est reçu qu'en payant, et les pensionnaires y sont très-peu nombreux.

C'est d'abord la maison du Bon-Sauveur de St-Lo, couvent de femmes où, dit le subdélégué, les folles sont bien traitées. Aussi demande-t-il que l'administration vienne en aide aux religieuses,

[illegible] de folie, la royauté autorisait le plus [illegible] et le plus charitablement du monde [illegible] séquestrations les plus arbitraires. On permet à [illegible] de faire construire chez lui une logette pour [illegible], à la seule condition qu'elle sera assez [illegible], et surtout bien fermée. On essayait parfois de [illegible] loger dans les asiles ouverts aux autres maladies. C'est ainsi que nous voyons les hospices ou les couvents de Caen en recevoir quelques-uns ; mais cela au hasard et selon le caprice du moment, car le vice foncier en tout ceci et dans toute l'histoire du passé, c'est toujours l'arbitraire ; et quand l'insensé devenait gênant, on l'expulsait sans rémission.

Les religieuses de l'Hôpital ont d'abord accepté une folle. Mais bientôt, « ennuyées et fatiguées de « cette femme dont la folie va toujours augmentant, « elles font dire à son mari qu'il ait à la reprendre « incessamment et à lui procurer un autre azile, « faute de quoi *elles la passeraient à la porte.* » Un autre jour, elles ne se contentent pas d'expulser la malheureuse qui les embarrasse, elles la condamnent de leur propre autorité à la prison. En 1772, une

ajoutant : « Des maisons de cette espèce sont d'une grande ressource pour la province. »

Pour les hommes, il y avait un couvent du Mesnil-Garnier dans l'élection d'Avranches, où la détention était assez douce ; mais les soins y étaient bien insuffisants. C'est le subdélégué de Grandville qui nous l'apprend ; il écrit en 1785 que, dans ses différentes visites, il a remarqué que les religieux Dominicains de cette communauté sont, en général, des sujets très-faibles d'esprit qui ont besoin d'être conduits et qui sont peu propres au gouvernement des autres, excepté le prieur, homme très-capable, mais qui s'absente pour aller prêcher les stations du Carême et de l'Avent.

famille réclame une belle-sœur qui s'était retirée à l'hôpital par amour de retraite et principe de dévotion, et que les sœurs, pour se délivrer d'elle, surprenant un ordre, ont fait transporter à la Tour aux fous.

Parfois, quand l'administration envoyait à l'hospice un malheureux dont la folie n'était pas encore certaine, l'hospice fermait sa porte et se rachetait moyennant une légère aumône du devoir d'accueillir une misère. C'est ainsi qu'en 1779, le maire et les échevins décident qu'un pauvre mendiant, n'étant atteint que d'imbécillité, ne peut être reçu parmi les fous, mais doit être admis à l'hôpital général, « maison destinée à cet effet. » L'administration de l'hôpital, pressée de s'exécuter, consent à contribuer à sa nourriture pour huit livres de pain par semaine, et on décide que le malheureux sera reçu à la Tour au rang des fous. On le condamne au *Carcere duro*, pour ne pas embarrasser l'Hospice.

Dans d'autres circonstances, où la bonne volonté ne manque pas, les ressources sont si faibles, les installations tellement insuffisantes, que les malheureux insensés sont réduits à la plus triste condition. Un subdélégué de Cherbourg écrit (1785) « qu'il a trouvé à l'Hôpital une folle : c'est une pauvre fille sans ressource dont le frère infirme, cordonnier de son état, est déjà chargé d'une autre sœur folle aussi et qui le bat. » Dans cette condition, l'Hôpital est son asile naturel. Mais à Cherbourg, on n'a ni les salles, ni les cours nécessaires; le local manque pour qu'on puisse la loger et la traiter comme son état l'exigerait. On est obligé de l'y retenir dans une petite salle,

qui n'est qu'une espèce de cachot. Dans ce réduit, elle est toujours seule et ne voit personne. Loin de se guérir, elle devrait, au contraire, devenir plus folle encore.

Cependant, si l'on s'en rapportait uniquement à des déclarations officielles, il existait à Caen, au centre même de l'intendance, un asile spécialement réservé aux insensés, la *Tour-Châtimoine*, que le peuple appelait la *Tour-aux-Fols*. C'est ce que proclame une délibération du Conseil de ville de 1760, qui assure que la Tour sert à cet usage depuis un temps immémorial. Déjà, dans une délibération datée de 1731, le maire et les échevins, repoussant la prétention du procureur général du Parlement de Rouen de nommer le concierge, ou tout au moins d'accepter sa nomination, déclaraient que la Tour « n'est pas une prison (1), mais bien un lieu choisi « dans le nombre des fortifications de cette ville et « *destinée par les officiers du Corps de ville pour servir* « *d'asyle et d'hôpital aux pauvres citoyens dont l'esprit* « *est dérangé qui trouvent dans ce lieu tous les secours* « *qui leur sont nécessaires et qu'ils ne peuvent se procu-* « *rer d'eux-mêmes.* » Elle ajoute que les pauvres in-

(1) MM. les échevins ne paraissent pas ici très au courant de ce qui se passe dans *leur* Tour-Châtimoine. Non-seulement, bien des *ordres* du roi avaient déjà pris ce chemin, mais la police elle-même sait l'utiliser au besoin. Une ordonnance de police, avec ce mépris de toute proportion entre le délit et la peine qui est le caractère de l'ancienne pénalité, « fait défense à tous décrot- « teurs ou autres de pareille espèce de marcher sur les gazons de « la place Royale..... à peine d'être enfermés, pendant l'espace de « six mois, *dans les cachots souterrains* de la Tour-Châtimoine. »

sensés « qu'on retire par un motif de charité dans la « Tour de Châtimoine ne peuvent pas être considérés « comme des prisonniers, mais comme de pauvres « infirmes. » Et les échevins assurent, dans une autre pièce du 23 avril 1740, « qu'ils veillent continuelle- « ment sur la conduite de ce concierge nommé par « eux, afin que les malheureux insensés ne soient « pas négligés. » Dès le XVIIe siècle, en effet, on trouve, dans les archives de la ville, les preuves de cette attribution donnée à la Tour. Les choses s'y arrangeaient d'abord à l'amiable. La ville se bornait à en prêter quelque coin à ceux qui voulaient s'en servir, à condition qu'il ne lui en coûterait rien et qu'ils y feraient telle installation qu'il leur plairait. C'est ainsi que, le 25 janvier 1659, un particulier était autorisé « à mettre dans la Tour-Châtimoine son frère « tombé en démence et dont il est le curateur, à la « charge de faire fermer par lui à ses frais, soit en « charpenterie ou maçonnerie, celle des embrasures « de ladite Tour qu'il aura choisie, afin qu'il ne di- « vague, et de lui fournir les vivres et aliments né- « cessaires. »

Plus tard, la ville forme là un établissement régulier dans lequel est réuni un nombre assez considérable de fous, envoyés, nous avons vu en vertu de quels ordres. Elle y reçoit même des malheureux venus des villes voisines, tantôt en vertu de lettres de cachet adressées au maire, tantôt en vertu de concessions faites par elle. Je trouve entre autres, en 1780, une requête du curé de Sacy et des principaux habitants au maire de la *célèbre ville de Caen ;* ils assurent que « comme il ne serait pas juste que

« la pauvre folle dont ils demandent l'emprisonne-
« ment y fût gratis n'étant pas de votre ville, le curé
« paiera 100 livres. »

L'Hôtel-Dieu fait les frais de l'asile. Il y dépense annuellement de 2,500 à 3,000 livres pour vingt détenus (125 livres par personne); un ou deux y étaient à la pension du roi, une pension de 200 livres.

Il semble donc que tous les vœux des amis de l'humanité devaient être satisfaits. Mais si, après avoir entendu les assertions de MM. les échevins, on pénètre dans ce prétendu *asile*, on rencontre de si épouvantables spectacles qu'on aimerait mieux apprendre que ces malheureux étaient complétement laissés à eux-mêmes. La *Tour-Châtimoine* est un horrible enfer, si horrible en effet que l'administration elle-même, s'avisant tardivement, et cinq ans seulement avant la Révolution, de savoir ce que c'était que cette prison à laquelle depuis tant d'années elle condamnait tant d'innocents, le jour où elle y pénètre, recule épouvantée ; et l'intendant déclare qu'il est impossible de conserver *une pareille monstruosité.*

On ne saurait, en effet, imaginer rien de plus monstrueux que les descriptions que nous en fournissent en 1785, dans des rapports officiels qu'on ne saurait, par conséquent, soupçonner d'exagération, un inspecteur général des hôpitaux, un exempt de maréchaussée, homme par état peu porté à l'attendrissement, enfin un maire de Caen qui, sous l'impulsion de ce mouvement général d'humanité qui marquait l'approche de 89, n'hésitent pas à dé-

mentir le témoignage de ces échevins si satisfaits, de 1731, et déclarent que les cachots étaient si mal entendus et construits que les malheureux qui y étaient enfermés excitaient la plus grande compassion.

Ce sont « des cellules prises dans l'embrasure du « mur de la *Tour*, de largeur en l'entrée de six ou « sept pieds, et de trois pieds et demy à l'autre ex- « trémité, vers le jour qui donne du côté du fossé « de la ville, ledit endroit de profondeur tout au « plus de six à sept pieds, voûté dessus et dessous « en pierre. » Ce sont des souterrains plus épouvantables encore, « où l'on descend à vingt-cinq ou « trente pieds de profondeur ; là on trouve une cave « voûtée qui ne reçoit le jour et l'air que par trois « ou quatre lucarnes infiniment étroites, de manière « qu'en plein jour on ne peut y voir sans flambeau. « Ce lieu est tellement humide que plusieurs fois « dans l'année il est inondé, au point que l'on est « obligé d'y pomper l'eau, et qu'une pauvre femme « déposée à la Tour pour dix jours, en attendant « son entrée au Couvent, et qu'on y oublie pendant « deux mois, y languit les jambes à l'eau avec les « reptiles les plus immondes. Dans l'épaisseur des « murs de cette cave sont creusées quatre ou cinq « cavités, dans lesquelles on place des prisonniers « qui sont véritablement scellés dans le mur, puisque, « une fois établis dans ces lieux, la porte par laquelle « ils y sont entrés ne s'ouvre plus, et qu'elle est « assurée dans le mur au moyen de fers qui y sont « scellés. Quand on voulut en faire sortir un malheu- « reux qui y était détenu depuis vingt ans, la porte « n'avait été ouverte depuis si longtemps, nous dit

« l'exempt, qu'il a fallu abattre la serrure et les « barres. Au milieu de cette porte est une ouverture « carrée, d'environ un pied, par laquelle le prison- « nier respire, reçoit ses aliments et rejette ses ex- « créments. Genre de cachot inouï, dit le rapporteur, « et le plus barbare qu'on puisse concevoir ! »

Dans les autres étages, les malheureux n'étaient guère mieux installés, nichés qu'ils étaient chacun dans une espèce de cage, que le rapport compare « aux cabanes roulantes des bergers qui gardent la « nuit les moutons en pleine campagne, n'ayant « pour tout, pour l'entretien de leur vie, qu'une ou- « verture semblable à celle pratiquée dans les ca- « chots souterrains (1). »

Je ne connais qu'une description égale à celle-ci en horreur, c'est celle que, dans une de ses lettres, Horace Vernet nous donne de la Mosquée des fous du Caire. Mais au moins cette fois, le lieu de la scène est dans cet Orient où la mort et la souffrance des hommes ont toujours été comptées pour rien,

(1) En présence de cette situation, on comprend la sollicitude de ce mari qui demande l'autorisation de transporter sa femme à Paris, où « il lui a trouvé *une place moins désagréable.* » Si l'on eût connu cet horrible état de choses, combien n'eût-on pas hésité à demander pour des infortunés un semblable asile! Je vois, par exemple, une pauvre femme réclamer une place pour sa fille, qu'elle représente « enfermée dans une misérable chambre où elle vit plutôt en « animal qu'en humaine » ; et le curé de St-Nicolas appuyer sa demande, touché qu'il a été du spectacle qu'il a eu « dans ce petit « appartement qu'elles occupent et qu'il a trouvé rempli de toutes « sortes de malpropretés, de vermines et ordures qui exhalaient « les plus mauvaises odeurs et causaient une infection des plus « grandes. » La malheureuse allait-elle gagner au change ?

où, par un raffinement atroce, elles se mêlent au plaisir, où l'on s'enivre de sang et de tortures autant que de voluptés. « Figure-toi, dit le voya-« geur, une cour de quarante pieds carrés, envi-« ronnée de murailles prodigieuses de hauteur qui « laissent à peine entrer le jour. Dans l'angle une « petite porte de trois pieds de haut, barricadée de « chaînes à travers lesquelles on passe avec peine. « De chaque côté des murs sont percées de petites « niches de quatre pieds carrés, garnies d'énormes « grilles de fer, et là dedans, sans vêtements, assis « sur la pierre, sans autre paillasse que leurs or-« dures et une épaisse couche de poussière, sont les « malheureux privés de leur raison, une double et « lourde chaîne au cou, dont les extrémités viennent « s'attacher à de gros anneaux extérieurs et dont « le frottement perpétuel sur la pierre l'a détruite « et creusée à plus de deux pieds. Joins à ces ta-« bleaux les rugissements des furieux, les accents « pitoyables d'un amoureux et les deux yeux fixes « d'un nègre silencieux qui vous regarde comme un « oiseau de nuit, et tu ne te feras encore qu'une « faible idée de ce que nous avons vu (1). » La description d'Horace Vernet est désolante, mais elle n'offre aucun trait qui ne se retrouve dans la Tour-Châtimoine. Les cris et les rugissements dont il parle ont dû s'y entendre bien souvent ou s'étouffer dans ses sombres piliers. Et dans ces tableaux qui épouvantent et indignent le voyageur français, rien

(1) V. Sainte-Beuve. *Causeries du lundi.* Article sur Horace Vernet.

n'est comparable à cette horrible caverne, où l'infortuné pourrit pendant des années dans les ténèbres et dans la fange.

En voyant les malheureux ainsi logés, il est à peine besoin de se demander s'ils reçoivent les soins nécessaires. Ne cherchez pas s'il y a là un médecin pour soigner leur corps et rappeler leur raison, des sœurs de charité pour les entourer de soins délicats ; s'ils peuvent tout au moins compter sur la main plus rude d'un infirmier ; s'il y a un prêtre qui vienne, au moindre réveil de leur âme, leur apporter les consolations de la religion ? Le personnel de la maison est des plus réduits ; le seul fonctionnaire chargé de veiller sur eux est un concierge qui doit seul suffire à tous les services ; et si l'on juge de la sollicitude du gardien par son intégrité, elle ne devait pas aller loin : car on le voit, en 1770, moyennant un écu de trois livres, procurer l'évasion d'une détenue (1). Parfois, plus coupable encore, il exploitait la misère des malheureux confiés à ses soins ; on nous apprend que l'un d'eux, manquant de tout, était donné en spectacle, pour une rétribution, à une curiosité imbécille.

Toute la sollicitude de l'administration municipale se borne à aller de loin en loin, en grande pompe, faire une courte visite à la Tour (2), et demander aux détenus, encore en état de répondre, s'ils ne

(1) Le concierge traitait pour son compte avec les familles. Nous le voyons, d'accord avec des parents, prendre un détenu en pension et « lui accorder une honnête liberté. »

(2) V. Arch. de la ville de Caen. Reg. 95. —A. f° 28.— 17 janv. 1750.—Visite de M. Hue de Prébois à la Tour-Châtimoine.

sont pas mécontents du concierge. Que ne leur demandait-on également s'ils étaient contents du traitement ?

Quels sont, en effet, ces secours que les pauvres insensés trouvaient là, au dire des échevins, et qu'ils n'auraient pu se procurer d'eux-mêmes ? En présence des faits, ces paroles ne semblent qu'une amère dérision. Le ministre, dès 1749, apprenait avec indignation le traitement auquel, en réalité, ces malheureux étaient soumis ; il se plaignait de l'état misérable et contraire à l'humanité dans lequel les prisonniers étaient tenus dans ce lieu, malgré la pension que payait le roi pour quelques-uns. Son indignation n'est que trop justifiée par les différentes confidences parvenues jusqu'à nous. Les malheureux fous sont là sans air, sans lumière, sans vêtement.

C'est ainsi qu'on avait trouvé en 1767, après dix-huit ans de captivité, le malheureux enfermé pour ses chansons « sans un lambeau pour se couvrir. » Et le maire expliquait paisiblement sa nudité en disant que c'était la faute de ses parents qui s'obstinaient à ne pas lui fournir de vêtements. Lorsqu'en 1785 la Tour livre ses mystères, quand on ouvre les loges en bois, « on en voit sortir tout d'abord une « femme toute nue qui tombe du haut de la Tour, « ne pouvant se tenir debout. Dans la même salle, « dans l'épaisseur des angles de la Tour, on trouve « dans le même état deux femmes, et un homme « qui est là muré depuis vingt ans. » Plus loin on en rencontre un autre sur la paille, « vêtu d'une « chemise gâtée, lequel a une partie de la cuisse

« corrodée ; un autre enfin qui avait été attaché « avec des fers aux pieds à une chaîne dans le mur, « mais qui n'avait plus que les accolle-jambes, les « chaînons ayant été rompus par le temps. Il ne « pouvait supporter la lumière et ses jambes refu- « saient de le soutenir. »

Il n'est pas besoin d'ajouter un commentaire à ces détails.

Tous ces malheureux n'ont pas d'histoire ; la seule dont on retrouve quelque trace est vraiment attendrissante. Un certain des V., natif de Marseille, ancien chirurgien aux colonies, interdit par une sentence de la sénéchaussée de St-Domingue, avait été envoyé par ordre du roi et entretenu à ses frais à la Tour-Châtimoine. « L'état malheureux de ce dernier « des renfermés en ce lieu affreux, dit l'officier de « maréchaussée qui visite la Tour en 1785, ren- « chérit encore sur les précédents. Il était renfermé « dans un des piliers servant de fondement à la « Tour, du côté de l'abbaye de St-Étienne. L'inté- « rieur du cachot était très-humide par la filtration « des eaux. Il n'en était pas sorti un instant depuis « dix ans. » La femme du concierge, de son côté, déclare : « Qu'il était vêtu à ses dépens avec de « vieilles hardes à elle ; que, du reste, il n'avait pas « besoin d'être mieux habillé, vu qu'il restait « presque toujours couché. » « C'était un être « doux, honnête, continue le rapport, sans aucune « malice, à ce qu'il paraît, et il demandait à rester « dans sa prison, pourvu qu'on voulût seulement « empêcher les enfants de lui jeter des pierres, « plaisanterie dont il est sujet à éprouver le désa-

» grément, le seul jour qu'il ait étant du côté du « chemin de l'abbaye. »

N'y a-t-il pas quelque chose de singulièrement touchant dans cette simple requête, si naïvement reproduite par ce rapport ?

L'histoire de ce malheureux devait être mélancolique jusqu'au bout. Le 7 novembre 1789, le ministre de La Luzerne écrit aux administrateurs de la maison de Beaulieu et leur rappelle l'ordre envoyé en 1785 de recevoir des V. « Comme depuis cette époque, « ajoute-t-il, il ne m'est rien parvenu qui serve à « constater l'existence de ce particulier ou sa sortie « de votre maison, je vous prie de m'écrire en détail « sur ce qui le concerne, afin que, s'il existe, on puisse « juger, sur votre rapport, s'il convient de faire cesser « sa détention ou de la prolonger encore. Il est inté« ressant que votre réponse me parvienne sans re« tard. » La même demande est renouvelée le 5 janvier 1790 ; elle reste sans réponse.

On voit ce qu'un pareil traitement pouvait faire pour eux ; comment, au lieu de les guérir, on ne faisait que hâter la ruine de leur intelligence. Ainsi, un pauvre être, dont le seul tort était un dérangement passager d'esprit, était condamné par la société au plus épouvantable des supplices, à celui que les plus effroyables tyrannies n'ont jamais osé rêver, condamné à la folie furieuse. Dans cette horrible solitude et cette nudité, sur une paille infecte, dans ces ténèbres, cette humidité et cette inondation périodique, le trouble d'esprit devenait vite égarement, l'égarement folie, la folie démence furieuse. C'était là une marche inévitable et dont nous voyons, dans

« corrodée ; un autre enfin ... e trop nombreux
« avec des fers aux pieds ...
« mais qui n'avait plu ... ment qu'à regret ces
« chaînons ayant été ... un malheureux frappé
« pouvait supporter ... nt bien à quel châtiment
« saient de le sou ... urait dû essayer de guérir.

Il n'est pas ... un exemple intéressant de
ces détails. ... magistrat et d'une touchante

Tous ces ... ain Daniel, dont le sort émeut
dont on ... de police de Cherbourg. « C'est
drissant ... pour des gens de cette espèce
cien ... de force générale paraîtrait devoir
le ... n'y aïant pas dans les lieux particu-
... ents propres à placer les fous, dont la
... me celle de Daniel, est douce et tran-
... Daniel, en effet, est un jeune homme de
... ans, pauvre et sans parents qui puissent le
... dans ses accès de démence ; il n'a jamais
... mal à personne, il a seulement cherché parfois
... noyer. Faute d'une maison convenable, le pau-
... Daniel sera condamné à la Tour-Châtimoine.

Combien de malheureux ne devait-il pas y avoir, semblables à celui-là, et dont la folie eût peut-être cédé à des soins assidus, à un traitement intelligent et attentif !

Nous en avons la preuve dans ces dossiers mêmes, dans la requête d'une pauvre femme qui réclame la liberté de son mari. Pendant neuf mois, elle n'a cessé de l'aller voir et de lui procurer tous les secours possibles ; il a recouvré la raison. Comment cela n'avertissait-il pas de ce qu'on aurait pu faire pour d'autres ?

Il faut rendre à l'administration de la Normandie cette justice, que ses représentants, à tous les degrés, intendants et subdélégués, se préoccupèrent de ce triste état de choses et cherchèrent, à plusieurs reprises, les moyens d'y remédier. La voix éloquente des philosophes demandant la réforme des abus, le respect de l'humanité, le soulagement des souffrances, retentissait de toutes parts ; on ne pouvait plus l'étouffer, et les intendants de Caen n'avaient pas été des derniers à l'entendre. Dès 1765, M. de Fontette déclarait que l'Hôtel-Dieu était riche, que le logement des insensés était une de ses charges naturelles. Il proposait de détruire la Tour-Châtimoine et de transporter à l'Hôtel-Dieu une vingtaine de loges, ce qui ne coûterait qu'une dépense médiocre.

L'intendant, M. Feydeau de Brou, qui paraît avoir été un esprit distingué et plein de bonnes intentions, écrivait la même année : « Il serait désirable de voir se former dans la province un établissement en grand où les personnes dont l'esprit est aliéné pussent être soumises à un traitement. » En mars 1785, il demandait les fonds nécessaires pour faire disposer, à Beaulieu, un logement spécial. « On pourrait, dit-il, « ce me semble, établir des loges en bois dans les « nouveaux bâtiments, au second étage, où les fous « seraient très-sainement. Mais l'argent manque : « les dépenses d'aménagement sont trop considé- « rables, et ce n'est pas sans peine qu'il pourra se « trouver, à Beaulieu, des loges de fous en nombre « suffisant pour ceux qu'il sera indispensable d'y ad- « mettre. »

Un instant, on avait espéré que le roi prendrait

ces améliorations à sa charge. « Il est question, écri-« vait-on en 1765, de former dans toutes les pro-« vinces des établissements pour recevoir les in-« sensés, les furieux, les épileptiques et les gens « mal figurés, qui forment la partie la plus onéreuse « de la mendicité. Le roi est décidé à les prendre à « sa charge. » Mais l'ancienne société devait en demeurer à ces intentions, et laisser à une société nouvelle le soin et le mérite de les réaliser.

A défaut des secours de la royauté, les intendants ne sachant où trouver les fonds nécessaires, auraient voulu mettre les insensés à la charge des paroisses, comme les enfants-trouvés; mais ils étaient obligés de s'arrêter devant l'impossibilité de trouver un texte qui les autorisât. L'arbitraire que rien ne trouble pour faire le mal, ne se sent pas le courage de faire arbitrairement le bien.

L'essai tenté tardivement à Beaulieu après la démolition de la Tour-Châtimoine (1785), ne devait pas, du reste, donner d'heureux résultats. Les pauvres insensés n'avaient guère gagné au changement. A Beaulieu ils étaient aux prises avec d'autres misères et d'autres dangers. Les femmes supposées folles y avaient été jetées pêle-mêle avec des voleuses, des mendiantes et des prostituées, livrées à leur mépris et à leur dérision, et leur servant de jouet.

On voit dans tout cela les meilleures intentions demeurer impuissantes. Il y fallait un renouvellement de la société tout entière, et l'infusion d'un principe nouveau, le respect de la liberté individuelle.

APPENDICE.



Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt les détails suivants que nous empruntons à des pièces également inédites, et qui achèveront de montrer ce qu'était, au XVIII[e] siècle, le régime des prisons dans la généralité de Caen.

Note 1.

Voici, par exemple, ce qu'on peut lire sur le traitement auquel sont soumis les prisonniers et sur les évasions, dans un rapport de M. Couraye du Parc, écuyer, conseiller du Roi, vicomte et délégué de Granville, commissaire nommé, en 1786, par le roi pour faire dans l'abbaye et maison du Mont-St-Michel une visite exacte de tout ce qui concerne les personnes qui y sont détenues :

« Prié de nous dire quelles sont les corrections que les exilés subissent lorsqu'ils ont commis quelque désordre : le prieur nous a répondu que, lorsqu'ils se portent à certains excès, comme de casser leurs vitres ou quelques meubles, on les prive de vin, pour, avec la valeur de ce qu'ils en auraient bu, réparer le dommage; que lorsqu'ils sont intraitables, on les met aux fers pour deux fois vingt-quatre heures ; que ces occasions sont très-rares; que pour ceux qui ont la liberté du château, on les en prive, lorsqu'ils en ont abusé ; que ceux des détenus qui descendent

à la ville, sont obligés d'en obtenir tous les jours la permission, qui leur est expédiée sur une carte, sans laquelle le portier ne leur ouvrirait pas. »

« Prié de nous dire si la pension est la même pour tous les détenus ? Nous a répondu qu'originairement il y avait deux pensions ; l'une à six cent cinquante livres sans vin et au cidre, l'autre à huit cents livres, à cinq septiers de vin par jour, que la portion était la même, que tous les détenus qui se trouvent actuellement sont à la même pension de huit cents livres. » — « Prié de nous dire en quoi consiste ordinairement le repas des détenus? A répondu qu'au déjeuner on leur donne du pain et du beurre et un septier de vin de Bordeaux ; à dîner un potage, une entrée, un bouilli et du dessert suivant la saison, et une demi-bouteille du même vin ; à souper un rôti, une salade, ou, à défaut de salade, un plat de légumes cuits, du dessert et une demi-bouteille de vin ; que c'est ainsi que vivent les religieux de la maison ; qu'on donne de la volaille au moins une fois la semaine, et que l'on varie les mets suivant la saison. — Prié de nous dire qu'elle est la règle pour le chauffage ? Nous a répondu que, lorsque plusieurs exilés se chauffent à la même cheminée, la maison leur fournit le bois; que lorsqu'ils veulent leur cheminée à eux seuls, qu'ils paient le bois. — Prié de nous dire en quoi consiste le couchage des détenus? Nous a répondu qu'il consiste en une couchette , deux matelas, une paillasse, un traversin, deux couvertures l'hiver et une en été, le tout dans une couchette sans rideaux ni housses, dans la crainte qu'on n'en abuse pour faire des cordes pour s'évader, ce qui est arrivé plusieurs fois. Le soir, pour plus de sûreté, on leur enlève leurs vêtements, afin de les empêcher de s'évader pendant la nuit. »

« Prié de nous dire comment on fournit à l'entretien des détenus? Nous a répondu que les parents fournissent ce qu'ils veulent sacrifier pour cet objet, qu'il en a la

manutention, qu'il tient un état exact de ce qu'il dépense et qu'il en justifie aux parents, et qu'il est presque toujours en avance du prix des objets fournis aux détenus. »

. . . .

« Prié de nous dire comment les détenus sont servis en santé ? Nous a répondu qu'ils sont servis par des domestiques que l'on multiplie en raison de leur nombre et de leurs besoins ; qu'actuellement il n'y a que trois détenus d'enfermés et qu'un seul domestique les sert le jour, que la nuit deux ou trois viennent visiter leur grille et fermer leur porte lorsqu'on les sépare. »

COMPLOTS ET ÉVASIONS. — DÉCLARATION DU PRIEUR.

« Sur la fin de février 1784, les sieurs d'E., d'El., R., de L. et de G., demeurant dans le même quartier, il fut formé un complot d'assassiner le domestique M. Ch., préposé à leur garde, de s'emparer des clefs, d'aller ouvrir aux autres détenus, de se porter ensuite chez le prieur, de lui voler ce qu'ils auraient pu trouver d'argent, d'aller de là dans l'église enfoncer la grille du trésor, prendre une crosse que le sieur d'E. leur avait dit être d'or, et ils devaient massacrer tous ceux qui s'opposeraient à leur évasion.

« M. de G., témoin de cette conspiration, en eut horreur et menaça les conjurés de tourner ses forces contre ceux qui voudraient faire mal à quelqu'un, leur disant : pour l'évasion j'en suis, mais pour les assassinats, je m'y oppose. Les sieurs R. et d'El., encore détenus dans cette maison, voyant que le projet était manqué par la résistance du sieur de G., prirent le domestique en particulier, et pour écarter le soupçôn qui aurait pu naître contre eux, ils accusèrent le sieur d'E. d'avoir formé le projet et dirent qu'ils étaient trop honnêtes gens pour donner la main à un pareil complot. Ils engagèrent ce domestique à conter l'affaire au

...... et pour qu'il ne restât aucun doute sur leur franchise, ils demandèrent à être séparés des autres. Le sieur prieur voulant découvrir quel était l'auteur du complot, les fit appeler séparément; il reçut leurs dépositions par lesquelles il demeurait constant que ni M. de L., ni M. de ... n'étaient coupables; les sieurs d'E., d'El. et R. s'accusèrent mutuellement.

« Le sieur prieur ne pouvant reconnaître la vérité, les engagea de faire chacun leur mémoire sur cette affaire. Les mémoires ne présentaient que des doutes sur l'auteur du complot, mais ils en constataient la réalité; les choses restèrent en cet état, le sieur prieur ayant pris les précautions de prudence nécessaires dans la circonstance, faisant distribuer les logements différents et sans communication aux trois conjurés présumés, et le sieur prieur resta saisi des mémoires respectivement faits. Après quoi le sieur prieur nous a fait le récit suivant :

« Le 8 septembre 1784, les pensionnaires étant dans la cour de l'exil, le sieur d'El. s'avisa de tenter une évasion; il y avait pour lors des échafauds suspendus à la hauteur de 20 pieds : y étant parvenu, il trouva des échelles au moyen desquelles il s'introduisit dans la maison. Les religieux chantaient les vespres. Le sieur d'El. parvenu à la porte du monastère, engagea le portier de lui ouvrir en lui promettant 25 louis de rente. Le portier, fidèle à son devoir, refusa et vint promptement en donner avis. Le nommé F., commis engagé à vie à la congrégation de St-Maur, se porta promptement du côté de la porte, il engagea le sieur d'El. à rentrer dans le devoir. Celui-ci, armé d'un compas ouvert, s'élança contre F. avec rage, lui en porta un coup dans le ventre, lequel fit peu d'effet; il lui en porta un second dans la lèvre supérieure, et sans le secours qui arriva fort à-propos, c'en était fait de la vie dudit F. — Le sieur prieur s'étant transporté aussi vers la porte de la maison, y vit le sieur d'El. se débattant en

furieux contre les personnes qui approchaient de lui ; on fut obligé de le tirer pour le reporter à l'exil, où il fut mis dans une chambre dont la fenêtre était défendue par une barricade et on lui mit les fers. Cependant ayant entendu qu'on reportait leur camarade à l'exil, et l'ayant entendu vomir des imprécations contre le prieur, les exilés firent révolte de leur côté. L'un d'eux, qui n'est plus dans cette maison, menaça même le prieur d'attenter à sa vie. Ils quittèrent leurs bas, mirent des pierres dedans et menacèrent de tuer le premier domestique qui entrerait dans la cour. Le sieur prieur crut qu'il était prudent de faire monter la garde bourgeoise de la ville, qui, ayant été introduite dans la cour de l'exil, parvint à arrêter les uns après les autres. On mit aux fers celui qui avait témoigné le plus d'emportement et qui avait menacé le sieur prieur... Le sieur d'El. eut les fers pendant huit jours, et le sieur F. pendant deux fois vingt-quatre heures. »

Les détails suivants ont trait à la tentative de résistance que j'ai rapidement indiquée plus haut et qui fut si brutalement réprimée. Ils sont tirés des dépositions du chevalier d'El... lui-même.

« ... Étant logé le 15 décembre (1794) avec le chevalier R. à l'exil, il descendit seul à la cour pour prendre de l'exercice. Étant dans cette cour, il entendit marcher plusieurs fois sur le pont qui est placé sur cette cour, et ayant entendu tousser, il regarda et vit tomber un morceau de papier : ayant été le ramasser, il entendit de nouveau tousser à une fenêtre grillée du corridor du prieur et crut y voir quelqu'un vêtu de noir. Ayant ouvert le billet, il y lut ces mots : « M. d'El. et M. R. défiez-vous du père prieur, car il vous en veut à la mort. Je vous préviens que si vous faites quelques tentatives pour demander votre changement ou pour vous évader, vous serez poignardés

prieur, et pour qu'il ne restât aucun doute s
chise, ils demandèrent à être séparés des au
prieur voulant découvrir quel était l'auteu
les fit appeler séparément; il reçut leurs
lesquelles il demeurait constant que ni M
G. n'étaient coupables; les sieurs d'E., d
sèrent mutuellement.

« Le sieur prieur ne pouvant recon
engagea de faire chacun leur mémoi
Les mémoires ne présentaient que de
du complot, mais ils en constataient
restèrent en cet état, le sieur pri
cautions de prudence nécessaires
faisant distribuer les logements d
nication aux trois conjurés prés
resta saisi des mémoires respec
le sieur prieur nous a fait le ré

« Le 8 septembre 1784, le
cour de l'exil, le sieur d'El.
il y avait pour lors des éch
de 20 pieds: y étant parv
moyen desquelles il s'intr
ligieux chantaient les ves
porte du monastère, en so-
lui promettant 25 louis a faire
devoir, refusa et vint les res-
nommé F., commis en t anonyme
Maur, se porta pron i. Le lende-
gagea le sieur d'El uets au prieur
armé d'un compas i demandaient de
lui en porta un co s plaintes, mais de
il lui en porta un aient résolus de ne
le secours qui un ordre du ministre,
vie dudit F. — recevoir leurs plaintes;
la porte de la aient leur parole d'honneur

d'être tranquilles et de ne faire aucune tentative pour s'évader..... »

Le surlendemain on les sépare et on enferme le chevalier avec un religieux détenu. Le soir, on enlève leurs habits. « Le religieux refuse de se laisser dépouiller sans « que le prieur lui en donnât l'ordre lui-même. Au bruit, « le répondant vint frapper à sa porte et dire aux geôliers « que, s'ils n'abandonnaient pas son camarade, il allait « crier par la fenêtre. Les geôliers lui ayant répondu qu'ils « sauraient bien le mettre à la raison, il cassa son volet « et cria à l'assassin, auquel bruit le chevalier R., ne « pouvant ouvrir son volet, cassa un carreau de vitre et « cria aussi à l'assassin. Les moines se mirent aux fenêtres, « menacèrent des fers; le répondant voyant tout le monde « assemblé, dit tout ce qu'il savait des moines et rapporta « la teneur du billet anonyme qu'il avait reçu, déclarant « hautement qu'il consentait à se rendre et ouvrir sa porte « si on voulait faire passer les lettres au ministre, ou faire « venir le subdélégué d'Avranches. Qu'après cette scène, « il mit son lit contre la porte, cassa ses chaises afin « d'avoir des bâtons, attacha avec le cordon de ses cheveux « le bouton de fer avec lequel le cadenas se fermait et « qu'il avait arraché, brûla le volet pour avoir la lame de « fer qui servait de penture et se fit ainsi des armes. Au « matin du 9 janvier, le répondant s'étant mis à la fenêtre, « appela le sieur Le R. et lui dit qu'il était résolu à tenir « ferme, jusqu'à ce qu'il fût venu un commissaire ou « jusqu'à ce qu'il y eût des ordres du ministre; qu'il « pouvait être tranquille sur le sort du billet, qu'il était « en sûreté. A l'heure de la grand'messe, le prieur vint « au guichet du répondant et lui dit que, s'il ne voulait « pas se rendre, il allait faire tirer sur lui. A quoi le « répondant dit qu'il consentait de se rendre, aux con- « ditions qu'on ferait passer ses lettres sans les ouvrir,

blie-

ou empoisonnés, dans la crainte qu ...
portiez des plaintes contre lui. » Et au
vous plains de tout mon cœur. » Le
ture, paraphé et marqué de quatre
aussitôt après cette lecture, alla
montrer le billet; il en ressenti ... mis
Dès lors ils firent ensemble le p ... où
de se défendre si on venait le ... ambre, le
avec impatience le jour de l'a ... n, même
prieur, afin de démêler dans
projets. Le prieur étant ven ... ion, ne laissa
lui firent plusieurs demand ... le, celui-ci ayant
pouillés, celle d'être mieux ... assassiner G. et de
ses domestiques. Voyant ... ce noir projet; mais,
accorder les demandes. ... soir, ayant simulé un
tention était d'en écrire ... confrères, disant qu'il
représentations sur la n ... dans sa chambre, il alla
Le prieur répondit q ... *du four*, où il trouva des
ses réponses à côté ... des ouvriers qui travaillent
cru qu'eux; que d'ai ... pour s'évader. Le jour n'étant
sur lui; qu'il ne pou ... aperçu par les habitants du Mont-
en disant qu'il sau ... et le ramenèrent au sieur prieur,
à la raison et qu ... et le fit conduire à l'exil..... »
étant sorti, le
lution de se ba

Note B.

des mémoires
pectives, aux ... voir donner ici le modèle des ordres
par lequel ... les malheureux étaient enlevés.
main, à n
avec un bi ... *A MM. les Administrateurs de la*
mettre ... *lieu.* — Chers et bien amés, nous vous
les env ... ordonnons de recevoir dans la maison de
point ... Caen, le nommé .... et de le garder
ou sa ... jusqu'à nouvel ordre de notre part, moyennant
que

ous sera payée par la famille. Si n'y faites
otre bon plaisir.

Signé : LOUIS.

s bas :

BERTIN.

C., *maréchal des camps et*
ur le marquis de C., je vous
dire que mon intention est que
otre terre de C. et que vous ne vous
s que de deux lieues jusqu'à nouvel
. La présente n'étant à autre fin, je prie
ait, Monsieur le marquis de C., en sa

ailles, le 9 juin 1763.

Signé : LOUIS.

Et plus bas :

PHELYPEAUX.

Lettre de M. Bertin. — Versailles, 31 décembre 1773.
- La famille de N. demande, Monsieur, par le mémoire ci-joint, des ordres pour le faire enfermer dans une maison de force. Je vous prie d'examiner avec attention si la conduite de ce jeune homme mérite une punition aussi sévère et si le mémoire est signé des parents paternels et maternels des plus proches. Dans le cas où il mériterait cette punition, il serait à propos que la famille indiquât dans quelle maison elle voudrait qu'il fût enfermé, et lorsque vous aurez pris à ce sujet les éclaircissements nécessaires vous m'enverrez, s'il vous plaît, votre avis.

Note C.

Nous avons vu quelle part les passions les plus basses, l'intérêt et la cupidité, avaient dans ces arrestations arbitraires.

« qu'on le remettrait avec son camarade et qu'on ou
« rait le passé. — Le prieur répondit qu'il n'était pa
« pour traiter avec le répondant, qu'il eût à obéir.
« qu'il allait faire défoncer la porte. »

On sait ce qui arriva ensuite et comment le
fut renversé d'un coup de fusil.

Le prieur déclare qu'après sa guérison il
« comme les autres prisonniers dans une cl
s'étant sagement conduit jusqu'au mois de se
sieur prieur lui accorda la liberté de la ma
contre le vœu de ses parents. »

« Le sieur d'El., dans cette nouvelle posit
pas longtemps le sieur prieur sans inquiétud
été plusieurs fois averti qu'il méditait d'as
décamper ; il n'exécuta cependant pas ce n
le 16 octobre, sur les six heures du soir
grand mal de dents, il quitta ses conf
allait se coucher. Au lieu d'entrer dans
dans l'endroit appelé le *plan du fou*
échelles dressées pour l'usage des ou
aux réparations ; il s'en servit pour s'é
pas tout-à-fait clos, il fut aperçu par
St-Michel qui le joignirent et le ram
qui lui fit une réprimande et le fit

Note B.

Nous croyons devoir donner
en vertu desquels les malheur

Ordre du Roi. — A MM
maison de Beaulieu. — C
mandons et ordonnons d
Beaulieu, près Caen, le
et détenir jusqu'à nouvel

[illegible] dre justice ; mais elle a des parents à Paris [illegible] vivement contre elle, dans la crainte [illegible] ndre compte et d'être obligés de res-

[illegible] nte intervention, les choses changent [illegible] dant s'aperçoit qu'il pourrait bien être [illegible] un terme à sa captivité. « Ses infirmités, [illegible] de ses mœurs et la douceur de son caractère [illegible] désirer, dit-il, qu'elle puisse rentrer dans la [illegible], ou au moins que l'on la mette à portée de se [illegible] nter devant les tribunaux. » Enfin, le 20 mai 1782, [illegible] pauvre femme est mise en liberté. Mais ses épreuves [illegible] étaient pas finies. Arrivée à Rennes pour régler ses affaires, elle trouve mille difficultés : « On ne m'attendait « pas, dit-elle, mes parents attestaient que je mourrais « dans leurs fers. » Elle s'est réfugiée, pour suivre un procès, dans un couvent d'Avranches. On essaie de l'en chasser. Son beau-frère fait dire qu'elle va produire des désordres affreux, qu'on va venir l'arrêter. Le secours lui vient de l'endroit d'où on l'attendait le moins, de l'administration repentante.

En effet, et ceci est un trait caractéristique, l'arbitraire ne garde pas rancune à ceux qu'il a persécutés. Dès qu'ils ont su se faire rendre justice contre lui, il se montre plein d'affabilité. Il s'intéresse à eux de tout le mal qu'il leur a fait, et ses anciennes victimes deviennent *ipso facto* ses protégés. En l'absence de l'intendant, son secrétaire écrit à l'abbesse du couvent où Mme de B. a trouvé asile : « Depuis longtemps cette dame m'est connue par ses « malheurs, sa patience dans les maux qu'on lui a fait « éprouver, sa douceur et sa bonne conduite. Il paraît « qu'il n'y a jamais eu que des motifs d'intérêt pour l'en « priver... J'ai actuellement sous les yeux des témoignages « non suspects de la manière dont elle a vécu dans la der- « nière communauté où elle a été reçue et où elle s'est

C'est encore l'avidité d'une famille qui a fait enl
en 1773, Mme de B. et qui l'a conduite dans ce cach
5 pieds de large où elle se plaint d'être enfermée d
six mois, couchée sur la paille. L'humidité, le ma
air, la mauvaise nourriture, les mauvais traitement
dérangé sa santé. En effet, lorsqu'elle est sortie de
horrible geôle, on trouve, jointe au dossier, une inte
nable liste de médicaments fournis journellement.

L'intendant avoue que le traitement est excessif, q
régime de la Charité, fait pour des filles de mauvaise
est très-sévère, que Mme de B. doit avec peine se
assimilée à elles. Malheureusement M. de Vergennes
couvre qu'il est incompétent, vu que l'ordre a dû p
par les mains de l'intendant de Bretagne et être ex
dans le département de M. Amelot. Enfin, le 10
1780, Mme de B. obtient d'être envoyée à l'Hôtel-Die
Caen.

De là elle écrit au ministre pour lui dénoncer les
nœuvres des parents qui veulent la dépouiller, qui d
huit ans n'ont pas laissé une lettre d'elle parvenir à
mari, détenu à Pontorson. Mais la lettre reste sans ré
jusqu'à ce que le comte de Faudoas s'intéresse à
C'est ainsi que se passent généralement les choses. L
languissent jusqu'à ce que quelque personnage p
veuille bien s'occuper d'eux. Le comte écrit au m
« Les injustices et les mauvais traitements qu'elle a
« pendant sa captivité ont été reconnus. » Il ajoute
« désirerait pouvoir jouir de son bien. Son mari
« en 1781, lui a laissé de mauvaises affaires. L
« qui ont été la cause de sa détention ne sont p
« de lui rendre des comptes. Ils paient pour ell
« dique pension qui ne peut suffire que pou
« ment et sa nourriture, et elle est actuellem
« plus grand besoin. M. Amelot a bien voulu
« aux représentations qui lui ont été faites

« fait respecter par la régularité de ses mo ... iour
« nêteté de ses sentiments. » ... ible

On doit remarquer ici l'impression sing ...
la lecture de ces dossiers en prenant l ...
de date. On croit d'abord avoir sous l ...
rebut de la société, une peste publiqu ...
laquelle on ne saurait qu'applaud ...
pour des souffrances excessives, d ...
intérêt fût-il coupable. Puis qua ...
tortures, le malheureux a pu ... tions
on s'indigne de voir des inn ... qu'elle
persécutions. ... adversaires

Ici, du reste, pour la ... le roi avait
amies des dénouements ... années, sur les
comme un drame fini ... livres par quartier ou
l'administration s'est ... et convertir à faire un
figurent au dossier ... grosse tour pour la sûreté
avec les seules diff ... St-Étienne. »
deux destinataires ... en effet, pendant sept ans,
M. l'intendant ... ent plusieurs autres sommes de
gentilhomme d ... uvre fût achevée. Aussi de nou-
chevau-léger ... octroyaient auxdits bourgeois et
... ladite somme de 500 livres, soit du
... bourgeois et habitants ou de la plus
... d'iceux, mise et imposée sur eux par
Voi ... année entière. » Grâce à ces sacrifices
M ...
le ...

... ville, lettres royaux de 1460. Un mémoire
..., au sujet des tours, etc., voudrait en faire
... uction plus haut. On y lit : Au nombre de ces
... une tour nommée la tour Chatimoine, qui
... à la première entreprise que les Anglais firent
... sous le règne de Philippe de Valois. Il y a évi-
... confusion entre la tour Chatimoine et la vieille tour
... remplacer ou tour d'Haucourt.

et malgré le mauvais vouloir de l'abbé de St-Étienne, qui défendit même à ses vassaux du Bourg-l'Abbé d'y travailler, la tour s'était enfin complétement élevée en 1461, et au lieu du nom de tour d'Haucourt, qu'elle avait hérité de la vieille tour qu'elle remplaçait, le peuple lui avait donné le nom de Châtimoine, en souvenir du chagrin qu'elle avait causé à l'abbé (1).

La ville, qui l'avait payée, entendit bien en conserver la propriété, et nous voyons qu'elle la revendique à plusieurs reprises, soit contre le parlement, soit contre l'autorité militaire, qu'elle repousse par exemple avec vivacité la prétention du procureur général du parlement de Rouen d'intervenir dans la nomination du concierge de la tour, de le nommer ou tout au moins de l'accepter, qu'elle nie également ce droit aux représentants du pouvoir royal. Le maire et les échevins assuraient que la tour était un hôpital pour les fous, ce qui ne regarde que la police, que ni le parlement ni l'autorité militaire n'ont droit d'intervenir. La ville, à plusieurs reprises, avait déjà revendiqué contre cette dernière, qui les réclamait au nom du roi, seul possesseur des fortifications du pays, la possession de la tour et de ses fossés, remparts et contrescarpes, à l'exception de ceux du château. Dans un mémoire justificatif au sujet des tours, murailles, fossés, remparts et contrescarpes de la ville de Caen, du 23 avril 1740, ils déclarent que la ville a payé ces fortifications de ses propres deniers; que les murailles et les tours, qui dataient pour la plupart du XIV[e] siècle (car auparavant la ville était peu fortifiée), avaient été faites par les habitants sur des fonds qu'ils avaient acquis, ou plutôt aux dépens de ceux qui les avaient pris en constitution.

Que les rois Philippe VI, Jean-le-Bon et Charles V dit le Sage, leur avaient accordé la permission de lever un

(1) Huet, *Origines de Caen*, 2[e] édit., p. 50-51.

octroi sur les boissons, dont le produit était employé au paiement de ces intérêts et à l'entretien des fortifications. Que sous les règnes suivants la ville obtint la permission de compléter ses fortifications, qu'elle acheta les fonds qui convenaient à cet usage, et fournit à cette dépense nouvelle au moyen d'un nouvel octroi sur le sel.

La ville, en effet, faisant de tout temps acte de propriétaire sur ses fossés, remparts et contrescarpes, « en avait *fieffé* la meilleure partie, à condition de les abandonner lorsque la sûreté l'exigera sans aucun dédommagement. » Elle affermait le surplus au moyen d'un certain loyer par an, et les deniers en étaient employés au paiement des dettes de la communauté, et spécialement des rentes dues à cause de l'acquisition des fonds occupés par ces fortifications.

La propriété avait été parfois contestée. En 1564, le gouverneur de Caen, M. de Lago, s'en était emparé par force; mais son successeur, M. de La Vérune, en avait fait la remise aux maire et échevins par un acte du 2 mars 1568.

En 1671, nouvelle entreprise de M. de Vieuxfumé, lieutenant du château. Il avait été débouté de ses prétentions par un arrêt du Conseil du 20 novembre de la même année.

Un arrêt de décembre 1710 avait renouvelé les décisions du précédent. Il avait été reconnu que tout le pouvoir des gouverneurs, lieutenants de roi, majors et commandants du château, se bornait à obliger les habitants à tenir les fortifications en bon état lorsqu'elles n'y sont pas et que la sûreté exige qu'elles y soient.

La tour ne semble avoir servi d'abord qu'à des usages militaires, bien que la disposition de l'étage inférieur semblât la destiner à servir aussi de prison. On se demande si le nom même que lui avait donné le peuple n'indiquait pas une semblable destination. La présence de

ces canons et de toutes ces munitions que nous y avons déjà signalées en 1600 indique qu'on en avait fait une sorte d'arsenal.

C'est en 1659 (1) que je vois la première trace de son attribution au logement des fous. Plus tard (2), la ville accorde la jouissance de la tour aux directeurs du bureau général des pauvres valides de la ville pour y renfermer les pauvres, jusqu'au moment où elle leur donna en échange « le Lieu de Santé pour faire ledit renfermement (3). »

En 1673, la tour se trouvant vide, Guillaume Brodin et Allain Auber, maître maçon et charpentier de la ville, représentent qu'ils ont besoin d'un lieu pour rentrer et mettre à couvert leurs outils servant à travailler pour la ville. On leur permet de se servir de la tour à cet effet, « à charge de la tenir nette et de la quitter toutes fois et quantes qu'il sera jugé à propos. On leur donne, de plus, à ferme pour neuf ans le jardin proche la tour, le long du mur de la ville, pour le prix et somme de 30 livres par an. »

Ils ne devaient pas, du reste, en garder longtemps la jouissance. En 1676 (4), les directeurs du bureau général des pauvres représentent que le *Lieu de Santé,* qui leur a été donné par la ville, n'est plus suffisant pour leurs services, et ils demandent « qu'il plaise à la ville leur accorder la jouissance de la tour Chastimoigne, laquelle sera même plus commode pour enfermer les vagabonds. » Ce qui leur est accordé.

En 1678 (5), il se fait à la tour des travaux auxquels on

(1) Arch. de la ville. Reg. 70, fol. 30.

(2) Ibid. Reg. 69, fol. 56. 19 juin 1673.

(3) Ibid. Reg. 70, fol. 30.

(4) Le samedi 25 janvier 1659. J'ai déjà parlé de cette autorisation donnée à un certain André de L., curateur de son frère Antoine de L., d'y faire enfermer celui-ci.

(5) Arch. de la ville. Reg. 70, fol. 103.

consacre une somme de 800 livres, mais ce n'est pas pour l'amélioration du sort des détenus. La ville y fait établir une glacière, « parce que c'est le lieu qu'on a trouvé le plus commode. » Et le conseil paraît avoir donné beaucoup plus d'attention à la surveillance de sa glacière qu'à celle des divers prisonniers qu'a renfermés la tour. Nous voyons, en 1751 (1), le conseil en grand émoi. Le maire a représenté que le maître d'hôtel de « M. de Mathan, lieutenant de roi des ville et château de Caen, a envoyé chercher de la glace et a prétendu en avoir sans en demander à aucun des officiers du corps de ville, ce qui est contre l'usage, et sur le refus du concierge, il a répondu que son maître était libre d'en faire prendre lorsqu'il le jugeait à propos, sans en demander à personne. » En présence d'un pareil empiétement de pouvoir, on décide en hâte qu'un échevin et le procureur du roi se transporteront au château pour représenter de la part de la compagnie à M. de Mathan les inconvénients qui pourraient arriver, « et le prier d'envoyer des billets signés de lui au concierge. »

Heureusement cette grave affaire s'arrange, et M. de Mathan accueille avec une parfaite bonne grâce les réclamations de la ville.

C'est au XVIII[e] siècle que la tour est régulièrement assignée au logement des fous (2). On trouve, en 1718, une requête d'un certain Gaspard Lemaître, bourgeois de Caen, demandant « à être nommé à la garde de la tour et des fous renfermés en icelle. » Il est admis auxdites fonctions « aux profits et émoluments y attachés. »

Cépendant, malgré les services de toute sorte qu'elle rendait, la tour Châtimoine était menacée de démolition.

Un arrêt du conseil, du 13 juin 1765, porte que la ville

(1) Arch. de la ville. Reg. 95, fol. 60.
(2) Ibid. Reg. 84, fol. 90.

sera tenue d'évacuer, dans les six mois de la notification, la tour Châtimoine, en transférant ailleurs les insensés et autres sujets qui y sont détenus; de faire construire dans le même délai, où il appartiendra, une ou plusieurs glacières, et que les matériaux de la tour seront employés à la construction d'une intendance qui doit occuper la place de la tour et des terrains adjacents. Mais la ville réclama contre cette décision. Elle assurait que « les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu et les revenus de la ville étaient trop obérés pour pouvoir fournir aux travaux considérables qu'exigeait le transport et établissement des insensés et autres sujets renfermés à la tour Châtimoine. Et M. de Fontette demandait, le 20 décembre 1765, qu'on laissât sans exécution l'arrêt du conseil pour bâtir un hôtel d'intendance.

Ce n'est qu'en 1785 que la Tour devait enfin tomber et ses horreurs disparaître. On songeait alors à construire de nouvelles prisons, et on avait pensé à utiliser la tour Châtimoine sur laquelle elle devait s'appuyer, et ses cachots. Mais nous avons vu que l'intendant la visitant pour savoir si elle pouvait servir à cette destination, l'avait trouvée si horrible qu'il avait déclaré au ministre qu'il était impossible de la conserver. Ainsi avait dit le maire, ainsi l'inspecteur général des hôpitaux. Tous avaient d'une seule voix demandé la suppression de cette *monstruosité*.

En conséquence, un brevet royal était intervenu, 2 avril 1785. On y lisait : « Sur ce qui a été présenté au roi que la vieille tour, appelée tour de Châtimoine, faisant partie des anciennes fortifications de Caen, n'offre plus que des cachots aussi affreux que malsains, qu'elle tombe en ruines de toutes parts, qu'elle tient à d'anciens murs dont la démolition a été ordonnée, que restant isolée elle formerait l'aspect le plus désagréable, que d'ailleurs elle nuisait aux constructions des nouvelles prisons et des bâtiments destinés aux juridictions, qu'enfin elle est devenue absolu-

ment inutile au moyen de l'établissement de la maison de Beaulieu, qui est arrangée pour recevoir les personnes qu'on y renfermait, S. M. ordonne qu'elle sera démolie. » — On ajoutait que les matériaux paieraient les frais.

La démolition, commencée le 12 octobre 1785, ne fut achevée que le 28 novembre 1787. Le vieux donjon tenait bon. Il y fallut trois mille journées de travail; il en coûta 3,054 livres à 1 livre par journée. La dépense fut loin d'être couverte. La vente des matériaux de la tour Silly et de la tour Châtimoine produisit 2,727 livres; la dépense fut de 5,713. Tout le monde, du reste, fut convié à prendre part à ses dépouilles. La ville donna une partie des matériaux : les uns pour des réparations municipales, d'autres « pour raccommoder le tort fait à des maisons voisines », d'autres à des particuliers : à M. de M., trois voitures de pierre ; au comte du R., une couverture de puits en pierre dure; au comte d'O., des « chaussins » ; à celui-ci, de la pierre de taille pour faire deux fenêtres et trois portes; à celui-là, des marches d'escalier en pierre dure ; à tel autre, trois cents de vieilles tuiles ou des tombereaux de sable de la démolition ; au commandant de la maréchaussée, vingt charretées de moëllons! Lui trouvait-on, en vertu de son titre, des droits spéciaux sur les débris de la prison ? Aux Capucins même, vingt voitures de moëllons, douze aux Dames de l'Hôtel-Dieu, quatre aux Sœurs grises de St-Nicolas; aux Cordeliers, huit toises de pierre et de la pierre de taille. Il y a trente-huit permissions de ce genre accordées.

Pour en finir avec la vieille tour, nous donnons ici *in extenso*, d'après les archives de l'hôtel-de-ville, la pièce à laquelle nous avons fait tout à l'heure quelques emprunts et qui contient tout l'historique de la question.

Mémoire instructif au sujet des tours, murailles, fossés, remparts et contrescarpes de la ville de Caen. —

« Avant le XIV[e] siècle, la ville de Caen étoit peu fortifiée. Les murailles et les tours qui subsistoient alors avoient été faites par les habitans sur des fonds qu'ils avoient acquis de leurs propres deniers, ou plutôt aux dépens de ceux qui les avoient pris en constitution.

« Pour payer les intérêts de ces deniers, les roys Philippe VI, Jean-le-Bon et Charles V dit le Sage, leur avoient accordé la permission de lever un octroy sur les boissons, dont le produit étoit employé au payement de ces intérêts et à l'entretien des fortiffications.

« Sous les régnes suivans, la ville, manquant de fortiffications en plusieurs endroits, obtint la permission d'en faire faire et elle acheta les fonds qui convenoient à cet usage.

« On luy accorda un nouvel octroy sur le sel pour subvenir à ces fortiffications, et cet octroy subsiste encore.

« Au nombre de ces fortiffications, il y a une tour nommée la tour Châtimoine, qui doit son existence à la première entreprise que les Anglois firent sur cette ville sous le règne de Philippe de Valois.

« Cette tour sert depuis un temps immémorial à renfermer les pauvres habitans dont l'esprit est dérangé. Ils y sont nourris, aux dépens des revenus de l'Hôtel-Dieu, par un concierge, que les maire et échevins y placent, et sur la conduite duquel ils veillent continuellement, afin que ces malheureux ne soient pas négligés. (On a vu ce que valait cette surveillance *continuelle* qui ne s'apercevait pas que de pauvres gens étaient oubliés là depuis dix-huit ans.)

« Depuis quelques années on y a reçu (en conséquence des lettres de cachet addressées à M. le Maire) des personnes furieuses des villes voisines.

« De toute antiquité connue, les maire et échevins sont en possession des fossés, remparts et contrescarpes de la ville, à l'exception de ceux du château ; ils en ont fieffé la

ment inutile au moyen de l'établissen la
Beaulieu, qui est arrangée pour r
qu'on y renfermait, S. M. ordonne
— On ajoutait que les matériaux
La démolition, commencée l
achevée que le 28 novembre
bon. Il y fallut trois mille j
3,054 livres à 1 livre par
d'être couverte. La vent
de la tour Châtimoine
fut de 5,713. Tout le n
part à ses dépouille
tériaux : les uns p
« pour raccomm ent
d'autres à des il en fut
pierre ; au de la même
pierre dure ivres communes,
de la pier du 20 décembre 1710,
portes ; à ette ville dans la propriété
à tel au ailles, fossés, remparts et con-
de sa
réch certain que MM. les gouverneurs,
en majors et commandans du château n'ont
l. es fortifications de la ville de Caen. Tout
erne à obliger les habitans de les tenir en
elles n'y sont pas et que la sûreté exige
ent.
Châtimoine en particulier est un hôpital pour
qui ne regarde que la police et non pas les
aussi aucun de MM. les gouverneurs ne s'est
aucun temps d'y placer des concierges : ce droit
aux maire et échevins seuls, à l'exclusion de
tres.
tant du présent remis à M. le major du château pour
à M. le maréchal de Coigny, le 23 avril 1740. »



Note F.

SUR BEAULIEU.

ison de Beaulieu, près de Caen.
lettres de cachet prenaient
l en était le régime inté-
nniers il s'appliquait.
les hommes et les femmes
nce du lieutenant de maréchaussée
retrouve là la mendicité sous toutes
infirmités simulées, de faux paralytiques
ets, des jeunes gens valides, qui n'ont d'autre
que la mendicité, et dont quelques-uns ont
é avec menace; une fois on a arrêté au bord de la
er, à Gray, près Courseulles, « plusieurs mendiants errants et vagabonds attroupés » ; là, c'est toute une famille de bohémiens, « des femmes qui faisaient les devineresses pour tromper les imbéciles, procuraient des avortements et mendiaient sous prétexte d'accomplir un vœu ». Mais on y trouvait aussi des prisonniers d'autre sorte. On y mettait des voleurs qu'on n'avait pas voulu juger, des épileptiques, des paralytiques, des idiots, des imbéciles, des culs-de-jatte, des fous. La misère étant grande et la province ne possédant pas d'établissements spéciaux, la prison devenait un asile. On voit souvent plusieurs infirmes ou grabataires sans ressources s'y rendre volontairement pour pouvoir subsister. Ce qui frappe, en effet, tout d'abord, quand il s'agit de pénalité et d'établissements pénitentiaires dans le passé, c'est la confusion, l'inégalité, le défaut de proportion entre la peine et le délit, l'indifférence absolue pour le résultat de la peine. Ainsi on trouve pêle-mêle à Beaulieu, des gens qui n'ont d'autre

meilleure partie, à condition de les ab· · sont
sûreté l'exigera, sans aucun dédomm· ·nés
« Ils afferment le surplus au mo· la
par an, et les deniers en sont en n
dettes de la communauté et spé·
à cause de l'acquisition des f
tiffications.

« En l'année 1564 ou à
pour lors gouverneur de
violence de ces fossés
M. Pellet de La Véru
aux maire et échevi
trouve au folio 13 mie

« En 1671, M laquelle se
des prétention ·ns et honnête
débouté par . le père vit de son
année, qui , elle devait être gardée
sous le n· r sa famille, la famille n'a pas
qui mai· ·re qu'une pauvre femme et sa fille,
et po· ·iantes, y sont enfermées parce qu'elles
tres· ·n passeport.

frissonner encore, et montre comme on
(1) moraliser le coupable, comme au contraire
vouloir faire peser sur des familles tout entières
un des membres, on voit à chaque instant de
enfants jetés dans ce cloaque avec leur mère, et
l'autre école que la société de tous ces vices et de
ces infamies. Comment voir sans chagrin et sans
indignation ce sang-froid avec lequel un lieutenant de maréchaussée condamne avec la mère un fils de huit ans et une fille de deux ans à être enfermés à Beaulieu ? Un enfant de huit mois est ainsi *condamné*.

(1) Il en est un qui porte cette note curieuse à propos de son arrestation : « porteur d'une très-mauvaise physionomie. »



're suite inévitable de cette confusion, c'était de
ns l'esprit du peuple toute idée de flétrissure
ion qui s'attache à l'homme justement
On voit un bourgeois de Caen demander
s femmes perdues enfermées là ; et
e, que l'administration considère
ses et non des personnes hu-
il la réincarcère. Ceux des
ui se conduisent bien sont
s fermiers. Que de pau-
ar la charité publique,
ne de la domesticité villa-
l'existence et à l'honnêteté
ux. Mais le premier de tous les
placer en des maisons différentes le
puni, la paresse invétérée, l'infamie sans
ans les conditions où se trouvait Beaulieu,
ouer que les envois qu'il faisait aux fermiers
ient une singulière façon de moraliser les campagnes. L'administration avait, il est vrai, songé à l'instruction et à la moralisation des détenus, le règlement de Beaulieu y a pourvu. Mais c'est parmi les détenus mêmes qu'on choisit un maître et une maîtresse d'école pour instruire les enfants *dans la lecture et la religion*, une heure le matin et une heure l'après-midi. De singuliers aumôniers qu'on avait trouvés là !

L'intendant est maître absolu du sort des détenus. C'est lui qui les y envoie sans fixer la durée de l'emprisonnement. C'est lui ou son subdélégué qui les rend, quand on les réclame ou quand il est satisfait de leur conduite, ou qui déclare « que telle détenue est incapable de rien faire, qu'elle n'est réclamée par personne et qu'elle est mieux là que partout ailleurs. »

Les détenus doivent travailler et sont pour cela distribués en ateliers. Sur les listes de la prison, on voit figurer une

fille de 41 ans, attachée à la maison « pour apprendre et faire travailler à la dentelle les détenues. » Ils ont une heure de récréation tous les deux jours.

Voici quel est le régime alimentaire : « Ils ont chaque jour 1 livre 1/2 de pain, moitié froment, moitié orge moulu à la blanche (1). » Un jour, « 2 onces de riz pesé sec, assaisonné avec du sel et du lait (1 pot pour 25 rations); l'autre, quatre onces de légumes, pois, fèves, haricots cuits et assaisonnés avec sel et poivre convenablement. Le dimanche et les jours de fête les détenus peuvent, au nombre de six, passer une heure dans une buvette et y consommer 1 petit pot d'eau-de-vie ou de cidre mitoyen, la bonne chère à volonté, aux prix fixés par les préposés de la maison. Les malades et les vieillards ont une portion d'infirmier, c'est-à-dire une demi livre de viande, la soupe en provenant bien assaisonnée de sel et de légumes, et 16 onces de pain dit à la seconde. »

Ces infirmiers étaient pris parmi les détenus pour veiller au bon ordre de chaque salle. On voit que la prison devait se suffire, et trouver en elle-même ses infirmiers comme ses maîtres d'école et ses aumôniers.

Mais les vieillards n'étaient qu'à demi assurés de ce bienfait. On lit dans le règlement, art. 33, cette incroyable prescription : « Lorsqu'après les ordonnances du médecin et du chirurgien un ou plusieurs des détenus seront mis à la diète, le bouillon sera pris sur celui des vieillards qui *souffriront* tous en proportion de cette diminution. »

Tout prisonnier au cachot devait être privé de toute espèce de ration et recevoir seulement la ration ordinaire de pain, de l'eau et une botte de paille, de huit jours en huit jours.

Quant au coucher ordinaire des prisonniers, le règle-

(1) Observations sur l'administration, la police et le traitement de Beaulieu par le subdélégué, 1776, art. 24.

ment dit qu'on changera la paille et les paillasses des détenus tous les deux mois, à quatre bottes de paille du poids total de 40 livres pour trois personnes, trois pour deux personnes, deux bottes pour une personne.

Tel est le régime des détenus ordinaires. A côté d'eux, il y a des pensionnaires à des degrés différents.

Les pensionnaires à 120 livres sont confondus avec les prisonniers, habillés, nourris et couchés de même. Pour 150 livres, ils ont une chambre à part que la famille meublera. Pour 200 livres, ils sont entretenus par la famille, logés à part; ils ont « 1 livre 1/2 de pain à *la seconde*, 3/4 de viande, le bouillon en provenant, 2 tians de cidre moyen et 2 gros de sel. » Pour 300 livres, ils sont entretenus et meublés par la famille. Ils ont droit « à une suffisante quantité de pain à la seconde, » (La ration ordinaire n'était donc pas suffisante!) la soupe à midi, le bouilli et 1 quarte de cidre mitoyen; le soir, du pain, du rôti ou un ragoût, du cidre, et le droit de réserver pour le goûter du matin.

Telles étaient les conditions de vie auxquelles pouvait obliger une lettre de cachet. Il faut ajouter que les duretés du régime réglementaire étaient souvent aggravées par la manière dont on pratiquait les prescriptions. L'état des vivres y était tel que quand on y amena, en 1784, les pauvres détenus de la tour Châtimoine, ils commencèrent par refuser le pain du dépôt et le jetèrent (1).

Note G.

Les luttes du jansénisme ont laissé leur trace dans les dossiers auxquels nous avons emprunté tous ces récits. De 1727 à 1745, une quarantaine d'ordres du roi atteignent des prêtres. La plupart sont des victimes de la Bulle. C'est

(1) Archives du département du Calvados. Maison de Beaulieu.

ainsi qu'un chanoine de Bayeux est « frappé parce qu'il excite journellement des divisions entre les membres du chapitre » (1), qu'en 1732 le principal de Bayeux a le même sort, que le principal du collége du Bois, à Caen, est éloigné de la ville avec défense d'en approcher de 10 lieues.

Ailleurs on retrouve les Convulsionnaires. L'intendant s'oppose au retour d'un curé dans sa paroisse. Je crois, dit-il, que le fanatisme de Landes n'est pas encore assez calmé pour qu'il puisse être rappelé ; sa présence y ranimerait bientôt le courage des actrices de cette chimérique possession, et elles donneraient au public de nouvelles scènes, peut-être plus fâcheuses encore que les premières (2).

Le protestantisme a aussi sa part dans ces ordres du roi. En 1759, on voit un subdélégué demander que l'on condamne à six mois de prison et à une amende deux malheureux religionnaires soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion d'une jeune fille. « Leur punition, dit-il, ne manquerait pas de faire éclat et d'intimider ceux qui voudraient comme eux favoriser la sortie des protestants hors le royaume (3).

Plus loin, ce sont des parents que l'on jette en prison parce qu'ils se sont refusés aux vœux de conversion du Gouvernement et ont caché leurs enfants. « J'ai vu, écrit le Ministre, qu'ils ont non-seulement refusé de les conduire aux Nouvelles Catholiques pour y être instruits, mais qu'ils les ont même fait disparaître. N'étant pas possible de tolérer cette désobéissance sans porter à l'autorité un préjudice dont l'exemple serait dangereux, il était *indispensable* de faire mettre les La F. en prison comme vous l'avez fait. Il faut une occasion marquée comme celle-ci pour user de cette sévérité, *parce que la cause qui la détermine n'est pas susceptible de grâce*, et qu'il faut né-

(1) Archives du département du Calvados. Ordres du Roi.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

cessairement que ceux qui sont mis en prison pour avoir fait disparaître leurs enfants ne soient mis en liberté qu'en les représentant. » Et il ne suffit pas qu'ils promettent de les envoyer à l'église et aux instructions ; il faut que le curé de la paroisse certifie les avoir vus et leur avoir donné l'instruction nécessaire. Alors seulement les malheureux parents seront remis en liberté ; et encore il leur reste à payer des cavaliers de maréchaussée, qui pendant quatorze jours « ont travaillé à cette affaire (1). »

Ailleurs c'est une jeune fille qu'on arrache de la maison paternelle et que l'on conduit dans un couvent, où on l'instruira dans la religion catholique, moyennant une pension que des personnes charitables offrent de payer pour elle (2). En 1738, une fille de 52 ans, que l'on mène ainsi aux Nouvelles-Catholiques de Caen, devient folle et la tour Châtimoine compte une victime de plus (3).

L'administration, en se substituant ainsi violemment à la famille, ne songeait pas qu'elle s'imposait gratuitement une lourde charge et des devoirs bien délicats. Il convient du reste de remarquer à sa décharge, si l'on peut en admettre une en présence de telles erreurs, qu'elle essayait consciencieusement de les remplir. Elle veillait attentivement sur la moralité de ses pupilles. Nous la voyons refuser de laisser entrer aux Nouvelles-Catholiques une femme arrêtée sur la demande de son mari, de peur que son contact ne soit dangereux pour les jeunes filles qu'on y élève.

Il est curieux de voir avec quel soin elle s'occupe, jour par jour, des nouveaux convertis, comme elle les suit, une fois qu'elle s'est ainsi emparée d'eux : un tuteur attentif ne ferait pas davantage ; comme elle veille surtout à la pureté de leur foi !

(1) Archives du département du Calvados. Ordres du roi.
(2) Id.
(3) Id.

[illegible] le ministre avertit l'intendant qu'il ait à retirer [illegible] des mains d'un tuteur suspect à l'administration [illegible] choisir le lieu où il conviendrait de le mettre pour que sa religion soit hors de danger, sans porter au surplus [illegible] nécessaire à son éducation. » Le tuteur lui-même indique le curé de St-Sauveur, principal du collége des Arts. Un ordre du roi enjoint d'y retenir l'enfant. Le 27 février [illegible], il est autorisé à changer de pension ; mais dès le [illegible] février 1756, on se plaint que depuis qu'il a quitté son premier maître, il a non-seulement négligé ses études, mais mené une conduite irrégulière. Le ministre, 11 février 1756, ordonne de le réintégrer chez le curé de St-Sauveur.

Au mois d'avril 1757, le jeune homme demande sa mise en liberté. L'intendant écrit au ministre qu'il n'y voit point d'obstacle, qu'il s'est informé de sa conduite dans toutes les pensions où il a été placé par ordre de Sa Majesté. On lui a rapporté qu'elle a été régulière et qu'il s'est toujours acquitté des devoirs d'un bon catholique. Le curé de St-Sauveur, chez qui il est depuis le mois de février 1756, atteste la régularité de ses mœurs, son inclination à persévérer dans la foi de la religion catholique, apostolique et romaine et son exactitude à en remplir les devoirs. « Les curés des autres paroisses où il a demeuré, ajoute le subdélégué, m'en ont fait un rapport également avantageux. Son attachement à la religion romaine suffiroit pour lever tout soupçon d'inconstance. » Mais l'intendant signale une seconde garantie non moins forte à ses yeux : « *Comme son bien est situé dans cette généralité, ses propres intérêts ne permettent pas de penser qu'il puisse jamais succomber à la tentation de sortir du royaume pour aller trouver son père dans le pays étranger.* » L'intendant est cependant d'avis qu'on attende, pour lui donner sa complète liberté, qu'il ait atteint l'âge de vingt ans ; c'est le temps fixé par la coutume de cette province aux jeunes gens pour sortir de la tutelle de leurs parents,

et dans les circonstances où ledit M. se trouve, il semble qu'il doit attendre à ce moment pour penser à son établissement. »

Enfin, le 4 mars 1758 le roi daigne « accorder au sieur M., nouveau converti, sa pleine liberté, après dix ans d'instruction et de persévérance dans la religion catholique (1). »

(1) On retrouve partout cette même surveillance des nouveaux convertis. Un M. M. du V. a été placé par les soins du roi, d'abord aux Nouveaux-Catholiques d'Alençon, puis à Caen, afin de lui faciliter les exercices qui ne sont pas incompatibles avec ceux de la religion. Maintenant (28 mars 1756) il voudrait se faire gendarme; le ministre déclare qu'auparavant il est nécessaire de l'informer exactement des progrès que le jeune homme a faits dans les instructions qui lui ont été données. « Un simple certificat borné à un seul acte de religion ne suffisant pas pour s'en assurer, l'intendant s'informera de sa conduite et chargera le curé de la paroisse de l'examiner. » Le 23 avril M. du V. est mis en liberté et entre dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi. — Archives du Calvados. Ordres du roi.

L'OR DE LA CALIFORNIE

PAR M. ALEXANDRE BÜCHNER,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

C'est l'or de la Californie qui a porté le coup fatal à l'institution de l'esclavage aux États-Unis. Cette proposition peut vous paraître hardie ; cependant, j'essaierai de la soutenir devant vous, en traçant la biographie d'un homme dont les entreprises ont fait augmenter, en peu de temps, le nombre des États libres ou antiesclavagistes de la grande fédération républicaine. Remarquable à plus d'un titre, cet homme nous intéresse d'une manière spéciale, quand nous pensons à son origine française. On oublie trop vite le rôle important que l'élément français a joué dans l'histoire et dans la formation des États-Unis. Cependant, cet élément existe au Nord, sur la frontière du Canada, dans cette ancienne possession française, dont les colons vont volontiers se fixer dans l'Union. Il existe au Sud, dans les États, nés sur ce vaste territoire de la Louisiane, dont le nom suffit pour réveiller le souvenir de l'origine des premiers planteurs. Il paraît enfin dans de nombreuses émi-

grations récentes, et c'est à la suite d'une de ces dernières que la France a donné à l'Amérique le futur conquérant de la Californie.

Cet homme, c'est Jean-Charles Frémont, né le 21 janvier 1813, à Savannah, en Géorgie, d'un Français, venu en Amérique pour des raisons inconnues, et que nous voyons d'abord établi à Norfolk, en Virginie, comme professeur, enseignant sa langue maternelle. La mère, issue de la famille de Washington, avait épousé, très-jeune, un homme riche et âgé, le Major Pryor. Après avoir duré douze ans, cette union malheureuse se termina par le divorce. Chacun des deux partis trouva à se remarier bientôt : M. Pryor se laissa épouser par sa gouvernante ; M[rs] Pryor, plus hardie, accepta M. Frémont, le professeur, qui, je le suppose, ne s'attendait pas à ce que l'or de la Californie deviendrait un jour le patrimoine de sa famille. Mais il ne vécut pas assez pour voir les succès de son fils ; il mourut en 1818, quand l'enfant avait seulement cinq ans.

La veuve alla se fixer à Charleston, dans la Caroline du Sud, et, arrivé à l'âge de quinze ans, Jean-Charles commença à suivre les cours du collége communal. Pendant quelque temps, il fut très-studieux et se distingua par son aptitude pour les sciences mathématiques. Mais, un jour, notre jeune homme fit la connaissance d'une petite créole des Antilles, dont les cheveux et les yeux lui paraissaient bien plus noirs que l'encre qu'il mettait sur son papier, — observation d'histoire naturelle qui nuisit beaucoup à ses autres études. Souvent absent de sa personne, et toujours absent d'esprit, l'élève dissipé

tions dès qu'il s'agit de frayer des voies nouvelles à la civilisation de son pays.

Sa première campagne dans le *Far West*, Frémont la fit sur les parties supérieures du Missouri, en accompagnant un savant français, M. Nicollet, qui s'y rendait en mission du gouvernement des États-Unis, pendant l'hiver de 1838 à 1839. Cet emploi lui valut une place de lieutenant dans le corps des ingénieurs de topographie.

De retour à Washington, où il fut occupé à dresser des cartes, Frémont fit, vers 1840, la connaissance de miss Jessie Benton, fille du colonel Benton, sénateur pour l'État du Missouri. Vivement épris d'elle, il demanda sa main; mais, la jeune personne n'ayant que quinze ans, le père, tout en témoignant sa haute estime à Frémont, repoussa pour le moment toute idée de mariage. Ce fut probablement sur la demande du sénateur que le jeune amoureux se vit subitement renvoyé aux confins occidentaux des États-Unis, où il y avait plus d'ours que de filles à marier. Frémont termina rapidement sa mission et, revenu à Washington, il prit sa revanche à l'américaine, en contractant un mariage secret avec miss Benton, le 19 octobre 1841.

A cette époque, les États-Unis ne possédaient, sur les bords de l'Océan Pacifique, que le territoire de l'Orégon. Cette contrée, dont on ne connaissait que la côte, touchait, au sud, à la Californie, qui appartenait alors au Mexique; au nord, aux possessions des Anglais, qui les auraient étendues volontiers jusqu'à la frontière mexicaine. Frémont, avec l'intuition du génie, comprit la nécessité de trouver des voies

se vit un jour renvoyé par ordre des chefs de l'établissement, dont la clairvoyance pressentait, sans doute, le rôle que ce petit Franco-Américain avait à jouer autre part. Dans l'embarras du moment, Frémont se fit d'abord professeur libre de mathématiques, et, en 1833, à l'âge de vingt ans, il obtint une place à bord d'un vaisseau de la marine des États-Unis.

Après avoir croisé, pendant plus de deux ans, dans les parages de l'Amérique méridionale, Frémont revint à Charleston et obtint les grades de bachelier et de licencié au collége même qui l'avait expulsé. Ayant réussi, bientôt après, dans un concours pour l'enseignement des mathématiques dans la marine, Frémont préféra cependant une place d'ingénieur de chemin de fer. En ceci, son instinct le servit bien; lorsqu'on songe à l'importance des voies ferrées pour un pays de l'étendue des États-Unis, et à la rapidité avec laquelle les parties centrales du réseau actuel ont été exécutées depuis l'époque dont nous parlons, on doit convenir que Frémont, tout jeune qu'il fût, sut faire un choix heureux en dirigeant ses efforts de ce côté. Aussi rendit-il des services notables en participant à la construction de plusieurs lignes traversant l'intérieur encore inculte des États de l'Ouest, qu'il s'agissait de livrer à la colonisation.

Voilà donc son rôle de futur explorateur géographique commencé! A partir de ce moment, on voit cet homme actif et énergique, unissant l'élasticité française à la persistance américaine, endurer le froid, la faim et tous les dangers, toutes les priva-

tions dès qu'il s'agit de frayer des voies nouvelles à la civilisation de son pays.

Sa première campagne dans le *Far West*, Frémont la fit sur les parties supérieures du Missouri, en accompagnant un savant français, M. Nicollet, qui s'y rendait en mission du gouvernement des États-Unis, pendant l'hiver de 1838 à 1839. Cet emploi lui valut une place de lieutenant dans le corps des ingénieurs de topographie.

De retour à Washington, où il fut occupé à dresser des cartes, Frémont fit, vers 1840, la connaissance de miss Jessie Benton, fille du colonel Benton, sénateur pour l'État du Missouri. Vivement épris d'elle, il demanda sa main; mais, la jeune personne n'ayant que quinze ans, le père, tout en témoignant sa haute estime à Frémont, repoussa pour le moment toute idée de mariage. Ce fut probablement sur la demande du sénateur que le jeune amoureux se vit subitement renvoyé aux confins occidentaux des États-Unis, où il y avait plus d'ours que de filles à marier. Frémont termina rapidement sa mission et, revenu à Washington, il prit sa revanche à l'américaine, en contractant un mariage secret avec miss Benton, le 19 octobre 1841.

A cette époque, les États-Unis ne possédaient, sur les bords de l'Océan Pacifique, que le territoire de l'Orégon. Cette contrée, dont on ne connaissait que la côte, touchait, au sud, à la Californie, qui appartenait alors au Mexique; au nord, aux possessions des Anglais, qui les auraient étendues volontiers jusqu'à la frontière mexicaine. Frémont, avec l'intuition du génie, comprit la nécessité de trouver des voies

de communications régulières et directes entre les bassins du Mississipi et du Missouri d'un côté, et la colonie américaine du Pacifique de l'autre. Cette colonie, si importante déjà pour le moment, si féconde en promesses pour l'avenir, on ne pouvait l'atteindre que par les détours immenses des voies maritimes. Quant à la voie de terre, elle offrait toutes les difficultés, tous les dangers imaginables. Le désert, hanté seulement par les Indiens et les chasseurs aventureux de castors et de buffles, qu'on nomme *Trappers*, commençait à mi-chemin entre l'Océan Atlantique et le Pacifique. A l'ouest du Mississipi, quelques États s'étaient formés dans les bassins inférieurs du Missouri et de l'Arkansas; mais on ne pénétrait que difficilement dans les parties supérieures de ces vallées, où de nouveaux États, le Kansas, le Nebrasha et le Colorado, se sont formés depuis.

Des difficultés plus grandes encore se trouvaient au-delà de ces régions.

A l'ouest des grandes sources qui forment les affluents occidentaux du Mississipi, la chaîne des Montagnes-Rocheuses dresse ses pics alpestres, et l'explorateur, ayant franchi cette redoutable barrière qui traverse le continent entier du Nord au Sud, se trouve devant un nouveau désert. Ce désert, c'est un plateau immense qui s'étend vers le Pacifique sur une largeur moyenne de 400 lieues; une nouvelle rangée de monts très-élevés, la Sierra-Nevada, le limite à l'Ouest, en le séparant ainsi du bord de la mer. Ce plateau contient le grand lac Salé, et sa partie septentrionale, nommée Utah, donna depuis asile aux

Mormons, expulsés des États orientaux de l'Union. Au nord-ouest de l'Utah commence seulement le territoire de l'Orégon, qu'il s'agissait d'atteindre.

Frémont demanda et obtint du département de la Guerre la charge d'explorer d'abord les passes des Montagnes-Rocheuses. Il quitta Washington le 2 mai 1842, visita le bassin du Kansas, et, arrivé aux Montagnes-Rocheuses, il fit, avec quatre de ses hommes, le 15 août, l'ascension d'un pic de 13,750 pieds de hauteur, auquel il a laissé son nom.

Son rapport sur la nature et la configuration du sol, qu'il étudia pendant ce voyage, causa une admiration générale. Le Congrès en prit connaissance, A. Humboldt en fit un grand éloge, et l'Athénée de Londres le proclama aussi parfait que possible dans son genre.

L'année suivante, Frémont entreprit de nouvelles recherches. Cette fois, il pénétra jusqu'aux sources de l'Orégon ou *Columbia-river*, qui envoie ses eaux dans l'Océan Pacifique ; il reconnut le premier, avec une précision scientifique, la situation et l'étendue du grand lac Salé, au sujet duquel on n'avait eu, avant lui, que des notions très-vagues. Suivant les sinuosités de l'Orégon, Frémont arriva enfin près de son embouchure, au fort Vancouver : le problème de trouver une route de terre presque directe, entre les deux Océans, était résolu. Après six jours de repos seulement, l'ingénieur se remit en marche, le 10 novembre, pour revenir sur ses pas, cherchant à atteindre la vallée supérieure du Colorado, qui envoie ses eaux dans le Pacifique, comme l'Orégon, mais par une direction presque opposée. Des neiges pro-

fondes l'empêchèrent de franchir les passes des montagnes, et il aurait péri dans le désert avec toute sa troupe, s'il n'avait pris la résolution hardie de croiser la chaîne de la Sierra-Nevada pour gagner la baie de San Francisco, sous la latitude de laquelle on se trouvait.

Les guides indiens avaient déclaré qu'une entreprise pareille ne pouvait qu'échouer ; cependant l'énergie et l'intelligence de Frémont la firent réussir ; après une marche de quarante jours, il arriva en Californie, avec ses hommes réduits à l'état de squelettes, et ayant perdu la moité de ses bêtes de somme. Le 24 mars 1844, il repartit et revit son point de départ en juillet, après une absence de quatorze mois, pendant lesquels il avait eu presque toujours des neiges en vue.

Quand il eut fait son rapport, Frémont fut nommé capitaine, en janvier 1845, et bientôt il entreprit un troisième voyage. Après de nouvelles privations et de nouveaux dangers, parmi lesquels il ne faut pas oublier les combats contre les Indiens hostiles, Frémont atteignit encore une fois la Californie, au commencement de l'année 1846. Laissant sa troupe derrière lui, il se rendit d'abord seul à Montérey, résidence du gouverneur mexicain, pour obtenir la permission d'y faire venir ses hommes, qui avaient besoin de se reposer de leurs fatigues.

A cette époque, la bonne entente était loin de régner entre le Mexique et les États-Unis, pour les causes que voici : depuis 1830, des colons anglo-américains avaient envahi peu à peu une des plus importantes provinces du Mexique, le Texas. En

1836, les Texiens se déclarèrent indépendants, et dix ans après, leur république s'annexa à celle des États-Unis. Des faits analogues commençaient à se préparer dans le Nouveau-Mexique et en Californie, de sorte que les autorités mexicaines, craignant de voir arriver les mêmes résultats, se montrèrent, dans la mesure de leur force, hostiles à leurs voisins. C'est pourquoi Frémont, au lieu d'obtenir un accueil hospitalier en Californie, reçut l'ordre d'évacuer immédiatement le pays. Il refusa, et comme le gouverneur, général Castro, se préparait à marcher contre lui, il prit, avec sa petite troupe, composée seulement de soixante-deux hommes, une forte position à une distance de trente milles de Montérey. « Nous n'avons fait tort à personne », écrivait-il alors, le 10 mars 1846, au consul américain de cette ville, « et si l'on vient nous attaquer, nous comptons mourir ici, homme par homme, sous le pavillon de notre pays. »

Le général Castro se contenta de ranger son armée au pied des retranchements américains. Après avoir attendu en vain son attaque pendant quatre jours, Frémont leva son camp et se dirigea vers le Nord pour gagner l'Orégon, sans être inquiété par les Mexicains. En route, il reçut des ordres inattendus de son gouvernement, qui donnèrent subitement un caractère politique et militaire à son expédition.

Pour bien comprendre ce changement de son rôle, il faut dire quelques mots de l'histoire du pays dans lequel il se trouvait alors.

L'étymologie du nom de la Californie est douteuse. Selon les uns, c'est une corruption d'un nom indien; selon les autres, une composition des mots latins

calida et *fornax ;* en Espagnol, *caliente fornalla*, fournaise ardente. Un officier de Cortez, Bernal Diaz de Castillo, toucha le premier cette terre, si riche en toutes choses et si admirablement située en face de l'Asie. Après lui vint, en 1579, le navigateur anglais Sir Francis Drake, qui lui donna le nom de *New-Albion*, la Nouvelle-Albion. Ces explorations, très-passagères d'ailleurs, ne se rapportèrent qu'à la vieille Californie, qui reste encore aujourd'hui aux Mexicains. Les missions que les Jésuites y fondèrent, depuis 1683, ne s'étendirent jusqu'à la Nouvelle-Californie, dite Supérieure, qu'en 1769. Quatre-vingt-dix ans après cette date, ce dernier pays avait une population de plus d'un demi-million d'habitants, composée de toutes les nations du monde, parmi lesquelles il faut mentionner 50,000 Chinois et 65,000 Indiens. Si New-York tourne son vaste port vers l'Europe, San Francisco offre sa rade magnifique au monde asiatique, et l'on ne saurait dire laquelle de ces deux villes sera la plus importante dans cent ans.

Sous la domination espagnole, les deux Californies n'ont presque pas d'histoire. A partir de 1822, elles furent des provinces de la République mexicaine, dont les chefs virent cependant plus d'une fois leur autorité mise en doute par les velléités d'indépendance des rares colons de ce pays éloigné.

De 1843 jusqu'en 1846, des milliers de colons anglo-américains vinrent s'y fixer, et l'on pouvait déjà prévoir le moment où ils seraient, par le fait, les maîtres du pays, lorsqu'en 1846 la guerre éclata entre le Mexique et les États-Unis, au sujet des limites mal définies du Texas. La nouvelle de ces

conflits arriva en Californie au moment où Frémont allait quitter ce pays, et les dépêches de Washington, mentionnées tout à l'heure, le chargèrent de veiller aux intérêts des colons américains, habitant la Californie. Comme les autorités mexicaines, prévenues de leur côté de l'imminence d'une guerre, se préparaient à détruire les établissements américains, les colons coururent aux armes et se rallièrent autour de leur compatriote, qui venait de montrer tant de fermeté et de courage.

Voilà donc notre explorateur placé à la tête d'une armée très-petite, mais composée d'hommes intrépides comme les zouaves et rompus à toutes les fatigues de la guerre par la rude existence du chasseur dans le désert ou du pionnier défrichant les terrains vierges. En peu de temps, presque toute la Californie-Supérieure fut au pouvoir de Frémont qui, d'ailleurs, reçut bientôt des renforts. Le 4 juillet, les colons américains l'avaient élu gouverneur du pays conquis; le 10, il apprit que le commodore Sloat, arrivé avec la flottille du Pacifique, s'était emparé de Montérey. Le 19 déjà, Frémont l'y avait rejoint à la tête de 160 carabiniers à cheval.

Un nouveau chef, le commodore Stockton, arriva bientôt avec la frégate *Congress;* il apporta à Frémont le grade de lieutenant-colonel et le confirma comme gouverneur du pays, commandant le bataillon des volontaires de la Californie. Battus dans deux rencontres, les Mexicains renoncèrent bientôt à la possession de la Californie-Supérieure, et déjà, le 13 janvier 1847, Frémont parvint à conclure avec eux une capitulation qui mit fin aux hostilités.

Au moment où Frémont, ayant rendu tant de services à son pays, pouvait s'attendre à en être récompensé, survint un incident qui le plaça dans la plus fausse position. Outre le secours porté par leurs vaisseaux, les Américains avaient reçu un renfort par la voie de terre, pendant la lutte même que nous avons mentionnée. Ce renfort était commandé par le général Kearney, qui venait de faire la conquête du Nouveau-Mexique. Kearney prétendit avoir droit au commandement en chef, exercé auparavant par le commodore Stockton, et ce dernier refusant de lui céder, Frémont se trouva, sans qu'il y eût de sa faute, engagé dans un conflit de pouvoirs entre deux hommes revêtus de grades militaires supérieurs au sien. Ne sachant auquel des deux il devait obéir, il préféra, dans le doute, reconnaître l'autorité du commodore Stockton, qui était arrivé le premier. Malheureusement, quelques mois après, au printemps de 1847, des dépêches de Washington tranchèrent la question en faveur du général Kearney. Frémont s'empressa de se mettre aux ordres de ce dernier, mais Kearney ne dissimula pas son mécontentement. Au mois de juin, ce général se remit en route vers l'Est, ordonnant à Frémont de le suivre, et, ayant atteint le fort Leavenworth, sur le Missouri, il le fit arrêter et l'envoya prisonnier à Washington, l'accusant d'avoir manqué aux lois de la discipline militaire.

La route qu'il fallait suivre conduisit d'abord aux bords du Mississipi et à St-Louis, où l'arrivée de Frémont mit toute la ville en émoi. Pleins de reconnaissance pour les services qu'ils avait rendus au

pays, les habitants de la *Reine de l'Ouest* lui firent une ovation extraordinaire et l'invitèrent à un banquet, honneur que Frémont déclina à cause de la situation délicate dans laquelle il se trouvait. Parvenu à Washington, le 16 septembre, Frémont, toujours prisonnier, fut consterné par la nouvelle que sa mère était mourante à Charleston, et, laissé libre sur parole, il franchit, en trois jours, l'espace considérable qui sépare la capitale fédérale de celle de la Caroline du Sud, pour arriver quelques heures trop tard. Frémont revint à Washington et demanda d'être jugé par une Cour martiale. Cette Cour, forcée de lui donner tort pour la forme, le déclara coupable envers un officier supérieur, et proposa sa destitution; mais en même temps un vote de majorité le recommandait à la clémence du président Polk. Ce dernier ne confirma le jugement que sur les points d'accusation les moins graves, et offrit à Frémont sa grâce quant à la peine prononcée. Ce pardon, Frémont le refusa de la manière la plus absolue, déclarant qu'il ne se sentait coupable d'aucun délit; en même temps, il donna sa démission de lieutenant-colonel.

Tout à l'heure, nous verrons quelle réparation éclatante l'opinion publique de son pays lui réservait pour le consoler de cette disgrâce imméritée.

Le 14 octobre 1848, Frémont partit pour une quatrième expédition dans l'Ouest, cette fois sans rôle officiel, mais pour son compte et à ses frais. Il ne prit avec lui que trente-trois hommes et cent-vingt mules. Le but de ce nouveau voyage était de trouver, dans la région située au sud de ses explorations an-

térieures, une route conduisant du Nouveau-Mexique en Californie. Son point de départ étant Santa-Fé, la capitale du Nouveau-Mexique, il fallait croiser deux fois les Montagnes-Rocheuses, qui forment une double chaine entre ce pays et la vallée du Colorado; plus la Sierra-Névada, qui sépare cette vallée de celle du Sacramento. Arrivés dans la partie la plus difficile de ces montagnes, qu'on appelle la *Grande Sierra*, les voyageurs perdirent leur chemin dans la neige. Ils endurèrent les privations les plus terribles: un tiers périt; d'autres ne se sauvèrent que par des actes de cannibalisme.

Ces actes, Messieurs, il faut le dire avec un regret inutile, sont moins rares parmi les explorateurs des régions inconnues de notre globe qu'on ne voudrait le croire. Les loups ne se mangent pas entre eux, mais les savants se voient quelquefois dans la nécessité de le faire. La géographie aussi veut ses victimes, dit l'anglais Baker, un des explorateurs les plus récents des sources du Nil. Et quelquefois, chose terrible et sublime à la fois, ces victimes sont des hommes qui se sacrifient pour prolonger l'existence de leurs compagnons.

Les survivants de cette expédition de Frémont furent forcés de revenir sur leurs pas jusqu'à Santa-Fé. Cependant l'ingénieur intrépide, après avoir recruté sa troupe, repartit et réussit à gagner les bords du Sacramento, au printemps de 1849.

Un an avant cet événement, les mines d'or de la Californie avaient été découvertes, et Frémont arrivait encore à temps pour faire, dans de bonnes conditions, l'acquisition de vastes terrains, contenant

des gisements du précieux métal. Dès lors, il s'établit définitivement dans le pays, et la Californie, ayant à élire ses deux sénateurs, le nomma le premier en décembre 1849. Auparavant déjà, le général Taylor, le conquérant du Mexique, devenu président des États-Unis après Polk, lui avait témoigné son estime en le nommant commissaire pour la régularisation de la frontière entre les deux Californies.

Frémont ne siégea au Sénat fédéral que pendant l'année 1850. A cette époque, il reçut de nouveau les preuves que l'Europe appréciait ses travaux aussi bien que l'Amérique.

Des médailles d'or lui furent envoyées par la Société royale de géographie de Londres et par A. Humboldt, au nom du roi de Prusse; la Société de géographie de Berlin le nomma membre honoraire. En 1852, il fit un voyage en Europe, pendant lequel il trouva partout l'accueil le plus sympathique et le mieux mérité.

Pendant qu'il résidait à Paris, Frémont apprit que le Congrès avait mis à l'étude trois voies, destinées à relier les bords du Mississipi au Pacifique. Immédiatement il se décide à entreprendre une cinquième expédition; il quitte Paris en juin 1853, et, au mois de septembre déjà, nous le voyons en route pour l'Ouest. Ce voyage de Frémont, exécuté encore à ses frais, fut couronné d'un nouveau succès, mais d'un succès acheté au prix des plus grandes fatigues. Engagés de nouveau dans les passes des Montagnes-Rocheuses, Frémont et sa suite se virent, par le manque de vivres, réduits à la nécessité de se nourrir de la chair de leurs chevaux, qu'ils abattirent suc-

cessivement ; enfin, cette dernière ressource faisant également défaut, ils restèrent sans aucune nourriture pendant quarante-huit heures.

En 1855, Frémont, désireux de faire imprimer le récit de ses voyages, vint se fixer à New-York, avec sa famille. Dès cette époque, le parti républicain, adversaire de l'extension de l'esclavage et surtout de son introduction dans les États nouvellement acquis, l'envisagea comme un de ses chefs politiques, qu'il pourrait porter candidat à la présidence. Frémont avait, en effet, rendu un service signalé à leur cause, en s'opposant de toutes ses forces à l'introduction de l'esclavage dans la Californie, lorsque ce territoire, nouvellement acquis, se constitua comme État. Grâce à lui, le principe du travail libre avait fini par triompher dans ce pays, si important pour le développement futur des États-Unis. Cependant il est curieux de voir combien, aux approches mêmes du moment où l'abolition totale de l'esclavage devait être amenée par la force des choses, les adversaires les plus décidés de cette institution la ménageaient encore dans les limites qu'elle avait alors.

Quand on songe qu'au plus fort de la guerre de Sécession, le président Lincoln, de même que le général Grant, candidat actuel des Républicains pour l'élection présidentielle de la fin de 1868, déclarèrent formellement qu'ils ne luttaient pas pour l'émancipation des Noirs, mais pour le maintien de l'union telle qu'elle avait été, on ne peut s'étonner d'entendre Frémont, sept ans plus tôt, en 1856, dire dans un discours public : « En principe, je suis l'adversaire de l'esclavage ; cependant je crois qu'il

ne faut pas y toucher dans les États où il est établi et garanti par la souveraineté individuelle de ces États ; seulement, je m'opposerai toujours à son extension. »

Si fortement limité que ce programme puisse nous sembler à présent, il contenta pleinement le parti républicain qui, à cette époque, n'avait encore rien de commun avec les abolitionnistes purs, maîtres du Congrès en ce moment. Aussi, en 1856, les Républicains choisirent-ils Frémont pour leur candidat dans une de ces grandes réunions préparatoires, où les partis mesurent leurs forces et se donnent une organisation solide pour la lutte définitive.

Frémont, acceptant cette candidature, eut pour adversaires les Démocrates, vieux parti, résultant de l'alliance entre les Esclavagistes modérés du Sud et d'une grande fraction politique du Nord qui voulait à tout prix le maintien de l'union. Quatre ans après, en 1860, cette alliance dut se rompre à cause des actes illégaux à l'aide desquels les Sudistes, les armes à la main, essayaient d'étendre le domaine de l'esclavage. A l'époque dont nous parlons, en 1856, elle tenait encore bon; les Démocrates du Nord, unissant leurs votes à ceux des planteurs du Sud, remportèrent une dernière victoire, et leur candidat, Buchanan, cet homme d'état d'ancienne date qui est mort il y a quelques mois, battit son jeune rival avec une faible majorité.

Plus d'une fois les hommes politiques les plus importants, les plus habiles, les plus populaires de l'Amérique du Nord, comme, par exemple, le célèbre orateur et diplomate Clay, le *grand conciliateur*,

qui fut pendant de longues années président soit du Sénat, soit de la Chambre des Représentants, ont succombé dans les grandes élections présidentielles, sans y perdre de leur autorité. Pour Frémont, qui entrait pour la première fois dans l'arène politique, ce fut un triomphe d'obtenir une minorité très-imposante. Telle fut la réparation que son pays lui fit au sujet de l'affront qu'il avait reçu à son retour de la Californie conquise.

Pendant les quatre ans de la présidence de Buchanan, Frémont habita ce nouvel État, occupé presque entièrement de ses affaires personnelles. La guerre de Sécession ayant éclaté, il y prit part dans les rangs des armées du Nord; mais ici les documents commencent à faire défaut, de sorte qu'il nous est impossible de préciser le rôle, d'ailleurs peu considérable, qu'il y joua.

Messieurs, s'il est permis d'augurer de l'avenir par le passé, tout porte à croire que la carrière de cet homme, jeune encore, est loin d'être terminée aujourd'hui.

Les citoyens des États-Unis, si jaloux de la gloire comme des intérêts de leur pays, ne peuvent oublier que Frémont, l'ingénieur, en explorant les vastes régions incultes de l'Ouest, a donné, pour ainsi dire, naissance à plusieurs nouveaux États qui s'y sont formés depuis. Mais son mérite ne s'arrête pas là. La découverte des voies qui conduisent vers l'Orégon et la Californie, et la conquête d'une partie de ce dernier pays, ont appelé l'attention et l'activité des Américains vers les bords du Pacifique; elles leur ont garanti des possessions certaines sur ce point si

important du globe, d'où les efforts réunis de leurs voisins au nord et au sud, des Anglais et des Mexicains, allaient les exclure pour longtemps, peut-être pour toujours. Enfin, les événements résultant indirectement des efforts de Frémont, ont porté le dernier coup au fléau qui menaçait de plus en plus l'avenir de la grande Fédération républicaine, à l'Esclavage.

Pour plus de clarté, qu'il nous soit permis de dire ici quelques mots sur ce dernier sujet.

Depuis une cinquantaine d'années, tous les conflits entre les partis politiques des États-Unis avaient abouti à la question de savoir s'il fallait conserver, étendre ou supprimer cette institution. Ne pouvant s'entendre complètement, les partis avaient toujours fini par maintenir le *statu quo*. Pour atteindre ce but, il s'agissait surtout de conserver l'équilibre des voix au Sénat, auquel chaque État, comme tel, envoyait deux délégués. Aussi, quand de nouveaux États se formaient dans les déserts de l'Ouest, dans la vallée du Mississipi ou sur les bords des grands lacs du Nord, l'Union prenait-elle la précaution d'admettre dans son sein, tour à tour, un État à esclaves et un État libre. C'est par cette convention qu'on obtenait de temps à autre la conclusion d'un armistice entre les Esclavagistes et leurs adversaires; cependant cet état de choses ne pouvait durer pour les raisons que voici.

Vers 1840 arriva le moment où les États à esclaves, enserrés entre la mer, le Mexique et les États libres du Nord, se virent dans l'impossibilité d'augmenter leur nombre, tandis que le Nord avait

à l'ouest, entre les Montagnes-Rocheuses et la frontière canadienne, des régions immenses, où l'affluence des colons blancs allait former un État libre après l'autre. Le Sud sentit qu'il fallait rompre ce cercle fatal pour ne pas succomber lentement, mais sûrement, sous le poids de la majorité qui se préparait pour le Nord, et, ne pouvant le faire d'une manière légale, il eut recours à d'autres moyens. De ce moment date cette politique de violence et d'agression, qui a tant fait décrier les États-Unis de 1840 à 1860; politique favorable aux invasions qui se dirigèrent, en dépit du droit des gens, contre le Mexique, le Nicaragua et l'île de Cuba, dans le but unique de conquérir de nouveaux territoires où l'on pourrait former de nouveaux États à esclaves. Mais un jour, et ce fut le lendemain de l'annexion du Texas, cette politique perfide tourna contre ses auteurs de la manière la plus imprévue.

Le Sud avait réussi à obtenir l'admission du Texas dans l'Union comme État à esclave, et ce fut une acquisition d'autant plus précieuse que ce pays, vaste comme la France, pouvait être divisé plus tard en deux États, ce qui vient d'arriver en effet. La guerre contre le Mexique survenue en 1846, à la suite de cette annexion, les États-Unis firent la conquête de l'espace immense du Nouveau-Mexique, ainsi que de la Californie. Le Sud allait profiter de ces acquisitions et implanter l'esclavage dans les pays conquis, lorsqu'un événement incalculable, arrivant à l'improviste, changea complètement la situation.

Cet événement, si fécond en résultats, fut la

découverte des mines d'or de la Californie. Nous avons constaté, au commencement de ce mémoire, quels furent immédiatement l'affluence de la population blanche et le développement du travail libre dans ce pays. Or, ce dernier une fois établi, l'introduction de l'esclavage, qui le dégraderait, devient une impossibilité. Après une lutte acharnée entre les partis, la Californie fut donc constituée en État libre, et les territoires de l'Ouest allaient suivre son exemple. L'attraction magique de l'or californien ayant attiré le torrent d'une immigration universelle, ces territoires, situés entre les Montagnes-Rocheuses et les côtes de la Californie et de l'Orégon — régions explorées par Frémont — se peuplèrent dans quelques années, et l'on y vit naître de nouveaux États, comme le Colorado, le Montana, le Nevada, qui, bannissant l'esclavage, donnèrent une majorité définitive au parti républicain.

On sait ce qui est arrivé depuis.

En 1860 encore, les hommes du Nord se montraient disposés à n'user de leur avantage qu'avec une modération extrême. Cependant le Sud, prévoyant le moment où les Abolitionnistes purs, parti faible encore, mais actif, arriveraient au pouvoir, le Sud, dis-je, prononça sa séparation et commença la guerre de Sécession le jour où l'élection du président Lincoln fut connue. Après trois ans de lutte, Lincoln, ayant épuisé tous les moyens de conciliation possibles, se décida enfin à déclarer l'émancipation entière et immédiate de la race noire, et l'abolition de l'esclavage aux États-Unis est aujourd'hui un fait accompli.

Messieurs, c'est par cet enchaînement extraordinaire et cependant logique des événements que Frémont, donnant la Californie aux États-Unis, détermina le mouvement qui vient de changer la face et les destinées de l'Amérique du Nord. Le problème de l'émancipation résolu, l'avenir de la grande République fédérative garanti : tels sont les résultats auxquels on est parvenu; et ces résultats, tout immenses qu'ils sont, les États-Unis les doivent, en partie, à la science, au courage et à l'énergique persévérance de Frémont.

UN

NOUVEL ESSAI DE DÉMONSTRATION

DE LA CRÉATION *E NIHILO.*

A M. Henri Martin,

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

Il y a bien longtemps que la question de l'éternité ou de la création *e nihilo* de la matière a été posée et discutée ; les deux solutions contraires ont eu et ont encore l'une et l'autre leurs partisans également convaincus. Il faut pourtant le reconnaître, les arguments pour et contre ne sont guère que des affirmations à peu près gratuites ; c'est de la foi, ce n'est pas de la science. « Vous me dites que rien ne sort de rien : *e nihilo nihil.* » Mais, qui le prouve ? — « Le contingent, selon vous, présuppose le nécessaire, sans lequel il ne serait pas » ; mais qui m'assure que la matière est contingente ; qu'elle n'est pas, comme le veulent tant de penseurs, l'être nécessaire lui-même ?

La démonstration reste donc encore à faire, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne se fera point. Dans le monde de l'intelligence pure, comme dans le do-

maine des connaissances naturelles, il est des vérités qui ne se livrent qu'après avoir été, pendant de longs siècles, opiniâtrement poursuivies ; ne nous lassons pas de les poursuivre. Cherchons, et nous trouverons.

Je me suis mis en quête pour ma part, et voici ce que j'ai rencontré :

Faire jaillir la matière du néant, *e nihilo*, et par suite établir définitivement l'existence d'une force créatrice, d'un Dieu tout-puissant qui fait, quand il lui plaît, apparaître quelque chose là où il n'y avait rien : telle est ma thèse.

Voici comment je construirais l'argument qui en pourrait être jusqu'à un certain point la démonstration.

L'être parfait, c'est l'être réunissant en lui toutes les perfections possibles dans son essence, dans ses modes, dans ses relations de toute nature, même avec les êtres les plus imparfaits ; ce n'est pas l'être parfait sur un point, sur mille points même, et imparfait dans quelqu'un des détails de sa constitution et de sa vie ; l'être parfait est parfait en tout, partout, dans tout ce qu'il est, dans tout ce qu'il fait; c'est un ciel sans nuages, un soleil sans tache, une lumière sans ombre. L'être parfait, étant parfait sous tous les points de vue, est parfait dans ses rapports avec la durée comme dans tout le reste : la perfection de la durée, n'est-ce pas l'éternité ? L'être parfait est donc éternel. Il y a de toute nécessité quelque chose d'éternel dans l'ensemble des êtres, autrement rien ne serait. Ce quelque chose d'éternel, parfait en tant qu'éternel, est de toute

nécessité encore doué de toutes les perfections : il est parfaitement intelligent, parfaitement puissant, parfaitement libre ; il est l'ensemble de tout ce que notre raison conçoit dans l'être suprême, dans l'être que nous appelons Dieu. Il y a donc un Dieu et ce Dieu, c'est l'Éternel !

A côté de ce Dieu, en dehors de ce Dieu parfait de tout point, parfait par conséquent dans ses rapports avec la durée, par conséquent éternel, l'observation et la raison reconnaissent-elles quelque autre chose ? Reconnaissons-nous en nous et autour de nous des imperfections incontestables, incontestées? Cette pierre brute possède-t-elle une perfection quelconque, et par suite les possède-t-elle toutes? Le contraire est par trop évident; cette pierre est imparfaite, dans sa grandeur, dans son poids, dans sa figure; elle est imparfaite par l'absence que je constate en elle de toutes ces perfections que je ne puis pas ne pas voir dans l'être éternel, par l'absence de la vie, de la pensée, de la force, de la volonté.

Il y a donc dans le monde, outre l'être parfait que nous ne pouvons pas ne pas y admettre, des êtres imparfaits que nous y admettons au même titre, avec la même confiance, sans que le moindre doute s'élève jamais sur leur réalité.

Et maintenant, que dirons-nous de ces êtres si visiblement imparfaits? N'en faut-il pas dire tout le contraire de ce que nous avons dit de l'être parfait? L'être parfait, avons-nous dit, est parfait de tout point. L'être imparfait ne doit-il pas être dit de tout point imparfait ? De même que toutes les perfections

s'unissent et se combinent dans l'être parfait, et qu'il n'y a dans l'être parfait que des perfections, de même toutes les imperfections s'appellent et s'engendrent dans l'être imparfait ; il ne saurait y avoir autre chose dans l'être imparfait que des imperfections ; qu'est-ce que viendrait faire une perfection quelconque dans ce chaos d'imperfections ? Ce serait quelque chose d'illogique, d'inexplicable, de monstrueux. La raison, le λόγος qui règne partout dans le monde, ici ferait défaut : ces anomalies sont impossibles. L'être imparfait est donc imparfait dans tout ce qu'il est, dans tout ce qu'il subit, dans tout ce qu'il fait. S'il est imparfait sur toute la ligne, il est imparfait dans ses rapports avec la durée comme dans tout le reste ; il n'est donc pas éternel ; il a donc commencé d'être ; il est donc, à un moment donné, sorti du néant, *e nihilo*.

Qui l'en a tiré ? l'être qui seul était avant lui, l'être parfait, l'être éternel. Dieu était ; les mondes n'étaient pas ; il voulut et ils furent.

Ils apparurent là où rien n'était. Dieu seul était. Si les mondes ne sont pas créés de rien, *e nihilo*, leur substance serait donc empruntée à la substance divine : Dieu se morcellerait, s'amoindrirait pour les enfanter : ce qui est impossible. Et puis, comment comprendre que du sein de l'être absolument parfait jaillirait une imperfection quelconque ? Nous irions ainsi d'impossibilités en impossibilités.

Et ce ne sont pas seulement les combinaisons dont l'univers créé se compose qui sont imparfaites et qui par conséquent ont commencé d'être ; l'élément moléculaire, l'atome est plus imparfait mille fois que

les combinaisons qui en sont formées ; l'atome aussi a commencé d'être. Tout cela est sorti du néant ; la création *e nihilo*, d'hypothétique qu'elle était, ne devient-elle pas ainsi une vérité évidente ? *Quod erat demonstrandum.*

Qu'en pensez-vous, Monsieur et honoré collègue, et dites-m'en, s'il vous plait, votre avis.

Caen, le 20 janvier 1860.

A. CHARMA.

Rennes, le 22 janvier 1860.

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

J'ai reçu votre lettre ce matin, et je m'empresse d'y répondre le moins mal que je puis, au milieu d'occupations urgentes.

Je vous suis reconnaissant de l'honneur que vous me faites, en me priant de vous dire mon opinion sur votre argumentation pour l'éternité de Dieu et contre l'éternité de la matière. Je vais vous dire cette opinion avec une entière franchise.

En lisant le résumé que vous me donnez de vos arguments, je me suis dit tout d'abord que, s'il était vrai que la démonstration fût si simple, il serait bien étonnant que la question eût été et fût encore si discutée. et j'ajoutais mentalement que les penseurs qui s'en sont longuement occupés auraient bien perdu leur temps. Mais, j'ai bien vite cru m'apercevoir que dans ce résumé si bref et si net manquait précisément la chose essentielle et difficile, c'est-à-

dire l'indication d'une démonstration quelconque de vos deux majeures, dans lesquelles me paraît résider toute la question.

1° La majeure de votre argument pour l'éternité de Dieu est cette proposition : « Tout ce qui est parfait est parfait sur tous les points. » Votre mineure est cette proposition : « Or, Dieu est parfait. » Votre conclusion est : « Donc, Dieu est parfait en toutes choses, et par conséquent aussi dans son rapport avec le temps ; donc, il est éternel. » Mais à qui s'adresse votre argument ? Est-ce à Hésiode ? Ce poète, que je vais expliquer demain matin dans mon cours, n'admet ni votre majeure, ni votre mineure : il raconte d'abord l'existence du chaos sans commencement, puis les règnes de trois dynasties successives de dieux non éternels : ces dieux-là, quoique très-puissants, sont très-imparfaits et donnés comme tels par le poète lui-même, qui raconte leurs méfaits et les dit passibles d'une pénitence d'un an, quand ils se sont parjurés. Prouvez d'abord à Hésiode qu'il existe un seul Dieu souverainement parfait, et ensuite, sans attendre votre argument, il confessera qu'évidemment ce Dieu parfait doit être éternel. Il est vrai qu'il y a autour de nous plus de *positivistes* et d'*hégéliens* que de disciples d'Hésiode. Mais les positivistes et les hégéliens nieront de même votre majeure. Les positivistes vous diront : « L'imparfait seul existe réellement, et votre être parfait ne se voit nulle part. Certains hégéliens vous diront, avec M. Vacherot : « Le *parfait* et l'*imparfait* sont deux points de vue de l'Être unique, qui n'*est rien* et qui *devient tout*, qui est parfait en tant qu'universel, et

imparfait en tant que réalisé dans les individus. » D'autres hégéliens vous diront, avec M. Renan : « Le parfait est un *idéal* pensé par notre intelligence et digne d'être adoré par nous en nous-mêmes ; mais il n'est pas une *cause pensante* existant objectivement hors de nous. » Commencez donc par prouver aux positivistes et aux hégéliens de toute nuance qu'il existe hors de nous un être personnel et souverainement parfait. Si une fois vous pouvez les convaincre sur ce point, ils vous accorderont d'emblée que cet être parfait, que ce Dieu personnel est éternel et incréé, sans attendre que vous le leur prouviez par un syllogisme en forme.

2° Votre argument contre l'éternité de la matière a pour majeure cette proposition : « Ce qui est imparfait sur un point l'est nécessairement sur tous les points. » Au simple énoncé de cette majeure, on voit tout de suite la conclusion : « Donc le monde est imparfait en durée comme en tout. » Mais, à qui s'adresse cet argument ? Est-ce à Hésiode et à son hypothèse du chaos éternel ? Tâchez d'abord de lui faire comprendre et accepter votre majeure, qu'il nie implicitement sans la connaître, puisqu'il pose le chaos éternel et infini, et puisqu'il fait Jupiter non éternel, faillible et tout-puissant. Est-ce aux positivistes que vous vous adressez ? Ils vous répondront que le parfait est incompréhensible, et que les origines premières de toutes choses sont hors du domaine de la raison. Forcez-les donc d'abord d'accepter votre majeure, à laquelle ils opposent une *fin de non-recevoir*. Vous adressez-vous aux hégéliens ? Ils vous répondront que le parfait est la *thèse*, que

l'imparfait est l'*antithèse*, et que le progrès indéfini est la *synthèse*, par laquelle les contraires s'unissent dans l'identité de l'Être absolu, et qu'ainsi le parfait et l'imparfait sont des points de vue différents d'une seule et même chose, qui est à la fois l'*idéal* et le *réel*. Forcez-les d'abord d'admettre votre séparation absolue du parfait et de l'imparfait, du fini et de l'infini, et alors tout sera dit; mais *hoc opus, hic labor est :* tâche très-possible et très-utile, mais à côté de laquelle votre argumentation passe sans y toucher. Enfin, vous adressez-vous aux spiritualistes, partisans de la *création éternelle*, par exemple à M. Cousin d'autrefois, ou bien à M. Saisset d'aujourd'hui? Ces philosophes, tout spiritualistes et théistes qu'ils sont, nient de même votre majeure, afin de n'en pas accepter la conséquence évidente. Une thèse habilement développée par M. Saisset dans son *Essai de philosophie religieuse* (2[e] partie, 5[e] méditation), est précisément celle-ci : « Le *parfait* et l'*infini* sont choses fort distinctes : Dieu seul est *parfait* dans le sens propre du mot, c'est-à-dire *infini à tous égards;* mais le monde créé est *infini à certains égards*, c'est-à-dire en étendue, en durée et par le nombre des êtres qu'il contient. Ce monde éternellement créé est même parfait en un certain sens, c'est-à-dire qu'il est nécessairement le meilleur des mondes possibles. » Ainsi M. Saisset, de même que les positivistes, de même que les hégéliens, oppose à toute votre argumentation ces deux petits mots, que vous semblez n'avoir pas prévus : *Nego majorem.*

Comme vous n'avez pas prouvé vos deux majeures et que là est *toute* la question, *tout* vous reste à faire.

Quand vous aurez prouvé vos deux majeures, ceux qui les accepteront, accepteront aussi sans difficulté vos deux argumentations, ou, pour mieux dire, on vous en dispensera, tant les conséquences sont évidentes.

Bref vos deux arguments me paraissent deux filets à mailles bien serrées, mais tendues verticalement et parallèlement au cours de la rivière, de telle sorte que tous les poissons passent librement sans s'y prendre. Pour leur barrer le passage, il faudrait leur jeter en travers les preuves de vos deux majeures. Du moins, telle est mon opinion, que je vous dis franchement, comme vous me la demandez.

Je vois avec plaisir que nous combattons pour la même cause. Nous pouvons donc nous donner réciproquement des conseils sur le choix des nos armes pacifiques.

Agréez, cher et honoré collègue, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

H. MARTIN.

MONSIEUR ET HONORÉ DOYEN,

Je saisis au vol un moment de liberté (car moi aussi je porte plus d'une chaîne) pour vous remercier de votre savante et gracieuse lettre.

Vous l'avez très-bien et très-facilement compris : je ne vous ai guère soumis que des thèses ; j'aimerais à voir votre rare sagacité en chercher et en trouver les démonstrations.

Il ne s'agit que d'établir ces deux principes :

1° *Ce qui est parfait n'admet en soi aucune imperfection.* Une perfection les entraîne toutes ; m'accordez-vous ce que vous ne sauriez me contester, qu'il y a quelque chose d'éternel ? L'éternité étant une perfection, l'Être éternel est l'être parfait dans toute l'étendue et la rigueur du terme ; Dieu est avec tous les attributs que la raison de notre temps ne peut pas ne pas lui reconnaître.

2° *Ce qui est imparfait sur un point l'est sur l'autre.* Or le monde, corps et âme, est visiblement, comme combinaison et comme matière élémentaire, imparfait par plus d'un côté ; il est donc frappé d'une imperfection universelle ; il n'est donc, ni comme combinaison ni comme matière élémentaire, de toute éternité.

Je crois, cher Monsieur, qu'il y a quelque chose à tirer de là ; s'il manque à ce filet une ou deux mailles, ne pourrait-on pas les lui donner ?

Non que je songe à en user pour prendre le gros poisson que vous me signalez ; je poursuis une vérité, non une victoire. Pour détruire d'ailleurs toutes les subtilités qui nient le mouvement, il ne faut que marcher.

Agréez, honoré doyen, l'assurance des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre très-humble et bien dévoué serviteur.

A. CHARMA.

Caen, le 1er février 1860.

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

De grandes occupations, le mauvais état de ma santé, et surtout de cruelles inquiétudes de famille qui durent encore, m'ont empêché de répondre plus tôt à votre seconde lettre. Du reste, dans celle-ci, je ne puis qu'insister sur ce que je vous ai dit dans la première.

Je crois, comme vous, à l'éternité de Dieu et à la *non éternité* du monde ; j'y crois : 1° avant toute démonstration, par une sorte d'instinct intellectuel, qui n'est autre chose que l'inspiration du bon sens ; 2° en vertu de preuves philosophiques, que je n'ai certes pas inventées, mais que je me suis appliqué à fortifier contre des objections nouvelles (dans ma *Philosophie spiritualiste de la nature,* 2e partie, chap. I à X, t. I, p. 163-261, et surtout chap. III et IX, p. 184-189, et p. 241-252 ; dans la *seconde* édition de mon ouvrage sur *la vie future,* chap. VI, § 9, p. 316-332, et dans mon *Examen d'un problème de théodicée*). Je n'ai ni la place ni le loisir de résumer ces preuves dans cette courte lettre. Je vous dirai seulement que ces preuves *sont* et *doivent être*, suivant moi, en dehors du cadre de vos deux arguments, qui, je le répète, me paraissent avoir le tort de *supposer comme évident* précisément *tout ce qui est en question.*

Toute bonne argumentation déductive doit partir d'une proposition soit évidente par elle-même, soit antérieurement démontrée, soit acceptée par les adversaires. Vos deux arguments me paraissent manquer entièrement à ce précepte de logique.

Pour prouver que Dieu est éternel, vous *posez en principe* que tout ce qui est parfait sur un ou plusieurs points est parfait sur tous les points. Or cette proposition, que vous ne prouvez pas, mais que vous *supposez,* n'est pas évidente par elle-même, et elle est niée par tous ceux qui nient l'éternité de Dieu. Toute la difficulté de la question reste donc en dehors du cadre étroit de votre argumentation, qui part précisément du point à établir. Si ce point, qui est toute la question, était accordé, votre argumentation serait inutile, tant la conséquence serait évidente pour tout homme qui admettrait l'existence objective d'un Dieu personnel. Mais, de plus, remarquez-le bien, quand même on fermerait les yeux sur cette pétition de principe, votre argumentation ne s'adresserait qu'aux *bien rares* adversaires qui admettraient un *Dieu non éternel.* Tous les autres adversaires, c'est-à-dire ceux qui nient l'éternité divine parce qu'ils ne croient pas à un Dieu personnel, vous diraient : « L'être parfait, *dont vous ne prouvez pas l'existence réelle*, n'a qu'une existence idéale et hypothétique, comme celle de la sphère parfaite en géométrie. Nous voulons bien vous accorder, quoique vous ne le prouviez pas valablement, que l'être parfait, s'il existait réellement, serait éternel, de même que, si un corps parfaitement sphérique existait, ce corps aurait tous ses rayons parfaitement égaux. Mais il n'est pas prouvé pour nous que l'Être absolument parfait existe réellement, de même qu'il n'est pas prouvé qu'il y ait au monde un corps parfaitement sphérique. » En résumé, votre argumentation pour l'éternité de Dieu me paraît avoir le défaut radical de ne prouver rien contre qui que ce soit.

Il en est de même, ce me semble, de votre argumentation pour la *non-éternité* du monde. Vous posez en principe que ce qui est imparfait à quelque égard est imparfait à tous égards. Cette proposition, que vous formulez comme évidente, implique précisément tout ce qu'il s'agit de démontrer ici; elle n'est pas évidente par elle-même et elle est niée expressément par *tous* ceux qui admettent l'*éternité* d'un monde soit créé, soit incréé. Elle implique, non-seulement : 1° la non-éternité du monde, que vous devriez prouver, mais de plus: 2° que le monde est fini en étendue, et 3° qu'il est fini quant au nombre des êtres qu'il contient. En un mot, au lieu de *prouver* une vérité, vous en *supposez* une autre, qui implique celle-là et deux autres avec elle. Or, trois vérités, c'est beaucoup plus qu'une; mais une *triple supposition*, c'est beaucoup moins qu'une *simple preuve*, que vous promettiez et qu'on était en droit d'attendre de vous.

Permettez-moi de vous le dire, vous me semblez faire comme un homme qui, s'étant engagé à prouver l'immortalité personnelle de l'âme humaine, et trouvant trop longues et trop compliquées les démonstrations qui s'appuient d'une part sur la considération de la nature, des tendances et des besoins de l'âme, d'autre part sur la notion de la providence divine, croirait se tirer d'affaire par ce petit syllogisme : « Tout être pensant est immortel; or l'âme humaine est un être pensant; donc elle est immortelle. » Au lieu de *prouver une* chose, ce philosophe se serait amusé à en *supposer deux*, savoir : « 1° l'immortalité des âmes de tous les animaux doués de pensée;

2° l'immortalité de l'âme humaine. Mais, je le répète, tant de suppositions que l'on voudra ne valent pas une bonne preuve.

Que faire donc pour *compléter* vos deux arguments? Permettez-moi de vous le dire avec franchise : il me semble que le parti le plus court et le plus sage est de les abandonner, et de faire à leur place d'autres arguments qui remontent à des principes évidents et à des faits bien observés, au lieu de s'appuyer sur une pétition de principe.

Excusez la liberté avec laquelle je vous parle. J'aurais cru répondre mal à votre confiance, en ne vous disant pas nettement ma pensée.

Je termine en vous remerciant du gracieux envoi de votre dissertation sur la classification des sciences. Des préoccupations bien pénibles ne m'ont pas laissé le loisir de l'étudier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre très-humble serviteur et collègue.

H. MARTIN.

MONSIEUR ET HONORÉ DOYEN,

J'en suis sans doute avec vous où en sont la plupart de ceux qui soutiennent une thèse avec les adversaires qui la combattent; je trouve vos observations très-fines, très-habilement déduites; pourquoi ne m'ébranlent-elles pas ? Cela vient probablement de ce que j'abonde dans mon sens et ferme les yeux à la lumière. J'y réfléchirai à loisir

et peut-être me rendrai-je à la force de vos raisons qui, dans tous les cas, ne seront pas perdues. En attendant je continue à me poser et à résoudre plus ou moins instinctivement, dans le sens où vous les voudriez voir vous-même scientifiquement résolues, mes deux questions : Ce qui est parfait sur un point l'est-il sur tous ? — Ce qui est imparfait à quelque égard l'est-il à tous égards ?

J'incline à croire qu'on peut tirer, dans l'intérêt des idées religieuses, plus de parti qu'on ne l'a fait jusqu'ici, des idées que l'esprit se forme de la perfection et de l'imperfection.

Pardonnez-moi, Monsieur et honoré doyen, cette dernière indiscrétion, qui ne s'excuse qu'en vous portant, pour vos deux bonnes lettres, mes remerciments les plus sincères, et croyez-moi votre très-obéissant et tout dévoué serviteur et collègue.

A. CHARMA.

Caen, 15 février 1860.

P.-S. — Un de mes auditeurs, qui aurait développé à Paris devant plusieurs ecclésiastiques, au nombre desquels se trouvait le Père Gratry, l'argument que j'ai pris la liberté de vous soumettre, m'assure que ce dernier l'aurait reproduit depuis dans un de ses livres; mais je n'ose affirmer le fait, ne l'ayant pu encore vérifier. — J'en suis encore, à l'heure qu'il est, c'est-à-dire au 30 novembre 1868, où j'en étais quand cette lettre a été écrite ; j'avais complètement oublié, et je le regrette, ce détail qui ne manque pas d'intérêt et dont j'aurais dû m'assurer.

PHILIPPE DUPIN,

Par M BERVILLE,

Membre correspondant (1).

C'était vers 1819. Je commençais alors d'être un peu connu dans le jeune barreau par un *Éloge de*

(1) Cette notice est le dernier tribut de M. Berville à notre Compagnie. Quand il me l'envoya, il partait pour la campagne où chaque année il passait l'été, soignant sa santé chancelante, composant à ses heures de la prose, des vers ou de la musique. Il comptait me remettre, en octobre, un fragment de ses *Études et souvenirs de la Révolution française*, l'un de ses plus importants écrits, que malheureusement il n'a pas eu le temps d'achever. Il est mort à Fontenay-aux-Roses, le 25 septembre 1868, entouré des siens, sans bruit des journaux, à l'insu de la capitale où son éloquence dans de grandes causes judiciaires lui donna ses jours de célébrité, mais où tout s'oublie et s'efface et se perd au milieu du mouvement quotidien de tant d'hommes occupés de tant de choses. Nous devons, nous, humbles provinciaux, amis désintéressés des lettres et de ceux qui les cultivent, nous devons garder le souvenir de M. Berville, le plus zélé de nos correspondants, celui qui attachait le plus de prix à nos travaux. Dans ses lettres, dans ses entretiens, il aimait à parler de ses confrères de l'Académie de Caen : ceux-ci le savaient, et la plupart l'aimaient sans l'avoir vu. Tous estimaient son talent oratoire, son caractère indépendant qui ajoutait au mérite de ses compositions en prose et en vers ; tous regardaient comme une bonne fortune pour nos Mémoires les morceaux qu'il leur envoyait. Nous sommes heureux d'apprendre que M. Berville avait commencé une édition de ses œuvres en 4 ou 5 volumes in-12. Le second était presque terminé au moment de sa

Rollin, que venait de couronner l'Académie française, et par quelques défenses d'*office*, prononcées en cour d'assises et entendues avec indulgence. Un jour que j'étais à mon banc de défenseur, un jeune avocat vint s'asseoir à mon côté et me demander je ne sais quel petit conseil sur une affaire dont il était chargé. Dès le premier abord, sa personne me plut. Ses traits étaient loin d'être beaux, mais sa laideur était aimable et spirituelle, ses manières ouvertes, son ton délibéré, sa parole simple et précise. J'appris, en causant avec lui, qu'il était le plus jeune frère d'un orateur déjà célèbre par la défense du maréchal Ney et par celle des trois Anglais poursuivis pour l'évasion de Lavallette. Nous eûmes souvent occasion de nous rencontrer, soit au palais, soit chez des amis communs, et il se trouva que nous nous convenions par les deux conditions qui, je crois, font les bonnes amitiés, l'accord des sentiments et des idées, le contraste des caractères. Notre liaison se fit promptement; elle a duré tant qu'il a vécu, et n'a jamais été troublée un instant.

Philippe-Simon Dupin sortait d'une famille où les vives clartés étaient coutumières. Son père était un homme distingué par l'intelligence. De ses deux frères, l'un a conquis une place éminente au barreau, à la tribune et dans la magistrature ; l'autre s'est fait

mort. Il a paru par les soins de son gendre, M. Wiesener, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, lui-même écrivain distingué, et qui se fera sans doute un devoir d'achever la publication commencée par son beau-père.

J. T.

un nom dans les sciences. Philippe Dupin naquit le 7 octobre 1795, à Varzy, dans la Nièvre. Il eut pour parrain son frère aîné, qui comptait déjà parmi les notabilités du barreau parisien lorsque le jeune Philippe, ayant à 17 ans terminé ses études au collége de Varzy, vint se placer sous sa direction. Sous un tel maître, son éducation de jurisconsulte fut rapide et forte, et dès 1816 il fut inscrit au tableau des avocats, n'ayant guère que 21 ans. Son début au palais fut sans prétention, mais non pas sans honneur : il débuta par une série de petites causes où les qualités futures de son talent commençaient à se faire jour. Les magistrats trouvaient dans les plaidoyers du jeune stagiaire de la clarté, du nerf, de la doctrine. Philippe en était là lorsque se fit notre connaissance.

Nous eûmes souvent occasion de nous trouver ensemble chez un confrère, porteur d'un nom honoré au barreau. Target, fils du célèbre avocat qui joua un rôle important à l'Assemblée constituante, faisait en même temps que nous son entrée au palais. Doué lui-même de belles facultés, d'un cœur chaud, d'une voix sonore, il y eût obtenu assurément une place distinguée, sans une timidité fiévreuse qui paralysa toujours ses moyens en face du public. Il aimait à réunir chez lui quelques amis, et ces réunions, peu nombreuses, pleines de cordialité, étaient singulièrement agréables. Casimir Delavigne en faisait partie avec ses deux frères, simples et bons comme lui. Il nous y récita ses premières *Messéniennes.* Target et moi nous avions aussi en portefeuille quelques vers que nous osions parfois confier à cet auditoire

indulgent. Un aimable natif du Midi, Sauvage, y chantait avec entrain des chansons passablement grivoises. Philippe ne récitait ni ne chantait; mais il égayait l'entretien par de vives saillies. Assis autour d'un bol de punch, dont nous n'abusions pas, nous laissions passer, sans les compter, les longues heures de la soirée. Hélas! de ces heureux conciliabules il reste peu de membres aujourd'hui. Target, Dupin, Delavigne ont disparu, frappés presque au même âge, presque à la même époque, et longtemps avant le terme marqué par la nature!

Déjà le nom de Dupin jeune n'était plus ignoré au palais, lorsqu'une cause singulière et qui fit quelque bruit vint le révéler au public. Dans les salons de l'aristocratie parisienne, un personnage s'était produit sous un nom imposant, celui du comte Pontis de Saint-Hélène. Longtemps il y fut accueilli sous ce titre. Un jour pourtant la police fut informée que le prétendu comte n'était qu'un forçat évadé, nommé Cognard, qui, s'étant procuré, je ne sais comment, des papiers d'une noble famille, s'était fait passer pour un de ses membres. L'émotion fut grande au faubourg St-Germain, et le public, peu sympathique alors à l'ancienne aristocratie, sourit avec une joie maligne à cette mystification. Il fallut faire constater l'identité par justice, et le jeune Dupin fut donné pour défenseur d'office au prétendu comte. Dans cette défense ingrate, il se fit remarquer par sa parole facile et ferme, par son habile argumentation, par sa présence d'esprit dans les incidents d'audience dont quelques-uns auraient pu déconcerter un autre avocat. Dans cette même affaire, un autre

débutant, de grande espérance, et dont une mort prématurée a brisé la carrière, Millelot, avait été chargé de défendre la femme de l'accusé et sut appeler quelque intérêt sur sa cliente.

Au printemps de 1820, s'ouvrirent devant la cour des Pairs les débats d'un vaste procès politique, celui qu'on a nommé le procès *de la conspiration du 19 août*. 33 accusés, 35 défenseurs étaient présents devant la Cour. Les débats occupèrent 72 audiences; le délibéré dura 20 jours. Dupin jeune fut au nombre des défenseurs. Son client ne figurait point parmi les accusés principaux, et cette défense offrait peu de matière à des effets d'éloquence. Elle fut ce qu'elle devait être; rapide, claire, solide, accentuée. Le succès la couronna, et devant le noble tribunal, le client, l'avocat, gagnèrent tous deux leur cause.

Deux ans plus tard (1822), Philippe eut à défendre une de ces feuilles légères qui, étrangères par leur nature à la politique sérieuse, ne se refusèrent ni les allusions malignes ni les piquantes insinuations. Le *Miroir*, que rédigeaient des plumes d'une certaine valeur, s'était fait une affaire avec la justice pour quelques allusions un peu trop transparentes. Chargé de plaider sa cause, Dupin fut malin, plaisant, ingénieux comme le journal qui l'avait choisi pour avocat, et l'on disait au palais que, pour défendre le *Miroir*, l'orateur avait emprunté l'esprit du *Miroir* lui-même.

Une autre défense montra mieux encore la flexibilité de son talent. Un libraire allait réimprimant les romans un peu lestes de Pigault-Lebrun, et l'un

d'eux, *M. de Roberville*, fut saisi comme renfermant des outrages à la morale publique. Pour repousser ce reproche, l'avocat devait expliquer la pensée de l'auteur et la suivre dans tous ses développements. La tâche était délicate, et faire accepter à une cour de justice, siégeant en audience solennelle, l'analyse d'un roman fort gai, pour ne rien dire de plus, ne semblait pas chose facile. L'habileté de la défense surmonta la difficulté, et si le succès fit défaut à la cause, il ne fit pas défaut au défenseur.

Plus tard (mars 1830), Dupin défendit encore le journal le *Figaro*, que dirigeait M. Bohain; mais, à quelques jours de là, une cause plus grave fut commise à son talent.

On sait qu'en 1815, effrayé lui-même des violences de son parti, Louis XVIII avait appelé aux affaires M. Decazes, esprit conciliant et modéré, qui s'efforça de tempérer l'ardeur de la réaction et de rassurer le pays par une administration plus paisible. Par cette conduite le ministre obtint l'estime des hommes sages, et s'attira la haine des réactionnaires. Elle attendait l'occasion d'éclater : le poignard de Louvel la lui fournit. Le duc de Berry fut assassiné : à l'instant le mot d'ordre fut donné, et, dans tout le parti ultra-royaliste, il n'y eut qu'une voix pour signaler M. Decazes comme complice de l'assassin. Cette folle calomnie, flétrie dès sa naissance, était oubliée depuis longtemps, lorsque en 1830 un aventurier qui se faisait appeler le chevalier de Saint-Clair, essaya de la faire revivre. M. Decazes rendit plainte et confia sa cause à Philippe Dupin qui, dans une plaidoirie énergique et victorieuse, après avoir arraché au faux

chevalier son titre usurpé, confondit la calomnie et couvrit d'opprobre le calomniateur.

Pendant qu'à sa position d'avocat, qui grandissait de jour en jour, ces causes plus retentissantes commençaient d'ajouter le renom d'orateur, l'intimité de nos relations allait se resserrant encore. Devenu l'époux d'une femme aimable et gracieuse, Dupin réunissait de temps en temps ses amis, et ces réunions étaient pleines d'agrément et d'abandon. De mon côté, je l'avais introduit dans quelques sociétés dont je faisais partie, et dont les séances étaient encore pour nous des occasions de rapprochement. Un mot sur deux de ces sociétés, la Loge des Trinosophes et la Société philotechnique.

A cette époque, la Fr.-Maçonnerie était cultivée chez nous avec quelque zèle. L'esprit des Loges était généralement philosophique et libéral, mais sans turbulence. Parmi celles de Paris, se distinguait la Loge des Trinosophes, dont le président habituel, Désétangs, était l'âme par son activité, par la sincérité de ses convictions, par l'ardeur de son zèle. Après mes premières luttes oratoires, qui m'avaient fait un peu connaître, j'y fus présenté par mon ami Target, et j'y présentai à mon tour mon ami Ph. Dupin. Plusieurs de nos camarades du palais nous y suivirent, Boudet, Perrot, Lefiot, Maleville, Renouard, d'autres encore. Bientôt, la Loge des Trinosophes devint, en même temps qu'une conférence philosophique, un gymnase oratoire où les jeunes athlètes du barreau venaient s'exercer à l'art de la parole. Nos réglements ne permettant pas qu'un dignitaire restât en fonction plus d'un an de suite, quand Désé-

tangs quittait le fauteil, Dupin ou moi l'y remplacions : l'autre siégeait au banc de l'orateur. Dans la Maçonnerie parisienne, la Loge des Trinosophes était qualifiée de *Loge-modèle*. Des maçons illustres, Lafayette, Dupin l'aîné, l'amiral Sydney Smith vinrent souvent nous visiter ; plus souvent encore, l'ancien premier président de la Cour de cassation, Muraire, dont la parole toujours improvisée charmait par l'urbanité, la grâce et l'élégance. Nos séances étaient nombreuses et bien ordonnées : on y compta plus d'une fois cinq à six cents personnes. Après 1830, d'autres pensées s'emparèrent des esprits et nos Loges furent moins fréquentées.

Des réunions d'un autre genre, en multipliant nos relations, contribuaient encore à les resserrer.

Admis en 1825 à la Société philotechnique, je m'étais empressé d'y présenter mon confrère Dupin, déjà connu, non-seulement par de bons plaidoyers, mais par quelques essais littéraires où s'annonçait le talent d'écrivain. Parmi les sociétés qui marchent sur les traces de l'Institut, la Société philotechnique, fondée en 1795, a toujours tenu un rang distingué. Les sciences, les lettres, les arts sont tour à tour l'objet de ses travaux et se partagent l'emploi de ses séances. Des noms honorés figurent en grand nombre sur son tableau. Le frère du défenseur de Ney, l'orateur déjà connu par ses propres succès ne pouvait manquer d'être accueilli avec faveur dans cette compagnie, sympathique à tous les genres de mérite. Malgré les exigences toujours croissantes d'une profession laborieuse, il fréquenta ses réunions, qu'il présida plus d'une d'une fois. La franchise et la bien-

veillance de son caractère le firent aimer ; la droiture de son jugement, la netteté de sa parole y rendirent son concours fréquemment utile, et lorsque en 1833 la société perdit, dans le respectable Andrieux, l'un de ses doyens les plus chéris, ce fut Dupin qui, à ma prière, fut chargé de retracer en séance publique cette vie si pure et de si *bon exemple* (1).

Dans toutes ces épreuves de genres si divers, le talent de Philippe Dupin s'était affermi : sa position au palais avait grandi, et la Révolution de 1830, qui, appelant aux fonctions publiques la plupart des chefs du barreau, ouvrit à leurs jeunes émules une plus vaste carrière, le trouva préparé à la remplir.

A cette époque, en effet, Dupin l'aîné, nommé procureur-général à la Cour de cassation, laissait à son jeune frère un bel héritage à recueillir. Au même temps, plus d'une place éminente vaquait au palais. Persil devenait procureur-général à la Cour de Paris, et plus tard ministre. Berryer, Mauguin, déjà députés, entraient avec un redoublement d'ardeur dans l'arène politique et négligeaient les emplois courants du barreau. Des jeunes avocats appelés à leur succéder, Dupin jeune était peut-être celui dont la carrière était le plus avancée. Cette époque fut pour lui décisive, et en peu de mois, à peine âgé de trente-cinq ans, il se vit à la tête du premier barreau de France. Dès lors son talent, qui s'était fait estimer dans des causes ordinaires, put se faire applaudir dans des causes plus éclatantes : telles furent,

(1) Expression d'Andrieux lui-même, en parlant de Collin d'Harleville.

en octobre 1831, celle de Casimir Périer contre le journal *La Tribune ;* en janvier 1832, celle du duc d'Aumale contre les princes de Rohan, à l'occasion du testament du duc de Bourbon.

On peut différer d'opinion sur la politique de Casimir Périer, et, pour mon compte, je suis de ceux qui ne l'ont point adoptée tout entière. Périer fut bien inspiré quand, avec son grand courage, il lutta contre l'esprit d'anarchie : il se trompa quand il crut qu'avec la résistance tout était dit, et qu'il n'y avait plus à compter avec la France de 1830. La Royauté paya cette erreur, qu'elle avait partagée. Après 18 ans, il se trouva qu'elle n'était point fondée encore : elle n'était que superposée, un choc peu violent suffit à la renverser. Mais si l'on peut apprécier diversement les vues de l'homme d'état, il n'y eut jamais deux opinions sur l'intégrité de l'administrateur, et le sentiment public fut loin de s'associer aux attaques diffamatoires qu'un journal d'extrême opposition dirigea contre lui, à l'occasion d'un marché de fusils passé avec l'Angleterre pour l'armement de nos gardes nationales. La plaidoirie de Dupin, franche, énergique, lumineuse, fut couronnée d'un plein succès.

A quelques temps de là, un débat plus grave encore vint passionner l'opinion publique. Le duc de Bourbon était mort, laissant un des fils du roi Louis-Philippe héritier de son immense fortune. L'intérêt privé s'unit aux animosités politiques pour faire annuler son testament. On voulut d'abord faire croire à un assassinat, que l'héritier institué aurait eu le tort de ne pas venger. Une instruction judi-



ciaire donna un éclatant démenti à cette allégation. Alors l'institution testamentaire fut attaquée par la voie civile, comme entachée de *suggestion* et de *captation*. Dupin plaida pour l'héritier. Jamais sa parole n'avait été plus élevée et plus nerveuse : jamais évidence plus complète n'avait éclairé un débat judiciaire. Dans un procès pareil, ce n'était pas assez de convaincre les juges : il fallait gagner la cause devant l'opinion. L'orateur fut à la hauteur de sa tâche ; son triomphe fut complet.

Je n'essaierai pas de nombrer toutes les causes d'éclat dans lesquelles, durant quinze années, le talent de Philippe Dupin eut occasion de se signaler. J'aime mieux considérer un moment ce talent dans son ensemble et tâcher d'en donner une idée à ceux qui ne l'ont pas connu.

Ce qui distinguait l'éloquence de Philippe Dupin, c'était moins la prééminence de telle ou telle qualité que l'ensemble des qualités. D'autres excellaient dans un genre spécial de causes : Dupin était propre à toutes les causes : c'était avant tout un talent complet. Ses caractères essentiels étaient la solidité, la méthode, la vigueur et la lucidité de l'argumentation : ajoutons une assez large dose de cette verve gauloise aux allures familières sans trivialité, libres et franches sans rudesse, et qu'on remarquait également chez son frère. Mais à ces dons principaux se joignait une aptitude électrique, si j'ose ainsi parler, à s'assimiler dans une certaine mesure les dons de ses émules, véhément et pathétique au besoin, plaisant à l'occasion, ne refusant le combat sur aucun terrain, et luttant avec tous les favoris de

la victoire sans jamais être vaincu. Souvent je me suis dit : si j'avais un procès dont dépendît toute mon existence, c'est à Philippe Dupin que je voudrais le confier.

Ce qu'il était au barreau, Dupin l'était dans le monde, vrai dans son éloquence, vrai dans son caractère, vrai dans son langage : disons encore, pour achever de le peindre, honorable dans ses procédés, bienveillant dans ses relations, facile dans son commerce ; ne se refusant pas le sarcasme dans la conversation, mais sans jamais empoisonner ses traits. Sa façon d'être, franche et parfois un peu cavalière, la tournure un peu railleuse de son esprit auraient pu faire supposer à qui ne l'aurait vu qu'en passant, que, dans cette nature ouverte et souriante, il restait peu de place pour les affections tendres. J'ai fait l'épreuve du contraire.

Un grand malheur m'avait frappé. La mort n'avait point fait de vide dans ma maison, et pourtant un accident cruel m'avait laissé sans épouse et ma fille sans mère. Dans cette rude épreuve, un soulagement me fut accordé, grâces à la généreuse amitié de mon excellent beau-frère, Labrouste, et de sa digne compagne. Mon enfant retrouva chez eux non pas une mère seulement, mais deux mères. Hélas! la coupe de l'affliction n'était pas épuisée encore. Un jour Mme Labrouste à son tour nous fut ravie par un coup de foudre. Je revenais de ses funérailles et je rentrais chez moi, le cœur navré, quand je reçus de Dupin la lettre que voici :

« Mon bien cher ami,

« Au milieu de la triste cérémonie de ce matin, je n'ai pu que vous serrer la main en signe d'amitié et en témoignage de sympathie à vos chagrins, comme de regrets pour celle que vous pleurez. Mais une autre pensée m'agitait, que je viens vous communiquer.

« Votre bonne fille se trouve privée d'un appui, et en attendant que vous ayez pris des arrangements définitifs pour y suppléer, il y a un provisoire à régler. Voulez-vous la confier à notre amitié ? Ma femme tâchera de lui servir de mère, ma fille de sœur, et elle trouvera chez nous tout le zèle et tout l'intérêt qu'elle mérite. Nulle part elle ne pourra trouver une hospitalité plus amie et plus dévouée. Je vous fais cette offre avec la cordialité et la franchise que vous me connaissez. Usez-en de même avec moi en acceptant. Nous avons une chambre à offrir à votre fille ; nous pourrons la garder jusqu'aux vacances, l'emmener à la campagne où vous pourrez la rejoindre avec moi. Ensuite vous aviserez. — »

« On nous dit qu'autrefois un ami légua à un ami le soin de ses enfants. Vous m'avez laissé l'initiative (non d'un legs de ce genre — heureusement) mais d'un dépôt analogue. Ne la laissez pas vaine. C'est la meilleure manière de me prouver que vous m'aimez autant que je vous aime. »

P. S. « Un *oui* verbal ou écrit, et demain ma femme sera chez vous. »

Ai-je besoin de dire quelle émotion m'inonda le

cœur à cette offre si spontanée et si touchante ? Seul, je n'eusse point hésité à l'accepter ; mais, au moment où le malheureux Labrouste perdait sa compagne aimée, lui retirer encore l'enfant de son adoption, c'eût été le rendre veuf deux fois d'un même coup : Dupin comprit que je ne le pouvais pas.

Pendant près de quinze années, Philippe Dupin porta sans fléchir le plus rude emploi du barreau de Paris, où l'on sait que les labeurs ne manquent pas à qui porte un nom célèbre. Une rare facilité de travail, une constitution exceptionnellement robuste lui permettaient de satisfaire aux exigences d'une vaste clientèle, sans se refuser aux plaisirs de la société. On le voyait souvent, à l'issue d'une audience laborieuse, monter en voiture pour aller plaider dans quelque ville éloignée ; arrivé, passer une partie de la nuit sur son dossier, plaider sa cause au réveil, remonter le soir en diligence, et le lendemain matin reparaître à son poste à l'audience de Paris ; puis, sorti du palais, s'asseoir à la table de quelque ami, danser à quelque bal (car il aimait la danse), se mêler à quelque assemblée, et faire les plaisirs de la société par la liberté de son esprit et les saillies de sa conversation.

L'écueil de ces natures puissantes, c'est de ne pas connaître la limite de leurs forces. Jamais la fatigue ne leur crie : *Arrête.* Mais un moment vient où le sol manque sous leurs pas, et la chute est aussi rapide qu'imprévue. Un jour Dupin s'aperçut que la vie s'épuisait en lui : il n'était plus temps de s'en apercevoir. On espéra que le ciel de l'Italie, que le séjour

de Rome pourraient le ranimer : Rome ne put lui donner qu'un tombeau. Il mourut comme était mort Raphaël, comme était mort Mirabeau, pour s'être trop hâté de vivre.

Dupin n'avait pas cinquante ans quand nous eûmes la douleur de le perdre. On vient de recueillir en trois volumes les plus remarquables de ses plaidoyers. Outre ces travaux de palais, qui seuls auraient pu suffire à la plénitude d'une vie laborieuse, son active facilité sut trouver du temps encore pour d'autres emplois. Jeune, il présida et concourut de sa plume à une publication intéressante, les *Annales du barreau français* : président de comice agricole, il y prononça plusieurs discours qui furent goûtés et qui méritaient de l'être : bâtonnier des avocats, il parla en orateur à des orateurs : élu deux fois député, il fut chargé de divers rapports : biographe, il raconta la vie de Pothier, de Gerbier, de Mérilhou, d'Andrieux, de Muraire. En racontant la sienne à mon tour, je n'ai point pensé à faire œuvre de littérateur : je n'ai voulu qu'évoquer une fois encore les souvenirs toujours chers d'une franche et constante amitié.



FONDATION

DU

PORT DE CHERBOURG.

MÉMOIRE ET CORRESPONDANCE

DU CHEVALIER HÜE DE CALIGNY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CAEN, AU XVIIIe SIÈCLE.

Les Mémoires de l'Académie de Caen, publiés en 1863, contiennent des lettres copiées par M. Hippeau dans les archives de la maison d'Harcourt, lettres très-intéressantes pour l'histoire du port de Cherbourg. La bibliothèque publique de cette dernière ville possède d'autres pièces antérieures : des lettres du maréchal d'Asfeld et de M. Hüe de Caligny, directeur des fortifications, des places et ports de Normandie ; enfin des plans qui ne laissent aucun doute sur la part que prit cet habile ingénieur à la fondation du premier port de l'une de nos grandes cités maritimes.

M. Hüe de Caligny (Louis-Roland), connu sous le nom de chevalier de Caligny, n'est pas un étranger pour l'Académie de Caen. Il fut l'un de ses membres au XVIIIe siècle ; et, au XIXe, c'est aussi à l'un de ses membres, M. le marquis de Caligny, lauréat de l'Institut (Académie des sciences), que nous devons communication des pièces suivantes, dont l'impres-

sion est autorisée par le ministre de la marine et des colonies.

Cette famille des Hüe de Caligny était vraiment faite pour les sciences exactes et pour leurs applications. Nous lisons, dans la *Revue maritime et coloniale* de 1868, les lignes suivantes :

« Il y a eu six ingénieurs célèbres du nom de Hüe « de Caligny, presque tous parvenus aux premières « distinctions du corps du génie militaire. M. Au- « goyat, colonel du génie, a publié sur eux une « savante Notice insérée, en 1841, en tête du pre- « mier volume des Mémoires du maréchal de Vauban, « extraits de leurs archives et publiés chez M. Cor- « réard. C'est principalement à M. Augoyat, bien « connu comme un de nos premiers écrivains mili- « taires, qu'on doit la connaissance des services « rendus à la ville de Cherbourg par les deux frères « de Caligny, directeurs des fortifications de cette « province. « ..... A quelques exceptions près, dit-il, « pendant quarante ans, de 1710 à 1748, les deux « frères Hercule et Louis-Roland ont rédigé les pro- « jets de la plupart des constructions qui se sont « faites dans les places et ports de la Normandie. »

« La ville du Havre vient, à l'exemple de celle de « Cherbourg, de donner le nom de Caligny à l'une « de ses voies publiques.

« M. Augoyat a donné de nouveaux détails sur « les services de ces ingénieurs dans son grand ou- « vrage en trois volumes, intitulé : *Aperçu historique « sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du « génie en France.* Voir notamment t. I, p. 111, 205, « 282, 294, 308, 346, 435, et t. II, p. 54, 60, 80,

« 88, 140, 158, 179 (pour le port de Cherbourg),
« 189, 195, 259, 267, etc.

« Voici la copie de ce qu'il dit dans sa Notice précitée, relativement à Louis-Roland : « Cherbourg lui dut un bassin à flot, capable de recevoir les plus gros bâtiments de commerce et des frégates de 20 à 40 canons. Jusque-là, cette ville n'avait eu qu'un port naturel, qui était le lit de la Divette, dans lequel les navires étaient à sec à marée basse. Ce port était néanmoins si fréquenté, à raison de la facilité de son entrée et de la sûreté que les bâtiments y trouvaient, que Vauban l'appelait *l'auberge de la Manche.* M. de Caligny fit son projet en 1731. Il se régla sur les fonds qu'on pouvait y consacrer. Il proposa le revêtement d'une partie du chenal de la Divette, une seule porte éclusée, dite d'èbe, pour retenir la marée descendante, et un aqueduc pour écouler au besoin les eaux. Les travaux commencèrent en 1738, sous le ministère du cardinal Fleury. Poussés avec activité par l'ingénieur en chef de la place, M. de Caux, ils furent terminés dans l'espace de quatre ans. Les habitants admirèrent la beauté et la solidité de l'ouvrage et demandèrent la continuation des jetées du chenal. A son retour de l'armée, en 1745, le chevalier de Caligny fit construire la nouvelle enceinte de Carentan, poste militaire auquel les circonstances et sa position à la gorge de la presqu'île du Cotentin avaient donné une importance qu'il n'a plus aujourd'hui. »

Ajoutons que notre ancien confrère, M. le che-

valier de Caligny, composa de nombreux mémoires restés longtemps inédits : un *Traité de la défense des places fortes avec application à la place de Landau,* publié en 1846 par le général Favé ; quelques autres ouvrages édités plus tard ; enfin, des *Mémoires sur la milice des anciens et la milice française*, récemment trouvés à Turin. Ces Mémoires s'impriment et ne tarderont pas à paraître.

MÉMOIRE

SUR LE PORT DE CHERBOURG, RELATIF AU PROJET DES OUVRAGES PROPOSÉS A Y FAIRE.

Le port de Cherbourg, ainsi que la ville, est situé au fond d'une grande baie, sur la côte septentrionale de la presqu'île du Cotentin, entre le cap de la Hague et celui de Barfleur ; il n'est éloigné que de 18 à 20 lieues de Portland et de l'île de Wight, qui est vis-à-vis et à 25 à 26 lieues de Porsmouth, un des meilleurs ports d'Angleterre, de sorte qu'on peut y arriver de ces ports en quatre heures de vent favorable, et il n'en faut pas même plus de vingt-quatre de vents contraires, à cause des différents courants qui règnent entre Porsmouth et Cherbourg. Ce trajet est la partie de la Manche la plus étroite, et comme pendant la guerre les gardes-côtes anglais et les corsaires de Jersey et Guernesey croisent continuellement dessus, nos vaisseaux marchands et autres qui font cette route ne peuvent doubler de jour le cap de la Hague sans être aperçus et poursuivis, de sorte que les Anglais nous en ont beaucoup pris ou fait périr à la côte, pendant la dernière guerre, faute

d'un port pour se réfugier. Ce même défaut est aussi fort préjudiciable aux navigateurs, lorsqu'ils sont pris de vents contraires et de mauvais temps sur ces côtes ; car il ne peut entrer dans le port de Cherbourg, en l'état tel qu'il est, en morte-eau, que des bâtiments de 50 à 60 tonneaux, n'y montant qu'à 12 à 13 pieds d'eau en vive-eau, et 6 à 7 pieds en morte-eau ; ceux qui sont d'un port au-dessus sont obligés de se retirer dans la petite rade sous le canon du fort du Gallet, qui est à peu près à 600[toi] à l'Occident de Cherbourg et dans la fosse du Gallet joignant ledit fort, dans laquelle il ne reste à mer basse que 2 à 3 brasses d'eau ; mais elle ne peut contenir que 7 à 8 frégates, lesquelles y sont même en danger de périr dans les gros temps par les vents, depuis le nord jusqu'à l'est, qui donnent à plomb dessus ; mais lorsque les bâtiments qui viennent d'aval et font la route d'amont peuvent doubler le raz ou cap de Barfleur, ils gagnent la rade de la Hougue, où ils sont plus à couvert. En accommodant ce port suivant le projet ci-joint, on serait pour ainsi dire à l'abri de tous ces dangers ; il servira d'asile aux frégates du roi et aux flottes marchandes, et pourra contenir 150 à 200 voiles du port de 4, 5 à 600 tonneaux, les plus grands bâtiments restant dans l'avant-port, 11 ; et comme ce port est mieux situé pour la course qu'aucun autre du royaume, si l'on y tenait pendant la guerre 7 à 8 frégates de 20, 24, 30, 36 et 40 pièces de canon bien montées, elles désoleraient tout le commerce de la Manche et feraient plus de mal aux ennemis que les 20 plus gros vaisseaux armés dans d'autres ports ; car il faut que tout le commerce du nord passe par l'espace de mer qui est entre Cherbourg et l'Angleterre, à moins que de faire le tour de l'Écosse, qui est très-long et fort périlleux ; et comme cet espace est très-étroit, on n'est pas à 6 lieues en mer qu'on ne découvre tout ce qui se passe entre l'Angleterre et nos côtes. Ces frégates serviraient, en outre, d'escortes à nos flottes marchandes,

lorsqu'il serait nécessaire, et favoriseraient par là d'autant mieux le commerce ; d'ailleurs, ce port étant bien accommodé, le commerce de Cherbourg qui est très-peu considérable présentement, deviendra florissant et produira une augmentation aux fermes du roi.

Pour mettre le port de Cherbourg en l'état qu'il convient, il est indispensable de construire l'écluse cotée 12 sur le plan ci-joint, avec des portes d'èbe, lesquelles retiendront les eaux de la mer dans le port ou bassin qu'elle formera ; pour y tenir les vaisseaux à flot, cette écluse, ainsi que tous les quais de maçonnerie de droite et de gauche, qui sont également indispensables, sera fondée sur un tuf ou roc de pierres ardoisines, et son radier établi environ 5 pieds au-dessous du fond du chenal d'à présent, et comme il se fait souvent par de certains vents des rapports de sable qui comblent le chenal, non-seulement entre les jetées, mais encore jusqu'à la basse mer, le principal office de cette écluse sera, au moyen du courant d'eau qui se formera par les deux ventelles, non-seulement d'emporter lesdits sables, mais encore d'approfondir le chenal de 4, 5, 6 et 7 pieds, depuis ladite écluse jusqu'à la basse mer, ce qui ne pourrait se faire par aucun autre moyen ; le même courant servira à aider en bonne partie au nettoiement et à l'approfondissement de l'avant-port 11, où il peut y avoir 8 pieds de hauteur R de sable ou même de galet à enlever ; c'est pourquoi il ne conviendra de travailler à cet approfondissement qu'après l'exécution de ladite écluse, afin d'épargner, par le courant d'eau qu'elle formera, une partie de la dépense portée dans le projet pour cet article.

La jetée 7 de l'est, construite en pierres sèches, ainsi que celle 4 de l'ouest, sont fondées l'une et l'autre fort haut sur un fond de sable, et par conséquent bien au-dessus du fond que le chenal doit avoir ; on ne pourra se dispenser de faire à toutes deux, d'un bout à l'autre, le rempiéte-

ment de maçonnerie proposé, de 7 pieds d'épaisseur réduite et 11 à 12 de hauteur, établi sur le tuf ou roc d'ardoise, sans quoi le courant des écluses, en approfondissant le chenal, aurait dans peu sapé le pied desdites jetées. Lesdites jetées, 7 et 4, sont fort courtes ; on ne pourra se dispenser de les prolonger de 60 toises chacune, pour arrêter les sables qui viennent du côté d'amont, diriger le chenal sur une longueur raisonnable et faciliter l'entrée du port, qui est fort difficile en l'état qu'elle est ; mais si on faisait ces prolongations en pierres sèches, elles seraient détruites en peu de temps par la mer, qui est souvent très-rude, surtout en hiver, et on ne pourrait pas même se flatter de les achever, pour peu qu'il survînt de mauvais temps pendant la construction ; c'est pourquoi on propose d'exécuter ces prolongations en maçonnerie à parement de pierre de taille bien conditionnée, mais cet article doit être réservé pour le dernier.

Suivant le projet de feu M. le maréchal de Vauban, ces jetées devaient s'étendre l'une et l'autre jusqu'à la basse mer pour rendre l'entrée du port plus sûre et plus aisée ; mais cela quadruplerait la dépense, et comme le sable de l'estran est très-fin et sans rapport de vases, on a lieu d'espérer qu'au moyen du jeu des écluses, qui sera très-fort, parce qu'il restera 7 à 8 pieds de pente jusqu'à la basse mer, on entretiendra un chenal profond et direct, depuis la tête des jetées jusqu'à ladite basse mer, quoiqu'il soit exposé d'être de temps en temps rempli de sable. L'entrée desdites jetées sera défendue par le canon du fort de l'Onglet, qui n'en est éloigné que de 150 toises, situé à l'ouest de la ville, et par le canon du fort du Galet, situé aussi à l'ouest, sur une pointe de rocher avancée à l'entrée de la baie, éloignée de 500 toises. Du côté de l'est, ladite entrée sera défendue par le canon de la redoute de Tourlaville, éloignée à la vérité de plus de 600 toises ; mais on pourrait établir une batterie dans les dunes à 150 ou 200 toises, s'il était jugé nécessaire.

On n'emploie pas dans le projet l'approfondissement du chenal du port ou bassin 17, quoiqu'il soit de 4, 5, 6 ou 7 pieds plus haut que ne sera le dessus du radier de l'écluse 12, lorsqu'elle sera exécutée, parce qu'on a lieu d'espérer que la petite rivière Divette, qui passe dedans, l'approfondira aussi bas que ledit radier, principalement dans les temps de grandes pluies, étant ordinairement peu abondante en eaux; au pis aller, on pourra par les suites, s'il est nécessaire, se servir de main d'hommes pour aider à creuser ledit chenal et faire un approfondissement plus ample dans ledit port, qui est fort spacieux, si le besoin le requiert, pour y tenir toujours à flot les frégates du roi et autres bâtiments. Le port de Cherbourg accommodé suivant le projet, il y montera 11 pieds de hauteur d'eau sur le radier de l'écluse 12 en pleine mer de morte eau, 17 pieds en pleine mer de vive eau ordinaire, et 20 pieds dans les grandes vives eaux des équinoxes, et 2 à 3 pieds de plus dans l'avant-port 11; c'est tout ce qu'on peut y faire par rapport à la situation du lieu. Fait au Havre le 22e août 1731. Le chevalier DE CALIGNY.

CORRESPONDANCE.

Au Havre, le 20 juin 1736.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer de mon retour d'hier au soir, de la tournée que je viens de faire dans les places et ports de la côte de la Basse-Normandie, et de ce que j'y ai remarqué. Les ouvrages ordonnés cette année au château de Caen, à la côte de la Hougue, à celle de Cherbourg et à Grandville sont, Monseigneur, bien entrepris, et les entrepreneurs s'approvisionnent des matériaux nécessaires pour les finir pendant la belle saison.

Je n'ai rien remarqué d'ailleurs qui mérite votre attention. J'ai fait, Monseigneur, un long séjour à Cherbourg pour y examiner de nouveau, suivant vos ordres, s'il n'y aurait rien à changer au projet que je dressai, il y a trois ans, des ouvrages qu'il conviendrait de faire pour mettre ce port en état. Lorsque je réglai, je comptais de trouver partout un fond de roc, fondé sur des mémoires de M. le maréchal de Vauban et le préjugé des anciens habitants du lieu ; je fis même donner quelques coups de sonde avec les fers que je pus trouver, et le hasard nous fit tomber sur des parties de roc de pierres ardoisines, mais nos fers s'étant rompus en les retirant, nous ne pûmes faire un plus ample examen. Prévenu qu'on trouverait partout un fond de roc, je réglai mon projet sur ce pied ; mais ayant voulu, Monseigneur, en dernier lieu, en connaître l'épaisseur, pour être plus sûr de mon fait, j'ai fait percer ce roc avec des aiguilles ou fers de mines, et il ne s'est trouvé avoir que deux pieds d'épaisseur, qu'il faudra même enlever, les fondations devant être établies de cinq ou six pieds plus bas ; ce roc n'existe même que dans une partie de l'emplacement de l'écluse projetée et en deux ou trois autres endroits ; il n'y en a point le long des jetées à pierres sèches ni à leurs têtes, qu'on doit prolonger en maçonnerie. On a fait entrer partout, Monseigneur, des sondes de 15 pieds de longeur, et par conséquent plus bas que le dessous des fondations ; le fond paraît solide et être composé de sable et de gravier, et peut-être de quelque lit de terre grasse. Cette différence de fond avec le roc est cause qu'on sera obligé de fonder les ouvrages de plusieurs pieds plus bas, de piloter l'écluse projetée, d'y faire des doubles planchers et grillages, des avant-radiers et faux-radiers, et d'y enfoncer six files de palplanches, ce qui en augmentera très-considérablement la dépense ; je ne comprends pas même, pour l'épargner, dans l'estimation que j'ai dressée avec M. de Caux, des

pilots sous les bajoyers, ainsi qu'il se pratique dans ces sortes d'ouvrages, comptant que le fond sera assez bon pour s'en passer. On sera indispensablement obligé, Monseigneur, de mettre des files de palplanches au pied des rempiétements des jetées à pierres sèches et de leur prolongation en maçonnerie, pour empêcher les eaux de la mer et du courant des écluses de saper le dessous des fondations. Toutes ces augmentations de dépense m'ont obligé, Monseigneur, de ne proposer la prolongation en maçonnerie des jetées à pierres sèches que sur 20 toises de longueur chacune, au lieu de 60, afin que le montant du nouveau projet ne paraisse pas trop fort, car on sera toujours à temps, lorsque le tout sera exécuté dans nombre d'années, de prolonger davantage lesdites jetées s'il est nécessaire. Je fais faire, Monseigneur, tous les plans et profils qu'il convient pour avoir l'honneur de vous les adresser; mais comme ils ne pourront être finis d'un mois, j'ai cru devoir, en attendant, vous envoyer un état des ouvrages proposés pour vous faire connaître à combien ils pourront monter, afin que vous en puissiez faire dans peu usage si vous le jugez à propos, car M. de Wattaut m'a dit, en passant à Caen, qu'on devait régler incessamment dans le Conseil les impositions, et que si le temps était passé sans qu'on en eût réglé une extraordinaire pour Cherbourg, il faudrait attendre à l'année prochaine pour le faire, et que pour lui il ne pouvait envoyer de projet d'imposition, à moins que M. le contrôleur général ne lui en donne l'ordre. Si le roi se détermine à faire travailler à Cherbourg, il conviendrait d'y dépenser 60 ou 80 m. l. par an, qu'on employerait à la construction de l'écluse qui est l'ouvrage le plus pressé, et lequel ne doit pas traîner en longueur, crainte des accidents de la mer. Je n'ai pas manqué, Monseigneur, suivant vos ordres, d'aller visiter le port de Diélette; j'ai trouvé la jetée en très-bon état, elle a fort bien résisté aux furieuses tempêtes qu'elle a

essuyées depuis plusieurs années. M. le marquis de Flamanville a fait rétablir assez solidement son parapet que la mer avait renversé ; mais il serait bien nécessaire que le dessus de ladite jetée fût pavé en pierres de champ bien maçonnées, n'étant garni que de petites pierres posées à sec et de galet, dans lequel les lames de la mer, dans les gros temps, font toujours quelques souilles. J'ai remarqué, Monseigneur, que depuis deux ou trois ans il s'était fait, pendant les tempêtes qui sont survenues, un ensablement dans ce port sur environ la moitié de sa superficie et 6 à 7 pouces de hauteur seulement, mais cet accident est de peu de conséquence; cet ensablement est provenu d'un banc de sable qui est au pied de la côte entre des rochers, 150 toises au-dessus du port, et ayant très-peu de superficie. Il n'y a rien à changer, Monseigneur, au projet que j'ai eu l'honneur de vous envoyer il y a trois ans, et il serait plus que jamais fort à désirer que le roi se déterminât à faire l'acquisition de ce port, qui est le seul que nous ayons sur la côte occidentale de la Basse-Normandie, pour balancer, avec celui de Cherbourg, le port que les Anglais font à Origny, lequel s'avance beaucoup, et ceux des îles de Jersey et de Guernesey. Je suis, etc.

Le chevalier DE CALIGNY.

Écriture, en partie illisible, qui se trouve sur la lettre en date du 20 juin 1736, du chevalier de Caligny. — Je vois par l'examen général des ouvrages à faire au port de Cherbourg que les dépenses monteraient à. . . . . ; j'en rendrai compte à Son Éminence, et je souhaite pouvoir la déterminer à faire travailler au port l'année prochaine et que l'on s'impose pour cela 60 ou 80 m. l. comme je le marque; il sera bon que vous engagiez M. de Wattaut. . . . . à M. le contrôleur général et même à M. le

cardinal, pour marquer de quelle conséquence il est de mettre ce port en état. Je l'aiderai de mon côté à obtenir les fonds qui sont demandés, mais je crains fort que si la réforme que vous ferez dans les croquis diffère encore, cet ouvrage ne soit encore remis à une autre année; les mêmes raisons pourront aussi engager à différer à un autre temps l'acquisition du port de Diélette. Je suis bien aise que vous ayez trouvé les jetées en bon état. Je comprends bien qu'il serait nécessaire d'y faire travailler.

Au Havre, le 16e août 1737.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer, suivant vos ordres, le projet des ouvrages indispensables à faire au port de Cherbourg pour le mettre en état de recevoir les frégates du roi depuis vingt jusqu'à quarante canons, et les vaisseaux marchands les plus gros, et j'y joins, Monseigneur, les plans et dessins nécessaires; le plan du port, première feuille, représente la disposition des ouvrages proposés, lavés de couleur jaune; la deuxième feuille contient les plans de l'écluse; je n'y ai point marqué de pilots sous les bajoyers, parce qu'ayant fait sonder le fond avec des aiguilles de fer de 15 pieds de longueur, il m'a paru assez ferme et solide pour pouvoir épargner cette dépense, qui ne laisserait pas d'être considérable; je lui donne d'ailleurs toute la solidité que doivent avoir ces sortes d'ouvrages; le profil en travers et la coupe en long de la même écluse sont marqués sur la troisième feuille, et la quatrième contient les profils du chenal et des revêtements en forme de quai, le long des jetées en pierres sèches de l'est et de l'ouest, et ceux des prolongements en maçonnerie des mêmes jetées. L'emplacement de l'écluse est, Monseigneur, celui qui convient le mieux

et le même de l'ancien projet de feu M. le maréchal de Vauban; c'est par son moyen qu'on sera en état d'avoir par ses portes un courant d'eau qui, avec peu de secours, formera, jusqu'à la basse mer, un chenal à la profondeur qu'il doit avoir, et le tiendra toujours ouvert; on le nettoiera lorsque la mer y aura fait des rapports de sable, qui ne sont que trop fréquents. Cette écluse formera un bassin coté 13, dont le fond du chenal se trouvera de 4 à 5 pieds plus haut que le radier de ladite écluse après sa construction, mais le courant de la rivière l'approfondira dans sa chute au même niveau que ledit radier, pour peu qu'il soit aidé de main d'hommes, et il servira à placer plusieurs vaisseaux et les tenir à flot à mer basse en attendant que par les suites on approfondisse, sans beaucoup de dépense, telle superficie dudit bassin qu'on jugera à propos suivant les besoins à venir. On aura, au moyen de cette écluse, une retenue d'eau très-considérable pour le nettoiement du chenal. Vous remarquerez sans doute, Monseigneur, qu'elle est un peu exposée au nord; mais comme les lames poussées de ce vent forcé qui viendront entre les jetées trouveront un grand espace pour s'étendre dans l'avant-port, elles perdront la moitié ou les trois quarts de leur force et n'auront que peu d'effet; il montera 10 à 11 pieds d'eau sur son radier en pleine mer de morte eau, 16 à 17 en vive eau ordinaire et 3 de plus dans les grandes vives eaux d'équinoxes. On pourrait, Monseigneur, établir plus bas ledit radier pour faire monter dessus une plus grande hauteur d'eau, parce qu'il ne restera que 3 pieds de pente jusqu'à la basse mer de vive eau, ce qui est le moins qu'on puisse conserver, afin que le courant de l'écluse ait la chasse nécessaire pour nettoyer le chenal, et c'est là tout ce que la situation du lieu peut permettre de faire. L'avant-port 11, qui est, Monseigneur, beaucoup plus spacieux que n'était celui du projet de M. le maréchal de Vauban, est disposé présentement tel qu'il est représenté sur

le plan, à son approfondissement proposé près; il aura son fond de 2 pieds 1/2 plus bas que le dessus du radier de l'écluse, et pourra contenir une grande quantité de vaisseaux marchands ou frégates, et recevoir ceux qui tireront trop d'eau pour pouvoir entrer dans le bassin principalement dans les mortes-eaux. La disposition des ouvrages proposés par le projet est telle, Monseigneur, que si, par les suites, on jugeait à propos pour le bien du service du roi de les augmenter, il n'y aurait rien à y changer. Lorsque vous serez informé des fonds que vous devez obtenir, si vous voulez bien avoir la bonté de me faire savoir la somme qui aura été accordée, je dresserai un nouveau projet particulier en conformité, et je l'emploierai pour l'année prochaine, si vous le trouvez bon, par à compte, à l'écluse et à la prolongation en maçonnerie des jetées, parce qu'il convient de commencer à travailler par ces deux ouvrages; mais il sera difficile, Monseigneur, à l'égard de l'écluse, de faire autre chose l'année prochaine que de s'approvisionner, le plus qu'il sera possible, de matériaux, afin de la pouvoir fonder l'année d'ensuite; j'emploierai dans ce projet les entretiens et les ouvrages à faire à la côte de Cherbourg à l'ordinaire. L'entrée du port de Cherbourg est défendue par le canon du fort de l'Onglet, qui n'en est éloigné que de 150 toises, situé à l'ouest de la ville, et par le canon du fort du Gallet situé aussi à l'ouest, sur une pointe de rocher avancée, à l'entrée de la baie, éloignée de 500 toises. Du côté de l'est, ladite entrée est défendue par le canon de la redoute de Tourlaville, éloignée à la vérité de plus de 500 toises, mais on pourrait établir une batterie dans les dunes à 100 ou 200 toises s'il était nécessaire. Comme vous êtes parfaitement informé, Monseigneur, des propriétés avantageuses de la situation du port de Cherbourg, tant pour favoriser de toutes façons le commerce que pour déranger infiniment en temps de guerre, par la course, celui des Anglais, en

y tenant huit ou dix frégates qui pourraient aussi servir d'escorte aux bâtiments marchands, je ne vous en ferai point un plus long détail. Je suis, etc.,

Le chevalier DE CALIGNY.

A Asfeld, près Rheims, le 20 septembre 1737.

Sur ce que vous m'avez marqué, Monsieur, que vous désiriez d'avoir un plan des ouvrages que l'on se propose de faire au port de Cherbourg, j'en ai fait faire une copie que je joins ici. Quand ces ouvrages seront faits et le bassin creusé, il pourra y entrer des frégates depuis 20 jusqu'à 40 pièces de canon, et l'avant-port II est disposé de manière qu'il pourra contenir une grande quantité de vaisseaux marchands ou frégates et mettre en sûreté ceux qui tireront trop d'eau pour pouvoir entrer dans le bassin, principalement dans les mortes eaux. Vous savez, Monsieur, que ce port est avantageusement situé tant pour le commerce que pour imposer pendant la guerre à celui de l'île d'Origny, en y tenant des frégates. La dépense des ouvrages à y faire montera à 553,314 liv. Le roi ayant approuvé ce projet, M. Orry est disposé d'en accorder les fonds en plusieurs années. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer que j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Le maréchal D'ASFELD. (*A M. le comte de Maurepas.*)

A Caen, le 2e avril 1739.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer, suivant vos ordres, les plan et profil de l'écluse ordonnée à Cherbourg,

avec un plan du port, comme aussi, Monseigneur, l'état des ouvrages les plus indispensables ordonnés à y faire en quatre années, pour le mettre en état de recevoir quelques frégates du roi et les plus gros vaisseaux marchands. Vous remarquerez sans doute, Monseigneur, sur le plan de l'écluse, que je n'y ai employé que des portes d'èbe pour arrêter les eaux de la rivière et de la mer dans le bassin, et que je n'y ai point mis de portes de flot contre les eaux de la mer ; il aurait fallu pour cela allonger cette écluse de l'intervalle d'une porte à l'autre, ce qui, joint à la dépense de la porte, en aurait composé une augmentation assez forte que je n'ai pas cru devoir proposer, ladite porte m'ayant paru tout-à-fait inutile au port de Cherbourg, et je n'ai eu cette pensée qu'après M. le maréchal de Vauban, qui n'en avait point employé à une pareille écluse, quoiqu'il n'épargnât rien d'ailleurs pour mettre ledit port dans toute sa perfection. Le radier de ladite écluse doit être fait en pavé, posé en ciment, d'environ 4 pieds de longueur, 3 de large et 18 à 20 pouces d'épaisseur, à l'exception de la partie des portes représentées sur le plan, qui sera construite en charpente et d'une manière très-solide, suivant qu'il se pratique à ces sortes d'ouvrages. J'ai fait marquer, Monseigneur, sur le même plan de l'écluse la petite écluse de chasse que vous avez approuvée cet hiver, afin d'avoir un plus grand courant d'eau pour nettoyer le chenal jusqu'à la basse mer et de donner issue aux eaux de la rivière dans le temps des débordements, et qu'on aurait retenu les eaux de la mer dans le bassin ; sa dépense sera prise sur une épargne assez forte qui se trouvera sur la grande écluse ; mais nous pourrons bien sur la fin avoir besoin d'un supplément de fonds de 10 à 12,000 livres ; mais je ferai ce qui dépendra de moi pour que cela n'arrive pas. J'ai marqué, Monseigneur, à la marge de l'état, ce qu'il y a d'ouvrages faits et ce qu'il en reste à faire, et au bas ce qui a été dépensé l'année

dernière et ce qui reste à dépenser pour faire les ouvrages dont il fait mention. Comme vous m'aviez ordonné, Monseigneur, de n'employer dans le projet que les ouvrages indispensables pour recevoir des vaisseaux marchands, le roi ne voulant pas faire de trop grosses dépenses, je me suis attaché à suivre exactement vos ordres; c'est pourquoi je n'ai pas proposé l'approfondissement du bassin 13, pour lui donner une forme convenable et régulière; il aurait fallu pour cela l'approfondir sur environ 130 toises en carré et le revêtir de quais tout autour, tant pour les besoins que pour la régularité, et empêcher les eaux de la mer d'attirer dedans les sables qui sont du côté opposé à la ville, lesquels auraient formé des bancs considérables; il aurait même été nécessaire de faire deux ou trois écluses à son extrémité, opposées à la grande, pour le nettoyer lorsque la rivière y aurait causé des ensablements; 100,000 écus n'auraient pas suffi pour cette dépense; je n'ai donc pas cru, Monseigneur, devoir la proposer, dans l'esprit d'économie où est la cour, et n'étant question que de l'indispensable; j'ai pensé, au contraire, que si, dans un nombre d'années, le commerce de Cherbourg devenait très-florissant et que le roi voulût y entretenir un nombre de frégates, Sa Majesté serait à temps de faire cette dépense et autres telles qu'elle le jugerait à propos, et qu'en attendant l'avant-port 11, lorsqu'il sera achevé d'approfondir, pourra contenir commodément un nombre assez considérable de vaisseaux; le bassin 13, que l'écluse formera, en contiendra aussi les moins gros en l'état qu'il est, et comme le radier de ladite écluse sera de 5 à 6 pieds plus bas que le chenal actuel de la rivière dans ledit bassin, elle l'approfondira d'elle-même aussi bas, pour peu qu'elle soit aidée de main d'hommes, de sorte qu'on y pourra tenir à flot, en cas de besoin, une douzaine des plus gros navires qui seraient trop fins pour soutenir l'échouage; mais, pour avoir plus de commodité et d'em-

placement dans ledit bassin, on pourra, Monseigneur, après la construction des ouvrages ordonnés, en approfondir quelque portion entre le chenal de la rivière, tel qu'il est représenté sur le plan, et la ville, commençant auprès de l'écluse; et comme le peu de quais qu'il y a, nécessaires pour la décharge des marchandises, ne valent rien, sont difformes et fondés trop haut, on en pourra faire en même temps quelques parties ; 20 ou 25 mille livres tous les ans pourvoieraient à ce travail et autres besoins. La mer a, Monseigneur, augmenté cet hiver assez considérablement les ensablements de l'avant-port 11 ; mais j'espère qu'au moyen du courant des écluses qui nous aidera, on pourra se passer d'une augmentation de fonds pour l'approfondir. Pour achever de creuser le chenal depuis l'avant-port 11 jusqu'à la basse mer, suivant qu'il est représenté sur le plan, en ne se servant que de main d'hommes, il en coûterait 24 à 25 mille livres. Je n'ai point employé cet article dans le projet·général, parce qu'il ne doit être exécuté qu'après la construction des autres ouvrages, et que je compte de le faire faire à beaucoup moins de dépense en y employant le courant des écluses, qui chassera à la mer une grande partie des sables et élargira même ledit chenal beaucoup plus qu'il n'est représenté sur le plan. J'aurai l'honneur, Monseigneur, lorsqu'il en sera temps, de vous informer du fonds que je croirai qui pourra être nécessaire pour exécuter cet ouvrage. M. de Caux fait travailler depuis 10 ou 12 jours à battre des palplanches à l'écluse afin d'en commencer les fondations le plus tôt qu'il se pourra; il m'a mandé que ce travail allait très-lentement, le terrain étant extrêmement dur et rempli de pierre et de gallet ; il profite autant qu'il peut du séjour du régiment de Périgord, mais on ne peut, Monseigneur, aller bien vite dans les commencements. M. de Wattau, qui est à Paris, m'a promis de représenter à M. d'Angervilliers et à M. le

contrôleur général le besoin que nous avons que ce régiment reste à Cherbourg. Si nous en sommes privés, on fera ce qu'on pourra pour ramasser un nombre suffisant de paysans, mais on tire de bien mauvais services de ces sortes de gens, qui sont presque tous paresseux; je ne tarderai pas à me rendre sur les lieux et aussitôt que j'y croirai ma présence nécessaire. Je suis, etc.

Le chevalier DE CALIGNY.

---

10 avril 1739.

A M. de Caligny. — J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 10 de ce mois avec les plan et profil de l'écluse de Cherbourg, le plan du port et l'état des ouvrages les plus indispensables à y faire en quatre années pour le mettre en état de recevoir des frégates et les plus gros vaisseaux marchands. Vous m'avez mandé qu'il y entrerait des frégates de 40 pièces de canon, suivant les intentions du roi. Ainsi je ne doute point que vous ne vous soyez arrangé sur ce pied-là; vous m'avez même ajouté que, quand on aurait nettoyé le bassin ou l'arrière-port, il pourrait y entrer de plus gros vaisseaux, ce qui est absolument nécessaire. Je vois par le plan de l'écluse que vous n'y mettez que des portes d'èbe pour arrêter les eaux de la rivière et de la mer dans le bassin ou arrière-port, et vous me mandez que vous ne comptez point y mettre des portes de flot contre les eaux de la mer, parce que vous les avez jugées inutiles, autorisé par le projet de M. de Vauban qui n'en avait point employé à une pareille écluse. Quelque respect que j'aie pour ses projets, ne m'entendant point d'ailleurs à ces sortes d'ouvrages, je ne puis me dispenser de vous observer que, dans toutes les écluses que j'ai vues, il y avait des portes de flot contre les eaux de la mer, et si vous n'en faites point à Cherbourg, comment

empêcherez-vous dans les grandes malines, surtout quand les eaux seront agitées par un vent de mer, qu'elles ne fassent ouvrir les portes d'èbe? Et supposez qu'à la mer montante vous ouvriez les portes d'èbe pour faire entrer les eaux de la mer dans le bassin, et que vous les fermiez quand la mer sera prête à descendre pour y retenir l'eau pour vous en servir à la basse-mer, pour former le chenal et le nettoyer ainsi que l'avant-port pendant cinq heures ou environ qu'elles resteront dans le bassin, elles le combleront successivement. Je dois encore vous observer qu'il n'est pas possible que vous puissiez former le chenal devant l'avant-port sans commencer à l'ouvrir à main d'hommes, sans quoi il ne s'approfondira ni ne s'élargira pas par les eaux que vous retiendrez dans le bassin, et vous auriez dû employer cette dépense dans votre projet, puisqu'elle y est relative et nécessaire à son exécution. A l'égard de la petite écluse de chasse que vous proposez, si vous faites entrer l'eau dans le bassin aux marées montantes, je ne vois point de nécessité de la faire, attendu qu'elle coûtera beaucoup, puisqu'elle aura 9 pieds d'ouverture dans œuvre sur environ 30 toises de longueur : et si vous ne faites pas entrer les eaux de la mer à marée montante, je ne vois pas comment vous empêcherez, par les raisons que je vous marque ci-dessus, que les eaux de la mer ne forcent vos portes d'èbe ; je vous avouerai que je ne comprends pas que cela puisse être autrement : vous me ferez plaisir de me mander, en recevant cette lettre, le remède que vous comptez d'y apporter pour me tranquiliser là-dessus. Comme je compte de prendre congé du Roi et de Son Éminence le 17 ou le 18 de ce mois pour commencer ma tournée, il est nécessaire que j'aie votre réponse avant.

Le maréchal D'ASFELD.

A Caen, le 14 avril 1739.

Monseigneur, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10e de ce mois, en réponse du compte que j'avais eu celui de vous rendre, Monseigneur, des ouvrages de Cherbourg, en vous envoyant les dessins de l'écluse 12 qui y est ordonnée. Vous aurez pu remarquer, par le profil de ladite écluse, qu'il pourra monter 10 à 11 pieds d'eau sur son radier en pleine mer de morte eau, 6 pieds de plus pendant les vives eaux ordinaires des nouvelles et pleines lunes, et 3 d'augmentation lors des mers des équinoxes, de sorte, Monseigneur, qu'il pourra entrer dans le bassin des frégates de 40 canons pendant les vives eaux ordinaires, et de plus gros vaisseaux pendant les mers des équinoxes et non dans d'autres temps, la disposition du lieu ne permettant absolument pas d'établir plus bas le radier de l'écluse pour avoir au-dessus une plus grande hauteur d'eau que celle marquée ci-dessus. Il est vrai, Monseigneur, qu'il y a des portes de flot aux écluses des bassins de plusieurs ports lorsqu'elles ne sont pas exposées à la mer et qu'il n'y a pas de rivière qui passe au travers, et elles n'ont guère d'usage que pour empêcher la mer de monter plus haut qu'on ne voudrait dans un bassin pendant les grandes malines ou le tenir à sec dans des cas extraordinaires qui n'arrivent presque jamais, ce qui ne pourrait avoir lieu à Cherbourg où il y a une rivière. Il y a d'autres écluses qui ont été faites sans portes de flot, telle est celle de l'entrée du bassin d'Honfleur, où il monte en vive eau 17 à 18 pieds d'eau, et elles y seraient tout-à-fait inutiles ainsi qu'à Cherbourg, car on ne pourrait les tenir fermées à aucun de ces deux ports pendant les grandes malines, pour empêcher la mer de monter bien haut dans le bassin si elle était agitée, parce qu'elle les briserait étant exposées à

leur effort; on a même soin, pendant ce temps-là, de tenir les portes d'èbe ouvertes, crainte qu'elles ne soient endommagées; d'ailleurs, Monseigneur, il sera très-indifférent qu'on laisse monter la mer plus ou moins haut dans le bassin, nous ne craignons de rapports de sable que ceux que la rivière pourra charier avec elle dans ledit bassin, ce qui pourra n'être pas considérable; mais nous n'appréhendons pas ceux qui pourraient subvenir depuis l'écluse jusqu'à la mer, parce que nous pourrons nous en débarrasser aisément au moyen du courant des écluses. L'observation que vous faites, Monseigneur, sur l'approfondissement du chenal, depuis l'avant-port jusqu'à la mer, est très-juste; lorsqu'il sera question d'exécuter ce travail, on fermera à mer basse les portes de l'écluse pour arrêter les eaux de la rivière dans le bassin et pouvoir travailler à sec, avec un grand nombre de travailleurs, à faire une rigole la plus profonde qu'on pourra, d'un bout du chenal à l'autre, ensuite de quoi on retiendra les eaux de la mer dans ledit bassin; et après qu'elle sera retirée, on lâchera les écluses, dont le courant élargira et approfondira ladite rigole autant qu'il sera nécessaire, en réitérant plusieurs fois cette manœuvre et en approfondissant de nouveau, avec des travailleurs, la même rigole, si le fond se trouve trop dur pour être approfondi tout-à-fait par le courant. Si je n'ai pas eu l'honneur, Monseigneur, de vous faire ce détail, c'est que je l'ai cru inutile et que je craignais de vous ennuyer par de trop longues écritures. Je vous informerai, dans le temps, du fond dont on pourra avoir besoin pour cette dépense. A l'égard de la petite écluse de chasse proposée à faire à côté de la grande, et que vous avez approuvée, je prends la liberté, Monseigneur, de vous représenter que c'est un ouvrage tout-à-fait nécessaire et sans lequel ce que nous faisons se trouvera imparfait, et M. du Portal, à qui j'en ai parlé cet hiver, l'a fort approuvé. Les propriétés seront: première-

ment, à mer basse, de servir de passage aux eaux de la rivière lorsqu'elle sera débordée et qu'on aurait retenu les eaux de la mer dans le bassin pour y tenir des vaisseaux à flot; deuxièmement, elle servira d'écoulement aux eaux ordinaires de ladite rivière lorsque, par les suites, on sera obligé de faire quelques réparations aux portes et au radier de la grande écluse, sans quoi on serait embarrassé pour les exécuter; troisièmement, son utilité la plus essentielle est qu'elle produira un courant d'eau qu'il est d'une grande conséquence d'avoir, pour le joindre au courant qui passera par les ventelles de la grande écluse, lequel n'est pas suffisant pour bien nettoyer le chenal depuis l'écluse jusqu'à la mer, le bien entrenir en tout temps et emporter les sables, dont la mer comble de temps en temps ledit chenal en avant des jetées; lorsqu'on voudra se servir du courant desdites écluses, on laissera monter les eaux de la mer dans le bassin; et pour les y retenir, lorsqu'elle commencera à baisser, on fermera les portes de la grande écluse et l'on baissera les vannes de la petite, et après que la mer sera basse, on lèvera les vannes de la grande et de la petite écluse, d'où les eaux, sortant avec une grande rapidité, en formeront un courant tel qu'on le peut désirer pour le nettoiement du chenal sans qu'il puisse porter aucun préjudice ni que la mer puisse rien faire aux portes d'èbe en quelque temps que ce soit, d'une façon ni d'autre; c'est sur quoi vous pouvez compter, ainsi que sur tout ce que j'ai l'honneur de vous mander. Je suis, etc.

Le chevalier DE CALIGNY.



ÉTUDES

SUR LES

ANTIQUITÉS JURIDIQUES D'ATHÈNES.

LA PRESCRIPTION

A ATHÈNES,

Par M. Exupère CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre correspondant.

Le droit public d'Athènes a rencontré de nombreuses sympathies parmi les historiens, et la lumière a été successivement portée sur presque toutes les obscurités qui arrêtèrent les premiers commentateurs.

La législation civile, moins attrayante pour tous autres que les juristes, n'a pas été aussi heureuse, et plus d'un sujet, dont l'importance pratique ne saurait pourtant être méconnue, est resté complètement abandonné.

Est-ce à l'absence de renseignements fournis par les textes originaux qu'il faut imputer toutes les lacunes de la reconstitution des lois civiles de la grande république grecque ?

Les quelques développements dans lesquels nous allons entrer, sur une matière à peine signalée en passant par les écrivains les plus consciencieux ,

prouveront que les documents ne sont point complètement muets lorsqu'on veut les interroger avec soin, et qu'il est possible, au prix de quelques efforts, de rétablir les parties du droit athénien qui ont été jusqu'ici négligées.

La tâche est sans doute difficile. — Que cette difficulté même nous serve d'excuse pour les imperfections de notre œuvre auprès de ceux qui préfèrent à de longues redites la courte exposition d'un petit nombre d'idées nouvelles !

I.

La prescription, soit comme mode d'acquisition de la propriété, soit comme mode d'extinction des obligations, fut admise par la législation d'Athènes.

Il nous serait difficile pourtant de dire sous quel nom cette institution fut désignée dans le langage usuel ou dans la terminologie juridique. L'expression προθεσμία, que l'on trouve quelquefois employée, προθεσμίας νόμος (1), se rapportait plus exactement au délai de la prescription qu'à la prescription elle-même (2). — Mais qu'importe le mot, si la chose existe certainement ?

Les motifs, qui, au point de vue philosophique et rationnel, justifient l'établissement de la prescription, avaient été aperçus par les Grecs, et les orateurs les formulent très-nettement, soit pour la prescription

(1) Démosthène, *Pro Phormione*, § 26. R. 952. — Harpocration, Bekker, p. 158.

(2) V. *Anecdota græca*, Bekker, t. I, p. 193, v° προκαταβολή.

acquisitive ou *usucapion*, soit pour la prescription libératoire.

« Vous n'ignorez pas, dit Isocrate, que, de l'aveu de tous les peuples, une possession privée ou publique, qui s'est perpétuée pendant longtemps, se transforme en propriété et donne au possesseur un véritable patrimoine. » Τὰς κτήσεις, καὶ τὰς ἰδίας, καὶ τὰς κοινάς, ἂν ἐπιγένηται πολὺς χρόνος, κυρίας καὶ πατρῴας ἅπαντες εἶναι νομίζουσιν (1).

La prescription acquisitive, pour Isocrate, est donc une institution du droit naturel ; elle est aussi une institution du droit des gens, et l'orateur l'applique aux relations internationales : « Les Lacédémoniens possèdent depuis longtemps la Messénie. Soustraire ce pays à leur domination, comme le veulent les Thébains, ce serait commettre une injustice. » Ἠδίκουν ἂν... παρὰ τὸ δίκαιον (2).

Démosthène va nous indiquer à son tour les causes qui ont fait admettre la prescription, soit acquisitive, soit libératoire : « Parmi les meilleures lois de Solon, il faut placer celle qui est relative à la prescription. Elle protége les citoyens contre les réclamations injustes. Le temps qu'elle accorde à ceux qui sont vraiment lésés suffit pour obtenir justice... (3). Les hommes victimes d'une fraude ou d'un dommage en demandent aussitôt la réparation ; ils agissent au moment même et ne laissent point passer un grand laps de temps (4)..... Quant à ceux qui voudraient

(1) *Archidamus*, § 26, Didot, p. 77.
(2) *Loc. cit.*, § 28.
(3) Démosthène, *Pro Phormione*, § 7. R. 952.
(4) Id., *C. Pantænetum*, § 2. R. 96

produire des réclamations mal fondées, le temps pendant lequel ils auront gardé le silence sera l'objection la meilleure, la plus décisive à leur opposer. Ceux qui peuvent nous aider de leur témoignage ne vivent pas toujours. Un moment vient où leur aide nous fait défaut. La loi, en établissant la prescription, remédie au mal que nous causerait leur absence (1). »

Essayons maintenant de démontrer, à l'aide des textes, comment fonctionnait cette institution au milieu des exigences si nombreuses de la vie pratique.

II.

I. — L'origine de la prescription instantanée des meubles, consacrée par l'article 2279 du Code Napoléon, doit être cherchée dans les plus anciennes traditions de notre jurisprudence française. Elle n'apparaît point dans les législations de l'antiquité.

Mais, s'il faut en juger par le *Traité des Lois* de Platon, la matière de l'usucapion appliquée aux meubles était une de celles que la loi devait réglementer avec le plus de sollicitude. Des distinctions nombreuses avaient été faites par le philosophe entre les diverses hypothèses qui pouvaient se présenter, et le délai de la prescription variait suivant les circonstances.

Le possesseur d'un meuble l'a possédé publiquement (φανερῶς); il n'a point cherché à le dissimuler; il s'en est servi dans la ville, sur les places publiques,

(1) Démosthène, *Pro Phormione*, § 27. R. 953.

dans les temples, sans que personne soit venu troubler sa possession. — Après un an, l'ancien propriétaire qui réclamera sa chose devra être écarté.

Si la possession, quoique publique, s'est manifestée, non pas à la ville ni sur l'*agora*, mais à la campagne, κατ' ἀγρούς, le délai accordé au propriétaire pour la revendication sera porté à cinq ans. Mais l'action qu'il intenterait plus tard pourra être repoussée par l'exception d'usucapion.

Lorsque la possession est occulte, ἐν ἀφανεῖ, lorsqu'elle s'exerce seulement dans l'intérieur de la maison, le délai de la prescription sera de trois ans à la ville, de dix ans à la campagne.

Enfin, si le possesseur n'a fait d'actes de possession qu'à l'étranger, ἐν ἀλλοδημίᾳ, aucune prescription ne pourra être opposée au propriétaire. Celui-ci aura toujours le droit de reprendre sa chose, en quelque lieu, en quelque temps qu'il la trouve (1).

Toutes ces déterminations, si régulièrement faites et qui peuvent si bien s'expliquer rationnellement, sont-elles reproduites d'après les textes que Platon avait sous les yeux, ou bien devons-nous en attribuer l'honneur au philosophe ?

C'est à la dernière opinion que s'attachait Hermann : « *Præscriptionis terminos suo arbitrio descripsisse videtur* (2). »

En l'absence de renseignements précis, nous n'osons pas être aussi affirmatif que le professeur de Gœttingue. Pourquoi serait-il défendu d'admettre,

(1) *De Legibus*, XII, c. 7. Steph. 954, c. d. e.

(2) *De vestigiis institutorum veterum*, Marbourg, 1836, p. 66.

en laissant de côté les détails d'application d'une importance secondaire, que les principes rappelés par l'auteur du *Traité des Lois* étaient conformes à la législation positive de son pays ?

II. — Pour l'usucapion des immeubles, la science est encore moins avancée et les textes lui font complètement défaut.

Platon, dans son *Traité des Lois*, se borne à nous dire : Χωρίων μὲν οἰκήσεών τε τῇδε οὐκ ἔστ' ἀμφισβήτησις (1) ; — ce qui peut se traduire ainsi : « A Athènes, il n'y a aucune controverse sur les conditions de la prescription pour les fonds de terre et pour les maisons. »

Malheureusement, nous n'avons aucun éclaircissement sur ce point intéressant. Peut-être appliquait-on dans ce cas la disposition générale : Ὁ νόμος πέντε ἐτῶν τὴν προθεσμίαν δίδωσι (2).

A la même époque, la loi des XII Tables se contentait, à Rome, d'une possession de deux ans pour l'acquisition de la propriété des fonds de terre et des maisons. « Usus auctoritas fundi biennium esto », avaient dit les décemvirs; et les commentateurs ajoutaient : « Sit etiam ædium (3). » Pour toutes les autres choses, le délai était d'un an seulement : « Cæterarum omnium, annuus usus esto. »

III. — La bonne foi était-elle exigée de la part du

(1) *De Legibus*, XII, c. 7. Steph. 954, c.

(2) Démosthène, *C. Nausimachum*, § 27, R. 993. — Cf. *Pro Phormione*, § 26, R. 952.

(3) Cicéron, *Topica*, IV, 23.

possesseur qui voulait prescrire ? Ou bien, au contraire, le voleur lui-même pouvait-il arriver à l'usucapion ?

Hermann paraît avoir adopté l'affirmative sur la première de ces questions, la négative sur la seconde ; il invoquait en faveur de sa thèse trois arguments, dont l'un au moins doit être immédiatement écarté (1).

Cet érudit trouvait, dans un passage du discours de Démosthène pour Phormion, la preuve que les lois de Solon contenaient une disposition analogue à celle de la loi Atinia : Τοῖς μὲν γὰρ ἀδικουμένοις τὰ πέντε ἔτη ἱκανὸν ἡγήσατ' (ὁ Σόλων) εἶναι εἰσπράξασθαι, κατὰ δὲ τῶν ψευδομένων τὸν χρόνον ἐνόμισε σαφέστατον ἔλεγχον ἔσεσθαι (2).

Malgré tous nos efforts, nous ne pouvons découvrir dans ce texte le sens indiqué par Hermann ; il nous est impossible d'y voir l'antithèse signalée entre les défendeurs de bonne foi qui peuvent opposer la prescription et les défendeurs de mauvaise foi auxquels elle est refusée. — L'orateur n'a en vue que les demandeurs ; c'est à eux seulement que s'applique l'opposition. « Ceux d'entre eux qui ont réellement souffert un préjudice, ceux qui sont de bonne foi, auront eu assez des cinq ans que leur accorde la loi pour former leur action. Quant aux agresseurs injustes, dont les allégations sont mensongères, on n'aura pas la peine de se défendre contre eux par des preuves regulières et souvent difficiles. Pour

(1) *Privatalterthumer*. Heidelberg, 1852, § 70, note 6, p. 331.
(2) *Pro Phormione*, § 27. Reiske, 952-953.

repousser leurs iniques demandes, il suffira d'exciper du temps pendant lequel ils auront gardé le silence. »

Voilà ce que dit Démosthène, et son raisonnement est étranger à la question qui nous occupe. Il veut seulement prouver que la prescription est conforme aux principes rationnels et aux exigences de l'équité.

Restent deux autres arguments. — D'abord, l'autorité de la loi romaine, conservée par Aulu-Gelle : « Legis veteris Atiniæ verba sunt : quod subreptum erit, ejus rei æterna auctoritas esto (1). » Il est permis de croire que cette disposition avait été empruntée à la loi grecque. — Pourquoi, enfin, dans les actions héréditaires, le délai de la prescription commençait-il à courir seulement à partir de la mort du successible qui, le premier, avait reçu les biens? C'est que celui-ci pouvait *toujours* être considéré comme un possesseur de mauvaise foi à l'égard des héritiers, dont le droit était supérieur au sien.

Ces raisons sont-elles décisives? — Nous devons avouer qu'elles ne nous ont pas convaincu. Les textes sont trop absolus pour pouvoir se concilier avec la distinction qu'Hermann propose (2).

(1) *Noctes atticæ*, XVII, c. 7.

(2) Le passage d'Hermann, auquel nous nous sommes référé (*Privatalterthümer*, § 70, texte et note 6), laisse beaucoup à désirer au point de vue de la clarté. L'auteur nous paraît avoir mêlé et confondu deux questions, qui sont cependant distinctes :

1° Le créancier s'est abstenu de poursuivre son débiteur dans le délai légal, parce que ce dernier l'a frauduleusement induit en erreur sur ses droits. Le débiteur pourra-t-il se prévaloir de cette inaction qui est son œuvre? — C'est l'hypothèse examinée dans le texte, et aucun des passages cités dans la note ne la prévoit.



III.

I. — L'action en paiement d'une dette de somme d'argent (ἀφορμῆς δίκη) se prescrivait par cinq ans (1). —C'était pour repousser une demande de cette espèce que Phormion invoquait contre Apollodore la loi de prescription, νόμος προθεσμίας : ὁ νόμος πέντε ἐτῶν τὴν προθεσμίαν δίδωσι (2).

Les débiteurs du trésor public auraient-ils pu se prévaloir contre l'État de ce mode de libération ? La négative nous paraît vraisemblable.

2° Le possesseur de mauvaise foi peut-il arriver à l'usucapion ?— C'est ici que la note pourrait trouver sa place.

La situation n'est pas la même dans les deux cas, et l'on pourrait, sans se contredire, donner une solution différente à l'une et à l'autre difficulté.

Pour que le lecteur puisse juger en connaissance de cause, nous reproduisons intégralement le passage d'Hermann :

Texte. « Wo der Nichtverfolgung derselben (Ansprüche) ein von dem Gegner verschuldete Taüschung zu Grunde lag, scheint auch das attische Recht wie das rœmische keine Verjæhrung zugelassen zu haben. »

Note. « Gell. XVII, 7. *Legis veteris Atiniæ verba sunt : quod subreptum erit, ejus rei æterna auctoritas esto ;* und dass Aehnliches auch der solonische προθεσμίας νόμος enthalten habe, zeigt der Gegensatz bei Demosth., *Pro Phorm.*, § 27 : wesshalb auch für Erbklagen, wie Schœmann ad Isæum p. 432 gegen Platner richtig ausgeführt hat, die Verjæhrungsfrist erst mit dem Tode des næchsten Erben eintrat, weil dieser besseren Ansprüchen gegenüber immer als *malæ fidei possessor* gelten konnte. »

(1) Démosthène, *Pro Phormione*, § 27, R. 952.

(2) V. *Argumentum orationis pro Phormione*, R. 943-944.

Mantithée, plaidant contre Bœotus qui veut usurper son nom, signale aux juges les inconvénients que peut avoir pour lui la prétention de son adversaire : « Lorsque cet autre Mantithée sera déclaré débiteur du trésor public, pourra-t-on dire si c'est lui ou moi dont le nom figure sur les registres de l'État. — Chacun saura, me dites-vous, quel sera le véritable débiteur. — Très-bien, au moment même ; mais si, comme cela peut arriver, *un long temps s'écoule* sans que la dette soit acquittée, il n'y aura pas de raisons pour que ses enfants soient considérés comme débiteurs plutôt que les miens. Car, nom, père, tribu, tout, en un mot, se ressemblera chez eux (1). »

Ce raisonnement suppose que, même après un laps de temps assez considérable, la dette continuait de figurer sur les registres du trésor.

II. — C'est encore par cinq ans que se prescrivait l'action du pupille contre son tuteur, à raison de faits de mauvaise administration (ἐπιτροπῆς δίκη). « La loi décide formellement, disait Démosthène, que, lorsque les orphelins seront restés pendant cinq ans sans agir, ils ne pourront plus saisir la justice de leurs plaintes sur des faits de tutelle » : Ὁ νόμος διαῤῥήδην λέγει, ἐὰν πέντ' ἔτη παρέλθῃ καὶ μὴ δικάσωνται, μηκέτ' εἶναι τοῖς ὀρφανοῖς δίκην περὶ τῶν ἐκ τῆς ἐπιτροπῆς ἐγκλημάτων (2).

Platon est ici d'accord avec l'orateur : « Si l'orphelin devenu majeur pense que son tuteur s'est mal

(1) Démosthène, *C. Bœotum*, I, §§ 14-15. R. 998.

(2) Id., *C. Nausimachum*, § 17. Cf. § 18. R. 989.

acquitté de ses fonctions, il peut agir en justice contre lui pendant cinq ans, à compter du jour où la tutelle a pris fin (1). »

La loi athénienne s'était montrée si rigoureuse contre les tuteurs, que, malgré sa bienveillance habituelle envers les pupilles, elle n'avait pas voulu laisser les premiers perpétuellement exposés à de graves responsabilités pécuniaires.

IV.

I.—C'est une question controversée que celle de savoir quelle était, à Athènes, la durée de la prescription des actions en pétition d'hérédité.

Nous avons cependant, dans Isée, un texte qui semble fort clair et très-explicite : Ὁ νόμος πέντε ἐτῶν κελεύει δικάσασθαι τοῦ κλήρου, ἐπειδὰν τελευτήσῃ ὁ κληρονόμος. « La loi veut que les actions en pétition d'hérédité soient formées dans le délai de cinq ans après la mort de l'héritier (2). » — En d'autres termes, la prescription n'a pas lieu tant que vit l'héritier qui le premier a été saisi de l'hérédité. Elle ne commence à courir que lorsqu'il est lui-même décédé à son tour, lorsque les biens par lui recueillis sont passés à ses successeurs.

Il y a là, sans doute, quelque chose qui heurte nos idées modernes. Qu'importe, en effet, le décès de l'héritier? N'est-ce pas seulement du jour de l'ouverture de la succession qu'il faut se préoccuper?

(1) *De Legibus*, livre XI, c. 8. Steph. 928. c.
(2) *De Pyrrhi hereditate*, § 58. Didot, p. 257.

C'est à cette époque que s'ouvrent les droits des successibles ; c'est, par conséquent, à partir de cette époque qu'ils peuvent agir, et la prescription, peine de leur inertie, doit immédiatement commencer.

Aussi, lorsque, pour la première fois, nous lisions le texte que nous avons cité plus haut, nous pensions que les mots ὁ κληρονόμος se trouvaient dans la loi, par erreur, pour ceux-ci : ὁ καταλιπὼν τὸν κλῆρον. Cette impression, beaucoup de lecteurs ont dû, comme nous, l'éprouver tout naturellement. Elle a persisté même chez M. Platner, qui a proposé de lire, non pas ὁ κληρονόμος, mais bien ὁ κληροδότης (1).

A la réflexion, cependant, outre que cette correction « ὁ κληροδότης » ne s'appliquerait pas à toutes les hérédités, mais seulement aux hérédités testamentaires, il faut bien se résigner à maintenir tel qu'il nous est parvenu le texte d'Isée (2). Il est, en effet, parfaitement d'accord avec une loi que Démosthène a invoquée dans son discours contre Macartatus, et dont voici la traduction littérale :

« Si quelqu'un veut former une action en réclamation d'une hérédité ou d'une femme épiclère contre celui qui a été envoyé en possession, qu'il appelle d'abord cet envoyé en possession devant l'archonte, ainsi que cela a lieu pour les autres actions. Le demandeur devra, de plus, fournir la caution exigée

(1) Reiske avait déjà, au XVIII[e] siècle, fait la même proposition.

(2) Nous mentionnerons ici, pour mémoire seulement, l'opinion de Heffter, qui faisait partir le délai de cinq ans du jour où le dernier héritier de la famille était mort sans postérité : « von dem Tage, wo der letzte Erbe des Hauses ohne Deszendenz gestorben war. » *Athenæische Gerichtsverfassung*, Cologne, 1822, p. 293.

par les lois (παρακαταβολή). Si l'action n'a pas été précédée de cet appel préalable devant l'archonte, la pétition d'hérédité sera considérée comme non avenue.

« Si celui qui a été envoyé en possession de l'hérédité n'est plus en vie, que celui contre lequel la prescription ne s'est pas encore accomplie suive les mêmes formes de procédure. »

Ἐὰν δὲ μὴ ζῇ ὁ ἐπιδικασάμενος τοῦ κλήρου, προσκαλείσθω κατὰ ταυτὰ ᾧ ἡ προθεσμία μήπω ἐξήκει (1).

L'antithèse n'est-elle pas évidente ? Si l'action est intentée contre celui qui a été envoyé en possession, il n'est point question de prescription que l'on puisse opposer au demandeur. La prescription n'apparaît que dans la seconde hypothèse prévue par le législateur : celle où la pétition d'hérédité n'est formée qu'après le décès de l'envoyé en possession, ἐὰν μὴ ζῇ ὁ ἐπιδικασάμενος τοῦ κλήρου, contre les héritiers qu'il a laissés.

Les exemples eux-mêmes viennent à l'appui du texte d'Isée.

Dans le plaidoyer sur l'hérédité d'Aristarque, l'orateur prévoit que, parmi ses auditeurs, plusieurs s'étonneront de ce que, après avoir laissé un très-long temps s'écouler sans former son action, il se ravise et vient enfin demander justice. « Mais, dit-il à ses juges, vous n'avez pas à vous préoccuper de notre long silence, qui n'est point une raison suffisante pour nous faire perdre notre procès. Ce que vous avez à rechercher, c'est si notre réclamation

(1) Démosthène, *C. Macartatum*, § 16. R. 1054-1055.

est légitime ou non (1). » — Un tel langage eût-il été possible, si la loi eût établi la prescription quinquennale pour tous les cas indistinctement ?

De même dans le plaidoyer sur la succession de Pyrrhus. Il y a plus de vingt ans que le défunt est mort lorsque l'action est intentée par Xénoclès, et nous ne voyons pas qu'on oppose à celui-ci quelque déchéance (2).

Lorsque les neveux de Dicæogène réclament contre le prétendu fils adoptif de leur oncle la succession qu'il détient, vingt-deux ans au moins se sont écoulés depuis la mort de Dicæogène (3).

Enfin, le discours contre Léocharès, détenteur de l'hérédité d'Archias, fut prononcé très-longtemps après l'envoi en possession de Léocratès : Πολλὰ ἔτη ἐκληρονόμει Λεωκράτης (4).

Il faut donc s'en tenir à l'interprétation que nous avons donnée des paroles d'Isée : « Les actions en pétition d'hérédité ne sont prescrites que cinq ans après la mort de l'héritier (5). »

Nous ne nous chargerons pas, toutefois, de justifier cette disposition. M. Hermann l'a essayé vainement. « Die Verjæhrungsfrist erst mit dem Tode des næchsten Erben eintrat, *weil dieser besseren Ans-*

(1) Isée, *De Aristarchi hereditate*, § 18. D. 308 ; § 21, *eod. loc.*

(2) Id., *De Pyrrhi hereditate*, § 57. D. p. 257.—Cf. § 58.

(3) Id., *De Dicæogenis hereditate*, §§ 7 et 35. D. 266.

(4) Démosthène, *C. Leocharem*, § 20. R. 1087.

(5) Cf. Bunsen, *De Jure hereditario Atheniensium*, Gœttingue, 1813, p. 94.—Schœmann, *Ad Isæum*, 1831, p. 257 et 432.—Schelling, *De Solonis legibus apud oratores atticos*, 1842, p. 37. — Schneider, *De jure hereditario Atheniensium*, 1851, p. 55.

prüchen gegenüber immer als malæ fidei possessor *gelten konnte.* — Le délai de la prescription ne commençait à courir qu'après la mort du premier successeur, parce que ce successeur, possédant au mépris de droits supérieurs aux siens, pouvait toujours être considéré comme possesseur de mauvaise foi (1). »

Toujours! *Immer!* N'est-ce pas exagérer; et, d'ailleurs, le même raisonnement ne serait-il pas également applicable à la possession de ses représentants, et, d'une façon plus générale, à toutes les hypothèses où il peut s'agir de prescription?

II. — On sait que la loi athénienne permettait d'intenter une action en pétition des filles épiclères, action qui offrait la plus grande ressemblance avec la pétition d'hérédité, puisque le législateur la mettait sur la même ligne que cette dernière (2).

Ces deux actions étaient-elles soumises à la même prescription? — En d'autres termes, fallait-il appliquer à l'ἀμφισβήτησις τῆς ἐπικλήρου les règles que nous venons d'exposer pour l'ἀμφισβήτησις τοῦ κλήρου?

Admettre l'affirmative, ce serait déclarer qu'il n'y avait jamais de fin de non-recevoir contre l'action par laquelle un parent réclamait une héritière. — Car, d'un côté, la mort du premier envoyé en possession (ἐπιδικασάμενος) de la fille, amenait la dissolution du mariage; la femme recouvrait sa liberté. — Et, d'un autre côté, à bien plus forte raison, le prédécès de

(1) Hermann, *Privatalterthümer*, 1852, p. 331, § 70. 6.
(2) Démosthène, *C. Macartatum*, § 16. R. 1054.

l'épiclère rendait parfaitement inutile la mise en mouvement de l'action contre le mari survivant. — L'ἀμφισϐήτησις τῆς ἐπικλήρου ne pouvait donc avoir d'avantages que pendant la vie du premier adjudicataire, et, même pendant sa vie, elle perdait ces avantages, lorsqu'une fois la femme était décédée.

Il en résulte que, par la force même des choses, nous devons écarter les solutions que nous avons données pour la pétition d'hérédité (1).

Aussi, la loi que Démosthène cite dans le discours contre Macartatus,—après avoir assimilé au point de vue du droit d'action l'ἀμφισϐήτησις τοῦ κλήρου et l'ἀμφισϐήτησις τῆς ἐπικλήρου,—lorsqu'elle traite de la prescription, ne parle plus que d'une attaque dirigée contre l'ἐπιδικασάμενος τοῦ κλήρου (2).

Nous devons donc admettre qu'il y avait pour l'ἀμφισϐήτησις τῆς ἐπικλήρου des règles spéciales.

Par quel délai se prescrivait cette action? — Nous ne saurions le dire. Le délai ordinaire, cinq ans à partir du jour de l'adjudication de l'épiclère, n'aurait-il pas été déjà trop long?

V.

Lorsqu'une personne s'oblige, non point dans son propre intérêt, mais dans l'intérêt d'autrui, en qualité de caution (ἔγγυος, ἐγγυητής), la durée de son engagement doit-elle être déterminée par la durée de l'obligation principale? — Ne vaut-il pas mieux

(1) Meier, *Attische Process*, Halle, 1824, p. 470.

(2) Démosthène, *C. Macartatum*, § 16. R. 1055.

déclarer qu'elle est moins étroitement liée à la dette et faciliter sa libération ?

De ces deux systèmes, le dernier est celui qui semble avoir obtenu la préférence des législateurs athéniens.

Ὁ νόμος... κελεύει τὰς ἐγγύας ἐπετείους εἶναι. « La loi décide que les cautionnements ne vaudront que pour un an (1). »

Ainsi, la dette principale ne sera prescrite qu'après l'expiration d'un délai de cinq ans, tandis qu'une seule année suffira pour que la caution soit déchargée de son engagement (2).

Il peut être intéressant de rapprocher de la loi athénienne la loi *Furia*, rendue en l'an 659 de Rome, loi d'après laquelle, en Italie, certaines cautions, les *sponsores* et les *fidepromissores*, étaient libérées au bout de deux ans : « Sponsor et fidepromissor per legem Furiam biennio liberantur... Cum autem lex Furia tantum in Italia locum habeat, consequens est ut in provinciis sponsores quoque et fidepromissores, proinde ac fidejussores, in perpetuum teneantur (3). »

Nous devons nous hâter de le dire : il n'y a aucun argument à tirer de cette demi-similitude pour résoudre la question toujours controversée de l'origine de la loi des XII Tables. En admettant, en effet, que

(1) Démosthène, *C. Apaturium*, § 27. Reiske, 901.

(2) Voir Heffter, *Athenæische Gerichtsverfassung*, Cologne, 1822, p. 293; —Schœmann, *Der attische Process*, Halle, 1824, p. 636, 637;—Hermann, *Privatalterthümer*, Heidelberg, 1852, § 67, n. 21, p. 319.—Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., Berlin, 1851, t. Ier, p. 71.

(3) Gaius, *Commentaire III*, § 121.

Rome ait envoyé une ambassade à Athènes pour y recueillir les lois de cette république, les décemvirs ne firent point entrer dans leur œuvre la disposition que nous avons transcrite plus haut d'après le discours de Démosthène. La loi *Furia* ne fut vôtée que trois siècles et demi plus tard. (95 av. J.-C.)

Est-il certain, d'ailleurs, qu'en l'an 453 avant Jésus-Christ, époque présumée du voyage que firent à Athènes les représentants de la République romaine, la loi sur la durée de l'engagement des cautions fût déjà en vigueur ? A-t-elle même jamais été appliquée avec la généralité qu'on s'accorde à lui attribuer (1) ?

Lorsqu'on lit, dans les contrats que les inscriptions nous ont conservés, les stipulations précises et minutieuses relatives aux cautions, on est en droit de se demander si les clauses qu'on a sous les yeux et que les parties intéressées ont fait graver sur la pierre, sont compatibles avec l'idée d'un engagement prescriptible par un laps de temps aussi bref ?

Les termes mêmes dans lesquels les cautions s'obligent répugnent à cette interprétation.—Dans un bail perpétuel, consenti par les Cythériens au profit d'Eucrate d'Aphidna, Eucrate prend l'engagement, non-seulement de faire certaines réparations aux immeubles loués, mais encore de payer toujours régulièrement le prix de la location. Exécias, son père, intervient à l'acte comme caution, ἐγγυητής, et il garantit que toutes les obligations contractées par son fils seront remplies à l'époque déterminée : ἐγγυητὴς

(1) Voir Heffter, Schœmann, Bœckh, Hermann, *loc. cit.* — Cf. Mayer, *Die Rechte . . . der Athener*, Leipzig, t. II, 1866, p. 174 et 250.

τοῦ ποιήσειν τὰ γεγραμμένα ἐν τῷ χρόνῳ τῷ γεγραμμένῳ (1).

Que signifient de pareilles clauses si au bout d'un an la caution devait être déchargée ?

Wachsmuth sortait d'embarras en limitant l'application de la loi citée par Démosthène, dans le discours contre Apaturius, aux cautions qui avaient garanti un prêt à la grosse. « Auf wie lange Zeit eine Bürgschaft gelten sollte, hing von der Beschaffenheit der Sache ab ; einjæhrige Dauer, welche zuweilen erwæhnt wird, ist vielleicht nur in Bodmereiklagen, also von der Zeit der Schiffahrt zu verstehen (2). »

Mais le procès pendant entre Apaturius et le client de Démosthène, procès dans lequel notre loi se trouve invoquée, n'était pas relatif à un prêt à la grosse. Apaturius soutenait que, dans un compromis entre lui et Parménon, son adversaire était venu prendre l'engagement de payer, comme caution, les sommes auxquelles Parménon pourrait être condamné par l'arbitre (3). Que l'affaire fût commerciale, l'orateur le répète à chaque instant (4), et nous sommes obligés de le croire sur parole, à raison de l'incertitude qui règne encore sur les véritables caractères de la distinction entre les causes civiles et les ἐμπορικαὶ δίκαι. Mais c'est là tout ce que nous pouvons admettre, et nous cherchons en vain, en

(1) *Revue archéologique*, novembre 1866.—V. aussi notre *Étude sur le contrat de louage à Athènes*, Toulouse, 1869.

(2) *Hellenische Alterthumskunde*, 2e éd., Halle, t. II, 1846, p. 188, § 103, n. 179.

(3) Démosthène, *C. Apaturium*, § 22. Reiske, 899.

(4) *Loc. cit.*, § 1 et 5. R. 892.

lisant et en relisant le plaidoyer, le passage sur lequel Wachsmuth a fondé son affirmation.

Nous ne voyons, pour notre part, d'autre conciliation que d'appliquer la loi τὰς ἐγγύας ἐπετείους εἶναι à toutes les cautions commerciales, mais à celles-là seulement, et non pas aux cautions civiles qui restaient sous l'empire du droit commun.

VI.

I. — La prescription opérait-elle de plein droit, de telle façon que le magistrat pût la suppléer d'office, ou bien devait-elle être invoquée par les parties intéressées ? — Les textes ne sont pas très-précis sur la réponse à cette question.

Les uns disent : ἐὰν ἔτη παρέλθῃ, μὴ εἶναι δίκην (1), et on serait autorisé à en conclure que le magistrat pouvait spontanément refuser l'action.

Mais, dans beaucoup d'autres hypothèses, les parties, tout en déclarant que la prescription leur est acquise, plaident sur le fond du droit, sans que les tribunaux les arrêtent. Il était honorable d'agir ainsi, et l'on s'excusait presque de faire appel à la ressource offerte par la loi : « Si j'invoque la prescription, dit un client de Démosthène, ce n'est pas pour me dispenser de payer la dette que j'aurais contractée. C'est seulement parce que la loi qui l'établit me permet de vous prouver que je ne suis pas obligé. Si j'eusse été son débiteur, mon adversaire n'eût pas

(1) Démosthène, *C. Nausimachum*, § 17. R. 989.

manqué de me poursuivre dans les délais fixés par le législateur (1). »

La seconde opinion, plus raisonnable, plus conforme à l'équité, nous paraît être aussi la meilleure.

II. — La partie qui opposait la prescription procédait par voie d'exception, παραγραφή ; c'est ce que nous disent les rubriques des plaidoyers contre Apaturius et pour Phormion ; c'est ce que nous apprend aussi l'Onomasticon de Pollux : Παραγραφὴ... ὅταν τις μὴ εἰσαγώγιμον λέγῃ εἶναι τὴν δίκην... τῶν χρόνων ἐξηκόντων ἐν οἷς ἔδει κρίνεσθαι (2).

Cette exception pouvait d'ailleurs être invoquée, non-seulement *in limine litis*, mais encore jusqu'au dénouement du procès.

VII.

Les Athéniens ne paraissent pas avoir eu de théorie bien arrêtée sur la prescription des actions pénales. Dans certains cas, il y avait imprescriptibilité ; dans d'autres, au contraire, après l'expiration d'une ou de plusieurs années, le coupable ne pouvait plus être atteint (3).

Il serait imprudent, lorsque les textes sont si peu explicites, de tenter une généralisation. — Nous devons nous borner à indiquer la solution donnée par le législateur dans quelques hypothèses saillantes.

(1) Démosthène, *C. Apaturium*, § 27. Reiske. 901.

(2) VIII, 57.

(3) Voir Heffter, *Athenæische Gerichtsverfassung*, Cologne, 1822, p. 293, et Schœmann, *Attische Process*, Halle, 1824, p. 637.

I. — Celui qui se permettait d'abattre, même sur sa propriété privée, un olivier, un de ces arbres consacrés par la religion à la déesse protectrice d'Athènes (σηκός), restait sous le coup de la répression pénale, non-seulement pendant de longues années après le délit, mais encore jusqu'à la fin de sa vie.

Un client de Lysias est accusé d'avoir, il y a bien longtemps déjà, fait tomber un olivier qui se trouvait sur son fonds de terre. Il se plaint que l'accusateur Nicomaque engage la lutte à une époque si éloignée du prétendu crime qu'on lui impute, alors qu'il était si facile d'agir immédiatement. Ὅτου ἕνεκα, ἐξὸν ἐπ' αὐτοφώρῳ ἐλέγξαι, τοσούτῳ χρόνῳ ὕστερον εἰς τοσοῦτόν με κατέστησεν ἀγῶνα (1).

Puis, lorsqu'il discute le fond même du procès : « Commettre, dit-il, le crime dont je suis accusé eût été de ma part l'acte le plus insensé ! Mes serviteurs, témoins de ma faute, n'auraient plus été mes esclaves ; ils seraient devenus mes maîtres *pour tout le reste de ma vie :* Μηκέτι δούλους· ἔμελλον ἕξειν, ἀλλὰ δεσπότας τὸν λοιπὸν βίον (2). — Quelle qu'eût été l'indignité de leur conduite à mon égard, je n'aurais pu me faire rendre justice, sachant qu'il dépendait d'eux d'appeler sur ma tête les rigueurs de la loi, et que leur dénonciation serait récompensée par le don de la liberté.

« Et, quand bien même je n'aurais eu aucune crainte à leur égard, quelle eût été mon audace,

(1) Lysias, *Pro sacra olea*, VII, § 42. Didot, p. 128.

(2) Id., *Loc. cit.*, § 16. D., p. 125.

lorsque tant de personnes avaient successivement cultivé le fonds et en connaissaient si bien l'état, de faire disparaître un olivier sacré ! Quel mince avantage en face du danger auquel je me serais exposé ! danger qui me menacerait toujours *et contre lequel aucune prescription ne viendrait jamais me protéger* ! προθεσμίας οὐδεμίας οὔσης τῷ κινδύνῳ (1). »

L'action d'impiété, la γραφὴ ἀσεβείας, dans laquelle rentrait la destruction des oliviers consacrés à Minerve, était donc imprescriptible.

II.—Peut-être en était-il de même pour les actions qui tendaient à protéger la République contre les tentatives de ses ennemis.

Agoratus, au milieu des troubles qui accompagnèrent la prise d'Athènes par Lysandre, chercha à conquérir les bonnes grâces de la faction oligarchique, en dénonçant comme coupables de conspiration pour détruire la paix, des stratéges, des taxiarques, et beaucoup d'autres citoyens honorables (2).

L'une des victimes de cette odieuse dénonciation (μήνυσις), Dionysodore, au moment de mourir, appela près de lui sa femme qu'il croyait enceinte : « Si notre enfant est un fils, lui dit-il, n'oublie pas de lui apprendre, lorsqu'il sera grand, qu'Agoratus a tué son père, et ordonne-lui de le faire punir comme mon meurtrier (3). »

Peu de temps après, Agoratus rejoignit à Phylé

(1) Lysias, *Loc. cit.*, § 17. D., 125.
(2) Id., *C. Agoratum*, XIII, § 30. Didot, 154.
(3) Id., *Loc. cit.*, § 42. Didot, 155.

Thrasybule et ses compagnons. Les proscrits voulurent lui faire expier immédiatement sa faute. Anytus s'y opposa : « Le moment n'est pas favorable. Si quelque jour il nous est donné de rentrer dans Athènes, c'est alors qu'il faudra châtier les coupables (1). »

La peine se fit longtemps attendre. Lysias se décida enfin à accuser Agoratus. L'orateur ne se dissimule pas que son adversaire argumentera, pour sa défense, des années écoulées depuis le crime : πολλῷ χρόνῳ ὕστερον τιμωρούμεθα. « Mais je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait de prescription possible pour de pareils forfaits. Οὐ γὰρ οἶμαι οὐδεμίαν τῶν τοιούτων ἀδικημάτων προθεσμίαν εἶναι. A quelque époque que se produise l'action, qu'elle soit immédiate ou tardive, il faut que l'accusé prouve qu'il n'a pas commis les actes qu'on lui reproche (2). »

III. — Nous ne pouvons rien dire ici de la φόνου γραφή.

Mais, on sait que la loi athénienne n'avait pas mis sur la même ligne l'homicide et les coups portés avec l'intention de donner la mort, sans que le but eût été atteint (3). Dans le dernier cas, le coupable était poursuivi, non pas par l'action de meurtre, γραφὴ φόνου, mais par une action spéciale, la γραφὴ τραύματος ἐκ προνοίας.

(1) Lysias, *Loc. cit.*, § 78. Didot, 160.

(2) Id., *Ibid.*, § 83. Didot, 161.

(3) Lorsque les coups étaient portés sans intention de donner la mort, il y avait lieu à la γραφὴ ὕβρεως ou à la δίκη αἰκίας. — Cf. Lysias, *C. Simonem*, or. III, §§ 41-43. Didot, p. 112-113.

Un autre client de Lysias était accusé par Simon du délit de blessures faites avec la volonté d'occasionner la mort. Quatre ans s'étaient écoulés depuis les faits sur lesquels reposait l'accusation (1). Cependant, le défendeur se borne à contester au fond les allégations de son adversaire. Il ne lui oppose aucune exception, basée sur ce que la prescription se serait accomplie en sa faveur.

Nous n'osons conclure de ce fait que la γραφὴ τραύματος ἐκ προνοίας était imprescriptible. Il faudrait raisonnablement étendre cette solution à un grand nombre d'autres actions présentant, au point de vue athénien, un caractère de gravité plus marqué : telles seraient notamment la γραφὴ φόνου (2), et la γραφὴ φαρμακείας.

Toujours est-il que le droit d'agir existait au moins pendant cinq années.

IV. — Toutes les fois qu'un citoyen d'Athènes proposait à l'assemblée du peuple une loi ou un décret, il s'exposait, dans le cas même où sa motion serait favorablement accueillie, à être poursuivi par une action connue sous le nom de γραφὴ παρανόμων (3). L'accusation pouvait se fonder sur ce qu'il avait, soit

(1) Lysias, *C. Simonem*, or. III, §§ 19 et 39. Didot, p. 110 et 112.

(2) Certaines procédures en matière de meurtre n'étaient admises que pendant un temps limité (Démosthène, *C. Aristocratem*, § 80. Reiske, p. 646).

(3) Un citoyen d'Azénia, Aristophon, fut actionné soixante-quinze fois, et il sortit toujours vainqueur de la lutte (Eschine, *C. Ctesiphontem*, § 194. Didot, p. 132).

contredit quelque loi encore en vigueur, soit négligé quelqu'une des nombreuses formalités prescrites par la constitution athénienne pour la confection des lois, soit enfin méconnu les intérêts de la République.

La γραφὴ παρανόμων, dans la pensée de Solon (1), était un excellent remède contre les abus possibles d'une démocratie exagérée. Elle réprimait et arrêtait en même temps les propositions irréfléchies ou coupables que des hommes d'État, frivoles ou peu honnêtes, auraient voulu soumettre à l'assemblée du peuple (2). Elle permettait, de plus, aux tribunaux, sagement organisés, de réparer les fautes de l'assemblée et d'annuler les décisions fâcheuses que des hommes influents auraient fait adopter par une multitude impressionnable, trop accessible aux séductions de l'éloquence (3).

Mais cette action avait aussi ses inconvénients, et le temps ne fit que les accroître, précisément à l'époque même où les réformes de l'organisation judiciaire diminuaient ses avantages.

Les caractères du délit étaient beaucoup trop indéterminés, et les meilleurs citoyens, en intervenant dans les affaires de l'État, n'eurent pas toujours la certitude de pouvoir échapper aux poursuites plus ou moins injustes des démagogues et des syco-

(1) D'après M. Grote (*History of Greece*, trad. Sadous, t. VII, p. 361), la γραφὴ παρανόμων ne serait pas antérieure à Périclès.

(2) Aussi, l'un des premiers actes de Pisandre et de ses compagnons fut d'abolir la γραφὴ παρανόμων (Thucydide, VIII, 67).

(3) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, 2e édit., Berlin, 1861, t. I, p. 498.

phantes (1). Démosthène nous apprend lui-même qu'il fut en butte à cette action ; et, s'il eut la bonne fortune d'en sortir vainqueur (2), tous ne furent pas aussi heureux que lui. De fortes amendes prononcées contre des novateurs prudents et raisonnables venaient trop souvent paralyser le zèle de ceux qui auraient été tentés de les imiter (3).

La peine pouvait être sévère ; la loi en abandonnait la détermination à la conscience des juges (4). Elle se bornait seulement à déclarer que celui qui aurait succombé trois fois dans la γραφὴ παρανόμων serait de plein droit en état d'atimie (5).

A raison de pareilles rigueurs, il était bon de ne pas laisser les citoyens sous le coup d'une menace perpétuelle. Le législateur avait donc décidé que cette action ne pourrait être intentée contre l'auteur d'une proposition que pendant une année seulement : Νόμος ἦν τὸν γράψαντα νόμον ἢ ψήφισμα μετὰ ἐνιαυτὸν μὴ εἶναι ὑπεύθυνον (6).

Quant à la loi et au décret, comme il ne peut pas être permis de prescrire contre l'intérêt public, ils pouvaient évidemment être encore utilement attaqués

(1) Hermann, *Staatsalterthümer*, 4e éd., Heidelberg, 1855, § 132.

(2) *Pro coronâ*, § 103. Reiske, 261.

(3) Cf. Démosthène. *C. Midiam*, § 182. R. 573.

(4) La γραφὴ παρανόμων était un τιμητὸς ἀγών. Dans le plaidoyer d'Hypéride, *Pro Euxenippo*, § 18. Didot, p. 378, l'amende descend à vingt-cinq drachmes. Dans d'autres cas, la peine est capitale.

(5) Démosthène, *de corona trierarchiæ*, § 12. Reiske, 1231.— Athénée, *Deipnosophistæ*, X, section 73, p. 451.

(6) *II Argumentum orationis C. Leptinem*, § 2. Reiske, 453.

après l'expiration de l'année, bien que leur auteur fût déchargé de toute responsabilité : κατὰ τῶν νόμων ἐξῆν ποιεῖσθαι τὰς κατηγορίας, κἂν οἱ γράψαντες ἔξω κινδύνων ὦσι (1).

Le point de départ de ce délai d'un an, après lequel la γραφὴ παρανόμων ne pouvait plus être intentée contre le délinquant, était, d'après Hermann, non pas le jour de la proposition, mais le jour où la proposition avait été acceptée, « der Annahme des Vorschlags (2). »

V.— Enfin, un texte de Pollux nous apprend que les magistrats n'étaient soumis que pendant un délai limité à l'action en responsabilité pour les délits commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Ἡ δ'εὔθυνα χρόνον εἶχεν ὡρισμένον μεθ' ὃν οὐκέτ' ἐξῆν ἐγκαλεῖν (3).

Quel était le terme fixé par le législateur ?

Bœckh était d'avis que le demandeur devait agir dans les trente jours qui suivaient l'expiration de la charge : « Klæger nur binnen einer bestimmten Zeit klagen konnte, næmlich binnen jenen dreissig Tagen nach Niederlegung des Amtes (4). »

Les textes d'Harpocration (5) et d'Ulpien (6), celui de Démosthène lui-même (7), conduisent-ils néces-

(1) *Eod. loc.*
(2) *Staatsalterthümer*, § 132, 11.
(3) *Onomasticon*, VIII, 45.
(4) *Staatshaushaltung der Athener*, 2e édit., 1851, t. I. p. 268.
(5) V. λογισταί.
(6) *Scholia in Demosthenem.* R. 542, 15. Didot, p. 675.
(7) *C. Midiam*, § 86. Reiske, 542.

sairement à la conclusion tirée par le regrettable savant? De ce que les magistrats devaient spontanément rendre leurs comptes dans un certain délai, de ce qu'ils étaient obligés, pendant le même temps, de se tenir constamment à la disposition de ceux qui voudraient les accuser (1), s'ensuit-il qu'aucune action n'eût été recevable plus tard ?

Meier était moins favorable que Bœckh aux anciens magistrats ; il croyait que le délai était d'une année entière : « Diese Zeit war vielleicht ein ganzes Jahr nachdem er das Amt niedergelegt hatte (2). »

En l'absence de documents positifs, nous ne croyons pas que l'on puisse donner à la difficulté une solution satisfaisante (3).

P.-S. — L'impression de notre Mémoire était terminée lorsque nous avons reçu le livre de M. Télfy, professeur à l'Université de Pesth, *Corpus juris Attici*, Pestini, 1868. — Les explications que nous avons données § II, 3°, § IV, 1°, et § VII, 2°, répondent suffisamment aux numéros 1587, 1583 et 1146 de l'œuvre du savant hongrois.

(1) « Diese mussten..... wahrend dieser Zeit stets des Anklægers gewærtig sein. » (Schœmann, *Griechische Alterthümer*, 2e édit., Berlin, 1861, t. I. p. 423).

(2) *Der attische Process*. Halle, 1824, p. 221-222.

(3) Voir sur la prescription en matière criminelle à Athènes : Dambach, *Beitræge zu der Lehre von der Kriminal-Verjæhrung*, p. 3 à 21, cité par Mayer ; *Die Rechte..... der Athener*, Leipzig, t. II, 1866, p. 174, et t. Ier, 1862, p. 133.

LÉON FALLUE.

SA VIE ET SES ŒUVRES,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

M. Fallue (François-Léonor, dit Léon), né à Caen, le 28 novembre 1795, mort à Épinay-sur-Seine, le 9 mai 1868, appartient à cette catégorie de lettrés, trop peu nombreuse, qui remplissent avec zèle des fonctions publiques, et consacrent à l'étude tous leurs loisirs. Il était un de ces hommes laborieux qui ont mis leur bonheur à s'instruire, et qu'un généreux entraînemcnt et des circonstances favorables ont déterminés à consigner le fruit de leurs recherches dans des livres d'une valeur positive, que sont tenus de consulter tous ceux qui s'occupent des mêmes matières, ou de sujets qui ont avec elles des points de contact et de relation. Sachons gré à ces hommes, que réclament tant de travaux administratifs, de leurs goûts élevés, de leur activité, de leur persévérance dans le travail, des résultats de leur sagacité, d'une foule de faits, patiemment recueillis par eux, et qui ont enrichi le vaste domaine de l'érudition.

Pendant une grande partie de sa carrière, M. Léon Fallue s'occupa d'études historiques et mit en lu-

mière les annales du pays qu'il habita. Fonctionnaire public dans la Haute-Normandie, il se livra avec ardeur à l'étude des antiquités de cette partie de la province, et préluda à de grands ouvrages par des mémoires imprimés dans les premières publications de notre Société des antiquaires de Normandie.

Le premier, qu'elle publia dans son 9e volume, a pour titre : *Mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine et sur ceux de la rive Saxonique.* L'auteur, qui avait étudié avec soin les lieux dont il parle, expose des conjectures très-fondées et fait pressentir la sagacité dont il a, depuis, donné tant de preuves en traitant des matières archéologiques.

Dans le 10e volume de ses Mémoires, la même Société imprima une savante dissertation *sur les antiquités de la forêt et de la presqu'île de Brotonne, et sur la villa de Maulevrier, près de Caudebec.* Deux planches sont jointes à son travail.

Le tome 12e renferme une *Notice sur* CARACOTINUM, *aujourd'hui Harfleur.* Dans la *Table alphabétique et analytique des 24 premiers volumes des Antiquaires de Normandie*, M. Renault, qui résume avec une rare exactitude tous les morceaux entrés dans la collection, s'exprime ainsi sur cette notice : « Les nombreuses recherches auxquelles s'est livré M. Fallue ont eu pour but de vérifier la valeur des assertions de quelques archéologues, qui pensent que le *Caracotinum* de l'Itinéraire d'Antonin doit être fixé à Harfleur ou dans les environs. Il essaie d'établir, en effet, qu'une ville gallo-romaine existait à l'entrée de la Seine peu de temps après la conquête des Gaules par César ; que c'était dans cette cité, qui n'était autre que

Caracotinum, que se trouvaient les chantiers de construction, le port et les entrepôts dont parlent les auteurs. Elle était la première station d'une voie romaine qui se dirigeait vers Troyes par Lillebonne, Caudebec, Rouen, etc.; mais la ville nouvelle est descendue des coteaux voisins pour se renfermer dans ses remparts. M. Fallue a trouvé, dans les parties solides qui avoisinent la ville, des vestiges d'habitations et des traces nombreuses du séjour des Gallo-Romains : des tombeaux, des urnes cinéraires, des débris de briques, de tuiles, de verre, de vases, de poteries rouges ou grises avec figures en relief, d'amphores, etc. Il a joint à sa Notice deux planches de dessins figurant les objets trouvés. »

D'aussi consciencieuses analyses de toutes les brochures de M. Léon Fallue, surtout la discussion des importantes matières, des points d'histoire ou d'érudition qu'il y a traités, accroîtraient cette notice outre mesure. Nous nous bornerons à mentionner plus loin ces brochures, tirées à petit nombre d'exemplaires, et que doivent rechercher les collectionneurs.

Après un séjour de quatre années dans la ville de Fécamp, M. Fallue publia : *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp* ; Rouen, Nicétas Périaux, 1841, 1 vol. in-8° de VI et 490 pages.

Ce volume, qui commence par l'état du pays à l'époque gauloise et gallo-romaine, raconte, à peu près, tout ce qu'on peut savoir de Fécamp sous les comtes francs et la dynastie karlovingienne,—les ducs de Normandie avant et depuis la conquête de l'Angleterre,— la domination française jusqu'à la reprise de la Normandie par les Anglais en 1419,—la domination

anglaise de 1419 à 1450, —avant, pendant et après les guerres de religion jusqu'à nos jours. Le monastère de Fécamp tient une place honorable dans cette histoire, et ses annales s'y déroulent depuis son origine jusqu'à sa conversion en propriété nationale.

L'accueil fait à l'ouvrage de M. Fallue, par le public et par l'Institut de France, encouragea l'auteur à écrire une *Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen*. Rouen, Le Brument, 1850-1851, 4 vol. in-8°, qui lui prirent dix années de sa vie, et qui, trois années avant leur publication, obtinrent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une de ses *mentions les plus honorables*. Analyser cette grande composition dépasserait de beaucoup les limites que nous nous sommes imposées; qu'il nous suffise de rappeler une partie de l'avant-propos :

« Stimulé par l'exemple de tant d'hommes laborieux qui nous entourent, nous n'avons pas hésité à poursuivre notre tâche, à compulser les archives, les cartulaires, les grandes collections de chroniqueurs et de légendaires, surtout les 160 volumes des décisions capitulaires de l'église de Rouen, dont chaque page a passé sous nos yeux.

« Dire que l'histoire politique de cette illustre église est l'histoire de la province, et, à certaines époques, celle de l'Angleterre et de la France, les érudits le comprendront. On sait que l'Église a dirigé les efforts de la civilisation pendant bien des siècles ; que ce sont les évêques qui ont traité avec les envahisseurs de la Gaule, élaboré dans leurs conciles les lois le mieux appropriées au génie des conquérants :

intervention qui s'est prolongée jusqu'à l'époque où les lumières, généralement répandues, ont permis de réserver les droits de la puissance civile.

« Une difficulté surgira devant ceux qui voudront s'occuper spécialement de l'histoire de la province ; ils seront arrêtés à chaque pas par le changement de peuples, d'institutions et de pouvoirs ; ils ne présenteront que quelques tableaux sans connexité. L'histoire de l'Église, au contraire, a le mérite immense de marcher avec les siècles, en groupant autour d'elle les faits de l'ordre séculier ; car elle seule est demeurée debout devant l'ébranlement de la vieille civilisation et de toutes les institutions humaines.

« Les ecclésiastiques et les gens du monde trouveront dans notre travail : la succession de ces grands évêques, dont quelques-uns ont gouverné l'Angleterre et la Normandie ; les conciles provinciaux ; les nombreuses invasions qui saccagèrent le pays ; la conquête de l'Angleterre, secondée par les ecclésiastiques normands, et la police introduite par eux dans ce royaume ; enfin l'occupation anglaise, avec l'histoire de la jeune inspirée qui paya de la vie son patriotisme et son dévouement à la France. Les deux derniers volumes sont consacrés aux guerres de religion, qui éclatèrent avec tant de fureur dans Rouen et dans la province, et au jansénisme, dont les querelles, entretenant la division parmi les fidèles, conduisirent au grand cataclisme religieux de 1789, terminé par le concordat de 1801.

« Les constructions et les anecdotes concernant l'église et la province se trouvent à leur date dans le

cours de notre narration. Nous terminons par la chronologie des évêques qui se sont succédé dans les six évêchés suffragants de la métropole de Rouen. »

Il serait difficile que quelques erreurs ne se fussent pas glissées dans les quatre volumes de M. Léon Fallue. Ce qu'on ne peut refuser à l'auteur, c'est sa persévérance à rechercher la vérité dans les sources originales, sa loyauté dans l'emploi des immenses matériaux qu'il a réunis, sa clarté dans l'exposition des faits.

Cette clarté, cette loyauté, cette persévérance, jointes à une habitude d'écrire, due à plus de trois mille pages livrées à l'impression, se retrouvent dans l'*Histoire du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard.* Rouen, Péron, 1851, in-8° de 105 pages. C'est le plan de l'Histoire de Fécamp : époque franke et karlovingienne, époque normande, époque française, état moderne ; mais il y a plus de souplesse dans la partie descriptive, et plus d'attrait dans les souvenirs récents. Là, M. Fallue consigne les transformations qui furent l'origine de grandes industries modernes. L'abbaye de Fontaine-Guérard devint la propriété de M. Guéroult, architecte, et celui-ci, grand-père du député de Paris, fondateur de *L'Opinion nationale*, fit bâtir une filature hydraulique dans son domaine. L'industriel étouffa l'artiste, et « les dalles du cloître, dit M. Fallue, et les pierres sépulcrales, sur lesquelles nous pourrions lire de curieuses inscriptions, servirent aux fondations et au pavage de la filature. »

Le fils de l'architecte, M. Adolphe Guéroult, père

du publiciste, entreprit des travaux plus considérables, construisit une manufacture de draps où « l'on voyait dégraisser, teindre, filer la laine, tisser, fouler et apprêter ses produits. » Avant que l'ambition eût perdu cet industriel, comme tant d'autres qui ne calculent rien dans la prospérité et n'ouvrent les yeux que quand leur ruine est consommée, la maison de M. Guéroult était tenue avec une grande distinction par Mme Guéroult, femme de beaucoup d'esprit, qu'allaient visiter quelques gens de lettres, entre autres le poète Ducis. C'est là que ce dernier promit à Mme Hauguet, sœur de Mme Guéroult, et qui partageait ses goûts élevés, d'écrire en vers la légende des *Deux-Amants*. Il la lui envoya, précédée d'une de ces épîtres où son exquis bon sens s'inspirait toujours de son noble cœur.

L'*Histoire du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard* eut auprès de l'Académie des Inscriptions le même succès que celle de l'*Église métropolitaine de Rouen ;* l'illustre corps lui décerna une *mention très-honorable* dans sa séance solennelle du 16 août 1850.

M. Fallue parle, quelque part, d'une médaille qui « fut la récompense d'un mémoire de peu d'intérêt. » « Les années suivantes, ajoute-t-il, la même distinction me fut accordée pour d'autres ouvrages que je présentai. Je me crus alors en position de solliciter la place de *correspondant*, que des membres de l'Institut m'engageaient à demander. »

Cette louable ambition ne fut point satisfaite. Cinq années de suite il se présenta et n'obtint qu'une honorable minorité. Lui-même a raconté, à ce pro-

pos, de piquantes anecdotes propres à édifier sur la camaraderie et les intrigues académiques.

Une circonstance inattendue le rappela, vers le même temps, à des études qui l'avaient occupé de bonne heure. Retrouvant, après quarante années, des cahiers où il avait consigné de sérieuses études sur la Gaule au double point de vue de l'histoire et de la géographie, il crut opportun de compléter ses recherches à l'occasion de celles que faisait et faisait faire, avec un empressement digne du succès, l'illustre auteur qui se proposait d'écrire l'*Histoire de César*. Du long et consciencieux travail de M. Léon Fallue, sortit un volume intitulé : *Conquête des Gaules. Analyse raisonnée des Commentaires de Jules César, accompagnée d'une carte indicative de l'itinéraire des légions, et suivie de : 1° Une table biographique des chefs et des soldats romains, gaulois, germains et bretons mentionnés dans les Commentaires ; 2° Une table géographique des peuples, des villes, des forêts, des rivières et des ponts cités dans le même ouvrage*. Paris, Tanera, 1862, in-8°, de IV et 394 pages. La carte de l'itinéraire des légions dans la Gaule est un complément précieux qui permet de suivre avec intérêt le récit fait avec précision et les dissertations de l'auteur sur des « points contestés, dit-il, au sujet desquels les savants sont encore loin de s'entendre entre eux et ne s'entendront peut-être jamais. »

Espérant aider à l'accord, il ajoute : « Nous mettrons en première ligne les positions de *Bibrax*, de *Noviodunum*, d'*Uxellodunum* et des *Meldes*, et croyons que notre dissertation ne laissera plus le lecteur indécis, quand tous les faits en litige au-

ront provoqué son intelligence en passant sous ses yeux.

« Quant à l'oppidum d'*Alesia*, nous sommes partisan de l'opinion franc-comtoise, bien que nous ayons contre nous des personnages considérables, et entre autres la Commission de la carte des Gaules, composée de membres de l'Institut, de généraux et d'officiers supérieurs distingués. Mais nous nous en consolons en pensant que nous avons pour nous l'opinion du plus grand tacticien des temps modernes, de Napoléon Ier, qui, dans son travail sur les *Commentaires*, n'admet pas que Vercingétorix ait pu se jeter avec quatre-vingt mille hommes sur le plateau d'Alise-Sainte-Reine pour résister à César....... Les faits stratégiques et topographiques ne sont pas une des moindres difficultés des *Commentaires*. On arrive avec plus ou moins de peine à s'en rendre compte. Pour les mieux saisir, nous nous sommes posé une foule d'hypothèses et avons toujours adopté celles qu'aucun texte ne venait contredire. Ce moyen nous a paru le meilleur, et nous gardons en réserve tous les passages propres à combattre les objections qu'on pourrait nous opposer. »

Deux ans après la publication de l'*Analyse raisonnée*, M. Léon Fallue mettait sous presse *Annales de la Gaule, avant et pendant la domination romaine*. Paris, A. Durand, 1864, in-8° de XI et 463 pages. Voulez-vous en connaître le plan et les raisons qui le lui ont fait adopter ? Lisez la page où il l'expose et que je copie :

« L'histoire de la Gaule soumise à Rome n'étant qu'un épisode de celle du peuple-roi, la traiter à part

n'eût offert qu'un groupe de tableaux sans cohésion, qu'on aurait bien vite oubliés ; aussi avons-nous pris la suite des empereurs romains pour fil conducteur de notre travail, car tout s'enchaîne dans la même monarchie, et si des faits passés au loin ont souvent changé la face de l'Empire, il est fréquemment arrivé que des révolutions dans Rome ont eu leur contrecoup dans les provinces. Notre méthode aura d'ailleurs l'avantage d'initier le lecteur aux choses du gouvernement romain en même temps qu'à celles de la Gaule.

« Les annales n'exigeant pas les majestueux et longs développements que réclame l'histoire, nous avons adopté le genre de narration qui leur est propre et qui convient au but que nous voulions atteindre. Notre première partie commence aux temps historiques et finit après la conquête de César. Nous y avons introduit l'exposé sommaire des constitutions diverses, des mœurs et de la religion des Celtes durant cette phase obscure de l'histoire de nos contrées.

« La seconde division a trait aux événements militaires, civils et religieux qui se sont succédé dans les temps gallo-romains. Nous l'avons fait suivre d'un aperçu des progrès de la société gauloise, splendide reflet de la grandeur, des lois et de l'art des conquérants, qui disparaîtront sous les efforts de la barbarie pour ne sortir qu'après bien des siècles de leur funèbre linceul.

« Inutile de dire que, pour les campagnes de César, nous avons suivi les opinions consignées dans notre travail sur les *Commentaires ;* car elles n'ont été

l'objet d'aucune critique sérieuse soit en France, soit dans la docte Allemagne, dont plusieurs savants, au contraire, ont accueilli favorablement nos consciencieux efforts. »

On pense bien que M. Fallue ne s'est pas fait faute d'attaquer, toutes les fois qu'il les a trouvées sur son chemin, les opinions qu'il qualifie d'archéologie officielle. Ce n'était chez lui ni taquinerie de savant, ni opposition systématique : il tenait à ses convictions, les soutenait opiniâtrement et se montrait fier de les voir partagées par l'un des hommes les plus compétents, M. Quicherat, professeur à l'École des chartes.

L'*Histoire de Jules César,* par Napoléon III, offrit à M. Fallue l'occasion de revenir à ses études favorites. Respectueux envers l'auteur, qu'il tient pour inviolable, il attaqua ses ministres au département de la géographie, c'est-à-dire la Commission de la carte des Gaules, et publia *Études archéologiques sur l'Histoire de Jules César, par l'empereur Napoléon III, et sur la carte officielle des Gaules.* Paris, Durand, 1867, in-12 de v et 111 pages.

Ce dernier ouvrage, joint à quatre mémoires en faveur de l'*Alesia* franc-comtoise, range l'auteur dans un camp d'antiquaires qui n'ont pas moins d'érudition que d'ardeur à défendre leur cause. Malheureusement c'est une cause, et, pour la faire prévaloir, on a recours à des arguments subtils qui manquent de portée et s'étayent fréquemment sur l'hypothèse. Ils tiennent en échec les décisions tranchantes, mais ils laissent sur plus d'un point le doute et l'incertitude.

Un an avant la publication des *Études archéolo-*

giques sur l'Histoire de Jules César, M. Léon Fallue donnait au public *La marquise d'Épinay et ses relations dans la vallée de Montmorency avec la société philosophique du XVIIIe siècle*. Paris, Durand, 1866, in-12 de VIII et 200 pages. Quatre ans passés dans le châlet du château de la Briche, situé sur les bords de la Seine, entre Épinay et St-Denis, avaient donné à notre antiquaire l'idée de ce livre. Curieux comme il l'était de tout voir et de tout savoir, il avait appris que le domaine de la Briche fut la propriété de Gabrielle, maîtresse de Henri IV. Il avait appris également que le même château avait appartenu à la marquise d'Épinay, l'amie de Rousseau, de Duclos, de Saint-Lambert, de Grimm et de tant d'autres. Les mémoires de cette femme célèbre, sa correspondance, ses relations avec les philosophes du XVIIIe siècle, furent l'objet d'une intéressante étude, où M. Léon Fallue fit revivre une foule de souvenirs et suivit jusqu'à sa mort chaque membre de cette société célèbre.

Le goût que l'auteur avait pris aux résumés le détèrmina, l'année suivante, à puiser le sujet d'un nouveau livre dans deux ouvrages de deux frères qui avaient joué un rôle important sous Richelieu et sous Mazarin, et dont l'un avait publié à Rouen (1657) un *Recueil de lettres pouvant servir à l'histoire*; l'autre avait laissé des *Mémoires* qui ont vu le jour cent quinze ans après sa mort. M. Fallue donna son nouvel ouvrage sous ce titre : *Intrigues politiques des princes du sang sous l'administration des cardinaux de Richelieu et Mazarin, d'après les mémoires de Henri de Campion, et les lettres pouvant servir à l'histoire*,

de son frère Alexandre. Paris, Jules Renouard, 1867, in-12 de VIII et 203 pages. La lecture de ce résumé, où se trouvent des réflexions très-sages, très-judicieuses, peut tenir lieu de deux recueils dont le plus ancien, celui d'Alexandre de Campion, est depuis longtemps d'une excessive rareté.

Le dernier volume de M. Léon Fallue est intitulé: *Un peu de tout et mes souvenirs pouvant servir à l'histoire.* Paris, Librairie internationale, 1867, in-12 de 214 pages. Il est divisé en deux parties, dont la première est une excursion sur la gauche de la Seine, la seconde une excursion sur la droite du même fleuve. C'est l'œuvre la plus personnelle et la plus intéressante de l'auteur: esprit et bonhommie, observations et anecdotes, contrastes entre le passé et le présent, impressions de voyages et causeries de tout genre: à Langrune, avec M. Bigelow, ministre plénipotentiaire des États-Unis; sur un bateau à vapeur, avec un malouin qui donne lieu à de curieuses réminiscences sur un autre malouin, M. Dufougerais, ancien capitaine de dragons dans l'armée de Condé, ancien membre de la Chambre introuvable en 1815, questeur sous le ministère Villèle, émigré pour l'Amérique en 1830 et mort longtemps après à Constantinople. Le livre est plein de ces rencontres, de ces souvenirs instructifs ou amusants, de mille événements qui se rattachent à la biographie de l'auteur. Et puisque c'est sa biographie que je fais, je suis heureux de trouver à la fin de son livre des détails sur le commencement de sa carrière, et je les copie en les abrégeant. M. Fallue revoit un vieux militaire dont il était séparé depuis

cinquante ans Que de choses ils se racontèrent !

« Sachez, lui dit-il, qu'avant de vous connaître, j'avais fait les deux dernières campagnes de l'Empire dans le premier corps d'armée, commandé par le général Maison. Je portais l'épaulette de sous-lieutenant au commencement de ma dix-huitième année (1). Je débutai à Cherbourg dans le camp d'Octeville, couchant sur la paille dans un sac de toile, sous une tente qui tamisait la pluie. Ces débuts étaient durs pour un lycéen..... Nos armées éprouvant chaque jour des pertes en Allemagne, nous reçûmes l'ordre d'aller renforcer celle du Nord. J'étais heureux de voir des pays que je ne connaissais pas. Nous passâmes par Neufchâtel et St-Pol. A St-Pol, je fus logé dans le château de Mme de R..., qui touchait à cette petite ville. Ce que j'y appris ne fut pas encourageant pour mon avenir militaire. On était mieux au fait que moi, dans ces familles aristocratiques, des événements qui se passaient au-delà du Rhin. Ces nouvelles venaient de chefs espagnols prisonniers et bien posés. Tous connaissaient nos désastres, et prédisaient que la coalition ne laisserait

(1) Voici les états de service de M. Fallue :

1er avril 1813, entré comme sous-lieutenant dans le régiment qui était à Cherbourg.

3 janvier 1814, lieutenant de la 2e compagnie de grenadiers, 2e cohorte.

27 mai 1814, garde-du-corps dans la compagnie de Luxembourg.

3 septembre, chevalier de la Légion-d'Honneur.

19 février 1816, lieutenant dans la légion de l'Eure, qu'il quitta en 1817 pour se marier et entrer dans les Douanes.

pas une longue existence à l'Empire... La conversation ne changea pas à l'arrivée du sous-préfet de St-Pol, qui avait déjà le pied dans les deux camps... Enfin nous arrivâmes à Lille, d'où le général Maison nous envoya dans plusieurs forteresses de la Belgique. Cette campagne du Nord a passé dans ma mémoire comme un songe; je n'en ai que des souvenirs confus. Nos champs de bataille furent à Courtray, à Menin et à Bergopsom, où nous eûmes pour adversaires les Anglais, les Hollandais et les Prussiens. Nous tînmes bon, et l'on peut dire que si tous les corps d'armée avaient été aussi heureux que le nôtre, jamais l'ennemi n'aurait passé nos frontières. Quelle part ai-je prise à ces travaux? Il me siérait mal d'en exagérer la valeur. Il paraît que j'ai fait mon devoir comme tout le monde, car je retrouve deux lettres dans l'une desquelles mon colonel me dit: « Je ne suis pas étonné, Monsieur, de vous voir remplir avec courage et intelligence les missions qui vous sont confiées; j'ai fait voir au général Maison la relation de votre course; il l'a lue avec plaisir. Votre avancement est bien mérité; j'aurais voulu pouvoir faire davantage, mais, avec de la patience et des occasions, vous devez parvenir. » Cet avancement était ma promotion au grade de lieutenant, par suite de circonstances heureuses. Un sous-lieutenant plus ancien que moi fut jaloux et me provoqua en duel. Le lendemain nous nous battîmes à l'épée dans les fossés d'un bastion d'Ostende. Je pouvais rester sur le terrain, et je me demandai si je courrais le même risque à chaque avancement. La seconde lettre que je re-

trouve est du major. J'en extrais le passage suivant : « Puisque vous avez employé vos cartouches, je vous le répète, on vous en enverra ; il y en a ici pour vous, car vous les mettez trop bien à profit pour qu'on vous en refuse. » Mes chefs furent sans doute bienveillants pour moi, car, dans la même année, je fus nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, par suite des certificats et des instances du général Maison. J'avais vingt ans alors (1). »

A la chute de l'Empire, M. Fallue entra dans la maison du roi, et lors des événements de mars 1815, désigné comme adjoint-trésorier par le duc de Luxembourg, il dirigea sur Béthune des fourgons pleins d'argent qui servit à la solde de la Garde-Royale licenciée. Pendant les Cent-Jours, M. Fallue fut envoyé par le général Védel à St-Lo, et reprit son service auprès du roi rentré dans Paris. Désireux de suivre la carrière des avancements dans l'armée, il entra dans la légion de l'Eure qui vint bientôt tenir garnison à Paris. Une dernière citation donnera une idée de ce qu'on peut trouver dans l'ouvrage auquel nous l'empruntons :

« Ma vie dans la capitale était celle de tous les officiers présents et futurs. Je dois cependant noter un fait qui me concerne particulièrement et doit trouver place dans *Mes Souvenirs*. Le régiment fut chargé de fournir une garde d'honneur au duc de

(1) Vingt ans est un chiffre rond que n'a pas cherché à préciser l'auteur. Le fait est qu'il n'en avait pas encore dix-neuf, puisque la date de sa naissance est le 28 novembre 1795 et que le 3 septembre 1814 est la date de son brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Wellington, logé dans l'hôtel de la rue St-Florentin, dont les jardins se prolongent jusqu'aux Champs-Élysées. Je commandais cette garde tous les six jours : je voyais *Sa Grâce*, déjeunais et dînais à sa table, où souvent vingt ou trente personnes étaient invitées. Ce nombre n'était pas de mon goût, car je n'entendais parler qu'anglais, et je n'en comprenais pas un mot : heureusement peut-être, car j'aurais sans doute entendu beaucoup de choses qui auraient blessé mon patriotisme. J'avais, du reste, trop détesté les Anglais pour apprendre leur langue, alors que leurs frégates croisaient devant nos côtes, et que leurs péniches les abordaient de nuit pour enlever les bestiaux des cultivateurs. Leurs fréquentes apparitions répandaient l'alarme dans le pays. Les gardes-côtes battaient la caisse, et lançaient quelques boulets perdus avec leurs vieux canons de fonte, qu'ils ont presque tous rendus couverts de rouille à la Restauration ; leurs femmes, en même temps, carillonnaient sur leurs chaudrons, et leurs enfants criaient à tue-tête pour effrayer ces nouveaux pirates, qui ne tardaient pas à se rembarquer avec le fruit de leurs rapines. L'émotion se propageait jusque dans la ville de Caen. Le préfet, M. Méchin, en conférait avec le général d'Arnault. Toutes les troupes étaient mises sur pied. Elles se composaient d'une vingtaine de vétérans et de quelques gendarmes, qui partaient la nuit pour repousser l'invasion. Leurs prouesses étaient insérées dans le *Journal du Calvados :* on aurait dit un bulletin de la Grande-Armée.

« Pour rentrer dans mon sujet, je dirai que le déjeuner était confortable au quartier général de nos

amis. Le duc était quelquefois seul avec deux aides-de-camp. On sonnait. J'entrais au salon où je trouvais *Sa Grâce* étendue sur un canapé, la jambe en l'air sur un coussin, ayant près d'elle un guéridon couvert de journaux qu'elle lisait avec intérêt..... On passait dans la salle à manger; le déjeuner était servi. Un roastbeef bien tendre composait la pièce de résistance; le tout était arrosé de vin de Porto, et, après force rasades, on servait un verre de bière pour calmer l'effervescence des premières libations. Ce régime n'était pas de mon goût : aussi j'attendais la fin du repas quand arrivait le vin de Bordeaux qu'on versait à discrétion. Je voyais avec plaisir la préférence dont il était l'objet, et qui fait encore regretter à la race anglo-saxonne la possession de l'Aquitaine...........
Une heure après, le duc montait à cheval pour aller au bois de Boulogne, criait après ses palefreniers, les menaçait de sa cravache et jurait après eux comme s'il eût fait partie de leur noble corporation.

« Le dîner de *Sa Grâce* était somptueux; mais parmi cette foule de lords et de ladies qui venaient y prendre part, je n'avais pas un seul mot à dire, ce qui me donnait une contenance embarrassée. — Le même luxe existait à la table des domestiques. Chaque jour quarante serviteurs savouraient un festin de Balthasar, dont le menu était copieux et délicat. Après leur dîner il y avait grand bal, où se voyaient toutes sortes de femmes dont la provenance était des plus suspectes. On dansait jusqu'à deux heures du matin. La France payait les violons : aussi combien de fois ai-je vu l'argent du Trésor arriver dans un fourgon à l'hôtel ! Tout se faisait magnifiquement chez

le duc ; j'avais trois vastes chambres à ma disposition : l'une, dans laquelle je couchais; une autre, garnie d'étagères et de buffets contenant du sucre, des gâteaux, du rhum et dix espèces de vins délicats. Le billard était dans une troisième pièce. Tout cela m'attirait la visite de camarades qui ne se gênaient pas pour venir me faire compagnie et s'abreuver de punch avec moi. Ils disaient que c'était autant de pris sur l'ennemi. »

Je m'arrête devant le reproche que je pourrais encourir de donner trop d'étendue à cette notice. Chargé de l'écrire, j'ai cru devoir parler de tous les volumes publiés par M. Fallue, et donner une idée de chacun d'eux. Il me reste à mentionner les nombreuses brochures qu'il a composées, toutes relatives à quelque point d'érudition sur lequel il a porté la lumière alors même que son opinion trouvait d'obstinés contradicteurs.

Comme prélude à ces ouvrages de longue haleine, M. Fallue, ainsi que je l'ai dit plus haut, donna quelques mémoires à notre Société des antiquaires.

Outre ceux qui furent insérés dans les tomes 9, 10 et 12 de cette Société, M. Léon Fallue a publié depuis son *Histoire de Fécamp* :

Dissertation sur le cœur de Saint-Louis. Rouen, Péron, 1846, in-8° de 20 pages.

Essai sur l'époque de construction des diverses enceintes militaires de Rouen. Établissement des communes de Montivilliers, d'Harfleur, de Fécamp et d'Auffay. Rouen, A. Péron, 1846, in-8° de 21 pages.

Dissertation sur les oppida gaulois, les camps-refuges gallo-romains, et particulièrement sur la cité de Limes

et Caledunum (Caudebec). Paris, 1855, Lahure, in-8° de 14 p. (Extrait de la *Revue archéologique* , 12° année.)

Les tombeaux de la vallée de L'Eaulne. Réfutation de l'opinion de M. l'abbé Cochet, touchant l'origine de ces sépultures. Paris , 1855 , Lahure , in-8° de 16 pages et 1 pl. (Extrait de la *Revue archéologique*, 12° année.)

Sur quelques monuments druidiques des environs de Falaise. Paris, 1857, in-8°, 8 pages et une planche (*Revue archéologique*, 14° année.)

Casques gaulois du musée de Falaise et médaille en plomb inédite. Paris, 1857, in-8°, 4 pages, dessin de la médaille dans le texte. *(Rev. arch.)*

Sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alise (7° liv. des Commentaires). Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 6 *août* 1858. In-8° de 10 pages. *(Rev. arch.)*

Note sur quelques fortifications antiques de la vallée de Montmorency. 1859, in-8° de 3 pages et 1 planche. *(Rev. arch.)*

Notes sur divers objets antiques trouvés dans la Seine, devant Épinay , et sur un cimetière gallo-romain découvert à Argenteuil. 1859, in-8° de 3 pages et 1 pl. *(Rev. arch.)*

Alesia. De l'approvisionnement d'eau pendant le siége de cette place. Paris, s. d., 4 pages in-4° et 1 plan autographiés.

Réponse au dernier mot sur Alesia, de M. Prévost. Paris , in-8° de 4 p. (Extrait du *Spectateur militaire* , du 15 nov. 1862.)

Examen critique des nouvelles fouilles d'Alise-Sainte-Reine. Paris, in-8° de 7 pages (Extrait de la *Revue française*, du 1er janvier 1863.)

Le passage de l'Aisne par J. César. 1863, in-8° de 12 pages et 1 carte. (Extrait de la *Revue fr.*)

De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, d'après les Commentaires de César, à propos des armes antiques postérieures de plusieurs siècles à la conquête, trouvées devant Alise-Sainte-Reine. Havre, Lepelletier, 1866, in-8° de 15 pages.

De l'art récemment qualifié antédiluvien. Examen critique des graffiti provenant des grottes de la Dordogne, et qui ont trouvé place à l'Exposition universelle. (Paris, in-8° de 8 pages. (Extrait de la *Revue artistique et littéraire* du 15 janvier 1867.)

Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire. Paris, Vert, 1867, in-8° de 4 pages.

De l'art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule. Examen critique des âges de pierre, de bronze et de fer. Paris, Vert, s. d. mais vers 1867, in-8° de 6 pages et 1 planche.

Pour épuiser tout ce que nous avons pu savoir des publications de M. Fallue, nous ajouterons qu'il a donné des articles à la Revue de la Normandie, à la Revue artistique et littéraire, et à d'autres recueils périodiques, même à quelques feuilles quotidiennes, moins occupées des calmes travaux de la science que des questions brûlantes agitées par la politique.

Un grand intérêt s'attacherait à la sèche nomen-

clature que nous venons de transcrire, si nous pouvions copier ici des extraits d'une foule de lettres où les savants les plus désintéressés apprécient avec indépendance les opinions archéologiques de M. Léon Fallue. Nous avons parcouru cette précieuse correspondance, et notre estime s'est accrue pour l'auteur de tant de livres et de brochures, la plupart consacrés à la Normandie.

Depuis longtemps nos sociétés savantes l'avaient admis au nombre de leurs membres : la Société des Antiquaires, le 5 décembre 1828; la Société Ébroicienne, le 7 novembre 1833; la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, le 14 avril 1840; la Société académique de Cherbourg, le 3 décembre 1841; l'Académie de Rouen, le 12 janvier 1844; la Société d'études diverses du Havre, le 11 septembre 1855; l'Académie de Caen, le 22 juillet 1864. — En 1850, il était nommé membre correspondant du ministère de l'Instruction publique pour l'inspection des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, et une médaille d'or lui était décernée, le 6 juin 1851, par la Société d'émulation de Rouen.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'antiquaire et de l'écrivain. Nous l'avons vu presque enfant à la Grande-Armée, distingué comme brave quand la bravoure communément allait jusqu'à l'héroïsme, décoré avant l'âge de dix-neuf ans, et, à vingt-deux, laissant l'épaulette pour entrer dans les Douanes.

C'était en 1817, et ce qui le détermina, ce fut son mariage avec Mlle de Mellemont, alliée aux Saint-

Cricq et aux Saint-Didier. De tels protecteurs firent faire un rapide chemin à un protégé aussi actif, aussi intelligent que M. Fallue. Malheureusement, la mort lui enleva son épouse en Lorraine dans le cours de l'année 1828; alors, il demanda une place dans la Seine-Inférieure, où il occupa divers postes jusqu'à sa retraite qu'il prit en 1848. Il avait marié sa fille unique à un homme excellent, M. Hauguel. Celui-ci fit accepter à son beau-père, lors de sa retraite, une co-habitation qui fut pleine de charmes. Ils ont vécu fort heureux dans cette intimité, alternativement à Paris et à Épinay-sur-Seine. Mais il y a plusieurs années que M. Hauguel n'est plus, et M. Fallue est mort, nous l'avons dit, le 9 mai 1868. Mme Hauguel, qui n'a pas d'enfants, après avoir fermé les yeux de son père, s'est fait un culte de sa mémoire. Elle est venue revoir, au mois d'août dernier, la ville où il naquit, les parents qu'il a laissés aux environs, la bibliothèque publique où j'ai fait sa connaissance : elle a donné à cette bibliothèque ceux des ouvrages récents de M. Fallue, que n'avait pas encore ce riche établissement; puis quelques chartes et quelques copies de titres, qui avaient servi de matériaux à l'Histoire de Fécamp. Nous croyons même que Mme Hauguel fera faire pour la galerie d'illustrations normandes qui décorent la bibliothèque de Caen, un portrait de son père, antiquaire laborieux et d'un mérite bien supérieur à sa renommée. Les survivants s'honorent en remplissant de tels devoirs, qui se rendent, d'ailleurs, non pas au gré des familles et selon les aspirations de la vanité, mais

en raison de services notoires, et d'œuvres produites soit dans les sciences, soit dans les lettres, soit dans les beaux-arts. Enfant de notre cité, M. Fallue ajouta à son lustre : il a droit à une place dans la galerie des célébrités caennaises.

PROPOSITION

ADRESSÉE

A L'ACADÉMIE DE CAEN

Par M. DE LA CODRE,

Membre honoraire.

MESSIEURS ET CONFRÈRES,

Deux écrivains renommés, appartenant à des écoles différentes, ont émis, sur un point capital, des opinions à peu près semblables.

On lit dans les *Soirées de St-Pétersbourg :* « Nulle erreur ne peut être utile, comme nulle vérité ne peut nuire. »

Aimé Martin a dit : « Là où est le mal, c'est la vé« rité qui manque. »

La première formule rejette, plus explicitement que ne le fait la seconde, certaines subtilités dont on a beaucoup trop fait usage, et appellerait une controverse toute spéciale sur plusieurs questions importantes, notamment sur celles-ci : Un mensonge, dans quelque cas que ce soit, ne peut-il être plausible ? — Doit-on admettre deux morales, l'une pour les relations entre particuliers, l'autre pour la politique ?

ces erreurs dont il aurait signalé les
indiquer les efforts qu'auraient pu
hommes éclairés et courageux pour
es obstacles, quels secours ils au-
lans les populations ou chez les écri-
rêts légitimes, quelle noble passion,
ant mobile ils auraient pu invoquer
l'esprit humain, dans les habitudes,
pour arriver aux perfectionnements

s du passé ne devraient, au sur-
une critique qui pût froisser les
ou religieux auxquels nous som-
nner à l'Académie une attitude
qu'elle ne voudrait pas prendre.
lement pour effet de diriger ou
lexions dont chacun tirerait telles
n lui semblerait.
ent une sorte de programme
s. Je vous l'expose, Messieurs
humilité; mais j'entends bien
ceptant ma proposition, n'au-
ce fait, adhéré au programme;
sée aux concurrents; je vais
que l'Académie pourrait cou-
nt qui, combattant l'opinion
rait que la vérité n'a jamais
l'une faible influence sur le
s'opèrent en ce monde. Il
eur qui soutiendrait cette
ronée, laissât loin de lui,
du style, les rivaux dont les

Cependant l'expression d'Aimé Martin est, si je ne me trompe, plus compréhensive, plus frappante.

Le mal provient de diverses causes. Est-il exact de dire que partout où on le rencontre, c'est que la vérité manque ?

Je propose à l'Académie d'offrir, pour être décerné en 1870, un prix de CINQ CENTS FRANCS au travail qui aurait le mieux discuté l'assertion ci-dessus énoncée : *Là où est le mal, c'est la vérité qui manque.*

Ce cadre est très-vaste ; permettez-moi, Messieurs, d'indiquer succinctement quelques-uns des aspects qu'il me semble présenter.

Il faudrait d'abord, je pense, établir ce que c'est que la vérité ; à quels signes on peut la reconnaître. Cette partie métaphysique et morale de la composition me paraît être indispensable.

Le caractère du vrai étant ainsi déterminé, on se livrerait aux vérifications. On rechercherait dans les grandes annales, dans les chroniques, dans les mémoires, en observant les révolutions, les catastrophes, les souffrances que les hommes ont subies ; quelles étaient, aux époques où ces événements sont arrivés, où ces douleurs affligeaient la terre, les vérités maintenant connues qui, alors, manquaient à l'humanité, les erreurs qui régnaient dans les *opinions*, dans les *mœurs*, dans les *institutions.*

Après avoir, dans ce travail investigateur, découvert les sources du mal, l'écrivain devrait montrer implicitement les moyens qu'il jugerait les plus sûrs, les plus efficaces, pour l'éviter dans le présent et dans l'avenir ; il devrait noter jusqu'à quel point étaient invincibles, dans le siècle où elles existaient, cette

ignorance ou ces erreurs dont il aurait signalé les conséquences, indiquer les efforts qu'auraient pu faire alors les hommes éclairés et courageux pour lutter contre ces obstacles, quels secours ils auraient trouvés dans les populations ou chez les écrivains, quels intérêts légitimes, quelle noble passion, quel autre puissant mobile ils auraient pu invoquer ou susciter dans l'esprit humain, dans les habitudes, dans les mœurs, pour arriver aux perfectionnements entrevus.

Ces appréciations du passé ne devraient, au surplus, prononcer aucune critique qui pût froisser les pouvoirs politiques ou religieux auxquels nous sommes soumis, et donner à l'Académie une attitude qu'elle ne doit pas et qu'elle ne voudrait pas prendre. — Elles auraient seulement pour effet de diriger ou de faire naître des réflexions dont chacun tirerait telles conséquences que bon lui semblerait.

Ces lignes esquissent une sorte de programme qui explique mes vues. Je vous l'expose, Messieurs et Confrères, en toute humilité; mais j'entends bien que l'Académie, en acceptant ma proposition, n'aurait pas cependant, par ce fait, adhéré au programme; toute liberté serait laissée aux concurrents; je vais même jusqu'à penser que l'Académie pourrait couronner l'œuvre de talent qui, combattant l'opinion d'Aimé Martin, prétendrait que la vérité n'a jamais eu et n'aura jamais qu'une faible influence sur le bien et sur le mal qui s'opèrent en ce monde. Il serait possible que l'auteur qui soutiendrait cette thèse, à mon avis fort erronée, laissât loin de lui, pour l'érudition et l'éclat du style, les rivaux dont les

efforts se seraient portés vers un autre but. L'histoire littéraire raconte une singularité de ce genre ; usant de votre liberté plénière, vous jugeriez, Messieurs, si vous devriez encourager ainsi un autre Jean-Jacques.

Toutefois, désirant que mes intentions soient connues, je demande que l'Académie veuille bien, sous ma seule responsabilité et sans aucune approbation ni improbation, insérer la présente note dans son prochain volume de *Mémoires*. Si elle accède à ce vœu, le programme sera publié dans la forme ordinaire.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. DAN DE LAVAUTERIE,

Par le Dr DENIS-DUMONT,

Membre associé-résidant.

MESSIEURS,

Il est des hommes dont l'existence bientôt oubliée, n'a été pourtant que labeur et dévouement; leurs œuvres, d'autant plus méritoires qu'elles ont moins d'éclat, n'attirent point les regards de l'histoire; les sciences, les lettres, tout en ouvrant leur esprit aux nobles aspirations qui peuvent préoccuper l'intelligence humaine, ne les ont séduits en quelque sorte que par les côtés pratiques, et leur vie tout entière, honorée seulement par leurs actes, pourrait se résumer par ces deux mots dont se contente le sage : *Transiit benefaciendo.* — Tel fut le collègue regretté, à la mémoire duquel l'Académie, suivant un pieux usage, veut rendre hommage aujourd'hui. Médecin d'une incomparable activité, il se voua uniquement à la pratique de son art; mais si son nom ne se rattache à aucun travail littéraire important, à aucune découverte scientifique, mieux que moi vous savez, Messieurs, quelle était sa passion pour les

œuvres de l'intelligence, et avec quel bonheur il venait ici même chercher cette courtoisie sans mélange et cette hospitalité de l'esprit, si bien faites pour alléger les ennuis et les fatigues de la plus pénible des professions. — Aussi ai-je saisi, avec l'empressement d'une sincère reconnaissance, cette première occasion qui m'est donnée de remercier publiquement l'Académie de m'avoir admis moi-même à profiter de cette précieuse faveur; l'honneur qu'elle m'a fait me promet, pour ces pages consacrées à un collègue qu'elle entourait d'unanimes sympathies, sa bienveillante indulgence.

Pierre-Auguste Dan de Lavauterie est né à Caen, le 31 janvier 1779, de parents protestants, ayant acquis dans le commerce une honnête aisance. Digne émule de son frère Louis de Lavauterie, qui devait être un jour un des membres les plus distingués du corps des ingénieurs, le jeune Dan, dès son enfance, montra pour l'étude une ardeur et un goût qui, dans sa longue carrière, ne se démentirent jamais. Sans doute la Révolution, qui remua si profondément les hommes et les institutions, dut apporter un trouble profond dans les études classiques; mais, soit amour du travail, soit que notre ville ait encore mérité au milieu des glorieuses, mais quelquefois terribles agitations de cette époque, sa renommée de *sapience*, Dan de Lavauterie put donner à la science médicale, vers laquelle il se sentait entraîné, une base qui lui faisait trop souvent défaut à cette époque, une éducation littéraire complète.

A quinze ans, à l'âge où l'idée seule d'une salle d'amphithéâtre donne le frisson, il suivait déjà les leçons d'anatomie de son compatriote Ameline, futur auteur d'une découverte qui devait apporter à d'autres fortune et célébrité (1), et à vingt ans il présentait sa thèse de doctorat, la dernière qui ait été soutenue devant l'ancienne Faculté de Caen.

Nos recherches pour en découvrir un exemplaire ont été sans résultat; mais à moins qu'elle ne fît une heureuse exception parmi celles que nous avons trouvées dans les collections contemporaines, c'est une perte de médiocre importance. Les thèses de cette époque consistaient en quelques pages écrites dans un latin barbare, sur des questions oiseuses pour la plupart, quand elles n'étaient pas ridicules; et elles trahissaient cet état d'étiolement et de marasme dans lequel étaient tombées ces vieilles Facultés de province condamnées par la Convention.

Sans doute ces Facultés avaient eu leur raison d'être; elles avaient pu, même dans de petites villes, avoir leurs jours de prospérité et d'éclat, alors que la science n'était guère qu'un échafaudage de théories vaines; mais elles devaient fatalement disparaître quand la médecine, adoptant enfin la méthode vraiment scientifique, allait reconnaître pour guides l'observation et l'expérience, et réclamer, pour éclairer sa marche, les lumières indispensables que seuls peuvent offrir les grands centres.

Au reste, si la vieille Faculté de Caen, comme tant d'autres à cette époque, avait pour principale

(1) Les pièces mécaniques d'anatomie.

préoccupation ses démêlés avec les chirurgiens, qu'on appelait encore dédaigneusement *chirurgiens-barbiers*, ces barbiers devaient bientôt compter dans leurs rangs des membres de l'Institut, des barons de l'Empire, des princes de la science; le temps n'était plus aux spéculations abstraites, aux disputes scolastiques, et l'école anatomique de Paris allait faire oublier Montpellier.

Notre confrère ne resta pas étranger à ce mouvement régénérateur qui, de toutes parts, entraînait alors les esprits. Mieux que personne, il sentait tout ce qu'avait d'incomplet, d'insuffisant son éducation médicale; il ne la regardait que comme une ébauche, comme une préparation à de plus fortes études.

Aussi, bien qu'établi avec de légitimes espérances de succès dans une ville où la plupart de ses anciens maîtres continuaient au jeune confrère le bienveillant intérêt qu'avait mérité l'élève, ses regards étaient sans cesse tournés vers l'école de Paris. Mais, si ses aspirations étaient vives, les ressources lui faisaient défaut : le modeste revenu laissé par son père ne pouvait subvenir aux frais d'un séjour dans la capitale. Obstacle impuissant! Emporté par l'amour irrésistible de l'étude et du savoir, comme le soldat qui, dans certaines extrémités, sacrifie ses bagages pour tenter un effort suprême, M. de Lavauterie vend sa part de l'héritage paternel; et, riche de cette valeur pourtant si modeste, mais pour lui deux fois précieuse, il peut enfin réaliser son vœu le plus cher : aller étudier sous les grands maîtres qui don-

naient à la Faculté de Paris ce légitime ascendant dont elle jouit encore aujourd'hui.

Ce sacrifice fait à la science indique, mieux que je ne pourrais le dire, comment furent employées les deux années passées à Paris, et combien dut être minime la part donnée aux bruyantes distractions du *quartier latin.*

Tout entier à la tâche qu'il était venu poursuivre, il se voua presque exclusivement aux deux branches de la science, les plus négligées peut-être dans les anciennes Facultés, mais qui étaient pour le moment l'objet de toutes les prédilections, l'*anatomie* et la *clinique*: base et sommet, constituant à elles seules presque tout l'édifice.

Il recueillait en même temps, surtout dans le service du célèbre Récamier, un grand nombre d'observations sur l'*apoplexie cérébrale*, sujet de la seconde thèse qu'il allait soutenir le 25 juin 1807.

Trop souvent la thèse pour le doctorat en médecine n'est qu'une simple formalité, une compilation banale. La dissertation de M. de Lavauterie est, au contraire, une œuvre sérieuse, pleine de faits bien observés, d'aperçus ingénieux; monographie complète pour l'époque, et où l'auteur révèle des qualités de style et d'érudition qui nous font vivement regretter que ce soit là la seule publication que nous ait léguée sa plume élégante et facile.

M. de Lavauterie se fixa d'abord à Alençon, où il contracta une alliance qui ne fit qu'agrandir

une position déjà pleine d'avenir. Union heureuse, si elle n'eût été presque aussitôt brisée par la mort! Mais il lui restait du moins une fille qui, en perpétuant la mémoire d'une perte cruelle, devait être pourtant le charme et la consolation de ses vieux jours.

Deux ans après, notre confrère revenait définitivement se fixer à Caen, ramené par cet attachement que le cœur inspire si souvent pour le lieu natal, quand on ne l'a quitté qu'à regret. Ses succès ne tardèrent pas à justifier ses préférences. Là, recommandé déjà par les souvenirs qu'il avait laissés, particulièrement estimé d'un homme jouissant alors de la plus grande considération, le Dr Lebouchcher, l'un de ses anciens professeurs, dont la généreuse bienveillance fut un honneur pour le jeune confrère, M. de Lavauterie eut bientôt attiré à lui la clientèle la plus considérable.

D'ailleurs, quelques années plus tard, de douloureuses circonstances auraient suffi pour lui donner la plus grande et la plus enviable notoriété.

C'était en 1814 : aux triomphes avaient succédé les revers ; la France était alors envahie par l'étranger, et l'ennemi traînait après lui sur notre sol un fléau terrible, le *typhus*. La contagion atteignit bientôt nos soldats eux-mêmes; et quand on sait quelle influence profonde exerce l'état moral sur la santé d'une armée, on s'imagine aisément quels épouvantables ravages le mal dut exercer parmi ces légions autrefois si fières, réduites alors à disputer,

sans succès, leurs foyers à l'insolence de l'ennemi. — Des convois énormes de malades furent dirigés vers les départements de l'Ouest et notamment sur Caen, qui en reçut des *charretées* sans nombre. L'abbaye de la Trinité, devenue plus tard l'Hôtel-Dieu, l'église elle-même, furent transformées en hôpital, et M. de Lavauterie fut chargé, comme médecin en chef, du service de ce dépôt, qui compta jusqu'à 1,500 malades à la fois. Le tertre qui recouvre les débris de ces malheureux et qui s'élève à la partie méridionale du parc, atteste encore aujourd'hui l'étendue du désastre. Un aumônier, plusieurs religieuses, un grand nombre de gens de service périrent; le chirurgien, M. Ameline, malade lui-même, faillit succomber. L'énergique constitution de M. de Lavauterie, alors dans toute la vigueur de l'âge, résista, sans atteinte, à l'influence contagieuse; jour et nuit au milieu de ses malades, il montra jusqu'à la fin aux employés placés sous ses ordres l'exemple d'une fermeté, d'une abnégation, d'un dévouement auxquels les circonstances ajoutaient l'ardeur d'un vif sentiment de patriotisme.

Tous ceux qui s'étaient signalés dans ces moments périlleux, les aides qui l'avaient secondé, un de ses infirmiers même, reçurent la juste récompense de leurs services. Pour lui, faut-il le dire? il n'en retira pour plusieurs années que dégoûts et mesquines tracasseries! Ce fut le fruit de cette rude épreuve; ou plutôt, je me trompe, Messieurs! il eut pour lui le témoignage de sa conscience, qui, selon l'expression de Tacite, suffit aux belles actions: *Conscientiam factis satis esse.*

Aux attaques dont il fut alors l'objet, attaques tout à la fois ridicules et odieuses (car ses détracteurs, comme on en voit à toutes les époques, allèrent chercher des armes jusque dans ses opinions en matière de religion), M. de Lavauterie eut la bonne fortune de pouvoir répondre, quelques années plus tard, par un de ces traits qui confondent l'envie, caractérisent l'homme et, seuls, suffiraient à l'honneur de toute une carrière médicale.

Sortie des profondeurs de l'Inde, son berceau, pour faire le tour du monde, une maladie jusqu'alors inconnue et dont la puissance de destruction vraiment inouïe était, chose rare, à la hauteur de sa terrible renommée, le choléra-morbus ravageait la Russie et menaçait l'Europe occidentale. Une avant-garde de jeunes savants (1), envoyée par le gouvernement pour reconnaître cet ennemi nouveau, était à peine arrivée en Pologne, que le fléau était déjà à Paris et jetai dans le pays une consternation qui n'est pas sortie de la mémoire des contemporains. — A la pensée que notre cité était exposée à être envahie à son tour, avant que ni lui, ni ses confrères connussent le mal autrement que de nom, M. de Lavauterie se détermine résolument à marcher à sa rencontre, pour l'étudier avant d'avoir à le combattre; et il part pour la capitale avec un de ses amis, exerçant dans la Manche, le Dr Dance, qui paya de sa vie cette généreuse entreprise. — Lui-même, après avoir rendu les derniers devoirs à son

(1) Parmi lesquels notre compatriote le docteur Loade.

courageux confrère, revient avec les germes du mal, conserve assez de sang-froid pour prescrire son traitement, et convalescent à peine, il s'empresse de mettre au service de ses concitoyens une expérience si noblement acquise.

Sa conduite dans ces grandes calamités publiques dit assez ce qu'il fut dans la clientèle privée, et nombre de familles conservent encore le précieux souvenir de son désintéressement, de son infatigable activité. Toujours pénible pour le praticien auquel la confiance vient de loin comme de près faire sans cesse appel, l'exercice de l'art était particulièrement difficile à cette époque où les voies de communication étaient dans un état presque impossible à concevoir en présence de celui qu'elles offrent aujourd'hui. Mais la robuste constitution de M. de Lavauterie résistait à toutes les fatigues; et que de fois même, au sein du repos qu'il s'était ménagé sur ses vieux jours, ne l'avons-nous pas vu regretter ces années de labeurs où, sans pouvoir disposer je ne dis pas du lendemain, mais de l'heure qui va suivre, il avait passé tant de nuits sous le vent, sous la pluie, remorquant par des chemins impraticables sa monture épuisée, pour aller secourir le malheur et quelquefois faire des ingrats !

C'est qu'en effet, Messieurs, pour le médecin vraiment digne de ce nom, l'image des misères inhérentes à sa profession comme à toute destinée humaine, lui rappelle en même temps les pures et réelles jouissances que sa mission lui procure; —

s'il n'apporte pas toujours le salut, toujours il soulage, et nulle voix plus sympathique ne prodiguera au malheureux désespéré consolation et espérance. —Là où la science se tait et perd ses droits, le cœur conserve tous les siens.

Personne mieux que notre collègue n'excella dans cet art délicat qui, en dehors de tout espoir, sait inspirer encore la patience et le courage à l'infortuné qui lutte et ne veut pas mourir. Avec un naturel doux et compatissant, un fonds de bonté qu'en vain on essaierait de feindre, doué d'une parole facile et persuasive, M. de Lavauterie savait merveilleusement adapter son langage aux diverses situations, et communiquer au malade cette sécurité et cette confiance qui, dans beaucoup de cas, constituent presque toute la médecine, et qui, dans certaines circonstances graves, peuvent contribuer si puissamment au succès. Cette urbanité, cette délicatesse n'excluaient point la décision, les résolutions énergiques ; et il nous a été donné de voir notre collègue, à cet âge où le scepticisme a pourtant fait souvent une trop large brèche à la foi ardente du néophyte, conduire une médication avec une hardiesse et une activité qu'on ne rencontre guère que dans la jeunesse.

M. de Lavauterie resta toute sa vie étranger à la pratique chirurgicale; non point, bien entendu, qu'il eût hérité pour les *chirurgiens-barbiers* de ce dédain superbe de ses premiers maîtres, mais parce qu'il pensait avec raison que, pour tout homme qui veut rester à la hauteur de sa tâche en se livrant à

cette partie si difficile de l'art de guérir, il est une condition indispensable et qui lui faisait défaut, la fréquentation d'un hôpital.

S'il est une carrière où puisse être acquittée de bonne heure cette dette que tout homme contracte envers la société, c'est à coup sûr celle du médecin : le calme et le repos, après tant de labeurs, devraient être toujours le couronnement légitime d'une vie si tôt pleine d'œuvres. Et qui de nous, dès le début, n'a caressé maintes fois pour l'avenir ce rêve doré ? Mais combien peu parviennent à le réaliser ? — M. de Lavauterie eut ce rare bonheur, et il put jouir longtemps encore des loisirs que sa retraite volontaire ménageait à sa verte vieillesse.

Tout entier désormais à la vie de famille, dont il sut apprécier les charmes, il put donner libre carrière à cet amour inné des lettres et des sciences qui, depuis longtemps, lui avait mérité le titre rare et toujours envié de *membre correspondant de l'Académie de médecine*, l'avait fait rechercher de toutes les Sociétés savantes de notre ville, et lui valut, je ne dirai pas seulement l'estime, mais l'amitié de savants tels que Desmoueux, le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, Roux, Béclard, Orfila. — Aucune des grandes découvertes, aucun des grands progrès qui ont illustré la science du XIXe siècle ne lui sont restés étrangers ; son esprit s'intéressait à tout, depuis les travaux de Berthollet jusqu'aux expériences de Longet et de Claude Bernard sur les mystérieuses fonctions du système ner-

veux. Les cours de nos savants collègues de la Faculté des lettres n'eurent pas d'auditeur plus assidu. — Enfin, Messieurs, cette Académie où vous avez écouté tant de fois sa parole sympathique, aisée et féconde, avait pour lui tant d'attrait et lui inspirait un attachement tel, qu'aujourd'hui même, autorisés à accepter le don pieux qu'il vous a légué, vous l'inscrivez officiellement au nombre des bienfaiteurs de la Compagnie.

Au moment où M. de Lavauterie se décidait à la retraite, déjà des vides douloureux s'étaient faits autour de lui. Une seconde union, commencée sous les plus heureux auspices, s'était brisée comme la première; il avait perdu un fils; il avait perdu un gendre, M. Pellerin, médecin distingué, emporté par le choléra de 1854. — Toutefois, ainsi que le disait sur sa tombe un de nos honorés confrères, il se consolait de ces pertes cruelles en jetant un regard sur ceux qui lui restaient. Mais la mort de l'inspecteur général des ponts-et-chaussées, Louis de Lavauterie, qui était venu finir sous le même toit une vie commencée en commun, l'affecta profondément et porta à sa constitution une atteinte fatale, en rompant les liens les plus étroits qui aient jamais uni deux frères.

Lui-même eut bientôt conscience de la gravité de sa situation; et comme l'affirmait, dans sa touchante allocution, notre vénéré collègue M. le président du Consistoire, il l'envisagea avec une résignation, une sérénité parfaites. Sur cette pente rapide où il se sentait irrésistiblement entraîné vers l'abîme, il s'entretenait

souvent de sa fin prochaine sans que sa voix trahît le moindre trouble, la moindre émotion : soit que le spectacle si souvent répété de la mort nous fortifie contre cette horreur instinctive que l'homme éprouve en face de l'inconnu ; soit plutôt que l'espoir de rejoindre bientôt les êtres qu'il avait tant aimés adoucît en lui l'amertume de quitter ceux auxquels il prodiguait les marques de la plus tendre affection, en retour des soins pieux dont il était l'objet. — Dans ce dépérissement graduel et successif où viennent tour à tour s'anéantir les diverses fonctions de la vie, la dernière à s'éteindre chez lui fut l'intelligence ; — et il se sentit mourir le 27 mai 1868, avec le calme, la fermeté d'un homme de bien, d'un homme de cœur, d'un sage !



POÉSIE.

LA PITIÉ

SOUS LA TERREUR.

PRÉFACE.

Nous ne cherchons pas à le dissimuler , la pièce que nous publions a été conçue et exécutée à un autre point de vue que celui de l'art dramatique ; nous avons eu l'intention de réagir contre les tentatives d'une école qui dénature l'histoire en cherchant à réhabiliter des hommes condamnés à l'exécration des siècles par leurs contemporains, des hommes qui ont versé le sang avec l'ardeur du fanatisme, soit pour satisfaire leur ambition personnelle, soit pour réaliser d'irréalisables utopies. Des biographies étendues, écrites par des républicains égarés, ont pour but de donner le change aux générations nouvelles, de les tromper sur la valeur de certains héros, de mentir à la vérité pour

agir sur l'opinion et la soumettre à de pernicieuses influences.

Qu'on révise les procès ; mais qu'on le fasse avec bonne foi. Est-il donc dans l'intérêt d'un parti, en France, qu'un piédestal de trois énormes volumes porte la statuette de Robespierre sur une planche de bibliothèque ? La liberté n'a-t-elle rien à craindre de ces apothéoses en l'honneur de Marat, de Couthon, de Billaut-Varennes, de Saint-Just, de Danton, de Barrère et de tant d'autres ?

Qu'on révise les procès ; mais qu'on ne porte pas dans l'instruction le dessein arrêté de casser tous les jugements. On ne sait pas tout le tort qu'on fait à la cause de la Révolution en exaltant outre mesure les hommes dont les excès la déshonorent. On entrave le présent par de coupables apologies du passé ; en essayant de justifier l'échafaud, on inspire la peur, et, sans qu'on s'en doute, on prépare les esprits à de lâches soumissions au despotisme.

L'étude historique (*La Pitié sous la Terreur*) que nous avons composée au printemps de 1867 s'appuie sur les documents les plus authentiques. Il nous serait facile d'étayer de citations la plupart de nos vers, sauf à reconnaître que l'un des hommes que nous mettons en scène, le citoyen Saint-Just, avait plus de valeur que Robespierre, qu'il était d'une trempe

plus énergique, et que, s'il s'inspira de ses notes pour quelques-uns de ses discours, s'il parut quelquefois n'être que l'un de ses séides, il faut l'attribuer à sa politique personnelle : il seconda Robespierre dont l'influence était favorable à ses vues ; sans Robespierre, il n'eût pas moins marché à son but, but chimérique, révélé par son livre posthume : *Fragments d'institutions républicaines*.

Quel que soit, du reste, le jugement que l'on porte sur Saint-Just et sur Robespierre, l'union de ces chefs déterminés accéléra la chute de leur parti ; leur système froidement raisonné, atroce, impitoyable, fut la ruine de la République. Et lorsque, en 1847, de jeunes écrivains, aussi remarquables par leur bonne foi que par leur inexpérience, ont imprimé : qu' « il faut rentrer dans les traditions de Robespierre », nous avons reculé d'horreur. Autant qu'un autre, cependant, nous respectons les convictions républicaines ; mais nous ne saurions pactiser avec les hommes de sang ; ami de la liberté, nous gémissons des coups auxquels l'expose la licence, et nous regardons comme ses tyranniques ennemis les apologistes de l'échafaud.

Pour faire entrer immédiatement nos lecteurs dans l'ordre d'idées qui, à des nuances près, étaient les nôtres, bien des années avant que

M. Lanfrey publiât son remarquable ESSAI SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1), nous allons mettre sous leurs yeux le chapitre intitulé :

ROBESPIERRE ET DANTON.

« Lorsqu'il fut question d'envoyer les Girondins au tribunal révolutionnaire, le faible et versatile Garat, qui les avait abandonnés à l'heure du danger, alla secrètement chez Danton pour le déterminer à agir en leur faveur. Danton se disait malade et ne voyait personne. Pourtant il le reçut. Mais dès les premiers mots : « Je ne pourrai pas les sauver ! » dit-il ; et de grosses larmes coulaient le long de cette tête de Méduse, contractée par la douleur et le remords.

« Qu'y avait-il donc entre eux et lui ? Un simple lien de sympathie et d'estime ? Non. C'était bien plutôt une étroite solidarité d'opinion et d'intérêts ; et cette vérité que l'étourdi Camille n'entrevit qu'au dernier moment, elle fut sans cesse présente à sa pensée. Danton ne se donna définitivement à la démocratie extrême qu'après avoir été repoussé par les Girondins, et même alors il ne la servit qu'à regret et avec l'arrière-pensée de la combattre plus tard.

« Par là s'expliquent et les sages conseils qu'il leur prodiguait en toute occasion, et sa longanimité à supporter leurs reproches si sanglants, et les avances qu'il persista si longtemps à leur faire, et sa répugnance à les frapper. Il sentait bien que c'était se frapper lui-même. Que de fois ne lui arriva-t-il pas de gémir sur ces fatales journées de Septembre, qui avaient mis entre la Gironde et lui

(1) Paris, Chamerot, 1 vol. in-8°.

un fleuve de sang à jamais infranchissable ! Il avait cru les absoudre au nom du succès, et c'est au nom du succès qu'une implacable fatalité l'amenait à les maudire. Il y avait vu la victoire définitive de la Révolution sur ses ennemis — mais qu'est-ce qu'une victoire qui laisse derrière elle de pareils abîmes ? Et qu'est-ce qu'une génération qui a pu assister muette et impassible à un pareil spectacle ? Elle est à jamais démoralisée.

« Septembre devait être le grand embarras de sa vie. Uni aux Girondins, Danton eût écrasé les factions et fixé les destinées de la Révolution. Il avait la décision, le génie pratique qui leur manquait. Il eût fécondé leurs vastes connaissances spéculatives, leurs aptitudes si variées, leurs vertus, leur admirable ardeur. Il possédait au plus haut degré ce mélange indéfinissable d'attraction et d'autorité naturelle, qui fait qu'un parti se groupe autour d'un homme avant que personne ait songé à le choisir pour chef. Il eût été l'action du gouvernement dont ils eussent été la parole. Il le sentait et il le disait. Il leur adressa des appels suppliants, lui, l'homme aux farouches emportements. Un instant même, il crut avoir désarmé à force de concessions les politiques du parti, mais à l'instant décisif l'image vengeresse de son crime se dressa entre eux et lui. Ils répondirent par des paroles de haine et de mépris, et ils préférèrent mourir que de prendre cette main ensanglantée qu'il leur tendit jusqu'au dernier moment.

« Telle fut l'expiation de Danton. Bien qu'il fût avant tout un homme de gouvernement, un esprit organisateur, fort peu porté aux abstractions, très-sceptique et plus encore que tout cela, un ambitieux, bien qu'il ait transigé sans scrupule avec les théories les plus folles quand il le jugea utile à ses vues, il n'est point difficile de déterminer en termes généraux ses préférences politiques. Au fond il ne différait guère des Girondins que par des dissentiments

de politique active, très-secondaires si on les rapproche de ceux qui les séparaient de Robespierre et de Saint-Just. C'est par lui et par ses amis que prévalurent dans la Constitution de 93 les seules dispositions libérales qu'on y puisse mentionner. Son esprit n'avait rien d'étroit ni d'absolu. Dans ses professions de foi publiques il avait fait la part du feu, et avait affiché certaines maximes, comme il avait coiffé le bonnet rouge. Ses opinions réelles étaient modérées. Il était indulgent, non comme ceux qui ont beaucoup à se faire pardonner, mais comme ceux qui comprennent beaucoup. Son esprit clairvoyant et maître de lui-même, uni à des passions désordonnées, réalisait pleinement l'idéal de ce peintre : calme sur un cheval fougueux.

« Il voulait la dictature terrible, mais courte ; et un régime régulier une fois établi, c'est la liberté la plus large, les lois les plus humaines, les institutions les plus favorables à l'art, à la science, à l'industrie, qu'il y eût appuyées. Il ne séparait pas la démocratie de la liberté. S'il eût pu songer à faire rétrograder jusqu'à l'antiquité la France du XVIII[e] siècle, il l'eût ramenée à Athènes et non à Sparte. Du reste, comme Mirabeau son maître qui lui était fort supérieur par le génie, par les connaissances et par le caractère, mais dont il possédait au plus haut degré le caractère et les instincts, il se serait très-bien accommodé d'une monarchie républicaine, pourvu que tous les grands intérêts de la Révolution y eussent trouvé leur sauvegarde. Il en rêva même une, un moment, pour d'Orléans.

« Les Girondins une fois perdus sans espoir, il se vit seul en présence du gouffre qui les avait dévorés. Avec eux étaient tombés ses plus indispensables auxiliaires. Il se sentit isolé, menacé, suspect. Il cacha son découragement et sa douleur sous des rugissements et déchaîna toutes les tempêtes, voulant conserver à tout prix sa popularité. Mais

tous ses discours commençaient par la fureur et finissaient par la modération. A cette bruyante attitude, il fit peu à peu succéder le silence et l'abstention. Il s'éloigna de la tribune et des Comités, et alla s'ensevelir à la campagne, laissant ses rivaux s'user dans les luttes du pouvoir.

« Mais il avait dans l'âme assez de générosité pour prendre en dégoût cette résignation passive, et assez de courage pour risquer sa vie dans une grande entreprise. C'est alors qu'avec ses amis Camille Desmoulins, Philippeaux, Fabre d'Églantine, Lacroix, Westermann, Hérault de Séchelles, il forma cette conspiration de la clémence qui, aux yeux de la postérité, effacera bien des erreurs et atténuera bien des crimes.

« Tous les pouvoirs étaient à la discrétion des deux Comités de Salut public et de Sûreté générale, par suite de l'abdication volontaire de la Convention, et les Comités étaient gouvernés souverainement par trois hommes : Robespierre, Saint-Just et Billaud-Varennes. Quant aux autres, ou ils leur étaient personnellement dévoués, comme Couthon, ou ils étaient compromis avec eux, comme Collot-d'Herbois, ou il se donneraient au succès, comme Barrère. Il faut toutefois faire ici une réserve en faveur de ces hommes patriotiques qui s'absorbaient tout entiers dans les soins multipliés de leur administration, en détournant leurs regards du spectacle des malheurs de leur pays, organisaient la victoire, battaient monnaie avec un papier qui n'avait déjà plus d'autre valeur que la foi de ce peuple en lui-même, comme Carnot, Cambon, les deux Prieur.

« Robespierre et Saint-Just sont les deux hommes qui caractérisent le mieux cette heure de fanatisme et de lutte à outrance qui fut la dernière crise de la Révolution ; et, bien que comme politiques et comme penseurs ils s'élèvent peu au-dessus du médiocre, ils ont eu sur leur temps plus d'influence qu'aucun de leurs rivaux. Chose plus invraisemblable encore, cette influence si peu justifiée leur a

survécu, et, soit analogie des idées et des systèmes, soit contraste et opposition des natures, notre génération l'a subie plus docilement peut-être que la leur. Ils avaient, en effet, ce qui lui manque le plus : la volonté et le caractère. Ce qu'il y eut en eux d'excessif n'a fait qu'ajouter à cet attrait : la faiblesse ne se plaît qu'aux extrêmes. Ils devaient être les idoles préférées d'un temps où l'imagination a eu tant d'empire aux dépens du bon sens, la sentimentalité aux dépens du cœur, la déclamation et l'emphase aux dépens du naturel, de la sincérité, de toutes les vertus viriles. Ils ont, à travers un demi-siècle d'oubli, séduit et fasciné par l'étrange fixité de leurs froids regards toute une race fort peu héroïque de pauvres faiseurs de phrases, nés pour la promiscuité du phalanstère ou les verges du sacerdoce positiviste, éprise avant tout du confortable et du bien-vivre, désireuse de remuer le ciel et la terre, incapable de remuer un grain de sable, aussi inoffensive qu'ils étaient résolus et implacables, et qu'ils eussent désavouée avec mépris. Elle a cru leur dérober leur force parce qu'elle leur empruntait leur rhétorique ; elle nous a pendant plusieurs années répété leurs lieux communs les plus sonores en roulant des yeux terribles, et a disparu sans laisser d'autres traces de son passage que des mots et du bruit.

« Je vais définir Robespierre d'un mot : c'est le *Contrat social* fait homme.

« Jamais, peut-être, ce singulier phénomène de l'absorption d'un homme dans un système ne s'est produit avec un caractère si frappant et si absolu. On cherche une âme, on ne trouve qu'une théorie. De là, le froid de ce cœur de marbre qui ne battit jamais pour l'amitié : tout ce qu'il avait de chaleur allait à l'abstraction. Elle arriva à se combiner si intimement avec sa personnalité, qu'il est impossible de dire quand il agit par ambition pour lui-même ou par dévouement pour ses idées.

« Le *Contrat social* n'a jamais été aux yeux de son auteur, Rousseau, qu'une ébauche incomplète et, à beaucoup d'égards, une espèce d'utopie qu'il déclarait lui-même inapplicable à un peuple moderne. On sait combien il s'en éloignait dans le plan de constitution qu'il écrivit pour la Pologne. Mais ç'a été son châtiment d'échoir en partage à un tel interprète. La plus rude épreuve à laquelle puisse être soumis un paradoxe, c'est d'être un seul instant traité comme une vérité. Servile comme sont les disciples sans génie, Robespierre prit le thème au pied de la lettre. Il trouvait là des propositions simples, bien enchaînées, déjà populaires par le renom de leur auteur; il les étudia avec le respect religieux d'un apôtre; il les commenta avec l'exactitude minutieuse et formaliste d'un procureur. Ce n'est pas un politique, c'est un croyant.

« Un zèle sombre et dévorant lui vint avec la foi. Il lui dut aussi cette espèce d'éloquence qui arrive à l'effet comme l'idée fixe à l'action, à force de volonté, d'obstination, d'effort, mais qui n'a ni souffle ni grandeur. Plus convaincu que Rousseau lui-même, il eût brûlé le maître au nom de la doctrine. Ces formules simples et brèves, cette logique tranchante, ces dogmes inflexibles allaient à son esprit sans étendue et sans invention, impuissant à voir plus d'un côté des choses comme à comprendre plus d'une idée, et aussi incapable d'éprouver un doute, que son âme l'était d'éprouver un scrupule. Ce livre s'empara de lui. Il n'y ajouta, il n'y retrancha rien. Pas une de ses opinions qui ne puisse s'y rapporter. Pas un de ses discours qui ne soit un développement pénible et laborieux de quelque texte qui lui est emprunté.

« Ce catéchisme démocratique, fruit d'une incubation solitaire et conçu en dehors de toute pensée d'application, allait bien plus loin encore que la Constitution de 93, qui paraît timide auprès de lui. Robespierre prit plaisir à en rétrécir encore les maximes par une interprétation étroite

et mesquine. Et comme si ce n'était pas assez de tous les faux principes qu'il en déduisait après Rousseau ou malgré lui : le pouvoir social maître souverain des existences, la propriété méconnue, la liberté des opinions enchaînée, le peuple législateur et magistrat, tous les droits livrés à l'arbitraire, au caprice si changeant de la volonté générale, on le voyait, lorsque le texte lui faisait défaut, remonter jusqu'aux premiers essais du maître pour y chercher sa règle de conduite. Il prenait au mot le paradoxe sur les spectacles que la mort seule l'empêcha de convertir en loi; il faisait un décret de ses déclamations sur la vertu, et de la métaphysique inoffensive de l'*Émile*, complétée par une page imprudente du *Contrat social*, il dégageait le culte oppresseur de l'Être suprême.

« Tel fut Robespierre comme penseur. Comme homme, c'est l'instinct populaire qui, dans un instant de divination, lui donna son nom, lorsque après le 10 août, et à l'unanimité des suffrages, il le proclama : accusateur public. Ce cri de l'opinion est écrit en lettres de feu sur son front inquiet et dur. Sa vie est une accusation perpétuelle. « Du sommet de la Montagne, je donnerai le signal au peuple et je lui dirai : frappe ! » Voilà son rôle défini par lui-même. Il y fut cruellement fidèle. Il se montra persévérant, mais comme la Haine; incorruptible, mais comme l'Envie. Il dénonce sans trêve et sans relâche : après Lafayette Barnave, après Barnave Dumouriez, après Dumouriez la Gironde, après la Gironde Hébert, après Hébert Danton, après Danton les Comités : la mort l'arrêta là. Plus tard, il eût sans doute dénoncé son autre lui-même, Saint-Just, mais Saint-Just l'eût prévenu.

« Il est impossible de mettre en doute, pour quiconque le connaît bien, qu'il ne fût très-profondément convaincu de l'incompatibilité de l'existence de ses adversaires avec ce qu'il regardait comme la réalisation de la justice absolue, mais il est encore plus impossible de contester qu'il

se servit sciemment pour les perdre des plus grossiers artifices et des plus noires calomnies. La sincérité de son fanatisme a fait croire à la sincérité de sa conduite politique : rien de plus erroné. Une de ses armes favorites était, au contraire, le mensonge ; mais le mensonge était sanctifié à ses yeux par la moralité du but. Au reste, ceux-là sont très-ignorants de la nature humaine, qui ne savent pas que le fanatisme s'accommode fort bien du machiavélisme le plus achevé. Il y avait en lui, comme on l'a remarqué, beaucoup du prêtre. C'est assez dire qu'il était d'une suprême indifférence sur le choix des moyens. Il frappait en sacrificateur, non en soldat ; et il avait toute l'insensibilité que ce rôle suppose. On a vu quelquefois trembler la main des bourreaux, mais celle des augures, jamais !

« Ce qui est encore plus caractéristique, c'est la ruse et la dissimulation qu'il employa si souvent, même aux dépens de la sincérité de ses opinions. La façon dont Robespierre sut à propos les taire ou les faire valoir selon l'occasion et dans l'intérêt de leur triomphe, est un vrai modèle d'habileté, de tactique et de perfidie. C'est à elle qu'on doit attribuer les équivoques qui ont trompé plusieurs historiens. Il ne serait pas difficile, en effet, à l'aide de ces petits déguisements que sauvait à ses yeux la « direction d'intention, » de travestir et de défigurer notablement ses idées et sa physionomie.

« Rien de plus curieux à ce point de vue que de comparer son langage et sa conduite avant son entrée au pouvoir à ceux qu'il adopta par la suite. Tant que ses ennemis dirigent les affaires, il outre les principes de liberté jusqu'à rendre tout gouvernement impossible, et sans souci aucun des démentis que lui infligeait son propre système.

« Toutes les lois sont violées, le despotisme est à son comble, on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, et c'est alors que le peuple doit s'insurger ! » A qui s'adres-

sent ces imprécations ? au ministère girondin trois jours avant sa chute. Il disait du ministère de Roland : « que c'était un monstre qui, par l'excessive étendue de ses attributions, était prêt à dévorer la République naissante, » lui, le futur dictateur du Comité de salut public. Et lorsque les Girondins invoquaient l'appel au peuple, il les rappelait aux principes du gouvernement représentatif, aux dangers de remettre cette décision aux multitudes ignorantes, lui, l'apôtre de la législation directe. « Fuyez, s'écriait-il en toute occasion, fuyez la manie de trop gouverner — divisez le pouvoir — il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul membre est opprimé — la défiance contre le pouvoir n'est pas un droit, elle est un devoir, etc. »

« Le lendemain de la victoire, son langage change tout à coup. Peu de jours après la défaite des Girondins, les débris du côté droit refusent de voter la nouvelle déclaration des droits qui était en grande partie son ouvrage : « J'aime à croire, dit-il insolemment, que s'ils ne se lèvent point avec nous, c'est plutôt parce qu'ils sont paralytiques que mauvais citoyens ! » Il accuse à son tour « ces hommes qui réclament perpétuellement contre ceux qui sont à la tête du gouvernement. » — « On nous dénonce, ajoutait-il, si nous passons dans l'Europe pour des imbéciles ou des traîtres, croyez-vous qu'on respectera la Convention qui nous a choisis ? » Et lors de l'emprisonnement de Danton : « On veut nous faire craindre que les détenus ne soient opprimés, on se défie donc des hommes qui ont obtenu votre confiance ? »

« C'est alors qu'il inventa son ingénieuse distinction entre le gouvernement révolutionnaire et le gouvernement constitutionnel : « Sous celui-ci, dit-il, il suffit de protéger les citoyens contre la puissance publique ; sous le premier, il faut protéger la puissance publique contre les factieux. » Comme si cette distinction n'avait pas dû

couvrir les Girondins contre ses attaques, et comme si la Révolution datait de son entrée aux affaires!

« C'est ainsi encore qu'il tua Hébert et Chaumette, au nom de la liberté des cultes, lui qui méditait déjà la fête à l'Être suprême. — C'est ainsi qu'il se montra un des plus impitoyables partisans de la Terreur, lui qui avait écrit sous la Constituante « qu'il valait mieux faire grâce à cent coupables que punir un seul innocent. » — C'est ainsi qu'il eût l'impudeur d'accuser les Girondins d'avoir affranchi les noirs dans l'intention formelle de détruire les colonies, lui qui avait poussé ce cri frénétique : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » — C'est ainsi enfin, qu'après avoir dénoncé comme imprudente leur fameuse déclaration de guerre « à tous les tyrans, » il les blâma plus tard d'avoir oublié de consacrer dans leur projet de constitution « le droit des nations à une mutuelle assistance, et les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans ; » et par une dernière contradiction flétrit, après leur mort, leur politique compromettante et leurs provocations qui, selon lui, avaient eu pour but de brouiller la France avec toute l'Europe.

« La duplicité qu'attestent ces artifices et mille autres encore moins connus, la cruauté froide, implacable, l'affreuse hypocrisie dont il fit preuve, surtout envers Danton et Camille son ami d'enfance, à qui il ne fit jamais meilleur visage que la veille du jour où il l'envoya au supplice, les lâches calomnies, les défis railleurs dont il se plaisait à poursuivre ses ennemis après leur défaite, et jusque dans leur tombeau, ne laissent rien subsister, il faut bien le dire, du lauréat doucereux de l'Académie des *Rosatis*, de ce Robespierre sentimental et élégiaque que des fables trop complaisantes nous ont montré victime résignée du bien public, immolant à des devoirs austères son humanité naturelle, versant des larmes amères sur le sang qu'il était forcé de répandre, et sans cesse comprimant son cœur pour

l'empêcher d'éclater. — Mais, disent nos historiens-poètes, il était si bon pour mademoiselle Duplay et pour le chien *Brount!* Ce n'est pas assez.

« Il semblait difficile de pousser plus loin que Robespierre l'esprit de système, l'inflexibilité, le fanatisme ; son ami Saint-Just résolut ce problème. Il avait commencé par être son disciple et son admirateur passionné : « Vous que je ne connais, comme Dieu, que par des merveilles », lui écrivait-il, en 1790. Il s'était élevé sous son patronage, avait grandi à ses côtés ; maintenant on pouvait presque affirmer que cet étrange séide le dominait. Il avait pourtant l'esprit encore plus étroit que le sien, mais cela même le servait : un système une fois admis comme règle suprême, ce n'est pas l'interprétation la plus sage qui l'emporte, c'est la plus logique et la plus absolue.

« Dans toutes les questions où il n'était pas soutenu par l'autorité de son maître Rousseau, Robespierre portait beaucoup de défiance et de timidité. Il était alors en proie à de très-grandes perplexités, son esprit étant par nature incapable de supporter le poids du doute. Saint-Just à l'utopie de Rousseau avait joint celle de Mably, qui n'en est au fond qu'une amplification habilement déguisée sous des emprunts faits aux législateurs de l'antiquité (1). Grâce à cet amalgame, il trouvait toujours réponse à tout. Il avait, d'ailleurs, l'inexpérience d'un jeune homme qui n'a regardé le monde que dans les livres ; et s'il ne croyait pas aux impossibilités, c'est qu'il ne les voyait pas. Il formulait ses déductions avec l'impassibilité d'un algébriste, et, le résultat trouvé, il marchait tout droit à l'application, frappant, détruisant tout ce qui pouvait entraver le succès, sans colère, sans passion, sans remords, tranquille et satisfait comme le moissonneur qui a fait sa tâche.

(1) Rousseau ne s'y est pas trompé, et s'en est plaint avec une très-vive amertume.

« Ainsi que tous les fanatiques célèbres, Saint-Just était un converti. Avant d'ambitionner la gloire de Lycurgue, il avait envié celle de Piron. A ses maximes spartiates il avait préludé par des vers obscènes. Il passa sans transition du libertinage à l'austérité. Il était de ces esprits qui ne trouvent de repos que dans les convictions absolues, et qui, pour ce motif, très-propres à la propagande religieuse, sont tout à fait inaptes à la politique, parce qu'elle ne vit que de transactions. Aussi avait-il tout naturellement à la bouche des aphorismes de grand inquisiteur : « Citoyens, disait-il un jour (26 février 1794), par quelle illusion vous persuaderait-on que vous êtes inhumains ? Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an, — et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus ? Et pour quelle cause, grand Dieu ! » Plus une cause était légitime, plus elle avait à ses yeux le droit de verser de sang. Torquemada n'eût pas dit autrement.

« Intelligence forte, si l'on veut, car on doit tenir grand compte à Saint-Just de ses vingt-six ans, mais pleine de lacunes immenses et absolument dépourvue d'étendue ; âme rare et singulière plutôt que grande. Le style est chez lui supérieur aux idées, comme le caractère à l'esprit. Il avait ce ton bref, sententieux, despotique qui produit tant d'effet sur le bétail humain. Mais ce laconisme prétentieux, imité du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla,* ne recouvre trop souvent que des pensées fausses ou folles dans le genre de celle-ci : « La République c'est la vertu, et la monarchie c'est le crime. » Aussi paraît-il n'avoir ressenti vivement qu'une haine, celle de l'ironie et du bon sens : « L'esprit, disait-il, est un sophiste qui conduit les vertus à l'échafaud. » C'est pour ce motif sans doute, que sa vertu eut si grande hâte de prévenir l'esprit de Camille Desmoulins.

« Son extérieur répondait à ce caractère : sa roideur, son flegme glacial, une pâleur sinistre, la gravité de son geste

et de sa voix, ses habitudes taciturnes, la lenteur et la fixité de son regard, l'inaltérable sérénité de son front, communiquaient à sa physionomie et à toute sa personne je ne sais quoi d'énigmatique et de fatal. Il semblait un mystère vivant. Son extrême jeunesse, si visiblement tarie et desséchée dans sa source, n'était qu'une fascination de plus ; et lorsqu'aux occasions solennelles il apparaissait soudainement à la tribune, il se faisait aussitôt un silence plein d'anxiété, et les pâles trembleurs de la Plaine, sentant la mort planer sur leurs têtes, se courbaient comme s'il eussent entrevu l'ange de l'extermination.

« Voilà, avec Billaud-Varennes, sombre sectaire qui aimait la Terreur pour elle-même, Couthon, instrument sûr et fidèle, volonté de fer dans un corps frappé d'inertie, et Collot-d'Herbois, le féroce ordonnateur des mitraillades de Lyon, les deux hommes qui disposaient presque sans partage du pouvoir, lorsque Danton et ses amis entreprirent de faire rentrer la Révolution dans les voies de la légalité et de la clémence (1).

(1) « Camille Desmoulins laissant entrevoir une France sans guillotine en permanence, sans suspects, sans prisons, sans tribunaux révolutionnaires, sans noyades ni mitraillades, troublait brusquement le règne de l'épouvante. Ce ne fut qu'une lueur, mais une lueur dans un cachot.

« Rendre l'espérance, voilà le crime de lèse-Terreur. Camille avait commis ce crime que tous devaient commettre à leur tour ; il y avait été encouragé par sa Lucile. Un homme seul n'aurait peut-être pas suffi à provoquer l'insurrection de la clémence ; il fallait qu'il y fût aidé par la pitié imprévoyante d'une jeune femme. Lucile a sa part de gloire comme elle a eu sa part d'échafaud.

« Danton aussi était fatigué ; il ne voyait pas de résultats. Quelle fatigue mortelle, en effet, de n'apercevoir aucun dénouement dans cette voie impossible ! L'esprit ne pouvait se reposer sur aucune conquête assurée. Ces hommes avaient le sentiment qu'ils n'établissaient rien de durable ; ils ne trouvaient aucun sol pour

« Pour la seconde fois, la France était mise en demeure de se prononcer entre la démocratie libérale et la démocratie absolue.

« Je n'hésite pas à affirmer que tel était le choix qui lui était soumis en ce moment, bien qu'on ne voie d'ordinaire ici qu'une question beaucoup moins générale.

« Au point où en étaient venues les choses, la question de savoir si la continuation de la Terreur était nécessaire au salut public, n'était déjà plus qu'une question secondaire ; et celle de la dictature qui s'y liait si étroitement, disparaissait aussi en présence d'un intérêt d'une tout autre importance. L'avenir était en cause plus encore que le présent. Danton, avec la supériorité de son sens politique, voyait depuis longtemps déjà ce que Desmoulins ne devait comprendre que fort tard, c'est qu'il ne s'agissait pas dans ce débat de la prolongation ou du ralentissement de la dictature, mais de l'établissement ou du rejet du pouvoir absolu, de la dictature perpétuelle.

« Il avait enfin deviné que les doctrines, déjà partout dominantes, de Robespierre et de ses condisciples n'étaient point, comme beaucoup le croyaient alors, et comme des esprits sincères le croient encore aujourd'hui, une interprétation étroite, mais pourtant fidèle, de l'idée révolutionnaire, une orthodoxie jalouse, mais légitime, une espèce de jansénisme de la Révolution ; il s'apercevait qu'elles étaient en contradiction flagrante avec ses principes les plus essentiels, qu'elles étaient la négation éternelle de toute liberté, et que cette dictature qu'on avait alors réclamée et obtenue au nom des périls de la chose publique, on ne la prolon-

s'y asseoir et respirer un moment ; les plus forts se consumaient dans un travail stérile : voilà la cause de la lassitude de Danton. Lui aussi sent que la hache approche. »

(E. Quinet. *La Révolution*, t. II, p. 249, 250.)

geait plus qu'au profit du système dont la réalisation ne ferait que la remplacer par un despotisme illimité.

« Voilà ce qu'entrevit Danton, et ce qui, pour nous, est démontré jusqu'à la dernière évidence. Alors, cet homme impur et vénal, ce politique sans scrupules, qui avait transigé avec tant de crimes, on le vit, ce grand et misérable Danton, s'arracher sans hésitation à la vie de nonchalance et de plaisir qui lui était si chère, et se lever à son tour, afin de rendre témoignage à la vérité pour laquelle venaient de mourir les Girondins.

« Trop faible encore pour attaquer de front, trop compromis pour engager l'action en personne, il profita adroitement du combat que Robespierre et les Comités étaient forcés de livrer à la Commune, qui les avait dépassés de si loin dans les voies de la violence et de la fureur. Il leur apporta son concours et l'alliance de ses amis, derrière lesquels il s'effaça. Mais, en réalité, ses coups étaient dirigés également contre les deux partis. C'est ce que le public apprit bientôt avec un immense étonnement à l'apparition du mémoire de Philippeaux sur la guerre de Vendée, et du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins.

« La tentative était si hardie qu'elle excita plus de stupeur que d'enthousiasme. Philippeaux commença résolument. En dénonçant Ronsin, l'homme d'action de la Commune, le généralissime de l'armée révolutionnaire, il visait droit à la tête le Comité de salut public, qui avait laissé la conduite de cette guerre à un homme dont les seuls titres étaient d'avoir rimé de mauvais vaudevilles et soutenu des motions sanguinaires.

« De son côté, Camille, d'abord combattu par sa vieille amitié pour Robespierre, qu'il espérait encore ramener à la cause de la liberté, laisse bientôt déborder l'amertume de son cœur dans cet immortel plaidoyer tant de fois cité, où, sous prétexte de défendre les hommes de la Terreur, il les marque pour l'éternité du fer rouge de Tacite. Il

semble, au début du *Vieux Cordelier,* que ce grand artiste, si facilement dupe de son imagination, ait à peine conscience de la nature de l'entreprise à laquelle il s'associait, tant il accumule les restrictions, tant est étrange l'amalgame qu'il fait des noms et des opinions les plus hétéroclites, — la liberté et Robespierre, la clémence et Marat, etc. — Mais peu à peu sa pensée se précise au choc des contradictions, il se raffermit à mesure que ses adversaires le pressent, il laisse là les précautions oratoires et les vains ménagements, et son secret lui échappe dans ce cri de son cœur :

« Non, la liberté que j'adore n'est point le dieu inconnu. « Nous combattons pour défendre des biens dont elle met « sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces « biens sont la déclaration des droits, la douceur des « maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, « l'inviolabilité des principes ; voilà la trace des pas de la « déesse ; voilà à quels traits je distingue les peuples au « milieu de qui elle habite.

« Et à quel autre signe veut-on que je la reconnaisse, « cette liberté divine ? Cette liberté, ne serait-ce qu'un « vain nom ? n'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Can- « deille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, « ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que « propose David ? Si par la liberté vous n'entendez pas, « comme moi, les principes, mais seulement un morceau « de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide « et plus coûteuse que la nôtre.

« O mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce « point, que de nous prosterner devant de telles divi- « nités ? Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, « ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point « un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons ; la « liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, « c'est la justice.

« Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à

« ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez « les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous « appelez suspects; car dans la Déclaration des droits il « n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des « maisons d'arrêt. »

« A partir de cet instant, Camille est comme transfiguré; la lumière se fait dans son esprit, qui avait toujours jugé par sentiment plutôt que par raison; son talent s'élève à une hauteur qu'il n'avait jamais connue, et son courage grandit avec son talent. Ses derniers numéros attestent une intelligence entière de l'antagonisme profond qui armait les unes contre les autres toutes les forces vives de la Révolution. Ils atteignent à la grande éloquence. Qu'on ne dise donc pas que le dévouement de cet ardent jeune homme est resté sans récompense; il lui a inspiré une œuvre impérissable. Il est plus que payé de ses douleurs, puisqu'elles lui ont révélé son vrai génie. Malgré ses cruautés, que le repentir suivait toujours de près, et qui n'étaient chez lui que l'emportement d'une nature toute féminine, incapable de se maîtriser elle-même et de résister à un premier mouvement, Camille a dans sa vie deux dates qui honoreraient les vies les plus glorieuses et qui plaideront éternellement pour lui : la première, c'est cet instant déjà si lointain de la pure et brillante aurore de 89, où, enthousiaste inconnu, il haranguait le peuple au Palais-Royal, désignait à ses efforts la Bastille encore menaçante et donnait pour couleurs à la révolution naissante « le vert, couleur de l'espérance! » La seconde, c'est celle du *Vieux Cordelier*.

« Robespierre comprit d'abord si peu la vraie portée de ces attaques, tant étaient habiles les ménagements qu'on y mit, qu'il corrigea de sa main les premières feuilles du journal de Camille. Mais la colère des uns, l'enthousiasme des autres, ne tardèrent pas à l'avertir de sa méprise. Il unit plus étroitement que jamais sa cause à celle de ses amis du Comité. Camille et Danton étaient attaqués aux Jacobins, il

les prit d'abord sous sa protection : puis, quand il les eut bien humiliés, il les abandonna et montra la république prête à sombrer entre l'écueil du « modérantisme » et celui de l'exagération.

« Cependant Danton gardait le silence. On le provoquait, on le désignait comme le chef de la conspiration ; ses amis pliaient, succombaient sous le nombre, et Danton ne se montrait pas. Après les avoir si bien inspirés, n'était-ce pas le moment d'agir à son tour, de faire tonner à la tribune cette voix mâle et puissante qui remuait les multitudes, comme la tempête remue les flots ? Non. Danton était fatalement condamné au mutisme et à l'attente. A moins de se compromettre contre des adversaires subalternes, il ne lui était pas permis d'attaquer. Tout au plus pouvait-il se défendre. C'est ici que ce fatal passé qui l'avait si bien servi en maintes rencontres, se retournant tout à coup contre lui, enveloppa le géant dans mille nœuds inextricables et le livra à ses ennemis, enchaîné, paralysé, impuissant.

« Le silence de Danton, c'était son supplice qui commençait ; c'était son arrêt de mort prononcé par sa propre conscience. Que fût-il venu dire à cette tribune où on lui reproche de n'être pas monté ? à cette tribune encore retentissante de ses appels à la fureur ? Accuser l'atrocité des jugements ? — il avait fait voter le tribunal révolutionnaire ; flétrir la corruption des hébertistes ? — il avait encore aux mains l'or de la Belgique ; blâmer la dictature des comités ? — leur organisation était son ouvrage ; dénoncer les folles promesses des nouveaux tribuns aux classes indigentes ? — il avait fait décréter les quarante sous par jour accordés aux sectionnaires ; attaquer la Terreur, enfin ? — il avait accepté, sinon préparé Septembre.

« Septembre était, pour la seconde fois, l'écueil où venait se briser sa fortune.

« Toutes ces abominations, tous ces excès de pouvoir, tous ces écarts d'esprits dévoyés, il avait, en pactisant avec eux

perdu le droit de les condamner sans se condamner lui-même. Il ne lui était plus permis de les attaquer comme iniques, mais seulement comme inutiles et inopportuns. Dès lors, que pouvait-il contre eux? rien.

« Les termes du débat une fois restreints à cette mesquine proportion, le peuple ne devait voir entre lui et ses adversaires qu'une question toute personnelle d'ambition ou de rivalité, et comme il aime passionnément dans ses favoris les dehors d'austérité qui le relèvent à ses propres yeux, comme l'immoralité de Danton était bien connue, son choix était pour ainsi dire indiqué d'avance.

« Mais on lui en épargna l'embarras. Danton et ses amis furent cernés, enlevés, bâillonnés sans avoir pu même se faire entendre à la Convention. Leur procès, dirigé par Herman et Fouquier-Tinville, sous la surveillance de Saint-Just, de Robespierre et de Billaud-Varennes, offrit comme celui des Girondins une des plus monstrueuses iniquités dont l'histoire eût conservé le souvenir. Ils apprirent ce que c'était que le tribunal révolutionnaire.

« Ils emportèrent avec eux les dernières espérances de la liberté. On raconte que peu d'heures avant son arrestation, un de ses amis le pressant de fuir, Danton lui répondit gravement : « On ne me touche pas, je suis l'Arche sainte. » Oui, quels qu'eussent été ses égarements, à ce moment suprême, Danton, purifié par le repentir et l'expiation, disait vrai, il était l'Arche sainte. Les vérités dont il était le dernier dépositaire, et que seul il pouvait faire triompher, le rendaient inviolable et sacré. La Révolution était tout entière avec lui. Après sa mort, jusqu'au 9 thermidor, elle n'appartient plus qu'au rêve et à l'hallucination ; après le 9 thermidor, elle n'appartient plus qu'à la lassitude et au découragement. »

Le morceau que nous venons de transcrire nous dispense de bien des notes. Nous en

ajouterons cependant afin de justifier des passages que l'on pourrait prendre pour l'œuvre d'une imagination chimérique. — Il est des atrocités qui ne s'inventent pas, ou dont l'invention attesterait la perversité de l'auteur. Dans la peinture des terroristes, une seule chose est à craindre, c'est l'impuissance à rendre les effets de leur tyrannie : un nouveau Dante lui-même resterait au-dessous de la vérité.

Caen, le 1er mars 1869.

PERSONNAGES.

DANTON.
ROBESPIERRE.
SAINT-JUST.
CAMILLE DESMOULINS.
BARLOY.
TAPEDUR.
FIERABRAS.
AIGLEBOIS.
LAFLEUR.
LAUTOUR.
SOPHIE DANTON.
LUCILE DESMOULINS.
CLARA D'ALBANGE.
ÉLÉONORE DUPLAY, dite CORNÉLIE.

La scène se passe : au 1er acte, chez Danton ; au 2e, dans une rue déserte de Paris ; au 3e, dans une salle du Comité du salut public ; au 4e, chez Robespierre.

LA PITIÉ
SOUS LA TERREUR.

ACTE PREMIER.

(Chez Danton.)

SCÈNE PREMIÈRE.

DANTON. CAMILLE DESMOULINS.

CAMILLE DESMOULINS.

Danton, m'approuves-tu? J'ai détruit et je fonde.
Quand, à son dur sommeil arrachant le vieux monde,
Contre une monarchie, arrivée au déclin,
Il fallait soulever la foule, le tocsin
Sonnait dans mes discours, et le peuple en furie
Se ruait dans l'émeute, ivre au nom de patrie.
La révolte parut le plus saint des devoirs.
Alors porter la flamme à tous les désespoirs,

Écraser de sa honte un suranné régime,
Fut une tâche noble, auguste, légitime.
Du passé, l'ouragan emporta les débris,
Et la France applaudit l'héroïque Paris.
La Révolution tonna comme la foudre :
D'un sceptre par nos mains brisé, d'un trône en poudre
Surgit la République, au visage serein,
Coiffant sans appareil le bonnet phrygien ;
La République pure, audacieuse et fière;
Fière de racheter ses fautes par la guerre ;
Fière, quand l'ennemi l'appelait aux combats,
D'armer ses légions de citoyens-soldats,
De secouer la peur sur l'Europe irritée,
De venger dans le sang sa frontière insultée,
De rompre tous les jougs, et, refondant les lois,
De jeter des défis, épouvante des rois.

Chacun de nous, sans peur, fort de sa conscience,
Travailla sans relâche au salut de la France ;
Mais le but poursuivi n'est-il pas dépassé ?
Quand j'ai vu l'échafaud, sur nos places dressé,
Fatiguer les bourreaux à décimer les têtes,
J'ai (quel pressentiment !) tremblé pour nos conquêtes,
Et mon cœur, qui connaît l'amour et l'amitié,
Dans le commun péril a senti la pitié.

O crime! la Terreur, s'érigeant en système,
D'on ne sait quel tyran laisse le diadème
Poindre, comme la fin d'un règne détesté
Où l'excès délirant tûra la liberté.
Quand la liberté crie assistance, ma plume
Seconde vaillamment un courroux qui s'allume,
Et veut l'entretenir dans *Le Vieux Cordelier*.
Là, le patriotisme aura son pur foyer,
Et sur les Comités, meurtriers en démence,
Fera planer un mot, le doux mot de *clémence.*
Danton m'approuves-tu?

DANTON.

Camille, il est trop tard!
Le char est emporté : ses maîtres, au hasard,
Cochers ambitieux, tirent sur chaque rène,
Heurtent chaque poteau, limite de l'arène...
Qu'ils tombent!.. Que m'importe? Ai-je la charge, moi,
D'étriller leurs coursiers, de les brider? Eh quoi!
N'ai-je pas fait assez en ouvrant les barrières?
Me faudrait-il encor leur combler les ornières,
Dire au peuple affolé : « Tu n'iras pas plus loin »?
Longtemps acteur, je suis impassible témoin;

Je n'ai plus qu'un principe : « Ici-bas rien de stable, »
Et n'aime que deux biens : « Les femmes et la table. »

C. DESMOULINS.

Toi-même, sans merci, c'est te calomnier,
Toi, de la liberté l'intrépide ouvrier,
Que l'on vit tant de fois, aigle de la tribune,
Des ennemis du peuple abaisser la fortune,
Toi dont l'exquis bon sens flétrit les vains projets,
Roi des halles, chéri de tes mâles sujets,
Toi doux aux opprimés, aux oppresseurs terrible.

DANTON.

Des maux accumulés l'excès rend insensible :
Il porte dans l'esprit un trouble, et dans le cœur
Un amour de désordre, une soif de l'erreur,
Brouillant tout, confondant avec indifférence
Le vice et la vertu, le crime et l'innocence.

C. DESMOULINS.

Blasphème ! dans ton cœur est gravée une loi,
Loi d'amour.

DANTON.

Je la suis, et je n'aime que moi.

C. DESMOULINS.

Mais tant de sang versé sans cause, tant de larmes,
Tant d'atroces douleurs éveillent les alarmes.
Des souffrances d'autrui comment ne pas souffrir?
Je veux barrer le fleuve.

DANTON.

Et moi je veux jouir,
A cette heure suprême où tous sont incapables
De dompter des torrents désormais indomptables.

C. DESMOULINS.

Dans les dangers publics, insensé qui s'endort!
Laissés libres, les coups passent du faible au fort;
L'insouciant mutisme enhardit l'arbitraire.

DANTON.

Parle!... écris!...

C. DESMOULINS.

C'est ma foi : je ne dois pas me taire.
Quelle âme en sa torpeur, quel esprit dévié

Imposerait silence à l'humaine pitié ?
La pitié ! voix d'en haut, mélancolique et tendre,
Que le ciel à tout cœur doucement fait entendre,
Et qu'on n'étouffe pas sans de secrets transports
Qui dans l'être insensible allument le remords.

DANTON.

La pitié ! préjugé des cœurs où la mollesse
A jamais imprima le sceau de la faiblesse;
Sentiment corrupteur, indigne des Français :
Un vrai républicain ne l'éprouve jamais.

C. DESMOULINS.

J'en appelle au bon sens : moins de mots et plus d'âme !
J'ai détruit et je fonde. A bientôt !

SCÈNE II.

DANTON. Clara d'ALBANGE, ci-devant noble.

DANTON.

Cette femme...
Quelque part je l'ai vue... où donc ? (*A part.*) Elle est très-bien !
Où donc ?.. ah ! chez Roland. (*Haut.*) Que veux-tu ?

CLARA.

Citoyen,
Je viens t'ouvrir un cœur que l'infortune brise,
Essayer sur le tien...

DANTON.

Sur le mien?.. Pas de prise!
Désormais, par système, à personne obligé,
Je n'oblige personne.

CLARA.

Eh bien! je t'ai jugé
Plus grand, plus généreux que tant d'autres : je pense
Que la vertu se trouve où je vois l'éloquence.
Elles ont un foyer, le cœur.

DANTON.

Y songes-tu?
Éloquence, sophisme! et sophisme, vertu!
Éloquence de qui? vertu de quoi?.. sans peine
Je crois à la vertu de qui croit à la mienne.
Sans souci de la vie, heureux qui, mécréant,
Va du néant à l'être et de l'être au néant!

CLARA.

L'insensibilité si grande !.. est-ce possible ?
Citoyen, tu n'es pas à ce point inflexible.
Mon époux en prison gémit; tu peux lever
Le redoutable écrou; seul tu peux le sauver;
Robespierre l'a dit : « Que Danton le demande. »

DANTON.

Ah! je méprise trop Robespierre et sa bande
Pour descendre à prier ces faux républicains
Par qui la République expire.

CLARA.

Tes dédains,
Je les approuve; mais peut-être un grand service
Trouverait son salaire en un grand sacrifice :
Cette table de bois, je la couvrirais d'or.

DANTON.

L'or ne m'importe plus.

CLARA.

Que te faut-il encor?

DANTON.

Rien... rien!

SCÈNE III.

DANTON. CLARA D'ALBANGE. SOPHIE DANTON.

DANTON.

C'est toi, Sophie.

SOPHIE.

Et j'apporte une lettre
Pressante, m'a-t-on dit, et qu'il faut te remettre
Sans délai.

CLARA.

Citoyenne, heureuse puissiez-vous
N'avoir pas à trembler pour les jours d'un époux,
Comme je tremble, moi, que le ciel abandonne,
Que repousse Danton, moi, moi qui n'ai personne
Dont l'appui bienveillant soutienne mon espoir !
Faut-il mourir ?...

DANTON.

En vain tu voudrais m'émouvoir.
Mon cœur est devenu comme une aride pierre

Où la plainte importune émousse sa prière.
Sors.

CLARA.

Je pars : puisses-tu, du peuple renié,
Ne jamais des bourreaux implorer la pitié !

SCÈNE IV.

DANTON. SOPHIE DANTON.

SOPHIE.

Cette lettre, ouvre-la.

DANTON.

J'ai bien du temps de reste !

SOPHIE.

Ouvre : je ne sais quoi de sombre, de funeste
Plane aujourd'hui dans l'air et me glace d'effroi :
Tout est chaos, et meurtre, et mise hors la loi.
En arrivant d'Arcis où, dans la solitude,
Nous avons oublié Paris, la multitude,

Et la Convention, et les deux Comités,
Et leurs œuvres de sang, et les iniquités
De juges, tellement faits à la discipline,
Que par eux chaque jour se meut la guillotine;
En arrivant d'Arcis, un noir pressentiment...
Mais on m'a dit la lettre un avertissement;
Romps le cachet.

DANTON (ayant ouvert la lettre).

Parbleu! je la tiens en estime :
Sans signature... encore une lettre anonyme!

(*Il lit :*)

« Tous mes doutes sont éclaircis ;
Ouvre les yeux à la lumière :
Retourne vite dans Arcis,
Ou plutôt franchis la frontière :
Tu fais ombrage à Robespierre.

« Après les nobles Girondins
Sont tombés les vils Hébertistes ;
Maintenant les nouveaux Tarquins
Jurent la mort des Dantonistes :
Prends garde à toi ! j'ai vu les listes.

« Sous Tibère peignant nos maux,
Camille est tenu pour un traître,
Et d'Églantine et Philippeaux
Avec toi doivent disparaître :
La République veut un maître.

« Ce maître germe dans le sang
Des citoyens tombés sans nombre
Sous le triangle obéissant
Que meut sans fin le bourreau sombre :
Ce maître encore cherche l'ombre ;

« Mais, autour de l'ambitieux,
Le vide, à force de proscrire
Et de tuer, le vide affreux
Se fait, en vertu du martyre :
Robespierre marche à l'empire. »

C'est absurde! jamais Robespierre, un rhéteur,
Saint-Just, un utopiste, un aride penseur,
Couthon, un cul-de-jatte, erreur de la nature,
Dans leur plus fol orgueil ne me feraient l'injure
De me croire en ma force à ce point amoindri
Qu'ils pussent triompher.

SOPHIE.

Tant d'autres ont péri!
En nos troubles civils Pygmée est un Hercule.
Le peuple est inconstant et barbare et crédule;
Le peuple, qui se plaît à voir tomber de haut,
Hurle la Marseillaise autour de l'échafaud,
Applaudit chaque jour à d'horribles spectacles,
Et, trompé dans les clubs, souvent change d'oracles;
On brûle chaque soir l'idole du matin,
Le Cordelier pâlit devant le Jacobin :
Terreur et lâchetés.

DANTON.

Il est un incendie
Dont l'immense danger veut une main hardie.
Je l'allumerai, moi! Robespierre odieux,
Vaincu doit y périr. Le peuple furieux,
Entraîné par ma voix, en purgera la terre.
Il faut qu'il tombe! il faut...

SCÈNE V.

DANTON. Sophie DANTON. ROBESPIERRE.

DANTON.

Ici? toi, Robespierre?

ROBESPIERRE.

Oui, je viens à Danton confier mes soucis;
Dans le péril commun je cherche mes amis.
La Révolution, en sa marche sublime,
Tremble au sein de la peur comme au bord d'un abîme.
La *Modération* l'entrave; aux *Indulgents*
Nous devons nos dangers.

DANTON.

Tes soins intelligents
Ne laissent pourtant pas chômer la guillotine.
Rien n'arrête en tes mains la publique ruine;
Ta voix sait avec art dicter aux Comités,
Sous d'habiles couleurs, tes moindres volontés.
Dans la Convention, les députés dociles
T'acceptent prédicant de nouveaux évangiles,

Votent comme un seul homme et, séides abjects,
Craignent que Mahomet dans le rang des suspects
Sur ses tables de mort n'inscrive des rebelles.

ROBESPIERRE.

Donc je suis le *tyran* dans ces affreux libelles
Qu'imprime Desmoulins ! donc c'est à mon dossier
Qu'il met l'allusion de son *Vieux Cordelier !*
Donc c'est lorsque la loi fauche ou purge la France
Qu'on doit tout compromettre et parler de clémence !

Ne te souvient-il plus déjà de ces discours
Où tu voulus hâter la justice en son cours ?
Avec les accusés tu te trouvais en guerre,
Et demandais contre eux des éclats de tonnerre,
Et tu fis décréter ces hardis tribunaux
Qui nous préservent tous des périls sociaux.
Serais-tu gangrené de cette pruderie
Qui répugne à verser le sang pour la patrie ?
Et refuserais-tu, par fausse humanité,
Un large sacrifice à la nécessité ?
Jusque dans les prisons la royauté conspire :
Il faut l'épouvanter, Danton, il faut proscrire,
Il faut tuer : les morts seuls ne reviennent point.

L'échafaud chaque jour réclame son appoint.
L'arbre des libertés veut des soins : il impose
Au fier cultivateur que de sang il l'arrose.
Qu'à la sève un seul jour manque cet aliment,
L'arbre meurt... et l'on veut qu'un Comité clément
Fasse obstacle aux destins de notre République !

Ce qui manque le plus à tous, c'est la logique.
On reçoit un principe, on le tient pour certain,
Et l'application timide, au lendemain,
D'un robuste argument remet les conséquences !
Le doute sur le droit nourrit les défiances.
Si d'un pas on avance, on recule d'un pas ;
Chaque embarras enfante un nouvel embarras ;
On ose à nos décrets opposer des murmures,
Et par l'appel aux lois combattre nos mesures.
C'est ainsi qu'en aveugle, et sans prévision,
On ranime l'espoir de chaque faction,
Et qu'on s'endort, inepte, au milieu des cratères.
Les volcans sourdement grondent, et nos colères
S'apaiseraient devant les obstinés complots !
Une mer en fureur accumule ses flots,
Aux tempêtes sans fin succèdent les tempêtes,
Et nous demanderions, pour dérober nos têtes,
Un abri ! Le pays harcelé, combattu,

De ses représentants attend plus de vertu.
Toi-même, interrogé, n'as-tu pas dit : « En face,
« De l'audace toujours et toujours de l'audace ? »

DANTON.

Je l'ai dit, par l'audace il fallait débuter :
Aujourd'hui je l'impose encor... pour résister.
Je t'ai compris, je sors de mon indifférence.
Eh quoi ! les échafauds dressés en permanence,
Des plébéiens obscurs saisis dans leurs maisons,
Des gens de tous états encombrant les prisons,
Des vieillards, des enfants, de pauvres jeunes filles,
Des suspects enlevés dans toutes les familles,
Les procédés hideux de l'Inquisition :
Réponds, est-ce affermir la Révolution ?
Est-ce la faire aimer ? aime-t-on quand on tremble ?

ROBESPIERRE.

C'est la réaction qui parle, ce me semble.
Ainsi de sa torpeur Danton sort insensé :
Lâchement devant moi reniant son passé,
Pour sa femme hésitant à sauver sa patrie.
Ah ! le grand citoyen s'éteint s'il se marie !

Le républicain fier s'abaisse aux gens de cour,
Et perd toute énergie aux filets de l'amour.

SOPHIE.

Je pénètre le sens de mon affreux présage...
Horreur ! le masque tombe et je vois ton visage.
Il te faut des amis sans entrailles. Danton
A ressenti l'amour et m'a donné son nom ;
Pour savourer la paix d'une douce campagne,
Il a fui dans Arcis tes sbires, ta Montagne,
Tes farouches tribuns, ta sauvage Terreur,
Et tu prétends lui faire expier son bonheur.
Le froid du célibat te glace, homme insensible,
Hypocrite, orgueilleux, dans le crime impassible.
Mon Danton t'a laissé trop de place au soleil,
Il s'est trop endormi ; tremble qu'à son réveil,
Tremble qu'à la tribune il n'éclaire tes trames !

ROBESPIERRE.

A ces emportements je reconnais les femmes :
Les extrêmes en tout, haine, amour, amitié.
En révolution leur absurde pitié
Aux plus fermes maris souffle des défaillances

Qui ne permettent plus d'héroïques vengeances.
L'énergique Danton n'est qu'une ombre...

DANTON.

Tu mens !
Si ma femme m'appelle à tous les dévoûmens,
Si de ceux qu'on égorge elle prend la querelle,
Elle est digne de moi, je serai digne d'elle.
J'ai percé tes desseins : tu venais aujourd'hui,
Pour marcher à ton but, réclamer mon appui ?
Passe-t'en.

ROBESPIERRE.

Tu me hais ? tu me hais ?.. tout s'explique :
Hostile à Robespierre, on hait la République...
Patriotes d'un jour, dès le soir abattus,
Ils refusent, jaloux, de croire à mes vertus ;
Ils se blessent d'un nom, le nom *d'incorruptible.*
Que leur patriotisme à son tour passe au crible,
Il restera bassesse, avidité sans frein,
Fol amour des plaisirs... pas un noble dessein !
Rien pour la France, rien pour la chose publique.
Coureur de voluptés, qu'as-tu fait en Belgique ?
Ta main sale a volé les deniers de l'État.
A toi luxe et richesse.

DANTON.

A toi l'assassinat ;
Tu n'aimes que le sang.

ROBESPIERRE.

Oui, le sang qui féconde,
Qui, justement versé, régénère le monde.
L'obstacle vient de vous, sybarites fripons.
Toi, conte tes exploits pour le peuple, réponds :
Tu louas Dumouriez, tu soutins La Fayette ;
Tu peux servir encor, mais il faut qu'on t'achète.

DANTON (avec une hautaine et insouciante ironie).

Peut-être es-tu venu conclure le marché !
Quel temps as-tu choisi ! mon foin n'est pas fauché ;
Tes propositions me trouvent inflexible,
Et je veux qu'on m'appelle aussi l'*incorruptible !*

ROBESPIERRE (se retirant irrité).

Raille, raille à loisir, ironique apostat.

DANTON.

Tu me jettes le gant ? j'accepte le combat.

(Ils sortent par deux portes opposées.)

SCÈNE VI.

SOPHIE seule.

Dangereuse entrevue, odieuse visite :
C'est la guerre, acceptons la guerre ! — L'hypocrite
Rusera, je connais ses perfides moyens ;
Je sais, pour immoler les meilleurs citoyens,
Qu'avec Couthon, Saint-Just, artisans de ses ligues,
Il descend en secret aux plus basses intrigues,
Tandis que mon Danton s'avance à ciel ouvert.
N'importe ! il faut lutter : nous avons tant souffert !
Avec les triumvirs la liberté s'égare ;
Ivre, elle se transforme en licence barbare,
Elle fait peur ! Jamais son triangle d'acier
Ne se repose un jour !.. Où se réfugier ?
Où trouver un abri... sinon dans le courage ?

Se disputent l'honneur d'aller à la tribune
Faire une motion pour briser la Commune.

LUCILE.

Ah ! nous sommes sauvés ! et le *Vieux Cordelier*,
Balayant la Terreur, va tout purifier.
Camille est un grand homme ! et sa plume énergique
Fait trembler les méchants : Vive la République !

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE II.

(Dans une rue déserte de Paris.)

SCÈNE PREMIÈRE.

TAPEDUR, marchand de chansons. FIERABRAS, marchand de journaux.

TAPEDUR.

Te voilà, Fierabras.

FIERABRAS.

Te voilà, Tapedur.

TAPEDUR.

Toi, marchand de journaux.

FIERABRAS.

Et toi, chanteur obscur.
Le commerce va-t-il ? Est-ce qu'on chante encore ?

TAPEDUR.

Toujours on chante tout : le drapeau tricolore,
Les Girondins proscrits, Marat assassiné,
Gobel le renégat, Hébert guillotiné ;
Mon faiseur a chanté jusqu'à la guillotine.

FIERABRAS.

C'est fort !

TAPEDUR.

Il chanterait la peste, la famine,
Des peuples insurgés les révolutions,
Des trônes abattus les restaurations,
Tout lui sourit : sa muse a toujours même zèle,
Souple avec tout pouvoir, à tout succès fidèle :
Dès qu'un événement passe, le lendemain
Arrive sa chanson, surtout quand il a faim.
Toi, Fierabras, vends-tu tes feuilles par centaines ?
Fais-tu de ces grands coups, as-tu de ces aubaines
Comme je t'en ai vu dans les jours de déblai,
Le Vingt-et-un Janvier et le Trente-et-un Mai,
Chers et gais souvenirs de deux bonnes ribottes ?

FIERABRAS.

Rien ne va, rien! le peuple est las, les patriotes
Avec leurs chefs sont pris dans leurs propres gluaux :
On nous a défendu de crier les journaux,
On ose à peine en faire, et la presse enchaînée...

TAPEDUR.

Veux-tu bien retenir ta langue satanée!
Ici les libertés ont fixé leur séjour,
Et toutes les vertus sont à l'ordre du jour :
C'est ce qu'aux Jacobins répétait Robespierre
Pas plus tard qu'hier soir.

FIERABRAS.

Bien! mais la muselière
Ne me va pas : forcé, le jeûne rompt tout frein.

TAPEDUR.

Chante au lieu de crier tes feuilles. J'ai du pain
Pour toi, si tu le veux, Fierabras ; sois mon aide :
Tes bons-mots épicés serviront d'intermède,

Tu m'accompagneras ; nous ferons des duos
A dominer la foule, à ravir ses bravos.

FIERABRAS.

Parbleu ! c'est une idée : en plein vent la boutique !
Gaîment par nos chansons servons la République.

TAPEDUR.

Garde-toi, Fierabras, d'estropier les vers.

FIERABRAS.

La prose les vaut bien, et je connais les airs.
Répétons une fois, allons ! de la poitrine !

TAPEDUR (donnant un cahier de chansons à Fierabras).

Tiens, prends ça : commençons, chantons la guillotine.

SCÈNE II.

TAPEDUR. FIERABRAS. AIGLEBOIS (un bras en écharpe, l'autre appuyé sur une canne de jonc).

TAPEDUR.

Un brave?... un auditoire en un seul auditeur :
De nos chants à deux voix il aura la primeur.

TAPEDUR et FIERABRAS chantent ensemble.

La Guillotine.

On a fait et chanté l'amour,
On a célébré la cuisine ;
La Terreur à l'ordre du jour
Me fait chanter la Guillotine.
Royalistes, faites le saut :
Celui qui, mauvais patriote,
Perd la tête sur l'échafaud,
A l'heure même est sans-culotte.

Les arbres de la Liberté
Veulent du sang à leur racine ;
Le niveau de l'Égalité

S'établit par la Guillotine.
Royalistes, faites le saut, etc.

Les Français ont manqué de pain ;
Mais, pour remède à la famine,
Le philanthrope Guillotin
Imagina la Guillotine.
Royalistes, faites le saut, etc.

La Liberté fait son chemin
Par le peuple qu'elle endoctrine,
Et qui sait chanter au lutrin,
Au lutrin de la Guillotine.
Royalistes, faites le saut, etc.

La Justice atteint les richards.
La Justice est une héroïne
Qui les promène sur des chars
Et les livre à la Guillotine.
Royalistes, faites le saut, etc.

La hache, en tranchant les partis,
Éclate, brille et nous fascine ;
Nous avons spectacle gratis
Par le jeu de la Guillotine.
Royalistes, faites le saut :
Celui qui, mauvais patriote,

Perd la tête sur l'échafaud,
A l'heure même est sans-culotte.

TAPEDUR.

Une fois ce couplet fini, mon Fierabras,
C'est à toi d'imiter l'effet du coutelas
Qui tombe en séparant le corps d'avec la tête :
Toi tu fais la grimace, et moi je fais la quête.

FIERABRAS.

Nous la partagerons en bons républicains?

AIGLEBOIS (*à part*).

Quels beaux échantillons des peuples souverains !

TAPEDUR.

Nous partagerons, va, tous deux comme deux frères,
Et nous achèterons l'oubli de nos misères
Chez le marchand du coin.

FIERABRAS.

Un bout de saucisson,
Du pain blanc, du vin fort... A ton autre chanson.

TAPEDUR.

La vie et la mort d'Hébert, dit le Père Duchesne, qui ne se met plus du tout en colère.

Il ne faut pas dire : « Fontaine,
« Je ne boirai pas de ton eau. »
A son tour le Père Duchesne
S'est assoupi sur son fourneau.
On sait que ce faux patriote
Était né natif d'Alençon :
Il vient d'achever sa pelote
Et de mériter ma chanson.

Ce grand ennemi des monarques,
Qui comme un vieux dogue aboyait,
Avait volé des contremarques
Au théâtre qui l'employait.
Trop longtemps d'Olympe de Gouges
Plat valet, de Pitt vil agent,
Il s'est sali dans tous les bouges,
Il a tout fait pour de l'argent.

Il jurait, sacrait, plus colère
Qu'un diable dans un bénitier,
Mais pour la frime !... le compère

Ne fut jamais franc du collier.
Un feu de paille que sa flamme
Sa marmite des fonds secrets
Était plus noire que son âme ;
Bouchotte payait ses pamphlets.

Il tapait sur l'aristocrate ,
Sur l'endormi, sur l'endormeur ;
Il tapait sur le démocrate ,
Et semblait toujours en fureur.
Semant l'ordure en son langage ,
Il écumait, lui le peureux ;
Il simulait le loup sauvage
Et n'était qu'un mouton galeux.

Quand ses fourneaux ont fait relâche
Dans un jour au crime fatal,
Il s'est montré timide et lâche ,
Balbutiant au tribunal.
Pas une ombre de sa colère ;
Plus de gros mots, plus de jurons ;
L'écrivailleur atrabilaire
Prenait place au rang des larrons.

Avec équité la Justice
Lui régla son compte. Étouffant ,
Il pleurait, marchant au supplice ,

Il sanglottait comme un enfant.
Chacun huait sa couardise,
Chacun lui jetait ses dédains
Et lui criait : « Jure à ta guise,
« Rallume tes fourneaux éteints. »

Il arrive à la guillotine.
Pâle, et voyant le vasistas,
Il allonge encore la mine,
Tombe en syncope au dernier pas.
On lie à la planche le traître
Qui s'enrhume en vain à crier ;
Sa tête va de la fenêtre
Éternuer dans le panier.

La foule achètera ces deux chansons nouvelles.

FIERABRAS.

Et l'argent va pleuvoir dans nos deux escarcelles.

(A Aiglebois.)

N'est-ce pas d'un bon crû, citoyen auditeur ?

AIGLEBOIS.

Braillards ! pourquoi d'Hébert imiter la fureur ?
On le fit ce qu'il fut, cet infâme Duchesne !

Si le peuple, à sa mort, devait le prendre en haine,
Pourquoi donc si longtemps l'avait-il applaudi?
D'un décadi changer à l'autre décadi,
C'est preste!.. Un jour de fête, acclamer Louis-Seize,
Et plus tard, affolé, chanter la *Marseillaise*
Quand au lieu du supplice on menait ce martyr!

TAPEDUR.

Tu veux, l'estropié, te faire raccourcir
En traitant le tyran de martyr? je présume
Qu'un sale amour des rois te couvre encor d'écume,
Et que tu vends ta langue et tes yeux, qu'avee art
Tu surveilles les gens; je te crois un mouchard.

AIGLEBOIS.

Que mon frère avec moi le prît sur cette note,
Il s'en repentirait; mais toi, vil sans-culotte,
Dans tout fleuve troublé lançant tes hameçons,
Ne voyant qu'un commerce en tes folles chansons;
Toi qui, depuis quatre ans, proclames par les rues
L'éloge passager de ceux qu'on porte aux nues,
Ou le blâme indirect, la diffamation
De ceux qu'aveuglément brise l'opinion;
Toi qui grossis ta voix pour annoncer des crimes,

Qui flattes les bourreaux par le nom des victimes,
Qui débites sans choix des pamphlets personnels,
Diatribes contre ou pour les Conventionnels;
Toi, cupide chanteur, dont la basse industrie
Mesure sur tes gains les maux de la patrie,
Je te méprise.

TAPEDUR.

Zest!

AIGLEBOIS.

Je te méprise.

TAPEDUR.

Ingrat,
Je voulais t'avertir... Fierrot, qu'es-tu?

AIGLEBOIS.

Soldat.

TAPEDUR.

C'est pour ça qu'à ta gauche un bras manque à sa place?
Pour son absence, ami, permets que je t'embrasse.
Moi j'aime le soldat! Sur Jemmape et Fleurus

J'ai vendu des chansons dont les profits sont bus.
La gloire des combats au peuple est la plus chère,
Et mon faiseur excelle en ses refrains de guerre.
Mais pardon ! citoyen ; j'excuse ton humeur,
Et crois qu'un bras perdu met du noir dans le cœur.

AIGLEBOIS.

Un bras ? qu'est-ce qu'un bras, et même que la vie
Quand il faut repousser de la France envahie
L'insolent Prussien ou le perfide Anglais ?
Un jour que, Verdun pris, on connut leurs succès,
J'entrai l'un des premiers aux rangs de la milice,
Et d'un sang dévoué je fis le sacrifice.

TAPEDUR.

Je ne sais pas pourquoi je n'en fis pas autant ;
Mais sans moi l'on vainquit, c'est le point important.

AIGLEBOIS.

Oui, le patriotisme enchaîna la victoire ;
Oui, pour prix des combats, une immortelle gloire
Couronna nos exploits, et le sol outragé
Des impudents Germains en un jour fut purgé.
A Hondtschoote, le soir, tombé sous la mitraille,

Une émeute, un tocsin, un bel embrasement,
L'arrêt d'un tribunal révolutionnaire
Et tout ce qui s'ensuit.

AIGLEBOIS.

L'échafaud salutaire,
N'est-ce pas? l'échafaud, merveilleux balancier
Qui bat publiquement monnaie?

TAPEDUR.

Un peuple entier
Hérite des proscrits et des morts; le supplice
Profite à tous; au club on l'a dit : c'est justice.

AIGLEBOIS.

Par des chefs criminels, dans un peuple abruti,
Le cœur, comme le sens, tout fut donc perverti!
Pendant que nous, soldats, nous sauvions la patrie,
D'épouvantables lois fondaient la boucherie
Où sans relâche à flots coule le sang humain.
Quels moyens d'affermir l'État républicain!
D'effrontés insulteurs outragent la morale;
Des prêtres renégats arborent le scandale;
Des mères, — ô douleur! ô honte! acte insensé!

Oubli de tout devoir, au délire poussé ! —
De leurs fils au maillot ont paré les poitrines,
En guise de hochets, de frêles guillotines,
Accoutumant ainsi leurs yeux à peine ouverts,
A se faire un jouet des instruments pervers.
Ignoble absurdité ! pour un âge aussi tendre
Quelle horrible leçon !

TAPEDUR.

Je crois qu'il faut attendre
Beaucoup d'un citoyen stylé dès le maillot :
Au présent il paîra bravement son écot,
Ignorant le passé.

AIGLEBOIS.

Sans respect du bas-âge,
Parfois le délateur dresse, excite, encourage
L'enfant, jeune limier qu'il exerce au soupçon ;
Car il faut des suspects, le fer veut sa moisson.
Un monstre de dix ans, qu'un soufflet exaspère,
Au barbare Fouquier va dénoncer sa mère :
Il l'accuse d'avoir, dans des lieux écartés,
Prié seule... Bientôt ordre des Comités
D'arrêter cette femme ; et, le soir condamnée,
La pauvre catholique était guillotinée,

Et son accusateur, par la voix d'un syndic
A reçu, sans pâlir, un éloge public.

TAPEDUR.

Quel gars !

AIGLEBOIS.

Des proconsuls l'atroce extravagance
L'emporte sur l'orgueil en leur correspondance.
L'un d'entre eux, envoyé dans un département,
Écrit aux dignes chefs de ce gouvernement :
« Nous voilà grands seigneurs au pays où nous sommes ;
« Nous pouvons nous offrir un plat de têtes d'hommes
« Après notre dîner : on passe ainsi le soir ;
« Le vivant voit en rouge, et le mort voit en noir. »

SCÈNE III.

AIGLEBOIS. TAPEDUR. FIERABRAS. LAFLEUR.

LAFLEUR.

L'Évangile ! Qui veut acheter l'Évangile
Et l'Épître du jour ?

TAPEDUR.

Quel est cet imbécille?
Tiens! c'est toi, mon Lafleur! c'est toi, mon vieux Picard!
Pour vendre des rebuts tu t'éveilles trop tard;
A telle marchandise il faudrait des dévotes,
Et l'acheteur ne va qu'aux écrits patriotes.

LAFLEUR.

Ah! tu ne connais pas le nouveau Saint-Matthieu,
Dont le crâne récit annonce un nouveau Dieu,
Fondateur enragé de notre République.

FIERABRAS.

Montre-nous ce récit de nouvelle fabrique,
Lis un passage.

LAFLEUR.

Eh bien! écoutez ce début,
Et dites si l'auteur n'est pas un maître.

FIERABRAS.

Chut!
Lis un échantillon de Matthieu (nouveau style).

LAFLEUR.

Épîtres et Évangiles des sans-culottes pour toutes les décades de l'a de la République une et indivisible (1).

Epître.

FIERABRAS.

Passe-la, venons à l'Évangile.

LAFLEUR lit.

En ce temps-là, Jésus en Galilée
Allait prêchant à la foule assemblée :
« Soyez en garde, ô peuples circoncis,
« Contre tous ceux qui se disent vos maîtres,
« Contre les rois, surtout contre les prêtres,
« Loups dévorants sous des peaux de brebis. »

La parabole ornait tous ses devis;
Il s'épanchait en discours patriotes,
Aux malheureux ouvrait le paradis,
Pour leurs douleurs avait des antidotes
Qui les calmaient : douce fraternité,
Égalité parfaite, et liberté!
Bref il était la fleur des sans-culottes.

(1) Titre du livre auquel est emprunté le sens de l'évangile lu par Lafleur.

De plaire aux grands il n'avait nul souci,
Voulant du joug sauver la race humaine ;
Aux oppresseurs, aux prêtres, sans merci
Faisant la guerre, il s'attirait leur haine.

Malheur à ceux qui proclament les droits
Des nations ! — Toute fière doctrine
Est combattue ! — Alors la guillotine
N'existait pas : Jésus fut mis en croix.
Et ce pendu, qui brava le martyre,
Avait pourtant raison, quand aux oisifs
Qui se gorgeaient, il arrachait l'empire,
Et démasquait sans peur les prêtres juifs.

Or il advint qu'en un jour de disette,
Les indigents criaient : « Nous avons faim !
« Pitié, pitié pour nous ! un peu de pain ? »

— « Du pain ? Chez nous la misère est complète ;
« Adressez-vous aux riches : dites-leur
« De tout porter aux temples : de grand cœur,
« Si dans nos mains arrive l'abondance,
« On nous verra secourir l'indigence. »

Les malheureux le dirent aux richards,
Qui, dans leur foi simples, de toutes parts
Aux prêtres juifs portèrent leurs offrandes.
De l'arbre saint les branches sont gourmandes.
Les prêtres juifs gardèrent tout. — Caffards !
Ils ont servi d'exemple à nos prébendes.

FIERABRAS.

Bien tapé ! c'est du bon.

TAPEDUR.

C'est vieux et c'est nouveau.

FIERABRAS.

C'est un vin généreux d'un excellent tonneau.

TAPEDUR.

C'est de l'histoire.

FIERABRAS.

Non, c'est de la comédie.

AIGLEBOIS.

C'est d'un Livre sacré l'ignoble parodie.

SCÈNE IV.

Les Mêmes. LAUTOUR, à la tête d'un peloton de gardes nationa

LAUTOUR (à Lafleur).

Citoyen, je t'arrête, obéis à la loi;
La section Brutus te réclame, suis-moi.

LAFLEUR.

De quel droit, s'il te plaît?

LAUTOUR.

De quel droit?.. il raisonne!
L'Évangile est suspect, suspecte est ta personne;
Fierabras, Tapedur suspects; et toi, soldat,
Bavard estropié, qui te plains de l'État,
Suspect : au nouvel ordre, assez de coups de patte;
Nous t'avons entendu, superbe aristocrate;
Tous les quatre en prison!

TAPEDUR.

C'est de la liberté
Au rebours.

LAUTOUR.

En prison!

FIERABRAS.

Jamais la royauté
Pour arrêter les gens ne fut aussi brutale.
Moi, marchand de journaux, je suis fils de la balle,
Je suis peuple et du peuple, et nous en sommes tous.

LAUTOUR.

Vous vous expliquerez plus tard, sous les verrous.

AIGLEBOIS.

Quoi! nous portons ombrage?

LAUTOUR (brusquement).

Assez de politique.
Marchez tous quatre.

AIGLEBOIS.

Ainsi l'on perd la République!

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

ACTE III.

(Dans une salle du Comité de salut public.)

SCÈNE PREMIÈRE.

ROBESPIERRE, SAINT-JUST.

ROBESPIERRE.

La Gironde a péri; Duchesne et ses complices
Ont payé leurs forfaits; de nouveaux sacrifices
S'imposent, malgré nous, au salut de l'État.
Modérés, *Indulgents* infestent le Sénat,
Et siégent au sommet de la sainte Montagne.
Contre les *Immoraux* encore une campagne,
Saint-Just: notre devoir, notre condition
Sera l'écrasement de chaque faction.
Il en est une encor, la faction cynique
Qui parle de clémence, et dont la politique,
Osant nous entraver dans nos vastes desseins,
Compte briser le char que dirigent nos mains.

Dans d'odieux journaux ils disent à la foule
Qu'au gré des Comités iniques le sang coule,
Que nous faisons le vide, et qu'enfin la Terreur
Aura ses triumvirs et même un dictateur.

SAINT-JUST.

On sait les trois : Couthon, Saint-Just et Robespierre,
L'un à l'autre attachés, comme à son mur un lierre ;
Le ciment qui les tient ne peut être abattu,
Car c'est le fort ciment de l'austère vertu.
Oui, l'immoralité contre nous trois conspire ;
Tout *Indulgent* s'avance à son but : il aspire
A miner sous nos pas l'État républicain.
La clémence hypocrite a pris un masque humain ;
Elle porte aux prisons la coupable espérance
D'un retour au passé que rêve sa démence.
Perfide, elle insinue, en un pamphlet frondeur,
Que le jour est venu d'enrayer la Terreur,
Comme si des richards l'infernale cohue
Ouvrait son héritage au peuple de la rue !
Le peuple est opprimé, le peuple est malheureux ;
C'est à nous d'assurer son bonheur : tu le veux,
Nous le voulons à trois, nous ses plus purs oracles ;
Eh bien ! à nos efforts céderont les obstacles.
L'échafaud, pour un temps triste nécessité,

Est le fatal outil de notre liberté ;
Il ne peut en chemin laisser œuvre si belle.
Et puis, est-il si pur le sang versé par elle ?

ROBESPIERRE.

Contre nos grands projets qu'importent de vains cris ?
De nos accusateurs nul ne nous a compris ;
Mais la postérité, pesant le sacrifice,
Doit rendre à nos travaux sa tardive justice.
L'heure presse, achevons l'ouvrage commencé :
Un complot nous menace et le piége est dressé;
Deux hommes, que j'aimais autant que ma famille,
Le factieux Danton, l'astucieux Camille
Conspirent au grand jour : mort aux conspirateurs !

SAINT-JUST.

Ils ébranlent l'État par leurs journaux menteurs,
Et font impudemment appel à l'indulgence.

ROBESPIERRE.

Tout serait aujourd'hui perdu par la clémence.
Toi qui sais à ton coin marquer les vérités,
Porte enfin la lumière à l'œil des Comités,
Déchire le rideau qui couvre encor des crimes,
Et pousse nos amis aux rigueurs légitimes.

SAINT-JUST.

La patrie en danger affermira ma voix ;
L'amour du bien public m'enflamme !.. Toutefois
Une accusation doit prévoir la réplique ;
Que dirai-je ?

ROBESPIERRE.

Qu'il faut sauver la République.
Camille Desmoulins en son *Vieux Cordelier*
L'attaque ; de la paix il montre l'olivier ;
Par ses allusions il nous désigne ; il flatte,
Il ranime l'espoir de tout aristocrate :
Qu'il meure !

SAINT-JUST.

Mais Danton, que dire contre lui ?

ROBESPIERRE.

Qu'il fut à la patrie utile ; qu'aujourd'hui
Il en est le fléau. Tu doutes ? tu balances ?
Tiens (*il lui donne un papier*), ici j'ai noté toutes ses défaillances :
Cette pétition, piége du Champ-de-Mars,
Sa mollesse au Dix-Août, et ses fréquents départs

Pour Arcis, concertés avec la tyrannie
Qui payait le repos où dormait son génie;
Ses amitiés avec Mirabeau, d'Orléans,
Brissot; son calme alors que grondaient les volcans;
Son mépris de Marat, ses liaisons coupables
Avec un Dumouriez, ses haines implacables
Contre les plus grands noms de nos deux Comités;
Dans la Convention ses discours emportés,
Roulant avec fracas, comme un bruit de tonnerre,
En de mâles débuts... finissant terre à terre;
Son immoralité, ses délirants festins
Avec Lacroix, Hérault, et Fabre, et Desmoulins.
Malheur! car ils savaient, tous ces hommes obliques,
Que les seules vertus fondent les républiques.

SAINT-JUST.

Il suffit! la mesure est comblée, et Danton
Ne peut, dans sa révolte, aspirer au pardon.
C'est affreux une lutte à mort entre des frères!...
Mais il est des devoirs impérieux, austères,
Que les grands citoyens sont tenus d'accepter:
Ce qui sert la patrie, il faut l'exécuter;
Il faut briser l'obstacle aussitôt qu'il se dresse,
Accuser fièrement et frapper sans faiblesse.

Maître, j'ai comme toi la résolution :
J'irai des Comités à la Convention
Lire un ferme discours, plein de patriotisme ;
J'irai des Jacobins enflammer le civisme,
Et Camille, et Danton, et tous leurs adhérents,
Aux malheurs du pays lâches indifférents,
Connaîtront le danger de marcher en arrière
Et d'enfoncer le char dans son antique ornière.
Ma parole est un glaive ; elle cloue au poteau
Avec le calme froid du juge et du bourreau.
Qui donc m'opposerait l'obstacle d'une tête ?
A l'heure où le devoir parle, rien ne m'arrête.
Je vais me recueillir, et l'accusation
Demain sera portée à la Convention.
Tu viendras ?

ROBESPIERRE.

J'y serai : que tout œil se dessille !
Et surtout point de grâce à Danton, à Camille !

SCÈNE II.

ROBESPIERRE seul.

Héroïque jeune homme ! ô sage avant le temps !
Que ne ressemblent-ils, nos plats représentants,
A ce hardi penseur dont le cœur me seconde !
Nous pouvons, à nous deux, réformer le vieux monde...
Réformer !.. en est-il temps encore ? le mal
N'a-t-il pas envahi tout pacte social ?
Le *Contrat* de Rousseau, sublime théorie,
A nos législateurs semble une rêverie,
Une religion qui n'a pas de croyants.
De ses dogmes abstraits ils sont impatients,
Et le peuple gémit, et la patrie expire !.. —
Pour tout régénérer, fallait-il tout détruire ?..
C'en est fait ! le problème est par moi résolu.
Le relatif pâlit aux bords de l'absolu,
Et l'absolu suprême est la règle de l'Être ;
C'est sa loi, son essence et la ligne du Maître.
L'homme, frêle roseau, n'est rien ; l'humanité
Seule a des droits sacrés ; le Tout illimité
Enferme biens et maux dans ses flancs redoutables.

Tous les gouvernements, tous! ont été coupables,
Et tous ont dû périr. En fonder un nouveau
Est une tâche ardue!.. Il fallait un niveau...
Dans une sombre nuit éclate la lumière;
J'immole... et quand mon œil se reporte en arrière,
J'interroge, inquiet... — Nul n'est-il innocent?—
Où trouverai-je un gué dans ce fleuve de sang?

O faiblesse! à mon tour de moi-même je doute.
Danton, Danton me hait : s'il me barrait la route!
On connaît son audace, et le peuple a dans lui
Assez d'aveugle foi pour lui prêter appui.
C'est son arrêt de mort!.. Que la France étonnée
Frémisse! *(Bas.)* il grossira la prochaine fournée.
(Haut.) L'intérêt général avant tout : mon devoir
Est de fonder enfin l'unité du pouvoir.
L'unité du pouvoir! c'est mon rêve!

SCÈNE III.

ROBESPIERRE. LUCILE DESMOULINS.

ROBESPIERRE.

Lucile!

Que viens-tu faire ici?

LUCILE.

Te demander asile.

ROBESPIERRE.

Quelqu'un oserait-il mettre ta sûreté
En péril ? n'es-tu pas femme d'un député ?
Son pamphlet ironique exhale la menace...
Qu'importe ?... Comment va ton cher petit Horace ?
Et ta mère ?

LUCILE.

Très-bien : moi seule à la douleur
Je ne puis me soustraire ; après tant de bonheur,
D'affreux pressentiments ont causé mes alarmes ;
Je tremble pour Camille, et je verse des larmes.
Ami d'enfance, toi, toi seul peux le sauver.
Tu sais, à tes côtés, comme il a su braver
La haine des partis ; tu connais son courage.

ROBESPIERRE.

L'innocent peut toujours tenir tête à l'orage.
Pourquoi s'inquiéter ? qui le trouble aujourd'hui ?

LUCILE.

Tout s'il est accusé, rien s'il a ton appui.

ROBESPIERRE.

Ne suis-je pas toujours l'ami de la famille?

LUCILE.

Ah! quand j'unis mon sort à celui de Camille,
Tu fus un des témoins de ce jour fortuné.

ROBESPIERRE.

Je me souviens qu'alors tu m'as enrubanné;
Nous allâmes, joyeux, chez le maire en carrosse;
Je fis même, je fis une chanson de noce.

LUCILE.

Horace vint au monde et tu chantas encor.
A peine il a trois ans, protége mon trésor.
Dérobe à tout péril une tête si chère,
Et veille, surtout veille au salut de son père.

ROBESPIERRE.

Est-ce qu'il aurait peur? Non, il se croit puissant ;
Il l'est, fût-il coupable ; et, s'il est innocent,
Il doit du tribunal attendre la justice.
De nos probes jurés puis-je entraver l'office,
Moi, le juste? Camille est assez défendu
Par tout ce qu'il a fait jadis!

LUCILE.

Il est perdu,
S'il est abandonné par ceux-là que naguère
Dans sa feuille il vantait, comme toi, Robespierre.

ROBESPIERRE.

Il m'a loué peut-être? Eh! que m'importe à moi
S'il faiblit, du pays s'il attaque la loi,
Si des conspirateurs il a pris la défense,
S'il fait dans les prisons descendre l'espérance,
Si des nécessités il blâme la rigueur
Et des décrets récents inspire enfin l'horreur?
La Terreur en nos jours est sainte et légitime :
Son but est glorieux, l'entraver est un crime.

SCÈNE V.

ROBESPIERRE. CLARA D'ALBANGE.

CLARA.

Humble, je viens à toi ; je viens demander grâce
Pour mon époux captif : à tes pieds que j'embrasse
Laisse-moi jusqu'à l'heure où nous serons absous.
Un mot, un mot de toi me rendra mon époux
Qui gémit, innocent, dans la prison des Carmes,
Comme un vil criminel, gardé par des gendarmes.
Pitié pour nos malheurs ! grâce !

ROBESPIERRE.

Baisse le ton :
Ne t'avais-je donc pas renvoyée à Danton ?

CLARA.

Danton est sans pouvoir, ou son indifférence
Refuse lâchement de sauver l'innocence.

SCENE VI.

ROBESPIERRE. CLARA D'ALBANGE. DANTON.

ROBESPIERRE.

Non, il se dit *clément !* tiens, ce grand orateur
Vient sans doute, inquiet, alléger ta douleur.

DANTON.

D'autre chose entre nous il s'agit, Robespierre.

ROBESPIERRE.

Tu ne m'apportes pas cette Catilinaire
Que demain tu dois lire à la Convention ?

DANTON.

J'apporte entre nous deux un pacte d'union ;
Je propose la paix.

CLARA.

Bien ! Danton, inaugure

La paix par le pardon, reviens à ta nature :
Elle est bonne ; bientôt mes pleurs seront taris.

DANTON.

De la tentation je refusai le prix ;
N'attends de moi rien !

CLARA.

Rien ?... Ah ! je m'étais trompée!
J'avais dans la grandeur cru ton âme trempée ;
Je te justifiais des crimes monstrueux
Que devaient condamner tes instincts généreux ;
Je reconnais l'erreur. — Ils sont bien tous les mêmes,
Ces rudes plébéiens, briseurs de diadèmes,
Fiers, cruels, menaçant de leur glaive levé,
Et refusant la plainte à tout malheur privé.
Abattant sans remords, tout leur semble à refaire ;
Ils fondent dans le sang, et le sang les altère,
Et, grâce au zèle ardent des dénonciateurs,
L'échafaud vient prêter son aide aux égorgeurs.
Les égorgeurs !... Danton, ce mot, à ton oreille,
Ce mot ne doit-il pas éterniser la veille ?
Il assombrit tes jours, il alarme tes nuits,
Il remet sous tes yeux l'œuvre de tes bandits,

Les égorgeurs !... toujours, toujours tu crois entendre
Ces trois lugubres mots : *massacres de septembre !*
Adieu ! si mon époux meurt, je saurai mourir.

(Elle sort.)

SCÈNE VII.

DANTON. ROBESPIERRE.

DANTON.

Une plaie en mon cœur est prête à se rouvrir...
Nous fûmes, nous les chefs, cruels, impitoyables,
Confondant pêle-mêle innocents et coupables,
Et parmi les horreurs parodiant la loi.
Ah ! sans doute il fallait au loin porter l'effroi
Et des envahisseurs repousser la fortune ;
Mais il fallait aussi combattre la Commune,
Enchaîner les fureurs des brûlants Jacobins,
Et sans peur arracher la hache aux assassins.
Nous ne l'avons pas fait, et la voix des victimes
Sort du fond des tombeaux, vengeresse des crimes,
Clamant qu'elles ont eu pour juges des bourreaux.
Tout s'enchaîne : aujourd'hui compte les échafauds ;
Affreux épouvantails de nos places publiques,
Ils font par les forfaits douter des républiques.



Non ! le patriotisme en moi n'a pas fléchi ;
Mais aux champs j'ai vécu, j'ai beaucoup réfléchi,
Et je viens, oubliant l'imprudente menace
Qui de la raison froide a tantôt pris la place,
Je viens te proposer un politique accord.
Robespierre : il est temps de suspendre la mort ;
D'arrêter en son cours l'implacable justice,
Chaque jour exercée à voter le supplice ;
De rassurer les bons, d'effrayer les pervers :
Halte enfin !.. S'agit-il de créer des déserts,
D'ajouter sans repos le meurtre à la ruine,
Et de battre monnaie avec la guillotine ?
La France, épouvantée, à la sécurité
Aspire, et veut encor l'ordre et la liberté.
Unissons nos efforts, renaisse l'espérance !
Assez de sang ! rendons un décret de clémence.

ROBESPIERRE.

Sans détour, j'attendais cette conclusion
Comme trait entre nous de la désunion.
Législateur aveugle, imprudent politique,
Comment, sans la Terreur, fonder la République ?
Des révolutions les sublimes aspects
Sont à tous les regards voilés par les suspects ;

Jusque dans les prisons leur audace conspire.
Je fonde en détruisant tout ce qui pourrait nuire.
Ta molle politique, à toi, marche au rebours,
Et nous ramènerait aux bassesses des cours,
A ces temps désastreux d'ignoble idolâtrie
Où l'affreux privilége opprimait la patrie :
Ne relevons jamais l'édifice abattu,
Fidèles aux devoirs de l'austère vertu.

DANTON.

La vertu !... trop longtemps à sa voix solennelle,
Dans ses égarements, mon âme fut rebelle ;
Mais j'ai le sentiment vague de ses grandeurs :
A travers les forfaits j'entrevois ses splendeurs.
Rien dans les passions n'est égal à ses charmes,
Qui semblent embellis encore par ses larmes ;
Car la vertu gémit et pleure à tes discours ;
Car, livrée aux horreurs, la France de nos jours
L'émeut, et la pitié, qu'implorent les victimes,
Demande au ciel vengeur la fin de tant de crimes.

ROBESPIERRE.

C'est l'accusation sans nul déguisement,
C'est Danton renégat, Danton qui se dément,
Qui se repent, qui rompt avec la République.



DANTON.

Non, je l'aime et propose un remède héroïque
Pour la sauver : des lois, des décrets rassurants,
Donnant aux accusés d'infaillibles garants,
Rendant, pour affirmer la fin de nos colères,
Les pères à leurs fils, les filles à leurs mères.

ROBESPIERRE.

Rouvrant sans doute aussi la France aux émigrés !
Des renaissants abus restaurant les degrés !
Relevant les châteaux ! ramenant en cortéges
Les vieux droits des seigneurs et tous leurs priviléges !
Abandonnant la femme aux êtres dépravés
Qui stipulent un prix pour les maris sauvés !
Ruine de l'État que l'aliment du vice !

DANTON.

Je ne suis pas un juste et j'aime la justice.
Nous avons tous besoin d'expier nos erreurs :
On nous pardonnera si nous séchons des pleurs.

ROBESPIERRE.

Un repentir amer sied à l'âme coupable.

Je soulève le poids du remords qui t'accable ;
Il est lourd, écrasant pour toi, l'homme hautain,
Au fond aristocrate et faux républicain.
Laisse-nous donc planer aux régions sereines
Que ne connaissent pas les âmes incertaines.
D'une cause perdue on peut être avocat;
Fais-toi payer : sans toi nous sauverons l'État.

DANTON.

Par vous il est perdu! L'éclipse de vos phares
Fait la nuit : le vaisseau sur des côtes barbares
Se brise, et de ses flancs, par l'orage outragés,
S'abîment dans les flots les pauvres naufragés.

ROBESPIERRE.

Ces phrases de rhéteur colorent ta rancune;
Réserve leur éclat aux effets de tribune.

DANTON.

Ah! tu railles Danton, Danton calomnié ;
Danton tardivement conquis à la pitié;
Danton qui, retrouvant sa primitive audace,
Te pénètre, t'impose et te regarde en face,
Et te dit hardiment ce qu'aucun ne t'a dit :

Énergumène étroit et peureux, sec esprit,
Copiste de Rousseau que tu n'as pu comprendre,
Tu ne sais rien qu'agir en dessous et qu'attendre.
En toi sens dépravé, perfide intention,
Entêtement du prêtre en sa religion,
Fanatisme fermant le cœur à tout murmure.
Ah! parfois le bourreau s'émeut, jamais l'augure.
— Augure de qui croit à ton apostolat,
Tue, et ne laisse pas dormir l'assassinat;
Tue avec calme ou rage, et porte l'épouvante
Au comble... je prévois la fin de la tourmente,
Ta chute! elle absoudra le ciel; tu tomberas,
Monstre!

ROBESPIERRE.

Ce n'est pas toi du moins qui le verras!

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

(Chez Robespierre.)

SCÈNE PREMIÈRE.

LUCILE DESMOULINS. ÉLÉONORE DUPLAY, dite CORNÉLIE.

LUCILE.

Que ce dernier essai soit traité de folie ,
Je tente... — Éléonore , ou plutôt Cornélie ,
Robespierre est ici ? Lui seul est mon espoir !
Vite , que je lui parle.

CORNÉLIE.

On ne peut pas le voir.

LUCILE.

L'heure presse ! il y va des jours de mon Camille !
Le glaive est suspendu sur toute ma famille ;

Mon époux lutte encor, mais l'affreux tribunal
Peut-être en ce moment rend un arrêt fatal.

CORNÉLIE.

Robespierre jamais n'entrave la justice.

LUCILE.

Est-ce que des bourreaux il se rendrait complice?

CORNÉLIE.

Garde-toi d'accuser un si grand citoyen.

LUCILE.

Ah! loin de l'accuser, je réclame un lien
Qui réunit longtemps deux amis de collége.

CORNÉLIE.

Contre tous les soupçons sa vertu le protége :
Il ne voit que le bien public, et l'amitié,
Au mépris du devoir, ne l'a jamais lié.

LUCILE.

Son devoir n'est-il pas de sauver l'innocence ?

CORNÉLIE.

L'innocence au jury présente sa défense,
Et l'absolution n'appartient qu'à la loi.

LUCILE.

Mais la loi sans pitié n'inspire que l'effroi.
Fouquier, pour acquitter son tribut de victimes,
Haineux, travestissant tous les actes en crimes,
D'un arrêt convenu fait un assassinat.

CORNÉLIE.

Attaquer le jury, c'est attaquer l'État.

LUCILE.

Quel jury!... mais qu'importe? écoute ma prière,
Seconde mon recours au cœur de Robespierre.
Prends et lis cette lettre, et juge de mon sort;
Cette lettre... serait-ce un testament de mort?

CORNÉLIE lisant :

Camille Desmoulins à sa Lucile.

« Duodi, germinal, cinq heures du matin.

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort; je t'ai vue en songe et je me suis réveillé, et

j'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sanglotté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! ô ma chère Lucile ! où es-tu ? »

Je vois à cet endroit la trace d'une larme,
Il l'aime !

LUCILE.

Continue à lire, cède au charme.

CORNÉLIE.

« . . . Tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret, sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un journal ! C'est vivre et être mort tout ensemble ; c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil ! Et c'est Robespierre qui a signé l'ordre de mon emprisonnement ! »

(*A part.*) Il a signé ?... Camille est un conspirateur.

« . . . J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que des hommes fussent si féroces et si injustes. Je ne dissimule point que je meurs victime de mon amitié pour Danton. . . . . »

C'est un aveu : Danton était l'ami de cœur.

« . . . Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que

j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, Lucile! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre! Adieu, Lucile! ma Lucile! ma chère Lucile! Adieu, Horace, Annette, Adèle! Adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! Je la vois, ma bien-aimée! ma Lucile! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi mes yeux mourants. »

(Cornélie s'arrête pensive après cette lecture, et sort de sa rêverie en disant avec fermeté :)

Un si grand désespoir est l'aveu d'un coupable
Que l'accusation tient, que la preuve accable,
Qui n'a rien à répondre.

LUCILE.

Ah! tu ne sais donc pas
Que ces jurés vendus ne sont qu'un vil ramas
D'hommes vils :

CORNÉLIE.

J'en connais de purs, à l'âme tendre,
Esprits droits : devant eux, Marat sut se défendre
Avec calme; Marat fut absous, et Danton

Hier, au tribunal, semblait de Charenton
Sorti pour éclater dans toute sa démence :
C'était de la fureur et non de l'éloquence ;
C'était l'immense orgueil mettant sa vanité
Dans le mépris des lois et de la liberté.

LUCILE.

La liberté ? les lois ?... on n'en a tenu compte.
Ces odieux débats ont été clos (ô honte !)
En fermant tout à coup la bouche aux accusés.

CORNÉLIE.

Eux, Lucile, à quel point n'étaient-ils pas osés ?
De leurs bancs quelques-uns, turbulents indociles,
A leurs juges lançaient d'insolents projectiles.

LUCILE.

Provoqués... irrités... Mais, grâce pour celui
Que Robespierre seul peut sauver aujourd'hui.
Robespierre à ma voix serait-il insensible ?
Non, non ! fais qu'à l'instant je lui parle.

CORNÉLIE.

Impossible !
Il est le maître, ici ses ordres sont sacrés.

LUCILE.

Tu ne sais pas le prix des moments différés !
Au nom de mon époux, que l'échafaud menace ;
Au nom de mon enfant, de mon petit Horace,
Que souvent Robespierre a pris sur ses genoux,
Qu'il aimait à couvrir de baisers, sauve-nous !

CORNÉLIE.

Je ne puis.

LUCILE.

Hâtons-nous à ces instants suprêmes.

CORNÉLIE.

Je respecte son ordre.

LUCILE.

Et l'on dit que tu l'aimes !
Songe donc à sa gloire, à la postérité ;
Abandonner Camille est une lâcheté.

CORNÉLIE.

Robespierre est mon Dieu, mon amour, mon idole :

L'avenir à son nom réserve une auréole
Qu'en dépit des pervers rien ne pourra flétrir.

LUCILE.

C'est mon arrêt ! Je suis résolue à mourir.
L'amant a bien choisi son amante barbare !
Adieu !... tremble du sort que l'hymen te prépare ;
Ou plutôt ne crains pas : à son dernier succès
Touche la tyrannie expirant dans l'excès,
Et j'emporte l'espoir de prochaines vengeances.
Vous moissonnerez tous vos horribles semences :
Dans Paris indigné va retentir ma voix ;
Paris se lèvera pour défendre les lois.
Adieu !

SCÈNE II.

CORNÉLIE seule.

Cours à la mort ! femme que je déteste.
Robespierre l'aima cette beauté funeste,
Lucile !... A Desmoulins elle s'unit un jour,
Et de mon adoré son cœur garda l'amour.
Aux visites du soir, sa main berçait Horace ;
Dans une âme héroïque on usurpait... ma place...

Et j'entrevis à peine une ombre de bonheur
Quand l'homme s'éteignit dans le législateur.
Sans cesse alors formant quelque projet utile,
Et tout à la patrie, il oubliait Lucile ;
Ou, pour se reposer, m'appelant au jardin,
Il lisait les amours d'Estelle et Némorin.
Quels doux soirs j'ai passés, écoutant sa lecture !
Quelles réflexions ! comme il sent la nature !
Grand et simple, avec moi c'est un enfant soumis.
Pourquoi faut-il, hélas ! qu'il ait tant d'ennemis ?
Je sais que sa vertu les blesse, les irrite ;
Dociles, escortant l'astre dans son orbite,
Que ne s'éclairent-ils au feu de ses rayons ?
Mais non : chacun s'égare en ses opinions,
Et, jaloux de ses plans, ne veut pas reconnaître,
Le droit pour souverain, Robespierre pour maître.

Quel autre cependant, en nos temps pervertis,
Peut d'une main plus ferme enchaîner les partis,
Et, portant des coups sûrs, hardiment légitimes,
Braver pour la vertu l'apparence des crimes?
— A leurs yeux défiants échappe ta grandeur,
Sublime citoyen ! jamais ta profondeur
Par ces jaloux esprits ne sera soupçonnée.

Eh bien ! fauche l'ivraie, achève ta journée,
Moissonneur : aux prisons tous les traîtres ! il faut
Continuer sans peur l'œuvre de l'échafaud,
Et qu'aux abois, sans chefs, la France se rassure
En te voyant enfin prendre la dictature.

SCÈNE III.

ROBESPIERRE. CORNÉLIE.

ROBESPIERRE.

Dictature !... tu crois à mon ambition !
Dictature !... ce mot est la solution
Qu'à mon patriotisme admet la calomnie.
Tu crois à ses clameurs.

CORNÉLIE.

Je crois à ton génie.
L'anarchie à pleins bords roule un fleuve de sang ;
Ose, pour l'arrêter, monter au premier rang.

ROBESPIERRE.

Qu'il coule et roule au loin ses ondes infestées.
Mes paroles sans poids ne sont pas écoutées ;

Le contrat social est méconnu ; l'effort
Doit tendre à niveler, niveler par la mort.
Le peuple souverain aspire à sa couronne.

CORNÉLIE.

Heureux qui la conquiert !

ROBESPIERRE.

Malheureux qui la donne !
Pour l'attacher au front du peuple, quels travaux !
Et comment à la gloire aller par les bourreaux ?
Danton, Fabre, Camille ont parlé d'indulgence :
Beau rôle que celui d'édicter la clémence
Quand l'heure en est venue... Hypocrites amis,
Par un espoir coupable ils ont tout compromis.
Sans doute à les punir la justice s'apprête... —
Que l'acier suspendu tarde à trancher leur tête !
— Saint-Just devait venir... et Saint-Just ne vient pas !
Ils sont jugés : qui met obstacle à leur trépas ?
Je tremble que le peuple... Ah ! voilà mon fidèle !
Rassure-moi, Saint-Just.

SCÈNE IV.

ROBESPIERRE. SAINT-JUST. CORNÉLIE.

SAINT-JUST.

Chacun fait avec zèle
Son devoir ; à l'envi chacun de dévoûment
Rivalise , et le drame est à son dénoûment.
Quel procès ! trois grands jours l'émeute menaçante
Roulait près du palais sa horde rugissante ;
Puis elle s'arrêtait , elle écoutait ; Danton
Semblait faire sonner la conque d'un Triton ;
Sa voix allait se perdre au quai de la Ferraille.
C'étaient les chocs , les cris heurtés d'une bataille.
A ses juges parlant avec fiel et hauteur ,
Il voulait d'accusé se faire accusateur,
Jetait avec audace un voile sur ses vices ,
Et fier il relevait l'éclat de ses services :
« Ami de Dumouriez, par d'Orléans trahi ,
« Sans relâche à l'honneur il avait obéi ,
« Ministre dévoué , sublime politique ,
« Fondateur presque seul de notre République ,
« Morte dans les excès dont il portait le deuil. »

Jamais un plaidoyer n'étala tant d'orgueil.
Ses arguments confus grondaient comme l'orage,
Et, dans son impuissance, il écumait de rage.
Le lion secouait sa crinière ; ses cris
Prodiguaient le sarcasme aux jurés aguerris.
Président impassible au milieu du tumulte,
Hermann, plein de grandeur, tenait tête à l'insulte,
Confondant par son flegme un criminel espoir,
Et forçant la défense au respect du devoir.
Un décret au torrent mit enfin une digue,
Et l'orateur fougueux, épuisé de fatigue,
De la Convention entendit les échos
Quand Hermann : « Les débats sont et demeurent clos. »

Aux longs emportements succéda le silence.
Tout à coup se levant, Danton, plein d'insolence,
Dit encore : « Au néant je rentre ; mais mon nom
« Est déjà par l'histoire écrit au Panthéon...
« J'ai refusé de fuir : un citoyen fidèle
« A-t-il donc la patrie au cuir de sa semelle ?
« Je meurs quand la clémence approuve mes desseins ;
« Je suis vengé, j'entraîne avec mes assassins
« Cette ère où, sans relâche enflé par la discorde,
« Tout ruisseau devient fleuve et tout fleuve déborde ;
« Cette ère dont, hélas ! j'inaugurai l'erreur,

« Et qui glace d'effroi par son nom, la Terreur.
« Billaut, Couthon, Lebas, Saint-Just et Robespierre,
« Du peuple contre vous s'amasse la colère ;
« Je vous entraîne tous ! » L'arrêt du tribunal
S'est hâté de répondre à l'augure fatal :
Ce qu'entraîne Danton, ce sont tous ses complices,
Perfides dont la mort prévient les artifices.

ROBESPIERRE.

Leur exécution va se faire aujourd'hui ?

SAINT-JUST.

A l'instant.

ROBESPIERRE.

Si du peuple ils imploraient l'appui ?

SAINT-JUST.

Je les ai vus partir : le peuple est dans la joie,
Et, pour les protéger, la troupe se déploie.
Dans Paris règne l'ordre, et force est à la loi.

CORNÉLIE.

Je vous quitte, je veux voir passer le convoi.

SAINT-JUST.

Pour la dernière fois contemple ces artistes
En émeutes, et crie : « A bas les royalistes ! »

SCÈNE V.

ROBESPIERRE. SAINT-JUST.

ROBESPIERRE.

Qu'ainsi, pour nos projets, s'abîment les partis !
— De l'exécution serons-nous avertis ?

SAINT-JUST.

Bientôt un pauvre diable, arrêté par mégarde,
Va tout nous raconter. Du peuple c'est un barde,
Un vendeur de chansons, patriote en gaîté,
A qui j'ai fait hier rendre la liberté.

ROBESPIERRE.

Ah ! qu'il m'apprenne enfin le supplice des traîtres !
Mais dis, ne crains-tu pas qu'à devenir nos maîtres
D'autres tendent, au sein de la Convention ?

Je vois de toutes parts l'esprit de faction
A l'envi dans l'État soulever des tempêtes,
Faire obstacle à nos plans et menacer nos têtes.
D'un grand peuple opprimé le bonheur est mon vœu :
Je sais que c'est le tien, mais la France est en feu;
Nos pervers ennemis, déchirant ses entrailles,
Provoquent à l'envi de nouvelles batailles.

SAINT-JUST.

C'est le sort! rien de grand ne s'enfante au repos :
Des aspirations du bouillonnant chaos
Cet immense univers jaillit; dans les nuages
La République est née au milieu des orages ;
L'homme arrivant au monde, à son avènement,
Sort des flancs de sa mère avec déchirement.
La douleur est féconde, et des membres difformes
Doivent être arrachés par l'acier des réformes :
C'est à nous de trancher dans le vif... eh! tranchons!
Au sentier des vertus d'un pas ferme marchons;
A des destins meilleurs poussons la race humaine ;
Partout mettons le fer où paraît la gangrène,
Sourds aux lâches conseils d'une indigne pitié :
Le moyen par le but sera justifié.

ROBESPIERRE.

La nature, Saint-Just, t'a fait à mon image.
Je crois de la sagesse entendre le langage,
Loin des illusions qui trompent les rêveurs,
Quand tes mâles accents montrent des temps meilleurs.
D'un régime odieux si tout est à refondre,
Aux obstacles vivants l'échafaud doit répondre.
L'œuvre commence à peine : aux périls renaissants
Opposons, résolus, des travaux incessants.
On s'avance impassible, et des races futures
On ne craint pas l'arrêt, quand on a les mains pures.

SAINT-JUST.

Ce qui perd les partis, ce qui doit les flétrir
Et soutient notre espoir, c'est qu'ils veulent jouir.
A leurs chefs les festins, le luxe des maîtresses;
Un grand réformateur rompt avec ces faiblesses.

ROBESPIERRE.

Et jamais son esprit n'est dupe de son cœur;
Il ne voit que l'État : assurer son bonheur
Est le but qu'il poursuit à travers l'insomnie,
Et nulle ambition ne trouble son génie.

Le mien s'alarme... hélas! qui connaît l'avenir?..
—Saint-Just, ton messager tarde bien à venir!

SAINT-JUST.

Je le vois, il accourt.

SCÈNE VI.

ROBESPIERRE. SAINT-JUST. TAPEDUR.

SAINT-JUST.

Eh bien! quelle nouvelle?

TAPEDUR.

Nulle exécution ne fut jamais si belle.
J'ai vu chaque accusé, remis par le geôlier,
Partir; j'ai vu tomber chaque tête au panier.
Dans le parcours, j'étais auprès de la charrette
En fidèle témoin. Faut-il que je répète
Ce qu'ils ont dit? faut-il aussi vous raconter
Ce que ces factieux faisaient pour irriter?

SAINT-JUST.

Nous voulons tout savoir, tout !

TAPEDUR.

Fabre d'Églantine
Abattu, pâle, faible, avait piteuse mine.
Philippeaux était calme, et Westermann hautain ;
On raillait sans merci Chabot, le capucin ;
Tranquillement Lacroix causait avec Séchelle,
Et tous deux ont monté bravement à l'échelle.
Mais les plus scélérats, Desmoulins et Danton,
Semblaient deux échappés des murs de Charenton.
Camille est indigné qu'en ces mots on le berne :
« Procureur général, allume ta lanterne ! »
Il répond furieux : « Loin d'ici, vil troupeau
« Dont les ciseaux tondeurs ont écorché la peau ;
« Toi qui lèches le sang répandu par tes maîtres ;
« Toi qui, trompé par eux, regardes comme traîtres
« Nous qui t'avons aimé, nous tes vrais défenseurs...
« On nous tue et tu ris !.. Qui donc aux oppresseurs
« T'arracha ?.. Dans tes bras tu serrais ton Camille
« Appelant ton àudace aux murs de la Bastille.
« Combien, pour t'éclairer, j'écrivis de journaux !
« Tu n'as pas voulu croire à mes conseils loyaux

« Quand j'ai dit: Plus de sang ! — Cette ardeur fanatique
« A tuer, à son tour tûra la République.
« — Ah ! tu ris aux éclats encor, tas de bandits !.. »
Et de rage en lambeaux il mettait ses habits.

Danton fiévreux, Danton, en paroles moins sage,
Les yeux en feu, disait dans un long rabâchage :
« Quand ces frères Caïn luttent d'assassinats,
« Toujours l'autorité reste aux plus scélérats.
« Je quitte sans regret le gâchis où nous sommes :
« Pas un d'eux ne s'entend à gouverner les hommes.
« Peut-être ils marcheraient encor, si moi, Danton,
« Je laissais en partant mes jambes à Couthon,
« A Maximilien mes sources d'énergie,
« A ce Max, corps débile, inhabile à l'orgie,
« Et par tempérament fécond en lâchetés.
« Il épure en espoir déjà les Comités ;
« Mais, honteux d'obéir à des nains de sa taille,
« Bientôt ils briseront ce roi de la canaille,
« De ces brutes criant, hurlant avec transport
« En voyant tête-à-tête un géant et la mort.
« Chante, peuple idiot : « Vivent les Républiques ! »
« La tienne expire, prends vite de ses reliques !
« Garde-les, cache-les, et reconnais un jour
« Quels barbares en haine ont changé ton amour.

« Dans l'idéal aussi j'ai taillé des programmes :
« Rien ne vaut, rien ne vaut que le vin et les femmes.
« J'ai fait la République et voulu l'affermir ;
« Je succombe à la tâche ; adieu ! je vais dormir,
« Las, bien las ! — Aux niais je lègue l'espérance. —
« Pourquoi Camille et moi parlions-nous de clémence ?
« Imbécille, j'avais embrassé la pitié
« Comme un autel où tout pouvait être expié.
« J'eusse sauvé, je crois, jusques à Robespierre
« Que j'entraîne... ah ! qu'il reste en cette fondrière,
« Couvert de fange !.. Un jour, effroi de l'univers,
« Son nom seul fera tache aux noms des plus pervers. »

Tout-à-coup il s'écrie : « O ma femme ! » et se dresse
De toute sa hauteur : « Danton, point de faiblesse ! »
Dit-il, « en paix on dort dans la nuit du tombeau. »
Puis, impassible et fier, s'adressant au bourreau :
« Nous sommes au spectacle et le peuple est en fête,
« Hardiment fais ton œuvre, et montre-leur ma tête ;
« Elle en vaut bien la peine. » Et, comme il avait dit,
L'exécuteur la montre et le peuple applaudit.

ROBESPIERRE à TAPEDUR.

Bien ! va-t'en, laisse-nous. *(A part.)* Quelle page d'histoire !
(Haut.) Quoi ! tu n'es pas sorti ? Qu'attends-tu ?

TAPEDUR.

Mon pourboire.

Parler m'altère.

SAINT-JUST.

Tiens ! tu l'as bien mérité.

Chauffe l'esprit public.

TAPEDUR.

Vive la liberté !

SCÈNE VII.

ROBESPIERRE. SAINT-JUST.

ROBESPIERRE.

Vive ?.. Si nous voulons que ce vœu s'accomplisse ,
Il faut longtemps encor que la vertu sévisse.

SAINT-JUST.

La ligne droite est seule à l'abri de l'erreur.

ROBESPIERRE.

Le salut de l'État n'est que dans la Terreur.

SCÈNE VIII.

ROBESPIERRE. SAINT-JUST. AIGLEBOIS.

AIGLEBOIS.

M'y voilà donc !

ROBESPIERRE.

Qui vient dans notre solitude ?..

AIGLEBOIS.

Aiglebois le captif, libre langue, main rude :
Demande aux Prussiens !

ROBESPIERRE.

Par quelle trahison
Aiglebois sans mon ordre est-il hors de prison ?

AIGLEBOIS.

J'échappe à mes geôliers : honte à qui se résigne !
De ton seuil interdit je brave la consigne,
Et j'accours, sans souci de mes jours condamnés,
T'épouvanter du cri de tant d'infortunés,
Qui, tués par la loi dont tu fus le complice,
Pour prix de leur torture appellent ton supplice.
La nation, muette en sa compression,
N'attend que le signal de la réaction.
Tyran, c'est toi surtout qu'accuse la patrie.
N'as-tu pas érigé le meurtre en théorie,
Mis à l'ordre du jour la Terreur, et proscrit
La divine Pitié ?.. La France te maudit,
Et le ciel outragé prépare sa vengeance
Je savoure en espoir ta prochaine impuissance.
Dans la Convention, qui t'aura délaissé,
Je te vois, t'indignant contre un accueil glacé,
Lire un arrêt de mort sur de pâles visages.
Dans leurs propres périls s'ils puisent leurs courages,
Si la peur arme enfin plus d'un lâche tribun,
Si du salut privé naît le salut commun,
Paris battra des mains à ta chute, et la France

A l'envi chantera l'hymne de délivrance.
Au fer de l'échafaud, à la longue émoussé,
Par un trépas vengeur s'expîra ton passé,
Et les siècles n'auront, étonnés de tes crimes,
Qu'horreur pour les bourreaux, pitié pour les victimes.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER ACTE.

NOTES.

Pour montrer à nos lecteurs jusqu'où nous avons porté le respect de la vérité, nous allons transcrire, en tête de ces notes, quelques pages du Ve volume de l'*Histoire de la Révolution française*, par Tissot. Cet ouvrage est rarement cité ; il mérite cependant plus de créance que beaucoup d'autres. Tissot vécut au milieu des événements qu'il raconte. Né le 10 mars 1768, il avait vingt-six ans en 1794. Homme d'intelligence et d'énergie, il remplit des fonctions délicates avec modération, et fut nommé député de la Seine aux élections de l'an VI. Delille le choisit pour le suppléer dans sa chaire de poésie latine au Collége de France. En 1833, il entra à l'Académie française, et publia peu de temps après le livre auquel nous allons faire un large emprunt.

« La nuit du 11 au 12 germinal (31 mars et 1er avril), Danton, Lacroix, Camille, Philippeaux et Westermann furent arrêtés dans leur domicile. Dès que le bruit de cette arrestation se répandit dans les divers quartiers de Paris, partout on répétait : Danton est arrêté ! Les membres de la Convention se réunirent avant l'heure accoutumée ; toutes les figures portaient l'empreinte de la consternation. A peine si l'on osait s'interroger. . . . .

« Bientôt Saint-Just entra dans la salle ; l'assemblée, qui depuis quelque temps lui accordait beaucoup de faveur, le

couvrit d'applaudissements : il monta tout de suite à la tribune. Au milieu de ce silence profond qu'impose une grande attente, il lut son rapport *sur la conjuration ourdie pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie, et contre Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine, prévenus de complicité dans ces factions, et d'autres délits personnels contre la liberté.*

« On ne saurait lire sans un sentiment d'effroi le fatal rapport de Saint-Just, car il est impossible de ne voir que les croyances intimes de la passion extrême dans toutes les charges accumulées contre Danton ; il est impossible que Saint-Just ait été de bonne foi en débutant ainsi : « Je viens dénoncer les *derniers partisans du royalisme,* ceux qui, depuis cinq ans, ont servi les factions et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie ! » Le fanatique accusateur, si l'on peut lui donner cette épithète pour excuse, après avoir dit que Fabre, le cardinal de Retz de la révolution, avait été de tout temps royaliste et dévoué au parti d'Orléans qu'il voulait placer sur le trône, attaqua Danton sans ménagement comme sans pudeur : il lui reprocha ses liaisons avec Mirabeau, avec d'Orléans, avec Dumouriez, comme autant de trahisons, et osa l'accuser de n'avoir rédigé la pétition du Champ-de-Mars que pour livrer aux soldats de Lafayette tous les patriotes ; oubliant sans doute que les patriotes avaient vainement cherché Robespierre au 10 août, il eut le courage de reprocher à Danton de n'avoir rien fait dans cette journée. Il lui fit surtout un crime d'avoir tenté de réconcilier la Gironde et la Montagne, et d'avoir vu avec douleur la révolution du 31 mai ; il ne craignit pas d'avancer que Danton, digne en tout de servir de pendant à Mirabeau, avait eu des entrevues au Temple avec la reine . . . .

« De tout son exposé, Saint-Just tira la conséquence que

le parti qui voulait établir prématurément la constitution, celui qui attaquait le gouvernement, celui qui attaquait la Convention, celui qui corrompait, celui qui voulait un comité de clémence, avaient tous pour objet d'amener le dégoût du régime présent, et que la royauté était évidemment celui qu'on voulait substituer au gouvernement de la Convention. Il proposa, en conséquence, le décret d'accusation et la mise en jugement contre Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Danton, Philippeaux, Lacroix, Fabre d'Églantine, prévenus de complicité dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain.

« J'assistais à cette séance, dont il faut essayer de représenter les trois principaux acteurs avec leur physionomie véritable. Je n'ai guère vu de chose plus remarquable que le mouvement, les gestes, l'accent et les cris de Legendre, défendant son ami du haut de la Montagne ; Danton n'aurait pas eu plus d'abandon et de chaleur. Dans toute autre circonstance, l'orateur aurait pu enlever l'assemblée, car il fut presque sublime. Quand Robespierre entra à l'improviste, et vint se placer à peu près au centre de la Montagne, en face du côté droit, il était pâle de colère et semblait poussé par le sentiment d'un grand danger. J'avais entendu Robespierre soutenir deux fois à la tribune des Jacobins la popularité chancelante de Danton, qui ne suffisait plus à se protéger lui-même ; je fus atterré de l'inconcevable changement de rôle que j'avais sous les yeux. D'après ce que je savais de l'intérieur du comité de salut public, et plus encore d'après l'émotion, la véhémence et l'ardente sévérité du nouvel accusateur, je compris très-bien qu'il parlait sous l'influence de cette conviction que ses collègues lui avaient inculquée : « Tout est perdu, si nous reculons ; il faut choisir entre Danton et le comité de salut public, entre un homme et la patrie. » Robespierre eut l'affreux malheur d'être d'une haute élo-

quence dans sa cruelle et perfide improvisation contre un ancien ami, qu'il sembla fouler aux pieds comme une idole renversée. Du reste, en témoignant la plus grande sollicitude et le plus profond respect pour la Convention nationale, il avait un air de commandement et d'autorité tyrannique qu'aucun autre député n'aurait osé prendre ; aussi fit-il naître de profondes haines contre lui, et sa mort fut jurée en secret dans le cœur de plusieurs de ses collègues ; mais, loin de pouvoir deviner cette pensée secrète, il dut croire à sa dictature d'opinion. En effet, à peine avait-il fini sa menaçante harangue, que Legendre, saisi d'effroi et trop sûr que si l'on eût voulu l'envoyer rejoindre ses amis au tribunal, la Convention n'aurait pas résisté, vint se renier lui-même, ou plutôt demander grâce, en protestant qu'*il n'avait voulu défendre aucun individu.* C'est le plus grand abaissement de la dignité humaine que l'attitude et le repentir de ce déserteur de l'amitié. Dans la suite, après s'être courbé à plusieurs reprises devant Robespierre victorieux, il aura la joie de se venger de toutes ces lâchetés, en envoyant à l'échafaud l'idole de sa terreur.

« Saint-Just faisait un étonnant contraste avec ces deux hommes d'une attitude si différente : il était calme et froid à la tribune ; parlant d'une voix faible, mais avec un accent ferme et soutenu, lançant ses phrases concises comme autant d'aphorismes politiques qui se gravaient dans la mémoire par l'énergie du trait, il semblait ne pas pouvoir douter un moment de la vérité de ses accusations et de la foi qu'on devait avoir en ses paroles. Son rapport respirait d'ailleurs un enthousiasme de vertu, une rigueur de probité qui sentaient l'école de Sparte, où le seul penchant au vice et l'amour des voluptés étaient des crimes dignes de mort. Du reste, l'impassible orateur, en demandant la tête de Danton et de quelques hommes relâchés comme lui dans leurs mœurs, semblait dire du geste et

de la voix : « Ce n'est qu'un peu de sang impur qu'on vous demande. . . . .

« Le chef des Cordeliers, Danton, avait été jeté dans le même cachot où se trouvait déjà Lacroix, arrivé quelques instants avant lui. « Nous, arrêtés ! nous ! Je ne m'en serais jamais douté, disait avec étonnement l'ami de Danton. — Tu ne t'en serais jamais douté ? Je le savais, moi ; on m'en avait averti. — Tu le savais et tu n'as pas agi ? Voilà ta paresse accoutumée ; elle nous a perdus ! — Je ne les croyais pas assez hardis pour oser exécuter leurs desseins. »

« Au point du jour, Danton demanda qu'il lui fût permis de se promener dans les corridors de sa prison. Les geôliers n'osèrent refuser, et le chef de la révolution salua les autres prisonniers qui, pleins d'étonnement de sa chute, se pressaient aux grilles pour le voir. « Messieurs, dit-il, j'espérais dans peu vous faire sortir d'ici ; mais m'y voilà moi-même avec vous, et je ne sais comment cela finira. » Hérault de Séchelles vint à la rencontre de ses amis et les embrassa ; Danton, l'abordant avec un front joyeux, lui adressa ces paroles : « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir en rire ! » Ayant rencontré Thomas Payne, il lui dit avec gravité : « Ce que tu as fait pour le bonheur de ton pays, j'ai essayé de le faire pour le mien. J'ai été moins heureux, mais non pas plus coupable... » Alors, se retournant vers Hérault, Lacroix, Philippeaux et Camille : « On m'envoie à l'échafaud, il faut savoir y aller gaîment ! » Le jeune et infortuné Camille semblait ne pouvoir croire à sa captivité. Bientôt un ordre arriva pour empêcher ces entrevues du malheur. Désespéré du mépris et de l'abandon où il se trouvait, Chabot résolut de s'empoisonner ; il fit usage d'une forte dose de sublimé corrosif ; mais il n'eut pas le courage d'achever sa mort sans se plaindre. On lui administra des remèdes qui le guérirent ; et, triste et mourant comme Fabre, il fut trans-

féré à la Conciergerie. Dans ce trajet, comme pendant les horribles douleurs de sa tentative d'empoisonnement, il ne cessait de répéter cette plainte touchante de l'amitié : « Bazire, mon pauvre Bazire, qu'as-tu fait ?

« Au moment où Camille reçut son acte d'accusation, il froissa avec colère ce papier rempli de mensonges ; mais bientôt, retrouvant dans sa conscience le calme d'un homme qui a voulu rappeler ses semblables au culte de l'humanité, il se rendit témoignage à lui-même en disant : « Je vais à l'échafaud pour avoir versé quelques larmes sur des milliers de malheureux et d'innocents ; mon seul regret en mourant est de n'avoir pas pu les sauver. »

« Par un hasard, dans lequel certains esprits superstitieux pourraient voir une espèce de fatalité légitime et vengeresse, Danton et ses amis occupèrent le cachot qui avait vu passer les Girondins. Avant d'y entrer, il laissa échapper ces belles paroles qui retentiront dans la postérité : « C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Mon but était de prévenir un nouveau septembre, et non de déchaîner un fléau sur l'humanité. »

« Danton, passant en revue le comité de salut public, se moqua de tous ses membres, de leurs prétentions et de leur faiblesse, avec l'ironie orgueilleuse de Mirabeau, mais d'une manière plus originale encore et plus familière, que l'on a retrouvée depuis dans la conversation du général Kléber. « Si je laissais, dit-il, mes jambes à Couthon, on pourrait encore aller quelque temps au comité de salut public. D'ailleurs, ajouta-t-il, je ne regrette pas le pouvoir, car dans les révolutions l'autorité reste aux plus scélérats. » Puis, faisant un retour sur sa vie, sur ses travaux, sur ses peines, sur le peu de bonheur qu'il avait eu dans le cours de son orageuse existence, il prononça cette parole que l'on croirait sortie de la bouche d'un des grands hommes de Plutarque : « Il vaudrait mieux être un pauvre

pêcheur que de gouverner les hommes. » Camille, rempli des illusions de la jeunesse, osait espérer son salut du peuple; Danton haussa les épaules : « Les bêtes ! ils crieront : *Vive la république!* en nous voyant passer. » Alors, revenant aux idées d'un épicurien et au souvenir de la nature, il s'entretint de la campagne, de la liberté qu'on y goûte et du repos qu'elle donne. Danton, dans sa prison, rappelait Mirabeau sur son lit de mort : même sang-froid à regarder les approches de l'instant suprême, même éloquence, mêmes regrets . . . .

« Le 13 germinal, les accusés furent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Le jury, choisi par Hermann et Fouquier-Tinville, se composait des hommes que, dans leur langage de proscripteurs, ils appelaient *les solides*. Danton était généralement aimé des révolutionnaires, qui, quoique mécontents de ses mœurs, ainsi que de l'apparition subite de sa fortune, qu'on attribuait à des concussions en Belgique, ne pouvaient oublier ses grands services, et reconnaissaient d'ailleurs en lui un homme qui avait vraiment des entrailles pour les patriotes. Aussi une foule immense remplissait l'enceinte où devait se faire entendre, pour la dernière fois, la foudroyante voix du Mirabeau populaire. Les interrogatoires commencèrent; ils n'étaient point encore terminés que déjà une partie de l'auditoire, gagnée et convaincue, laissait échapper des exclamations favorables aux accusés. . . . .

« Danton se leva. « Danton, lui dit le président du tribunal, la Convention vous accuse d'avoir conspiré avec Mirabeau, avec Dumouriez, avec d'Orléans, avec les Girondins, avec l'étranger, avec la faction qui veut rétablir Louis XVII. » Le Cordelier, regardant Hermann, répondit : « Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie : que les lâches qui m'accusent paraissent, et je les couvrirai d'ignominie... Que les comités se

rendent ici, je ne répondrai que devant eux ; il me les faut pour accusateurs et pour témoins... Au reste, peu m'importe, vous et votre jugement... Je vous l'ai dit, le néant sera bientôt mon asile... la vie m'est à charge ; il me tarde d'en être délivré !... » Danton ne pouvait articuler ces paroles, tant l'indignation l'agitait. Le tribunal, qui ne s'attendait pas à la demande de Danton, et qui ne savait si les comités voulaient se trouver en présence du terrible accusé, gardait le silence de l'embarras et de la peur.. Pour Fouquier-Tinville, il sentait bien que toute condamnation devenait impossible, si, prenant corps à corps chaque membre des comités, Danton prouvait que, dans les circonstances périlleuses, il s'était montré le plus révolutionnaire et le plus audacieux des hommes, mais il n'osait élever la voix et proposer un avis. Hermann dit à Danton : « L'audace est le propre du crime, le calme est celui de l'innocence. »

« A ces mots, la colère déborda du cœur impétueux de l'accusé. « Oui, sans doute, s'écria-t-il, l'audace individuelle est réprimable ; mais cette audace nationale, dont j'ai tant de fois donné l'exemple, et avec laquelle j'ai tant de fois servi la liberté, est la plus méritoire de toutes les vertus ! Cette audace est la mienne !... Lorsque je me vois si bassement calomnié, puis-je me contenir ? Ce n'est pas d'un révolutionnaire comme moi qu'il faut attendre une défense froide. Les hommes de ma trempe sont inappréciables dans les révolutions ! C'est sur leur front qu'est empreint le génie de la liberté ! » Puis, montrant l'acte d'accusation avec le sourire du dégoût : « En parcourant cette liste d'horreur, je sens tout mon être frémir. » Alors, en réfutant, de la manière la plus nette et la plus précise, chacun des chefs d'accusation qu'il pulvérisa presque tous par des arguments sans réplique, il peignit avec des paroles de feu sa carrière politique et les services que sa voix et son courage avaient rendus à la république. « Qu'on

fasse venir mes accusateurs... j'ai toute la plénitude de ma tête lorsque je les demande... Je dévoilerai les trois plats coquins qui ont entouré et perdu Robespierre... qu'ils se présentent ici, et je les plongerai dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir. » Hermann agitait en vain sa sonnette pour imposer silence à l'accusé, dont la voix couvrait tout. « Est-ce que vous ne m'entendez pas ? s'écria le président. — La voix d'un homme, lui dit-il, qui défend son honneur et sa vie, doit vaincre le bruit de ta sonnette » . . . .

« Épuisé de fatigue et d'indignation, Danton s'assit, et le président, qui doutait de l'issue du procès, l'invita, avec des formes honnêtes, à prendre quelques instants de repos dont il semblait avoir si grand besoin.

C'était le tour de Camille. Hermann commença la lecture du *Vieux Cordelier*, et donna à ce journal des interprétations contre lesquelles se révolta vainement le malheureux accusé. Camille réfuta les inductions criminelles que l'on voulait tirer de son journal; sa défense, pleine de douceur, d'aménité, semée de plaisanteries ingénieuses, excita plus d'une fois le rire de ses juges et de l'auditoire . . . . .

« A la fin de cette séance, Fouquier-Tinville s'empressa d'écrire en toute hâte au comité, en implorant des conseils et des moyens de vaincre la résistance légale des accusés pour lesquels le peuple commençait à se déclarer... Fouquier-Tinville fut engagé à temporiser... Dans la nuit, Saint-Just bâtit en toute hâte un rapport... Sur ce rapport, la Convention décréta que *tout prévenu de conspiration qui insulterait à la justice nationale, serait mis sur le champ hors des débats.*

« Les accusés ignoraient cette fatale résolution, lorsqu'ils comparurent pour la troisième fois devant le tribunal. Soutenus par l'absence de toutes preuves dans le débat, convaincus de la force de leurs réponses, et ne pouvant douter de la faveur publique, ils n'avaient fait que croître

en audace ; aussi, quittant leurs manières de la veille, ils avaient repris le sentiment de leur dignité d'homme, et rassemblé tous leurs moyens pour sortir triomphants de la lutte inégale dans laquelle ils étaient engagés avec le pouvoir. Maintenant, ils ne se contentent plus de vouloir impérieusement la confrontation ; mais, changeant tout à coup de rôle, ils deviennent à leur tour accusateurs, et tous, debout devant le tribunal, ils demandent que la Convention nomme une commission pour entendre les dénonciations qu'ils ont à faire contre les membres du comité, qui marchent évidemment à la tyrannie.

« Le président du tribunal, plus embarrassé que jamais, ne sait que répondre à cette sommation. Dans ce moment, un huissier vient appeler Fouquier ; il sort et trouve, dans la salle voisine, Vadier, Amar et Vouland, qui, accourus en toute hâte, lui remettent une copie du fatal décret. Aussitôt le tigre rentre dans la salle avec un visage radieux, et s... hâte de lire le décret qui était un véritable arrêt de mort. A cette lecture, Danton se lève : « Je prends à té... l'auditoire, s'écrie-t-il, que nous n'avons pas insulté le tri... bunal. »

« Sur cette interpellation, plusieurs voix s'élevèrent ... milieu de la foule et protestèrent de la vérité des par... de l'accusé. Une fluctuation menaçante agita l'assemb... Il y eut même un moment d'incertitude où l'on parai... croire que le peuple allait rendre à la liberté des hom... poursuivis avec un acharnement qui indignait mêm... partisans les plus déclarés du comité de salut public.

« Fouquier regardait avec anxiété les ondulations ... foule agitée ; le jury éprouvait les mêmes alarmes, ... juges, ébranlés, chancelaient dans la résolution d... damner les accusés. Mais, n'étant pas soutenue par q... audacieux orateur du moment, comme la révolu... suscitait autrefois, l'agitation finit par se calmer, et ... en vain que Danton éleva encore sa voix puissante...

[illegible]

e
se
lo-
sur

en audace ; aussi, quittant leurs manière
avaient repris le sentiment de leur di :
rassemblé tous leurs moyens pour ... it
la lutte inégale dans laquelle ils ... n-
pouvoir. Maintenant, ils ne se c ... id.
impérieusement la confrontatio ... ans
coup de rôle, ils deviennent ... les.
tous, debout devant le t ... Sé-
Convention nomme une ... uciant
dénonciations qu'ils o ... quelques
comité, qui marcher ... on jeune Ho-
« Le président d ... ait-il sans cesse.
ne sait que répor ... . » Bientôt il reprit
un huissier vir ... pages des *Nuits d'Young*
la salle voisi ... rrey. Mais, quand on vint
toute hâte ... r au supplice avec ses compa-
le tigre ... de rage ; on fut obligé de le terrasser
hâte d ... bout de lui. A quatre heures, les quatorze
A c ... nés montèrent sur la fatale charrette. Dans le
l'a ... Camille s'écriait sans cesse : « Peuple ! pauvre
peuple ! on te trompe ! on immole tes meilleurs défenseurs ; c'est moi qui vous ai appelés aux armes le 14 juillet ! c'est moi qui vous ai fait prendre la cocarde nationale ! » Des misérables lui répondaient par des vociférations qui redoublaient sa fureur. « Reste donc tranquille, lui dit Danton, qui promenait un regard calme et dédaigneux sur la populace, et laisse là cette vile canaille ! » Mais Camille s'était débattu avec tant de violence sur la charrette que ses habits étaient en lambeaux, et lui-même presque nu lorsqu'il arriva en bas de la guillotine. L'exécution commença ; Hérault voulut donner un dernier baiser à Danton, qui lui survivait d'une minute, l'exécuteur s'y opposa ! « Barbare, lui dit le Cordelier, tu n'empêcheras pas, dans un moment,

s de se baiser dans le panier ! » Camille, ayant
urage, monta sur l'échafaud avec fermeté, puis
eux sur le couteau encore fumant du sang des
Voilà donc, dit-il, la récompense destinée au
de la liberté ! Les monstres qui m'assas-
rvivront pas longtemps. » Au moment
tomber sa tête, il tenait encore dans
es cheveux de sa chère Lucile. En
anton avait la tête haute, le regard
nander au peuple ; cependant il
Ma bien-aimée ! ma pauvre
verrai plus ! » Puis, s'in-
« Allons, Danton, point de
it vers le bourreau : « Tu montreras
ie, elle en vaut la peine. » Sa dernière
exécutée. »

Page 424, vers 6 :

La *Modération* l'entrave ; aux *Indulgents*
Nous devons nos dangers.

Modéré, *Indulgent*, qualifications de parti, appliquées à tous ceux qui condamnaient les boucheries de la Terreur, aux royalistes comme aux Dantonistes et à tous les républicains honnêtes. En ces temps d'exaltation, les hommes modérés et qui penchaient vers l'indulgence, étaient d'*atroces Indulgents*, des *scélérats de Modérés*.

Page 424, vers 12 :

Dans la Convention les députés dociles, etc.

Comment, demandait-on à Lavicomterie, membre du Comité de sûreté générale de septembre 1793 au 31 juillet 1794, comment se faisait-il que les députés s'envoyassent successivement à la guillotine : « Ma foi, répondit-il, Robespierre avait un tel empire sur

Trinchard, président, déclare les accusés coupables, et le tribunal les condamne à mort. On n'osa pas les faire comparaître pour assister au prononcé de la sentence, le greffier descendit la leur lire dans une salle d'attente : ils le renvoyèrent sans vouloir l'entendre, en s'écriant qu'on pouvait les conduire à la mort. De retour à la Conciergerie, les accusés montrèrent beaucoup de sang-froid. Danton, maître désormais de lui-même, laissa voir dans son attitude, dans ses regards, dans l'ironie de ses paroles, un profond mépris pour ses adversaires; Hérault de Séchelles conserva sa gaîté ; Westermann parut insouciant comme la veille d'une bataille ; Camille versa quelques larmes sur le sort de sa femme et de son jeune Horace : « Que vont-ils devenir, répétait-il sans cesse, mon bon Loulou, mon Horace ? » Bientôt il reprit du calme en lisant quelques pages des *Nuits d'Young* et des *Méditations d'Hervey*. Mais, quand on vint le chercher pour aller au supplice avec ses compagnons, il écumait de rage; on fut obligé de le terrasser pour venir à bout de lui. A quatre heures, les quatorze condamnés montèrent sur la fatale charrette. Dans le trajet, Camille s'écriait sans cesse : « Peuple ! pauvre peuple ! on te trompe ! on immole tes meilleurs défenseurs; c'est moi qui vous ai appelés aux armes le 14 juillet ! c'est moi qui vous ai fait prendre la cocarde nationale ! » Des misérables lui répondaient par des vociférations qui redoublaient sa fureur. « Reste donc tranquille, lui dit Danton, qui promenait un regard calme et dédaigneux sur la populace, et laisse là cette vile canaille ! » Mais Camille s'était débattu avec tant de violence sur la charrette que ses habits étaient en lambeaux, et lui-même presque nu lorsqu'il arriva en bas de la guillotine. L'exécution commença ; Hérault voulut donner un dernier baiser à Danton, qui lui survivait d'une minute, l'exécuteur s'y opposa ! « Barbare, lui dit le Cordelier, tu n'empêcheras pas, dans un moment,

nos têtes de se baiser dans le panier! » Camille, ayant repris courage, monta sur l'échafaud avec fermeté, puis jetant les yeux sur le couteau encore fumant du sang des victimes : « Voilà donc, dit-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté ! Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. » Au moment où la hache faisait tomber sa tête, il tenait encore dans l'une de ses mains les cheveux de sa chère Lucile. En montant à son tour, Danton avait la tête haute, le regard assuré, il semblait commander au peuple ; cependant il s'attendrit un moment : « Ma bien-aimée ! ma pauvre femme ! s'écria-t-il, je ne te verrai plus ! » Puis, s'interrompant brusquement : « Allons, Danton, point de faiblesse ! » Se tournant vers le bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. » Sa dernière volonté fut exécutée. »

Page 424, vers 6 :

La *Modération* l'entrave ; aux *Indulgents*
Nous devons nos dangers.

Modéré, *Indulgent*, qualifications de parti, appliquées à tous ceux qui condamnaient les boucheries de la Terreur, aux royalistes comme aux Dantonistes et à tous les républicains honnêtes. En ces temps d'exaltation, les hommes modérés et qui penchaient vers l'indulgence, étaient d'*atroces Indulgents*, des *scélérats de Modérés*.

Page 424, vers 12 :

Dans la Convention les députés dociles, etc.

Comment, demandait-on à Lavicomterie, membre du Comité de sûreté générale de septembre 1793 au 31 juillet 1794, comment se faisait-il que les députés s'envoyassent successivement à la guillotine : « Ma foi, répondit-il, Robespierre avait un tel empire sur

« ses collègues, que moi, en mon particulier, j'hésitais pour me « rendre aux assemblées générales qui réunissaient le Comité de « salut public à celui de sûreté générale, dans la crainte de me « trouver avec lui. Un jour nous fûmes convoqués pour entendre « un rapport, sans savoir sur quelle matière. Nous voilà réunis. « Saint-Just tire de sa poche des papiers : quelle est notre sur- « prise d'entendre le rapport contre Danton et autres. Le rapport « était si séduisant! Saint-Just le débita avec tant d'âme!.. Après « la lecture, on demanda si quelqu'un voulait parler : — Non! « non!.. On mit l'arrestation aux voix, et elle fut décrétée unani- « mement. » *Biographie moderne*, 2e édit., 1816, t. II, p. 254.

Page 425, vers 9-14 :

Ne te souvient-il plus déjà de ces discours
Où tu voulus hâter la justice en son cours?
Avec les accusés tu te trouvais en guerre,
Et demandais contre eux des éclats de tonnerre,
Et tu fis décréter ces hardis tribunaux
Qui nous préservent tous des périls sociaux.

Il est trop vrai que l'énergique Danton fit décréter les tribunaux révolutionnaires ; mais il s'en repentit amèrement, surtout quand il vit disparaître successivement toutes les garanties de la justice. On n'a pas d'idée de l'état des esprits sous la Terreur et du mépris des administrateurs pour la vie humaine. On s'est occupé dans ces derniers temps de recherches sur les tribunaux exceptionnels de 1793 et 1794. Il importe de connaître leur organisation et leurs procédés. Nous lisions récemment le 30e volume de l'*Annuaire de la Société Philotechnique*, et nous y avons remarqué un intéressant article sur le sujet qui nous occupe. M. Ernest Bertrand rendant compte des travaux de M. Berriat-Saint-Prix sur *La justice révolutionnaire*, s'exprime ainsi :

« Les premiers tribunaux révolutionnaires siégeaient avec des jurés, procédaient aussi avec quelque régularité. Mais lorsqu'on voulut terroriser les populations, et qu'il s'agit moins de juger que de frapper des victimes, on supprima les formes et les preuves.

« En politique, disait Robespierre, on doit juger avec les *soupçons* d'un patriotisme éclairé. » Le nom et l'appareil des tribunaux furent conservés, mais en réalité le plus souvent il n'y eut plus ni débats, ni délibérations. L'unique préoccupation était d'aller vite. D'abord on retrancha les défenseurs et les témoins à décharge, puis les témoins à charge, puis les motifs individuels des jugements. On procédait par *fournées*, se contentant pour le jugement d'énoncer la prévention et la peine appliquée ; enfin on en vint à inscrire les noms des condamnés dans les blancs laissés pour cet usage dans des jugements rédigés et imprimés à l'avance. Le 15 frimaire, à Lyon, 248 accusés furent ainsi jugés en 300 minutes ; c'était pour chacun d'eux 72 secondes. Le 13 nivôse, à Nantes, il en fut condamné 289 en une seule journée.

« En agissant ainsi, les commissions se conformaient *aux vues du gouvernement ;* ce sont les termes formels de plusieurs de leurs lettres. On peut d'ailleurs s'en convaincre en lisant les instructions qui leur étaient données. Voici celles que la Commission populaire d'Orange reçut du Comité de salut public :

« Les membres de la Commission établie à Orange sont nommés « pour juger les ennemis de la révolution. Les ennemis de la « révolution sont tous ceux qui, par *quelques moyens que ce soit* « et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à « *contrarier* la marche de la révolution et à empêcher l'affer- « missement de la république. La peine due à ce crime est la « mort. La *preuve* requise pour la condamnation sont *tous les* « *renseignements, de quelque nature qu'ils soient*, qui peuvent « convaincre un homme raisonnable et un ami de la liberté. La « règle des jugements est la conscience des jurés éclairée par « l'amour de la justice et de la patrie. »

« Voici maintenant le commentaire de cette instruction. Fauvetty, le président de la Commission, s'était plaint à Payan de Roman-Fonrosa, l'un des juges, qui était *formaliste enragé* et un peu loin *du point révolutionnaire où il le faudrait*, et de Meilleret, son quatrième collègue, qui exigeait des preuves, comme les tribunaux ordinaires. Payan écrivit à Roman-Fonrosa :

« Les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime

« et même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister *aucune*
« *forme*; la *conscience du juge* est là et *les remplace*... Ces commis-
« sions sont des commissions révolutionnaires... qui doivent aller
« *au fait*... Elles doivent être aussi des *tribunaux politiques*;
« elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été
« pour la révolution ont été par cela même contre elle... On répète
« sans cesse aux juges : Prenez garde, sauvez l'innocent ; et moi je
« leur dis, au nom de la patrie : *Tremblez de sauver un cou-*
« *pable*.

« Mais la *conscience* des juges qui devait remplacer les formes et les preuves n'était pas toujours libre ; elle était comprimée par le vote à haute voix et par les représentants en mission......... Les juges étaient en réalité placés entre l'obligation de condamner, et le danger d'être eux-mêmes poursuivis révolutionnairement. »

L'ouvrage de M. Berriat-Saint-Prix abonde en renseignements d'un intérêt inouï, de cet intérêt qu'excite le sang humain versé par le fanatisme et l'iniquité. Et pourtant cet ouvrage est écrit avec une sorte de calme qui n'appartient qu'aux légistes de profession. Voici comment M. Berriat-Saint-Prix définit lui-même le but qu'il s'est proposé dans son ouvrage sur la justice révolutionnaire, et précise les résultats auxquels il est arrivé :

« Les actes de la justice révolutionnaire ont donné lieu à des appréciations essentiellement contradictoires, suivant la couleur politique des historiens. Mes recherches auront pour résultat, je l'espère, d'éclairer cette controverse où chacun, gardant ses convictions, a taxé ses adversaires de mauvaise foi. Ayant le premier, qu'on me permette de le dire, étudié dans leur ensemble et leurs détails les tribunaux révolutionnaires, je puis terminer ce discord où la vérité, imparfaitement connue des royalistes, a été travestie par les républicains.

« En proie à une émotion que leurs douleurs font comprendre, les royalistes ont fréquemment exagéré ; doublant, triplant le nombre déjà trop grand, hélas ! des victimes ; n'admettant pour les condamnations ni justification ni excuse.

« A leur tour, relevant ces erreurs, les républicains ont, à l'inverse, transformé les événements : en cherchant pour tous des explications ; en opposant aux condamnations du vivant de Robes-

pierre celles de la réaction thermidorienne, plus sanglante, suivant eux, que la Terreur.

« Où donc est la vérité ?

« Les royalistes, malgré leurs exagérations, n'ont pas fait connaître le mal tout entier : leurs légendes n'étaient que partielles et locales.

« Quant aux républicains, leurs restrictions et leurs justifications n'ont aucune valeur. Il y eut sans doute des coupables parmi les victimes, et l'on peut, aux Vendéens, reprocher des fusillades et des cruautés ; mais ces faits ne sauraient, les uns que justifier les condamnations en nombre presque imperceptible, les autres que faire comprendre certaines représailles des Bleus dans l'Ouest. Toujours restera, sans la moindre explication possible, une masse effroyable de sacrifices humains, souillant à jamais la Montagne, le Comité de salut public, les représentants en mission et Robespierre !...

« Je dis avec les faits : non-seulement le 9 thermidor fut une délivrance, mais à la Terreur la réaction thermidorienne ne saurait être comparée sans la plus coupable légèreté. Sur les victimes de la justice révolutionnaire, *avant* et *après* la chute de Robespierre, laissons parler les chiffres, ils ont une irrésistible éloquence.

« Jusqu'au 9 thermidor, c'est-à-dire, pour les villes éloignées de Paris, jusqu'au 14 ou au 15, environ 150 tribunaux, jugeant révolutionnairement, envoyèrent à la guillotine ou à la fusillade au-delà de *dix-sept mille* personnes, la plupart sans formalités et sans preuves. Après cette époque, jusqu'au 12 prairial an III, 28 de ces mêmes tribunaux, observant les formes, recueillant les preuves, ne prononcèrent que *trois cent trente* condamnations à mort (outre les 105 Robespierristes de la Convention, du tribunal et de la commune de Paris, mis hors la loi le 9 et le 10 thermidor).

« Telle est la vérité....... »

Page 427, vers 8-10.

Des plébéiens obscurs saisis dans leurs maisons,
Des gens de tous états encombrant les prisons,
Des vieillards, des enfants, de pauvres jeunes filles, etc.

« On condamna et l'on exécuta un grand nombre de femmes, de jeunes filles, de vieillards tombés en enfance, contre lesquels les prétextes mêmes manquaient. Et ces condamnations n'atteignirent pas seulement « les nobles, les prêtres et les riches qui « étaient réputés les ennemis de la révolution ; elles frappèrent en « bien plus grand nombre, dit M. Berriat-Saint-Prix, les ouvriers, « les domestiques et les journaliers »; et il le prouve en transcrivant des listes de condamnation. Le représentant Maignet le dit dans une de ses lettres : le véritable but que l'on voulait atteindre, c'était d'*épouvanter*. Ce que l'on cherchait, ce n'était point des coupables, mais des victimes. » E. Bertrand, *Annuaire de la Soc. Phil.*, t. XXX, 1869.

Page 432, vers 8, 9:

Camille sous leurs coups tombera !.. Leur vengeance
A beau jeu : n'a-t-il pas rappelé la clémence ?

Lucile écrivait à Fréron, qui était dans le Midi : « Vous ne pouvez avoir une idée de tout ce qui se fait ici ; vous ignorez tout... Aussi je ne m'étonne pas que vous reprochiez à Camille son *Comité de clémence*. Ce n'est pas de Toulon qu'il faut le juger. Vous êtes bien heureux là où vous êtes : tout a été au gré de vos désirs ; mais nous, calomniés, persécutés par des ignorants, des intrigants, et même des patriotes ! Robespierre, votre boussole, a dénoncé Camille; il a fait lire ses numéros 3 et 4, a demandé qu'ils fussent brûlés, lui qui les avait lus manuscrits ! Y concevez-vous quelque chose ? »

Page 439, vers 5 et 6 :

La Terreur à l'ordre du jour
Me fait chanter la Guillotine.

La guillotine eut ses enthousiastes chez d'autres que chez les rimeurs de 1793 et 1794. Le 3 brumaire an II, le Comité d'Angers écrivait au représentant Richard, à Saumur.

« L'exemple est un motif si puissant sur le peuple, que le Comité vous demande de lui envoyer la *sacram sanctam Guillotinam* et les ministres républicains de son culte... Il n'est pas d'heure dans la journée qu'il ne nous arrive des *récipiendaires* que nous désirons initier dans ses *mystères*. Jugez de la joie que nous éprouvons en songeant que les *autels* de cette *divinité* ne sont pas près d'être abandonnés. Pour que le *service* n'éprouve aucun retard, trouvez bon que nous en prévenions *Saint-Félix*, hiérophante du sacré collége. »

Page 442 :

La vie et la mort d'Hébert, dit le Père Duchesne, etc.

Le Père Duchesne est le titre d'un journal que publia de 1790 à 1794 Jacques-René Hébert, né à Alençon le 15 novembre 1757, mort sur l'échafaud le 24 mars 1794. M. Ch. Brunet qui a consacré un volume à le faire connaître lui et son œuvre, s'exprime ainsi : « On se représente généralement Hébert comme un homme fortement constitué, et aux vêtements en désordre. Il était, au contraire, petit, d'une figure assez jolie, et d'une propreté parfaite. Il avait la parole facile, et s'exprimait avec correction. — J'arrive à son journal.

« Le nom du Père Duchesne était connu de longue date. On trouve dans une réimpression publiée par Caron, et qui est intitulée : *le Plat de Carnaval*, la relation d'une aventure arrivée au Père Duchesne, potier de terre et marchand de fourneaux, rue Mazarine, qui jure ou est toujours prêt à jurer à chaque phrase. En 1789, plusieurs pamphlets furent publiés sous le nom du Père Duchesne. C'était un type, comme, de notre temps, l'a été celui de *Mayeux*....... Quoi qu'il en soit, la publication d'Hébert commença, en 1790, par des feuilles non numérotées, ayant en tête une vignette représentant le *Père Duchesne*, une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main, avec deux croix de Malte à la fin, et portant au-dessous de la vignette cette épigraphe : *Je suis le véritable Père Duchesne, foutre!* »

Plus tard il y a eu quelques changements dans les vignettes. Le

n° 287 que nous avons sous les yeux, représente le Père Duchesne, tenant à la bouche une pipe d'où sort une abondante fumée; sa main gauche touche à sa ceinture d'où monte la crosse d'un pistolet; sa main droite tient une hache levée. Près de lui, à sa droite, un fusil et sa baïonnette, un verre et une bouteille; à sa gauche, un prêtre à genoux, qui, les mains jointes, demande une grâce que ne font pas pressentir ces deux mots écrits au-dessous : MEMENTO MORI. A la fin de la feuille, au-dessous de la signature *Hébert*, sont deux fourneaux dont l'un est renversé. Voici le titre de ce n° 287 : « La grande ronde du Père Duchesne dans les prisons pour passer en revue tous les aristocrates, tous les royalistes, tous les Brissotins qui sifflent la linote. *Sa grande colère* de voir que l'on se fout du peuple en allongeant la courroie au sujet du jugement de Brissot, de la veuve Capet, du prêtre Fauchet, de Vergniaud, de Gensonné, du borgne Manuel et de tous les autres scélérats qui vouloient dépecer la république et en vendre les lambeaux au roi Georges Dandin, au Mandrin de Prusse et au Cartouche de Vienne. »

On n'imagine pas tout le mal qu'a fait ce journal infâme où les actes les plus atroces, où les plus odieux assassinats étaient prêchés trois fois par semaine dans le plus ignoble langage. L'audace du crime inventait chaque jour des locutions nouvelles qui passaient dans la langue de la populace et l'habituaient à la barbarie. « Hébert, dit M. Ch. Brunet, désignait ainsi le supplice : jouer à la main chaude (les patients avaient les mains attachées derrière le dos), mettre la tête à la fenêtre, faire la bascule, essayer la cravate à Capet, éternuer dans le sac, cracher dans le sac, demander l'heure au vasistas, raccourcir. Il appelait l'instrument du supplice la sainte guillotine, le rasoir national; enfin la charrette dans laquelle on conduisait les patients était nommée par lui le vis-à-vis de maître Samson, ou le carrosse à trente-six portières. »

Page 442, vers 11 et 12:

Avait volé des contremarques
Au théâtre qui l'employait.

M. Michelet dit à ce sujet : « Employé des Variétés, et chassé

pour un vol, vendeur de contremarques à la porte des théâtres, il vendit aussi des journaux, spécialement *le Père Duchesne* (il y avait déjà deux journaux de ce titre). Hébert vola le titre et la manière, se fit l'entrepreneur d'un nouveau *Père Duchesne*, plus jureur, plus cynique..... La vache à lait d'Hébert était Bouchotte, le ministre de la guerre. »

« Il vint à Paris vers 1780, dit M. Charles Brunet, sans doute pour y chercher fortune; mais il n'y trouva que les déceptions ordinaires. Après y avoir vécu pendant un certain temps, sans qu'on sache au moyen de quelles ressources; il obtint en 1786 un emploi de controleur de contremarques au théâtre des Variétés. Il quitta cette place à la fin de 1788, renvoyé pour cause d'infidélité..... En janvier 1790, Hébert, manquant de tout, même de logement, vint trouver un médecin de ses amis, nommé Boisset, lui exposa ses besoins et en reçut des secours. Peu de temps après, Hébert disparut pendant deux ou trois jours, emportant matelas, chemises et autres effets au même homme qui l'avait recueilli dans son indigence. »

Page 443, vers 5 :

Bouchotte payait ses pamphlets.

On lit dans *Le Père Duchesne d'Hébert*, par M. Charles Brunet, p. 42 : « A la séance du club des Jacobins du 16 nivôse an II, Camille Desmoulins, répondant à Hébert, dit : « Je tiens à la main « l'extrait des registres de la trésorerie nationale, qui porte que, « le 2 juin, il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme « de 123,000 livres pour son journal; que, le 4 octobre, il lui « a été payé une somme de 60,000 livres pour six cent mille « exemplaires du *Père Duchesne*, tandis que ces exemplaires ne « devaient coûter que 17,000 livres. »

Page 443, vers 12, 13 :

Il simulait le loup sauvage
Et n'était qu'un mouton galeux.

Un auteur vivant qui est loin d'avoir toutes les qualités de

l'historien, M. Michelet a fréquemment les touches hardies ou délicates de l'artiste supérieur dans son *Histoire de la Révolution française.* En analysant le n° V du *Vieux Cordelier*, il peint de main de maître le Père Duchesne en rappelant le passage qui le concerne; qu'on en juge :

« Le mieux traité est Hébert. Le puissant artiste, avec l'adresse et le soin d'un naturaliste habile, qui d'une pince a saisi un hideux insecte, le montre au jour sous tous ses aspects. Camille a détruit celui-ci sans en altérer les formes, et l'a parfaitement conservé. Il ne serait pas facile d'en trouver un autre. Hébert bien décrit, bien piqué, classé au musée des monstres, pose là pour tout l'avenir. »

Rév., t. VI, p. 27, 2e éd., 1869.

Page 444, vers 5 :

Rallume tes fourneaux éteints.

Hébert mourut lâchement. « Quand le cortége parut, dit M. Louis Blanc (t. X, p. 328), des applaudissements retentirent, mêlés au cri de *Vive la République!* Livide et se soutenant à peine, Hébert s'avança vers la guillotine, au milieu des huées. On lui criait, par allusion à l'estampille de son journal : « Eh bien! Père Duchesne, où sont tes fourneaux? »

Page 447, vers 18 :

A Hondtschoote, le soir, tombé sous la mitraille, etc.

Hondtschoote, lieu où se donna la bataille gagnée par Houchard sur les Autrichiens, le 8 septembre 1793. Le vainqueur qui avait rendu à la France un important service, en rompant la longue chaîne de nos revers au Nord, n'en fut pas moins condamné à mort, deux mois après, par le tribunal révolutionnaire.

Page 451, vers 11-13 :

Parfois le délateur dresse, excite, encourage
L'enfant, jeune limier qu'il exerce au soupçon ;
Car il faut des suspects, le fer veut sa moisson.

« Lorsqu'on demandait à Robespierre quel était le but des interminables tragédies dont le spectacle épouvantait l'Europe, il répondait avec une pédantesque gravité : *Je régénère la nation.* Voici quelle était cette régénération :

« La morale publique, déjà si corrompue, s'altérait de jour en jour. La délation, la calomnie, l'assassinat étaient érigés en vertus. Les sentiments de la nature s'éteignaient dans les cœurs. La perfidie, l'inhumanité prenaient la place des affections les plus tendres. La reconnaissance, le respect filial devenaient des crimes punissables. Le valet dénonçait son maître, l'ami trahissait son ami. Je connais un homme qui a arrêté de sa main son propre frère, et qui en a été loué.

« Un enfant de dix ans ayant été réprimandé par sa mère, courut la dénoncer au comité révolutionnaire de sa section, il l'accusa d'être attachée et fidèle au culte catholique. La dénonciation fut reçue, l'enfant récompensé, et la mère traduite au tribunal révolutionnaire qui la condamna à mort. »

. . . .

« Enfin, et ce dernier trait épouvantera la postérité, des femmes, des mères de famille faisaient sucer aux enfants qu'elles allaitaient le poison de la férocité avec le lait de leurs mamelles. Elles suspendaient au cou de ces innocentes créatures des hochets qui étaient une représentation de la guillotine. Ces hochets, au moyen d'un ressort que faisait jouer le doigt de l'enfant, imitaient la chute de la tête qu'abat le terrible couteau. » *Choix d'anecdotes anciennes et modernes.* Paris, Poncelin, an XI, tome IV, p. 123-125.

Page 452, vers 6 :

Écrit aux dignes chefs de ce gouvernement.

Les quatre vers qui suivent reproduisent assez fidèlement l'une des lettres atroces écrites par les représentants en mission. On la trouve dans une note des *Esquisses dramatiques du gouvernement révolutionnaire de France aux années* 1793, 1794 *et* 1795, par Ducancel. Paris, 1830, in-8°.

Page 454 :

Épîtres, etc.

Nous avons donné un titre qui, bibliographiquement, n'est pas exact. Le véritable est celui-ci : *Épîtres et évangiles du républicain*, in-18 de IV et 86 pages. Ce recueil commence par les trois décades de vendémiaire et se termine par les trois de fructidor. Chaque décade a son épître et son évangile. L'évangile que nous avons rimé, en l'abrégeant et en élaguant ce qu'il y a de plus hardi dans l'original, est le premier de la première décade.

Page 459, vers 6 :

Contre les *Immoraux* encore une campagne.

Le rigorisme de Saint-Just, l'incorruptibilité de Robespierre, leur rêve incroyable de Sparte à Paris, firent donner par leurs partisans la qualification d'*Immoraux* à tous ceux qui, comme les Dantonistes, se déclaraient contre la dureté de leurs principes et l'absurdité de leurs réformes.

Page 462, vers 12 :

Tiens, ici j'ai noté toutes ses défaillances.

Ce papier n'est autre que le manuscrit tombé entre les mains de M. Sencier et publié par lui, sous ce titre : *Projet, rédigé par Robespierre, du Rapport fait à la Convention nationale par Saint-Just, contre Fabre d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins*. Paris, chez France, 1841, in-8° (1). Dans son Avertissement, M. Sencier dit, entre autres choses : « On verra les singuliers rapprochements qui se trouvent entre le Rapport de Saint-Just contre Fabre d'Églantine, Danton, Camille Desmoulins, etc., et les idées de Robespierre qui ont servi de base à ce Rapport, et que ce dernier lui a suggérées. Ce document précieux donne la preuve la plus convaincante que ce n'était pas Robespierre qui recevait ses inspirations de Saint-Just, comme l'ont cru plusieurs historiens, et notamment M. Thiers (t. III, p. 327, 1re édit.),

(1) C'est à tort que Louis Blanc attribue cette publication à Louis Dubois.

mais bien Robespierre qui imposait les siennes à Saint-Just..... Le projet de Rapport que nous présentons comme une pièce justificative de l'histoire, sera d'autant mieux apprécié qu'on aura fait sortir des ténèbres plus d'éclaircissements sur ces derniers temps.... Un billet de la main de Robespierre que nous avons fait lithographier, prouve qu'il convoqua lui-même le vice-président du tribunal révolutionnaire pour s'entendre avec lui sur la condamnation des accusés. »

Page 463, vers 21 et 22 :

Il faut briser l'obstacle aussitôt qu'il se dresse,
Accuser fièrement et frapper sans faiblesse.

« La pitié qu'on fait paraître pour les détenus, a dit Saint-Just, à la tribune, est un signe éclatant de trahison dans une république qui ne peut être assise que sur l'insensibilité. »

Page 468, vers 2 :

Ne suis-je pas toujours l'ami de la famille?

Une preuve des relations intimes de Robespierre avec la famille de Lucile Desmoulins, c'est que lors de l'arrestation de Lucile, Mme Duplessis, sa mère, écrivit à Robespierre : « Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient d'ordonner de la mener à l'échafaud; deux heures encore et elle n'existera plus! Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout à fait la raison; si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité; si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux; si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente; mais si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle (son autre fille) et Horace; viens nous déchirer de tes mains encore fumantes du sang de Camille. Viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse! »

Page 475, vers 1, 2 :

Les égorgeurs !... toujours, toujours tu crois entendre
Ces trois lugubres mots : *massacres de septembre!*

Un de nos confrères de l'Académie de Caen, M. le premier avocat général Boivin-Champeaux, a donné en 1868 un excellent volume intitulé : *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure.* Beaucoup de faits inconnus, ou depuis longtemps oubliés, y sont exposés dans le cadre des événements généraux, après de longues et consciencieuses études. L'honnête et laborieux historien est arrivé aux mêmes résultats que nous, et a su intercaler dans ses récits les preuves des jugements qu'il a portés. Après avoir rappelé en termes énergiques les massacres de septembre, il en cherche les auteurs, et voici comment il s'exprime (p. 324-325) :

« Quand l'histoire accuse les membres du Comité de surveillance d'avoir été les fauteurs et les complices de ces horribles exécutions, qui n'ont d'exemple dans nos annales que les massacres de la St-Barthélemy, elle ne le fait qu'avec des pièces émanées d'eux-mêmes. Le 3 septembre, pendant que Maillard et ses bourreaux *travaillaient* dans les prisons, une lettre était adressée aux municipalités des départements pour les engager à imiter la commune de Paris. Elle était ainsi conçue : « Frères et amis, un affreux « complot, tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de « l'empire français, ayant réduit la Commune de Paris à la cruelle « nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la « nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie... « Elle se hâte d'informer ses frères des départements qu'une « partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été « mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru « indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres « cachés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi. « Et sans doute la nation entière, après la longue suite de tra- « hisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera « d'employer ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les « Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'en-

« nemi, nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour « égorger nos femmes et nos enfants.

« Cette circulaire d'assassins et de provocateurs à l'assassinat était souscrite des noms des membres du Comité de surveillance de la Commune, au milieu desquels figurait, en outre, celui de Marat, avec cette accolade : *l'Ami du peuple*. Elle fut répandue dans Paris et expédiée dans les départements sous le contre-seing du ministre de la justice lui-même, de Danton, à qui l'Assemblée législative avait remis un des attributs de la souveraineté nationale, le droit de promulguer les décrets. »

La circulaire dont il est question dans ce dernier alinéa, porte-t-elle véritablement le *contre-seing* de Danton ? M. Alfred Bougeard, qui a donné en 1861 un volume apologétique sur Danton, affirme qu'il a dans les mains la pièce officielle imprimée, et qu'elle ne porte « aucun contre-seing du pouvoir exécutif en général, de celui de Danton en particulier. » C'est possible. Nous admettons même, malgré les assertions contraires et très-vraisemblables, que la circulaire n'a pas été expédiée *sous le couvert* du ministre de la justice ; mais c'est le 2 septembre, au moment où les massacres allaient commencer, que Danton s'écriait à la tribune : « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est une charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. » Tout nous démontre que Danton savait que les massacres devaient avoir lieu ; que s'il ne les a pas ordonnés, il les a laissé commettre ; qu'ils entraient dans son plan de politique à outrance ; que Marat, le sanguinaire Marat est le grand coupable dans cette épouvantable boucherie, et nous disons avec M. Edgard Quinet (*La Révolution*, t. Ier, p. 381, 1re édit.) : « Au moment où le signal va être donné par le canon d'alarme et par le tocsin de Bonne-Nouvelle, Danton se réfugie au Champ-de-Mars, parmi les volontaires qui courent aux armées. Il se cache sous les drapeaux. Il fuit les meurtres auxquels il prête son nom et son autorité. Présent et absent, il a beau fuir ; il ne se dérobera pas à l'avenir. »

On sait combien ce crime exécrable pesa sur le reste de sa vie et la rendit stérile pour le bien qu'il eût voulu faire. Les impolitiques Girondins s'obstinèrent à le repousser. Dans les circonstances les

plus graves, il maudit son impuissance, et se laissa insouciamment aller à cette existence molle et sensuelle qui brisa chez lui les principaux ressorts. Semblable au lion populaire d'Auguste Barbier, quand il voulut se relever de toute sa taille, quand il voulut,

Comme l'antique athlète,
Sur son col musculeux dresser toute sa tête,
Et les barbes au vent, le front échevelé,
Rugir en souverain, — il était muselé.

Page 475, vers 16 :

Tout s'enchaîne : aujourd'hui compte les échafauds, etc.

« Les arrestations s'opéraient par milliers. Le 4 floréal, Maignet écrivait d'Avignon à Couthon : « S'il fallait exécuter dans ces contrées votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire... car dans les deux départements je porte à 12 ou 15,000 ceux qui ont été arrêtés. » Et après le 9 thermidor, Rovère disait à la Convention : « A Avignon, il y a dans une église 2,000 personnes incarcérées ; savez-vous pourquoi ? parce que leur fortune s'élève à plus de 15,000 livres. »

« A Angers, en un peu plus d'une année, le Comité fit enfermer au château 1,547 personnes, indépendamment de 982 autres écrouées au même lieu par la Commission Félix, et non compris les Vendéens qui remplissaient les autres prisons.

« A Nantes, les prisons ne suffisant plus, on en créa de nouvelles, et l'on transforma en maisons d'arrêt un hôpital, l'entrepôt de la Douane et jusqu'à des navires marchands. Quant aux prisonniers, ils furent décimés par les souffrances, les privations et le typhus : la maladie venait en aide à l'échafaud. » *La justice révolutionnaire.* Annuaire de la Société Philotechnique, XXXe vol., 1869.

Page 481, vers 2 :

.... Éléonore, ou plutôt Cornélie.

Éléonore Duplay, dite *Cornélie*, ou *Cornelia*, comme l'appelle M. Michelet, avait 24 ans. « C'était, dit M. Ernest Hamel (*Hist.*

de Robesp., t. III, p. 294), une grande et belle jeune fille, aux traits un peu accentués, et dont l'âme virile, trempée aux sources de la Révolution, pouvait aller de pair avec celle de Robespierre..... Aucune femme n'était plus digne de devenir la compagne du glorieux démocrate. Ils vivaient sous le même toit ainsi que deux fiancés, lui, trouvant dans ce chaste amour comme un repos et un adoucissement après tant de luttes quotidiennes; elle, fière de celui dont elle devait porter le nom un jour, prête à partager avec lui la palme ou le martyre. » Le mot le plus vrai de ce portrait, d'une ressemblance contestable, c'est que Cornélie pouvait *aller de pair* avec son amant.

Page 483, vers 8 :

Quel jury!.... mais qu'importe?

« Les juges des tribunaux et commissions révolutionnaires et les jurés étaient choisis parmi les jacobins les plus violents, parmi des ouvriers sans instruction.

« Le représentant Maignet, voulant constituer un tribunal révolutionnaire pour Vaucluse, écrivait à Payan de lui envoyer « douze francs républicains » parmi lesquels il fit un choix.

« A Bordeaux, sur les sept juges de la commission militaire, il y eut un comédien, un doreur, un boulanger, un mégissier, un tonnelier; tous étaient de si mauvais renom, qu'on les avait surnommés *les sept péchés capitaux*.

« A Lyon, dans la commission Parein, il y avait un ouvrier en soie; dans la commission d'Orange, un menuisier d'Orange. On peut juger du degré de leur instruction par l'orthographe de Grandmaison, qui présida l'une des commissions de Lyon. Il écrivait : « En verdu du présent jugements Le consiergé des prisons et Requi de mettre en Libertée Le citoyen jean Roux aquitté... »

E. Bertrand. *Annuaire de la Soc. Phil.*, 1869.

Page 483, vers 11 :

Cette lettre... serait-ce un testament de mort?

Voir cette lettre tout entière dans l'*Histoire des Girondins*; p. 201-205, t. XIV des *Œuvres complètes de Lamartine*.

Page 492, vers 8 :

Sa voix allait se perdre au quai de la Ferraille.

« Danton parla très-longtemps; il parlait avec une véhémence extraordinaire, et poussait de tels éclats de voix qu'ils parvenaient jusqu'au quai de la Ferraille. »

Louis Blanc, *Hist. de la Révol. fr.*, X, 408.

Page 499, vers 10 :

Procureur général, allume ta lanterne.

Camille Desmoulins s'était donné lui-même « par forfanterie », dit E. Hatin, p. 145 de sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, le titre lugubre de « Procureur général de la lanterne. »

Page 499, vers 19 :

Combien, pour t'éclairer, j'écrivis de journaux!

Dès 1789, C. Desmoulins se jeta dans le journalisme. Il publia les *Révolutions de France et de Brabant*, qui eurent sept volumes in-8°, composés de 86 numéros d'au moins 3 feuilles chacun. Cette collection forme une première partie qui s'arrête en juillet 1791. Elle fut reprise en 1792, et cette deuxième partie se compose de 55 numéros in-8°. L'auteur a travaillé à d'autres feuilles politiques. Rien n'allait mieux à son talent et à son tempérament que la polémique ardente et le sarcasme du pamphlet.

Page 500, vers 7 :

Quand ces frères Caïn luttent d'assassinats, etc.

On a vu en tête de ces notes le récit de l'académicien Tissot. L'historien efface, pour la dignité de son récit, des traits qui se trouvent ailleurs plus vrais, plus crus, plus caractéristiques. Voici des détails que Riouffe a consignés dans la 1re édition de ses *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre :*

« Danton, placé dans un cachot à côté de Westermann, ne cessait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous. Ce terrible Danton fut véritablement escamoté par Robespierre. Il en était un peu honteux; il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas; toutes ses phrases étaient entremêlées de jurons et d'expressions ordurières. En voici quelques-unes que j'ai retenues :

« C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tribunal révo-
« lutionnaire, mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes :
« ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité. C'était pour
« prévenir le renouvellement des massacres du 2 septembre. »
Étrange langage dans la bouche de Danton!

« Je laisse tout dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas
« un qui s'entende en gouvernement. Au milieu de tant de fureurs,
« je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets
« qui feront voir que je ne les partageais pas. »

« Si je laissais mes c...... à Robespierre et mes jambes à
« Couthon, ça pourrait aller encore quelque temps au Comité de
« salut public.

« Ce sont des frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner
« comme Robespierre.

« J'avais un espion qui ne me quittait pas (1).

« Je savais que je devais être arrêté.

« Ce qui prouve que le sieur de Robespierre est un Néron, c'est
« qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié
« que la veille de son arrestation.

« Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats.

« Il vaut mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner des
« hommes.

« Les f...... bêtes! ils crieront : *Vive la République!* en me
« voyant passer! »

(1) Danton était averti de tous côtés... « Eh bien! n'importe, dit-il, j'aime mieux être guillotiné que guillotineur! » — On lui disait de se cacher, de fuir. Danton haussa les épaules. « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers? »

MICHELET, *Rév. fr.*, t. VI, p. 134, 2e éd.



Page 501, vers 2 :

Rien ne vaut, etc.

Tous les historiens ne s'accordent pas sur l'immoralité de Danton. M. Villiaumé dit, page 95 de son Hist. de la Rév., 4e éd. : « Danton vivait modestement. D'une nature expansive et aimante, il n'avait pas, à la vérité, rompu toutes ses relations avec les gens du monde, et ne fuyait pas les plaisirs; mais il s'y livrait rarement, et ses goûts sont toujours restés simples..... Dans ces derniers temps, une personne étant allée recueillir des renseignements sur Danton, à Arcis-sur-Aube, en revint tout émue. Comme elle en parlait à Royer-Collard, en lui disant : Il paraît que Danton avait un beau caractère. — Dites *magnanime*, monsieur, répondit le président de la Chambre des députés, qui l'avait beaucoup connu, et qui n'était pas suspect de républicanisme. »

Ici nous ajouterons une note que M. Dauban a mise à la page 331 de *Paris en* 1794 *et* 1795 : « Les qualités, et jusqu'aux défauts de Danton, la cause de la clémence pour laquelle il est mort, ont séduit presque tous les historiens qui ont écrit sur la Révolution.... Mirabeau avait voulu sauver la monarchie, on le sait à n'en pas douter aujourd'hui. Qui saura jamais ce qu'a voulu Danton? Les documents manuscrits qui le concernent sont d'une extrême rareté : on ne peut dire tous ceux qui ont eu intérêt à les faire disparaître : orléanistes, royalistes, montagnards et dantonistes. Danton aurait eu le désir d'épargner la vie du Roi, de faire évader la famille royale, et il avait été lié à d'Orléans. A quel but tendait-il, cet homme qui connaissait si bien l'inconstance des masses, et qui assistait à ce qu'il a appelé un *gâchis épouvantable*. Il y a là une obscurité qu'on aura bien de la peine à dissiper, et le dernier mot de la pensée politique de Danton restera un des mystères de la Révolution. Quoi qu'il en soit, les royalistes ont pensé que Mirabeau a emporté la monarchie dans la tombe, l'opinion des républicains est que Danton a entraîné la république dans sa chute. Danton avait sur ses adversaires une incontestable supériorité : il était *pratique;* et le sens pratique, l'intelligence de ce qui est possible, de ce qui convient à une situation, est le génie même du gouvernant. »

Page 504, vers 14-17 :
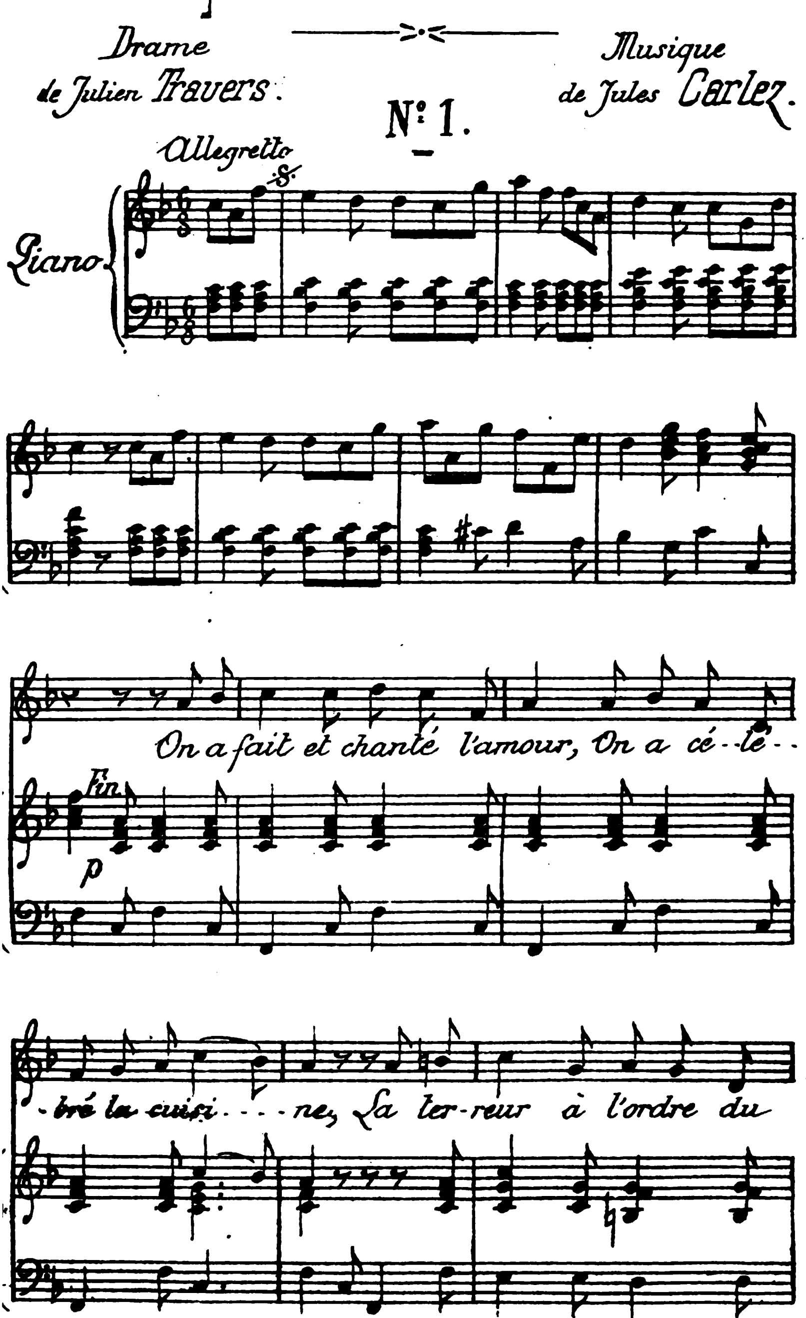
Je savoure en espoir ta prochaine impuissance.
Dans la Convention qui t'aura délaissé,
Je te vois, t'indignant contre un accueil glacé,
Lire un arrêt de mort sur de pâles visages.

La Gazette nationale ou Le Moniteur universel, 1794, nos 311 et 312, donne le compte-rendu de la séance du 9 thermidor.
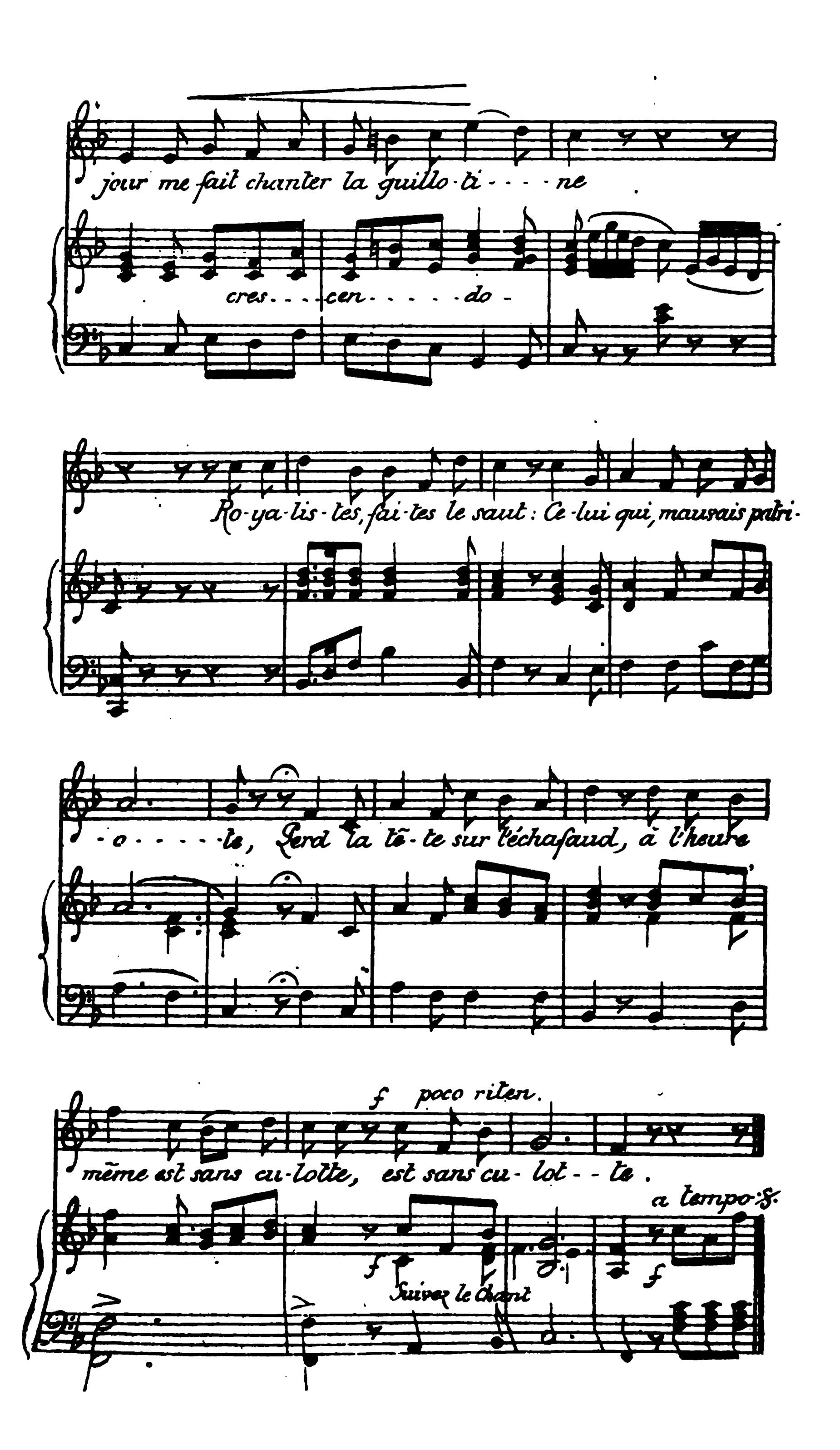
Un dernier mot pour terminer cette œuvre, plus que littéraire, destinée à mettre en garde contre les apologistes de la Terreur, contre ces jeunes hommes, inexpérimentés, qui disent et écrivent qu' « il faut rentrer dans les traditions de Robespierre. » — La Terreur a été le règne de la violence et du despotisme. La Terreur a exilé la Pitié, proscrit la justice, interdit les consolations. En inspirant outre mesure une crainte pusillanime de la mort, en troublant la raison par toutes les appréhensions de l'égoïsme, en supprimant les devoirs de la parenté comme en brisant les liens de l'amitié, en semant la défiance entre les citoyens, en les poussant à d'ignobles lâchetés, à d'atroces délations, en éteignant le sens moral par l'effroi de la guillotine, la Terreur a été l'une des plus abominables époques de l'histoire. « Alors, dit Rœderer, l'arbitraire avait atteint les dernières limites où il pût porter ses excès. » Nous appelons les études les plus minutieuses sur les détails qui ne sont pas assez connus, sur les mobiles si différemment appréciés par l'esprit de parti, sur les prétextes mensongers auxquels on attribue trop exclusivement le salut de la patrie et la gloire de nos armes. Qu'on remonte aux causes, qu'on les suive dans leurs résultats, qu'on interroge la conscience du genre humain, juge inexorable des tyrans, on vouera toujours à l'exécration des siècles le régime de la Terreur. « J'insiste, dirai-je avec M. Cuvillier-Fleury, rendant compte du VIIe volume de l'*Histoire de la Révolution française* par M. Louis Blanc et jugeant les massacres de septembre, — j'insiste un peu trop peut-être sur ces vérités d'ordre éternel. M. Louis Blanc me reproche ma passion. Je

suis, je l'avoue, tout rempli de passion contre ces crimes de la force et de la terreur. La société punit tous les jours les crimes de la faiblesse. L'homme qui lutte avec ses vices, avec ses besoins, dans l'isolement de sa perversité et de sa convoitise, contre la puissance invincible des lois sociales, cet homme est faible en même temps que criminel, et criminel peut-être parce qu'il est faible. La société le châtie, elle a raison. La société ne peut pas punir les crimes de la force, mais le genre humain les déteste, l'histoire les flétrit. C'est parce que M. Louis Blanc a essayé de les relever de ces flétrissures en les associant avec un art déplorable aux plus nobles sentiments du cœur humain, c'est pour cela que j'ai protesté et que je proteste, au nom de la vraie révolution contre la fausse révolution, au nom de 89 contre 93, au nom des constituants contre les proscripteurs, au nom des libérateurs contre les assassins. »
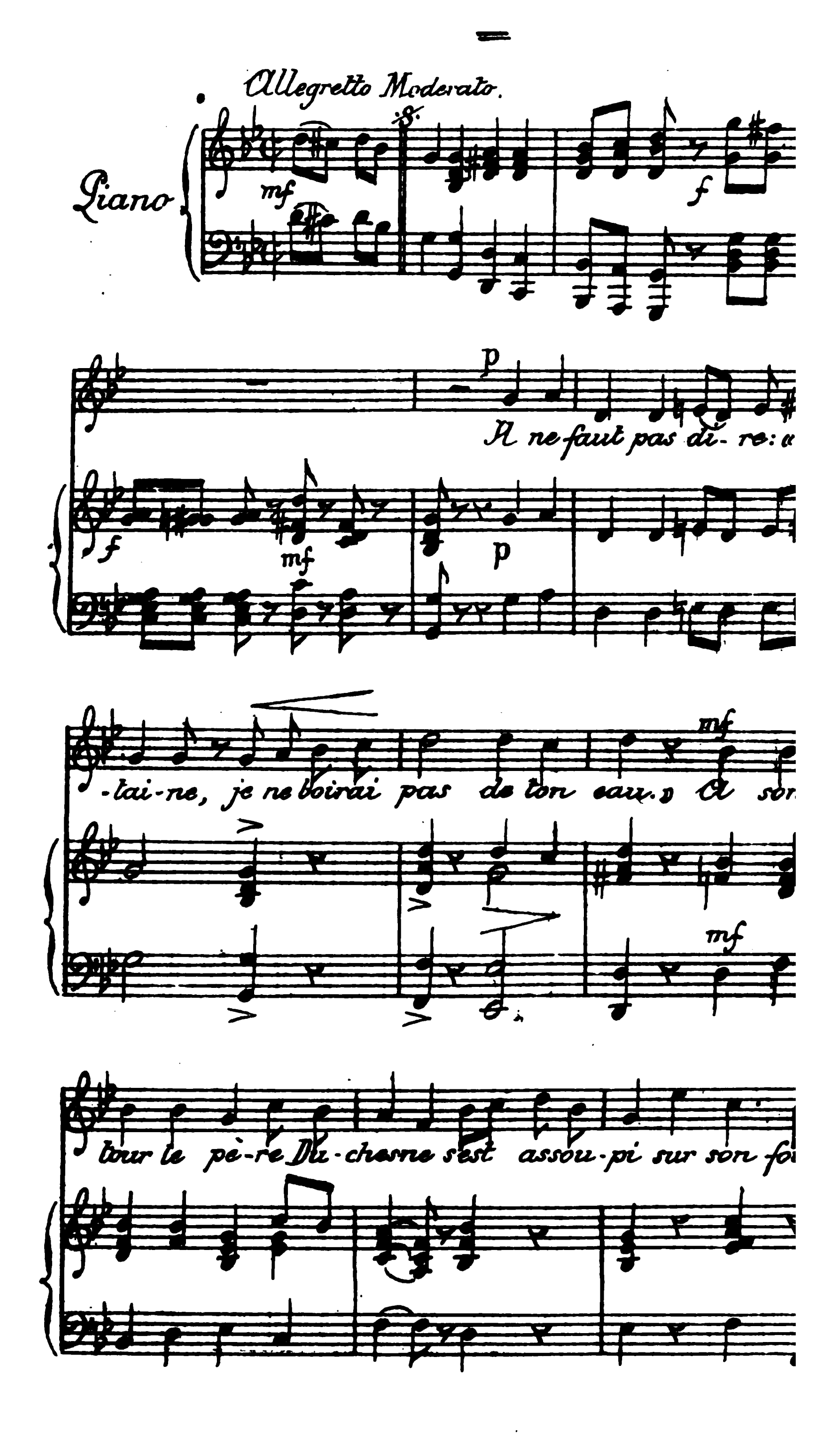
La pitié sous la terreur.
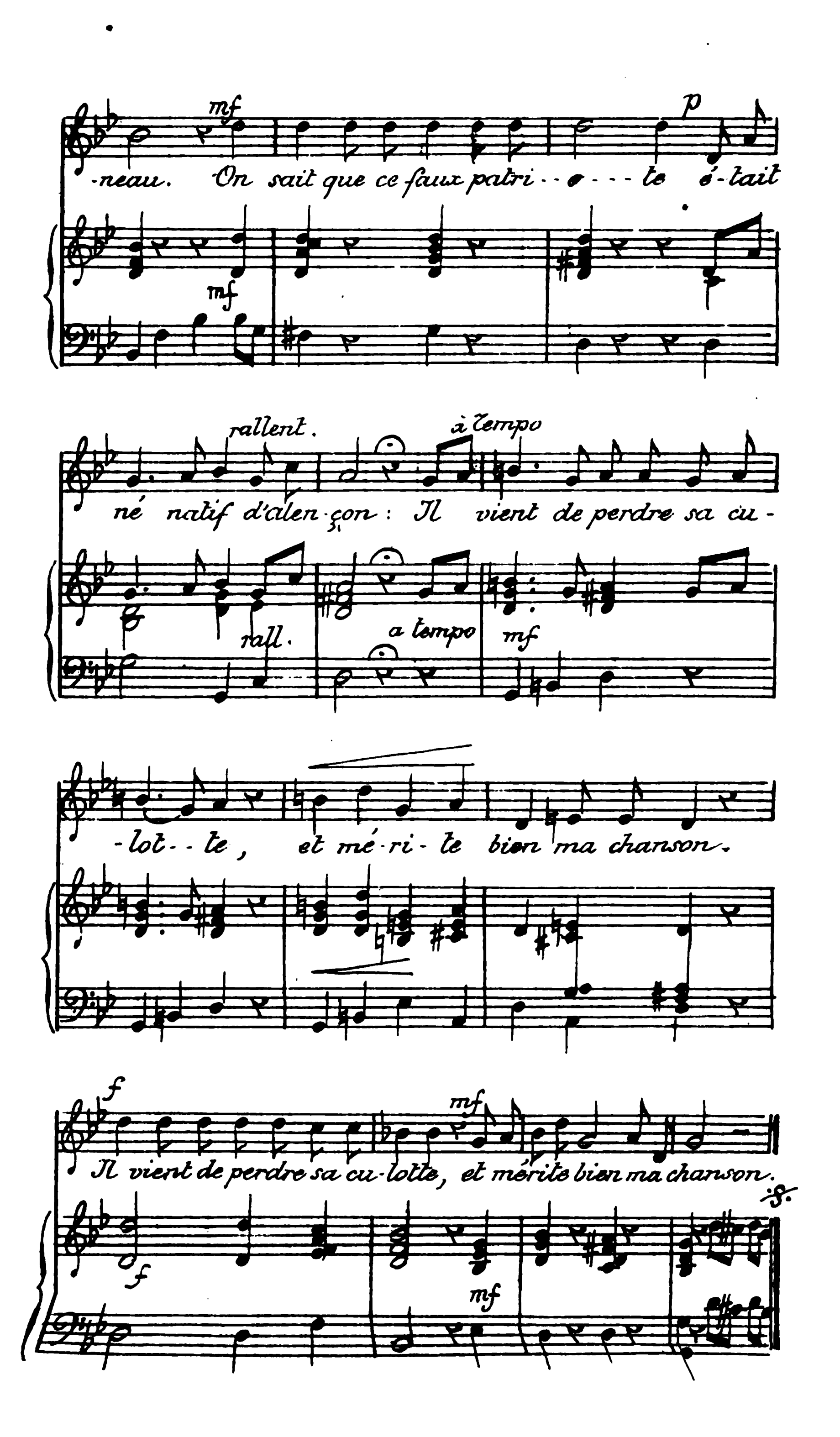


Aut. L. Briel, Bd du Prince Eugène 111. Paris.


jour me fait chanter la guillo-ti - - - - ne
cres- - - -cen- - - - - -do -
Ro-ya-lis-tes, fai-tes le saut: Ce-lui qui, mauvais patri-
- o - - - - - te, Perd la tê-te sur l'échafaud, à l'heure
même est sans cu-lotte, est sans cu- lot- - te.
f poco riten.
a tempo
Suivez le chant

N° 2.


Allegretto Moderato.
Piano
Il ne faut pas di - re: a
-tai-ne, je ne boirai pas de ton eau.» A son
tour le pè-re Du-chesne s'est assou-pi sur son fo



mf
p
-neau. On sait que ce faux patri - - o - - - te é-tait
mf
rallent.
à tempo
né natif d'Alen-çon: Il vient de perdre sa cu-
rall.
a tempo
mf
-lot- - te, et mé-ri-te bien ma chanson.
f
mf
Il vient de perdre sa cu-lotte, et mérite bien ma chanson.
f
mf

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

André. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux.
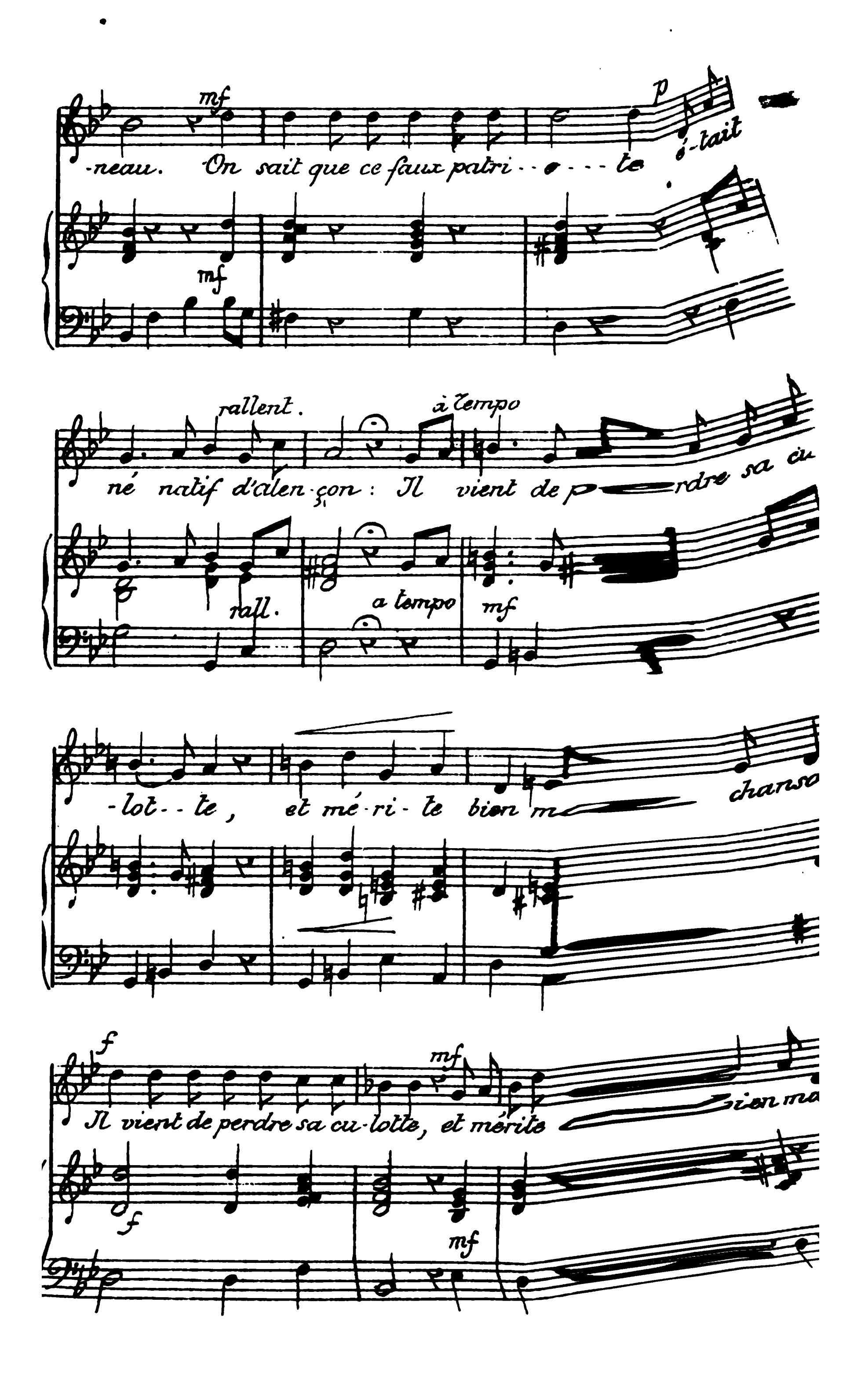
Bastelaer (D.-A. Van). Collection des actes de franchises, de priviléges et d'octrois accordés spécialement à la ville de Charleroi par ses souverains depuis sa fondation jusqu'après la domination de la maison d'Autriche. — Études sur quelques *Rumex Lapathum*. — Recherche d'un réactif spécial propre à constater la pureté de la farine de riz et y déceler un mélange quelconque de farine étrangère. — Rapport de la Commission déléguée au Congrès archéologique international d'Anvers.

Bataillard (Ch.). Les origines de l'histoire des procureurs et des avoués depuis le V[e] siècle jusqu'au XV[e], suivies de notices sur quelques procureurs célèbres et de textes justificatifs.

Bertrand (F.-G.). Études sur Aristophane. Des irrévérences de l'ancienne comédie grecque envers les dieux. Nouvelle édition.

Berville (St.-A.). Poésies et littérature légère. — Littérature. Mélanges en prose. Travaux académiques. Biographie. — Œuvres diverses. Littérature. Questions d'histoire littéraire ; esthétique et théorie des arts ; fragments divers.

Blanche (Antoine). La loi criminelle. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 3 novembre 1868.


mf
p
-neau. On sait que ce faux patri - - o - - te é-tait
mf
rallent.
à tempo
né natif d'Alen-çon : Il vient de perdre sa cu
rall.
a tempo
mf
-lot- - te, et mé-ri-te bien
chanso
f
mf
Il vient de perdre sa cu-lotte, et mérite
bien ma
f
mf

Boiteau (Paul). Exposition universelle de 1867, à Paris. Produits de l'imprimerie et de la librairie.

Boivin-Champeaux. Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure.

Boucher de Perthes. Antiquités celtiques et antédiluviennes. Tome IIIe. — Sous dix rois. Souvenirs de 1791 à 1867. Tome VIIIe, 1re partie.

Boudant. Sur la nouvelle méthode Chervin pour corriger le bégaiement.

Bouet. Analyse architecturale de l'abbaye de St-Étienne de Caen.

Brunet (Victor-Armand). La légende de saint Ortaire, abbé du monastère de Landelles, traduite du latin et publiée avec des notes. — Une représentation des jeunes captifs. — Le souper d'un pendu. — La vie de sainct Pair, euesque d'Auranches, par R. Benoist, publiée et annotée d'après un manuscrit.

Buchner (Alexandre). Les rapports littéraires entre la France et l'Allemagne, au XVIIe siècle. — Le conquérant de la Californie.

Caillemer (Exupère). Étude sur les antiquités juridiques d'Athènes. 7e étude. La prescription à Athènes.

Charencey (H. de). Le pronom personnel dans les idiomes de la famille tapachulane-huastèque. — Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux chez les Basques, et les origines de la civilisation européenne.

Charma (A.). Trois vérités ou trois hypothèses prises pour telles.

Chervin aîné. Du bégaiement considéré comme vice de prononciation.

Clogenson. Noé et saint Hubert.

Comité départemental du Calvados. Exposition universelle de 1867, à Paris. Rapports. Liste des prix.

Couény (E.). Pibrac, sa vie et ses écrits, fragments d'une étude historique et littéraire.

Dansin (H.). De la réforme de la justice en 1789, d'après les vœux du bailliage de Caen.

Decorde. Fontenelle et Cideville. Correspondance et documents inédits (1742-1757).

De La Codre. Proposition adressée à l'Académie de Caen. — La morale et les académies.

Delisle (Léopold). Recherches sur l'ancienne bibliothèque de la cathédrale du Puy.

Denis. Politique de Fénelon.

De Robillard de Beaurepaire (Eugène). Garraby de la Luzerne, d'après de nouveaux documents. — La justice révolutionnaire à Bourges. — Les fouilles de la Touratte. — La Thaumassière ; sa vie, ses relations et ses œuvres.

De Robillard de Beaurepaire (Ch.). Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc.

Denis-Dumont. Le choléra dans le département du Calvados en 1865 et 1866. — Simple rectification à propos de l'épidémie cholérique de Caen en 1865-1866. Réponse à M. le docteur Le Roy. — Notice biographique sur M. Dan de la Vauterie.

Desgranges, Fonteret et Passot. Rapport sur la méthode employée pour la cure du bégaiement.

De Vilade. Maisy, Grandcamp, arrondissement de Bayeux.

Fallue (Léon). Études archéologiques sur l'Histoire

de Jules César par l'empereur Napoléon III et sur la carte officielle des Gaules.

FIERVILLE (Ch.). Les Maternelles, recueil inédit de contes, fables, légendes, etc., destinées à l'enfance par Mme H***. — Étude sur la psychologie du sommeil, d'après les leçons faites à la Faculté des lettres de Caen en 1862-1863 par M. A. Charma.

FLAMMARION. Études météorologiques faites en ballon. — Segmentation d'une tache solaire.

FRIGOULT (Charles). Une méprise du cœur, ou le trébuchet, comédie en deux actes.

GOMART (Ch.). Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton.

GUBIAN. Sur la méthode curative du bégaiement.

JARDIN (Ed.). De la zoologie et de la botanique appliquée à l'économie domestique en Islande.

JOLY (A.). Du sort des aliénés en Normandie avant 1789.

LAISNÉ (A.-M.). Résistance héroïque du Mont-Saint-Michel contre les Anglais, de 1420 à 1450.

LATROUETTE. La sainte Quarantaine, office romain complet à l'usage des fidèles.

LEBEURIER (l'abbé P.-F.). Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure; 7e année, 1868.

LEBRÉTON (Ch.). L'École d'Avranches au XIe siècle sous Lanfranc et saint Anselme.

LECADRE (Ad.). Étude comparative. Broussais et Laënnec. — Les égouts de la ville du Havre. — De la vulgarisation, discours prononcé le 2 août 1868.

LEFÈVRE (Achille). Souvenirs de la conférence de M. Gustave Lambert sur l'expédition au pôle Nord.

Leplé (le docteur Am.). Inconvénients du chauffage par les poêles en fonte, et moyens d'y remédier.

Marchand (Eugène). Étude statistique, économique et chimique sur l'agriculture du pays de Caux.

Martin (Th.-Henri). Galilée. Les droits de la science et la méthode des sciences physiques.

Ménant (Joachim). Exposé des éléments de la grammaire assyrienne.

Olivier. Note sur les dépenses d'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux.

Pierre (Is.). Recherches sur les produits alcooliques de la distillation des betteraves.

Quénault (Léopold). Lieu et époque de la naissance du cardinal du Perron. — Souscription pour élever une statue au général Daumesnil, illustration normande.

Sars (Michael). Mémoires pour servir à la connaissance des crinoïdes vivants. — Bidrag til Kundskal om Christianiafjordens Fauna.

Sauvage (H.). Les trois poètes Vauquelin. —Voyage à Mortain, opuscule en prose et en vers, réimprimé par les soins d'un bibliophile normand. — Usages ruraux du canton du Louroux-Béconnais. — Étude sur la signification des noms de lieux du département de la Mayenne.

Théry. Un neveu de Fontenelle.

Theureau (Louis). Étude sur l'abolition de la vénalité des offices. — Revue financière : 1868 et 1869.

Thielens (Armand). Quelques mots à propos des aérolithes tombées en Brabant, le 7 décembre 1863. — Nouvelles annotations à la flore de la partie sep-

tentrionale du Brabant. — Les *Ajuga pyramidalis* et *genevensis*. — Observations sur quelques plantes rares ou nouvelles de la flore de Belgique. — Notice sur le *Luzula Forsteri*. — 4ᵉ herborisation de la Société royale de botanique de Belgique. — Une excursion botanique dans le Luxembourg français. — Notice sur les mollusques comestibles et les coquilles utiles de la mer Adriatique, principalement en ce qui concerne les espèces des côtes de l'Istrie, de Trieste, de la Dalmatie et des lagunes de Venise. — Note sur l'*Hieracium Fallacinum*. — Petites observations sur quelques plantes critiques. — Note sur le *Myosotis Dumortieri*. — Note sur le *Cytisus Decumbens Walp*, espèce nouvelle pour la flore de Belgique. — Notice sur l'*Aspragus prostratus* Dmtr. —Note sur le *Senecio barbareaefolius* Rchb.—Petites observations sur quelques plantes critiques. —Notice sur le *Carex ligerina* Bor.

Travers (Julien). Annuaire du département de la Manche, 40ᵉ année (1868). — Gerbes glanées. Dixième Gerbe. — Notice biographique sur M. Isidore Le Brun. — Léon Fallue : sa vie et ses œuvres. — La Pitié sous la Terreur.

Trochon (Albert). Traité du régime légal des communautés religieuses en France. — Les étrangers devant la justice française et les juridictions nationales des peuples anciens et modernes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Comité des travaux hist. et des Soc. sav., à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Association scientifique de France, à Paris.

Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Acad. des sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société Éduenne, à Autun.

Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, à Auxerre.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société des sciences physiques et nat. de Bordeaux.

Commission des monuments hist., à Bordeaux.



Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société linéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences natur. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Soc. départem. d'agric. du Haut-Rhin, à Colmar.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Société Havraise d'étude diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société impériale des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société des sciences naturelles de Rouen.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société linéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences natur. de Cherbourg.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Soc. départem. d'agric. du Haut-Rhin, à Colmar.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. imp. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.

Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation, à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux Floraux, à Toulouse.
Acad. impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Soc. d'émul. du département des Voges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littérature de Grand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Société d'archéol. et numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Societé royale d'économie de Kœnisberg.
Société des sciences naturelles de Brünn.
Université royale de Norvège, à Christiana.
Institut Smitsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Académie des sciences de St-Louis.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Porthland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er JUIN 1869.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1868-1869.

MM.

JOLY, *président*.
OLIVIER, *vice-président*.
TRAVERS, *secrétaire*.
PUISEUX, *vice-secrétaire*.
GIRAULT, *trésorier*.

Commission d'impression.

MM.

JOLY.	
TRAVERS.	membres de droit.
PUISEUX.	
DANSIN,	
MORIÈRE.	
CHARMA.	membres élus.
DENIS.	
PIERRE.	
OLIVIER.	

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secr. de l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
DENIS-DUMONT, professeur à l'École de médecine.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, v.-secr. de la Soc. d'agr.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres.
CARLEZ, compositeur de musique.
LEGENTIL, professeur au lycée.
TROCHON, avocat, docteur en droit.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
DIEN, peintre, id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.

CHESNON, ancien principal du collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, recteur de l'Académie de Clermont.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, id.
ROQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
BERGER, profr à la Faculté des lettres de Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.

SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROSMALEN, profr d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, de la Soc. acad. de Cherbourg.
AMIOT, professeur au lycée St-Louis.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, profr de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, premier présidt de la Cour imp. d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.

MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.
DE KERCKOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au Tribunal civil du Havre.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Dieppe.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), id.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Strasbourg.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secr. de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id id.
Mme DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspectr universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur de musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouç.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.

HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspecteur-général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instr. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Charenton-le-Pont.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives de l'Empire, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, premier avoc-génér. à la Cour de cass.
LEPELLETIER, substitut, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des antiq. de Picardie.
DUPONT, président du Tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Le Louroux-Béconnais.
MITTERMAIER, à Hilderberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.

POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-présid. de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect.-gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des ant. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nimes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil d'État.
CANEL, historien, à Pont-Audemer.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, profr à la Faculté des lettres, à Rennes.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.

GUESSARD, professeur à l'École des chartes, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GHISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
M[illegible]IN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGE (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, inspecteur de l'Académie, à Versailles.
VATEL (Charles), avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LA TOUR, doct. en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Peter), sergeant-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande.
[illegible] (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
B. DE SAINT-ALBIN, juge, à la Cour imp. de Paris.
[illegible] (Ch.), antiquaire, à S.-Quentin.

CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, au Havre.
HERBERT, profr de rhétorique, à Napoléon-Vendée.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, procureur impérial, à Vire.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUÉNAULT, sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur impérial, à Dijon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée de Coutances.
CURMER (Léon), homme de lettres, à Paris.
VILADE (Léon de), juge au Tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, id., id.
GUÉRARD (A.), fabuliste, à id.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.

